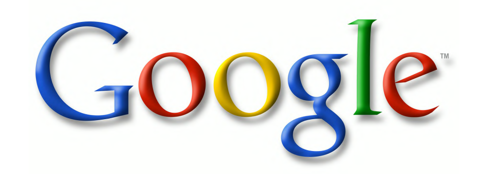

Google

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

4e Série, Tome 4e, 34e Vol. de la Collection

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, DENTU.
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL.
ROUEN, LE BRUMENT.

1868.

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

4e Série, Tome 4e, 34e Vol. de la Collection

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, DENTU.

CAEN, F. LE BLANC-HARDEL.

ROUEN, LE BRUMENT.

1868.

DE NORMANDIE

EN

NIVERNAIS.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS ;

Par M. Charles VASSEUR,

De la Société française d'archéologie.

(Suite.)

II.

LE BLAISOIS.

I. CHATEAUDUN. — St-Jean. — St-Valérien. — Chapelle de Champdé. — La Madeleine. — Hôpital. — Maisons. — St-Lubin. — Cloître St-Roch. — Musée d'antiquités. — Château. — Fortifications. — Prieuré de St-Gilles. — La Boissière.

II. VENDÔME. — Abbaye de Ste-Trinité. — La Madeleine. — Les Cordeliers. — Le Collége. — St-Martin. — St-Pierre-de-la-Motte.— Maisons. — Hôtel-de-Ville. — Château.

III. BLOIS. — St-Laumer. — Cathédrale. — St-Vincent-de-Paul. — Château. — Musées. — Céramique. — Maisons. — Fortifications. — St-Saturnin de Vienne. — Charniers.

IV. ROMORANTIN. — Église. — Château. — Enceinte. — Hôtel-de-Ville. — Maisons anciennes.

I.

En quittant Brou, j'ai retrouvé la plaine avec son immensité et sa monotonie :

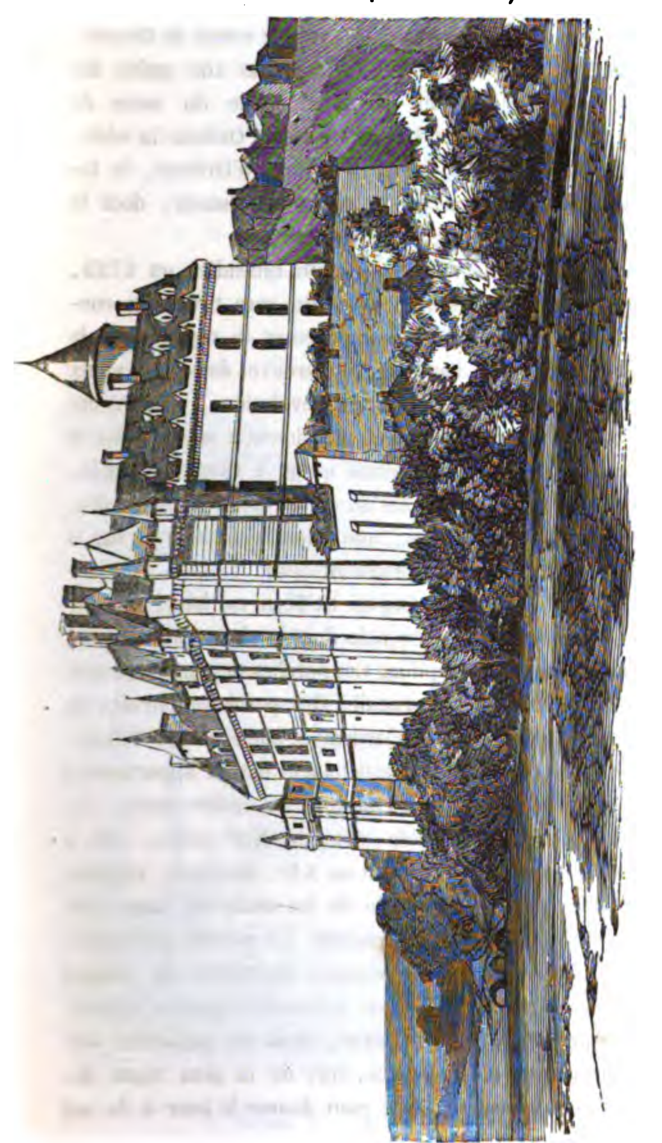
> Belsia triste solum, cui desunt bis tria tantum
> Colles, prata, nemus, fontes, arbusta, racemus,

et seulement deux heures après, j'apercevais Châteaudun.

C'est par cette route du Perche que Châteaudun se présente avec le plus d'avantage. Au premier plan se déroule le Loir, coulant lentement au milieu des grands roseaux pour faire mirer dans ses eaux le gigantesque château fondé sur un roc, élevé de plus de 100 pieds, avec ses tourelles, ses contreforts, ses grands combles, ses machicoulis. Tout le voisinage est écrasé par son aristocratique grandeur. Plus on approche, plus on admire. En gravissant les rampes sinueuses qui conduisent au sommet du mont, on voit successivement le flanc de la Madeleine, la flèche de pierre de St-Valérien, les maisons étagées les unes au-dessus des autres ; mais le colossal château domine toujours de sa masse imposante et l'œil se reporte toujours sur lui.

De toutes les villes que je dois successivement passer en revue, Châteaudun est celle où j'ai trouvé le plus d'intérêt. Je l'ai vue, il est vrai, par un temps superbe, et là j'ai eu la bonne fortune d'être rejoint par M. Raymond Bordeaux, devenu mon compagnon assidu pendant le reste du voyage.

Châteaudun était déjà une ville notable sous les Mérovingiens. Grégoire de Tours en fait mention. Comprise dans le domaine des comtes de Champagne, pendant la première partie du moyen-âge ; réunie à la couronne par saint Louis, en 1234 ; Charles VI l'attribua comme apanage à son



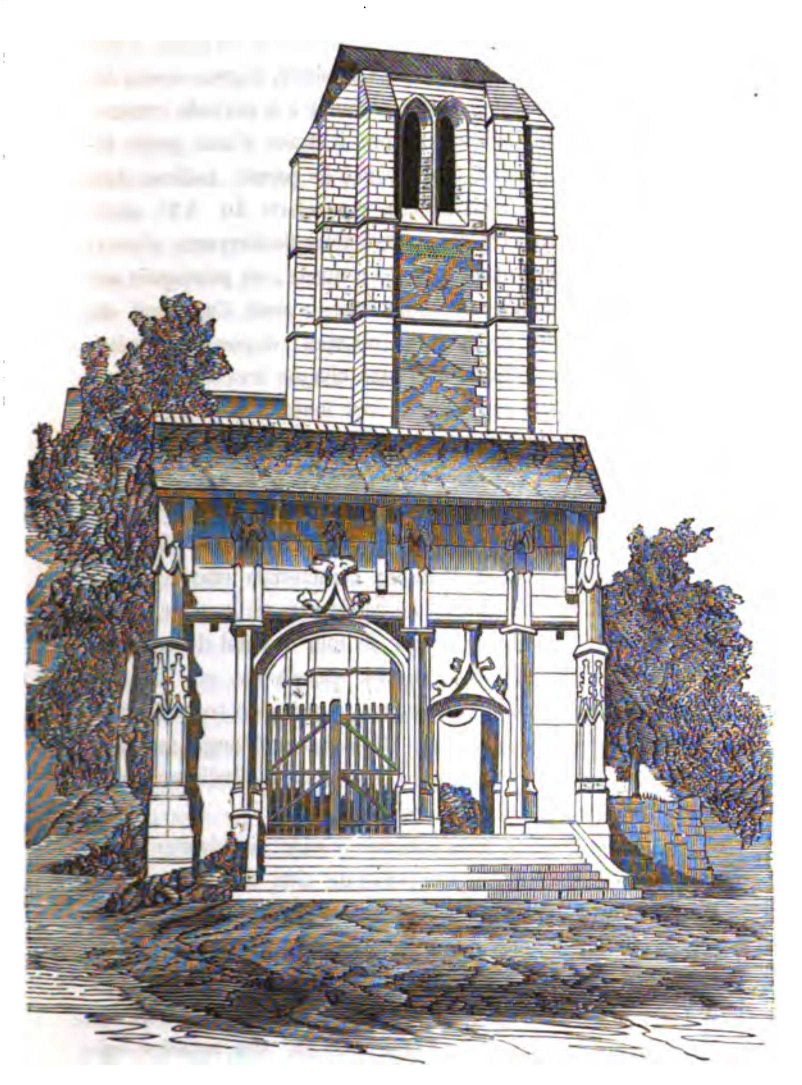
CHATEAU DE CHATEAUDUN,
Appartenant à M. le duc de Luynes.

frère, le duc d'Orléans, en 1391, avec le comté de Dunois, dont elle était la capitale. Elle n'échappa pas aux mains des Anglais, qui capitulèrent le jour même du sacre de Charles VII. Le 21 juillet 1439, Charles d'Orléans la céda, à titre d'échange, à son frère, le bâtard d'Orléans, le fameux capitaine, devenu par là comte de Dunois, dont la famille l'a possédée jusqu'à son extinction.

Presque en totalité détruite par un incendie, en 1723, rebâtie sur un plan uniforme avec des rues tirées au cordeau, elle a ce qu'il faut pour charmer le voyageur à la mode, pendant que l'archéologue trouve dans les vieux quartiers épargnés par le feu et les révolutions, et dans les quelques monuments subsistant, un aliment à sa curiosité et à ses études. Des quatorze églises qu'on y voyait autrefois, trois seulement sont conservées au culte : deux dans la ville, Ste-Madeleine et St-Valérien ; une dans le faubourg, sur la rive droite du Loir, on la nomme St-Jean.

Le cimetière, au milieu duquel St-Jean est bâti, a pour entrée une porte fort remarquable dont le dessin suivant me dispensera de toute description. Ces porches de cimetière sont rares. On en voit un à Verneuil. Des paroisses rurales de Normandie en possèdent en charpente, entre autres Villers-sur-Mer ; mais celui-ci est parfaitement bâti et appartient à la fin du XVe siècle, comme l'indique son architecture.

L'église, dans son ensemble, date du XIIe siècle ; elle a été considérablement retravaillée au XVe. Son plan régulier consiste dans une nef, flanquée de bas-côtés au bout desquels deux chapelles forment transept. Le portail principal, à l'ouest, rappelle par son ordonnance St-Hilaire de Nogent et en général toutes les églises de la dernière époque ogivale. Quatre contreforts, trois fenêtres, deux de médiocre largeur pour éclairer les bas-côtés, une de la plus vaste dimension au-dessus de la porte pour donner le jour à la nef



ENTRÉE DU CIMETIÈRE SAINT-JEAN.

centrale. La porte est en accolade, garnie de nervures et accompagnée de pinacles posés d'angle. Si les pierres de grand appareil de la nef centrale accusent le XV[e] siècle, le gros-œuvre des bas-côtés, en moellon, paraît remonter à la période romane. Dans celui du sud subsiste encore la trace d'une petite fenêtre cintrée originaire. On retrouve de pareils indices dans les murs latéraux. Quatre gros contreforts du XV[e] siècle les divisent en trois travées; une fenêtre flamboyante s'ouvre au nord; au midi, dans la travée centrale, est pratiquée une porte garnie de feuilles de choux frisés ; mais l'appareil des murs et les profils de fenêtres cintrées, disposées symétriquement, faciles à distinguer dans chaque travée, attestent l'époque romane. La position de ces fenêtres permet de reconnaître un exhaussement sensible du sol environnant qui a fait donner, au XV[e] siècle, une assez grande surélévation à ces deux bas-côtés.

Les transepts, flanqués de trois contreforts avec deux fenêtres du XII[e] siècle, sont mieux caractérisés encore ; mais celui du sud est en partie caché par la base de la tour élevée à la fin du XV[e] siècle. Contre le mur oriental de ces deux transepts s'appuient des absides circulaires en blocage comme le reste, sans contreforts, percées de trois fenêtres cintrées de médiocre grandeur, disposées en triangle sur deux rangs, une et deux. Ceux qui cultivent le symbolisme y verront, sans hésiter, le symbole de la Trinité.

Le chœur consiste aussi en une abside circulaire. Il est soutenu par six contreforts et percé de cinq fenêtres garnies d'archivoltes à étoiles malheureusement élargies. Deux oculus placés au-dessus des contreforts accompagnent la fenêtre centrale.

L'intérieur offre une large nef sans triforium ni clérestory, communiquant avec les deux bas-côtés par des arcades ogivales garnies de moulures prismatiques pénétrant des piles

cylindriques, caractères propres au dernier style ogival. L'arc triomphal du XII[e] siècle, cintré, sans moulures à la voussure, mais porté par des faisceaux de colonnettes, a été conservé. Au surplus, le chœur fut mis tout entier dans le goût classique à la fin du siècle dernier, je pense, et le reste de l'édifice vient d'être récemment gratté, rejointoyé, puis rebadigeonné avec une propreté désespérante qui n'a pas laissé subsister la moindre trace d'antiquité. Des fragments presque imperceptibles de vitraux, un tableau du dernier siècle représentant les Noces de Cana : voilà tout ce qu'on peut signaler dans le mobilier sans valeur, y compris les vitraux modernes placés au chœur et aux transepts.

St-Valérien, paroisse située en dehors de l'ancienne enceinte, dans le faubourg de l'est, est notée comme ayant souffert dans l'incendie de 1723. C'est une église régulière à trois nefs, le chœur accompagné au sud d'une chapelle carrée construite postérieurement au plan primitif. La grande nef communique avec les deux bas-côtés par des ogives simplement chanfreinées, portées sur des piles carrées. Pas de triforium, mais un clérestory composé de fenêtres géminées, légèrement ogivales. Les voûtes sont sexpartites, c'est-à-dire que chaque section couvre deux travées en plan. Deux tores accouplés forment les nervures. Les sommiers posent sur des colonnettes arrêtées au-dessus des arcades inférieures par des consoles consistant en têtes humaines. Les chapiteaux des arcs-doubleaux sont à tailloir octogone ; les autres, de plus mince diamètre, carrés. Cette nef a cinq travées

Le chœur en compte trois, ce qui donne aux voûtes quatre travées. Il se termine par un chevet droit, ajouré de trois belles lancettes garnies de vitraux de la Renaissance. Comme on le voit par tous ces caractères, l'ensemble appartient au style de transition. Les bas-côtés, éclairés par des fenêtres

légèrement ogivales très-ébrasées à l'intérieur, sont couverts de voûtes d'arête dont je n'essaierai pas de préciser l'époque.

La chapelle qui flanque le chœur au sud date de la Renaissance. Sa fenêtre est encadrée dans une grande voussure à caissons. Une inscription indique son rétablissement en 1737, après l'incendie ; il ne peut évidemment s'agir du gros-œuvre.

Le rétable de cette chapelle se compose d'un tableau figurant la descente de croix, don de M. le duc de Chevreuse, comte de Dunois, en 1739. D'autres tableaux, dans le chœur, méritent aussi l'attention. Mais ce qui doit captiver surtout, c'est la longue peinture murale de l'ouest, déroulant dans quinze tableaux un sujet évidemment légendaire, où figurent comme principaux acteurs un diable horrible orné d'ailes de chauve-souris et deux époux. En compulsant la Légende dorée, ou mieux les *Dialogi miraculorum* de Césaire d'Heisterbach, vraie biographie du Diable, on trouverait sans doute la clef de ces curieuses scènes. La peinture est à fresque sur enduit ; les costumes indiquent le XV[e] siècle.

Je signalerai encore deux inscriptions tumulaires contre un des piliers du chœur, et une autre au deuxième pilier de la nef, du côté du midi. Pour n'avoir qu'un intérêt local, ces inscriptions ne sont pas moins dignes de conservation, et trop fréquemment on les fait disparaître *pour plus de propreté* ou pour toute autre cause aussi peu plausible.

L'extérieur n'offre aucune particularité de construction ; il y a des contreforts sans arcs-boutants, des corniches à dents de scie avec modillons. Les fenêtres des bas-côtés sont ogivales ; mais celles de la grande nef, que j'ai dit être géminées, sont réunies sous une arcade cintrée avec un quatre-feuilles au tympan. Le portail principal s'ouvre au midi ; il se compose d'une archivolte cintrée dont les moulures répon-

dent à douze colonnettes, et assez profonde pour former une sorte de porche. La baie est trilobée. On le voit, il appartient au style de transition, comme le reste de l'édifice. A l'ouest, il existe seulement une petite porte ouverte dans l'axe du bas-côté nord. Originairement du XII[e] siècle, au XVI[e] on l'a ornée de rinceaux et de motifs en belle Renaissance. Dans le grand pignon sont deux longues lancettes.

La tour occupe l'angle sud-ouest de la construction. Sauf sa lourde pyramide octogone en pierre, à gros crochets frisés sur les arêtes, que j'attribue au XVI[e] siècle, on peut la rapporter au XII[e].

A l'extrémité de la rue qui longe au midi St-Valérien, on aperçoit la silhouette d'un portail gothique en avant du cimetière de la ville. C'est la chapelle du Champdé. Transformée en magasin à fourrages pour le service de la garnison, je crois, elle mériterait un meilleur sort, et son voisinage du cimetière indique la destination que l'administration municipale de Châteaudun devrait lui réserver. Charmant édifice de la fin du XV[e] siècle, bâti tout entier en pierres de taille, des contreforts divisent les murs latéraux en six travées et un pan coupé. Les fenêtres, assez étroites, sont ogivales sans meneaux. La première et la troisième travée en sont dépourvues; mais celle-ci, du côté du nord, est occupée par une fort jolie porte en accolade avec panaches, choux frisés et pinacles portés sur des consoles sculptées. Le grand portail, ou plutôt tout le pignon de l'ouest, est d'une grande richesse. Les contreforts, surmontés de clochetons, étaient garnis de statues. Sous le gable, à crochets sculptés, est tracée une grande accolade en relief toute dentelée à l'intrados, encadrant une niche à dais fort riche, destinée pour abri à une statue. Au-dessous, entre les contreforts, règne une galerie avec balustrade découpée à jour, dont la saillie porte sur une série de consoles représentant des anges. La

porte offre deux baies garnies de guirlandes de feuillages et séparées par un trumeau avec niche ; son tympan est rempli d'une capricieuse tracerie flamboyante tout à jour. Des arrachements indiquent un porche de pierre dans le même style et de la même richesse en avant de cette porte.

Un petit clocher élégant, avec pyramide de pierre à crochets, flanque l'angle sud-ouest.

L'église de la Madeleine, ancienne abbaye d'Augustins, doit, dit-on, sa fondation à l'empereur Charlemagne. Elle est classée parmi les monuments historiques. Sa construction est loin d'être homogène. Si ce fait nuit à l'ensemble, l'archéologue y trouve un intérêt de plus. Ces retouches et les destructions successives dont elles sont la preuve s'expliquent par la situation de l'édifice, qui formait saillie au milieu de la ligne des fortifications, du côté méridional. Bâtie au sommet d'un talus assez escarpé, on avait utilisé ses murs épais pour la défense de la ville, en y ajustant des hourds dont les crochets de pierre sont encore visibles. L'ensemble de ce mur méridional est roman, construit en moellons avec de très-puissants contreforts qui jettent des arcs-boutants contre le mur de la grande nef. Le chœur, en retraite, montre aussi un contrefort roman ; mais le chevet a été refait au XVe siècle. Le mur de l'ouest, avec son gable en pierre percé de deux lancettes et d'une baie du XIIe siècle donnant accès à un chemin de ronde crénelé, est accompagné de deux tourelles d'inégale hauteur ; celle de l'angle méridional ayant été disposée pour servir d'échauguette.

Le seul côté accessible est le côté septentrional, dans lequel s'ouvre la porte d'entrée, portail roman où il reste de jolis feuillages plats à la cymaise. Les archivoltes ont été refaites à l'époque de transition. Les contreforts sont aussi des premières années du XIIIe siècle. Les vantaux des portes datent

du règne de François Ier. Une inscription, disposée autour du cintre, fait connaître le nom de l'abbé auquel on les doit :

ANNO. D. SESQVIMIL. XXII. HAS. VALVAS. SIC. REPARAVIT. FRATER. IOHANNES. FABER. HVIVS. ECCLESIÆ. XXIII. ABBAS.

Deux arcades bouchées, dont on voit encore les cintres, devaient former avec la porte actuelle une triple entrée. Des gables triangulaires servent à dissimuler les toitures des bas-côtés. La tour se termine en terrasse : toute sa partie supérieure est moderne ; mais, à l'intérieur, son premier étage, construit en petits matériaux à larges joints et voûté en berceau, avec un arc-doubleau, montre les caractères propres au XIe siècle. Cette tour est placée au côté nord du chœur. Du reste, en plan, l'église de la Madeleine est fort irrégulière : chœur sans déambulatoire ; nef à trois bas-côtés, deux au nord, un seul au sud.

La nef et les deux bas-côtés du nord sont l'œuvre du même constructeur. Ils comprennent cinq travées. Les piles sont formées de faisceaux de colonnettes répondant aux moulures des voûtes qu'elles sont destinées à porter. Les chapiteaux, généralement simples, mais d'un beau galbe, ont pour décoration des crossettes, des trèfles d'eau, etc. M. Viollet-le-Duc en a dessiné deux dans son *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 503. Deux tores, d'assez gros diamètre, garnissent les ogives. Au-dessus de ces piles s'élancent des colonnettes uniques, pour porter un grand arc cintré inscrivant les lancettes géminées du clérestory : il n'y a pas de triforium. La voûte est de bois, en berceau, avec entraits et poinçons, sans aucune moulure caractéristique.

On voit, en avant de l'arc triomphal, des amorces qui sembleraient indiquer le projet d'établir une voûte en pierre ; si elle eût existé, elle aurait amené la suppression du cléres-

tory, qui date, comme on vient de le voir, de l'époque de transition.

Les trois bas-côtés sont voûtés en pierre. Les piles de ceux du nord offrent en plan, alternativement, une grosse colonne engagée ou deux légères colonnettes jumelles, pour porter les arcs-doubleaux. Deux des fenêtres latérales cintrées, placées fort haut, au-dessus des arcades bouchées que j'ai signalées, pourraient être romanes; la troisième, comme celles du mur occidental, garnies d'un tore avec colonnettes, sont du commencement du XIIIe siècle.

Le bas-côté sud est roman dans son ensemble; mais, lors de la construction de la grande nef, on l'a voûté comme les deux autres collatéraux. Pour cela, il a fallu appliquer contre la paroi des piles composées de trois colonnettes. Entre ces piles court une très-belle galerie ou arcature, en partie refaite aussi à la fin du XIIe siècle, mais dont quelques tronçons primitifs, restés en place, montrent un cintre garni d'un tore et de dents de scie, ou plutôt d'espèces de raies de cœur. Les tailloirs des chapiteaux égalent en épaisseur la hauteur de la corbeille, sur laquelle on voit des entrelacs, des animaux fabuleux, des têtes grimaçantes accolées et de délicieux feuillages qui rappellent l'acanthe corinthienne. On trouve un dessin de quelques-unes de ces arcatures dans le *Dictionnaire d'architecture* (t. I, p. 91). Elles sont évidemment antérieures à la grande nef et aux collatéraux du septentrion. Les fenêtres appartiennent aux deux époques, XIIe et XIIIe siècle. Elles sont cintrées. Aux plus anciennes, les tailloirs des chapiteaux, richement sculptés de feuillages perlés, se continuent en cordon sur les murs. Les corbeilles cubiques portent des bas-reliefs : sur l'un un guerrier à cheval l'épée haute; vis-à-vis, un ange la tête entourée d'un nimbe et agenouillé. Les fenêtres refaites sont tout-à-fait différentes.

Postérieurement à ces réparations, l'église souffrit encore de nouvelles dégradations, sans doute par suite d'un siége. Deux piles de la grande nef, carrées et irrégulières, leurs ogives plus aiguës et sans moulures, des blasons à leur pointe, la travée de voûte correspondante dans le bas-côté, indiquent le XVe siècle. A cette même époque, on a substitué des blasons aux clefs de voûtes des parties primitives; non toutefois du côté du nord, où les clefs fort simples subsistent encore. M. Viollet-le-Duc en donne une, tome III, p. 264.

L'arc triomphal, entre la nef et le chœur, primitivement XIIe siècle, a été retravaillé au XVe.

Le chœur a été entièrement modernisé au XVIIIe siècle, dans les parties basses. Neuf statues et deux bas-reliefs de l'époque garnissent le rond-point, dont les fenêtres du XVe siècle, celle du centre garnie encore d'un vitrail du temps, sont ouvertes d'une manière fort gauche dans des arcades cintrées plus anciennes. Il existe une grande déviation vers le nord, dans l'axe du chevet. Comme à la nef, la voûte est en bois, mais ornée sur les douvettes de dessins rouges et noirs dont le caractère accuse assez la Renaissance.

Vingt-une stalles en chêne, du XVe siècle, sont alignées dans ce chœur. Elles sont assez remarquables pour mériter une publication spéciale. H. Langlois, dans sa Description des stalles de la cathédrale de Rouen, a montré quel intérêt peut s'attacher à un tel travail. Les miséricordes représentent des figures grotesques. Contre deux parcloses sont des statuettes de saints.

Le jeu d'orgues placé au bas de l'église produit un bon effet.

La chaire, très-exiguë, date du règne de Louis XIV.

Citons encore un tableau à blasons d'un intérêt local; un fragment de pierre tombale d'un chanoine, près des fonts.

Le reste du mobilier est plus que médiocre, sans en excepter un autel en pseudo-gothique placé au bout du collatéral sud, dont on attribue la composition à M. Lassus.

La sacristie, voûtée en pierre, date du XV[e] siècle. Il n'est rien resté de son précieux trésor, dont plusieurs objets remontaient, suivant la tradition, au règne de Charlemagne.

Un joli parterre conduit à cette église, bordé d'un côté par les anciens bâtiments claustraux, maintenant affectés au Tribunal, et de l'autre par l'Hospice. Rien à dire du Tribunal. L'Hospice est un bâtiment moderne d'un bon style et d'une grande supériorité sur nombre de ceux que je connais. En bon air, en belle vue, son aspect n'a rien de triste; ce qu'on devrait, il me semble, viser à obtenir partout. M. Geray, administrateur comme on en trouve peu, m'a fait l'honneur d'être mon guide à l'intérieur parfaitement distribué, et dont les services, bien organisés, ne laissent rien à désirer. Cet hospice sera complété par une chapelle dont j'ai vu les plans; elle m'a paru bien comprise, en style XIII[e] siècle; malheureusement elle sera désorientée.

On classe en ce moment les archives, riches en pièces fort anciennes. On voit dans la salle des délibérations de l'Administration un portrait de l'abbé Maugas, peint par François Jouvenet père, à l'âge de 82 ou 84 ans, d'après une inscription déjà ancienne mise au revers de la toile. Ce tableau ne pouvait manquer d'intéresser des Normands.

C'est entre l'église de la Madeleine et le château que se trouvent les quartiers les plus intéressants à explorer pour les archéologues. Je n'ai pas la prétention de décrire toutes les maisons anciennes; j'indiquerai seulement en deux mots celles qu'il n'est pas permis d'omettre.

Rue de la Cuirasserie, en sortant du parterre de la Madeleine, maison de pierre avec tourelle d'angle, datée de 1577, en Renaissance classique. Deux belles croisées superposées, à rinceaux. Du côté de la cour, construction en bois du même temps.

Un peu plus bas, rue des Huileries, ruines d'une autre maison aussi de la Renaissance.

On trouve encore rue de la Cuirasserie, à l'angle de la rue St-Lubin, une maison de bois malheureusement plâtrée, mais dont les poteaux corniers sont sculptés de figurines en haut-relief; j'y ai reconnu une sainte Anne avec la Sainte-Vierge, et une sainte dont je ne pourrais déterminer l'attribut.

La rue St-Lubin tout entière exige une exploration attentive. On y voit des fragments du XIIIe siècle; une jolie porte gothique en pierre du XVIe, dont le vantail est encore muni d'un heurtoir du temps; au n° 12, des fenêtres également du XVIe siècle, avec une frise sculptée sous l'appui et une porte Louis XIII; enfin, la première maison de la même rue mériterait une monographie. Le haut a été plâtré; mais le propriétaire actuel paraît en connaître la valeur. Tout le rez-de-chaussée, bâti en pierre avec pilastres de la Renaissance d'ordre ionique, est surmonté d'une frise en bois portant des modillons à figures grimaçantes et des médaillons, où sont encloses des têtes d'hommes et de femmes dans le goût de François Ier. Nulle description ne peut donner une idée de ce genre peu commun et d'une bonne exécution, il y a lieu de s'étonner que les photographes et les dessinateurs n'aient pas tiré parti d'un pareil objet.

Grâce à M. Geray encore, j'ai eu la satisfaction d'étudier, dans l'asile des Incurables, rue Dodun, n° 11, un joli hôtel du dernier style gothique, rappelant les manoirs des environs de Caen. Au centre de la façade, une tourelle carrée

contient l'escalier ; les fenêtres sont à croix de pierre, et la porte est ornée d'une accolade garnie de choux frisés et de pinacles, avec un bas-relief dans le tympan.

Dans l'avancé de la porte d'Abas, sous le château, existe une maison de bois assez délabrée, dont l'étage porte sur des corbeaux saillants. Les membrures sont disposées en feuilles de fougère. Ce genre d'assemblage n'est pas antérieur au XVIIe siècle en Normandie ; nous en avons ici probablement un des exemples les plus anciens, car les fenêtres sont accompagnées de pilastres de la Renaissance de François Ier.

Un peu plus loin, sous le château, nous trouvons la plus curieuse des maisons de la Renaissance possédées par Châteaudun. On la nomme la *maison de l'Architecte ;* elle fut, dit-on, bâtie par un architecte du château. Rien de ce style, toutefois, il faut l'observer, ne se voit dans les corps de logis actuels. Cette jolie maison est surtout curieuse par sa tourelle octogone voûtée en calotte, avec lanterneau à jour, et garnie de statuettes posées en acrotères autour du dôme. Là encore il faudrait des dessins.

Tout près, une arcade gothique du XVIe siècle, seul vestige de l'église St-Médard.

M. Viollet-le-Duc a publié, dans son *Dictionnaire* (t. VI, p. 252 ; t. VII, p. 42) des vues et des descriptions de deux maisons de Châteaudun, des XIIIe et XIVe siècles. Je n'ai pas eu la chance de les rencontrer. Leur destruction serait regrettable, à en juger par l'aperçu qu'il en donne.

J'ai parlé de la rue St-Lubin, elle doit son nom à une ancienne paroisse dont les ruines subsistent encore. La municipalité de Châteaudun, plus intelligente que celle de beaucoup de grandes villes, les a encloses dans un frais jardin, malgré leur peu de pittoresque. Bien qu'à chevet circulaire et bâtie en moellon, cette église ne paraît pas devoir remonter au-delà du XVIe siècle ou de la fin du XVe. Ses fenêtres sont

toutes ogivales sans traceries, et la porte percée à l'ouest est ornée de feuillages frisés.

On voit aussi, dans le cloître St-Roch, les traces des ogives de cette ancienne chapelle, transformée en maison d'habitation. Mais l'étranger ne doit pas manquer d'aller voir, au n° 7 de cette même rue, un très-remarquable heurtoir gothique à plaques ajourées, du reste fort connu, dessiné (1) et même moulé.

Rien à signaler dans les quartiers neufs. Les maisons sont généralement peu élevées; quelques-unes avec simple rez-de-chaussée; mais elles possèdent une certaine ampleur. La place vers laquelle toutes les rues convergent est carrée. Une fontaine en forme de vasque, dans le goût de la Renaissance, très-bien comprise et d'un bon effet, en occupe le centre. L'Hôtel-de-Ville étend sa façade du côté occidental. Ce n'est pas un monument, toutefois il accuse parfaitement sa destination, qualité dont sont souvent privés les édifices municipaux bâtis dans notre siècle de progrès.

M. le Secrétaire de la Mairie s'est employé, avec une grande obligeance, à me fournir tous les renseignements désirables; il a mis à ma disposition des plans qui m'ont été très-utiles. Je suis heureux de pouvoir lui en manifester ici ma reconnaissance.

Le rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville donne abri à un musée d'antiquités encore naissant, mais plein d'intérêt. Je citerai, comme ayant le plus attiré mon attention, des monnaies (Châteaudun avait un atelier monétaire); des sceaux, quelques-uns gothiques, tous locaux; de beaux fonts baptismaux octogones en marbre blanc de la Renaissance, venant de la Madeleine; un *minot* en bronze, aux armes de Châteaudun; deux chenets en fonte, provenant de l'Hospice,

(1) Viollet-le-Duc, t. VI, p. 85.

et blasonnés de six annelets ; des bas-reliefs de la Renaissance conservés lors de la démolition de l'ancien collége ; des éperons et des armes du moyen-âge ; une certaine quantité d'antiquités romaines ; une *ascia* trouvée à Bagniaux, des clefs, des styles, des épingles, des armes, des fragments de poteries et de mosaïques, de beaux chapiteaux apportés des fouilles de la villa de Mienne ; des fibules mérovingiennes, une hache ou francisque ; enfin, une nombreuse collection de hachettes celtiques, de silex polis et non polis.

M. de Belfort, sous-préfet, est le directeur zélé de ce musée. On doit aussi à son initiative, je crois, la formation d'une Société Dunoise, qui promet d'intéressants travaux.

Des vitrines contiennent quelques échantillons d'histoire naturelle ; mais les amateurs de cette science devront se rendre au faubourg St-Jean, chez M. de Tarragon, possesseur d'un muséum très-important de premier choix, qui ferait honneur à une grande ville.

Il me reste à parler du château. Il occupe l'angle nord-ouest de la ville close, et consiste en deux corps de logis regardant l'extérieur, un donjon cylindrique placé au milieu de l'enceinte et une Sainte-Chapelle.

On ne retrouve plus de traces des défenses du côté de la ville ; elles n'ont jamais dû être bien importantes. Du côté de la vallée, ses hauts talus bien appareillés, que dominent des chemins de ronde au niveau du rez-de-chaussée de la cour intérieure, avec des tourelles faisant échauguette, défient encore l'escalade. Au-dessus s'élancent trois étages partagés par des cordons saillants et éclairés de belles fenêtres du dernier style gothique, qu'on pouvait, sans imprudence, ouvrir hardiment à une pareille hauteur. Au niveau des toits, mouvementés par des lucarnes de pierre, circulent des chemins de ronde à machicoulis. Tout cela est plein de mouvement et d'un grand effet, malgré la teinte grise uniforme de cette

masse énorme. De ce côté ne se déploie aucun luxe de sculpture ; mais on la voit répandue à profusion sur les façades de la cour. Bien qu'une harmonie parfaite règne entre les deux corps de logis, appartenant l'un et l'autre au même style, le dernier gothique, il existe entre eux des différences assez sensibles. Le bâtiment du fond me paraît plus ancien : on pourrait l'attribuer, comme la chapelle qui se détache sur le milieu de sa façade, à la seconde moitié du XVe siècle. Ses fenêtres sont simplement moulurées ; les lucarnes seules offrent des pignons découpés, et toute la richesse est réservée pour l'escalier placé dans l'angle septentrional, à la suite duquel se déploie maintenant le deuxième corps de logis. Deux arcades ogivales, soutenues par des contreforts garnis de niches et de pinacles, surmontés de clochetons, s'ouvrent au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, profilant leurs traceries et leurs moulures sur les panneaux intermédiaires, dont aucune partie n'est restée lisse. Des lucarnes de même style cachent le toit. Une belle vis de pierre, aux larges emmarchements, circule dans cette magnifique cage.

L'autre façade, au contraire, bâtie dans les dernières années du règne de Louis XII, est toute couverte de découpures et de sculptures : gargouilles, pendentifs, dentelles de pierre sous les cordons, autour des linteaux des fenêtres ; épis de plomb du plus riche travail sur les combles. Je renonce à en faire la description ; je n'en pourrais jamais donner une idée. M. Victor Petit en a publié un dessin fort beau auquel je renvoie. L'architecte de cette dernière construction voulut aussi avoir son escalier, qui prend le jour par trois rangs d'arcades cintrées d'une grande élégance, formant balcon ou loge, à la mode italienne. Cette construction dépasse de deux étages les corniches et forme ainsi un gros pavillon flanqué de deux tourelles, dont les détails sont franchement Renaissance. L'escalier offre des particularités

de construction décrites par M. Viollet-le-Duc, t. V, p. 311, 313, 314. Le noyau est sculpté de très-délicats motifs de la Renaissance, disposés par panneaux dont pas un seul ne se répète.

Les étages de ce château sont divisés en vastes salles munies de belles cheminées. Les cuisines, avec leurs âtres énormes, leurs fours, leurs offices, subsistent encore. Les caves sont magnifiques. Les embrasures des fenêtres ont conservé leurs bancs de pierre. Pas une trace des anciennes décorations : elles consistaient sans doute principalement en tapisseries ou autre genre de tentures mobiles. Les casernes des gens d'armes étaient disposées sous les combles, à portée des chemins de ronde. Dans les soubassements sont des prisons plus belles que celles de Bellême. On ne manque pas de vous faire voir, en plus, les traditionnelles oubliettes : c'est un conduit carré communiquant avec chaque étage par une ouverture carrée, dont l'appui, usé par le frottement, indique qu'il s'agit simplement d'un puits ou de la cage d'un treuil destiné à élever les fardeaux difficiles à faire circuler dans les escaliers sinueux. Impossible d'y jeter un homme, s'il n'est pourvu de bonne volonté ; mais il faut des oubliettes dans tout château renommé ; sans cela, que dirait le touriste parisien à la recherche des émotions ?

Le prétoire de la haute-justice reste encore avec sa disposition primitive. Le siége du juge était placé dans un des angles de la salle. On en fit, en 1793, le tribunal révolutionnaire, comme l'indique une inscription restée sur le lambris. Il faut remarquer, ici comme ailleurs, sa proximité de la chapelle.

On fait de grandes réparations dans le château, à l'extérieur et à l'intérieur, où l'on prépare des logements. Si le propriétaire était autre que M. le duc de Luynes, il y aurait lieu de trembler ; mais, avec un homme si savant et si

plein de goût pour diriger les architectes, il faut prendre confiance.

On attribue la construction de la chapelle au fameux Dunois. Sa date se placerait donc entre 1440 et 1468. L'auteur de la Notice de Châteaudun, dans l'*Histoire des villes de France*, lui donne celle de 1465, sans dire d'après quelle autorité. L'architecture répond bien à la seconde moitié du XVe siècle. Le plan consiste en une nef unique avec pan coupé, accompagnée de deux oratoires ouverts sur le sanctuaire et d'une petite tour placée contre le flanc nord. Comme dans toutes les Saintes-Chapelles, il y a deux étages; mais ici la chapelle principale est à l'étage inférieur. La voûte de pierre est portée par des faisceaux de colonnettes sur lesquelles sont appliquées des niches abritant des statues remarquables, toutes coloriées. Les deux oratoires possèdent chacun leur cheminée. Celui du sud est orné de peintures du XVe siècle, représentant le Jugement dernier, dont la restauration, comme les cartons des vitraux, est confiée à M. Steinhell. Les autels restés en place sont de simples masses cubiques, servant d'appui à une table légèrement saillante. Cette simplicité, au milieu d'une construction luxueuse où rien n'a été épargné, doit donner à réfléchir à nos édificateurs d'autels modernes, insatiables d'ornements.

Sous cette chapelle sont les caveaux destinés à la sépulture des comtes de Dunois, mais leurs tombeaux n'existent plus. On conserve cependant une statue, quart de nature, qu'on dit être celle du fameux capitaine de Charles VII, mort à 77 ans, le 28 novembre 1468.

La chapelle haute est voûtée en merrain sur la charpente apparente. Les entraits et les poinçons sont bien moulurés. Les anges sculptés à chaque extrémité, et les *Agnus-Dei* placés sous le poinçon, ont été ajoutés postérieurement; leur travail accuse une époque plus récente.

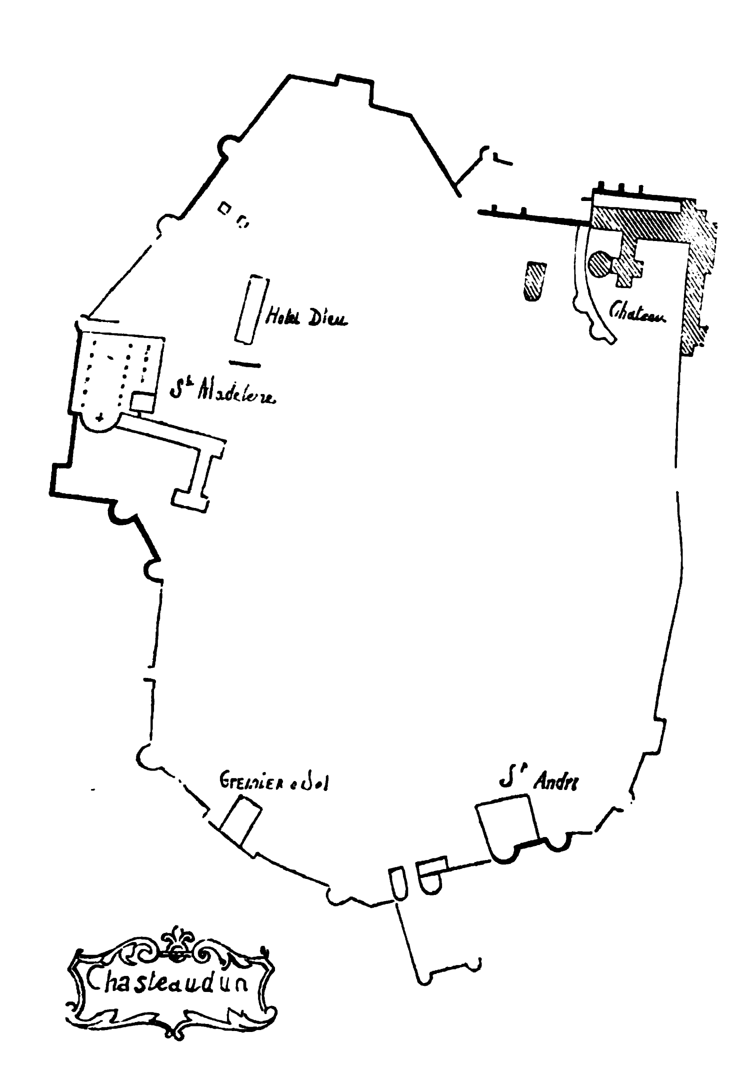
Le donjon domine la chapelle de ses 200 pieds d'élévation. M. Victor Petit en a fait une étude savante dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 401 à 412 et 586 : je me dispenserai donc d'en parler.

Il reste encore d'assez notables parties de l'enceinte fortifiée de la cité ; mais elles tendent à disparaître. L'Hospice a détruit celles qui longeaient son enclos. Bâties en moellon et en pierre de taille, parfois converties en habitations, elles datent un peu de toutes les époques. A côté de caractères anciens s'en retrouvent d'autres ne remontant pas plus haut que Henri IV et Louis XIII. La portion en redan, au chevet de la Madeleine, soutenue de contreforts plats reliés par des ogives extradossés, indique le XIIIe siècle. Sa disposition me paraît médiocre au point de vue de la défense. J'ai noté sur le petit plan ci-joint tout ce qui subsistait lors de mon passage.

Il me reste à dire deux mots de St-Gilles et de la Boissière.

St-Gilles était un prieuré situé à l'extrémité du faubourg occidental. Devenu propriété particulière, on a transformé l'église en habitation. La nef est démolie, et le pignon laisse voir l'arc triomphal roman à deux voussures avec ses chapiteaux à têtes grotesques, sous des tailloirs sculptés d'étoiles. Une fenêtre primitive paraît encore dans le mur du nord ; enfin l'abside circulaire se présente d'une manière pittoresque en face de la ville. Ses contreforts semi-cylindriques, ses murs en moellon, les fenêtres cintrées, m'ont paru du XIIe siècle. Il existe une crypte sous le sanctuaire.

Un chemin très-pittoresque nous a conduits, en passant sous le château et en longeant la rivière, à la chapelle de la Boissière, devenue dépendance d'un moulin. Comme on peut le voir par le dessin ci-joint, c'est une construction de l'époque de transition. Les fenêtres sont à lancette ; la corniche à modillons. Nos campagnes de Normandie possèdent


Hotel Dieu
Chateau
St Madeleine
Grenier a Sel
St Andre
Chasteaudun

encore, en grand nombre, des types analogues. Je présume que c'était une maladrerie.

II.

Un chemin de fer conduit de Châteaudun à Vendôme. Le trajet se fait en une heure. La ligne suit presque toujours la vallée du Loir, au milieu d'un paysage varié, et assez agréable. On rencontre quelques villages, des châteaux modernes entourés de beaux arbres. La plupart des églises paraissent dépourvues d'intérêt, s'il est permis de les juger dans leur rapide apparition. A Pesou, la ligne coupe un cimetière gallo-romain, et une ruine colorée par les derniers rayons du soleil couchant s'est dessinée devant nos yeux, au haut du coteau, près de la station de Fréteval. Bientôt après surgissent les cloches de Vendôme.

Vendôme n'est pas une belle ville; toutefois, elle possède des monuments très-dignes de fixer l'attention. Ils sont l'objet des études d'une Société archéologique très-active, dont M. Launay, professeur de dessin au Lycée et membre de la Société française d'archéologie, est le secrétaire. Lors de notre passage, malheureusement, il était absent, en tournée archéologique. Renvoyant pour les détails aux *Mémoires* de la Société vendomoise, j'esquisse, à grands traits, le résultat de mon exploration.

L'abbaye de la S[te]-Trinité de Vendôme est universellement connue. Les bâtiments réguliers, profanés par un quartier de cavalerie, sont peu accessibles à l'étranger; mais l'église se développe d'une manière admirable.

Elle doit sa fondation à Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Vendômois, et à Agnès de Poitiers, sa femme. La dédicace en fut faite solennellement en 1040. Rien aujourd'hui ne peut remonter à cette époque reculée. Grande et magnifique,

son plan se compose d'une nef avec bas-côtés, sans chapelles, d'un transept, d'un chœur, entouré d'un déambulatoire et d'une couronne de cinq chapelles de dimensions alternativement différentes, celle du chevet plus vaste. La tour est complètement détachée et isolée.

Le portail occidental, d'une parfaite symétrie, offre une indescriptible profusion de découpures, clochetons, gables, traceries flamboyantes. Trois portes y sont ouvertes; deux dans les bas-côtés, une dans l'axe de la grande nef. Celle-ci est séparée en deux baies par le meneau symbolique. Le tympan, au lieu de contenir des bas-reliefs, suivant l'usage le plus fréquent, a été rempli par une tracerie à jour compliquée, qui répand une grande lumière dans l'intérieur. Au-dessus, occupant tout le pignon, se développe une immense fenêtre à six meneaux. Les puissants contreforts posés aux angles de cette façade sont également ornés, et les doubles arcs-boutants qu'ils lancent contre les parois de la grande nef se découpent en dentelles délicates. Le grandiose, cependant, n'est pas étouffé sous cette profusion de sculptures, dont on ne se sent pas fatigué, comme il arrive souvent dans les œuvres de cette dernière époque ogivale.

La grande nef se déroule dans de fort belles proportions. Elle a huit travées; les ogives élancées des arcades portent sur des piles à nervures prismatiques. Les fenêtres, à meneaux avec riches traceries, sont larges et élégantes, et la tribune du triforium, ajourée et vitrée, en forme comme la continuation. Du haut au bas de l'édifice, il ne reste de plein que les piles, d'où une grande apparence de légèreté. Les voûtes à nervures ont leurs clefs coloriées. Les deux bas-côtés sont également voûtés en pierre. De riches traceries garnissent leurs fenêtres, principalement du côté du nord; elles sont plus courtes et moins larges du côté du sud, où se trouvaient les bâtiments claustraux.

Cet ensemble merveilleux et d'une grande pureté de lignes n'est pourtant pas l'œuvre d'un même architecte et d'un même temps. Les trois premières travées répondent seules à l'architecture prismatique avancée du portail. A partir du quatrième pilier, les nervures anguleuses sont remplacées par des colonnettes rendues à peu près prismatiques par un large listel, mais qui portent des chapiteaux très-richement fouillés ; les bases sont moins élevées au-dessus du sol ; au lieu d'affecter légèrement l'accolade, les baies des galeries sont de pures ogives, aussi bien que celles des fenêtres. Il existe également quelques différences dans les balustrades ; la frise sur laquelle elles s'appuient est moins maigre et d'un motif différent. Nous avons là les caractères de la première moitié du XVe siècle. Enfin les deux travées voisines du transept sont du XIVe siècle. Les colonnettes deviennent complètement cylindriques ; la tribune a de minces moulures toriques ornées de chapiteaux ; la balustrade est un quatre-feuilles ; une des deux fenêtres conserve même sa tracerie primitive, l'autre a été rendue flamboyante. Les mêmes nuances se retrouvent dans les bas-côtés. Du reste, les dates de l'histoire concordent parfaitement avec ces appréciations : il suffit de lire l'excellent article écrit par M. J. de Pétigny pour l'*Histoire des villes de France* de A. Guilbert.

Le chœur, comprenant seulement l'intertransept, deux travées et un pan coupé, appartient au style rayonnant comme les deux dernières travées dont je viens de faire la description.

Les deux bras du transept remontent au style de transition. Ils sont couverts par des voûtes en style Plantagenet, c'est-à-dire dont la clef est plus élevée que la pointe des arcs-doubleaux et formerets, formant par là une sorte de dôme. Les clefs sont richement sculptées et peintes. Il n'y a pas à s'étonner ici de cette influence angevine : nous sommes dans les domaines des comtes d'Anjou. Les chapiteaux des grosses

colonnes engagées portant les arcades de communication ont encore le caractère roman. Ceux des colonnettes accouplées pour porter les nervures des voûtes se composent de feuillages largement traités; les tailloirs même sont travaillés. Ces colonnes s'arrêtent à moitié hauteur sur des têtes de plein-relief formant cul-de-lampe. Les fenêtres sont des lancettes garnies d'un tore avec colonnettes.

La voûte de l'intertransept forme en quelque sorte lanterne, étant surélevée au-dessus de celle des deux bras. Quatre statues sont appliquées sur les pendentifs. Cette disposition n'est pas unique; nous demanderons aux savants de vouloir bien nous en faire connaître la signification. On constate dans ces parties des retouches du XVe siècle et même de la Renaissance.

Les bas-côtés du chœur et les chapelles du chevet appartiennent de même au style ogival primitif.

L'extérieur offre autant d'intérêt que l'intérieur. Les clochetons des contreforts, les doubles arcs-boutants donnent une tournure imposante à l'édifice, quel que soit le point de vue. Un clocher en charpente domine le chœur.

Si l'édifice est remarquable par sa structure, il n'est pas pour cela dépourvu de mobilier, comme il arrive trop souvent.

Trente-deux stalles à haut dossier, disposées sur deux rangs et fort remarquables, meublent le chœur. Elles datent du XVe siècle, et les miséricordes, conformément au goût de l'époque, sont sculptées de sujets grotesques, où hommes et animaux prennent les poses les plus extraordinaires, et dont la description ne pourrait donner une idée. Il ne faut pas chercher, je crois, dans ces représentations, d'autre idée que le caprice des sculpteurs. Cependant, quelques-unes des figures m'ont paru se rapporter à des métiers dont les corporations contribuèrent peut-être de leurs deniers au travail :

par exemple, un homme foulant du raisin; un autre semant du grain; un chasseur jouant de la trompe et poursuivant le gibier; un homme qui coupe une branche; un cheval chargé de bois, etc. Les parcloses ne sont pas moins variées: des têtes encapuchonnées servent d'appuis-main au sommet de la courbe, alternant avec des feuillages. Sur les poupées, figurent la Madeleine embrassant la croix; vis-à-vis, la résurrection du Sauveur; sur les volutes, des musiciens, puis deux anges soutenant le chapeau de cardinal sur un blason abbatial. Du côté de la nef, les panneaux sont simples; mais deux statuettes les surmontent de chaque côté. Ces stalles, vendues en 1792, n'ont été réintégrées qu'en 1835. Elles avaient subi de nombreuses mutilations, et dans les réparations exécutées en 1839, on a modifié leur disposition primitive, principalement aux extrémités. Une partie des panneaux des hauts dossiers est moderne, ainsi que les agenouilloirs, inutiles autrefois: au lieu de se mettre à genoux, on s'inclinait simplement sur la forme.

Le maître-autel en marbre blanc, moderne, de style gothique mélangé, se trouve tout-à-fait dépaysé à la place qu'il occupe. La matière dont il se compose et son entourage auraient nécessité un autel Renaissance, bien plus en accord avec nos habitudes actuelles et rentrant mieux dans les moyens des artistes de nos jours. Il fait piteuse mine, entouré comme il est d'une merveilleuse et indescriptible clôture en pierre de la Renaissance, sculptée de motifs délicats, symbolisant les faits de la légende de la sainte Larme, relique fameuse autrefois possédée par l'abbaye de la Trinité, et dont l'authenticité a donné lieu à une polémique entre Thiers et Dom Mabillon.

Les fenêtres conservent encore des vitraux du XV[e] siècle et de la Renaissance, parmi lesquels se trouvent quelques panneaux pouvant dater de la fin du XIII[e].

Les chapelles du rond-point sont également garnies de

verrières. Dans celle de St-Martin, aux trois fenêtres est représentée l'histoire de sainte Madeleine, style Renaissance. Ceux qui connaissent la légende de la sainte Larme saisiront la corrélation de ces tableaux avec la clôture du chœur dont j'ai parlé. On voit aussi dans cette chapelle un beau rétable de même style, dont on n'a pas l'air de faire assez de cas. Le tombeau d'autel ajouté récemment n'est pas heureusement conçu.

Les vitraux de la chapelle de la Vierge, sortis des ateliers du Mans, ne nous ont pas paru satisfaisants, non plus que l'autel.

Dans la chapelle suivante, il faut remarquer une vitre du XII[e] siècle peut-être, fort curieuse, représentant la Vierge assise, tenant son enfant sur ses genoux. C'est un morceau du plus haut intérêt. Le rétable date de la Renaissance.

Les piscines de ces chapelles sont fort belles.

La sacristie, à deux étages, remonte au XIV[e] siècle.

En 1847, M. le comte de Montalembert réclamait à la tribune, contre l'état d'abandon dans lequel on laissait cette remarquable église abbatiale de Vendôme ; son zélé curé, M. l'abbé Caille, lui a donné satisfaction. Grâce à son impulsion, et sous sa direction, car il est artiste, on a restauré le portail, refait les traceries en mauvais état d'un grand nombre de fenêtres, et nous n'avons vu nulle part d'aussi bonnes restaurations. Le gothique moderne pourrait être confondu avec l'ancien, par les gens les plus expérimentés, si la pierre avait pris la teinte que donne les ans.

Il reste à parler de la tour, projetant, comme une védette, en avant du portail, sa masse imposante, d'une hauteur totale de 240 pieds. Elle a fixé l'attention de M. Viollet-le-Duc, qui lui a consacré quelques pages dans son *Dictionnaire* (t. III, p. 351 à 358), avec des plans, coupes et élévations. Comme M. de Caumont, il l'attribue à

la première moitié du XIIe siècle. « C'est, dit-il, une des plus belles constructions du XIIe siècle, qui n'est surpassée que par celle du clocher vieux de la cathédrale de Chartres » (t. V, p. 180). Après cela, je n'en entreprendrai pas la description ; mais j'en offre un dessin fait par M. Bouet, d'après une photographie de Renvoisé, de Vendôme.

Les bâtiments de l'abbaye de la Trinité ont été reconstruits au XVIIIe siècle, comme dans la plupart des grandes abbayes de France ; mais les cloîtres, du XIVe et du XVe siècle, subsistent encore en entier. Ils servirent d'écurie pour les chevaux de la garnison jusqu'au moment où M. Caille fut assez heureux pour en arracher la moitié au Génie militaire.

Après une réparation soigneuse, on y a réuni un petit musée composé, soit des pierres qu'il a fallu remplacer dans les restaurations de l'église, soit des fragments



TOUR DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ, A VENDÔME.

de la clôture du chœur; des rétables, des vitraux provenant des affreuses mutilations que l'abbaye de la Trinité doit au premier Empire.

Derrière le chevet de l'église se trouve l'ancienne maison abbatiale, très-jolie construction du XVIe siècle. Une grosse tourelle octogone contient l'escalier: de belles lucarnes lui donnent du mouvement. Elle sert, m'a-t-on dit, de presbytère. M. le curé est digne d'un logis aussi artistique.

Il reste aussi des bâtiments de la première enceinte du monastère, en avant de l'église: ils datent du XIIe siècle. M. de Caumont en a donné des dessins dans l'Atlas de son *Cours d'antiquités*, architecture civile, pl. lxxxij. Leur aspect n'a pas changé depuis cette date déjà éloignée (1830).

Comparées à la Trinité, les autres églises de Vendôme sont peu de chose.

La Madeleine, fondée en 1474 par Jean de Bourbon, offre une grande nef du dernier gothique, froide et sans mystère, accompagnée d'un bas-côté unique au nord, et de très-étroites chapelles du côté du midi, longé par une rue sur laquelle il était impossible d'empiéter. Cette nef compte six travées. Une simple abside à pan coupé forme le chœur. Pas de clérestory au vaisseau central; les fenêtres des chapelles et du bas-côté sont prismatiques. La voûte en pierre de l'abside date de la Renaissance. Une voûte en pierre couvre également le bas-côté. La grande nef a une carène de bois.

Dans la fenêtre à trois meneaux du chevet restent quelques vitraux anciens. J'y ai reconnu une sainte Anne, un saint Sébastien, un saint Nicolas et peut-être un saint Jacques, et des donateurs avec blasons.

Le maître-autel, du règne de Louis XIV, bien paré, est précédé d'une bonne grille de communion en fer enroulé du dernier siècle.

On ne peut approuver la disposition donnée récemment au

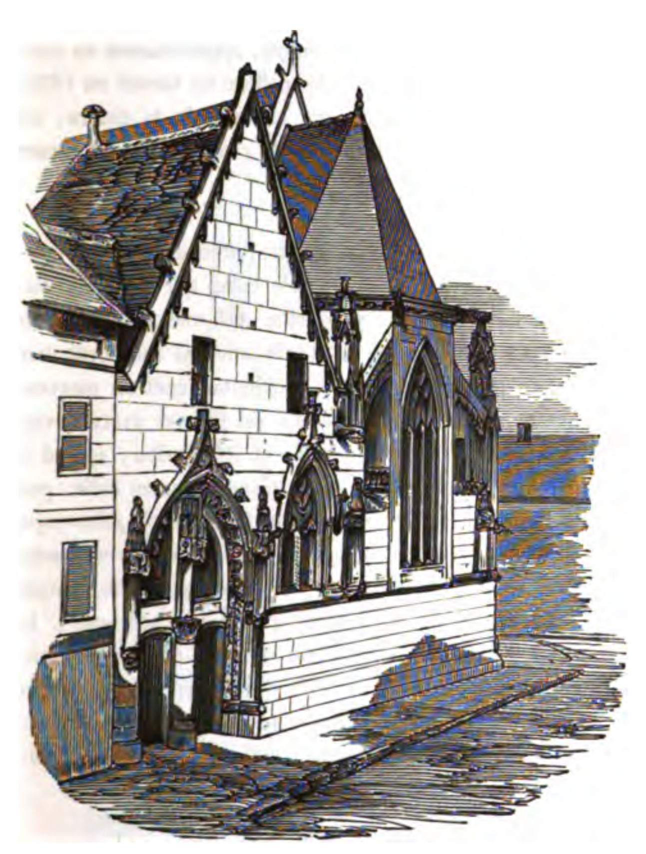
chœur : stalles et orgues au fond du chevet, absence de clôture à la partie antérieure, livrant l'autel aux indiscrétions de tout venant. Cette mode, peu en rapport avec l'époque, produit un mauvais effet, et au point de vue de la saine liturgie, est essentiellement blâmable. Les autres embellissements, comme les baldaquins des stalles, l'autel de la Vierge, la tribune du bas de la nef, laissent aussi beaucoup à désirer.

L'extérieur n'est pas plus intéressant que l'intérieur ; la structure est plate et monotone ; la tour, contemporaine du reste, couronnée par une flèche de pierre avec crochets, offre une certaine ressemblance avec celle de St-Valérien de Châteaudun.

L'église des Cordeliers, devenue la chapelle des Dames du Calvaire, remonte jusqu'au XIVe siècle, car plusieurs de ses fenêtres sont rayonnantes. Sa voûte est en bois, du XVe siècle, comme celle de la Madeleine. Dans une petite chapelle, attachée au flanc nord et dite chapelle des Barentins, se trouve le tombeau d'Honoré Barentin, conseiller du roi. Il consiste dans une statue agenouillée, vêtue d'un tabar semé d'étoiles ; cette sculpture, fort médiocre, remonte au règne de Louis XIII.

La chapelle du lycée offre un plus grand intérêt. Église d'un ancien hôpital pour les pélerins, fondé en 1203 sous la dénomination de St-Jacques-du-Bourbier, elle a été rebâtie en 1452. Le dessin ci-joint me dispensera de décrire la partie orientale en alignement sur la grande rue. Le clocher, placé à l'ouest, carré à la base, devient octogone à la partie supérieure, qui accuse la Renaissance. A la deuxième travée, au sud, s'ouvre une belle porte en accolade. Dans les contreforts en colonnes, dont le mur du nord a été orné plutôt que soutenu, à la Renaissance, on a employé des chapiteaux

romans qui doivent provenir d'un autre édifice, peut-être de la première église de l'abbaye.



LA CHAPELLE DU LYCÉE DE VENDÔME.

A l'intérieur, rien de remarquable. Les trois fenêtres du chœur sont garnies de vitraux; sa voûte en pierre date de la Renaissance. La grande voûte est en bois. Pas de mobilier. On a édifié, en 1826, dans le bas de la nef, une ridicule

borne surmontée d'une urne, à laquelle on a donné la dénomination de tombeau du cœur de César de Vendôme, bâtard d'Henri IV, fondateur du collége.

Les bâtiments, en brique et pierre, appartiennent au commencement du XVII[e] siècle. Le collége fut ouvert en 1620. On montre dans le jardin, sur le bord de la rivière, un platane mesurant 21 pieds environ de circonférence et encore parfaitement vigoureux.

Il existait, non loin de la Trinité, une autre église surpassant par sa valeur monumentale celles qui subsistent aujourd'hui; on la nommait St-Martin. Achevée en 1539, les styles du XV[e] siècle et de la Renaissance se mariaient dans ses diverses parties. La façade occidentale était un morceau remarquable. Néanmoins, elle n'a pu trouver grâce devant les démolisseurs. Supprimée après la Révolution, quand la Trinité devint paroisse, elle se vit transformer en halle, puis raser en 1855, pour faire une place. Le *Magasin pittoresque* de 1858 contient, sur ce sujet, un article où justice est rendue aux héros de l'entreprise; on y a joint une belle gravure d'après un dessin de M. Launay (V. la page suivante). La tour a été épargnée. Comme un nouveau caprice administratif pourrait, elle aussi, la faire disparaître, j'en offre un dessin fait par M. Bouet d'après une photographie. Respectivement à l'église, elle occupait l'angle sud-ouest, en avant-corps sur le portail.

C'est ici le lieu de dire deux mots sur l'église de St-Pierre-de-la-Motte, changée en tannerie. Elle a occasionné de grandes discussions entre les savants; certains l'ont regardée comme mérovingienne. Construite en moellons récrépis, avec abside circulaire, l'extérieur n'a aucun caractère particulier. L'intérieur fait voir une voûte en berceau, soutenue par deux



TOUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DE VENDÔME.

arcs-doubleaux que portent quatre colonnes ornées de beaux chapiteaux, dont les sculptures, consistant principalement en têtes de ronde-bosse, nous ont paru offrir tous les caractères du XIe siècle. L'ensemble rentre donc dans les dispositions ordinaires des églises romanes. Une seule particularité est à signaler : l'abside, au lieu de recevoir le jour par des fenêtres cintrées, comme celle que l'on voit encore dans le mur latéral du sud, était éclairée par trois oculus d'un assez grand diamètre, maintenant bouchés. J'ai déjà fait connaître deux oculus dans le chevet de St-Jean de Châteaudun, évidemment du XIe siècle. Dans tous les cas, St-Pierre-de-la-Motte est un curieux édifice, et l'on est heureux de voir sa conservation assurée : il appartient à M. Charpentier, membre de la Société Vendômoise, qui en connaît le prix.

Vendôme n'abonde pas en maisons anciennes. Aucune ne remonte au-delà de la fin du XVe siècle ou de la Renaissance. Me bornant à indiquer les vestiges de constructions en pierre qu'on voit rue Guesnault, 1 ; rue Basse, 4 ; rue Saunerie, 23 ; rue St-Pierre-de-la-Motte, 5, et les maisons de bois plus ou moins mutilées, rue Saunerie, 7 et 9 ; rue Poterie, et rue Parisienne, 2, je citerai comme plus remarquables la maison dite du Gouverneur, rue du Bourg-Neuf, manoir de pierre à tourelle gothique dont voici un croquis (V. la page suivante), et rue Poterie, sur la rivière, un bel hôtel avec pavillons à toits aigus, tourelle et lucarnes de pierre, dont les habitants n'ont pas l'air de comprendre l'intérêt.

La maison de bois de la place St-Martin, 24, est plus heureuse : elle a eu les honneurs de la lithographie. Élevée de deux étages sous comble, son pignon se présente sur la voie publique. Les sablières des encorbellements, très-finement moulurées, indiquent un ouvrier plus habitué à travailler la pierre que le bois. Les ouvertures ont été refaites ; mais on voit encore le départ des courbes qui formaient le linteau des

anciennes fenêtres, et on peut les reconstituer en imagination. Sauf les moulures des filières, les repos des poteaux



MAISON DU GOUVERNEUR.

corniers et les entourages des fenêtres, on ne rencontre aucune ornementation aux deux étages supérieurs. L'entre-colombage est rempli de briques; le pignon essenté. Mais au rez-de-chaussée se trouve une série de figures en relief d'assez grande proportion : un saint évêque nimbé, probablement saint Martin; un roi, saint Louis, protégé par un dais à courtines et lambrequins. Deux anges tenant des blasons garnissent les culs-de-lampe au-dessous des sujets. Sur les deux montants de la porte, fort étroite, qui s'ouvrait au centre de la façade, on avait représenté, saint Jacques et

saint Jean-Baptiste. Cette maison unique paraît frappée d'alignement.

Des fortifications, élevées en 1357 par Louis d'Anjou, fils du roi Jean, nous n'avons rien retrouvé. La porte St-Georges, transformée maintenant en hôtel-de-ville dont voici un dessin, ne peut guère dater, dans son état actuel, que



HÔTEL-DE-VILLE DE VENDÔME.

de la fin du XVe siècle. M. de Pétigny, dans la notice déjà citée, attribue les deux tours au XIVe siècle, sauf le crénelage évidemment du XVIe. En effet, la Renaissance a sculpté au-dessus des corbeaux une série de médaillons remplis de têtes en demi-relief, caractéristiques de cette époque. Les fenêtres sont modernes, on le comprend, et les jalousies dont on les a munies sont loin de produire un bel effet ; mais dans le bas subsistent deux meurtrières au travers desquelles passe encore la gueule de deux petits canons anciens, montés sur des affûts de fer. Du côté de la ville,

on a construit une tourelle et divers appendices qui ne nous ont pas paru réussis.

Le château domine la ville de ses ruines pittoresques. Son enceinte fort considérable, découpée par des clôtures en propriétés particulières, consistait, autant que j'ai pu m'en rendre compte, en un parallélogramme rectangle. Des courtines bâties en moëllons, flanquées de bastions semi-circulaires, d'assez petit diamètre, parementés en moyen appareil, plutôt juxtà-posés que reliés au rempart, car on voit du haut au bas le joint vertical, composent la face opposée à celle dont j'offre les dessins. A la sape, ces tours auraient pu tomber tout d'une pièce. Leurs murs sont peu épais : point de voûtes,



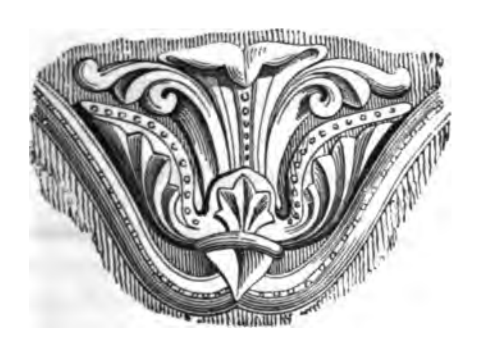
mais seulement des planchers de bois. Les corbeaux des machicoulis n'ont pas un aspect ancien. Le peu de solidité que présentent ces défenses me porte à les attribuer seulement à la fin du XVIe siècle. Des mouvements de terrain considé-



VUE GÉNÉRALE EXTÉRIEURE DU CHATEAU DE VENDÔME.

rables et de profonds fossés composent toute leur force. La partie opposée, avec ses tours carrées, doit être de beaucoup antérieure. Saint Louis habita le château de Vendôme, en 1227.

(La suite à un prochain numéro.)



NOTE

SUR

LE DÉPLACEMENT DES TOMBEAUX

EN BRONZE

DES ÉVÊQUES FONDATEURS DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS;

Par M. l'abbé DUVAL,

Chanoine titulaire de la cathédrale d'Amiens.



La Société française d'archéologie et le Congrès scientifique de France tenu à Amiens, au mois de juin 1867, ont enregistré une protestation énergique contre la mise à neuf, au moyen d'un enduit, du bronze des magnifiques tombeaux des évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens. Je ne veux pas revenir sur cette prétendue restauration qui a été sévèrement jugée, mais appeler l'attention sur un autre point qui a aussi son importance : le déplacement de ces tombeaux et leur translation dans l'entrecolonnement de la troisième travée de la nef.

Évrard de Fouilloy fut le promoteur de la construction de la cathédrale. Il en arrêta les plans, de concert avec Robert de Luzarches, et en fit commencer l'exécution en 1220. Les

premières assises sortaient à peine de terre lorsqu'il mourut, en 1222.

Geoffroy d'Eu ne répudia pas l'héritage de son prédécesseur, et les travaux avancèrent rapidement sous son épiscopat, dont sa mort fut le terme en 1236.

La reconnaissance de nos pères pour ces deux grands évêques se signala par les honneurs exceptionnels accordés à leur sépulture.

Leurs restes furent déposés à l'entrée de l'église, dans l'axe de la grande nef

Leur image fut coulée en bronze en plein-relief, et posée au-dessus de leurs restes sur une litière de même métal supportée par des lions.

Pour eux on fit exception aux règles liturgiques, qui ne permettent pas que les bronzes, les marbres et les pierres des sépultures, placées sur le sol des nefs et des chœurs, dépassent le niveau du pavé.

Toutes ces dispositions, inspirées par la gratitude, me semblent en même temps empreintes d'un sens exquis.

Il était juste que les fondateurs reposassent à l'entrée de l'église, et au milieu, comme pour en ouvrir la porte ou en donner la clef aux générations futures.

Il était juste que leur image sortît en relief de dessus leur lit funèbre, afin qu'aucun de ceux qui viendraient à passer près d'eux ne pût ni être distrait de leur vue, ni dispensé de leur rendre hommage.

Il était juste, enfin, que cette image fût placée dans l'axe de l'église comme pour lui faire embrasser du regard l'œuvre entière, de long en large et de bas en haut, dans son immense étendue.

Les intervalles des supports du lit funèbre d'Évrard de Fouilloy avaient été remplis en œuvre de maçonnerie, afin de marquer, dit la tradition, que sa main était à la base de

l'édifice. Le dessous de la litière de Geoffroy d'Eu était évidé, parce qu'il avait continué l'église jusqu'aux voûtes.

On ne peut que louer encore ces dispositions.

Aussi tout cela fut-il religieusement conservé, respecté et honoré pendant plus de cinq siècles.

Au siècle dernier, ce siècle qui a, on peut le dire, dévasté notre cathédrale avec une rage d'innovation que n'auraient pas surpassée des hérétiques ; au dernier siècle, on trouva que ces tombeaux, placés à l'entrée de la nef et au milieu, étaient gênants. Quoi ! s'écrièrent les réformateurs, il faudra que dans une procession l'évêque, le doyen du chapitre, le célébrant soient contraints, pour continuer leur marche, de quitter la ligne droite, et d'incliner d'un côté ou de l'autre de ces bronzes malencontreux ! Arrière, arrière, messeigneurs les fondateurs.

Et alors il se trouva des mains hardies, j'allais dire sacriléges, pour arracher l'image des vieux évêques à leurs bases séculaires, pour les transférer au point le plus rapproché de la porte d'entrée : l'un à droite, l'autre à gauche.

On recula devant la pensée de profaner les cendres de ces évêques, et on plaça à l'endroit où elles continuèrent de reposer une inscription destinée à constater le divorce accompli entre les personnages ensevelis et leurs monuments. L'inscription est de 1762.

Disons-le toutefois à titre, non de décharge, mais de circonstances atténuantes, le XVIII[e] siècle n'a pas complètement dénaturé l'idée du XIII[e]. Il a laissé les tombeaux à l'entrée de l'église : il les a laissés sur leurs bases anciennes. Enfin, il n'a pas mis d'obstacle à ce que le panorama de l'église se déroulât, comme par le passé, sous les yeux de ces immortels évêques.

Il nous était réservé d'assister à une profanation plus grave. Les tombeaux ont été de nouveau déplacés, et après

cinq ou six mois d'attente, pendant lesquels on a délibéré sans doute sur le lieu où on les rétablirait, on les a transportés, sans qu'on sache pourquoi, dans l'entrecolonnement de la troisième travée de la nef. Là ils ont été fixés sur des bases en marbre noir, dans une enceinte formée par une grille en fer.

Nous nous sommes demandé d'abord pourquoi on les a déplacés. Du moment qu'ils n'étaient plus à leur vraie place, ils se trouvaient bien là où on les avait mis; ils y étaient mieux surtout que partout ailleurs. Nous n'avons pu découvrir jusqu'à présent une ombre de raison, de prétexte même, qui justifie ce déplacement. Je sais que l'évêque d'Amiens et le chapitre de la cathédrale s'en sont émus, et qu'ils ont adressé de concert au ministre chargé des affaires ecclésiastiques une protestation très-accentuée. Il faut croire que ces voix augustes, malgré leur compétence, n'ont pas trouvé d'écho; car le projet de déplacement a suivi son cours.

Ce projet étant définitivement arrêté, il s'agissait de trouver une place à ces pauvres évêques, traqués de siècle en siècle dans leur noble asile.

Nous ne craignons pas de dire que le choix qu'on a fait est le pire auquel on pouvait songer.

Nos évêques ne sont plus à l'entrée de leur église.

Ils ne sont plus au milieu de leur nef.

Ils ne sont plus sur leurs antiques bases.

Ils ne sont plus face à face avec l'œuvre sortie de leurs mains.

On les a mis à l'écart, dans un entrecolonnement. Pour perspective, ils ont un pilier à deux pas, au lieu du rond-point étincelant; pour abri la pointe d'un arc, au lieu du dôme de la voûte splendide. Il semble qu'ils étouffent entre les deux colonnes qui les pressent l'une à la tête, l'autre aux pieds.

La pensée du XIII[e] siècle est complètement méconnue, elle a perdu son expression.

Ajoutez que dans le coin où ils sont relégués ils n'arrêtent plus le regard, et que le plus souvent on passera près d'eux sans les apercevoir.

Voilà ce que l'on a fait.

Que fallait-il faire ?

Si le lecteur a bien voulu me suivre avec quelque attention, il a répondu déjà à cette question : il fallait les mettre à la place que leur avait assignée la reconnaissance du XIII[e] siècle et que la gratitude des cinq siècles suivants leur avait maintenue. Au lieu d'une œuvre nouvelle de profanation, il fallait faire une œuvre de réparation. Au lieu d'aggraver l'iniquité du XVIII[e] siècle, il fallait en effacer la trace et le souvenir.

Qui se serait plaint de la réintégration de nos bienfaiteurs dans un droit si régulièrement acquis et si légitimement prescrit ?

Le clergé qui sort en procession ?

Les fidèles qui viennent prier ?

Les visiteurs qui circulent et se promènent ?

Croyons bien que le clergé qui marche en procession ne se serait pas plaint. Il sait que notre belle nef a 14 mètres 65 centimètres de largeur, et qu'il y aurait, pour passer à droite et à gauche des tombeaux, plus d'espace qu'on n'en trouve dans les plus grandes nefs des églises ordinaires.

On se souvient, sans doute, qu'au dernier siècle le seul avantage de pouvoir faire passer un dais de grande dimension à travers les portes de nos cathédrales a fait jeter à bas, dans plusieurs d'entre elles, les trumeaux de leurs portails. C'était payer bien cher un si mince avantage !

La mise à l'écart de nos tombeaux coûterait plus cher encore à notre clergé : elle lui coûterait l'honneur ; car ce

n'est pas seulement ici une œuvre d'art qu'on sacrifierait, c'est une œuvre d'ingratitude dont on assumerait la honte.

Comment ! le clergé n'aimerait pas à se déranger devant les catafalques de tels évêques, lui qui tous les jours se dérange devant les catafalques des morts qu'on apporte à l'église ! devant les reposoirs ! devant les statues profanes dressées au milieu des places publiques ? Une pareille objection ne vaut vraiment pas la peine qu'on s'y arrête.

Quant aux fidèles qui viennent à l'église, ils ne se tiennent à cet endroit ni pour prier, ni pour écouter la parole de Dieu. Les vastes enceintes qui avoisinent les autels et la chaire contiennent plus de places commodes qu'il n'en faut pour les jours ordinaires, et elles suffisent dans les grandes circonstances.

Enfin, j'ai assez bonne opinion des visiteurs, artistes, archéologues, et même simples touristes, pour être sûr qu'ils ne pourraient qu'être flattés de rencontrer sur leur chemin, à travers la nef, des monuments d'un si haut intérêt.

On ne fera pas, je le suppose, l'objection que nos tombeaux, à cette place antique, gêneraient la circulation de la foule. Après ce que nous avons dit de la largeur de notre nef, cette objection ne serait pas de mise. Mais si on la faisait, nous aurions beau jeu pour la rétorquer contre nos adversaires ; car il est visible qu'en les plaçant dans l'entre-colonnement de la troisième travée, on a fermé une des voies par lesquelles la foule qui remplit la grande nef s'écoule vers les issues de l'édifice.

Je termine par une considération qui m'a frappé. Ce qui contribue en partie à donner à notre cathédrale l'aspect féerique que nous admirons, c'est, selon moi, la grandeur des arcades qui font communiquer la nef avec ses ailes. Obstruer ces larges percées par un monument quelconque, une chaire, un banc d'Œuvre, un tombeau, c'est opposer à la vue un

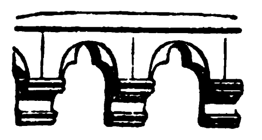
obstacle qui la gêne et qui la contrarie. L'obstacle ne s'élevât-il qu'à 2 mètres au-dessus du sol, le regard ne glisse plus à son aise à travers de larges espaces, il n'est plus satisfait. Cette considération a porté jusqu'ici le clergé à s'opposer à la construction d'un banc d'Œuvre vis-à-vis de la chaire. Il préfère s'asseoir humblement sur de simples bancs mobiles, plutôt que de voir embarrasser les entrecolonnements de son église par un meuble de ce genre dont la richesse, si grande qu'on la suppose, ne suffirait jamais à racheter les inconvénients de sa masse encombrante.

Donc, ce qui m'a paru condamnable au point de vue historique, archéologique, artistique, je ne le condamne pas avec moins d'énergie au point de vue architectonique.

Il appartenait à la Société française d'archéologie, société éminemment conservatrice et réparatrice, d'enregistrer cette protestation, espérant bien que si elle ne trouve pas d'écho aujourd'hui ailleurs que dans le *Bulletin monumental*, elle pourra peut-être hâter le jour de la réparation (1).

(1) La Société française d'archéologie a fait une adresse à S. Exc. le Ministre des cultes, pour le prier de faire replacer les statues où elles étaient autrefois.

(Note de M. de Caumont.)



UN MOT

SUR LA

PEINTURE CHRÉTIENNE,

PAR M. LE COMTE DE MELLET,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Quelle est la situation de la peinture chrétienne dans notre pays, au point de vue de la composition et de l'inspiration? Avons-nous marché, dans ces dernières années, dans la voie du progrès? Il y a trente ans que M. Rio faisait paraître le premier volume de son magnifique travail sur l'*Art chrétien*, et c'est en 1867 qu'il a terminé son ouvrage par un chef-d'œuvre, par sa monographie de Michel-Ange et de Raphaël. Il y a trente ans aussi que l'illustre comte de Montalembert venait ajouter ses leçons aux leçons si brillantes de son ami, et corroborer les études de M. Rio par ses observations personnelles, fruit d'un sens exquis de l'art et de ses convenances. Alors on eût pu croire qu'une révolution allait se faire dans la peinture chrétienne, sous l'inspiration de ces belles pages lues et méditées par les artistes, les amateurs, les gens du monde et le clergé. On eût pu espérer que cette branche essentielle de l'art chrétien allait sortir peu à peu des ombres qu'avait accumulées sur elle l'oubli des saines

traditions, traditions plus ou moins complètement délaissées depuis la Renaissance. Vain espoir! il n'en fut rien : quelques hommes goûtèrent et s'approprièrent les doctrines de MM. Rio et de Montalembert, parce qu'ils en avaient l'intuition et l'instinct ; mais la plupart des artistes suivirent les voies de leurs prédécesseurs, et le public, à quelque classe de la société qu'il appartînt, continua à ne pas se douter que la peinture chrétienne dût être vue et pratiquée sous un point de vue spécial, sous celui de la convenance et de l'inspiration.

Quelques peintres pourtant firent exception d'une manière plus ou moins éclatante et secouèrent les données d'un naturalisme trivial, pour demander leurs pensées à la grandeur des sujets qu'ils allaient peindre. Mais les tableaux religieux n'eurent, en général, rien de supérieur comme niveau à ce qui existait auparavant, et, à l'heure où j'écris ces lignes, il en est toujours à peu près de même : tant il est difficile de remonter une longue pente, et tant il est vrai que bien des efforts devront s'user, que bien des lumières devront briller en pure perte avant que la clarté illumine de ses lueurs victorieuses de séculaires ténèbres. Je ne veux point, du reste, ainsi que je le disais tout à l'heure, donner à mon appréciation une portée exagérée ; et si je dis que dans son ensemble la peinture chrétienne n'a pas repris des allures plus relevées, je dois ajouter pourtant, et je le constate avec bonheur, que des exceptions viennent se poser à côté des tendances générales ; que des peintres de grand mérite, quelques-uns même illustres, nous ont dotés de toiles religieuses aussi recommandables par la hauteur de l'inspiration et par la convenance de la composition, que par la bonté technique de l'œuvre. Plus d'un nom vient s'offrir à mon esprit, à commencer par Ingres et Hippolyte Flandrin, qui ne sont plus, et à continuer par leurs émules, aujour-

d'hui encore dans toute la force de la vie et du talent. Les œuvres vraiment chrétiennes de ceux-ci viennent nous dédommager un peu de tout ce que nous rencontrons, dans nos expositions annuelles, de Vierges sans modestie, de Christs sans dignité, de Saintes Familles sans sainteté.

Que dire, entre autres, de ces Crucifiements dans lesquels le corps de l'Homme-Dieu est représenté sous un aspect tout à la fois ignoble et presque cadavérique, comme si les auteurs de ces toiles avaient voulu donner le commentaire le plus repoussant du *vermis sum et non homo* du prophète? Combien la vérité et le goût n'ont-ils pas à souffrir en présence de tant de toiles d'un prosaïsme de bas étage et qui dénotent, de la part de ceux qui les ont peintes, l'absence totale du sentiment religieux? Combien la piété et la foi ne sont-elles pas blessées cruellement par cette absence des conditions les plus essentielles de la peinture chrétienne? Et, pourtant, ces toiles, le jury les admet: le public les contemple, les loue souvent, sans être frappé des contre-sens qu'elles présentent. Que le dessin soit correct, que le coloris soit habile, voilà ce que tout le monde se borne à demander. Quant au sens religieux, nul ne s'en embarrasse, parce que, il faut bien le dire, personne ou presque personne ne le possède.

Parmi les hommes sincèrement religieux, parmi ceux même que leur état appellerait à être plus difficiles dans leurs jugements que bien d'autres, qu'il en est peu qui soient touchés des vices essentiels que présente l'art chrétien de nos jours! Cela tient en grande partie à l'habitude de n'avoir guère sous les yeux que de mauvais modèles, et l'abondance de ces modèles tient elle-même à ce que la foi et le sentiment religieux ont, depuis bien des années, baissé chez les artistes et dans les masses. On s'agenouille avec la même indifférence devant une Vierge en grisette ou devant

une Madone du Frère-Ange ou du Pérugin. Nos églises sont dotées par l'État et par les particuliers d'originaux sans valeur morale, ou de copies de maîtres dont le pinceau, même parmi ceux de l'ordre le plus élevé, n'a jamais su s'élever à la compréhension des beautés religieuses ou mystiques. Et cependant une muraille nue dans nos temples est de beaucoup préférable à des murs décorés de peintures, qui ne sont en aucun rapport avec la nature des sujets qu'elles rappellent ou sont censées rappeler.

Telle est, suivant moi, la situation actuelle de l'art chrétien pris dans son ensemble et dans notre pays. A cet état de choses, y a-t-il quelque remède? Peut-on chercher à modifier une situation qui remonte haut dans l'histoire et qui se perd dans les origines même de la Renaissances, époque d'où sont partis tant de progrès et tant de chefs-d'œuvre, mais qui a vu tant de défaillances dans l'ordre religieux et moral?

On ne peut se dissimuler qu'en fait d'art, et particulièrement en fait de peinture, il n'existe un double courant d'influence : l'un, qui vient de l'opinion publique et s'exerce sur les artistes; l'autre qui, venant au contraire de ces derniers, réagit à son tour sur cette même opinion. Celle-ci distribuant, en définitive, l'honneur et la fortune, sera toujours consultée par le plus grand nombre des peintres ; mais il est également vrai que leurs œuvres exerceront, suivant la direction de leur talent, un grand empire sur les masses ; de telle sorte, par exemple, que s'il était possible qu'il ne sortît du pinceau des artistes que des peintures immorales, les mœurs et les habitudes d'une nation seraient promptement et radicalement perverties. Il faut donc, pour modifier les œuvres d'art au profit d'une direction convenable, il faut, dis-je, agir sur les individus dès leur première éducation; il faut prendre les hommes dès le principe et tracer dans les esprits un sillon qui produise de bonne heure de solides im-

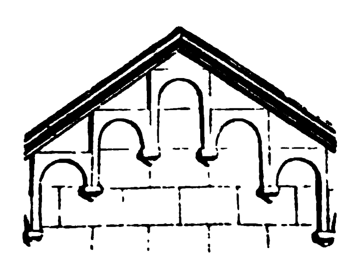
pressions. Des cours d'esthétique, faits par des hommes pénétrés des saines doctrines (et il en existe) dans les maisons de haute éducation et dans les séminaires, pourront jeter dans les intelligences des semences fécondes, développées plus tard par la pratique de la vie. Dans ces leçons, les maîtres apprendront à leurs élèves qu'il ne suffit pas pour constituer un tableau religieux qu'il soit donné comme tel par son auteur; mais qu'il faut qu'au mérite de la bonne exécution matérielle il joigne une composition simple, digne et naturelle; qu'il faut que les figures, les attitudes, les gestes des personnages soient en rapport avec leur origine, leur caractère, leurs actions, leur sainteté. Ils diront également à leurs auditeurs que, parmi les grands peintres de toutes les époques et parmi ceux que nous admirons le plus comme les génies de la peinture, il en est beaucoup qui ont complètement méconnu ou dédaigné les conditions de la peinture chrétienne, et qu'il est nombre de toiles dites religieuses, dues à d'illustres pinceaux, dans lesquelles on ne trouve ni inspiration ni même la plus vulgaire convenance. Il ne sera pas difficile de joindre les exemples aux préceptes et de faire voir aux jeunes gens, dans les musées et dans les expositions périodiques, quels sont les modèles à méditer et ceux qu'il serait dangereux de suivre. Ainsi pourra-t-on jeter dans des âmes encore souples des germes destinés à donner un jour des productions saines et dignes d'être elles-mêmes imitées.

Les peintres chrétiens vraiment dignes de ce nom, ceux qui nourris des grandes traditions nous donnent des toiles qui se recommandent à la haute estime et souvent à l'admiration publique, les Lafon, les Benouville, les Landelle, les Frère Athanase, les Timbal, etc., successeurs ou élèves eux-mêmes des Hippolyte Flandrin, des Ary-Scheffer, des Paul Delaroche; ces peintres, dis-je, ont une noble mission à remplir dans les efforts à tenter pour la régénération de l'art

chrétien, non-seulement en continuant à enrichir de leurs œuvres nos églises, nos musées, nos monuments publics, mais aussi en formant de nombreux disciples, en leur donnant le secret de leur talent, de leur inspiration, de leur foi; et en leur faisant admirer ce qu'ont produit dans des temps bien loin de nous, mais aussi à des époques plus rapprochées, la contemplation et la méditation des beautés enfantées par le Christianisme et par le développement des grandes pensées qui en découlent.

L'École française est une grande école: elle a créé des œuvres qui ne périmeront jamais, et, à l'heure actuelle, elle en voit naître encore d'une sérieuse valeur. L'histoire, le paysage, le genre sont pour elle matière à de brillants succès.

Espérons que la peinture de l'ordre le plus élevé, que la peinture religieuse voudra aussi monter dans l'ordre de l'inspiration et du sentiment intime. La carrière est vaste; le but est des plus nobles, et il sera digne de nos peintres de l'aborder avec cette supériorité qui est l'apanage d'un grand nombre d'entre eux dans les autres branches de leur art.



COURTE VISITE

A MAYENNE, A JUBLAINS & AU MANS,

EN NOVEMBRE 1867,

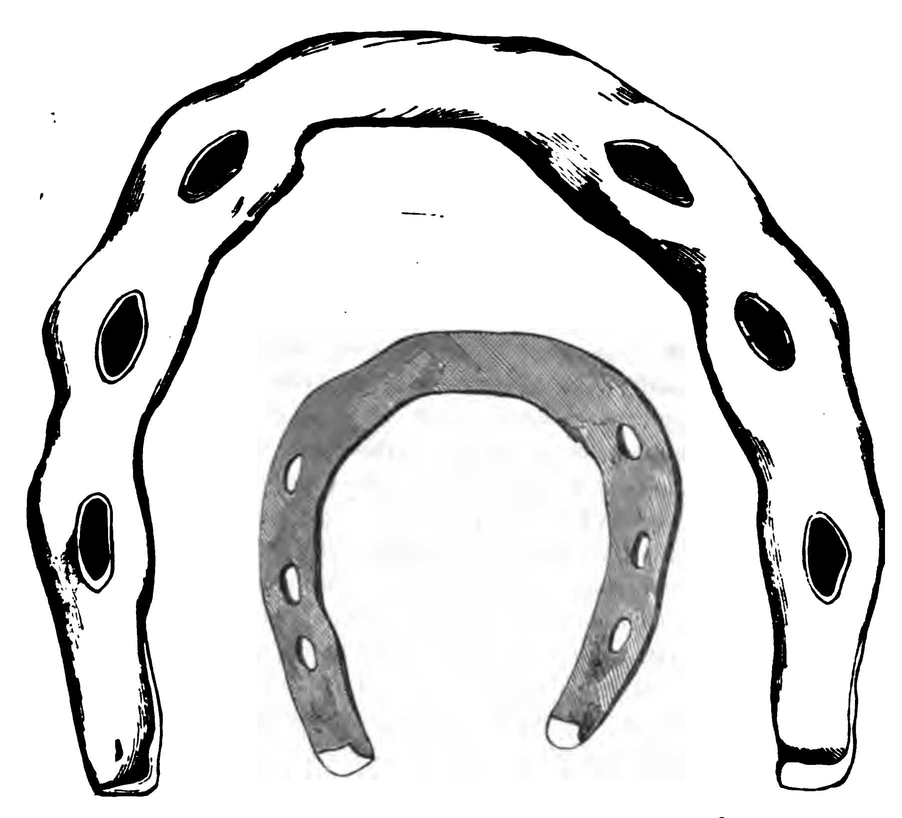
PAR M. DE CAUMONT.

MAYENNE. — Le musée de Mayenne a été très-bien classé et bien installé dans plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville. M. Chédeau, qui a succédé à M. le baron de Sarcus, comme président de la Société archéologique, apporte beaucoup de soin à l'administration de ce musée qui est très-intéressant déjà et fort riche, grâce aux nombreuses trouvailles faites à Jublains. Il ne manque plus qu'un catalogue imprimé, mais les objets sont en si bon ordre que ce catalogue sera bientôt fait quand on voudra s'en occuper.

Les poteries romaines trouvées à Jublains forment une des principales divisions du musée : j'y ai vu de très-beaux vases en poterie rouge avec ornements, qui sont presque entiers, car on a pu, avec une patience que les antiquaires dévoués savent apporter dans ces opérations, retrouver et recoller presque tous les morceaux. Outre ces vases d'une grande valeur, le musée possède des milliers de morceaux de poterie de toute espèce, que M. Chédeau examine avec soin, espérant recomposer encore d'autres pièces Les noms de potier sont nombreux et la Société de Mayenne en publiera tôt ou tard la liste complète.

Le musée renferme une hipposandale et plusieurs de ces

fers à estampures ovales, dont j'ai plusieurs fois entretenu la Société française d'archéologie et dont M. de Cougny l'en-



tretenait lui-même, il y a quelques semaines, dans un de ses rapports.

On a déposé ensemble les 27,000 médailles découvertes au gué St-Léonard, découverte dont on a beaucoup parlé il y a trois ans. Une colonne milliaire, aussi trouvée à St-Léonard, qui était déposée à l'Hôtel-de-Ville de Mayenne, ne s'y rencontre plus aujourd'hui. Quand on a *appro-*

prié le vestibule, me disait naïvement le concierge, il a fallu l'enlever; je crois pourtant qu'il n'y avait pas d'ornement comparable à celui-là, et que l'Hôtel-de-Ville pouvait être fier de lui donner asile. Quoi qu'il en soit, elle a été transportée sur la place du Château, et elle n'y sera pas mal quand on lui aura donné un socle, comme on en a le projet.

Le château dont je viens de parler est bien certainement le monument le plus intéressant de Mayenne. La grande enceinte est encore très-bien conservée avec ses tours.

La seconde enceinte, ou le château proprement dit, est occupée par la prison.

Une partie des murs est en arête de poisson, et je serais très-disposé à les attribuer au XIIe siècle, si les documents historiques sont d'accord avec cette date; mais ils ont dû être retouchés dans plusieurs de leurs parties. La belle tour cylindrique appliquée sur la deuxième enceinte me paraît une addition du XIIIe siècle. Du reste, ces appréciations sont très-sommaires, et j'ai beaucoup engagé M. Chédeau à proposer à la Société qu'il dirige de faire l'histoire et la description de ce château qui, comme monument militaire, est d'une certaine importance et qui en a bien plus encore pour l'histoire de Mayenne : le pont placé en dessous et que l'on croit du même temps va bientôt disparaître, par suite de la rectification d'une rue, de la construction d'un quai spacieux et de l'établissement d'un pont tout neuf avec arcs surbaissés, suivant le modèle suivi par les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Je voudrais aussi que la Société de Mayenne décrivît l'église. Si elle ne doit pas être rasée comme le vieux pont, on doit lui faire subir des réparations qui sont à peu près équivalentes à une destruction : il est question de démolir l'abside pour allonger le chœur, et Dieu sait où s'arrêteront les travaux quand le marteau aura battu en brèche.

Cette église paraît de transition, peut-être d'une époque

peu éloignée de celle du château ; mais on y a fait quelques chapelles à des époques postérieures. J'ai remarqué dans les murs, du côté du midi, des pierres tombales en granite qui ne sont pas sans intérêt, bien qu'elles ne portent pas d'inscription et que la date en soit incertaine. Ces dalles, sur lesquelles on voit une croix nimbée, sont toutes sensiblement diminuées du côté des pieds; sur quelques-unes on remarque près de la hampe de la croix un sabre assez bien tracé, d'où l'on peut conclure que la tombe dont le couvercle portait cet attribut était celle d'un guerrier.

La Société de Mayenne a publié un premier fascicule de mémoires très-bien imprimé ; elle fait imprimer son second fascicule et elle ne peut manquer de matériaux pour alimenter ses publications. Jublains est là qui donnera matière à bien des observations intéressantes.

Notre confrère, M. Sauvage, qui était juge de paix dans le canton de Couptrain, a quitté l'arrondissement pour occuper un autre siége près d'Angers; mais il avait utilement employé le temps pendant son séjour à Couptrain : il nous a donné un aperçu historique sur Couptrain et les communes de ce canton (Mayenne, 1865, in-8°). Nous savons que d'autres notes ont été préparées et nous pensons qu'elles seront ultérieurement publiées.

JUBLAINS. — Je n'avais pas visité Jublains depuis trois ans : depuis lors, M. Henri Barbe a dirigé des fouilles pratiquées sur plusieurs points, d'accord avec la Société archéologique de Mayenne. Ces fouilles ont mis à nu un assez grand nombre de murs romains dans le quartier compris entre la route de Grazay et le temple découvert, il y a trente ans, par M. Verger, de Nantes.

MM. Barbe et Chédeau, de la Société de Mayenne et membres de la *Société française d'archéologie*, ont, avec

beaucoup de raison, pris des mesures pour que les plus importantes constructions restent dégagées et pour que les excavations ne soient pas remplies : de sorte que l'on peut voir avec beaucoup d'intérêt les édifices ou parties d'édifices déjà exhumés, et qu'on pourra mieux saisir l'ensemble des constructions quand les fouilles seront terminées.

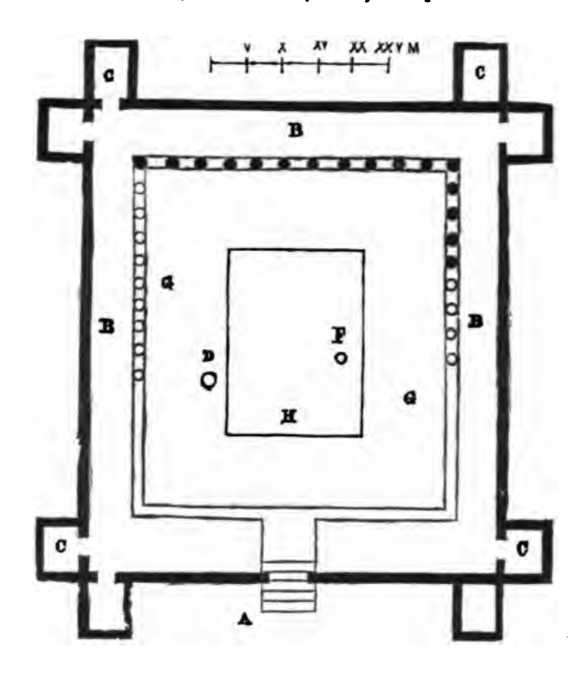
Le monument le plus important que les nouvelles fouilles aient mis à découvert est compris entre la route de Grazay et le temple rond dont l'emplacement est désigné sous le nom de *tonnelle*. M. Blauchetière avait signalé, il y a longtemps, l'existence des murs voisins de la route : ces murs faisaient partie d'un grand quadrilatère, aujourd'hui dégagé de deux côtés et qui montre de beaux murs avec chaînes de briques, garnis extérieurement de contreforts du côté du sud. Ces contreforts sont à peu près espacés à 5 mètres les uns des autres, il y en a six ; ils offrent une saillie de 68 centimètres environ et une largeur de 88 centimètres. Le mur occidental n'a pas de contreforts.

On voit à un des angles du mur garni de contreforts, près de l'enceinte voisine de la route de Grazay, deux petites chambres dont je m'explique difficilement l'usage, mais qui rappellent celles que j'ai signalées à Douvrend, aux angles de l'édifice carré que j'ai décrit dans le tome XXXII du *Bulletin*.

Cet édifice doit, je pense, être déblayé le plus complètement possible : il était très-important et l'on ne pourra en bien comprendre la destination que quand le déblaiement sera terminé ; il faudra même faire quelques sondages au centre de la pièce en herbe qui occupe aujourd'hui la majeure partie de cette enceinte quadrangulaire.

Je ne sais si l'édifice était orné de colonnes, comme une base que l'on voit sur place peut le faire croire ; cette colonne, offre un diamètre de 0^{m} 48^{c} près du second tore

de sa base attique. Si des colonnes existaient, le monument aurait quelque rapport avec celui dont voici le plan et qui a été découvert à Nisy-le-Comte (Aisne). Ce plan, d'ailleurs,



se retrouve dans plusieurs constructions romaines exhumées sur différents points de la France. Une autre base pareille à la précédente avait été exhumée il y a bien longtemps et se trouve aussi dans la petite pièce en herbe. Ces colonnes m'ont paru être faites d'un grès tendre, dont j'ignore le gisement et dont il faudra chercher la provenance.

Au-delà de la tonnelle des murs considérables, courant à peu près parallèlement à une ligne allant du nord au sud, ont aussi été dégagés; il faut attendre que les fouilles aient été continuées pour essayer d'en indiquer l'usage. Il en est

de même de plusieurs autres murs dont la Commission fera bien de poursuivre le dégagement ; et si elle était forcée de combler les excavations, il faudrait en faire un plan exact.

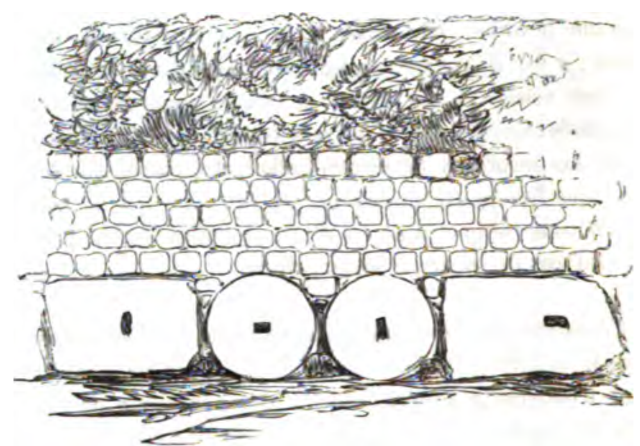
La culture s'efforce de défricher le plus possible ; et, depuis que je voyais cette partie de la commune avec M. Richelet, il y a vingt-cinq ans, on a cultivé quelques parcelles du bois voisin. Ce qui arrête, ce sont les murs romains et les grands amas de pierres qui proviennent de leur affaissement. Les monceaux de pierres indiquent presque tous des murs que l'on trouve au-dessous. On peut dire que le bois n'a été conservé que là où ces débris qui abondent ne permettent pas de mettre le sol en culture.

Castellum. Des travaux considérables ont aussi été opérés dans le *castellum*. D'abord, on a dégagé le pied du premier mur d'enceinte à l'intérieur de la place, et l'on a pu voir près de l'entrée actuelle les assises de petit appareil reposant sur plusieurs tronçons de colonnes et de pierres sculptées. J'avais signalé il y a longtemps (1830) des fûts de colonnes dans les fondations d'une des tours de l'enceinte ; mais ce qui est surtout à remarquer, c'est la position de ces fragments de fûts, qui sont couchés, comme au château romain de Larçay près de Tours, dont j'ai publié la description, et qui a été décrit aussi par M. Roach-Smith dans ses *Collectanea antiqua* (V. la page suiv.).

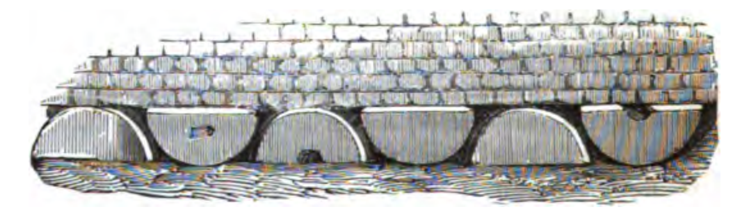
Après le dégagement des murs, à l'intérieur, on a fait, entre cette première enceinte et la deuxième, une tranchée considérable. MM. Barbe et Chédeau ont prouvé par là que les terres sont noires jusqu'à une profondeur assez considérable : ce qui porte à croire que la dernière enceinte était défendue par un fossé profond rempli d'eau. Le fossé, que nos savants confrères ont rétabli par les fouilles, a été prolongé tout autour de la deuxième enceinte, tel qu'on suppose qu'il

existait(V. la page suivante). Des sondages faits de place en place auraient peut-être suffi pour éclaircir la question.

On se rappelle les avaries du fort central : on a replacé les



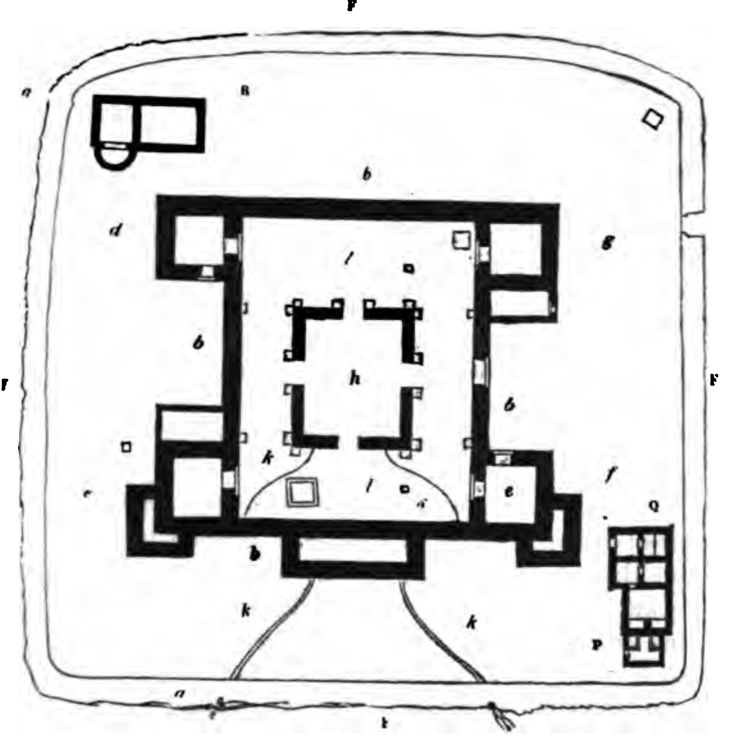
CASTELLUM DE JUBLAINS.



CASTELLUM DE LARÇAY.

pierres de granite qui s'étaient détachées, et l'on a cherché les moyens d'arrêter les progrès de la désagrégation des pièces du blocage. On avait précédemment bâti des contre-forts pour les soutenir, et la crête avait reçu une chape de ciment de Portland ; mais ce préservatif n'avait pas répondu à l'espoir qu'on en avait conçu : on a défait tout cela, et l'on a gazonné les parties des murs exposées à la pluie, après

avoir entièrement consolidé les murs antiques au moyen de reprises en gradins qui seront couvertes par les gazons. Le



PLAN DE LA SECONDE ENCEINTE DU CASTELLUM DE JUBLAINS, AUTOUR DE LAQUELLE ON A RETROUVÉ UN FOSSÉ EN F F F.

travail est presque terminé. Ce système paraît préférable à celui que l'on avait adopté en premier lieu.

J'ai eu le regret de ne pas rencontrer M. H. Barbe, notre zélé confrère, qui dirige et surveille avec tant de dévouement les travaux d'exploration. Ces travaux largement conduits, et qui seront continués sans interruption, je l'espère, apprendront

beaucoup de faits intéressants, et j'engage tous ceux qui s'occupent d'archéologie romaine à visiter Jublains. Ils trouveront dans M. Henri Barbe un guide aimable et plein de complaisance, qui n'ignore rien de ce qui intéresse Jublains et ses antiquités.

J'ai quitté Jublains pour me rendre au Mans.

Musée du Mans. — Le musée des monuments historiques du Mans s'est enrichi d'un certain nombre d'objets très-intéressants depuis mon dernier voyage ; mais il est toujours sans catalogue imprimé, ce qui est regrettable.

Parmi les choses déposées au musée depuis ma dernière visite, j'ai remarqué une collection très-curieuse de poteries micacées ornées de ronds et autres moulures, et de têtes près des bords supérieurs, où elles paraissent faire, au point de vue de l'ornementation, le même office que les modillons dans l'entablement des églises romanes.

Le musée est, comme on le sait, sous la salle de spectacle, aussi est-il très-sombre ; et on a eu la malencontreuse idée de placer dans la première salle, précisément en face de la porte qui communique avec la deuxième, une vitrine en forme de catafalque, qui produit le plus mauvais effet en cachant complètement la porte et détruisant une perspective qui, sans être bien étendue, était encore agréable.

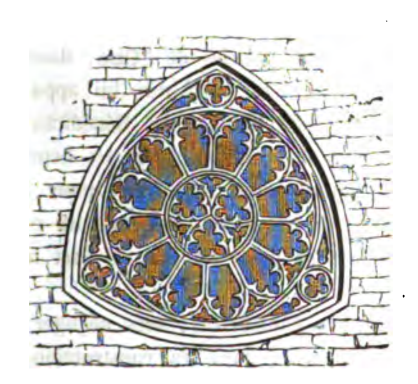
D'ailleurs cette serre vitrée, qui serait beaucoup mieux destinée à abriter des fleurs, renferme quelques vases provenant, selon toute apparence, du musée Campana, et qui ne devaient pas entrer dans un musée formé pour réunir les objets *qui intéressent l'histoire du pays*. On se demande pourquoi cette cage vitrée avec ce qu'elle renferme n'est pas au musée de la Préfecture, où il y avait de la place pour elle.

Le musée renferme quelques belles pièces de faïence de Rouen et de Nevers et d'autres objets non moins précieux,

qui ne font que faire regretter plus vivement l'absence d'un catalogue raisonné.

Musée de la Couture. — Le musée de la Couture n'a pas, je crois, reçu beaucoup de choses nouvelles en fait d'antiquités ; nous y avons remarqué plusieurs morceaux intéressants de la poterie émaillée de Lison (Sarthe), que l'on a rangés, comme pour les cacher, sous les vitrines qui garnissent les murs de la galerie !

Le catalogue n'est pas imprimé ; on m'a fait espérer qu'on s'en occuperait au retour des objets envoyés à l'Exposition universelle, mais je crois bien que d'ici à longtemps cette promesse ne sera pas réalisée.



L'ABBAYE

DE

SAINT-NICOLAS-SOUS-RIBEMONT

(AISNE);

Par Ch. GOMART,

Inspecteur des monuments historiques.



Un seigneur de Ribemont, Anselme II, fonda, en 1083, au milieu des riantes prairies de l'Oise, dans le village de St-Nicolas-sous-Ribemont (fief qui lui appartenait), une abbaye d'hommes, de l'Ordre des Bénédictins, qu'il dota magnifiquement. Cette abbaye, dont les heureuses dispositions étaient parfaitement combinées pour satisfaire aux nécessités de la vie claustrale, présente un ensemble intéressant à étudier au point de vue de l'art monastique au XIe siècle.

On sait que les Bénédictins, sans négliger les questions d'utilité, ont apporté, dans les constructions, même les plus médiocres de leurs couvents et de leurs églises, des recherches et des soins où l'art n'était pas oublié, et que ces établissements ont été érigés sur des instructions précises, données par la tête de l'Ordre.

Un plan de l'ancienne abbaye (1) de Ribemont, joint à

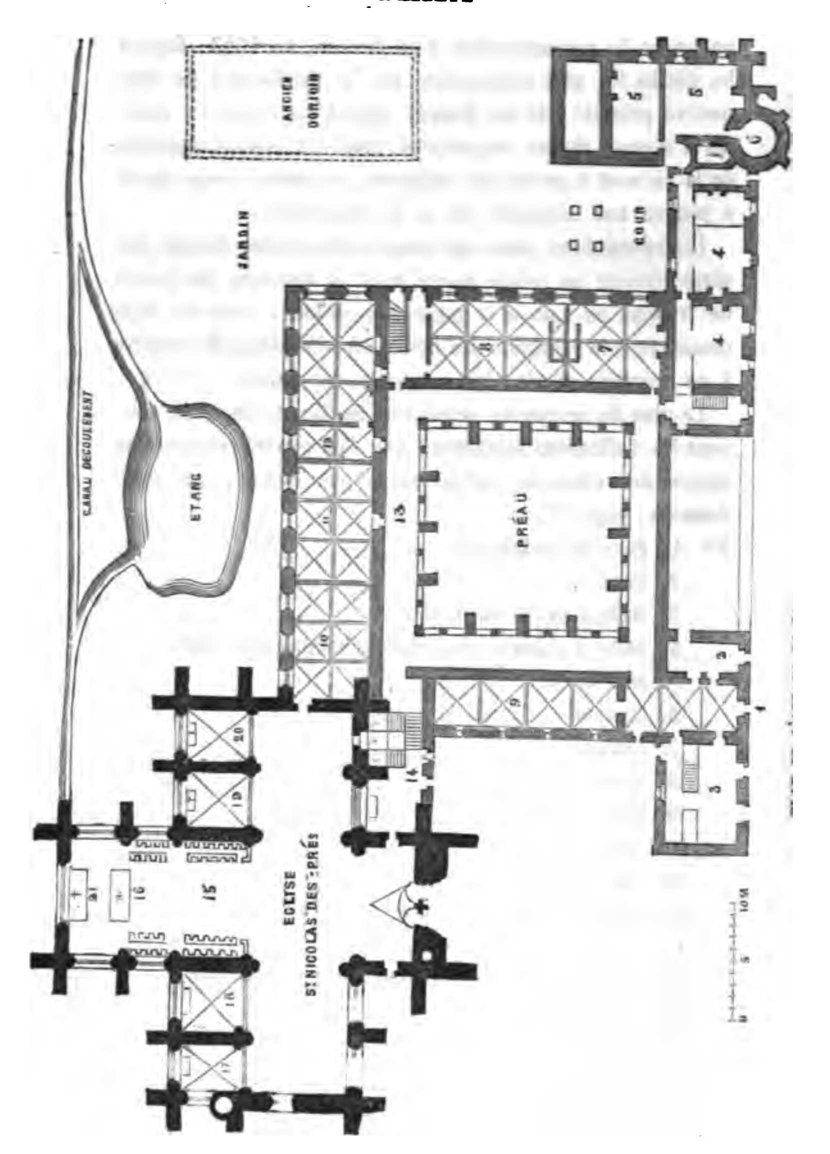
(1) Archives impériales, *Plans de l'Aisne*, 3e classe, n° 75.

un projet de reconstruction d'un dortoir, en 1663, fournit les détails les plus intéressants sur la distribution du monastère primitif. On est frappé, quand on étudie ce plan, de la sagesse de ses dispositions : tous les besoins matériels de la vie sont à portée des religieux, en même temps qu'on a pourvu aux nécessités de la vie claustrale.

Les monastères, dans un temps où les routes étaient peu sûres, étaient un refuge assuré pour le voyageur qui jamais ne frappait en vain à la porte des moines : aussi les logis consacrés à la réception des hôtes sont-ils placés de manière à ne troubler en rien les austérités du cloître.

Le plan du monastère primitif de St-Nicolas-des-Prés contient les indications suivantes, que l'on pourra retrouver au moyen des numéros portés sur le plan réduit, que nous donnons, page 72 :

N°s 1. Porte du monastère.
2. Portier.
3. Salle d'entrée ou parloir.
4. Salle et chambre des hôtes, chambre des valets.
5. Infirmerie.
6. Donjon.
7. Cuisine.
8. Réfectoire.
9. Cellier, caves.
10. Sacristie.
11. Chapitre.
12. Passage et salle de conférences.
13. Cloîtres en voûtes à berceaux.
14. Passage de l'église au cloître et grand escalier.
15. Chœur de l'église.
16. Grand autel.
17. Chapelle St-Georges.
18. Chapelle St-Germain-l'Écossais.


ANCIEN DORTOIR
JARDIN
COUR
CANAL D'ECOULEMENT
ETANG
PRÉAU
EGLISE
St NICOLAS DES PRÉS
10M

Nos 19. St-Jacques-le-Majeur.
20. Chapelle Notre-Dame.
21. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié.

A l'entrée du cloître se trouvent le logement du portier, le parloir, la salle de réception des voyageurs, les granges et les écuries pour les chevaux, les salles des hôtes (4), celle de leurs valets. Aussitôt que le frère portier entendait frapper à la porte, il se levait en disant : *Deo gratias* et en ouvrant la porte, il prononçait cette parole : *Benedicite!* puis il allait prévenir l'abbé. Quelque graves que fussent ses occupations, l'abbé venait recevoir celui que le Ciel lui envoyait, et, après lui avoir donné à laver, il le conduisait à l'église. Après une courte prière, l'abbé confiait son hôte au frère hospitalier, chargé de s'informer de ses besoins, de pourvoir à sa nourriture et à celle de sa monture, s'il était à cheval. On suivait en cela la règle de l'Ordre, qui s'exprime ainsi : « L'abbé donnera lui-même « à laver aux hôtes ; que la réception des pauvres et des « voyageurs soit accomplie avec le plus grand soin, parce « qu'on reçoit Jésus-Christ dans leur personne. La cui- « sine de l'abbé et celle des hostes sera distincte de celle « de la communauté, afin que les hostes qui ne man- « quent jamais de venir au monastère et qui arrivent à « certaines heures, ne troublent pas les frères. Qu'un « frère craignant Dieu soit préposé au quartier des hostes « et veille à ce qu'il y ait toujours des lits préparés en « quantité suffisante, etc. (*Reg. S. Bened.* C. 44). »

Sur le même rang que les bâtiments consacrés aux hôtes s'élevait une vieille tour, nommée *le donjon* (6), considérée comme le chef-lieu de la seigneurie de l'abbaye ; c'est là qu'on allumait le feu de la St-Jean et que les vassaux du monastère venaient rendre chaque année hommage à l'abbé. C'est dans cette tour que l'on recevait les redevances ou

tributs dus au couvent. Ce donjon, comme tous les bâtiments consacrés à l'hospitalité, était indépendant du cloître.

Derrière le donjon on avait placé l'infirmerie (5), à l'exposition du Midi, et séparée du cloître, mais à portée de la cuisine; à la suite de ces bâtiments s'élevait le cloître, qui, après l'église, était la partie la plus importante du couvent; c'est là que les religieux passaient les heures que l'on ne consacrait pas à la prière en commun, ou aux travaux intérieurs; le cloître servait non-seulement de galerie de service, mais encore de promenoir et de lieu de méditation.

Quoique les dispositions générales des cloîtres soient connues et n'aient guère été modifiées que vers le XIV[e] siècle, les galeries à voûtes en berceaux n'étaient surmontées d'étages que sur trois côtés. Là, comme dans la plupart des abbayes, le cloître avait été placé sur le côté méridional de l'église, tandis que, le plus souvent, les cloîtres des cathédrales sont placés sur le côté septentrional.

Dans l'aile sud du cloître on trouve la cuisine (7), la dépense, le réfectoire (8), un escalier de service pour les étages; et, dans l'angle, une salle ou école destinée à servir de réunion pour les moines et de centre de conférences pour les thèses théologiques (12). Au fond, dans le côté est, on a ménagé un passage pour aller du cloître dans les jardins; puis la salle capitulaire (11), et, près de l'église, la sacristie (10). Toutes ces salles qui forment le rez-de-chaussée du cloître, sont surmontées de trois côtés par un étage auquel on arrive par deux escaliers; l'un placé près du réfectoire, l'autre dans le croisillon sud de l'église, afin que les religieux puissent descendre à *Matines* directement du dortoir dans l'église. Dans cet étage se trouvent, outre les dortoirs, le chartrier, la bibliothèque, l'*armariolum*, où les frères déposaient leurs livres de lecture. Ainsi, communications

faciles avec le dehors pour les services, et clôture complète pour les religieux profès, si bon semble.

On voit que le logis abbatial manque, mais on doit remarquer que, dans les premiers temps de la fondation des monastères, les abbés vivaient en commun avec les religieux. Ce fut seulement au XIV[e] siècle, qu'un logement séparé pour l'abbé fut bâti dans le monastère de St-Nicolas-sous-Ribemont.

Au nord du cloître s'élevait l'église du monastère, dont les fondations, retrouvées en 1663, sont indiquées sur le plan par une teinte plus noire. On reconnaît dans la disposition de l'église l'architecture romane secondaire. L'abside est carrée et les collatéraux, au lieu de se prolonger par une galerie, derrière le sanctuaire, s'arrêtent de chaque côté, comme dans la plupart des églises romanes du midi de la France, et donnent place, dans les transepts, à quatre chapelles placées latéralement au sanctuaire contre la face orientale. Les entrées de ces chapelles donnant dans les transepts présentent une physionomie nouvelle qui fait, de chacun des bras de la croix, un petit temple particulier en quelque sorte.

Ces chapelles sont sous l'invocation de saint Georges (17), de saint Germain-l'Écossais (18), de saint Jacques-le-Majeur (19), de Notre-Dame (20); derrière le maître-autel, on rencontre une petite chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Pitié (21).

Le portail, figuré sur le plan à l'entrée du chœur, semblerait démontrer que cette église n'a pas eu de nef. D'un autre côté l'indication qu'on y trouve de fondations reconnues dans le prolongement de l'ancienne nef, paraîtrait montrer que la nef se prolongeait jusqu'à l'angle des bâtiments du monastère. Nous n'osons trancher la question, cependant nous penchons plutôt pour croire qu'il y a eu une nef.

Dans les jardins situés à l'est du cloître, il y avait plusieurs fontaines qui alimentaient un petit étang réservé, placé à l'est du monastère. Parmi les fontaines, la plus considérable, celle dont les eaux étaient le plus recherchées, à cause de l'approbation des médecins, était la fontaine St-Georges. On attribuait à ses eaux les propriétés de la fontaine de Jouvence (1).

L'enclos du monastère était ceint d'une muraille flanquée de tours. Un bras de la rivière d'Oise formait une seconde ceinture autour de cette muraille.

Anselme II, fondateur de ce monastère, prit la croix en 1095, avec Hugues-le-Grand, qui accompagna Godefroy de Bouillon en Palestine; après avoir fait de nouvelles largesses à l'abbaye, il partit en 1096, avec Clérambault de Vendeuil, pour la Terre-Sainte. C'est lui qui portait l'étendard du Vermandois dans les guerres en Palestine. Guibert de Nogent dit qu'il n'y avait dans l'armée « personne de plus recommandable par sa valeur et sa piété. »

Anselme prit part à toutes les luttes glorieuses que les croisés eurent à soutenir dans leurs courses périlleuses à travers l'Asie-Mineure et la Syrie, et il se distingua par la merveilleuse habileté avec laquelle il dirigeait les machines employées pour lancer des pierres contre les Infidèles.

Réputé un des plus illustres par son courage, par sa piété et sa sagesse, Anselme était de plus un homme lettré, qui a transmis à la postérité ce qui s'est passé de plus mémorable à la croisade, pendant le temps qu'il y porta les armes. Il l'a fait dans deux lettres adressées à Manassès (2),

(1) Il est certain pour nous que ceux qui ont fait disparaître cette fontaine, dans les mouvements de terre qui ont eu lieu dans la propriété, ne connaissaient pas la précieuse vertu de ses eaux, car la conserver eût été un service rendu à l'humanité.

(2) Dom Luc d'Achery a donné ces documents dans le t. VII, p. 191, de son *Spicilège*.

archevêque de Reims : la première donne le détail de la prise de Nicée en Bithynie par les croisés, et raconte tout ce qui leur est arrivé en passant par la Romanie et l'Arménie ; la seconde lettre contient le récit du siége et de la prise d'Antioche et des divers combats que l'armée chrétienne eut à soutenir.

Cette dernière lettre à Manassès se termine ainsi (1) : « Nous avons beaucoup de confiance en vos prières, « leur attribuant nos succès, et non pas à nos mérites ; « nous vous prions donc de conserver nos terres en paix « et de défendre les églises et les pauvres contre les tyrans. « Obligez même par excommunication les croisés, qui « n'ont pas fait le voyage, à se croiser de nouveau en « esprit de pénitence et à accomplir leurs vœux. »

Les croisés avaient en effet besoin de nouveaux secours, car leur armée s'affaiblissait tous les jours.

Les circonstances merveilleuses qui ont précédé la mort d'Anselme sont racontées par divers écrivains. Elles méritent d'être rapportées, parce qu'elles donnent une idée de l'esprit qui animait l'armée.

Les croisés assiégeaient la ville d'Archas, située sur un rocher très-élevé, entre la ville d'Antioche qu'ils avaient conquise et Jérusalem vers laquelle ils marchaient. Déjà les chrétiens avaient préparé un long chemin couvert pour parvenir au pied d'une tour extrêmement élevée et la renverser ; mais dès que les défenseurs eurent connaissance de ces travaux, ils opposèrent une vive résistance aux chrétiens. Anselme, voyant que la tentative pour renverser la tour était déjouée, imagina de se servir des balistes : les croisés les dressèrent et attaquèrent la tour en lançant in-

(1) On trouvera cette lettre traduite dans l'*Histoire des Croisades*, par Michaud, t. VI, p. 348.

cessamment une grande quantité de pierres; les assiégés, de leur côté, construisirent une machine puissante qui lançait sur les assiégeants d'énormes blocs de pierre. On en était là du siége, lorsque Anselme de Ribemont eut une révélation soudaine de sa fin prochaine.

Un jour, 26 février 1099 (nous suivons la relation de Raymond d'Agiles), Anselme vit entrer dans sa tente le jeune Engelram, fils du comte de Saint-Paul, qui avait été tué au siége de Maarah (1): « Comment, lui dit-il, es-« tu maintenant si plein de vie, toi que j'ai vu mort « sur le champ de bataille? — Tu dois savoir, répondit « Engelram, que ceux qui combattent pour Jésus-Christ « ne meurent point. — Mais d'où vient, répartit Anselme, « cet éclat inconnu dont je te vois environné? — Alors, « Engelram montra dans le ciel un palais de cristal et de « diamants.

« C'est de là, ajouta-t-il, que me vient la beauté qui « t'a surpris: voilà ma demeure; on t'en prépare une « plus belle que tu viendras bientôt habiter. — Adieu! « nous nous reverrons demain. » A ces mots, ajoute l'historien, Engelram retourna au ciel.

Anselme, frappé de la révélation que Dieu lui avait envoyée, fit appeler le lendemain matin plusieurs clercs pour célébrer l'anniversaire de la passion du bienheureux saint Quentin, pour lequel il avait une dévotion particulière; puis, après s'être confessé et avoir reçu les Sacrements, il fit ses derniers adieux à ses amis, en leur disant qu'il allait quitter ce monde où il les avait connus. En effet, lorsqu'il s'avançait au premier rang, il reçut au front une pierre qui le tua, et qui, disent les historiens, « l'envoya au ciel, dans le beau palais préparé pour lui. »

(1) *Histoire des Croisades*, par Michaud, t. I, p. 354.

L'espoir de gagner le ciel redoublait le courage des chrétiens : et, lorsque leur sort s'accomplissait, ils se réjouissaient de la mort qui assurait leur récompense. Tout homme timide devenait intrépide et acceptait avec joie l'espérance d'une meilleure vie. Les cœurs étaient exempts de toute ambition. Chacun, en trouvant l'occasion de s'illustrer dans les combats, croyait ne le devoir qu'au Christ, et nul ne s'attribuait à lui-même ce qu'il avait fait d'honorable (1).

Le *Musée de Versailles,* qui fait figurer les armoiries d'Anselme de Ribemont parmi celles des seigneurs de la première croisade (2), donne pour armes à ce chevalier : *de gueules fretté d'or, au canton d'or, chargé d'un léopard de sable.*



Ces armes ne nous paraissent pas être celles d'Anselme; car ce seigneur, issu de la maison de Vermandois, en



portait les armes : *d'or échiqueté d'azur* et non *de gueules*

(1) Guibert de Nogent, liv. III, p. 93.

(2) *Armoiries de la première croisade*, t. I, 2e feuille.

fretté d'or qui sont les armes des seigneurs de Moy. Nous sommes d'accord en cela avec Dom Fursy Baurain (1), historien de Ribemont.

On sait, en effet, que les armoiries des comtes de Vermandois étaient *échiquetées d'or et d'azur* et qu'elles n'ont été chargées en chef de trois fleurs de lis d'or que par Hugues-le-Grand, et pour faire connaître qu'il était de la maison de France, après qu'il eut épousé Alix, héritière du comte de Vermandois.



L'abbaye de St-Nicolas-des-Prés portait, suivant d'Hozier (2) : *d'azur à un saint Nicolas d'or, ayant sous ses ieds un écusson échiqueté d'or et de gueules.*

(1) Manuscrit de l'*Histoire de Ribemont*, chap. VIII, p. 56.
(2) *Armorial de la Généralité d'Amiens*, p. 593, n° 220.

ÉVÊQUES ET ABBÉS D'ANGLETERRE

SORTIS DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN.

LISTE

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE L'INFLUENCE DE LA NORMANDIE SUR L'ARCHITECTURE ANGLO-NORMANDE ;

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Lanfranc, prieur du Bec.

Le bienheureux Herluin commence, d'après ses avis et avec son aide, la reconstruction de l'abbaye du Bec.

Abbé de St-Étienne en 1066.

Commence la construction de l'abbaye de Caen.

Archevêque de Cantorbéry en 1070.

Reconstruit sa cathédrale, détruite trois ans auparavant par un incendie.

« Ille virorum strenuissimus Lanfrancus... detrita monumenta terræ coæquans et quæ sub terra erant fundamenta effodiens, cuncta nova exstruxit.—Destructis illis, alias decore ac magnitudine prioribus multum præstantes ædificavit. — Ædificavit et curiam sibi, Ecclesiam præterea quam spatio septem annorum a fundamentis fermè totam perfectam reddidit (Eadmer le chantre. — *Dies obit. Anglia sacra*, t. I, p. 55). Voir la description de cette cathédrale dans Gervaise, *ap. X Script.* —

Hic etiam claustra, cellaria, refectoria, dormitoria cæterasque omnes officinas necessarias, et omnia ædificia infra ambitum curiæ consistentia cum ipso ambitu mirabiliter miranda ædificavit. »

Il engage Gondulphe, qui occupait alors le siége de Rochester, à réédifier cette cathédrale, et subvient à la dépense occasonnée par cette construction. Aussi ce monument lui est attribué par R. de Diceto et par l'*Anglia sacra.*

« Lanfrancus Eccles. Roff. a fundamentis incœpit, inceptam perfecit. » (*Angl. sacra*, i-56.)

« Lanfranco pecunias subministrante multas. » (Monachus Roff., *De vita Gundulphi. — Angl. sacra*, ii-280.)

Construit *en pierre* l'hôpital et l'église St-Grégoire à Cantorbéry.

« Extra aquilonalem portam urbis illius, lapideam domum decentem et amplam construxit, et ei pro diversis necessitudinibus hominum et commodatibus habitacula plura cum spatiosa curte adjecit. Hoc palatium in duo divisit. — Ex altera vero parte viæ Ecclesiam in honorem beati Gregorii papæ posuit. » (*Monasticon Angl.*)

Il construit aussi un grand nombre d'églises et de maisons.

« In maneriis ad archiepiscopum pertinentibus, multas et honestas ecclesias ædificavit, multas et honestas domos præparavit. » (Dies obit.)

WALCHELINUS, évêque de Winchester en 1070.

Commence la construction d'une nouvelle cathédrale.

« 1080. Incipitur renovari ecclesia Wintoniæ. » (*Chron. de Mailros*, 481.)

En 1093, les moines entrent dans la nouvelle cathédrale. La même année, on détruit l'ancienne.

« . . . De veteri monasterio Winton. ad novum venerunt monachi VI id. apr. . . . . . Sequenti vero die (après la fête saint Swithin) Domini Walkelini epi cœperunt homines primùm vetus frangere monasterium, et fractum est totum in illo anno, excepto portico uno et magno altari. » (*Angl. sacra*, i-295.)

Mort en 1098.

PAUL, abbé de St-Alban en 1077.

De 1077 à 1089 rebâtit, avec l'aide de Lanfranc, l'église et les bâtiments adjacents.

« Renovata ecclesia et officinis quam plurimis eleganter conductis. » (Math. Par.)

Mort en 1093.

GONDULPHE, évêque de Rochester en 1077.

Comme Ernulphe, ce religieux avait accompagné Lanfranc du Bec à Caen, où peut-être il dirigea la construction de St-Étienne.

« Primo Beccenses juvisti, post Cadomenses. » (Monachus Roff.)

Puis il le suivit en Angleterre. Il avait fait le pèlerinage de Terre-Sainte en compagnie de Guillaume Bonne-Ame et Thierry, depuis abbé d'Ouche.

Construit le donjon de Malling, existant encore maintenant sous le nom de tour de St-Léonard, et qui est regardé comme le plus ancien type du donjon anglo-normand.

Commence la reconstruction de sa cathédrale, avec l'aide de Lanfranc. Il reste de ses travaux deux travées de la crypte et au nord une tour massive, nommée la tour de Gondulphe, construite en moellon comme la plupart des constructions du XIᵉ siècle dans cette contrée. Quelques portions des murs de la nef peuvent aussi lui appartenir.

« Gundulphus epūs ab eo (Lanfranc) subrogatus est, per hunc vetustam ecclesiam Episcopatus cum fabricâ adjacente subvertit et nova quæque exstruxit. » (*Hist. Nov.*, lib. I, p. 8.)

« Ecclesia nova, veteri destructa, incipitur à Gundulpho, officinarum ambitus convenienter disponuntur; opus omne intra paucos annos, Lanfranco pecunias subministrante multas, perficitur. »

(Monachus Roff., *De vita Gundulphi*, *Anglia sacra*, ii, p. 280.)

Construit, d'après les conseils de saint Anselme, l'abbaye de

Malling, dont il reste la partie inférieure de la façade de l'ouest et le transept méridional.

« In predicto loco ecclesiâ in honorem Beatæ Mariæ semper Virginis compositâ, compositis et officinis aliquibus. »

On lui attribue la construction de plusieurs églises du comté de Kent, Darent entre autres et Dartford, et celle du donjon de Rochester; mais ce dernier paraît avoir été construit, vingt ans plus tard, par un autre religieux de St-Étienne, l'archevêque G. de Corbeil.

La construction la plus célèbre de Gondulphe est la Tour de Londres qui, quoique ayant subi bien des modifications, existe encore, et dont fait partie la curieuse chapelle qui contenait naguère les célèbres archives de la Tour de Londres. Dans ces derniers travaux, il employa la pierre de Caen dont il avait pu apprécier la bonté.

Mort en 1107.

ERNULPHE, prieur de Cantorbéry, en 1093.

Ancien moine de St-Lucien de Beauvais, il avait été l'auditeur de Lanfranc au Bec et ne l'avait plus quitté. Cependant les *Annales de Rochester* en font un Anglais.

Nommé prieur par saint Anselme, il renversa le chevet de la cathédrale bâtie par Lanfranc pour le remplacer par un édifice plus riche.

« Contra dejectam priorem partem ecclesiæ, quam Lanfrancus ædificaverat, adeo splendide erexit, ut nihil possit in Anglia videri, in marmorei pavimenti nitore, in diversicoloribus picturis quæ mirantes oculos trahunt ad fastigia lacunaris. » (W. Malmesbury, *De gestis Pont.*, p. 234.)

Ce travail, laissé imparfait par Ernulphe, fut achevé par le prieur Conrad, son successeur.

Fonde en 1102 le prieuré de St-Botolph de Colchester, qui existe encore.

Abbé de Burg (Peterborough) en 1107.

Il reconstruit les bâtiments conventuels.

« Ernulphus fecit dormitorium novum et necessarium, et capitulum perfecit quod inchoatum erat et refectorium inchoavit. » (H. Cand., p. 66.)

Évêque de Rochester en 1114.

Il reconstruisit aussi le dortoir, le chapitre et le réfectoire.

« Ernulphus fecit dormitorium, capitulum, refectorium. » (*Angl. sacra*, i-342.)

La partie romane de la nef, qui passait autrefois pour l'œuvre de Gondulphe, lui est maintenant généralement attribuée. — Mort en 1124.

Radulphe, de Vaucelles (the Jester), prieur de Caen, abbé de Séez en 1088, évêque de Rochester en 1108, archevêque de Cantorbéry en 1115.

Mort en 1122.

Turstin, abbé de Glastonbury en 1081.

« Ordinavit quemdam Turstinum monachum Cadomensem in abbatiam Glastoniæ. » (*Monasticon Angl.*)

Roger, chapelain de Guillaume, prieur de Caen, abbé du Mont-St-Michel en 1089.

Obtient du roi, en 1088, un terrain pour construire une maison à Rouen.

Construit, en 1102, la voûte du Mont-St-Michel qui tomba peu de temps après.

Abbé de Cerne ou, suivant quelques auteurs, de Cerve (*Cervellensis*).

Henri, prieur de Cantorbéry.

« Henricus prior a Lanfranco abbate post restauratam ecclesiam institutus prefecturam tenuit usque ad Anselmi tempora. »

Abbé de Senlac (la Bataille) en 1104.

« Addit Somnerius ex Raynerio, Henricum abbatem Belli circa annum MCIV factum esse. »

GUILLAUME DE CORBEIL, prieur de Caen, prieur de St-Osythe en 1122, archevêque de Cantorbéry en 1130.

Continue les travaux de la cathédrale et la consacre, ainsi que celle de Rochester, en 1130.

« Ecclesiam Cantuariæ à Lanfranco fundatam et consummatam, sed per Anselmum auctam iiij non. maii an. 1130 dedicavit Willelmus archiepiscopus. » (Gervasius, *apud X Script.*)

Une partie de ces constructions existe encore.

Construit le donjon de Rochester (ce château avait été donné en 1126 à l'archevêque de Cantorbéry).

RADULPHE, prieur de Rochester en 1107.

Il couvrit de plomb la nef de la cathédrale, compléta le mur d'enceinte et éleva de nouveaux bâtiments.

« Augustavit curiam novis fabricis. »

Prieur de Cantorbéry, abbé de Senlac (la Bataille).

Mort en 1124.

HERLUIN, abbé de Glastonbury en 1090.

Reconstruit l'église de l'abbaye.

« Ecclesiam novam inchoavit, circa quam consummandam quadragintas octoginta libras expendit. » (*Monasticon Angl.*)

GUILLAUME DU HOMMET, prieur de Frompton, abbé de Westminster en 1214.

En 1220, Henri III posa la première pierre de la chapelle de la Vierge. Cette chapelle, remplacée maintenant par celle de

Henri VII, paraît avoir fait partie du plan de reconstruction du chœur exécuté par ce prince.

Assiste, en 1215, au quatrième concile de Latran.
Est envoyé à la cour de France.

Nous avons essayé, dans cette liste, de montrer la part que les religieux de St-Étienne ont prise au mouvement qui, après la conquête, fit remplacer par de vastes édifices de pierre à la normande les églises généralement petites et souvent construites en bois des Anglo-Saxons.

Cette liste est probablement bien incomplète, et une étude plus approfondie des sources historiques permettrait sans doute d'indiquer un plus grand nombre de travaux exécutés par les moines de St-Étienne (1).

Outre l'influence que cette abbaye a eue par l'intermédiaire de ses religieux, il est évident aussi qu'elle en a exercé une grande sur les travaux d'évêques et d'abbés qui, sans lui être attachés par aucun lien d'origine, durent néanmoins prendre souvent pour modèle l'œuvre du duc-roi. Ce fait de l'influence des constructions normandes et en particulier de celle de notre abbaye sur l'architecture anglaise de l'époque de la conquête est, du reste, généralement admis.

Nous ne connaissons pas assez l'architecture anglaise pour déterminer la part qui peut revenir aux Anglo-Saxons dans les développements de l'art de construire, pour formuler les différences de style entre les deux pays. Nous nous contenterons de faire remarquer qu'au développement de l'architecture normande en Angleterre, paraît avoir succédé un contre-courant d'Angleterre en Normandie.

Édouard-le-Confesseur construisit, le premier en Angleterre,

(1) Le travail du Rév. Mackensie E. C. Walcott : *Documentary History of Cathedrals*, publié en 1865 dans le *Gentleman's Magazine*, m'a été d'une grande utilité pour dresser cette liste.

une abbaye normande avec l'aide d'ouvriers normands. Ce qui reste de cette construction, semblable d'ailleurs à ses modèles, en diffère en ce que les chapiteaux sont de ceux nommés assez improprement chapiteaux cubiques. Cette forme doit-elle être attribuée aux ouvriers saxons? Ne sont-ce point plutôt des chapiteaux simplement dégrossis que l'on se proposait de sculpter ou de peindre plus tard? Toujours est-il que nous continuons de rencontrer ces chapiteaux en Angleterre après la conquête, surmontant les colonnettes, tandis que les grosses colonnes cylindriques qui, elles aussi, sont caractéristiques de l'architecture anglaise de cette époque, sont souvent surmontées d'un chapiteau ressemblant à plusieurs chapiteaux cubiques côte à côte; de cette forme procède évidemment le chapiteau à godrons. Cette dernière forme n'apparaît en Normandie que plus tard et nous semble y avoir été rapportée par le contre-courant que nous venons de signaler, après s'être graduellement développée en Angleterre.

La liste précédente, qui commence par Lanfranc, Gondulphe, Paul et Walchelinus, ces introducteurs du style normand en Angleterre après la conquête, se termine au dernier religieux de St-Étienne élevé à une haute dignité dans ce pays, Guillaume du Hommet, qui semble avoir le premier introduit en Angleterre le plan éminemment français du chevet entouré d'une couronne régulière de chapelles, sur l'emplacement même où, un siècle et demi auparavant, le style normand avait été inauguré par Édouard-le-Confesseur.

Nous trouvons plus tard, mais sans être certain qu'il doive son surnom à son séjour dans notre abbaye, un parent d'Éléonore de Provence:

JEAN DE CAEN, abbé de Péterborough en 1248.

Ce dernier occupa le poste important de justice itinérant, de 1254 à 1258, et mourut lord grand trésorier en 1262.

Il rebâtit le réfectoire, l'infirmerie, la salle et la chapelle dont il existe encore des restes considérables.

RELIGIEUX DE SAINT-ÉTIENN

DEVENUS ABBÉS ET ÉVÊQUES EN NORMANDIE.

Outre Lanfranc, saint Anselme, Radulph et Roger, qui se trouvent sur la liste précédente, nous avons rencontré les noms suivants :

GUILLAUME DE ROZ, archidiacre de Bayeux, abbé de Fécamp en 1082.

Reconstruit, en grande partie, l'église de l'abbaye.

« Cancellum veteris ecclesiæ quam Ricardus dux construxerat, dejecit et eximiæ pulchritudinis opere in melius renovavit, atque in longitudine et latitudine decenter augmentavit. Navem quoque basilicæ, ubi oratorium sancti Frodmondi, eleganter auxit, opusque tandem consummatum consecrari fecit. » (Ord. Vit.)

Quelques portions du bas-côté septentrional du chœur paraissent faire partie de ces constructions (1).

Meurt en 1107.

LANFRANC, abbé de St-Wandrille en 1089.

Il était neveu de l'archevêque de Cantorbéry ; il s'était emparé de l'abbaye, qu'il fut forcé d'abandonner en 1091.

HELGOT DE CRÉPON, prieur de Caen, abbé de St-Ouen.

Fait construire l'église de l'abbaye.

« Gislebertus quidam laicus.... opus basilicæ quod jamdudum admiranda magnitudine intermissum fuerat, assumpsit et insigne opus perficere sategit. »

(1) Voir Coup-d'œil archéologique sur les églises de Fécamp, d'Étretat, etc., par G. Bouet (*Bulletin monumental*, t. XXXIII, p. 1).

ROBERT ou ROGER DE BAYEUX, abbé de Fécamp en 1107.

Meurt en 1139.

GUILLAUME BONNE-AME.

Ancien compagnon de pélerinage de Gondulphe.

Abbé de St-Étienne en 1077.

Termine l'église de l'abbaye de Caen.

Archevêque de Rouen en 1079.

Construit le cloître et le chapitre.

« Fratribus hanc ædem, cum claustro composuisti.

« Sepultus est in capitulo canonicorum quod ædificaverat. » (Ord. Vit., p. 839.)

RANULPHE, abbé de Lessai en 1084.

« Turstini frater hujus domus ædificium perfecit. »

ROBERT, abbé de Lessai en 1118.

RADULPHE, abbé de Lessai en 1125.

Mort en 1154.

THOMAS, abbé de Lessai en 1185.

Meurt après 1192.

ROGER, abbé de Lessai.

ROGER BRISSONNET ou D'AUNAY, abbé de Savigny en 1122.

ALLAIN, abbé de St-Wandrille, élu en 1126, quitta cette abbaye en 1137. Devint ensuite abbé de Caen en 1140.

Mourut en 1151.

REINFROY, abbé de St-Ouen en 1126.

Achève le cloître et les autres officines du monastère (Dom Pommeraye).

Abdique en 1141 et reste simple prieur de St-Michel-du-Mont.

ROBERT DE CURLÉ, abbé de Fontenay en 1156.

HERBERT, abbé de Fontenay,

GUILLAUME, abbé de Fontenay.

GEOFFROY, prieur de Caen en 1200, abbé de Fontenay.

DROGON, abbé de Ste-Catherine en 1164.
Mort en 1174.

GUILLAUME DE TOULOUSE, prieur de Caen, abbé de Savigny en 1178, abbé de Cîteaux en 1184.

RANIER, abbé de St-Pierre-sur-Dives en 1167.

SAMSON, prieur de Caen, abbé de St-Ouen en 1181.

Meurt en 1190.

RANULPHE, 4e abbé de Lonlay.

LANFRÈDE, abbé de Lonlay.

RADULPHE, abbé de Lonlay.

GUILLAUME, abbé de Savigny.

INVENTAIRE

DU MOBILIER APPARTENANT, AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE, A L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN.

Nous avons extrait le passage suivant d'un inventaire sans titre et sans date, écrit en latin mêlé de français et d'anglais, qui nous a été communiqué par le savant conservateur des archives d'Angleterre, M. Duffus Hardy, et qui est, croyons-nous, celui du mobilier à rendre aux abbayes et communautés de Caen et aux abbayes de Fontenay et d'Ardennes, après leur soumission au conquérant anglais.

« IN PRIMIS abbati sancti Stephani Cadomi . Unum magnum feretrum argenteum . deauratum reliquijs plenum . ac eciam caput S^ti Stephni . nec non et caput bte Margarete . Item . i . tablet de ligno coopto argento de reliquijs S^ti Nicholai . Itm . i . calicem argenteum hentem manum in patena . quem predictus Stephnus recepit de Dno Warwici . Item . i . coupe nouell^t enorrez . Itm . ij . coupe d'argent couuers . i . gobelet d'argent couuers . i . drag . d'argent . i . escuiller d'argent . xij . tasses d'argent . xij . grands escuillers et vj petitz . ix . escuillers d'argent . ij . burs garniss d'argent oueque les botons enorrez ou une Vierge dedans . i . centure de soy noir hness d'argent. »

Le titre de vicomte de Caen, que Jehan Anzeré porte dans cette pièce, lui ayant été donné par Henri V en 1418 et ayant passé l'année suivante à Benoît Le Coustellier, peut fixer la date de cette pièce.

Une autre phrase peut aider à préciser cette date encore

davantage. L'abbesse de Ste-Trinité, Marguerite de Varignières, étant morte le 1er novembre 1418, l'abbesse Nicole de Rupalley fut nommée à sa place le 18 mars suivant. Pendant cet intervalle, l'abbaye était administrée par la prieure Isabelle. Or, dans la pièce dont le passage ci-dessus est extrait, il n'est point question de l'abbesse de Ste-Trinité, mais de la prieure.

Aussi, quoique ce rôle ne porte aucune date, on peut, croyons-nous, conclure de son contexte qu'il a été écrit à la fin de 1418 ou au commencement de 1419. Cette date s'accorde aussi avec la rentrée en grâce de l'abbaye, l'an V, et la restitution de son temporel, l'an VI du règne de Henri V.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44. — Le Congrès des délégués a fixé, l'année dernière, au 20 avril l'ouverture de sa session de 1868, après la clôture des réunions de la Sorbonne. Nous donnerons, dans le prochain numéro du *Bulletin*, le programme des questions relatives aux beaux-arts et à l'archéologie.

Parmi les questions à traiter se trouvent celles-ci :

« Faire connaître les chapelles sépulcrales les plus intéres-
« santes des cimetières de la Bretagne et des autres provinces
« de France où il peut en exister.

« Établir, par des documents incontestables, à quelle époque a commencé l'érection de ces chapelles.

« Étaient-elles destinées à recevoir les morts immédiatement
« après le décès, ou seulement au moment ou peu de temps
« avant l'inhumation ?

« L'usage d'y ranger les têtes et les ossements remonte-t-il
« à l'origine de ces chapelles ?

« Quel rapport peut-on établir entre ces chapelles, les lan-
« ternes des morts et les autels élevés dans les cimetières
« du Poitou ? »

Ces questions ont été posées à la demande de M. du Chatellier, correspondant de l'Institut, qui écrivait à la Société :

« Je ne sais ce qui s'est passé dans les autres provinces; mais je puis rappeler pour la Bretagne que, dans une copie des statuts de l'ancien chapitre de Kemper (Quimper), siége de l'évêché de Cornouailles, on trouve un capitulaire daté de 1354, où il est parlé de plusieurs dispositions à suivre par les parents du défunt, qui portaient sa dépouille mortelle dans la chapelle du baptistère, voisine de la cathédrale, pour la

veille et la nuit : *per noctandum et vigilandum ;* — que cette même chapelle, affectée aux baptêmes et à la veillée des morts, était pour la ville et la banlieue à peu près exclusivement réservée aux veillées dont nous parlons.

« Malheureusement, quand un de nos évêques, M. de Rosmadec, en 1426, jeta bas l'ancienne église pour la reconstruire, le pauvre baptistère fut sacrifié et avec lui les veillées des morts probablement.

« Cet usage cependant n'était pas isolé, et les deux évêchés de Cornouailles et de Léon, qui forment aujourd'hui le territoire du département du Finistère, possèdent encore plusieurs chapelles mortuaires du genre de celle que les statuts du chapitre de Kemper mentionnent expressément.

« Nous pouvons citer entre autres les paroisses de Loctudy et de Pleyben, dans l'évêché de Cornouailles ; celles de Comana, de Guicmillian, de Lampaul, de Goulven, dans l'évêché de Léon.

« La plupart de ces chapelles, dont la fondation remonte au XIVe siècle, portent extérieurement et sur les rampants de leurs toitures, des signes non équivoques de leur destination. Toutes sont placées dans les cimetières, cela va sans dire ; et quelques-unes, comme celles de Guicmillian et de Pleyben, sont accompagnées, outre l'ossuaire de rigueur, de beaux calvaires où la sculpture a développé par des groupes nombreux les scènes de la passion et de la vie du Seigneur.

« Mais, dans le détail, quel usage nos pères firent-ils de ces chapelles mortuaires ? Voilà ce qu'il faudrait savoir, et j'ai pensé, à ce sujet, qu'il serait bon de remettre cette question à l'étude et de l'inscrire au programme de quelques-uns de nos Congrès. »

Congrès scientifique de France, XXXVe session. — Le Congrès scientifique de France s'ouvrira le 1er décembre 1868 à Montpellier, comme on le sait déjà.

Voici la composition du bureau général agréé par l'Institut des provinces :

Secrétaires-généraux : MM. Fonssagrives (O ✻), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Institut des provinces; Planchon (Jules-Émile) (✻), directeur de l'École supérieure de pharmacie, etc., membre de l'Institut des provinces.

Secrétaires-généraux adjoints : MM. de Bonald (Victor), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier; Marès (Henri), correspondant de l'Institut de France, secrétaire-général de la Société d'Agriculture de l'Hérault; Petiton, substitut du procureur impérial de la Cour de Montpellier; Ricard, avocat, secrétaire de la Société d'archéologie et de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, etc., membre de l'Institut des provinces.

Trésorier : M. Pagézy (Henri), président de la Chambre de commerce de Montpellier.

Les lettres et mémoires pourront être envoyés à M. Planchon ou à M. Fonssagrives, secrétaires-généraux.

Démolition de la tour de Trest (*Bouches-du-Rhône*). — La petite ville de Trest, non loin d'Aix, dans les Bouches-du-Rhône, était remarquable par ses remparts et son système de fortifications de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Des tours monumentales décoraient ces remparts ; quelques-unes de ces tours, surmontées de machicoulis, étaient percées de portes ogivales et servaient d'entrée à la ville. Bien qu'en plusieurs endroits on eût déjà fait brèche au mur d'enceinte, qui à son mérite artistique joignait l'incontestable avantage de dérober aux regards les plus sales et les plus détestables rues, néanmoins jusqu'à présent les tours avaient résisté au marteau démolisseur ; l'une d'elles même avait été restaurée avec assez d'intelligence, il y a peu d'années, et une inscription y avait été placée pour témoigner de cette restauration. C'était une sorte de garantie pour l'avenir, et tout semblait promettre que ces précieux restes du passé nous seraient conservés, quand récemment, en traversant cette localité, j'ai pu, à ma grande douleur, voir démolir les dernières assises de la tour principale, la plus belle de toutes, qui se trouvait dans un admi-

rable état de conservation, ne gênant en aucune manière la voie publique et située à côté d'une porte, sur un boulevard, dont elle formait le majestueux ornement. Pourquoi faut-il qu'on ne soit jamais informé qu'après coup de ces sortes d'événements et lorsqu'il n'est plus temps de les prévenir?

Heureusement cette tour avait été dessinée l'an dernier par M. Grinda, qui n'en soupçonnait certainement pas la chute si prochaine. Ce jeune artiste nous en a remis le dessin au Congrès scientifique d'Aix : de sorte que les lecteurs du *Bulletin monumental* pourront en avoir une idée, si l'on juge à propos de le faire reproduire.

Ces sortes de tours ne sont pas communes en Provence; c'était un spécimen remarquable de l'architecture militaire au moyen-âge dans nos contrées. Elle datait de la seconde moitié du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe; son appareil était à bossages, elle était percée de l'est à l'ouest, d'une ouverture avec arcades ogivales, surmontant un arc à plein-cintre; le sommet était couronné de machicoulis à arcs cintrés aussi et d'un style remarquable.

Il n'y a réellement pas d'excuse pour un méfait de ce genre, et on ne peut l'expliquer que par cette grossière ignorance qui s'attaque à tous les souvenirs du passé.

Du reste, la ville d'Aix, si intelligente et toute peuplée d'archéologues et de savants, avait elle-même donné en 1848, un exemple de cette nature. Elle fit démolir ses portes monumentales, je ne sais pour quel motif, et aujourd'hui les abords de l'ancienne capitale de Provence ne diffèrent pas de ceux du bourg le plus vulgaire et le plus insignifiant.

Nous ne saurions trop flétrir de semblables faits, parce qu'ils sont un déshonneur pour une ville, et qu'ils sont aussi une tache pour l'administration qui ne craint pas d'assumer la responsabilité d'un tel acte de vandalisme.

L. Rostan,

Inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Var.

Découvertes savoisiennes. — Les *Fins* d'Annecy continuent à fournir une ample moisson de curieux débris archéologiques. Ces jours derniers, il a été trouvé près du faubourg de Bœufs, trois têtes d'empereurs, le pied d'une statue colossale, et une statuette. M. J. Orsier, avocat à Annecy, donne une origine grecque à ce dernier bijou artistique. « L'ensemble, la rectitude des lignes, le fouillé incisif de son torse en font, dit-il, un bronze admirable. » M. Kuhn, antiquaire renommé de Genève, a acheté ces objets au prix de 6,500 fr. L'an dernier, on trouvait au même lieu, 11,000 médailles romaines.

Victor Advielle.

Érection d'un monument à la mémoire de M. Grigny. — Une Commission s'est organisée dans la ville d'Arras, sous la présidence de Monseigneur l'Évêque, à l'effet d'élever un monument à la mémoire d'Alexandre Grigny, architecte, que des travaux éminents ont signalé comme l'un des artistes archéologues les plus distingués. Les souscriptions peuvent être adressées à M. E. Densy, secrétaire de la Commission. L'œuvre d'Alexandre Grigny est considérable : on lui doit notamment les plans de l'église des Dames du Saint-Sacrement, de l'église paroissiale de St-Géry, de l'église des Dames Ursulines d'Arras, dont la flèche, reproduit le joyau de la Sainte-Chandelle ; ceux de l'église de Notre-Dame du St-Cordon, à Valenciennes, et surtout Notre-Dame de Genève, monument dans le style de la première moitié du XIII[e] siècle, qui a mis le comble à sa réputation. Il a construit et restauré plusieurs autres églises, et des châteaux importants, en style roman ou ogival. Il a laissé dans ses cartons divers projets. Alexandre Grigny était l'un des architectes de l'époque moderne qui a le mieux compris la pensée du moyen-âge.

Victor Advielle.

Nouvelles archéologiques et publications. — L'hiver est arrivé, et les explorateurs mettent au net les notes qu'ils ont prises dans leurs excursions de la belle saison. Les fouilles de

Jublains vont être continuées avec une nouvelle activité, sous l'impulsion de M. H. Barbe ; car c'est dans l'hiver que les excavations et le transport de terres peuvent être faits avec le plus de facilité.

La Société française d'archéologie fait pratiquer elle-même, des fouilles sur divers points de la France, par les soins de plusieurs de ses membres.

— La Société des Antiquaires de Normandie vient de faire paraître son XXIIIe volume. Trois mémoires considérables occupent cet in-4° : d'abord le beau travail de M. Puiseux, sur *le Siége de Rouen, en 1418 ;* secondement, un *Essai sur la baronnie de Tournebu*, par M. Fierville, travail considérable pour lequel l'auteur a étudié à fond une quantité prodigieuse de documents et les archives de la famille de Tournebu ; et enfin un Rapport de M. Charma sur des sépultures mérovingiennes et carlovingiennes, explorées aux environs du bourg d'Évrecy (Calvados).

— M. Hucher, inspecteur des monuments de la Sarthe, annonce que des figures et des bas-reliefs romains viennent d'être découverts à la Tour-aux-Fées. On sait que de nombreux vestiges de constructions romaines avaient été trouvés anciennement dans cette localité, d'ailleurs peu éloignée d'Alonnes, où ont été explorés des bains considérables.

— Dans l'Allier, des fouilles ont été reprises à Néris, par le directeur de l'établissement thermal, avec le concours de M Esmonnot, architecte, auquel la Société française d'archéologie doit un plan de Néris, publié il y a longtemps déjà dans le *Bulletin monumental*. Les nouvelles constructions pourront facilement être ajoutées à celles qui avaient été figurées sur ce plan.

— L'*Annuaire* de l'Association normande, pour 1868, a paru il y a quelques jours. Si la moitié de ce volume important (700 pages in-8°) est consacrée à l'agriculture, un tiers au moins se compose de notes artistiques et archéologiques. L'*Annuaire* qui vient de paraître renferme d'excellents articles, et entre autres choses un rapport magistral de M. Jules de Ver-

neilh, sur la partie artistique de l'Exposition universelle, qui sera lu avec empressement, et que très-certainement on relira une seconde fois, car il est écrit avec un esprit, une finesse et un tact admirables, que l'on trouve bien rarement même chez les hommes les plus habiles et les plus capables de parler d'art.

— L'*Annuaire* de l'Institut des provinces est terminé et sera distribué dans le courant de février. Le compte-rendu des travaux de la section d'archéologie du Congrès des délégués y a trouvé sa place, comme les années précédentes.

— Enfin l'*Almanach de l'Archéologue français*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie, est terminé et sera prochainement mis en vente. On y trouvera entre autres choses un catalogue des ouvrages d'histoire et d'archéologie publiés en 1867; par M. Ch. Vasseur, secrétaire-adjoint de la Société.

—M. Léon Fallue, le savant historien de Fécamp, dont les nombreux ouvrages ont toujours été distingués à Paris et en province, a fait paraître, dans la *Revue artistique*, un article très-intéressant sur l'*Art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule.* L'auteur, après avoir rappelé les faits relatifs aux grandes invasions de la race gaëlique, examine les monuments qui leur sont attribués dans la Gaule. Il émet des idées à leur sujet et conteste quelques-unes des opinions nouvelles sur la chronologie des haches de pierre et des haches de bronze. Ce travail remarquable se termine par les conclusions suivantes, que nous transcrivons avec plaisir, car nous les croyons parfaitement fondées :

« On a peut-être trop délaissé les monuments qui affirment les migrations des peuples, pour chercher dans leurs langues les racines de nos idiomes. On a beaucoup ri des étymologistes du siècle dernier, espérons que leurs illustres successeurs seront plus heureux.

« Les monuments sont un guide moins trompeur que les mots, car ils conduisent à des recherches intéressantes et instructives; les étymologies, au contraire, ont toujours quelque chose de suspect dont se méfiera la science positive, qui

n'aime pas à s'engager dans la voie de l'idéal et des ténèbres. »

Une autre publication du même auteur est de date toute récente, elle porte pour titre : *Un peu de tout et mes souvenirs pouvant servir à l'histoire* (1). L'auteur a su avec habileté grouper une multitude de faits dans un récit toujours intéressant. Comme il a beaucoup vu et connu beaucoup de personnes notables, on comprend tout ce que les souvenirs de M. Léon Fallue ont d'instructif et d'attachant : aussi veut-on lire tout son livre quand on a parcouru le premier chapitre.

— *L'Histoire des communes du canton de Messey*, par M. H. Le Faverais, docteur en droit, juge de paix du canton, est une publication toute récente et qui arrive fort à propos, puisque l'Association normande doit tenir son Congrès à Flers en 1868, et que la Société française d'archéologie compte y tenir en même temps quelques séances. Toutes les communes du canton ont leur chapitre, qui renferme des détails intéressants surtout sur les temps modernes. C'est un volume bien imprimé, composé de 300 pages, et qui mérite de prendre place dans les bibliothèques normandes (2).

— M. de La Sicotière a publié un petit volume très-intéressant sur l'horticulture, dans le département de l'Orne. Dans cet ouvrage, il décrit les arbres les plus anciens et les plus beaux des parcs et des jardins Les arbres sont des monuments aussi bien que les églises et les châteaux ; on ne les respecte pas assez par le temps qui court, et on est heureux de voir cités autant de beaux arbres que M. de La Sicotière en a observé dans le département de l'Orne.

— Nous devons très-honorablement mentionner le *Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre*, par M. Ch. Roessler, de la Société française d'archéologie, 1 vol. in-8° de 126 pages, orné de planches (3). Ce livre résume tout

(1) Paris, Lacroix et Cie, éditeurs, 15, boulevard Montmartre ; 1 volume in-12 de 215 pages.

(2) Caen, typographie de Goussiaume de Laporte.

(3) Le Havre, imprimerie Le Peltier.

ce que les archéologues de l'arrondissement du Havre doivent savoir sur la distribution et la classification chronologique des monuments de la contrée, et sera recherché très-certainement, tant à cause de l'ordre parfait et des opinions très-justes de l'auteur qu'à cause du style concis et clair qui le distingue. La Société française d'archéologie ne peut qu'encourager de pareilles publications et féliciter M. Roessler.

Archéologie belge. — Nous sommes heureux d'annoncer et de signaler, comme très-importants et très-intéressants, les Mémoires publiés depuis plusieurs années par M. H. Schuermans, dans le *Bulletin* des commissions royales d'art et d'archéologie de Bruxelles, sur les *Villæ belgo-romaines* d'outre-Meuse. Ces mémoires très-détaillés, accompagnés de bonnes planches, sont infiniment remarquables et doivent être lus par tous ceux qui s'occupent d'archéologie romaine en France et à l'Etranger.

Nous devons au même auteur d'autres recherches excellentes, notamment sur les marques de fabrique de la verrerie romaine, et une notice sur une pierre sigillaire d'oculiste trouvée en Belgique. M. Schuermans est membre étranger de la Société française d'archéologie, et nous l'avons entendu avec plaisir cette année, à Anvers, au Congrès international, traiter diverses questions du programme.

—M. le comte O'Kelly, de Bruxelles, que notre Société française d'archéologie s'honore aussi de compter parmi ses membres, continue ses savantes recherches sur la peinture sur verre en Belgique. Personne n'a plus profondément que lui étudié tous les procédés de l'art du verrier. Ses publications précédentes, sur ce sujet important, prouvent que le savant membre de la Société française d'archéologie n'est pas moins initié aux secrets de la chimie appliquée qu'aux études approfondies de l'histoire de l'art.

De Caumont.

Iconographie chrétienne, par M. l'abbé Gareiso, supérieur du Grand-Séminaire de Nîmes. M. l'abbé Gareiso, de la Société

française d'archéologie, supérieur du Grand-Séminaire de Nîmes, qui avait publié, il y a quelques années, le premier volume de son *Cours d'archéologie catholique*, vient de faire paraître le second, consacré à l'iconographie.

« L'iconographie chrétienne, dit l'auteur, embrasse dans sa généralité, l'histoire et la description de toutes les images historiques ou symboliques de Dieu, des anges, des saints, des démons, des mystères de la foi, des sacrements et des faits religieux, telles qu'elles ont été représentées par la sculpture, la peinture et les autres arts plastiques ; soit dans l'intérieur des basiliques, soit à l'extérieur ; soit sur la pierre, le bronze ou le papier et le vélin des livres liturgiques ; soit dans les mosaïques, sur les vitraux, les tombeaux, les médailles, etc., etc. Comme toutes ces images peuvent, pour la plupart au moins, offrir un double sens, un sens littéral et un sens symbolique, nous diviserons cette étude en deux articles. Dans le premier, nous traiterons de l'iconographie historique représentant des personnages ou des faits puisés dans les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, dans les annales de l'Église et la légende des saints, etc. ; et dans le second, nous parlerons de l'iconographie symbolique, qui, sous la représentation des objets réels ou fantastiques, des faits historiques ou extra-historiques, cache un sens spirituel ou allégorique, dans le but d'instruire ou d'édifier les fidèles, sans porter atteinte à la réalité des choses, des faits ou des personnages, qui lui servent d'expression sensible. Nous finirons par un mot sur les danses macabres et quelques autres sujets analogues. »

Ce paragraphe donne en peu de mots le programme de l'ouvrage, et ce programme nous a paru parfaitement rempli.

M. Gareiso termine son livre par des notions pratiques sur les constructions, les réparations et l'ameublement des églises. Un sujet aussi important pour le midi de la France, où le livre de M. Gareiso est très-répandu, que pour le Nord, où l'ouvrage de M. Bordeaux est aussi dans les mains de tout le monde, ne peut être trop médité par MM. les curés.

Nous lisons ce qui suit à la page 277 :

« Le vénérable M. Müller défend aux prêtres de vendre ou d'aliéner, de quelque manière que ce soit, les vieux débris, les ruines même des églises anciennes sans la permission de l'Ordinaire. Nous avons cru devoir rappeler ces sages prescriptions, parce que nous savons pertinemment que plusieurs curés, à l'occasion d'une nouvelle église qu'ils avaient fait bâtir, ont impitoyablement rejeté, détruit ou vendu des meubles, des autels, des chaires, etc., d'un bon style, quelquefois même d'une assez grande valeur artistique, sous prétexte que tous ces objets avaient servi dans l'ancienne église, et qu'il fallait à un édifice nouveau un ameublement tout neuf. Encore, si ce nouvel ameublement avait été fait avec goût et intelligence ; si l'artiste ou l'ouvrier s'était inspiré des traditions de l'art chrétien, le mal serait, jusqu'à un certain point, pardonnable. Mais non, on a sacrifié du bon et du beau pour du mauvais et du laid. Et malheureusement, c'est ce qui arrive souvent, même lorsqu'on a recours à l'artiste qui a dirigé les travaux de la nouvelle église. Il est peu, en effet, d'architectes, même parmi ceux qui ont étudié l'architecture chrétienne, qui se soient occupés sérieusement de l'ameublement des églises du moyen-âge, et qui se soient mis ainsi dans le cas de donner des modèles en fait d'autels, de stalles, de chaires, de chandeliers, etc., etc. ; toutes choses, pourtant, qui intéressent au plus haut point l'art et la religion. »

Nous trouvons à la page 250, des conseils très-sages que nous allons transcrire encore :

« Pas d'adjonctions inutiles, ni de suppressions qui ne soient rigoureusement indispensables. Nous recommanderons surtout de veiller à ce qu'on ne détruise, ni ne détériore les inscriptions, les sculptures, les armoiries anciennes, et tout ce qui peut se rencontrer dans les parties de l'église qu'on veut restaurer ou qu'on veut démolir, d'un peu important, ou qui puisse intéresser en quelque chose l'histoire ou les arts. »

Nous recommandons les sages conseils de M. l'abbé Gareiso à Messieurs les curés de tous les départements français.

On pourrait, en effet, en citer plusieurs qui ne rêvent que les innovations, les reconstructions les plus inutiles, et les moins artistiques, et qui sont aussi acharnés à la destruction des anciennes églises que Garibaldi au renversement du gouvernement pontifical. DE CAUMONT.

Statistique monumentale de l'Isère.—Sous ce titre, M. l'abbé JOUVE, bien connu par ses précédents travaux, vient de faire paraître un élégant et intéressant volume dans lequel il passe en revue les principaux monuments du département de la Drôme (1).

On lit avec infiniment d'intérêt et de plaisir ses descriptions toujours claires et d'un style élégant et pur; nous y avons parcouru, avec un extrême intérêt, le chapitre consacré à la cathédrale St-Apollinaire de Valence, à celle de St-Paul-Trois-Châteaux et à la cathédrale de Dié.

Près de cette dernière cathédrale, dans un bâtiment qui fait aujourd'hui partie de l'ancien évêché, existe une mosaïque très-curieuse offrant la représentation des quatre fleuves du Paradis terrestre. Tout porte à croire qu'elle servait autrefois de pavé à un baptistère attenant à la cathédrale, comme celui dont on a constaté l'existence à Valence, l'année dernière.

Cette mosaïque est un rectangle mesurant une surface de 16 mètres; c'est du centre de la rosace placée au milieu que sortent les quatre fleuves; ils versent leurs eaux par quatre têtes un peu monstrueuses : ces eaux se répandent en nappes sur toute la surface de la mosaïque, sur laquelle on voit des joncs, des poissons, des monstres marins, des oiseaux; le tout formant un ensemble régulier et assez harmonieux.

La mosaïque est encadrée dans une bordure qui varie pour chaque côté. Nous recommandons à nos confrères de dessiner ce monument chrétien des premiers temps, quand ils visiteront cette partie du midi de la France.

Nous voudrions citer quelques passages de l'ouvrage de M. l'abbé Jouve. Forcé de choisir, nous transcrivons ceux dans

(1) In-8° de XII et 332 pages. Valence, Jules Céas, 1867.

lesquels il décrit les ruines imposantes de l'abbaye du Val-des-Nymphes, dont il a donné une bonne lithographie.

« Il y a quinze ans, dit-il, je pus, dans une visite que je fis « au Val-des-Nymphes, admirer cette élégante chapelle, un des « types les plus distingués et les plus purs du style roman. Sa « position isolée, au fond de la vallée, dont l'hémicycle lui sert « d'encadrement, en relève singulièrement la beauté.

« L'enceinte de cet antique sanctuaire existe encore en entier. « La voûte est effondrée aux deux tiers, dans la direction du « chœur, vers la façade principale. Celle-ci est assez remarquable « par ses sculptures et ses piles (souvenir de l'architecture ro-« maine).

« Mais la partie la plus belle de l'édifice c'est son abside, à « la coupe aussi harmonieuse que distinguée. Voûtée en coquille « ou en cul-de-four, mais fendillée sur plusieurs points, elle « se divise intérieurement en deux rangs d'arcades bouchées, « séparés par un triple cordon. Les arcades-fenêtres, en plein-« cintre un peu surbaissé ; reposent, celles du rang supérieur, « sur des colonnes avec chapiteaux à crochets, et celles du « rang inférieur sur des pilastres carrés, aux chapiteaux his-« toriés.

« Cette abside, une des plus belles qui se puissent voir, est « couronnée à l'extérieur par des branches d'arbres au vert « feuillage, qui poussent autour d'elle et finiront bientôt par « l'étreindre, ainsi que le monument, voué, hélas ! à une ruine « certaine, si l'on ne se presse de le réparer. »

Ce peu de mots montre l'intérêt du volume que nous signalons à nos lecteurs comme un de ceux qui doivent entrer dans la bibliothèque des archéologues monumentalistes.

DE CAUMONT.

Histoire de tous les régiments de Hussards, par M. l'abbé STAUB. — « L'*Histoire de tous les régiments de Hussards*, dont j'ai l'honneur de vous présenter le premier volume, nous écrit M. l'abbé Staub, n'est pas un ouvrage qui concerne seulement l'armée. Reposant, comme base, sur les principes généraux qui

font l'homme, savoir : l'*abnégation*, le *dévouement*, le *sacrifice*, il convient, par le fait, à toutes les classes de la société : prêtres, soldats, marins, magistrats, industriels, ouvriers, sœurs de nos hôpitaux ; à ceux surtout qui sont chargés de l'instruction des autres dans les lycées, colléges, séminaires, écoles et bibliothèques militaires, institutions quelconques. Les dames même y trouveront comme un écho de leur noble cœur, qui personnifie si bien ces vertus.

« J'ai dit que ce volume convient à toutes les classes de la société. En effet, la vie de l'homme sur la terre est un véritable combat, et ce combat de chaque jour, qu'il soit au champ d'honneur devant l'ennemi, ou sur le champ de bataille des misères humaines, ou sur le champ à huis-clos de son propre cœur, les principes sont toujours les mêmes : *abnégation*, *dévouement*, *sacrifice* ; et ce sont ces principes qui, élevant les facultés de l'homme à l'apogée de leur puissance, sont la première cause de nos triomphes.

« Près de trente années de ma vie, partagées entre le ministère paroissial et l'armée, m'ont permis de beaucoup voir, de beaucoup observer. Je m'estime donc heureux, au déclin de mon existence, d'apporter, dans cet ouvrage, mon faible tribut d'hommage à ces vertus, qui sont celles de tout homme de cœur. »

Nous avons lu avec intérêt l'histoire de M. l'abbé Staub.

L. M D.

Publications archéologiques en Norwége. — Cinq fascicules comprennent une sorte de statistique monumentale, dans laquelle M. Nicolaysen, directeur de la Société fondée à Christiania pour la conservation des monuments anciens de la Norwége, prend successivement tous les arrondissements et décrit succinctement les antiquités de toute sorte conservées dans chacune des localités comprises dans ces arrondissements.

Cette statistique embrasse, non-seulement les monuments proprement dits, mais encore tous les objets anciens, tels que armes, outils, vases, bijoux, etc.

Dans une table fort bien faite, insérée à la fin du dernier

cahier, et qui pourrait servir de modèle aux ouvrages de ce genre, l'auteur a classé méthodiquement tous ces objets dans trois grandes divisions, suivant qu'ils appartiennent aux âges de pierre, de bronze, de fer. Cette dernière se subdivise en trois époques, l'une antérieure au christianisme et les deux autres comprenant les temps antérieurs au moyen-âge et les deux époques du moyen-âge.

Les cinq cahiers des *Bulletins* de la Société pour la conservation des monuments anciens de la Norwége, comprenant des articles d'archéologie, et particulièrement la relation des visites d'inspection faites par M. Nicolaysen, contiennent également la liste des membres et le catalogue des dessins, plans, etc., publiés par la Société. BAZIN,

Membre de la Société française d'archéologie.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Didron.* — Un homme considérable dans le personnel archéologique de France vient de s'éteindre après une longue maladie, à un âge où l'on devait encore espérer pour lui de longs jours. Nous n'avons pas la prétention de donner ici une notice sur M. Didron, de faire ressortir le mérite d'ailleurs incontesté de ses publications, nous voulons seulement donner un souvenir aux efforts qu'il a faits pour conserver les édifices religieux, pour les défendre contre les restaurateurs, souvent bien plus dangereux que les destructeurs eux-mêmes. Jamais la franchise et le courage n'ont manqué à M. Didron quand il s'est agi de lutter contre leurs efforts.

La Société française d'archéologie existait depuis quelques années quand *les hommes politiques, toujours empressés de détourner à leur profit les courants d'idées qui viennent à se produire, toujours disposés à étouffer l'initiative privée*, déclarèrent que cette initiative ne pouvait rien pour la conservation des monuments historiques, et qu'il fallait confier ce soin à un pouvoir officiel. Des commissions officielles furent alors constituées. Nous n'avons pas à rechercher *ce qu'elles ont fait!!!* En même temps, M. Guizot, qui avait constitué une

commission pour les recherches et les publications des documents inédits de l'histoire de France, et qui avait déjà autorisé depuis plusieurs années la *Société française d'archéologie*, dont M. de Caumont, fondateur, lui avait expliqué le but et le mécanisme, constitua près de la commission des documents inédits une autre commission destinée à recueillir tout ce qui se rattachait à l'archéologie. M. Didron fut nommé secrétaire de cette commission, qui prit plus tard la dénomination de *Comité des arts et monuments.* Tous ceux qui ont suivi les séances ou les publications de ce comité savent que M. Didron en était l'âme. Là, comme ailleurs, il y avait au début des gens très-instruits, mais connaissant assez mal le moyen-âge, qui auraient souvent pris de singulières décisions, si M. Didron, M. Auguste Le Prevost et deux ou trois autres ne les avaient maintenus *dans le droit chemin.* Alors, quoique le *Cours* de M. de Caumont fût publié, et que tous les membres du comité l'eussent plus ou moins étudié, la plupart étaient encore assez novices.

M. Didron, qui dirigeait cette phalange avec l'ascendant de son savoir, rédigea le *Bulletin* du comité, créa une correspondance très-étendue et sut attirer à lui les hommes les plus compétents et les plus autorisés. Aussi le *Bulletin* de l'ancien comité des arts, rédigé par lui, renferme-t-il une foule de renseignements précieux sur la statistique monumentale de la France, et d'excellents principes pour la restauration et la conservation de toutes les œuvres d'art. M. le comte de Salvandy reconnut les services de M. Didron en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur. Les choses marchaient ainsi depuis quelques années quand des hommes répétaient : *M. de Caumont nous gêne avec les Congrès et la Société française d'archéologie ; il fait sans argent ce que nous essayons nous-mêmes de faire en en dépensant plus ou moins ; il a, par ses réunions nomades, déplacé l'autorité artistique qui doit résider à Paris.* Ces mêmes hommes que M. de Caumont gênait, quoiqu'il fût loin d'eux, trouvèrent que M. Didron, qui les coudoyait chaque jour, *les gênait tout autant et peut-*

être davantage par sa franchise, son courageux dévouement, et, comme le disait un illustre ami de M. Didron, M. le comte de Montalembert, par *son humeur belliqueuse*. Aussi songèrent-ils à l'éloigner, mais avec la politesse dont on sait user à Paris, AU MOYEN D'UNE RECONSTITUTION DES COMITÉS.

De ce moment, M. Didron, qui s'attendait peut-être un peu à ce coup d'état, et qui avait fondé un recueil archéologique des plus importants, les *Annales archéologiques*, se consacra tout entier à la direction de cette belle publication, et fonda aussi une fabrique de vitraux peints et de vases sacrés, annexée à la librairie archéologique que M. Victor Didron, son frère, avait établie. Toutes ces choses lui ont préparé et acquis une juste réputation. Malheureusement, depuis deux ans, la santé du directeur s'était altérée, et la publication des *Annales archéologiques* avait été interrompue.

Le mal a fait de constants progrès : les amis de M. Didron ont conçu les plus vives inquiétudes l'année dernière. L'année 1867 ne devait pas se terminer sans que M. Didron fût enlevé! et avec lui un homme dévoué, courageux et désintéressé.

La mémoire de M. Didron ne saurait périr, car il a tenu une grande place dans le mouvement archéologique de notre époque.

L. M. S.

Mort de M. Chapron, de Chambéry. — Nous apprenons la mort d'un homme de science, d'un homme de bien, d'un grand industriel, M. Chapron, de Chambéry, chevalier de la Légion-d'Honneur, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, session de 1863, secrétaire de l'Académie de Chambéry et ancien député au Parlement de Piémont, ancien président de la Chambre de commerce et censeur de la succursale de la Banque de France, ancien syndic de la ville et membre du Conseil municipal de Chambéry.

M. Chapron assista, en 1862, au Congrès scientifique de France, à St-Étienne ; il y venait avec M. le marquis de Costa, que nous avons perdu il y a deux ans, au grand regret de la France académique et de la province de Savoie, inviter les

membres du Congrès présents à St-Étienne à se rendre l'année suivante à Chambéry, ville désignée pour recevoir le Congrès en 1863. Il fut effectivement dans sa ville un de ceux qui répondirent à la puissante impulsion de M. le marquis de Costa, et prit, comme secrétaire-général, une part considérable à la direction du Congrès. M. Chapron avait publié une Histoire de Chambéry et un certain nombre de mémoires imprimés qui le classaient au premier rang des littérateurs de province. Comme industriel, il tenait aussi le premier rang : la principale manufacture de ces gazes qui ont obtenu tant de vogue pour les robes de soirées (gazez dites de Chambéry) lui appartenait.

Toutefois, les opérations commerciales n'entravaient pas le travail intellectuel, et jusqu'à la fin de sa vie les études littéraires ont occupé les loisirs de notre honorable confrère, qui n'avait que 59 ans quand la mort l'a frappé, le 22 octobre dernier. M. Chapron avait assisté, au mois d'avril 1867, au Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, au sein duquel il avait représenté les Sociétés savantes de la Savoie.

DE CAUMONT.

Mort de M. Desclozeaux. — Un homme éminent par les hautes fonctions qu'il a occupées, par son caractère et son honorabilité, M. Desclozeaux, commandeur de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire-général du ministre de la justice (1841), député de Briançon (1846) ; puis, en 1858, recteur de l'Académie de Caen et naguère encore recteur de l'Académie d'Aix, est mort subitement à Hyères, le 8 novembre dernier, à l'âge de 64 ans. M. Desclozeaux avait laissé à Caen les meilleurs souvenirs. Depuis qu'il avait quitté cette ville pour occuper les mêmes fonctions en Provence, où il possédait des propriétés, sa santé s'était altérée, et il avait pris sa retraite il y a quelques mois. M. Desclozeaux avait été un des présidents d'honneur du Congrès scientifique de France, à Aix, en décembre 1866 ; il laisse un fils, aujourd'hui substitut du procureur général de la Cour impériale d'Aix.

DE CAUMONT.

Mort de M. du Poërier de Portbail, membre de la Société française d'archéologie. — On lit dans un journal :

« L'Association normande vient de faire une grande perte dans la personne de M. du Poërier de Portbail, un de ses *inspecteurs divisionnaires,* adjoint au maire et membre du Conseil d'arrondissement. Homme dévoué au bien public, M. du Poërier de Portbail avait réussi à organiser l'enseignement élémentaire agricole dans presque toutes les écoles des arrondissements de Cherbourg et de Valognes ; il les inspectait chaque année au nom de l'Association normande, qui décernait des médailles aux instituteurs qui s'étaient le plus distingués par les résultats obtenus. L'Association normande avait, depuis cinq ans, chargé M. du Poërier de l'organisation des bibliothèques populaires dans les chefs-lieux de canton et les grandes communes de la région nord du département de la Manche. »

Nous ajouterons à cette justice rendue à M. du Poërier, qu'il n'aimait pas moins les arts que l'agriculture, et la *Société française d'archéologie* lui devait beaucoup pour les conseils qu'il donnait dans son pays et les efforts qu'il faisait pour empêcher la destruction des églises anciennes ou leurs altérations par des travaux inutiles. M. du Poërier avait assisté, depuis quinze ans, à bien des Congrès agricoles et artistiques, partout il remplissait un rôle utile. Le Congrès des délégués de la rue Bonaparte, ceux de l'Association normande, ont eu souvent à applaudir les excellents rapports de M. du Poërier. Sa mort laisse un grand vide à Valognes. DE CAUMONT.

Mort de M. Souquet, d'Étaples, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie. — Nous apprenons la mort de M. Souquet, d'Étaples, auteur de plusieurs mémoires et de l'Histoire des rues d'Etaples, ouvrage dont M. R. Bordeaux rendait compte dans le précédent numéro du *Bulletin monumental.* M. Souquet, présenté à l'INSTITUT DES PROVINCES par les savants du nord de la France, avait été élu, l'année dernière, membre de cette éminente Compagnie. La Société française d'archéologie, dont il était membre depuis long-

temps, lui a dû plusieurs communications intéressantes manuscrites et imprimées. DE CAUMONT.

Mort de M. le chevalier de Pinieux. — La Société française d'archéologie vient encore de perdre un de ses membres, M. de Pinieux, chevalier de Malte et de la Légion-d'Honneur, dont l'amabilité, les souvenirs précis, l'élégante manière de raconter et une taille parfaitement droite dissimulaient l'âge, à tel point qu'on lui aurait donné 70 ans et qu'il en avait 87. M. de Pinieux a plusieurs fois assisté aux séances de la Société française d'archéologie : il aimait à venir y entendre plusieurs de ses amis, notamment M. le comte de Mellet, son neveu. M. de Pinieux a siégé aussi plusieurs fois au Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte. Personne ne connaissait mieux que M. de Pinieux l'histoire des familles aristocratiques de France, leurs alliances, leurs péripéties diverses ; sa mémoire n'avait rien oublié, et on éprouvait un véritable plaisir à l'entendre. DE CAUMONT.

Mort de M. Eugène Grézy. — Le monde archéologique regrette encore M. Eugène Grézy, membre de la Société des Antiquaires de France, qui est mort à Paris le 16 novembre dernier, à l'âge de 61 ans. M. Eugène Grézy avait publié bon nombre de notices intéressantes sur l'archéologie et l'histoire. Son fils est aujourd'hui sous-préfet de Neufchâtel.

DE CAUMONT.

Mort de M. le duc de Luynes. — La France vient de perdre à Rome (tout le monde sait dans quelles circonstances) M. le duc de Luynes, officier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société française d'archéologie, le Mécène auquel le pays doit une magnifique collection généreusement offerte à la Bibliothèque impériale et que l'on estime 2,000,000 de francs. M. le duc de Luynes, un des plus riches propriétaires fonciers de l'Empire (1),

(1) La fortune de M. le duc de Luynes était, dit-on, de 1,500,000 fr. de rente.

était non-seulement archéologue, mais artiste, mais savant minéralogiste; en 1832, il faisait sur la trempe de l'acier des expériences qui ont été très-utiles à ceux qui ont travaillé après lui sur cette matière si importante.

Nos relations avec le duc de Luynes étaient bien anciennes, elles remontaient à la fin du premier Empire. Quand Mme la duchesse de Chevreuse, sa mère, fut exilée par l'Empereur Napoléon Ier à quarante lieues de Paris, M. l'abbé Le Page, précepteur du duc de Luynes et de son frère, amena ses élèves chez Mgr Brault, évêque de Bayeux, mort archevêque d'Alby et pair de France. Mgr Brault m'engagea à passer avec les ducs de Luynes et de Chevreuse, à peu près de mon âge, une partie du temps qu'ils restèrent à l'évêché.

Depuis cette époque, j'ai retrouvé M. le duc de Luynes à l'Académie des Inscriptions dont il était membre libre.

Toujours j'ai eu à me louer de son amabilité; il m'écrivit de Naples et de Rome il y a trente ans, et l'année dernière, pendant son séjour à Hyères, il voulut bien encore se souvenir de moi. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Fisiaux. — Nous apprenons une autre mort bien regrettable, celle de M. l'abbé Fisiaux, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre des saints Lazare et Maurice, directeur des colonies de jeunes détenus qui rivalisent, dans le Midi, avec celle de Métray. M. Fisiaux siégeait, dès l'année 1846, au Congrès scientifique de France, à Marseille, et déjà il avait fait assez de bien pour que sa réputation fût grande. Depuis cette époque, nous l'avons revu dans plusieurs autres de ces réunions, et à Paris, lors de l'Exposition universelle agricole de 1860. M. Fisiaux, par la direction qu'il avait donnée aux travaux des établissements qu'il avait créés et qu'il dirigeait, était effectivement une des grandes notabilités agricoles du Midi. L'année dernière, à pareille époque, il assistait au Congrès scientifique de France, à Aix, et il vint m'engager à faire avec le Congrès, qui devait continuer ses travaux à Nice, une excursion à l'île St-Honorat, près de Cannes, dont il était un des principaux

propriétaires. M Fisiaux préparait une excellente réception au Congrès, qui ne put, à son grand regret, accepter cette gracieuse invitation.

M. l'abbé Fisiaux a fait des publications estimées, et les Conseils généraux de plusieurs départements du Midi avaient voté des subventions à ses établissements. Il avait eu jadis une colonie dans le Piémont : je ne suis pas en mesure de dire quelle en a été l'importance. Ce que je puis affirmer, c'est que M. l'abbé Fisiaux a été une des notabilités de la Provence, qu'il était ami des arts, et que ses nombreux services lui méritent à tous égards un souvenir de la part des hommes du Nord qui ont eu l'avantage de le connaître.

De Caumont.

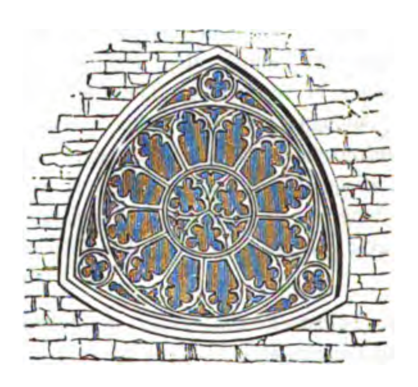
Mort de M. Pasquier. — Une autre notabilité agricole a droit aussi à un souvenir. M. Pasquier, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société centrale et impériale d'agriculture, avait été chargé plusieurs fois par elle de la visite du domaine de Harcourt (Eure), dont les tours et les remparts ont été respectés et conservés. J'eus le plaisir de faire le voyage de Boulogne à Londres avec M. Pasquier, lors de l'Exposition universelle de 1851. Depuis lors, nos rapports n'ont pas cessé. M. Pasquier était un des membres les plus assidus de la Société impériale d'agriculture de France ; il avait autrefois pris part avec nous au Congrès central d'agriculture.

De Caumont.

Mort de M. le baron de Chapelain, de Mende. — Ceux qui ont assisté au Congrès archéologique de 1857 à Mende, n'ont pas oublié le zèle que déploya M. le baron de Chapelain de Saint-Sauveur, conjointement avec son jeune ami, M. de Moret et quelques autres savants de la Lozère, pour la mise en train des réunions. M. de Chapelain avait effectivement fait des recherches sur l'histoire de la contrée, dont il était une des principales notabilités. Jusqu'à la fin de sa vie, il a fait partie du Conseil général administratif de notre Société ; il appartenait aussi à l'Institut des provinces de France. De Caumont.

Mort de M. d'Anstaing, de Tournay. — Au moment où nous allions clore cette nécrologie, nous apprenons la mort inopinée de M. d'Anstaing, de Tournay, qui assistait au Congrès archéologique international d'Anvers. M. d'Anstaing était un de ceux qui avaient le mieux étudié et le mieux compris l'art du moyen-âge; ses mémoires et ses communications au Congrès en font foi. M. d'Anstaing faisait partie du jury du beau concours ouvert à Lille pour la construction d'une cathédrale; il fut, à l'unanimité, nommé rapporteur du jury, et son rapport fut des plus remarquables et couvert d'applaudissements dans la séance mémorable tenue à Lille sous la présidence de M. le baron de Contancin, conseiller d'État, directeur général des cultes, devant près de trois mille auditeurs. M. d'Anstaing faisait partie de l'Institut des provinces. Il était chevalier de l'ordre de Léopold.

De Caumont.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR M. DE CAUMONT.

État de l'art aux époques mérovingienne et carlovingienne. — Les vases de pierre en forme de mortier. — La ferrure des chevaux au moyen-âge. — Déplacement de la croix de Grisy (Calvados). — Fragments de l'inscription de La Turbie, près Monaco. — Le tombeau de Cahors.

DOCUMENTS SUR L'ÉTAT DE L'ART AUX ÉPOQUES MÉROVINGIENNE ET CARLOVINGIENNE.

On sait combien il importe de réunir tous les documents qui peuvent nous renseigner sur l'état des arts durant la période comprise entre le V[e] et le XI[e] siècle. Nous avons déjà, à diverses reprises, publié dans le *Bulletin monumental* des notes sur ce sujet, et nous ne cesserons d'engager les membres de la Compagnie et les antiquaires répandus sur les divers points de la France, à noter tous les faits qui viendront à leur connaissance, à dessiner tous les débris de sculpture qui peuvent remonter à cette période.

J'ai quelquefois rencontré, dans les musées lapidaires, des fragments très-anciens peu remarqués, et j'ai pu, grâce à la photographie, réunir des types intéressants. Quelques-uns de

ces types, photographiés, ont ensuite été reportés sur bois (1) et gravés, pour être successivement présentés aux lecteurs du *Bulletin monumental*. Par là, j'espère engager les archéologues à faire des recherches dans leurs circonscriptions respectives : les sculptures mérovingiennes sont tellement rares et précieuses que les moindres fragments ne doivent pas être dédaignés. Quelquefois, j'ai trouvé jetés au rebut, près des musées lapidaires que j'ai explorés, des débris qui, tout imparfaits qu'ils fussent, avaient plus d'importance que des bas-reliefs complets, parce qu'ils dataient de la période mérovingienne ; tandis que d'autres époques, qui nous offrent une série complète de monuments, sont assez bien connues pour qu'il n'y ait plus lieu de faire de nouvelles recherches sur leur histoire artistique.

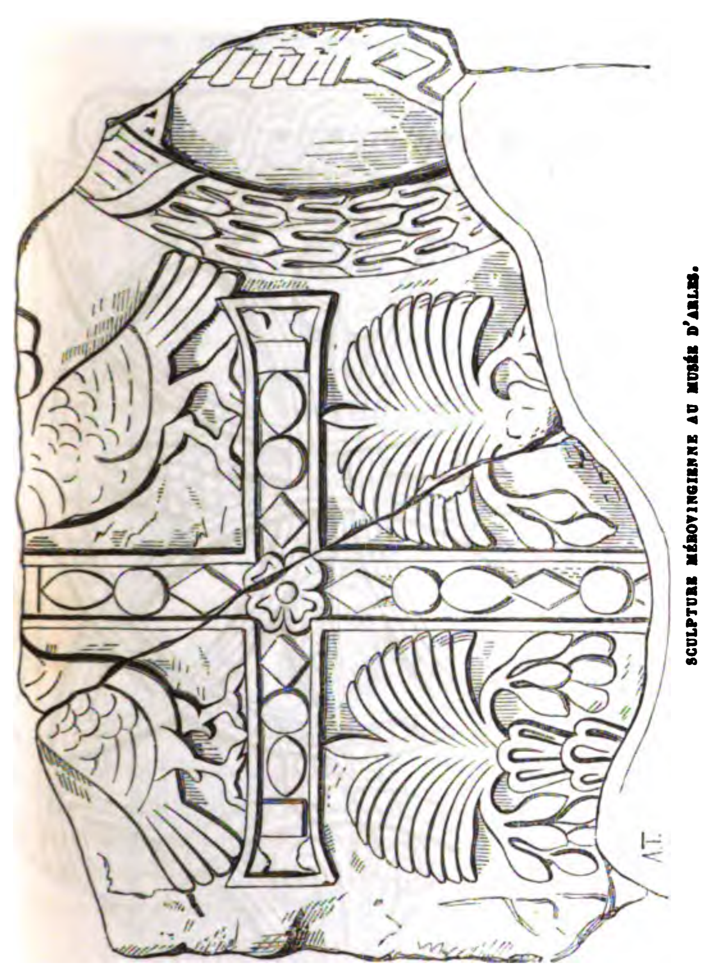
Je recommande aux archéologues de faire usage de la photographie toutes les fois qu'ils le pourront, afin d'obtenir une image fidèle des sculptures.

Les deux morceaux qui vont suivre, et que j'avais remarqués au musée d'Arles, ont été photographiés, sur mon indication, par M. Roman, habile photographe de cette ville.

On voit sur le premier une croix ornée de pierres précieuses ; sur les bras sont perchées deux colombes buvant dans un vase qui ne se voit plus, sujet symbolique très-ordinaire au V[e] siècle ; deux palmiers chargés de fruits symbolisent sous la croix les grâces spirituelles. Peut-être ce fragment a-t-il fait partie de la décoration d'un autel, plus probablement encore d'un sanctuaire (V. la page suivante).

Le second morceau recueilli à Arles montre des entrelacs

(1) La mise sur bois a été faite, avec le plus grand soin, par M. Thiollet, membre de la Société française d'archéologie.



SCULPTURE MÉROVINGIENNE AU MUSÉE D'ARLES.

et des palmettes correctement dessinés (V. la page suivante), et, selon toute apparence, d'une époque peu éloignée de celle que j'attribue au marbre précédent.

J'avais remarqué dans le musée lapidaire de Narbonne



SCULPTURE MÉROVINGIENNE AU MUSÉE D'ARLES.

deux sujets très-curieux, quoique barbares d'exécution, et

j'avais prié M. Tournal de m'en procurer des photographies,



SCULPTURE AU MUSÉE DE NARBONNE.

au moyen desquelles je puis en offrir la représentation exacte.

L'un de ces bas-reliefs nous montre une croix pattée, ornée de pierreries, aux bras de laquelle sont suspendus l'alpha et l'oméga ; deux colombes boivent dans un vase au-dessus de la croix, et au-dessous deux personnages paraissent vouloir la désigner au respect et à l'adoration de tous, et montrer qu'à l'ombre de la croix on ne doit redouter aucun danger : c'est à peu près le même sujet symbolique que celui dont nous avons présenté l'esquisse p. 119, mais rendu avec une grossièreté remarquable et qui ne permet pas de le faire remonter plus haut que le Xe siècle.

Le bas-relief qui suit (p. 123), et qui vient aussi du musée de Narbonne, n'est pas moins barbare que le précédent : on y voit le cerf poursuivi par un chasseur, sujet symbolique qui se trouve souvent sur nos églises romanes du commencement du XIe siècle dans le Nord ; puis des figures bizarres dont nous n'essaierons pas l'explication, et enfin des colombes becquetant des raisins, sujet symbolique bien connu.

L'exploration des cimetières a fourni, pour l'étude de l'art mérovingien, des documents de la plus grande importance, par les bijoux, les agrafes, les ornements divers et les armes que renferment les tombeaux de cette période. Tout le monde connaît le bel ouvrage de M. H. Beaudot, de Dijon, sur les cimetières mérovingiens de la Côte-d'Or, et les nombreuses publications de M. l'abbé Cochet, de Dieppe, sur les sépultures franques en général. On a pu voir, dans ces publications illustrées, que les riches fibules, les agrafes et les boucles de baudriers sont ornées de ciselures et des entrelacs, que nous trouvons aussi constamment dans l'architecture romane primitive. J'avais moi-même, avant ces publications, figuré dans mon *Cours d'antiquités*, et ailleurs, diverses agrafes qui avaient indiqué ces analogies, et remontant jusqu'aux temps romains, j'avais fait voir une partie de ces ornements dans les bordures des mosaïques.

Dans ces dernières années, un savant archéologue, M. l'abbé



SCULPTURE DU Xe SIÈCLE? AU MUSÉE DE NARBONNE.

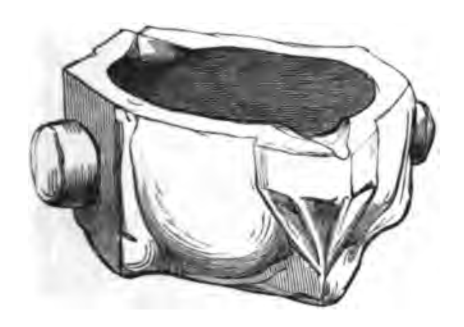
Haigneré, secrétaire de la Société académique de Boulogne, a fait des découvertes importantes qui, grâce à son talent d'observation et au dévouement avec lequel il a surveillé les fouilles de plusieurs cimetières mérovingiens, ont ajouté des faits intéressants à ceux qui avaient été constatés précédemment. Il est bon de lire la notice pleine d'intérêt qu'il a publiée, à ce sujet, dans les Mémoires de la Société académique dont il dirige les travaux.

M. l'abbé Haigneré fait remarquer, avec beaucoup de raison, que les ornements reproduits à profusion par la sculpture monumentale, et que l'on a regardés comme une importation du goût oriental, existent sur les bijoux, les agrafes et autres objets en métal de l'âge mérovingien, et qu'en conséquence ils étaient répandus à des époques bien antérieures à celle à laquelle on fait remonter l'influence byzantine. Je suis tout-à-fait de son avis, et si l'on a attribué à cette influence certains ornements qui distinguent la Renaissance du XIe siècle, on est allé beaucoup trop loin, précisément parce qu'on avait peu de notions sur les époques carlovingienne et mérovingienne.

LES VASES DE PIERRE EN FORME DE MORTIER.

Je ne sais vraiment combien on a fait de conjectures au sujet de certains vases en pierre, de différentes grandeurs, que l'on trouve assez souvent dans les musées, où malheureusement ils ont été déposés, comme beaucoup d'autres objets, sans renseignements sur les circonstances qui en avaient accompagné la découverte, ou sur les faits qui pouvaient en indiquer la provenance et la destination ancienne.

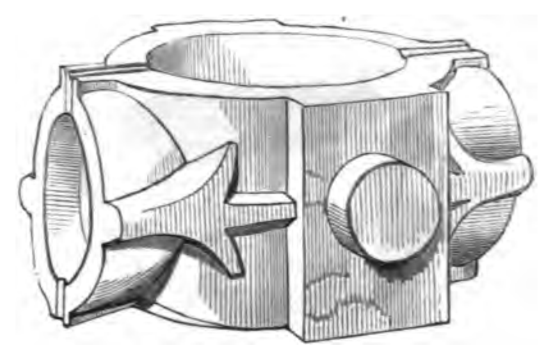
Les vases dont je parle se rattachent tous à un type qui reproduit plus ou moins exactement la forme d'un mortier, c'est-à-dire de ces vases en marbre, en bronze ou en fonte, dans lesquels on pulvérise certaines substances au moyen d'un pilon de fer ou de bois.



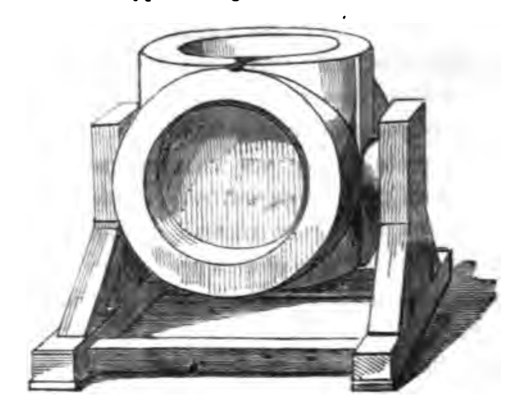
La plupart sont ronds, quelquefois avec un rebord dessinant un carré ; quelques-uns ont des anses latérales évidées. Une ou deux rigoles sont creusées dans le bord du vase et munies d'appendices, à 90 degrés des anses. Les uns sont arrondis au dedans, convexes à l'extérieur ; d'autres ont un fond plat et des parois presque verticales.

Il est très-probable que ces vases ont servi à divers usages, et les rigoles ne permettent pas de douter que l'on ne s'en soit servi pour contenir des liquides ou certaines graines que l'on pouvait décanter comme un liquide ; les anses permettaient de pencher le vase et de faire l'opération sans difficulté. Maintenant, j'en ai la conviction depuis longtemps, plusieurs de ces vases ont dû être des mesures *à capacité déterminée* dont certains débitants, peut-être, faisaient usage : autrement dit, des *mesures étalonnées.* — Ce qui a fait naître en moi cette idée, c'est que j'ai vu la réunion de plusieurs vases taillés dans la même pierre et offrant toujours dans ce cas des capacités différentes, qui m'ont paru

calculées pour représenter la moitié, le tiers ou le quart de la mesure principale. Ces mesures sont souvent disposées sur les quatre côtés d'un bloc de pierre dans lequel on a ménagé deux appendices qui, faisant l'effet d'un essieu, per-

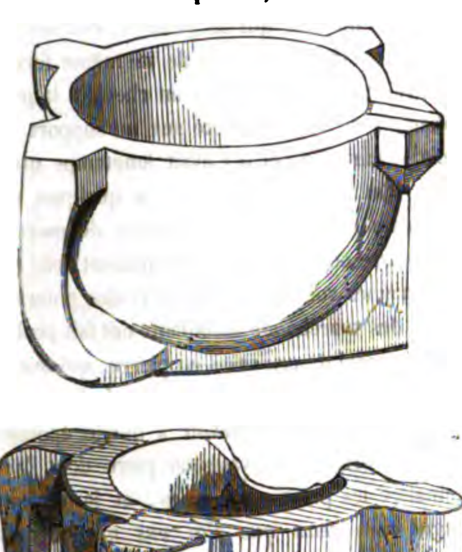


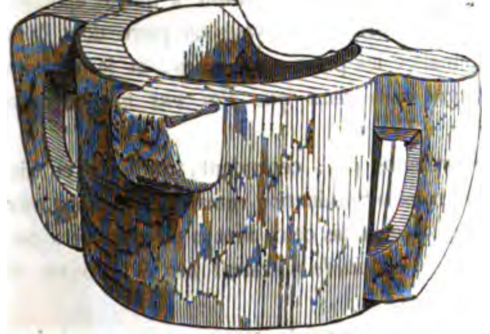
mettaient de le suspendre sur un truc. — Je présente une esquisse de cet appareil, qui montrera comment on faisait



tourner la pierre : on tournait en dessus tantôt une mesure, tantôt l'autre, suivant la quantité de liquide que l'on voulait mesurer. On la versait ensuite dans un vase, en inclinant l'étalon sur son axe.

Je citerai comme exemple de ces mesures multiples celle qui se voit, avec d'autres vases en pierre à une seule cavité, dans le jardin du musée Napoléon, à Amiens.





Quant aux vases à anses à une seule cavité, on en voit plusieurs très-bien conservés au musée de Boulogne-sur-Mer. Il y en a dans presque tous les musées de province un peu importants.

J'ai dit que l'on a dû fabriquer de pareils vases pour divers usages. Il est évident que dans certaines contrées, où des pierres faciles à tailler permettaient de creuser et de mo-

deler sans difficulté les vases dont je parle, ils avaient dû se répandre beaucoup plus que dans d'autres et entrer dans le mobilier des habitants de la campagne.

Je peux citer un fait qui le prouve. Dernièrement, en effet, je voyais un vase en pierre de la même forme, dans lequel on faisait manger l'avoine à un cheval à la porte d'une pauvre auberge ; ce vase était fixé sur un support en pierre engagé dans la muraille, et il y avait longtemps qu'il servait à cet usage. On faisait encore il y a quelques années, à Pierrepont, dans le Calvados, des espèces de mortiers semblables, en pierre oolithique, qui trouvaient leur placement dans les campagnes voisines. Le bas prix des poteries et leur transport par des marchands ambulants ont fait probablement abandonner l'emploi de ces vases en pierre, qui avaient pourtant l'avantage d'être trop solides pour craindre les brisures.

J'arrive à la question de savoir à quelle époque il faut faire remonter l'origine des vases en pierre dont j'ai cherché à faire connaître les principaux types, et je n'hésite pas à déclarer *que tous ceux que j'ai vus me paraissent du moyen-âge.*

Je ne prétends pas, cependant, qu'il n'y en ait eu de semblables sous la domination romaine : je crois même que cela est probable ; mais ceux dont la provenance a pu m'être indiquée *avec certitude* n'avaient pas été trouvés dans des ruines romaines.

Le galbe de la plupart de ceux que j'ai examinés de près m'a paru, d'ailleurs, malgré l'absence de moulures, annoncer le moyen-âge, surtout l'ère ogivale, bien plutôt que l'époque romane à laquelle on les avait attribués autrefois.

L'USAGE DES FERS A CLOUS POUR LES CHEVAUX REMONTE-T-IL JUSQU'A L'ÉPOQUE ROMAINE ?

Cette question, qui intéresse l'histoire de l'agriculture, préoccupe depuis bien longtemps les observateurs. La Société française d'archéologie et bien d'autres Compagnies reçoivent des dessins de fers-à-cheval dont les caractères peuvent être indiqués de la manière suivante, et qu'une figure, d'ailleurs, fera mieux connaître encore : ce sont des fers dont les branches sont assez étroites et dans lesquelles les estampures ou trous pour les clous ont produit des boursoufflures. Ces trous ont la forme d'un carré-long ou d'un



ovale, tandisque nos fers actuels ont des trous carrés. Plus de cent fers de cette espèce ont été présentés, en nature ou en dessin, dans les enquêtes archéologiques et agricoles faites depuis bientôt 35 ans par la *Société française d'archéologie* et l'*Association normande ;* il y en a dans beaucoup de mu-

sées, et ceux qui les ont montrés à nos réunions ont quelquefois assuré qu'ils avaient été recueillis dans des ruines présumées romaines, notamment avec des briques à rebords; d'autres, pourtant, les avaient trouvés à des places qui n'offraient aucun vestige de l'époque romaine. Toujours est-il qu'une grande incertitude règne encore, à l'heure qu'il est, dans l'opinion de beaucoup d'archéologues, et qu'il importe de les éclairer en leur faisant connaître un travail remarquable publié sur ce sujet, en 1866, par la Société impériale des Antiquaires de France (3e série, tome IXe). L'auteur, M. Pol Nicard, démontre que les monuments de l'art attribués aux Romains, et sur lesquels on observe des chevaux, ne les montrent jamais avec des fers aux pieds. Ni les écrivains grecs, ni les écrivains latins n'en font mention, et même l'auteur des six livres *Artis veterinariæ*, qui vivait au IVe siècle de l'ère chrétienne, Végèce, assurant au commencement de cet ouvrage que l'art vétérinaire occupe le premier rang après l'art médical, qu'il a puisé dans les écrivains latins venus avant lui pour porter la lumière là où était l'obscurité et la confusion, ne dit rien de la ferrure à clous, quoiqu'il parle longuement des diverses maladies du pied des chevaux.

Les Romains ont chaussé leurs bœufs, leurs chevaux, leurs ânes, leurs mules, et ne les ont jamais ferrés comme nous le faisons maintenant, conclut M. Pol Nicard.

C'est à peu près, dit-il, au moment où les étriers ont été, si ce n'est inventés, du moins généralement usités, que la ferrure semble avoir été adoptée par toutes les nations qui se servaient du cheval, soit comme bête de somme, soit comme monture.

C'est dans un ouvrage de la fin du VIIe siècle, attribué à l'empereur Maurice et qui a pour titre : *Art militaire*, que se trouve la première mention des étriers. L'empereur

Léon VI, qui vivait au IX[e] siècle et auquel on attribue un ouvrage connu sous le nom de *Tactique militaire*, parle clairement du fer-à-cheval fixé par des clous comme les nôtres.

Beaucoup d'antiquaires pensent que les fers-à-cheval ont commencé à se répandre vers le VII[e] ou le VIII[e] siècle dans toute l'Europe. Les écrivains de l'Angleterre, de leur côté, attribuent à Guillaume-le-Conquérant l'introduction de la ferrure dans leur pays. On lit, à ce sujet, dans le tome III de l'*Archéologie britannique*, que ce prince avait donné à Simon Saint-Luz, un de ses Normands, la ville de Northampton et le canton de Folkley, évalués à 4 livres sterling de rente, pour qu'il fournît de fers les chevaux du prince. Il est très-probable que Henri de Ferrières, qui accompagna Guillaume dans son expédition, avait pris son nom de la profession de maréchal-ferrant qu'il n'exerçait pas lui-même, mais qu'il avait commission de surveiller comme intendant des hommes chargés de la ferrure de la cavalerie, chaque jour plus utile à la guerre de cette époque. Les sires de Ferrières portaient, comme on le sait, des fers-à-cheval dans leurs armoiries.

Si les Latins n'ont pas connu les fers à clous, ils ont mis aux pieds des chevaux et des autres animaux employés comme bêtes de somme, des chaussures en métal, quelquefois en cuir ou en jonc. Les chaussures en fer, qui étaient regardées il y a quelques années comme rares, et dont nous avons figuré quelques-unes il y a trente ans dans le *Bulletin monumental*, se rencontrent aujourd'hui dans un très-grand nombre de musées. En voici plusieurs exemples (V. la page suivante) : on les a désignées depuis quelque temps sous le nom d'hipposandales, et l'on conçoit que l'on pouvait, au moyen de courroies, les fixer aux pieds des animaux.

Nous ne pouvons que renvoyer, pour plus amples détails, au mémoire déjà cité de M. Pol Nicard.



HIPPOSANDALES, VUES DE PLUSIEURS CÔTÉS.

LA CROIX DE GRISY ET LES DISPUTES AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU.

On connaît la croix de Grisy, monolithe remontant probablement au XII[e] siècle, et qui, par l'élégance et la belle conservation de ses moulures, avait mérité d'être figurée dans plusieurs recueils, d'après les dessins d'un habile artiste, M. Victor Petit, et d'être photographiée par M. de Brébisson.

Cette croix était placée sur la limite de Vendœuvre et de Grisy, mais sur le territoire de cette dernière commune.

Quand le tracé du chemin de fer du Mans à Mézidon fut arrêté, feu M. le comte de Vendœuvre avertit la Société française d'archéologie que ce tracé nécessitait le déplacement de la croix monumentale, et il voulut bien s'entendre avec les ingénieurs du chemin de fer pour qu'elle fût transportée sur le bord de la voie, de manière à être facilement aperçue des voyageurs.

Cette translation fut faite dans les conditions indiquées, et pendant plusieurs années on a pu voir la croix de Grisy, en faisant le trajet compris entre la station de Vendœuvre et celle de St-Pierre-sur-Dive.

Mais, bien qu'à quelques pas seulement de son ancienne place, la croix se trouva plantée sur le territoire de Vendœuvre. De là naquirent des réclamations de la part de quelques habitants de Grisy qui ne comprenaient pas que, le chemin de fer s'étant approprié le sol sur lequel la croix avait été érigée au XII[e] siècle, ce monument pouvait être indifféremment placé à quelques mètres, à droite ou à gauche, de la ligne séparative des deux communes, *pourvu que le niveau du sol permît de le mettre en évidence au lieu de le cacher*.

Ces réclamations allèrent en grandissant.

Quoique, à dire vrai, la tempête se passât dans un verre d'eau, l'autorité en fut émue : on craignit même de voir un *côté gauche* se former à Grisy. Or, au printemps dernier, pendant que M. le maire de Vendœuvre était absent, le déplacement de la croix eut lieu sans avis préalable.



Je me rappelle que, dans mon enfance, un jeune ami venait jouer avec moi et qu'il voulait quelquefois s'emparer de mes joujoux : il s'ensuivait une lutte, et souvent les débris de l'objet contesté restaient entre nos mains : les habitants de Grisy ont fait comme mon jeune camarade. Seulement la commune de Vendœuvre n'a pas lutté et la croix monumentale n'a été endommagée que par le fait de ceux qui l'ont enlevée : effectivement, faute de précautions suffisantes, la croix monolithe *s'est brisée en deux morceaux en tombant*, *ses moulures ont été écornées*, *une partie de l'élégant croisillon de droite a été oblitérée.*

Hâtons-nous de dire que l'on a rajusté habilement les deux morceaux, qu'ils ont été reliés l'un à l'autre par des crampons en fer très-solides et dissimulés avec goût, par les soins de M. Germain, maire de Grisy, qui a mis le plus louable empressement à réparer convenablement les avaries; mais le fer, en s'oxydant, pourra plus tard faire éclater la pierre, et le plomb ou le cuivre eussent été préférables au fer.

Quant à la place choisie sur la limite des deux communes, j'ai deux observations à faire :

D'abord, le monument n'est guère visible à présent du chemin de fer, quoiqu'il en soit tout voisin ;

En second lieu, il est assez près de la chaussée parallèle au chemin de fer pour que, si l'on n'y prend garde, quelque charrette puisse l'écorner.

Je suis loin pourtant de vouloir qu'on fasse subir à cette pauvre croix un nouveau déplacement : QU'ELLE RESTE OU ELLE EST, de peur qu'elle ne soit complètement détériorée. M. le maire, d'ailleurs, qui, comme je l'ai dit, est animé des meilleures intentions, m'a promis d'aviser aux moyens de la protéger contre la maladresse des charretiers, et après tout, la croix se trouve sur la limite des deux communes, comme elle l'était dans l'origine.

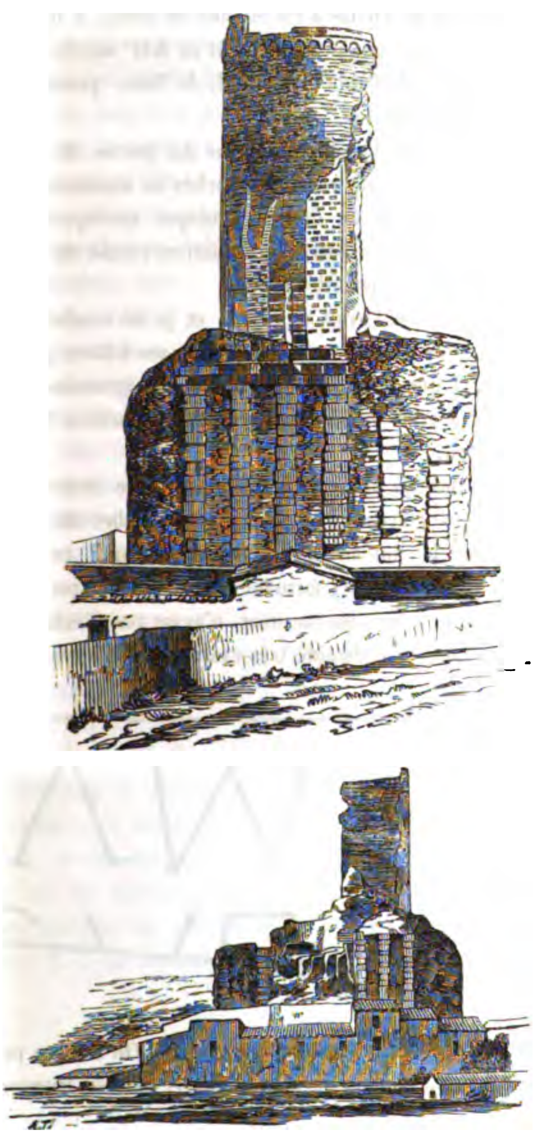
Tel est le rapport que j'avais à présenter sur les faits accomplis récemment à Grisy et sur leurs causes; j'aurais bien quelques réflexions à soumettre à l'occasion de ce petit drame, mais je me bornerai à exprimer le vœu que Son Exc. M. Duruy recommande aux instituteurs primaires de combattre et d'extirper, par tous les moyens possibles, les idées de rivalité qui animent et dirigent trop souvent les populations de nos campagnes et quelquefois, hélas! celles de nos villes.

FRAGMENTS DE L'INSCRIPTION DU MONUMENT DE LA TURBIE, PRÈS MONACO.

Après l'intéressante session du Congrès scientifique de France tenue à Aix en décembre 1866, la Société française d'archéologie tint à Nice plusieurs séances, et les membres du Congrès qui s'étaient réunis dans cette jolie ville firent une excursion à Monaco. Je ne pus malheureusement accompagner mes confrères, mais quelques jours après je partis seul pour cette charmante petite ville, avec le projet de revoir le monument de la Turbie. Ce monument, que l'on voit de Monaco sur la hauteur qui domine le pays à trois kilomètres de distance, est sur le bord même de la route de la Corniche. Il n'en existe plus que des restes informes. (V. la page suiv.)

Le monument avait été érigé pour consacrer le souvenir des victoires d'Auguste sur les nations voisines, qu'il avait subjuguées et soumises. L'inscription citée par Pline, l. III, ch. XXIV, était ainsi conçue :

Imperatori Cæsari divi f. Aug. pont. max. imp. XIV tribunitiæ potestatis XVIII, S. P. Q. R. quod ejus ductu, auspiciisque gentes alpinæ omnes, quæ a mari supero ad inferum pertinebant, sub imperium populi Romani sunt redactæ, gentes alpinæ devictæ : Triumpilini Camuni, Venonetes, Isarci, Breuni, Genaunes, Focunates, Vindelicorum gentes quatuor, Consuanetes, Rucinates, Licates, Catenates, Abisontes, Ragusci Suanetes, Calucones, Brixentes, Lepantii, Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri, Salassi Acitavones, Medulli, Ucini, Caturiges, Brigiani, Sogiuntii, Ebroduntii, Namaloni, Edenates, Esubiani, Veamidi, Gallitæ, Trivillati, Ectini, Vergunni, Egvituri, Nementuri, Oratelli, Norusi, Velauni, Suetri.



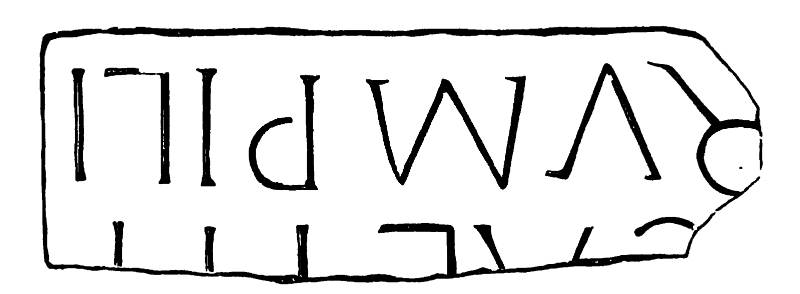
LE MONUMENT DE LA TURBIE, VU DE DEUX CÔTÉS.

Le bourg de la Turbie a été entouré de murs, à une époque que je ne connais pas, probablement au XII[e] siècle, mais que M. Carlonne et M. l'abbé Tisserand, de Nice, pourront très-certainement découvrir.

Or, on a formé l'archivolte d'une des portes de l'enceinte avec des morceaux de marbre arrachés au monument d'Auguste : on ne peut en douter, puisque quelques-uns des morceaux portent des lettres qui faisaient partie de la grande inscription dont je viens de parler.

M. Carlonne me l'avait annoncé, et je ne voulais pas revenir sans avoir dessiné avec exactitude ces lettres précieuses pour nous, et que le moyen-âge avait si dédaigneusement employées après avoir brisé en morceaux irréguliers le marbre qui les portait.

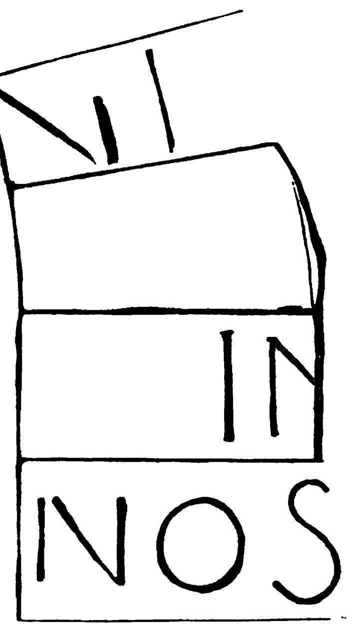
La porte dont je parle est à plein-cintre, le cintre se compose de quinze claveaux. Le plus grand nombre de lettres se trouvent sur le linteau ou l'entablement qui reçoit, du côté gauche, les claveaux formant le cintre. C'est un morceau de marbre que je n'ai pu mesurer, n'ayant pas d'échelle à ma disposition ; mais j'ai dessiné très-exactement la forme du bloc



et celle des grandes lettres qui le couvrent. On n'a pas pris la peine de les placer dans le sens naturel, elles se trouvent la

tête en bas ; mais, en les retournant, on a le mot RVMPILI et la moitié de six autres lettres.

J'ai dessiné ensuite les quatre claveaux qui se trouvent du côté opposé et dont trois portent des lettres qui, évidemment, entraient dans la composition des noms des autres peuples mentionnés dans l'inscription.



J'ai remarqué, dans les murailles voisines de la porte précédente, de grandes pierres qui probablement proviennent aussi du monument de la Turbie.

On lit, dans les Itinéraires, que l'église paroissiale est fondée sur des débris du monument : je n'y ai vu que des blocs qui, extérieurement du moins, ne m'ont pas offert d'intérêt ; mais on voit toujours, en dehors et près de la porte méridionale, un bas-relief colossal en marbre blanc offrant un torse et des draperies ; ce bloc a été creusé et a servi d'auge ou de tombeau ; on croit qu'il faisait partie de la frise sculptée du monument d'Auguste. J'en ai pris un croquis : il a été dessiné plusieurs fois, m'a-t-on dit.

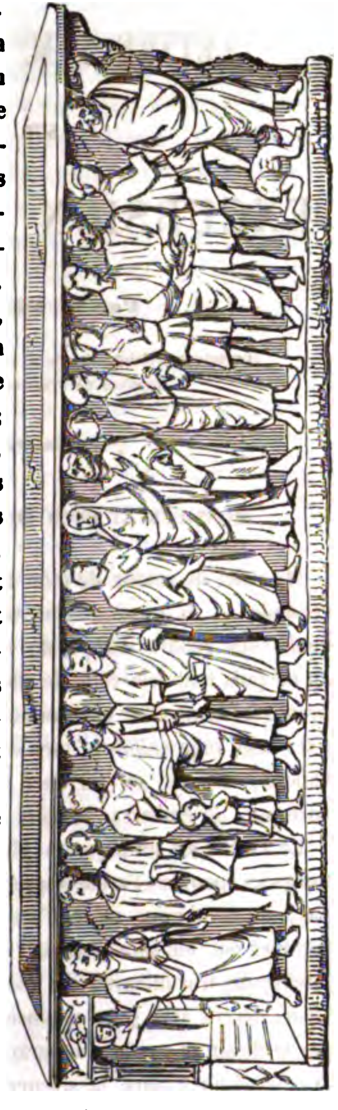
LE TOMBEAU CHRÉTIEN DE CAHORS.

Quand la Société française d'archéologie visita Cahors, en 1865, elle y trouva une belle exposition artistique à l'Hôtel-de-Ville. Parmi les nombreux objets exposés, un surtout m'intéressa particulièrement, c'était un sarcophage en marbre blanc des premiers siècles, orné sur le devant de personnages bibliques; au-dessus de ce monument, était un écriteau portant les mots : A VENDRE, et l'on me dit qu'un marbrier en avait déjà offert 60 ou 80 fr. pour le scier et en faire différents ouvrages. Je m'informai de la demeure du propriétaire, et j'appris que son habitation était à deux kilomètres de la ville. Le soir même, j'allai le trouver et lui proposer 150 fr. de son sarcophage: j'étais bien sûr que le marbrier ne pourrait en donner ce prix, et qu'ainsi je sauvais le monument de la destruction à laquelle il était exposé. Le propriétaire me demanda quelque temps pour réfléchir et pour en parler à son fils absent.

Sa réponse n'arriva pas pendant mon séjour à Cahors, et ce ne fut que deux ans après que je reçus de M. Deloncle, libraire à Cahors, une lettre dans laquelle il m'annonçait que d'autres propositions que les miennes avaient été faites relativement au sarcophage, mais que le propriétaire m'autorisait à le prendre pour 250 fr.

Comme il m'aurait répugné de priver Cahors d'un monument intéressant pour son histoire, je fis part de la lettre de M. Deloncle à M. de Roumejoux, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Lot, afin qu'il pût voir, en dernier lieu, si les autorités locales étaient disposées à acquérir le sarcophage en question pour le musée commencé par un ancien préfet, M. Boby de La Chapelle, il

y a plus de vingt-cinq ans. M. de Roumejoux est en négociation, et il y a lieu d'espérer que le sarcophage pourra rester à Cahors, quoique la décision ne m'ait pas encore été notifiée. En attendant la conclusion, voici l'esquisse de ce beau sarcophage. Comme beaucoup d'autres, il devait être adossé à un mur, et la partie antérieure est garnie de personnages; en examinant ces figures, on voit qu'elles sont pareilles à celles de beaucoup d'autres sarcophages d'Arles et d'Italie, et l'on y reconnaît facilement la résurrection du Lazare et diverses scènes bibliques, expliquées dans les ouvrages qui se sont occupés des antiquités chrétiennes des Ve et VIe siècles.



Le couvercle est perdu, ce qui est d'autant plus regrettable que, s'il y a eu une inscription, c'est sur le couvercle qu'elle était gravée.

Les têtes sont un peu frustes : cela n'a rien de surprenant, quand on sait que ce beau sarcophage a servi longtemps d'auge dans une cour de ferme.

LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR UNE

EXCURSION EN POITOU,

Par M. DE COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, membre de l'Institut des provinces.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Me voici de retour de mon excursion en Poitou, et pour répondre à la mission dont vous m'avez honoré, je dois venir vous rendre compte du résultat de mes explorations. Je ne puis toutefois vous le dissimuler, au moment où je prends la plume pour coordonner les notes que j'ai recueillies, fixer mes impressions et mes souvenirs, formuler mes observations, rédiger en un mot le Rapport que je dois vous adresser, un embarras sérieux m'arrête dès le début.

Le Poitou est un pays des plus riches en monuments de toutes les époques : l'archéologue y rencontre, presque à chaque pas, de nombreux sujets d'étude ; mais ces trésors archéologiques ont été souventes fois exploités par de laborieux et intelligents travailleurs ; ces monuments ont été explorés à loisir, décrits avec soin, et plusieurs même ont été reproduits par le dessin et par la photographie. Depuis l'époque où vous avez créé en France la science archéologique, où vous en

avez formulé les règles, établi les principes; depuis que, sous votre active et incessante impulsion, cette science auparavant dédaignée et méconnue a pris un essor et un développement inouïs, les antiquaires Poitevins n'ont cessé de suivre la voie que vous avez ouverte aux hommes d'étude, et où vous marchez si résolûment à leur tête. Que me restait-il donc à recueillir, à moi, pauvre glaneur, venu sur le tard dans le champ de Booz : pouvais-je espérer d'y rencontrer encore quelques maigres épis demeurés inaperçus aux enfants et aux serviteurs du père de famille ? Un tel espoir, je le crois, aurait été présomption bien vaine (1).

Pourtant, Monsieur et cher Directeur, déférant à votre désir, je me suis engagé à parcourir une partie du Poitou et à vous transmettre le résultat de mes observations. J'ai là devant moi, sur le bureau où je vous écris, un copieux butin de notes de voyage, de pensées jetées çà et là au courant de la plume; si je n'avais qu'à les réunir, à les classer, à leur donner un corps et une forme, ma tâche ne me paraîtrait pas si difficile, et du moins, grâce à votre indulgence, j'aurais l'espoir de m'en tirer vaille que vaille. Mais ce qui, en toute autre occasion, serait un motif de con-

(1) Ce passage, écrit il y a six mois, sera ma réponse à la lettre de M. de Lamariouze, insérée dans la dernière livraison du *Bulletin monumental* de 1867. Si mon honorable confrère se fût rendu un compte exact de la mission qui m'était confiée, il eût jugé sa réclamation complètement inutile. Quant au dolmen de Bournan, qui fait le sujet de cette réclamation, j'ai été loin de prétendre que son existence fût ignorée de la savante Société des Antiquaires de l'Ouest. J'ai avoué seulement, à ma propre confusion, qu'il m'était demeuré inconnu jusqu'à l'an dernier, bien que je n'en fusse éloigné que de quatre à cinq lieues. Après l'avoir visité, j'en ai donné la description pour le *Bulletin monumental*, comme je le fais aujourd'hui pour les autres monuments du Poitou que j'ai explorés.

(1er février 1868.)

fiance pour moi, me devient en ce moment une cause d'embarras. Je ne puis, ni ne dois vous donner une description détaillée de tous les monuments qui ont attiré mon attention ; il me faut donc parmi toutes ces notes opérer un triage raisonné, faire un choix convenable, prendre ceci, laisser cela ; faire en un mot, passez-moi cette comparaison quelque peu ambitieuse, faire comme l'abeille qui dans sa ruche sait séparer le miel de la cire et composer ces rayons dorés qui sourient à l'œil et réjouissent le palais. Voilà pour moi où gît la difficulté, et comment je suis dès le début dans une perplexité qui me vaudra de votre part, je l'espère, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Bien que je prenne Tours pour mon point de départ, je ne vous y arrêterai point aujourd'hui, Monsieur le Directeur, me réservant de vous en parler plus tard en même temps que du reste de la Touraine. J'ai hâte d'arriver à Poitiers, où j'espère rencontrer encore mon parent M. Émile de Cougny, membre de la Société française d'archéologie, qui me servira de guide et de cicérone au milieu des monuments poitevins avec lesquels il a depuis longtemps fait ample connaissance.

DE TOURS A CHATELLERAULT.

L'express dévore l'espace et, en quelques instants, nous avons perdu de vue les délicieux coteaux que la Loire et le Cher enlacent de leurs capricieux méandres. Le pays change d'aspect à vue d'œil et comme une décoration de théâtre. C'est la Touraine pourtant encore, mais c'est le revers de la médaille. Saluons, au passage, le vieux donjon de Montbazon trop connu pour que je m'arrête à le décrire et que couronne depuis peu une statue monumentale de la Sainte-Vierge. Plus loin sur notre droite, près du viaduc de la Manse, j'aperçois au penchant d'une colline le château de Brou, ancienne

résidence de la famille de Boucicaut. Ne laissons pas passer, sans la signaler encore, la curieuse petite église de Ste-Catherine de Fierbois que nous apercevons à quelque distance dans la plaine. Cette église a été bâtie en 1431, par le roi Charles VII, en mémoire de la mission de Jeanne-d'Arc.

« Durant ces choses, elle dist qu'elle vouloit avoir une espée qui estoit à Ste Catherine de Fierbois, ou il y avoit en la lame assez près du manche cinq croix. On lui demanda si elle l'avoit oncques veue, et elle dist que non, mais elle savoit bien qu'elle y estoit. Elle y envoya, et n'y avoit personne qui sceust ou elle estoit ne que c'estoit. Toutes fois il y en avoit plusieurs qu'on avoit autres fois données à l'église lesquelles on fist toutes regarder, et on en trouva une toute enrouillée, qui avoit les dictes cinq croix. On la lui porta et elle dist que c'estoit celle qu'elle demandoit. Si fust fourbie et bien nettoyée, et lui fist on faire beau fourreau tout parsemé de fleurs de lys. »

Nous avons, sans l'apercevoir, passé à peu de distance de la petite ville de Ste-Maure dont l'église du XIIe siècle possède une crypte assez curieuse; et bientôt nous arrivons à Chatellerault.

CHATELLERAULT.

Arrêtons-nous un instant dans cette ville pour donner un coup-d'œil à l'église de St-Jacques, réparée il y a quelques années, et à l'église St-Jean que l'on restaure en ce moment, après l'avoir agrandie de deux travées.

SAINT-JACQUES.

La nef de St-Jacques appartient au style Plantagenet. Les voûtes cupoliformes, très-surhaussées, sont supportées par des nervures toriques; mais, contrairement à l'usage presque

général de l'école angevine, le sommet des berceaux est dépourvu de nervures; c'est, du reste, ce que l'on remarque également dans la nef de St-Maurice d'Angers. A cette occasion, je signalerai l'erreur de certains archéologues, qui ne veulent reconnaître pour voûtes Plantagenet que celles où ils aperçoivent la double croisée de nervures. Ce qui caractérise uniquement ce style, c'est la forme domicale des berceaux établis sur la diagonale des piliers. La double croisée de nervures, les petites figurines posées à leur rencontre ne sont que les accessoires fréquents, mais non point les éléments nécessaires et obligés de ce style. La nef principale est accompagnée de deux bas-côtés fort étroits, et qui se ressentent de l'influence peu éloignée du roman poitevin. Le peu de largeur de ces bas-côtés, comparativement à la longueur des travées, ne permettant pas de donner aux berceaux la forme domicale, ils ont reçu des voûtes surbaissées qui ne sont autre chose que la voûte romane d'arêtes renforcée de nervures.

La façade de l'église St-Jacques, construite il y a peu d'années, est une parodie malheureuse de la façade de Notre-Dame de Poitiers; et son moindre défaut est d'être en complet désaccord avec le caractère du monument auquel on l'a accolée. Cette admirable façade de Notre-Dame, si sobre dans sa richesse, si sévère dans sa luxuriante ornementation, c'est elle que l'architecte de St-Jacques s'est proposé de surpasser. Tout, dans l'ensemble et dans les détails de son œuvre, offre la trace de cette étrange prétention; et il n'est arrivé qu'à produire un disgracieux pastiche sans harmonie, sans unité, et du plus incontestable mauvais goût.

Que dire de ces deux statues d'évêques montant piteusement la garde de chaque côté de la porte, dans l'encoignure des contreforts? Que dire encore de ce mélange confus, incohérent d'appareils de toute sorte: réticulé, imbriqué, en disques, de formes innomées, surchargés de croix pattées qui

s'étalent sur la muraille à l'étage supérieur ? Quel nom donner à ces grotesques symboles des quatre Évangélistes, accroupis dans une position équivoque et indescriptible le long des pilastres de la façade ? A quel style appartiennent ces statues en ronde-bosse des douze Apôtres placées dans des niches, à la naissance du fronton ? Ce que je puis affirmer, c'est qu'elles n'ont aucun des caractères du XII[e] siècle.

ÉGLISE SAINT-JEAN.

L'église St-Jean doit remonter à la fin du XV[e] siècle. La partie ancienne, que l'on répare aujourd'hui, offre trois nefs terminées par une abside rectangulaire. Ses voûtes, de forme domicale avec nervures prismatiques, sont peu élevées et reposent sur des colonnettes ornées de chapiteaux.

La partie nouvelle, et non encore achevée, se compose de deux travées précédées d'un petit porche placé à la base du clocher. A part quelques fautes de détail, la façade présente un ensemble sobre, harmonieux, habilement agencé. La tour du clocher, surmontée d'une flèche élancée, offre de bonnes proportions. L'architecte s'est appliqué à donner à la voussure de sa porte l'évasement et la profondeur voulus, ce qu'omettent la plupart des architectes de nos jours, et ce qui nuit considérablement au bon effet de leur œuvre.

Après avoir donné une large part à l'éloge, je dois en réserver une petite à la critique. C'est ainsi que je blâmerai l'ogive beaucoup trop aiguë qu'affectent certains arcs intérieurs, et qui sont en complet désaccord avec le reste du monument. Je signalerai également, à la retombée des nervures de la petite coupole du narthex, des chapiteaux à double guirlande de feuillages qui sont plutôt du XIV[e] que du XV[e] siècle. Je blâmerai encore les tailloirs carrés des culs-de-lampe qui reçoivent la retombée des arcatures prismatiques du clocher,

Ces tailloirs rectangulaires ont le défaut de ne se point marier aux formes anguleuses des moulures qu'ils supportent ; ils devraient être prismatiques eux-mêmes, ou figurer un pentagone. Pour dernière critique, je reprocherai à l'architecte de St-Jean le gable incorrect du portail principal ; la courbe des voussures m'a semblé descendre au-dessous du point de centre du compas qui l'a tracée, et elle s'agence mal avec la ligne perpendiculaire des jambages. Pourquoi aussi n'a-t-il pas coupé par des chapiteaux la ligne continue des nervures qui se profilent, du sommet à la base de ces jambages de manière à en former des colonnettes ? Les colonnettes à chapiteaux se rencontrent sans exception dans le reste du monument, et elles étaient au portail plus commandées que partout ailleurs. L'aspect sévère de cette voussure contraste d'une façon désagréable avec l'ornementation presque luxuriante répandue sur les autres parties de la façade.

A part ces défauts légers et facilement réparables, l'église de St-Jean fait honneur à l'architecte qui en a conçu le plan ; il se nomme, m'a-t-on dit, M. Chevillard. Si je ne m'informe jamais du nom de ceux dont les constructions appellent une critique sévère, il n'en est pas de même, lorsque comme ici, l'œuvre presque entière ne mérite que des éloges.

Je ne veux pas, Monsieur le Directeur, vous retenir plus longtemps dans cette ville. A chaque pas on y entend le bruit strident du fer qui crie, qui grince, qui gémit sur tous les tons. Ici, sous l'étau, sous la lime, sous le laminoir, le fer et l'acier s'étirent, se polissent, se tordent, s'aiguisent en instruments meurtriers. C'est là qu'avec intention préméditée se fabriquent ces cruels engins destinés à porter le deuil au sein des familles, et à moissonner dans toute leur vigueur de généreuses générations d'hommes si utiles à leur pays. Fuyons vite, échappons à ces pensées qui étreignent le cœur et donnent le frisson. Pour reposer notre esprit par des images plus

douces, arrêtons un instant nos regards sur ces deux blanches tours jumelles, dont les flèches élancées portent vers les cieux le signe sacré de la Rédemption : ce sont les tours de St-Jacques. Ne vous semblent-elles pas comme un mystique symbole de l'espérance et de la foi ? La foi et l'espérance, ces deux blanches ailes de l'âme, qui la soulèvent au-dessus de la terre pour l'emporter vers les régions sereines où règnent sans partage la paix, la charité et l'amour ?

Nous sommes déjà loin de Châtellerault et nous avons laissé derrière nous les ruines du Vieux-Poitiers, décrites et figurées dans le XXVIIIe volume du *Bulletin monumental,* d'après M. l'abbé Lalanne, auteur de l'*Histoire de Châtellerault et du Châtelleraudois*. Selon plusieurs auteurs, la forteresse du Vieux-Poitiers serait celle où les deux fils de Charles-Martel se seraient, après la prise de Loches, partagé le butin et le gouvernement du royaume. Charles-le-Chauve, en 849, y fit expédier une charte en faveur de l'abbaye de St-Florent-le-Vieil.

Nous arrivons à Poitiers, et après quelques instants de repos, nous prendrons notre carnet et nous commencerons nos courses archéologiques : le temps est précieux, surtout en voyage.

POITIERS.

Poitiers renferme un grand nombre de monuments curieux, et on y trouve des spécimens de l'architecture de toutes les époques. L'ère gallo-romaine y est représentée par les ruines, hélas ! bien mutilées de ses arènes, par les restes de l'aqueduc de l'Ermitage et par le musée lapidaire. Le temple St-Jean offre un des rares monuments de l'époque mérovingienne. Le transept de St-Hilaire a conservé une partie importante de ses murs antérieurs à l'an 1000. Le XIe siècle figure dans

l'ensemble de la même basilique, dans la tour de St-Porchaire, dans les églises de Notre-Dame et de Montierneuf, dans l'abside de Ste-Radégonde et dans la tour qui en surmonte le porche. Le style du XIIe siècle, le roman fleuri poitevin, se retrouve à la façade de Notre-Dame. De l'époque de transition et du XIIIe siècle, nous avons la nef de Ste-Radégonde, la cathédrale de St-Pierre et la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. Le XIVe siècle nous a laissé la façade méridionale de ce palais mêlé au XVe, et le triple porche de St-Pierre. Du XVe et du XVIe siècle, nous avons enfin le portail de Ste-Radegonde, l'église de St-Porchaire et le bel hôtel de la Prévôté. Je ne cite que les monuments les plus importants, et je renvoie pour les autres au *Guide* de mon ami M. Charles de Chergé.

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, Monsieur et cher Directeur, étudier l'un après l'autre les monuments dont je viens de tracer la sèche nomenclature. Ce sera, en quelque sorte, le programme de nos explorations. Vous n'attendez pas de moi la description détaillée de chacun d'eux : je me bornerai donc à vous en esquisser les traits principaux, à vous signaler leur caractère, et à vous faire part des observations que leur étude m'aura suggérées : veuillez un instant oublier que vous les connaissez bien mieux que moi.

MONTIERNEUF.

Nous commencerons nos explorations par l'église de Montierneuf, située à peu de distance du pont de Rochereuil, célèbre dans les *Annales poitevines* par l'énergique résistance des habitants, lors du siége de leur ville par l'armée protestante en 1569. Pour nous y rendre, il nous faut traverser un long dédale de rues étroites, mal pavées, bordées de maisons éclopées et de murailles verdâtres, qui jurent étrange-

ment avec les prétentions monumentales, et les percements de rues impossibles du centre de la ville. Voilà bien le reflet du luxe de nos jours : brillante surface ; en dessous, dénûment et misère.

« L'église de Montierneuf, dit Thibeaudeau, était autrefois la plus belle de la ville après la cathédrale ; elle a beaucoup souffert des ravages des protestants ; la majeure partie de la nef tomba en 1643. En la rétablissant, on l'a diminuée de longueur. Ce fut un Rousseau de La Parisière, abbé de Montierneuf, qui fit rebâtir la voûte de la nef et qui fit faire le grand portail de l'entrée de l'église. »

Dans l'état actuel, il est impossible de se faire une idée exacte de l'ancienne splendeur de l'église de Montierneuf, et de savoir dans quelle mesure on doit accueillir les appréciations de l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire du Poitou*. La date de la fondation de Montierneuf est connue : Guillaume VI, duc d'Aquitaine, en jeta les premiers fondements en 1075, sous la direction d'un moine de l'abbaye, nommé Pons ; en 1096 l'église était terminée ; elle fut consacrée par le pape Urbain II, ainsi que le constate une ancienne inscription encore existante.

Cette église, comme la plupart de celles qui appartiennent au roman poitevin, a trois nefs, dont la principale est voûtée en berceau, renforcée d'arcs-doubleaux, et dont les bas-côtés sont en voûtes d'arêtes. Elle a la forme de croix latine avec déambulatoire. Dans chaque bras du transept s'ouvre une absidiole de forme semi-circulaire. Le chevet est terminé par trois chapelles absidales rayonnantes, dont celle du milieu est consacrée à la Sainte-Vierge.

L'intertransept est couronné par une espèce de calotte d'une forme particulière que l'on rencontre à cette place dans la plupart des églises romanes du Poitou. Cette calotte est à huit pans inégaux à son point de suture avec la corniche qui la

sépare de ses supports; puis elle passe presque subitement à la forme hémisphérique, au moyen de petits pendentifs retournés placés au-dessus des pans d'angle. Ces pans sont supportés par une trompe à intrados concave en forme de niche ; ils sont beaucoup moins larges que ceux qui correspondent à l'axe des grands arcs. Nous aurons lieu de revenir sur cette voûte, lorsque nous étudierons l'église de St-Hilaire, type, à mon avis, de ce mode d'architecture dans le Poitou et vraisemblablement dans les régions voisines.

Les nombreuses restaurations que l'église de Montierneuf a eues à subir à différentes époques diminuent beaucoup l'intérêt qu'elle pourrait offrir. Je dois signaler toutefois les fenêtres du bas-côté méridional ornées de colonnettes de l'époque primitive, et les arcatures aveugles qui décorent le soubassement du déambulatoire.

La série de colonnes qui séparent l'hémicycle du chœur du déambulatoire m'a fourni une observation bien peu importante, il est vrai, mais qui doit cependant trouver place ici. Deux piliers de cet hémicycle, les quatrièmes de chaque côté à partir du centre de l'abside, et les avant-derniers par rapport au transept, ont des socles beaucoup plus élevés que les autres piliers. Ceci, assurément, n'a point été fait sans motif ; mais ce motif, quel est-il ? Ne serait-ce point que ces piliers servaient à marquer une division intérieure de l'abside : par exemple, la séparation entre le chœur et le sanctuaire et la place du chancel ?

L'église de Montierneuf possédait autrefois un jubé sur lequel, dit Thibaudeau, l'abbé de la Parisière avait fait placer un buste de Henri IV, comme témoignage de sa reconnaissance envers le prince à qui il devait cette abbaye. Le jubé fut démoli au XVIIIe siècle, pour faire place à une grille en fer.

Avant de quitter Montierneuf, donnons un coup-d'œil aux deux absides du transept ; celle de droite est ornée d'un vi-

trail représentant sainte Eulalie. Je trouve à son sujet dans mes notes ces deux mots : jolie rêveuse ; ce n'est en effet que cela : l'idéal, le sentiment religieux, le rayonnement au dehors de cette beauté intérieure, surhumaine, que l'on appelle la sainteté, fait complètement défaut. On dirait que le peintre, au lieu de demander ses inspirations à la foi du chrétien, les a cherchées uniquement dans le cœur de l'homme.

L'abside du transept de gauche renferme trois statues de grandeur naturelle, posées dans l'hémicycle sur des socles peu élevés et de forme fort disgracieuse. Ces trois saints personnages au type vulgaire, au torse quasi-herculéen, sont rehaussés de vives couleurs. L'ensemble du groupe, qui rappelle un peu trop les exhibitions des salons de cire, choque dès le premier abord et ne présente, à mon avis, aucun caractère religieux ; c'est là son plus grave défaut.

En somme, Monsieur le Directeur, Montierneuf est un monument remarquable dans son ensemble et dans son plan général, remarquable par la largeur de ses nefs et par son architecture sobre et sévère. Il peut se faire qu'avant les dégradations qu'elle a subies, avant la suppression des trois travées dont nous apercevons au dehors les amorces et les débris, l'église de Montierneuf fût une des plus belles de Poitiers.

Si ce beau monument n'a pas disparu comme tant d'autres à la suite des mauvais jours de la Révolution, l'art et la religion en sont redevables à deux princes de la maison de Bourbon. En 1817, Mgr le comte d'Artois, qui fut depuis Sa Majesté Charles X, et son auguste fils, Mgr le duc d'Angoulême, donnèrent une somme de 50,000 fr. prélevée sur leur cassette ; généreuse libéralité qui permit de relever les ruines de Montierneuf, et de rendre au culte le monument édifié sept siècles auparavant par Guillaume d'Aquitaine.

NOTRE-DAME.

Je n'entre plus dans l'église de Notre-Dame sans ressentir le plus poignant serrement de cœur. Pauvre basilique, autrefois si pure, si recueillie, si pleine d'un doux mystère, qu'avait-elle fait, hélas! pour mériter l'outrage que lui a infligé une restauration moderne, célèbre entre toutes par les cris de douleur et le rire amer qui l'ont accueillie de toutes parts, et dont les échos retentissaient naguère encore à mes oreilles. Quel nom donner à ces peintures carnavalesques qui, comme un masque hideux, viennent s'appliquer sur les piliers, s'étendre sur les berceaux des voûtes, sur les arcs-doubleaux, sur les murailles, sur les embrasures des fenêtres et qui, en un mot, n'ont rien respecté? J'ignore et je veux ignorer le nom du coupable, mais je prie Dieu de déssécher sa main sacrilége, le jour où il essaierait de nouveau d'outrager la sainteté de son temple.

Que vous dirai-je encore, Monsieur le Directeur, de cette pauvre église qui n'ait été souvent redit et répété? Vous parlerai-je des anciennes fresques découvertes il y a quelques années à la voûte du sanctuaire; vous ferai-je remarquer cette longue bande blanche qui se développe au milieu du fond d'or pour recevoir et encadrer les têtes des personnages et leur donner plus de relief? Tout cela vous le connaissez bien mieux que moi.

Comme Montierneuf, Notre-Dame possédait autrefois un jubé, commencé en 1657 et terminé seulement en 1661, car on y voyait les armoiries des maires en fonctions pendant ces quatre années consécutives. Il avait quatre ouvertures ou quatre baies : deux servaient de portes de communication entre la nef et le chœur ; les deux autres étaient occupées par des autels.

A part les chapelles parasites qui sont venues s'attacher à ses flancs aux XVe et XVIe siècles, toute la partie intérieure de Notre-Dame appartient au XIe siècle. Un étroit déambulatoire circule autour du sanctuaire et fait suite aux bas-côtés recouverts en voûte d'arêtes. Elle n'a point de transept, contrairement à l'usage général du roman poitevin, ce qui la rapproche du plan des anciennes basiliques, qui fut sans nul doute son plan primitif à l'époque à laquelle appartient le pan de mur en petit appareil avec chaînes de briques que l'on aperçoit du côté du nord, et aussi deux assises à demi cachées dans les terres que j'ai rencontrées près de la base du faisceau de colonnes qui, du même côté, supportent le clocheton de la façade principale.

Cette façade, dont on ignore la date précise, doit être, je crois, des premières années du XIIe siècle. Bien que l'arc en tiers-point apparaisse dans les deux fausses baies qui accompagnent la porte d'entrée, l'ogive n'est là qu'accidentellement et d'une manière isolée, tandis que tout, dans l'appareil, dans l'ordonnance de l'ensemble général, dans l'ornementation, tout est roman sans alliage. Si l'ogive est employée ici conjointement avec le cintre, comme dans les monuments de l'époque de transition, on doit remarquer que leur rôle y est complétement interverti. D'ordinaire, dans ces monuments, le plein-cintre est conservé pour les arcatures aveugles et de pure ornementation ; tandis que l'arc en tiers-point se montre aux baies ajourées, par ce motif bien connu qu'il offre plus de solidité, plus de résistance à la poussée des murs ; ici, c'est la baie ajourée qui est en plein-cintre et l'arcature en ogive.

De cette observation il résulte pour moi, jusqu'à l'évidence, que l'emploi de l'ogive n'est point l'effet d'un parti pris, d'un plan pour ainsi dire préconçu. Lorsque, au XIIe siècle, l'architecte inconnu à qui l'on doit cette admirable page d'iconographie fut appelé à adapter une façade nouvelle à la basi-

lique du XI[e] siècle ; le développement à donner à son œuvre lui fut imposé par le développement intérieur du vaisseau de la basilique. Ainsi la porte avec ses accessoires, ses colonnettes, sa quadruple archivolte, dut correspondre à la largeur de la nef principale, tandis qu'il ne restait aux deux arcatures qui dans le roman poitevin accompagnent d'ordinaire l'arcade centrale, il ne restait, dis-je, que l'espace compris entre les murs latéraux et les piliers qui séparent la nef des bas-côtés, c'est-à-dire la largeur des bas-côtés eux-mêmes. A Notre-Dame, les collatéraux sont fort étroits par suite sans doute des limites imposées au constructeur du XI[e] siècle, par les fondations du monument antérieur qui, comme la plupart des basiliques de petit appareil, ne devait primitivement comporter qu'une seule nef.

J'ai dit que le style roman poitevin exigeait presque toujours trois arcs dans les façades, et il exigeait aussi que ces trois arcs fussent d'égale hauteur, comme vous le remarquez, Monsieur le Directeur, dans votre *Abécédaire d'archéologie religieuse.*

Que pouvait faire l'architecte de Notre-Dame, obligé pour ainsi dire de répondre à ces deux exigences ? Donner aux arcs latéraux la même hauteur qu'à l'arc central : cela lui était impossible, puisque l'espace plus restreint ne lui permettait pas d'employer le même rayon. Il eût pu, comme à Foussais, réservant aux voussures de la baie centrale leurs supports particuliers, établir à part pour les bas-côtés un ordre de colonnes plus élevées de manière à porter le sommet de l'arc simulé à la hauteur de la voussure de la porte. Il ne s'est point arrêté à cette combinaison, afin sans doute de ne pas resserrer outre mesure l'espace déjà restreint dont il pouvait disposer, et pour ne pas établir une trop grande disproportion entre la largeur des trois arcs. Pour tout concilier, il donna un niveau uniforme aux supports des trois archivoltes ; puis, au lieu de réduire le rayon destiné à dé-

crire les fausses baies, il conserva à son compas une ouverture à peu de chose près égale à celle qui lui avait servi à tracer le cintre de la porte, et prenant pour point de centre les deux tiers du diamètre, il obtint un arc composé de deux segments de cercle, d'un tiers plus élevé que ne l'eût été le plein-cintre ayant pour rayon la moitié seulement du diamètre.

M. de Verneilh, dans sa remarquable Monographie de St-Front, dit qu'il croit fermement que l'ogive a été inventée mille fois, créée soit par la timidité des architectes, soit par la nécessité. L'architecte de Notre-Dame a-t-il puisé son inspiration dans son propre fonds, ou l'a-t-il empruntée ailleurs? C'est ce que nous ne saurions dire. On ne doit pas oublier toutefois que, dès la fin du Xe siècle, l'arc brisé avait été introduit en Aquitaine par l'architecte de St-Front. Certains liens de parenté entre les clochetons qui décorent la façade de Notre-Dame et le dôme qui surmonte le clocher de l'église de Périgueux, l'analogie complète qui existe entre les imbrications renversées qui couronnent leurs coupoles coniques en forme de pomme de pin, feraient supposer qu'au moment où il traçait ses plans, l'architecte de Notre-Dame avait vu ou du moins connaissait par le dessin la basilique de la vieille abbaye Périgourdine.

Je vous ai, Monsieur et cher Directeur, retenu bien longtemps à la porte de Notre-Dame; mais il y a tant à étudier que cet oubli est, en vérité, excusable. Hâtons-nous de donner un dernier coup-d'œil à cette splendide façade où se déroulent, en un immense bas-relief, les phases principales du symbole de la foi chrétienne: vous avez admiré tout cela bien des fois, Monsieur le Directeur: mais il est de ces choses que l'on aime toujours à revoir et à se rappeler, Notre-Dame est de ce nombre.

Vous savez que l'on a commencé il y a plusieurs années à

dégager le pourtour de cette église des constructions parasites qui l'enveloppaient de toutes parts, pour ainsi dire. Le dégagement se continue et touche à sa fin. C'est une bonne nouvelle pour l'archéologie, et cette mesure fait honneur à l'édilité poitevine. A ce propos on me contait que, pour arriver à placer ce monument dans un milieu plus convenable selon lui, un architecte dont je tairai le nom proposa, il y a plusieurs années, un moyen que je vous donnerais en cent et que vous ne devineriez pas. Il proposa de le démolir pierre par pierre et de le transporter en détail dans un autre endroit. Vous ne le croirez pas, Monsieur le Directeur, c'est pourtant la vérité vraie, comme dit un jour un homme qui sait parfois dire des vérités. Le mot comme vous le savez est resté dans la langue, parce que sans nul doute le besoin s'en faisait vivement sentir, et je m'en sers pendant qu'il a cours encore. Qui sait si l'usage qu'on en fait n'obligera pas bientôt à en inventer un autre? Sous ma plume, toutefois, soyez certain qu'il conserve toute sa force. Bien que la chose soit la plus incroyable, la plus étonnante, la plus étrange, c'est la vérité vraie, car elle m'a été affirmée l'autre jour par mon ami, M. Ch. de Chergé, qui lui, ne dit jamais que la vérité toute pure.

SAINT-PIERRE.

Pour ne point séparer ce qui doit être uni, laissant de côté pour aujourd'hui le musée des antiquités, nous allons nous diriger de suite vers la cathédrale de St-Pierre. Je me suis étendu bien longuement sur Notre-Dame et sur Montierneuf, je vais m'imposer l'obligation d'être ici, si faire se peut, beaucoup moins prolixe. Je ne signalerai, et c'est du reste mon intention pour tous les monuments déjà connus et décrits que j'aurai à parcourir, je ne signalerai que les détails

qui me paraîtront le mériter soit par leur importance, soit par leur originalité, sans m'arrêter au général et à l'ensemble. Tel est mon programme pour la suite de ce compte-rendu, et je tâcherai de m'y conformer. Ce programme, du reste, expliquera comment et pourquoi bien des détails mentionnés ailleurs, universellement connus, seront omis ici et passés sous silence, et cela précisément par le motif qu'ils ont été vulgarisés davantage. Je tâcherai autant que possible de tout voir, de tout observer minutieusement, d'analyser dans leurs fibres les plus intimes, les monuments que j'aurai à visiter ; mais je saurai, de l'ensemble de mes observations, opérer une sélection raisonnée qui, rendant mon travail plus concis, plus substantiel, lui donnera en même temps plus d'intérêt pratique.

St-Pierre a été fondé vers 1160 par Henri II et Éléonore d'Aquitaine, et n'a été complètement achevé que deux siècles plus tard par le duc de Berry, et consacré par Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers. On ne doit donc point être surpris d'y trouver réunis et comme échelonnés les différents styles qui se sont succédé durant cette période deux fois séculaire C'est par le chœur que l'on a commencé, comme il est facile de s'en apercevoir en en étudiant les détails. Partout règne le style angevin des Plantagenets, avec ses voûtes surhaussées à doubles croisées de nervures. St-Pierre offre de frappantes analogies avec St-Maurice d'Angers, commencé vers la même époque et achevé dans le premier tiers du XIIIe siècle ; seulement, à St-Maurice, c'est la nef qui est romane, tandis qu'à St-Pierre c'est le chœur. St-Maurice n'a qu'une nef, St-Pierre en a trois ; mais St-Maurice, issu de la fusion du style ogival qui arrivait du nord et du style byzantin qui venait du midi, passant par Angoulême, Fontevrault et St-Pierre de Saumur, St-Maurice avait du style byzantin adopté la nef unique ; tandis que St-Pierre a conservé les triples nefs du

style roman-poitevin. D'autres analogies se rencontrent encore entre les deux monuments, notamment à St-Pierre l'imitation de la galerie du transept de la cathédrale d'Angers, avec ses petites colonnettes en application dans le tympan des arcs et ses trois modillons historiés dans chaque entrecolonnement. Les galeries reliant entre eux les arcs formerets, s'ouvrant un passage à travers les colonnes, sont encore une réminiscence byzantine qu'il est facile de constater.

Vous connaissez, Monsieur et cher Directeur, les belles stalles de St-Pierre, dont les siéges sont du XIII[e] siècle et les hauts dossiers du XIV[e]. Je n'en dirai qu'un mot pour signaler cette triste couche de peinture brune dont on a encroûté leurs délicieuses ciselures. Je ne sais qui a pu induire messieurs les chanoines à commettre cet acte inexplicable de vandalisme. Si j'avais voix au *chapitre*, j'engagerais fortement ces messieurs à faire donner, le plus promptement possible, une large ablution de potasse à leurs chaires canoniales pour les laver de l'affront qui leur a été fait ; puis je leur conseillerais de les faire passer à un bain chaud d'huile bienfaisante, qui leur rendrait la teinte et le caractère qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

L'autel, qui avant les restaurations dernières était plus rapproché de la nef, a été reporté vers le fond de l'abside. Cet autel, tout brillant d'or et revêtu d'une riche ornementation, est surmonté d'un vaste baldaquin en forme d'*ombrellino* carré en étoffe de soie. Ce baldaquin n'a d'autre support qu'un câble en torsade qui descend de la voûte et vient s'attacher à son sommet. Cette imitation de l'antique ciborium, certainement très-louable comme intention et comme retour vers les anciens usages, laisse dans l'exécution beaucoup à désirer suivant moi. Ce qui me choque surtout, c'est le grand cordon unique qui s'attache à la voûte, comme le support d'une lampe, et qui est peu en rapport avec la large envergure du baldaquin. J'aimerais mieux un

vrai ciborium porté, comme dans les églises latines, par de riches colonnes, ou tout au moins je voudrais qu'à une certaine hauteur, du câble principal, se détachassent quatre torsades qui viendraient se relier aux angles du baldaquin et lui donneraient un aspect plus convenable, plus en rapport avec le caractère du sanctuaire de St-Pierre et les sévères et robustes proportions du style roman.

Hâtons-nous de sortir, car je voudrais ne rien dire de ce trône épiscopal, lourd, informe, dépourvu de tout sentiment artistique que l'on a élevé dans le sanctuaire; je voudrais n'en rien dire, par respect pour l'illustre évêque qui l'occupe aujourd'hui et qui jette sur le siége de Poitiers un éclat digne du successeur des Hilaire et des Fortunat.

Vous avez remarqué, Monsieur le Directeur, et qui n'a pas remarqué avec surprise les immenses échafaudages qui depuis bientôt dix-huit ans s'élèvent en avant de la façade de St-Pierre. On avait, en 1849, commencé à reconstruire la splendide rose qui couronne le portail principal et qui menaçait ruine; tout à coup, sans motif, ou du moins sans motif reconnu, les travaux ont été interrompus, et depuis douze ans environ on n'y a pas mis la main. Eh bien! Monsieur le Directeur, on m'a assuré que la restauration allait être reprise; je vous donne cette nouvelle pour ce qu'elle vaut, désirant vivement qu'elle soit vraie.

Nous allons maintenant suivre le dédale de rues étroites qui de St-Pierre conduit à Ste-Radégonde. Ce quartier, calme et silencieux, est celui des hommes d'étude et de travail. J'aurais désiré voir en passant M. l'abbé Aubert, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, il était absent. Mon cousin, M. Émile de Cougny, qui m'accompagnait, m'offrit de me présenter à M. Bardy, offre que j'accueillis avec empressement. M. Bardy, qui connaît à fond son Poitou, voulut bien me donner les renseignements les

plus utiles à l'accomplissement de la mission dont j'étais chargé ; je lui en conserve, ainsi que de son cordial et bienveillant accueil, le souvenir le plus reconnaissant.

Le progrès de la civilisation moderne qui exige, à ce qu'il semble, que l'on renverse et bouleverse beaucoup de choses, sous prétexte de renouveler la face de la terre et de nous conduire à l'âge d'or, mêlé toutefois à quelque peu de fer à aiguille ou autre, n'a point encore pénétré dans les cloîtres de St-Pierre. On y trouve nombre de maisons des XVe et XVIe siècles avec leurs pignons aigus, leurs toits saillants, leurs fenêtres à meneaux, leurs portes en ogive ou en accolade, et leurs grandes lucarnes surmontées de crosses et de panaches. J'allais levant les yeux à chaque vieux logis ; et conduit comme un aveugle par mon complaisant guide, j'arrivai devant Ste-Radégonde.

SAINTE-RADÉGONDE.

Après nous être arrêtés quelques instants sur le parvis pour examiner la belle tour romane qui surmonte la façade et la porte du XVe siècle, gravement mutilée, nous pénétrâmes dans la nef.

L'église de Ste-Radégonde fut primitivement construite par l'épouse du roi Clotaire et dédiée à la Mère de Dieu. Détruite par un incendie, en 1084, elle dut être reconstruite presque immédiatement, comme l'indique son style. De la construction de cette époque, il ne reste que l'abside et le clocher. Le plan primitif fut, à peu de chose près, celui de Notre-Dame ; bas-côtés étroits, en voûtes d'arêtes, déambulatoire, crypte surélevée au-dessus du niveau du parvis et absence de transept. La nef offre tous les caractères du style Plantagenet, tel que nous l'avons vu à la cathédrale, à cette différence près toutefois que Ste-Radégonde n'a pas de bas-

côtés et se rapproche en cela des monuments de la même époque de la Touraine et de l'Anjou.

La crypte étroite, où l'on descend par un escalier qui s'avance dans la nef, renferme le tombeau de la patronne vénérée du Poitou. Je ne sais si le sarcophage est celui qui renferma les reliques de la pieuse reine, à l'époque où elles furent élevées de terre par l'évêque Mérovée : aucun document n'existe à cet égard. Toujours est-il que ce tombeau est pour tous un objet de respect et de vénération profonde. Ce respect et cette vénération étaient tels, au moment de la Révolution, que les énergumènes les plus farouches n'osèrent porter sur ces reliques leurs mains sacriléges, qui pourtant ne respectaient rien.

TEMPLE SAINT-JEAN.

Le temple, ou plutôt le baptistère St-Jean, est un monument trop connu, il a été trop souvent décrit dans tous les ouvrages d'archéologie comme un type presque unique ou fort rare du moins de l'architecture mérovingiennne, pour que je me permette d'en parler ici. Je renvoie les lecteurs du *Bulletin monumental*, qui voudraient en étudier les détails, à la description que vous en avez faite, Monsieur le Directeur, dans votre savant *Cours d'antiquités monumentales*. Je me contenterai de vous dire un mot seulement des restaurations qu'ont subies, en ces derniers temps, les deux exèdres semi-circulaires en saillie sur les façades du nord et du midi. Ces exèdres ont été chargées d'une lourde carapace en dalles larges et épaisses posées en retraite les unes au-dessus des autres, comme les tuiles sur un toit. Ce sont *des fours*, dit-on à Poitiers, où l'on se permet parfois de jouer sur les mots, et réellement c'est fort disgracieux. Je me demande pourquoi ces deux absidioles n'ont point été recou-

vertes en tuiles comme le reste du monument : c'eût été plus archaïque et plus satisfaisant à l'œil.

Quand je passai à Poitiers, on travaillait à dégager le baptistère St-Jean des masures qui l'obstruent du côté du nord, et l'on a, je crois, le projet de planter un square sur l'emplacement qu'elles occupent.

SAINT-PORCHAIRE.

Avant de me rendre à St-Hilaire, que j'avais réservé pour ma dernière étape, afin de le mieux pouvoir étudier à loisir, je voulus donner un coup-d'œil à l'église de St-Porchaire et à sa belle tour romane, sauvée en 1843 par l'heureuse intervention de la Société française d'archéologie.

Je savais que St-Porchaire, avec ses deux nefs de dimension égale, ne méritait qu'une attention bien secondaire ; mais je voulais savoir comment se portait cette vieille tour, condamnée il y a près de trente ans par les agents de la voirie municipale. Eh bien ! Monsieur le Directeur, elle se porte comme vous et moi, et bien mieux, pourrais-je dire, car elle nous survivra à l'un et à l'autre de longues années encore, grâce à sa robuste constitution et aux travaux de consolidation qui y ont été faits.

La tour de St-Porchaire, moitié donjon, moitié clocher, est un des remarquables monuments du XI[e] siècle. Elle a trois étages ornés d'arcatures, aveugles aux deux premiers étages, ajourées au troisième. Son rez-de-chaussée sert de porche à l'église, qu'on lui a accolée au XV[e] siècle. Le caractère sévère de cette tour est tempéré, cependant, par quelques ornements tels que modillons et chapiteaux historiés. Sur un de ces chapiteaux, à droite de la porte, j'ai remarqué un détail que je dois vous signaler. Un petit personnage debout, vêtu d'une tunique, les bras en croix, est

encadré dans une auréole elliptique, auréole réservée généralement aux trois personnes divines et à la Très-Sainte-Vierge. Sur la bordure on lit l'incription suivante :

HIC DANIEL DOMINO VINCIT COETUM LEONINUM.

Des lions servent de supports à l'auréole ; au-dessus de Daniel, un personnage suspendu dans l'espace lui présente une coupe.

Comme j'en ai l'habitude en pareille occurrence, j'ai cherché à me rendre compte des motifs qui avaient pu amener le sculpteur de St-Porchaire à entourer, par exception Daniel, de cet encadrement elliptique.

Daniel est, entre tous les prophètes, celui qui a annoncé de la manière la plus claire, la plus circonstanciée, l'avènement prochain du Sauveur des hommes, et l'époque précise de cet avènement ; mais cette considération particulière n'eût pas suffi, à mon avis, pour motiver l'exception que je viens de signaler.

Daniel jeté dans la fosse aux lions, dans cette fosse fermée d'une pierre scellée du sceau du roi et des grands de la cour, n'aurait-il pas été pris ici pour représenter figurativement le divin Crucifié, déposé lui aussi dans un sépulcre scellé par les princes du peuple ? Daniel préservé de la gueule des lions, ne serait-il point une figure du Christ triomphant des démons et de la mort ? Je serais tenté de le croire. Le personnage aérien, qui n'est autre qu'Habacuc offrant à Daniel du pain trempé dans une coupe, ne représenterait-il pas cet ange qui, selon saint Luc, apparut au Sauveur durant son agonie pour le consoler ; ou bien encore, cette coupe mystérieuse qu'il tient à la main ne figurerait-elle pas le calice eucharistique renfermant le pain et le vin, le corps et le sang du Sauveur ? Je vous soumets cette question, Monsieur et cher Directeur,

mais il me semble que l'explication que je viens de donner devrait être la vraie.

SAINT-HILAIRE.

De toutes les églises de Poitiers, si remarquables à tant de titres pourtant, l'église de St-Hilaire est celle qui offre à mon avis le plus d'intérêt. A chaque pas, à chaque pierre, pour ainsi dire à chaque moulure, on rencontre un sujet d'étude et d'observation. J'ai passé plus d'une journée entière à en faire l'examen intérieur et extérieur; je suis monté dans les combles, au-dessus des voûtes, pour découvrir les parties cachées par les toits, et pourtant j'en suis certain, beaucoup de détails encore m'ont échappé.

St-Hilaire mériterait une monographie complète avec plans et coupes géométriques, comme celle qu'a consacrée à l'église de St-Front notre savant et regretté confrère M. Félix de Verneilh. Je suis étonné qu'aucun des archéologues distingués que possède le Poitou n'ait entrepris cet intéressant travail. M. de Longuemar a consacré un volume à la basilique de St-Hilaire; mais, comme l'indique son titre, cet ouvrage n'est qu'un *Essai historique* où l'archéologie proprement dite n'apparaît que d'une manière accessoire et secondaire. Le travail que j'indique ici reste à faire et je l'appelle de tous mes voeux. Espérons que M. de Longuemar nous donnera un jour le complément de son Essai historique: nul mieux que lui n'est capable de l'entreprendre et de le mener à bonne fin.

Les transepts de St-Hilaire, le clocher, la travée encore existante de la nef et l'abside elle-même offrent tant d'irrégularités, tant de parties remaniées, ajoutées, greffées pour ainsi dire les unes sur les autres, que l'œil étonné au premier abord a peine à se rendre un compte exact de ces diverses dispositions.

Pour parvenir à faire comprendre aux lecteurs du *Bulletin monumental* le travail de recomposition auquel je me suis mentalement appliqué, il me faudrait entrer dans des développements que ne comporte pas ce rapport. A mon grand regret, je me vois obligé de les laisser de côté malgré l'attrait séduisant qu'ils pourraient m'offrir, et je me bornerai à esquisser ici seulement et uniquement les détails qui me paraîtront les plus importants.

Édifiée au IVe siècle par saint Hilaire, agrandie et embellie par l'évêque Adelphius au VIe siècle, pillée par Dagobert, puis par les Sarrazins et enfin saccagée par les Normands, la célèbre basilique poitevine n'était pour ainsi dire qu'une ruine, lorsque Adèle d'Angleterre, épouse d'Eble, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, entreprit de la reconstruire vers 902, sous la direction d'un architecte saxon nommé Walter Coorland. Soit que la duchesse Adèle n'ait point eu le temps de l'achever, soit qu'elle ait été de nouveau détruite en partie par les rois Clotaire et Hugues-Capet, comme le rapporte Thibaudeau, cette église ne fut complètement terminée qu'au XIe siècle par Agnès de Bourgogne, femme de Guillaume V, duc d'Aquitaine qui, dit le même auteur, « en fit rétablir les voûtes. » Je prie le lecteur de vouloir bien prendre note de ce passage de l'historien poitevin, parce qu'il nous aidera à reconnaître, conjointement avec l'étude des différents appareils, les parties encore existantes de la construction d'Adèle d'Angleterre.

VIIIe SIÈCLE.

Si du dehors on examine l'abside principale en la dégageant par la pensée de la partie circulaire qui forme le déambulatoire, et des quatre absidioles dont il est flanqué, on remarquera un petit appareil parfaitement régulier, parfaitement symétrique et qui, n'était l'absence de bandeaux

de briques, pourrait passer pour gallo-romain. Tout le monde sera frappé comme moi de l'analogie de cet appareil avec celui des arènes, et l'on remarquera en même temps la ressemblance exacte des modillons qui couronnent cette abside avec ceux qui supportent les cordons du temple de St-Jean.

De cette ancienne abside toutefois, on n'aperçoit plus que le sommet, les assises inférieures ayant été, partie englobées sous le toit du déambulatoire, partie découpées et reprises sous œuvre pour former la colonnade semi-circulaire qui entoure intérieurement le sanctuaire. Les remaniements, la construction postérieure du déambulatoire et des absidioles me sont démontrés par la différence des appareils, et surtout par l'état actuel des colonnettes que l'on aperçoit extérieurement sur l'hémicycle de l'abside. Ces colonnettes aujourd'hui n'offrent plus au dehors que leurs chapiteaux et un petit tronçon du fût, et l'on reconnaît facilement que leur partie inférieure a été cachée sous le toit du déambulatoire, ou bien a disparu dans le remaniement dont le chevet de l'église a été l'objet au XI[e] siècle.

Nous venons d'étudier la partie évidemment la plus ancienne de la basilique de St-Hilaire. N'osant pas la faire remonter jusqu'à Clovis, je serais tenté d'y voir un reste de l'église reconstruite après l'invasion des Sarrazins en 730, et peut-être une œuvre de cette renaissance passagère qu'imprima aux arts l'influence puissante de Charlemagne.

X[e] SIÈCLE.

Lorsque, du côté du chevet, on observe attentivement les transepts, le déambulatoire, les absidioles, on est frappé de la différence notable qui existe dans l'appareil, l'ornementation, l'architecture de ces membres divers de la vieille

basilique. Les transepts sont construits en petites pierres cubiques, séparées entre elles par une couche épaisse de ciment et qui, malgré leur taille, assez irrégulière offrent une frappante analogie avec le petit appareil gallo-romain. Cest un appareil barbare, mais reconnaissable cependant malgré sa barbarie. Du côté de l'est, chaque bras du transept est percé de deux fenêtres placées presque immédiatement au-dessous de la corniche et dont la forme toute latine rappelle exactement les fenêtres des églises de Cravant et de St-Mexme de Chinon, sauf toutefois les billettes et les frontons qui accompagnent ces dernières. Ces fenêtres sont aujourd'hui complètement murées. A l'intérieur de l'église, leur partie inférieure se laisse seule apercevoir au-dessous des voûtes, tandis que leur partie supérieure, coupée par les berceaux, ne se montre que dans les combles. A l'extérieur deux de ces fenêtres, celles qui de chaque côté se trouvent placées vers l'extrémité des bras du transept, sont coupées longitudinalement par des contreforts appliqués sur la muraille. Au nord et au midi les pignons des transepts ont reçu trois contreforts semblables, l'un au milieu, les deux autres vers chaque arêtier.

Pour moi, la construction que je viens de décrire, abstraction faite des contreforts, est celle qui fut élevée vers 902 par Adèle d'Angleterre. Nous verrons plus tard les transepts recevoir leurs voûtes en berceau à l'époque d'Agnès de Bourgogne, comme nous l'a appris Thibaudeau. Cette attribution me paraît tellement évidente que je n'hésite pas à reconnaître ici un type, à date certaine, des constructions en petit appareil du commencement du Xe siècle.

XIe SIÈCLE.

L'auteur de l'*Abrégé de l'histoire du Poitou* nous a appris, comme je l'ai dit plus haut, qu'en faisant achever l'église de St-Hilaire, Agnès de Bourgogne en fit en même temps réparer

les voûtes ; ces voûtes ne peuvent être que celles des transepts actuels.

Nous allons voir à l'œuvre l'architecte du XIe siècle : nous le verrons tout préparer, tout disposer pour accomplir les ordres de la duchesse d'Aquitaine. En suivant son travail dans tous ses détails, dans toutes ses phases, nous acquerrons la preuve évidente du fait que je viens d'énoncer.

Lorsque l'architecte d'Agnès de Bourgogne fut chargé de recouvrir de berceaux les deux bras du transept, il reconnut que leurs murs de petit appareil n'offraient point assez de force, pour supporter une charge à laquelle ils n'avaient point été destinés. Il y a lieu de croire que, suivant l'usage presque général des époques antérieures au XIe siècle, les transepts construits par Walter Coorland n'avaient que des plafonds en bois. Commençant donc par fermer les quatre fenêtres situées à l'est, il renforça les murs par des placages en maçonnerie de moyen appareil, s'élevant à l'intérieur jusqu'au point de départ du berceau, et à l'extérieur jusqu'à la hauteur du cordon seulement. J'ai déjà signalé les contreforts qui viennent couper longitudinalement les deux fenêtres les plus rapprochées des pignons ; ces contreforts appartiennent, à n'en pouvoir douter, au remaniement qui eut lieu à cette époque, et ont été établis en vue de fortifier les murs contre la poussée des berceaux. Soit par mesure de prudence, et par suite de cette timidité, de cette hésitation inséparables d'un premier essai, car depuis plusieurs siècles les architectes avaient perdu l'habitude d'élever des voûtes sur de larges espaces (et il peut se faire que les berceaux de St-Hilaire soient les premiers qui aient été construits en Poitou) ; soit pour tout autre motif, au lieu d'établir ses coussinets à la hauteur des anciens lambris, l'architecte d'Agnès de Bourgogne les posa à 2 mètres en contre-bas, de manière à couper en deux les fenêtres d'Adèle d'Angleterre.

Par l'exposition qui précède, j'ai fait connaître la part qui revient à la femme d'Eble d'Aquitaine dans la construction de St-Hilaire. J'ai fait connaître également ce qui m'a paru appartenir à une époque antérieure. D'un autre côté, nous avons vu Agnès de Bourgogne édifier les voûtes du transept, reprendre en sous-œuvre l'ancienne abside que j'ai attribuée au VIIIe siècle; établir les arceaux et la série de colonnes qui séparent le sanctuaire du déambulatoire; construire le déambulatoire, ses absidioles et celles du transept; pour achever de connaître intégralement l'œuvre du XIe siècle, il ne nous reste plus qu'à étudier en détail les portions de la basilique que nous avons jusqu'ici sommairement indiquées.

Les documents historiques cités par Thibaudeau et par M. de Longuemar nous apprennent que l'église de St-Hilaire, telle qu'elle subsista jusqu'à la Révolution, fut complètement achevée par Agnès de Bourgogne. Tout, en effet, dans l'ensemble de ce qui nous reste, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en dehors de ce que j'ai revendiqué pour le VIIIe et le Xe siècle : tout nous offre le caractère du style du XIe siècle. Autour du tympan des fenêtres de la nef, au-dessus de leur archivolte ornée de moulures en damier, nous trouvons l'appareil réticulé, que nous rencontrons à la même époque à l'église de Notre-Dame. L'analogie complète qui existe entre cet appareil et celui de l'hémicycle du déambulatoire, est une des raisons qui m'ont fait comprendre ce dernier dans l'œuvre d'Agnès de Bourgogne : et cette attribution, je le crois, ne saurait être contestée.

Bien que l'ornementation extérieure de quatre des absidioles, leurs chapiteaux, leurs métopes, semblent accuser un style plus avancé, et presque voisin de la façade de Notre-Dame, tandis que l'ornementation des deux autres, plus plate, moins hardie, offre tous les caractères du XIe siècle; je n'hésite pas cependant à voir dans leur ensemble une construction

contemporaine. La différence que je viens de signaler ferait supposer qu'interrompu pendant un certain temps, le travail du sculpteur n'a été repris qu'à une époque postérieure, et de là seulement viendrait sa plus grande perfection. L'auteur de l'*Essai historique sur St-Hilaire* attribue à Walter Coorland, et par conséquent au Xe siècle, les absidioles dont les moulures sont les plus riches, les plus hardies; tandis que suivant lui, les deux autres dateraient du XIe siècle. Je ne puis partager cette opinion, et je dois dire à regret que je suis d'un avis diamétralement opposé; pour moi, rien dans les absidioles n'appartient au Xe siècle, rien ne m'offre le caractère de cette époque.

Je prierai mon savant confrère de vouloir bien remarquer la fenêtre centrale du chevet, et je lui demanderai si les moulures multipliées qui l'accompagnent, si le tore de son archivolte, si les colonnettes qui de chaque côté en reçoivent la retombée, si la base de ces colonnettes n'accusent pas dans toutes leurs parties le style, je dirai même avancé du XIe siècle. Les mêmes moulures, les mêmes détails se trouvent exactement reproduits dans une fenêtre de l'étage supérieur du clocher, immédiatement au-dessous du riche entablement aujourd'hui masqué par l'escalier et dont M. de Longuemar donne la description à la page 60 de son ouvrage. M. de Longuemar reconnaît dans cette dernière construction une œuvre du XIe siècle; qu'il veuille bien faire le rapprochement que je me permets de lui indiquer, et je ne doute pas qu'après avoir comparé ces deux portions de l'église de St-Hilaire, il ne leur attribue une date contemporaine.

Je ne dirai que quelques mots des moulures des chapiteaux qui ornent intérieurement le monument élevé par Agnès de Bourgogne. Ils offrent une grande variété de style. Quelques-uns semblent empruntés à des monuments antérieurs, tandis que d'autres paraissent postérieurs au XIe siècle. Il y en a

d'historiés : un, entre autres, près de l'intertransept, représente, à ce que l'on croit, la Mort de saint Hilaire ; un autre reproduit la Naissance du Sauveur et la Fuite en Égypte ; mais le plus grand nombre, et notamment tous ceux qui entourent le sanctuaire, n'offrent que de larges feuilles grasses embrassant la corbeille et se recourbant en maigres volutes sous les angles du tailloir. Le pinceau de l'imagier était appelé à suppléer le ciseau du sculpteur, en imitant les nervures et les arêtes de ces feuillages économiques. Deux ou trois chapiteaux du bas-côté de gauche en offrent un exemple encore visible.

Je ne m'étendrai pas non plus sur les fragments de décoration murale que l'on a récemment découverts sous le badigeon. Des rinceaux de feuillages ont reparu dans les embrasures des fenêtres ; les colonnes de la nef ont offert des imitations de marbre et d'agate ; les pilastres ont conservé presque intactes les figures nimbées de saints et d'évêques, l'une d'entre elles avec cette inscription : QUINTIANUS EPS ; toutes ces peintures appartenant pour la plupart au XIe siècle. Sur un pilier du transept on a trouvé l'image d'un évêque crossé et mitré, la main droite levée pour bénir. Au-dessus de lui trois figures placées sur le même plan ; celle du milieu. entourée du nimbe crucifère, les deux autres du nimbe simple, ont paru à M. l'abbé Barbier, devoir reproduire Notre-Seigneur entre saint Pierre et saint Paul. M. l'abbé Barbier, dit M. de Longuemar, aurait vu ce sujet figuré souvent dans les églises de Rome. De mon côté, j'avais cru reconnaître le Christ entre le soleil et la lune ; par suite de l'analogie qu'offre cette image avec la fresque de St-Mexme, de Chinon, et avec un bas-relief d'une des arcatures de la façade de l'église de Foussais (1).

(1) « Quelquefois on met près de la croix du Sauveur, le soleil et la lune en éclipse, pour désigner sa patience. » Guillaume Durand, *Rationale divinorum officiorum*, liv. Ier, ch. III.

Ce serait allonger trop cette étude, déjà trop longue, que d'entreprendre la description des distributions intérieures si compliquées, si irrégulières de la basilique de St-Hilaire. La description que l'on en pourrait faire, quelque détaillée qu'elle fût, parviendrait à peine à en donner une idée. J'en dirai un mot plus tard à l'occasion de la crypte, ou plutôt de la voûte à laquelle on a donné ce nom, et des différences de niveau qui existent entre le chœur, les transepts, les bas-côtés et la nef.

Renvoyant à l'ouvrage de M. de Longuemar ceux qui désireraient connaître les curieuses inscriptions lapidaires qu'a fournies l'église de St-Hilaire, je me contenterai d'en citer une seule, celle que l'on aperçoit dans une des absidioles rayonnantes du côté de l'épître. M. de Longuemar, qui l'a scrupuleusement reproduite, n'a pu en déchiffrer que quelques mots; mais il n'hésite pas à lui assigner la date du VIIIe ou du IXe siècle. Cette inscription provient évidemment d'un monument antérieur, puisque le mur dans lequel elle se trouve enchâssée ne remonte qu'au XIe siècle. Ne viendrait-elle pas de l'abside primitive, à laquelle elle aurait été enlevée lors des remaniements que j'ai signalés plus haut? Or, si l'on s'en souvient, j'ai précisément attribué au VIIIe ou au IXe siècle la construction de cette abside.

La nef de l'église de St-Hilaire était autrefois surmontée de cinq dômes semblables à celui qui couronne l'intertransept. Tous ont été détruits pendant la Révolution. La travée qui a survécu au désastre qui a emporté les quatre autres a reçu, à l'époque de la restauration du culte, une voûte en briques dont le vaste berceau embrasse la largeur entière de l'ancienne nef et celle des deux bas-côtés qui l'accompagnaient latéralement, faisant suite au déambulatoire. L'examen du dôme de l'intertransept nous donnera une idée exacte de ceux qui couronnaient autrefois la nef, et dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige.

C'est à tort, à mon avis, que l'on désigne parfois sous le nom de coupoles la série de calottes surbaissées qui formaient le ciel de la nef de St-Hilaire, et celle qui couronne aujourd'hui l'intertransept. S'il semble que ce genre de voûtes ait emprunté quelques rares éléments à la coupole byzantine, il est certain aussi qu'il existe entre elles des dissemblances si marquées qu'il est impossible de les confondre sous une même dénomination. L'élément principal et distinctif de la coupole, c'est le pendentif, cette transition hardie au moyen de laquelle la fabrique passe du carré à une section de cercle. Dans la calotte de l'église de St-Hilaire, au contraire, et dans toutes celles qui appartiennent au même type, c'est un octogone qui s'inscrit dans un parallélogramme à l'aide de petits encorbellements en forme de niche, disposés dans les angles. Le dôme, à base octogone, repose sur de nombreux points d'appui ; sa circonférence, presque partout en contact avec les éléments du carré, ne surplombe sur le vide que dans les segments étroits formés par les trompes. Beaucoup plus hardie, la coupole ne pose sur les supports normaux qu'aux quatre points seulement, où elle rencontre passagèrement le carré, et elle est pour ainsi dire suspendue au-dessus de l'espace. Autre dissemblance encore : la coupole se développe en hémisphère parfait et d'un rayon égal à la moitié de son diamètre, tandis que le dôme de St-Hilaire, après être passé de l'octogone au cintre, au moyen de ses pendentifs retournés, ne décrit qu'une courbe fortement surbaissée. L'un et l'autre sont ornés d'une corniche qui sépare la calotte de ses supports ; mais, à St-Hilaire, cette corniche n'est qu'un pur ornement, qu'une imitation sans but utile, tandis que dans la coupole byzantine, en se confondant avec la galerie ménagée au-dessus des pendentifs, elle a l'avantage d'en augmenter la largeur, en même temps qu'elle en masque l'arête circulaire qui serait, sans cet appendice, d'un effet disgracieux.

Cette galerie existe à la base de la plupart des coupoles; M. de Verneilh y voit « une facilité précieuse pour la pose des cintres, en même temps qu'un agrandissement nécessaire à l'effet extérieur. » J'y vois un avantage bien plus sérieux, à mon avis. En ménageant cette retraite, les architectes byzantins ont cherché avant tout à donner une garantie de solidité plus grande à leur œuvre et se sont uniquement préoccupés de placer moins en porte-à-faux la calotte de leur coupole. Grâce à cette galerie, la calotte repose beaucoup plus sur les grands arcs que sur les pendentifs et perd, en réalité, une grande partie de sa hardiesse.

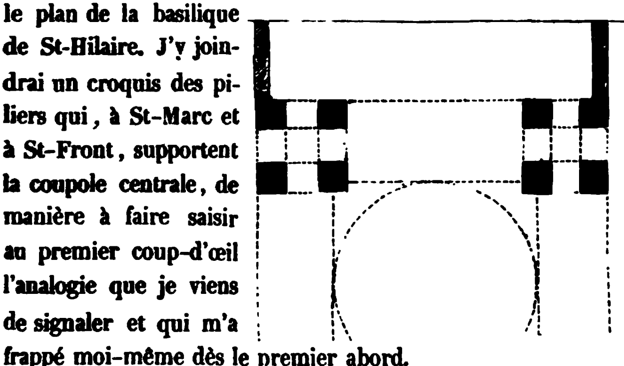
Dans le dôme à base octogone, que j'appellerai la fausse coupole, ce motif ne pouvait exister; c'est pourquoi j'ai dit que la corniche n'était qu'un pur ornement.

Je ne veux point dire pour cela que la fausse coupole n'ait point une origine byzantine : je crois qu'elle découle indirectement de cette source, et ce qui semble le prouver, c'est qu'elle se rencontre en Orient et qu'on la trouve également à St-Front de Périgueux, à l'intérieur des deux piliers les plus rapprochés de l'abside. Les deux coupoles de St-Front ne sont point inscrites sur un plan carré, elles reposent sur un octogone; mais, comme à St-Hilaire, quatre des côtés de l'octogone sont sensiblement plus grands que les autres, et le sommet de la voûte est percé d'une ouverture circulaire, du haut de laquelle, dans cette dernière église, on jetait des fleurs sur les fidèles le jour de la Pentecôte et de larges *Agnus* que l'on appelait *Pentecosteaux*.

La fausse coupole a dû la préférence marquée que lui ont accordée les architectes romans à ce que sa construction présente bien moins de difficultés que celle de la coupole à pendentifs sphériques, et aussi à ce qu'elle convient mieux pour les espaces un peu restreints.

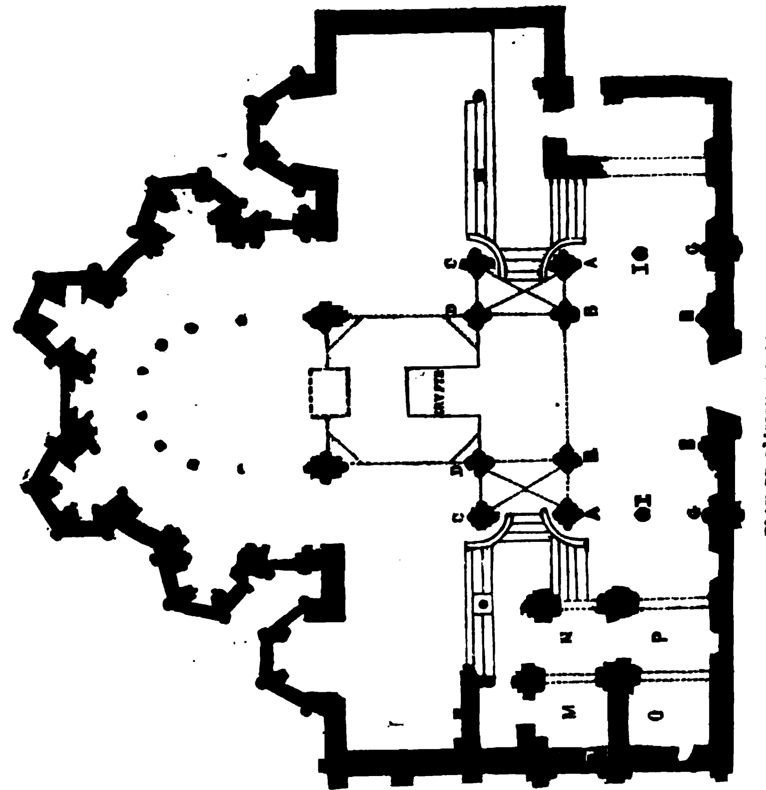
En signalant les analogies qui existent entre les dômes de

St-Hilaire et les coupoles byzantines, je dois faire remarquer un détail qui offre certains rapports avec les constructions de St-Front et de St-Marc de Venise. A St-Marc, les piliers qui supportent les grands arcs sont intérieurement évidés, de manière à figurer à leur base quatre pilastres que surmonte une arcade. L'intérieur de ces piliers, dans lesquels le vide l'emporte de beaucoup sur le plein, est couronne d'une petite coupole. A Périgueux, les piliers sont également évidés à l'intérieur, mais d'une manière beaucoup moins sensible. On dirait que l'architecte de St-Hilaire aurait eu l'intention éloignée d'imiter cette disposition dans l'agencement des piliers qui supportent la fausse coupole de l'intertransept, du côté de la nef. Ce détail, je dois le dire, n'existe que là seulement, et l'examen des amorces des anciennes constructions, apparentes encore à fleur de terre, m'a permis de constater qu'il ne se répétait pas dans les autres travées de la nef. Pour rendre ma description plus sensible, je demanderai à M. de Longuemar la permission d'emprunter à son Essai historique le plan de la basilique de St-Hilaire. J'y joindrai un croquis des piliers qui, à St-Marc et à St-Front, supportent la coupole centrale, de manière à faire saisir au premier coup-d'œil l'analogie que je viens de signaler et qui m'a frappé moi-même dès le premier abord.



On remarquera que dans leur agencement les piliers de St-Front présentent en section un carré parfait, tandis que ceux de St-Marc décrivent un parallélogramme, dont la face la plus large est tournée vers les bas-côtés. A St-Hilaire, les

piliers A B C D sont également disposés en parallélogramme ;



mais la plus large face regarde les transepts. Les piliers A B sont réunis par deux arcs-boutants, superposés en forme d'arcade, dont l'extrados porte une plate-bande horizontale. Ces deux arcades superposées dans l'élévation rappellent celles de St-Marc. Au sommet des quatre colonnes A B C D s'élève une petite voûte d'arête, coupée transversalement par un arc-boutant en forme de quart-de-cercle, qui va d'A en D recevoir la poussée du dôme central.

Comme je l'ai dit plus haut, le dôme qui surmontait la première travée de la nef a été complètement détruit pendant la Révolution. On aperçoit encore, toutefois, au-dessus des chapiteaux des colonnettes B B, le coussinet des grands arcs qui s'en allaient retomber en E E, formant un carré de 8 mètres environ sur chaque face, sur lequel était assise une fausse coupole pareille à celle de l'intertransept.

Lorsqu'on examine les murs gouttereaux de la travée dont je viens de parler, on voit, au-dessous du point de départ de la voûte actuelle, les bases et une partie du fût de trois colonnettes, dont la partie supérieure est cachée par les berceaux. Ces colonnettes sont placées, l'une au centre de la travée et correspondent aux colonnes I I, et les deux autres à chaque extrémité. Dans les combles, on retrouve le sommet de ces colonnettes, et l'on peut constater qu'elles servaient à recevoir la retombée des voûtes d'arête des bas-côtés disparus qui, d'autre part, s'en allaient reposer sur les grands arcs B E du dôme central. De cet agencement des voûtes, il résultait que la travée centrale correspondait à deux travées des bas-côtés. Les bas-côtés étaient éclairés par deux fenêtres aujourd'hui murées, et que l'on peut apercevoir du dehors. Chaque fenêtre correspondait à une demi-travée de la nef. Placées à une grande hauteur, et masquées en partie par les grands arcs, les baies dont je viens de parler ne devaient répandre que fort peu de jour à l'intérieur de la nef.

J'ai signalé les deux arcs-boutants qui reliaient entre elles les colonnes A B ; les colonnes E G étaient reliées par trois arcs semblables étagés les uns au-dessus des autres, et dont une partie des voussoirs apparaît encore engagée dans le mur de façade.

Pour que l'architecte d'Agnès de Bourgogne, après avoir recouvert de berceaux les transepts édifiés par Walter Coorland, ait renoncé à employer ce genre de voûtes dans

l'intertransept et dans la nef, et lui ait substitué la fausse coupole, et surtout la fausse coupole disposée en séries, il faut qu'une inspiration venue d'ailleurs, venue d'une région où ce système était déjà usité, l'ait engagé à modifier son plan primitif. Un événement dont la date précise est inconnue, et qui doit nécessairement être contemporain de la reconstruction de St-Hilaire au XIe siècle, vient, ce semble, jeter une lumière presque certaine sur cette question.

La célèbre basilique poitevine avait été, comme je l'ai dit plus haut, pillée au VIIIe siècle par les Sarrazins et au IXe par les Normands. A la fin de ce siècle, dit M. de Longuemar, « la ruine de l'abbaye était si complète, que la communauté se dispersa et se réfugia avec ses reliques au Puy-en-Velay pour les soustraire aux profanations des barbares. » Le siége épiscopal du Puy était alors occupé par l'évêque Norbert, proche parent des comtes de Poitou. Aucun document ne vient constater l'époque à laquelle une partie de ces reliques fut rapportée du Puy-en-Velay à Poitiers. En 1060 Pierre Damien dans un sermon sur leur translation affirmait leur présence dans l'église dédiée à saint Hilaire. Il y a donc tout lieu de croire que cet important événement dut avoir lieu à l'époque où l'achèvement des berceaux des transepts permit aux religieux de venir prendre possession de l'ancienne abbaye. Or, il se trouve que les voûtes de l'intertransept et de la nef de St-Hilaire offrent une analogie marquée avec celles de la cathédrale du Puy. Cette analogie est constatée par feu M. de Verneilh, dans son *Architecture byzantine en France*. « Cette coupole (celle de St-Hilaire) est à huit pans, dit-il, avec des arcades sur les angles, au lieu de pendentifs, un peu dans le genre de celles du Puy-en-Velay, mais moins surhaussées. » M. de Verneilh, qui ignorait sans doute les relations que je viens de signaler entre les religieux de St-Hilaire et ceux du Puy-en-Velay,

n'en tire point les conjectures que j'en ai tirées moi-même ; mais son appréciation n'en a pas moins sa valeur.

Les rapports architectoniques que j'ai mentionnés tout à l'heure viennent fortement corroborer l'opinion de ceux qui veulent qu'une partie des reliques de saint Hilaire aient été rapportées à Poitiers au XI[e] siècle, et, d'un autre côté, cette translation nous révèle la cause et la raison de ces rapports.

De ces deux faits incertains, éclairés l'un par l'autre, jaillit une lumière qui leur donne, à mon avis, une presque certitude. Je dirais donc, avec confiance : les reliques de saint Hilaire ont été rapportées du Puy-en-Velay à Poitiers à une époque qui doit se placer entre la construction des berceaux des transepts et celle de la série de dômes de la nef. Et je dirais également : la série des dômes de l'église de St-Hilaire a été empruntée à la cathédrale du Puy, et cela au moment où les reliques du saint évêque de Poitiers ont été rapportées dans l'ancienne basilique, en partie reconstruite.

La nef de St-Hilaire, semblable en cela à celle de beaucoup d'autres églises, offrait un évasement considérable de l'est à l'ouest. Comme les deux bas-côtés compris dans le vaisseau principal étaient fort étroits et la nef fort longue, il en résultait que, se rapprochant toujours davantage des piliers des bas-côtés à mesure qu'ils descendaient vers l'ouest, les piliers des grands arcs arrivaient à n'en être plus séparés que par un espace fort étroit près de la porte d'entrée.

Lorsque, il y a quelques années, on s'occupa de déblayer le sol intérieur de la nef, exhaussé, en 1754, jusqu'au niveau du chœur, on trouva à la naissance du transept une voûte peu profonde, s'ouvrant sur la nef par un large arceau en plein-cintre de la largeur du réduit lui-même. On prit cette espèce de caveau pour une crypte. Je serais désolé de détruire une illusion chère, sans doute, aux architectes de St-

Hilaire, heureux et fiers d'une telle découverte ; mais je ne puis me dispenser, cependant de dire que je ne saurais m'y associer. Aucun texte d'abord, ni ancien, ni moderne, ne fait mention d'une crypte ; donc, il est à croire qu'il n'en existait pas autrefois. Tout d'ailleurs, dans cette voûte, sa forme, sa position excentrique, tout démontre une origine moderne. L'enduit et le badigeon, dont on a attentivement recouvert ses parois, ne m'ont pas permis d'en étudier l'appareil ; mais cette étude, j'en suis certain, m'eût donné raison. La prétendue crypte de St-Hilaire date vraisemblablement de l'exhaussement de la nef, et, dans tous les cas, elle ne saurait, ce me semble, être antérieure à la fin du XVIe siècle. Dans quel but a-t-on ménagé ce réduit ? Je ne saurais le dire ; mais ce que je sais, c'est qu'il a une apparence et un cachet tout modernes. Ce qui prouve qu'il est postérieur à la construction de l'église et qu'il n'entrait pas dans le plan primitif, c'est que les moulures des bases des piliers CD CD se profilent du côté du chœur, comme du côté de la nef, et que le massif dans lequel est ménagé le caveau et les murs qui l'accompagnent, à droite et à gauche, englobent la moitié de ces bases dans leur disposition actuelle, ce qui n'a pu être ainsi au XIe siècle.

Je ne veux rien dire de l'étrange confusion, de l'agencement bizarre de tous les petits escaliers étroits et mesquins au moyen desquels on monte de la nef au sanctuaire. Ce n'est point ici le lieu d'étudier ce qu'ils ont pu être autrefois ; mais je suis certain qu'ils n'étaient point ce qu'ils sont aujourd'hui. Une basilique aussi vaste, aussi monumentale que l'était St-Hilaire, exigeait nécessairement une ordonnance intérieure en rapport avec son caractère architectural, et les petits degrés actuels sont loin d'y répondre.

De l'ancienne tour romane, il ne reste plus que les deux étages inférieurs. J'y ai reconnu quelques matériaux empruntés à des constructions antérieures et d'époques diffé-

rentes. J'y ai remarqué surtout des modillons découpés en feuille d'acanthe et formant une légère volute à leur extrémité, qui doivent provenir d'un monument gallo-romain. Ils se trouvent au-dessus du second étage d'arcatures, où ils supportaient une corniche, aujourd'hui disparue. En parlant de cette tour, M. de Longuemar fait l'observation suivante : « En l'étudiant avec attention, on s'aperçoit facilement que les arcades inférieures ont été fermées par des murs postérieurement à leur fondation, et qu'elles étaient certainement à jour dans l'origine, formant ainsi une espèce de porche ayant deux arcades sur chacune de ses faces, et dont le vide intérieur est occupé aujourd'hui par les sacristies. »

La même pensée m'était venue avant d'avoir lu l'ouvrage de M. de Longuemar, et j'ai été heureux plus tard, en le lisant, de voir mon opinion confirmée par la sienne. Il m'avait semblé que l'entrée principale de l'église de St-Hilaire dut être primitivement dans cet endroit, jusqu'à l'époque où Robert Poitevin, trésorier du chapitre et médecin de Charles VII, fit élever le portail qui se trouvait près de l'extrémité de la nef du côté du nord. A cette époque seulement auraient été murées les deux arcades inférieures de la tour du clocher.

Il me reste encore à signaler la petite niche en encorbellement et d'un agencement tout particulier, que l'on aperçoit à la hauteur du second étage, dans l'angle formé par la saillie des pilastres de la tour, sur le mur du transept. Bien qu'elle soit en partie détruite, on en distingue parfaitement l'ordonnance. Une niche semblable devait exister à l'angle opposé. Ces deux appendices, que je n'ai vus nulle part ailleurs à cette place, devaient produire le meilleur effet, en rompant les grandes lignes verticales des arêtiers du clocher. Si, conformément aux désirs du digne curé de St-Hilaire, l'ancienne basilique doit être prolongée et rétablie dans son

premier état, on trouvera là un motif d'ornementation plein de grâce et en même temps d'originalité pour la nouvelle façade.

Ne quittons point St-Hilaire sans jeter un regard sur le bas-relief placé dans le pignon, et presque au sommet du transept qui touche la tour du clocher. Nous distinguerons quatre personnages encadrés dans des arcatures et formant deux groupes distincts par leur facture et leur disposition. Ceux de gauche, taillés dans le même bloc, sont à demi détachés du fond d'où ils sont sortis ; leurs têtes sont complètement dépourvues de cheveux, leurs vêtements adhérents au corps n'offrent aucune apparence de plis ; bien que vus de face, leurs pieds se présentent de profil comme dans les peintures murales des XIe et XIIe siècles, et je ne crois pas me tromper en leur assignant la première de ces deux époques. Les deux personnages figurés sous les arcatures de droite se présentent de face, comme les précédents ; mais leur relief est beaucoup moins accusé et pour ainsi dire méplat ; leurs profils sont plus réguliers, leurs manteaux sont largement drapés, et leurs pieds, placés en dehors, offrent une pose beaucoup moins forcée. On reconnaît dans ce bas-relief un souvenir des traditions antiques, et je ne serais pas éloigné de penser qu'il remontât au VIIIe siècle comme l'abside principale, bien qu'il se trouve enchâssé dans une construction du Xe.

On reconnaît facilement que les deux personnages de gauche n'ont été faits et placés là que pour accompagner et compléter le groupe de droite. Mais, au lieu d'imiter son modèle, l'artiste du XIe siècle, se conformant au style alors en usage, a donné à ses figurines la pose et la facture que j'ai décrites plus haut. Comme à cette époque le travail d'ornementation se faisait habituellement sur tas, il en résulta que, les mesures n'ayant pas été régulièrement prises, les arcatures du second groupe ne s'accordent point avec celles

du premier. A droite et à gauche de ces bas-reliefs, des animaux fantastiques, disposés à la suite les uns des autres, s'étendent jusqu'au rampant du toit ; ils appartiennent à l'époque du groupe le plus ancien.

Je veux remercier ici M. l'abbé de La Forêt, curé de St-Hilaire, de l'accueil bienveillant qu'il a bien voulu faire en ma personne au délégué de la Société française d'archéologie. Les renseignements qu'il m'a fournis, les documents qu'il m'a communiqués m'ont été d'un précieux secours pour l'étude de son église. Il a eu l'obligeance extrême de m'y accompagner, de me conduire dans les combles et de m'en faire connaître les nombreux détails. M. l'abbé de La Forêt, qui a déjà beaucoup fait pour l'église de St-Hilaire, nourrit l'espoir de la relever complètement de ses ruines. Puisse son zèle mener à bonne fin cette pieuse et difficile entreprise ; sous sa direction éclairée on peut être certain que l'œuvre nouvelle répondra à toutes les exigences du bon goût et de la bonne archéologie. Je serai heureux si l'étude à laquelle je me suis livré avec une attention scrupuleuse et un charme tout particulier, peut alors lui être utile à quelque chose.

Je ne voulais point, Monsieur et cher Directeur, m'arrêter aussi longtemps à St-Hilaire, et je me suis laissé aller malgré moi à en ébaucher une sorte de monographie. Vous voudrez bien me le pardonner, en considération de l'intérêt qu'offre cette curieuse basilique. Nous allons maintenant, pour regagner le temps perdu, passer rapidement en revue les principaux monuments civils anciens et modernes de Poitiers, ce qui sera bientôt fait.

ARÈNES.

Il ne reste plus rien pour ainsi dire des arènes gallo-romaines, et dans ce moment encore on travaille à en faire

disparaître les derniers débris, en perçant une rue qui aboutit à un précipice. L'administration actuelle ne fait, du reste, que continuer avec zèle l'œuvre de celles qui l'ont précédée dans ces derniers temps, en détruisant les tristes restes d'un monument qui, s'il eût été conservé, eût fait l'honneur de la cité poitevine. Mais, que voulez-vous : il faut bien percer des rues nouvelles, bâtir à tout prix, démolir, bouleverser ; nos municipalités, on le dirait, sont créées et mises au monde pour cela.

COLLÉGE.

La nécessité se faisait sentir, paraît-il, d'agrandir considérablement le collége pour le moment où tout Français sera, de par la loi, contraint d'être lettré. A Poitiers, depuis quelque temps, on met de la brique partout, par le motif sans doute qu'aucun des monuments anciens n'en offre la trace. Ce sera le cachet des monuments nouveaux. On vient donc d'élever un grand corps de bâtiment, moitié blanc, moitié rouge, percé d'étroites meurtrières en guise de fenêtres. La jeune génération poitevine ne croira pas avoir changé de logis lorsqu'on la conduira du lycée à la caserne.

PRÉFECTURE.

J'engage l'Académie française et M. Napoléon Landais à faire une rectification urgente à leurs dictionnaires présents et futurs. On disait autrefois hôtel de préfecture, à l'avenir on devra dire palais, sous peine de lèse langue française. Poitiers donc, tirant l'épreuve avant la lettre, s'est mis en mesure de construire un palais pour son premier magistrat. Mais, comme il y a fagot et fagot, il y a aussi palais et palais. Pardon de répéter tant de fois ce mot magnifique, mais la faute en est à la langue et non à moi. Comme dans les anciens âges la chose était beaucoup moins prodiguée que de nos

jours, on n'avait pas songé jusqu'ici à créer un synonyme qui m'eût évité ces répétitions mal sonnantes. Je disais donc qu'il y a palais et palais ; celui-ci est lourd, plat, disgracieux au dernier degré dans sa vaste envergure. Il va sans dire qu'il est tout de rouge et de blanc vêtu, costume mi-parti fort à la mode en ce pays. Ce monument est sans tête, c'est-à-dire que toutes les parties du corps sont au même niveau. Le moindre petit campanille en eût relevé la platitude, on n'y a pas songé. C'eût été pourtant un bien innocent couronnement de l'édifice.

Pour créer au palais nouveau une avenue en tout digne de lui, on a fait une large percée qui s'en va de la place d'Armes déboucher sur son parvis. Je n'ai point dit, remarquez-le bien, qu'elle va en droite ligne : c'eût été dévier de la vérité. Suivant les plans tout platoniques des agents de la voirie, cette rue devait aboutir dans l'axe de la place d'Armes et en face de la fontaine monumentale qui en ornait le centre. Malheureusement l'effet n'a point répondu aux intentions ; et comme la malheureuse fontaine trahissait par sa présence et par ses murmures le secret, non ce n'est pas le mot, l'évidence de l'erreur commise, on l'a fait disparaître sans façon. C'est l'histoire du loup et de l'agneau de la fable. Tout est heur et malheur dans la vie ; dans cette affaire, les architectes poitevins n'ont eu que la seconde part. Au lieu de se trouver au niveau de la place d'Armes, une fois la rue percée, on s'est aperçu que le palais préfectoral était beaucoup en contre-bas. Jugez de l'effet que cela produit. Encore a-t-on été obligé d'abaisser de 0,80 centimètres une rue transversale, sans quoi, de la place, on n'eût aperçu que le premier étage du palais.

MUSÉE.

Le musée lapidaire offre toujours le même désordre ; mais

peut-il en être autrement dans un local aussi exigu que celui où il est confiné ? Il s'est enrichi dernièrement, si le mot n'est pas trop ambitieux pour la chose, d'une statue colossale de la Sainte-Vierge, découverte sous le chœur de la cathédrale. Cette statue est l'œuvre d'un artiste poitevin du XVIIe siècle ; elle ne lui fait qu'un médiocre honneur. J'y ai remarqué quelques tombeaux carlovingiens et mérovingiens, entre autres celui que vous avez fait reproduire, Monsieur le Directeur, dans le dernier compte-rendu du Congrès archéologique de France, ce qui me dispense d'en parler. J'y ai encore remarqué une stèle gallo-romaine, qui vous aura peut-être frappé comme moi. Elle représente un enfant, emmailloté à la façon des momies égyptiennes. La tête seule sort du maillot ; celui-ci est ficelé avec une corde qui vient former, sur le devant, des lacs et entrelacs d'un assez gracieux effet. Le musée des antiquités laisse à désirer, à mon avis, par rapport au classement rationnel des objets qu'il renferme. Je n'ai pu, du reste, juger que fort imparfaitement de sa richesse archéologique; les objets les plus remarquables, ayant fait le voyage de l'Exposition universelle, étaient absents pour le moment. Le catalogue, mi-imprimé, mi-manuscrit, est quelque peu en retard, m'a-t-on dit ; on ne peut trop insister pour qu'il en soit fait une réimpression complète.

PALAIS-DE-JUSTICE.

Tout le monde connaît le Palais-de-Justice de Poitiers et sa magnifique salle des Pas-Perdus. Je n'en dirai rien, sinon que je n'ai reconnu aucune restauration nouvelle. Les tours de l'ancien palais des ducs d'Aquitaine demeurent encore découronnées, et, entre autres, cette fameuse tour de Maubergeon, dont relevaient tous les grands-fiefs de la province. On a beaucoup discuté, à Poitiers, pour savoir d'où lui venait

ce singulier nom. On l'a fait venir de *Malhberg*, de *Mallobergium* : on a été chercher bien loin une étymologie qui était bien près, je le crois. Si l'on eût ouvert le deuxième volume de l'*Abrégé de l'Histoire du Poitou*, p 18, on y eût lu : « Guillaume VII ayant répudié Hildegarde, sa deuxième femme, épousa une fille nommée Maubergeon. » Ne serait-ce point le nom de cette fille que Guillaume aurait donné à la principale tour du palais, qu'il reconstruisit en grande partie?

HÔTEL NÉO-GREC.

En face du péristyle du Palais-de-Justice, on a percé une rue nouvelle, dont l'axe vient sans façon se profiler vers l'un des angles du monument. J'ignore les considérations puissantes qui ont motivé ce tracé anormal, et je me borne à en constater l'effet. Un immense bâtiment s'élève à droite de cette rue, produit bâtard du croisement du grec avec le style de Louis XIV. Ce monument, m'a-t-on assuré, est le type de l'art français par excellence : l'arche, type archétype du présent et de l'avenir. Quatorze fortes femmes, la tête coiffée d'un chapeau, masculin renversé en guise de chapiteau, supportent sans broncher le plus lourd des entablements. Bien que fort décolletées, elles n'ont rien de séduisant, je vous jure, quoique, voulant faire du nu, on n'ait fait que de la nudité. Le fronton est orné des figures symboliques de l'Industrie et des Arts ; cette dernière, fort laide du reste, paraît si triste, que c'est à fendre le cœur : si elle pleure sa faute, que la pierre lui soit légère.

On penserait, m'a-t-on dit, à acheter cet hôtel pour y loger les musées : c'est le motif qui m'a fait en parler ici.

(La suite à un prochain numéro.)

DE NORMANDIE

EN

NIVERNAIS.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS ;

Par M. Charles VASSEUR,

De la Société française d'archéologie.

(Suite.)

III.

La route de Vendôme à Blois est fastidieuse ; des vignes aux abords des lieux habités, puis une plaine avec de rares bouquets d'arbres, où errent quelques bestiaux ; voilà tout. La seule distraction fut, pour nous, la vue d'un dolmen considérable, placé à la crête de la pente d'un petit vallon, non loin d'un village nommé la Chapelle-Vendômoise. Ce monument a été étudié et décrit.

A Blois, nous avons salué la vallée de la Loire, ce jardin de la France; jardin légumier peut-être, mais où nous avons cherché en vain ces beaux sites de nos vallées normandes et des rives de la Seine.

Comme la vallée de la Loire, Blois a été trop vanté. Il ne

possède aucun monument hors ligne, et vit dans ses souvenirs. Un *Guide*, rédigé par M. de La Saussaye, de l'Institut, et arrivé aujourd'hui à sa 4e édition, ne me laisse place que pour quelques brèves observations.

St-Laumer, appelé maintenant St-Nicolas, a reçu notre première visite. St-Laumer avait pour moi un attrait de vieille connaissance, car cette abbaye célèbre posséda de grands biens et de nombreux patronages dans la vallée d'Auge, dans l'évêché de Lisieux. C'est une église assez vaste, composée d'une nef avec bas-côtés, d'un transept, d'un chœur à doubles collatéraux et déambulatoire garni de chapelles. Le style de transition encore empreint de réminiscences romanes et le style ogival primitif se partagent l'édifice, consacré en 1186.

Deux tours flanquent le portail, assises sur la première travée des bas-côtés. Elles sont identiques, d'un aspect sévère, buttées de contreforts saillants, sans ouvertures, si ce n'est à l'étage supérieur. La décoration consiste en une galerie posée au niveau du *Gloria laus* du portail. On a dû refaire le couronnement de celle du nord. Le portail central, placé dans l'axe de la grande nef, avait ses voussures garnies de personnages. Six niches destinées à des statuettes complétaient l'ordonnance. Les vantaux de la porte datent du règne de Louis XIV. Les deux petites portes n'offrent rien de particulier.

Aux murs latéraux de la nef, aucune ornementation extérieure. Leurs robustes contreforts servent de point d'appui à une double volée d'arcs-boutants. La corniche consiste en un rang de grands crochets, type commun à l'Ile-de-France, au XIIIe siècle.

La grande nef se compose de cinq travées avec arcades de communication, triforium et clérestory. Dans les quatre premières, du style de transition, le clérestory consiste en

deux lancettes évasées, sans moulures, surmontées d'une rose et encloses par l'arc-formeret de la voûte. On y a mis des vitraux modernes. Le triforium se subdivise, dans chaque travée en cinq baies un peu écrasées. Les arcades inférieures, ogivales, surhaussées, reposent sur des piles circulaires et cantonnées. Les chapiteaux sont à crossettes sous tailloir carré. Il y a des annelures aux faisceaux destinés à porter les sommiers des voûtes.

Des lancettes garnies d'une moulure torique, avec colonnettes, éclairent les bas-côtés : on les a remplies aussi de vitraux modernes, dont la composition paraît très-critiquable.

Les chapiteaux sont variés et bien sculptés.

La cinquième travée remonte à une époque antérieure. Ses piles plus saillantes, au lieu d'être cantonnées, consistent en des faisceaux de colonnettes de divers diamètres, qui se superposent jusqu'à trois fois devant les grandes piles voisines du transept. Une simple arcature collée au mur, sans galerie de circulation, et portée sur une corniche à modillons très-saillants, compose le triforium. Pour fenêtre, une lancette unique garnie d'un tore et d'un rang de perles. Les chapiteaux sculptés avec beaucoup de délicatesse et de profusion ont tous les caractères du XII[e] siècle. Un profil particulier forme les bases. Au midi même, la galerie est franchement romane, et sa corniche est garnie de têtes grimaçantes.

Le bas-côté nord est éclairé par deux baies cintrées fort ébrasées, inscrites dans une seconde arcade plus large. La retombée commune est une massive colonnette romane.

J'attribue les transepts au même temps et au même architecte, sauf l'étage supérieur ou clérestory, qui me paraît postérieur à la partie basse. Une tour ou coupole, carrée à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, s'élève à l'intertransept. Sans baies, toute sa décoration consiste en une arcature aveugle, dessinée sur les pleins entre les formerets de la voûte. Aux quatre pendentifs

sont des niches enclosant des statues fort anciennes, probablement du XIIe siècle. J'ai déjà signalé cette particularité à la Trinité de Vendôme. Au surplus, l'ornementation architecturale dont je viens de parler appartient au XIIIe siècle.

Sur cette lanterne s'élève un clocher du *Sanctus*; aujourd'hui simplement en charpente, il devait être, dans l'origine, une de ces élégantes flèches de plomb, dont la destruction est à jamais regrettable.

Deux travées et un rond-point voûté en cul-de-four, sans nervures, forment toute l'étendue du chœur. Triforium du XIIe siècle, comme la première travée de la nef; lancette unique percée dans chaque travée; arcades de communication ogivales, très-étroites et surhaussées; colonnes minces de diamètres alternativement divers; chapiteaux à tailloir carré, très-évasé. Les doubles bas-côtés s'arrêtent au droit du rond-point. Une abside circulaire termine les premiers. Les voûtes sont d'arête sans moulures.

La chapelle de la Vierge appartient au gothique rayonnant du XIVe siècle. Derrière, on a ajouté, au XVe, une chapelle mortuaire comprenant deux travées, transformée maintenant en magasins pour l'église.

Passons aux détails. On remarque dans la nef un bas-relief du XVIe siècle représentant la mort de la Vierge, et une inscription relatant une fondation de Pierre de Morvilliers; un ancien rétable, bas-relief curieux, fait en 1467, développant, dans une série de tableaux l'histoire de sainte Marie l'Égyptienne. Le donateur, Jean de Pruneley, est figuré à genoux dans un coin. Deux anges soutiennent son blason aux angles supérieurs du cadre. On y constate des traces de coloration; la sculpture est peu soignée. Il a subi de fortes réparations.

Les chapelles sont pourvues d'autels en prétendu gothique, généralement peu liturgiques; j'en excepte celui de la chapelle nord du rond-point, en style roman.

Celle des chapelles absidales dédiée à saint Marcou est un lieu de pèlerinage, qui paraît fort suivi. Au milieu des objets dont la foi, peut-être un peu superstitieuse, des pèlerins encombre ordinairement ces sanctuaires privilégiés, nous avons été frappés de trouver des statuettes de cire, des bustes, des bras, des jambes, pendus en longs chapelets, dont la facture nous a rappelé ces statuettes gallo-romaines en terre blanchâtre, recueillies parfois en dépôt considérable et qui vraisemblablement étaient, elles aussi, des ex-voto. Aussi n'avons-nous pu nous empêcher de voir, dans les figures de cire de St-Laumer, la continuation d'une coutume païenne profondément enracinée. Le *Congrès archéologique* de 1851 signale des ex-voto semblables, à Riom, dans l'église St-Amable.

L'arrangement du chœur est, comme on dit avec emphase, à la romaine, c'est-à-dire semblable à celui de St-Sulpice de Paris. Cette disposition date d'une vingtaine d'années. Au lieu de laisser l'autel au fond du sanctuaire, disposé à cet effet, dans les édifices gothiques, on l'a porté en avant, à découvert, sans protection de grilles ni de clôtures sérieuses, et on a transporté les stalles en arrière. Le cérémonial fait ainsi à huis-clos est sans but.

Les stalles sont mauvaises. L'autel habituellement vêtu d'une enveloppe de planches, qui en dissimule les profils, date du règne de Louis XV. Au centre, un bas-relief doré représente l'Agneau couché sur le livre aux sept sceaux de l'Apocalypse. Deux chérubins forment caryatides aux angles. Le gradin est garni de quatre beaux chandeliers du temps, en bois sculpté, dont le pied se compose de dauphins.

Dans le déambulatoire, contre le mur du chevet, s'élève le tombeau de M. de Lezay-Marnesia, préfet de Blois, mort en 1857. M. de La Saussaye en fait un éloge assez pompeux dans son Guide; je pense exactement le contraire. Dans un

cimetière, on peut se livrer à un pareil caprice, et c'est l'habitude de voir dans les nécropoles de Paris et des grandes villes en général le mauvais goût et le ridicule se donner la main ; mais, dans une église comme St-Laumer, il faut autre chose.

On ne doit pas oublier, dans le rond-point, une belle verrière de la Renaissance donnée par un membre de la famille de La Saussaye.

Les bâtiments de l'abbaye reconstruits au XVIII[e] siècle, et plus modernes encore dans certaines parties, sont occupés par l'hôpital civil et militaire.

Je m'abstiens de décrire la cathédrale, froid monument gothique bâti aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, de grandeur médiocre. Toutefois, la base de la tour est romane, portée sur des pilastres carrés, comme les tours de St-Laumer. Dans les chapelles, restent quelques rétables en pierre et marbre du règne de Louis XIV, et des bas-reliefs en marbre blanc, provenant d'un tombeau placé autrefois dans l'église des Jésuites. Ce sont deux figures (*Memoria*, *Meditatio*) et dans un fronton, une femme à genoux devant la mort. Ces sculptures remarquables sont signées *Herambert f. anno D.* 1660.

La troisième église de Blois, St-Vincent-de-Paul, autrefois St-Louis, bâtie par Mansard, près du château, pour les Jésuites, offre les dispositions et le style particuliers aux églises élevées au XVII[e] siècle, dans les maisons de cette Société. Le mobilier s'harmonise parfaitement avec la structure, sauf les vitraux trop intenses, placés assez récemment au chevet. Ce style d'architecture classique ne peut admettre des vitres peintes qu'autant qu'elles sont dans le goût de celles des Pinaigrier ou de Jean Cousin.

Des inscriptions, sur la façade, donnent la date de la construction et le nom du prince à la munificence duquel elle est due.

DEO TEMPLVM
ET IN TEMPLO COR SVVM DEDICAVIT
GASTO FRANCIÆ
ANNO D. M. DC. LX.
SANCTO LVDOVICO
FRANCORVM REGI
GASTO FRANCIÆ POSVIT.

Un joli jardin sépare le portail de la façade du château.

Ni de l'extérieur, ni de la grande cour intérieure, le château de Blois ne produit l'effet saisissant qu'on éprouve en contemplant le château de Châteaudun. Je n'en vais pas essayer la description : M. de Caumont l'a étudié en détail dans son Histoire sommaire de l'architecture au moyen-âge ; on en trouve des dessins dans tous les recueils illustrés ; M. de La Saussaye a donné dans son Guide une vue de la galerie de Louis XII, la partie la plus belle, à mon avis, de tout le château ; l'Histoire de France de MM. Charton et Bordier, contient une bonne gravure du grand escalier de François Ier. Tout le monde connaît l'aspect extérieur de ces mêmes constructions de François Ier, avec les deux étages de galeries identiques dont le grandiose ne rachète pas la monotonie. J'ai honte de rester froid parmi les éloges unanimes distribués sur tous les tons du diapason à cette bâtisse à l'italienne, qui me paraît manquer d'échelle. Le dirai-je ? Elle n'a pas répondu à mon attente.

Je ne décrirai ni la grande salle du XIIIe siècle, dite salle des États, dont la restauration vient d'être complétée, ni toutes les salles intérieures qu'on fait parcourir aux étrangers. Les restaurations sont généralement bien réussies, mais très-fondamentales. Le grand escalier du XVIe siècle n'est pas supérieur à celui de Châteaudun. Les belles cheminées ; les

peintures sur enduit et sur toile en détrempe; les pavages en carreaux de Nevers, offrant quelques dispositions heureuses, méritent d'arrêter un instant le touriste, continuellement distrait par les dissertations historiques des trois ou quatre gardiens dans les mains desquels il est successivement transmis; car le château de Blois est un peu organisé en vue de l'exploitation du visiteur. En errant dans ces grandes salles nues et démeublées, il faut bon gré mal gré, et avec une foi robuste, contempler la chambre de la reine-mère, le pavé sur lequel le duc de Guise fut assassiné; la porte qu'il essaya d'ouvrir et qu'il trouva murée; la fenêtre par laquelle s'évada Marie de Médicis, et bien d'autres choses, dans le genre de la leçon des gardiens des tombeaux de St-Denis et des cicérones qui transforment en salles d'inquisition les cuisines du château d'Avignon, ou qui montrent avec un accent de circonstance, dans le plus mince manoir, les affreuses oubliettes de la féodalité; le tout à l'usage des Anglaises sentimentales et des non moins candides Parisiens. C'est, à mon avis, gâter les monuments. Nous avons passé vite, cherchant un refuge sous les combles où est disposé le musée. On y compte environ 150 tableaux, aucun hors ligne; des dessins et gravures des vues de la ville ou des environs; dans la sculpture, une série de médaillons de Nini. La collection d'antiquités, bien disposée, *ne possède pas de catalogue*: là encore, rien de particulier à noter.

Pendant que nous nous occupons d'art, il faut signaler à tous les amateurs les très-remarquables faïences de luxe, genre italien, exécutées par M. Ulysse. Nulle différence avec ces rares et précieux produits des potiers de l'Europe méridionale, si l'artiste, qui veut à bon droit passer à la postérité, n'avait signé ses œuvres. C'est avec plaisir que je les ai revues à l'Exposition universelle, avec celles d'Avisseau et de Jean.

On trouve dans les rues de Blois bon nombre de maisons des XVe et XVIe siècles, soit en bois, soit en pierre. M. de La Saussaye les mentionne avec soin dans son *Guide* et la plupart ont été gravées à l'eau-forte, avec beaucoup de talent, par M. Queyroy. Je citerai, comme m'ayant particulièrement frappé, d'abord, une ancienne dépendance du château, le pavillon de la reine Blanche, bâti par Anne de Bretagne, et malheureusement dans les mains de l'administration militaire. Dans la rue St-Honoré, n° 8, la façade en briques et pierres, avec fenêtres à croix, lucarnes sculptées et une belle porte de la Renaissance, de l'hôtel d'Alluye. Dans la trouée pratiquée pour faire place à une nouvelle rue impériale, ou de l'Impératrice ou du Prince-Impérial (je ne sais au juste le nom), que la municipalité de Blois éprouve le besoin de faire monter par une pente un peu rude au sommet de la montagne, la tour d'Argent, tourelle fort pittoresque en pierre, couronnée par une bretèche en bois, dépendance de l'ancien hôtel des Monnaies, à laquelle M. de La Saussaye donne pour date le XIIIe siècle, mais que j'aurais attribuée au XVIe. Sur la place St-Louis, n° 3, près de la cathédrale, une maison de bois à deux étages, de la fin du XVe siècle : les sablières sont semées de feuillages et les poteaux corniers portent des sujets empruntés, je crois, à des fabliaux. Malheureusement, certaines parties ont été enduites de plâtre et les fenêtres modernisées. Dans la rue St-Lubin, aux n°s 36, 22 et en face, au carrefour, des maisons de bois gothiques, qui possèdent encore leurs entourages de fenêtres. J'en rapprocherai la maison de bois, rue Neuve, n° 1. Dans cette même rue, un peu plus loin, l'hôtel de la Chancellerie, construction considérable de la Renaissance. Aux Petits-Degrés du château, des fragments du XVe siècle de l'ancien hôtel d'Amboise. Enfin, rue Chemonton, en face de la rue du Lion-Ferré, une maison du

XIIIe siècle, en pierre, presque en ruine, qui paraît frappée par l'alignement. Toute la rue, du reste, est riche en constructions curieuses qui peuvent dater du XVe siècle.

De la place Denis-Papin, on peut voir, encloses dans des propriétés particulières, deux tours d'enceinte en moellon dont il m'est difficile de préciser l'époque. M. de Caumont, dans son Histoire sommaire de l'architecture, les attribue au XIIIe siècle. De ce point jusqu'au château, il est facile de suivre le tracé des fortifications, qui embrassait à peu près la rue Gallois, en passant entre la prison et le palais-de-justice. Trois tours assez rapprochées dominent le bas de la rue Gallois d'une manière pittoresque. Domaine privé, ces tours, du reste, d'un intérêt fort secondaire, ne tarderont pas probablement à disparaître.

Franchissons maintenant la rivière. Le faubourg de Vienne possède deux monuments dignes d'une visite.

L'église St-Saturnin, bien qu'appartenant seulement au gothique tertiaire, vaut être étudiée. A l'extérieur, elle présente une masse irrégulière plus pittoresque que belle. Le portail, décoré à l'origine, dans sa voussure, de statuettes maintenant disparues, est flanqué au sud d'une tour qui contient les cloches. Une autre tour carrée, tronquée et couverte en bâtière, est assise sur la première travée du chœur. Des tourelles, inachevées ou détruites, indiquent de nombreux remaniements. En effet, sous cette enveloppe du XVe siècle, l'analyse découvre des vestiges plus anciens. La large nef, actuellement écrasée et obscure, a possédé un clérestory dont deux travées, restées visibles du côté du nord, accusent le XIVe siècle. La base du clocher, à l'intérieur, et la première travée de la nef peuvent remonter jusqu'au XIIIe. Les six autres travées sont du XVe. Ainsi rasée, la grande nef fut recouverte d'une voûte de la Renaissance.

Le chœur comprend trois travées et un pan coupé sous des voûtes également de la Renaissance, à en juger par la décoration, car certains membres toriques pourraient être plus anciens.

Cinq fenêtres à l'abside. Les fenêtres latérales ont perdu leurs meneaux.

A l'extrémité du bas-côté nord est l'autel de Notre-Dame des Aides, lieu de pèlerinage. La statue de la Vierge serait du XVIIe siècle, autant que j'ai pu l'apprécier sous les étoffes dont elle est habillée. Derrière l'autel pend un tableau fort curieux rappelant un vœu fait par la ville de Blois, en 1634, lors d'une épidémie; il est dû au pinceau d'un artiste blésois, Jean Mosnier.

D'autres tableaux, représentant des *ex-voto*, sont également très-intéressants.

On a voulu orner cette chapelle de peintures murales dans le goût gothique; l'effet n'en paraît pas heureux.

L'autel du collatéral sud date du règne de Louis XIV; il serait fâcheux qu'un amour inconsidéré du gothique le fît détruire, car il est bon. Le tableau a pour sujet le Christ à la colonne. Il existe dans l'église une confrérie de l'*Ecce-Homo*.

On peut encore signaler de nombreuses inscriptions des XVIe et XVIIe siècles, et quelques statues de la fin du XVIe.

Le chœur est disposé comme celui de St-Laumer, l'autel en avant, avec une grille de fonte soi-disant gothique pour clôture. Contre les murs, deux tableaux, dont l'un passe pour un don de Louis XIII à l'église des Jésuites, bâtie seulement en 1660, comme on l'a vu plus haut.

Deux chapelles ont été attachées après coup aux flancs du collatéral sud. On les a restaurées à l'intérieur, c'est-à-dire ornées de peintures, garnies de vitraux modernes et d'autels peu liturgiques. L'une est de la Renaissance, l'autre du

XVe siècle. On ne saurait dire laquelle des deux décorations est la moins malheureuse. On abuse trop, vraiment, de ces soi-disant peintures gothiques, qu'il faudra gratter bientôt, quand le goût sera épuré, si le temps et l'humidité ne les font promptement disparaître, comme certains symptômes permettent de l'espérer.

La chapelle de la Renaissance, dont la clef de voûte porte la date de 1528, est à l'extérieur très-richement sculptée et mérite l'attention, avec la jolie tourelle qui l'accompagne.

On trouve à la sacristie une courte *Notice sur Notre-Dame des Aydes*, bien faite et pleine de détails intéressants relatifs à l'église et à son mobilier.

Vis-à-vis du portail de St-Saturnin se développe un édifice dont j'offre un croquis. Il date du XVe siècle. C'est aujourd'hui un lavoir dépendant de l'Hôtel-Dieu. La porte franchie, on se trouve au centre de quatre galeries disposées autour d'un vaste préau de 150 pieds de long sur 90 de large. Partie de ces galeries est en bois et appartient, comme la façade, au XVe siècle. D'autres parties en pierre montrent la fantaisiste décoration de la Renaissance. Des voûtes de bois en carène couvraient ces vastes cloîtres, dont les murs portent des traces de peinture. Autant qu'on peut le reconnaître, les sujets peints, comme les sculptures, se rapportaient à l'ancienne destination du monument, charnier de l'église voisine, resté jusqu'en 1807 en sa possession. Presque aussi curieux que l'Aitre St-Maclou de Rouen, sa valeur paraît tout-à-fait ignorée à Blois. M. de La Saussaye n'en dit pas un mot dans son *Guide*. Blois possède des dessinateurs de talent : qu'ils se mettent à l'œuvre pour reproduire en détail ces rares et curieuses galeries, dont la conservation ne me paraît pas assurée. J'ai rempli ma mission en signalant ma découverte ; à eux à faire ce qu'un voyageur pressé ne pourrait entreprendre.



CHARNIERS DE SAINT-SATURNIN.

De Blois, notre itinéraire nous appelait à Bourges, par Romorantin. C'est une route de diligences. Si les voyageurs n'avaient pas toujours hâte d'arriver au but, il faudrait faire à pied la première partie du trajet. Après avoir à peine quitté le faubourg de Vienne, on trouve St-Gervais, puis la Court-Cheverny, dont le château historique est habité par M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie ; puis Bury, dont M. Viollet-le-Duc s'est occupé dans son *Dictionnaire d'architecture;* toutes localités dignes d'être visitées. Ensuite, par une pente insensible, et au milieu d'un pays peu accidenté, la route nous transporte au milieu des plaines de la Sologne, mélange de bois, de marécages, de landes avec quelques maigres cultures ; sans maisons, sans autre animation que de rares bestiaux et de plus rares êtres humains.

Romorantin était la capitale de ce triste pays.

IV.

Un jour suffit amplement pour explorer la ville, assez pauvrement bâtie, dont le pavé n'a probablement pas été renouvelé depuis le temps de la Ligue. M. E. Paty en a écrit l'histoire dans le tome IX du *Bulletin monumental.* D'abord seigneurie de la mouvance du comté de Blois, elle passa dans le domaine royal en 1226, fit plus tard partie de l'apanage du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI ; appartint un moment au comte de Dunois, puis aux comtes d'Angoulême, cadets de la maison d'Orléans, et fit retour à la couronne par l'avènement au trône de François Ier. Louis XIII la donna à son frère Gaston, dont la descendance l'a conservée jusqu'à la Révolution.

Une seule église existe pour toute la ville ; les autres ont été démolies. Celle-ci, dédiée à Notre-Dame, et classée parmi

les monuments historiques, s'élève dans l'Ile-Marin. L'adjonction, à diverses époques, de chapelles, dont deux du côté nord sont assez récentes, a rendu son plan fort irrégulier. Le chœur et la nef, bâtie primitivement sans bas-côtés, appartiennent à l'architecture de transition et remontent, par conséquent, à la fin du XIIe siècle. Les arcs-doubleaux des voûtes sont en ogive, les sections domicales dans le style Plantagenet, avec un simple tore pour nervures. Des faisceaux de trois colonnettes, terminées par des chapiteaux à crossettes, portent ces nervures. Les fenêtres sont à lancette. La tour est assise sur la première travée du chœur, à chevet circulaire.

Mais, au milieu de ce tout bien homogène de la fin du XIIe siècle, on retrouve certaines parties qu'il faut attribuer à l'époque romane : telles sont les deux piles de l'arc-triomphal, les deux arcades latérales du clocher, avec leurs voussures cintrées sans ornements, à deux rangs de claveaux, dont l'aspect rappelle le XIe siècle, et la travée suivante. Parmi les ornements ajoutés au XIIe siècle, on voit encore les chapiteaux aux épais tailloirs chargés de sculptures, la corbeille fouillée de délicats feuillages et de bas-reliefs à personnages formant une suite de tableaux de la vie d'un pontife. Cette légende mérite l'attention des archéologues initiés aux chroniques locales.

Les deux bas-côtés de la nef appartiennent au style flamboyant. Ils auraient, dit-on, été bâtis par le comte de Dunois, pendant sa courte possession, vers 1439.

Les deux transepts, voûtés en berceau sur des arcs-doubleaux plein-cintre, pourraient aussi remonter, comme la base de la tour, au XIe siècle. Cette opinion se trouve corroborée par le désaccord qui existe dans l'arc de communication du collatéral nord, cintré du côté du transept, ogival sur le bas-côté.

Les deux collatéraux du chœur sont, comme lui, de style Plantagenet. Leurs fenêtres primitives ont disparu, les murs ayant été effondrés pour pratiquer des chapelles à peine terminées ; mais les piles des colonnettes richement ornées, portant les arcs-doubleaux, avec leurs bases à agrafes, accusent bien cette époque.

Le déambulatoire du rond-point du chœur et ses chapelles sont dans le style ogival tertiaire ; cependant, des inscriptions d'une authenticité incontestable, plusieurs fois répétées, avec quelques variantes, fixent sa construction à l'an 1606. Voici celle qu'on lit à l'entrée même du rond-point :

HONNESTE · HOMME · GEORGES · DE · CAULX ·
MARCHAND · DEMOVRANT · A · ROMORANTIN ·
ET · PROCVREVR · DE LA BOVETE · DE · LA · FABRIQUE · DE ·
L'ÉGLISE · PARROISCHIALLE · NOSTRE · DAME · DUDIT · RO
MORANTIN · A · FAIT · FAIRE · LES · ORGVES · DE LA DICTE ·
EGLISE · EN · LAN · 1 · 6 · 0 · 3 · ET · DEPVIS · LEDIT · DECAVX
A · FAIT · EN · LAN · 1 · 6 · 0 · 6 · PARACHEVER · LES · CHAPELLE ·
DE · LADICTE · ÉGLISE · DES · AVMOSNES · DES · GENS · DE ·
BIEN · PRIEZ · DIEV POVR · EVX ·

Je ne parle pas des adjonctions en style ogival à lancette, en cours d'exécution : elles ne m'ont pas paru satisfaisantes. J'en dirai autant du portail, soi-disant roman, bâti au bout du transept nord. Du reste, l'extérieur des parties anciennes en mauvais matériaux, comme les portails de l'ouest, affreusement mutilés, n'offre rien à signaler. Une lézarde inquiétante existe dans la pile sud-est de la tour.

Le mobilier est nul. Les décorations en faux gothique, qu'on veut introduire à l'intérieur, les nouveaux autels sont mauvais.

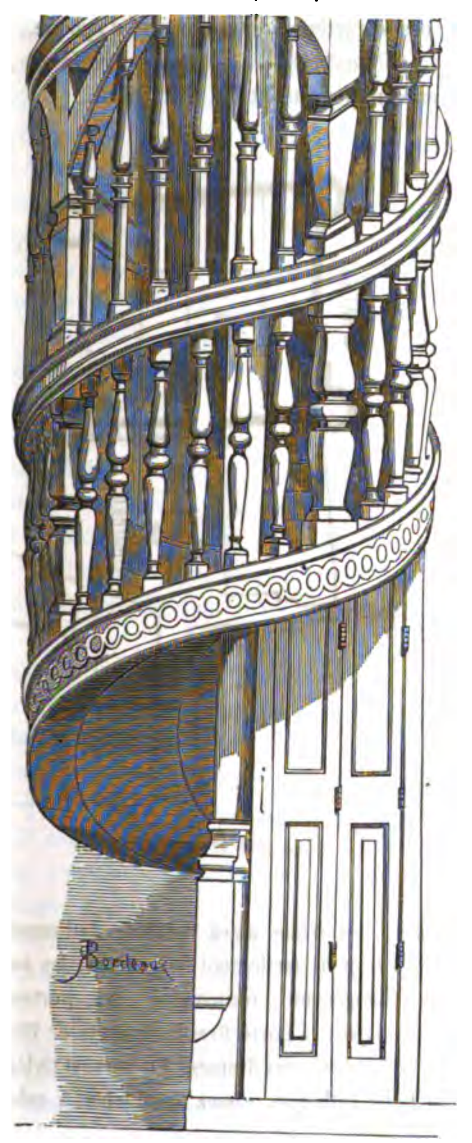
Le chœur est disposé comme ceux de Blois, l'autel en avant, les stalles au rond-point, de méchantes grilles en fonte, d'un dessin vulgaire, pour clôture. L'ornement du pavage consiste dans un semé de croix, invention irrévérencieuse et blâmable au dernier point, contre laquelle on ne peut s'empêcher de protester. Je suis sûr, pourtant, que l'architecte se croit bien ingénieux.

Sur la chaire, datée de 1651, on voit un blason aux armes de la ville : dans l'un des quartiers figure la salamandre des ducs d'Angoulême, retenue comme devise par François I[er].

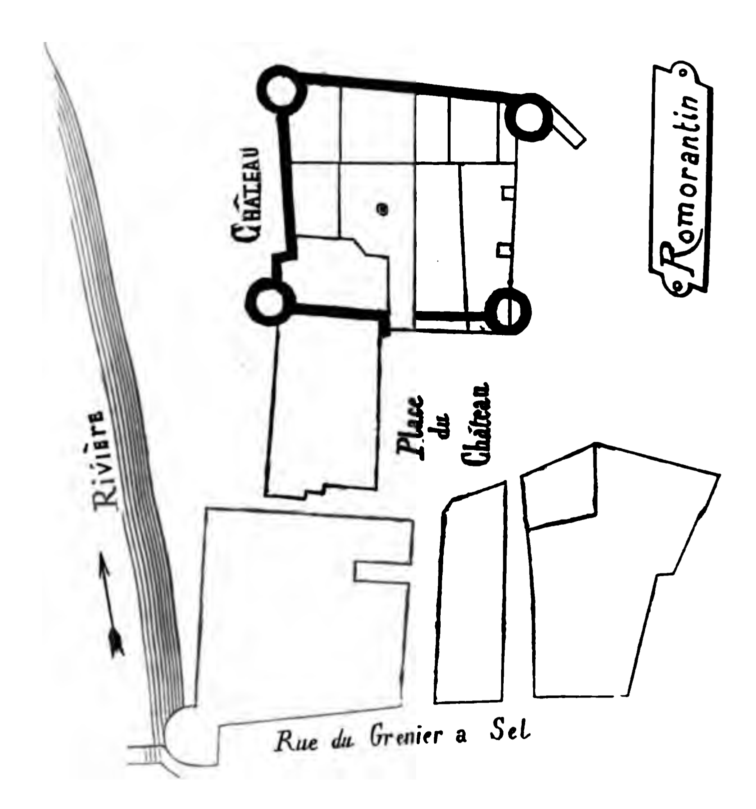
Les arts du bâtiment ont dû être fort arriérés à Romorantin, à la fin du moyen-âge ; on l'a vu pour l'architecture. Tout archéologue attribuerait sans hésiter au règne de Henri III la tribune de l'orgue et son escalier, dont la date certaine est 1603, comme nous l'a appris l'inscription transcrite plus haut. On en peut juger par le dessin ci-contre, dû au crayon de M. R. Bordeaux.

Romorantin possédait un château important, placé sur la rive droite de la rivière. Il ne pouvait être antérieur à 1445, époque à laquelle Jean, comte d'Angoulême, ayant eu Romorantin en partage, fit abattre le vieux château de l'Ile-Marin, premier berceau de la ville, pour élever sur la rive droite de nouvelles constructions achevées par son fils Charles.

Les démolitions commencèrent dès 1723, et nos jours en ont vu l'achèvement. A la place on a fait un hôtel pour M. le sous-préfet, un Tribunal et la Gendarmerie. Grâce à M. le secrétaire de la Mairie, qui m'a ouvert ses archives avec une complaisance et une patience exquises, je puis donner un plan de ce qui existait encore à la fin du siècle dernier, d'après le terrier dressé en 1784 par J.-B. Moreau. Les lambeaux qui subsistent du château et la tour accolée aux bâtiments neufs de la Sous-Préfecture, sur la rivière, sont en silex, en grande partie récrépis ; il faut donc renoncer à y



trouver des caractères déterminants d'époque. La galerie affectée au tribunal civil, très-fortement *restaurée*, devait remonter au commencement du XVIe siècle.



Il subsiste des restes assez notables de l'enceinte fortifiée de la ville : on peut facilement les suivre, les anciens fossés ayant été changés en promenades. Les portes étaient au nombre de quatre : la porte Brault, la porte de Blois, la porte d'Orléans, la porte aux Dames. La porte d'Orléans, magnifique pavillon gothique, assez semblable à celui qui sert

d'Hôtel-de-Ville à Vendôme, vit sortir Jeanne d'Arc, allant, avec l'armée de Charles VII, forcer l'ennemi campé sous les murs de la cité qu'elle devait sauver. Malgré ces souvenirs et la valeur architecturale du monument, le Conseil municipal l'a fait raser, vers 1843, pour construire une halle assez sottement placée. Heureusement, il en existe un beau dessin au musée de Blois.

Vers le même temps on démolit aussi le donjon du château ou Grosse Tour, cylindre de 60 pieds de haut, dont l'emplacement reste à l'état de lieu vague, rue de la Tour.

La porte aux Dames existe encore. C'est un pavillon carré, sans beaucoup de caractère.

Il est difficile également de préciser la date des tours de l'enceinte, encore en nombre. Construites simplement en moellons, sans couronnements, sans ouvertures que des meurtrières, elles n'offrent aucun membre propre à établir une appréciation. Je les crois pour la plupart du XVIe siècle, époque à laquelle le roi Louis XII autorisa la ville à s'agrandir.

L'Hôtel-de-Ville actuel est un ancien hospice. On y voit encore une très-petite chapelle, surmontée d'un joli clocheton en calotte, du XVIe siècle.

« Romorantin..... présente encore en grande partie la physionomie qu'elle avait au moyen-âge, et ses maisons en bois, du XVIe siècle, dont les étaux sont couverts à profusion de sujets sculptés, offrent de curieux motifs d'études pour l'archéologue (1). »

En effet nous avons vu, en parcourant les rues, un grand nombre de maisons anciennes dont je vais donner la liste :

(1) *Une excursion à Romorantin*, par Ch. Gomart, chevalier de la Légion-d'Honneur, secrétaire-général du Comice de St-Quentin (Aisne). — St-Quentin, 1863, in-8° de 11 pages.

Rue du Pont, nos 1 et 3. — Petite maison de deux fenêtres seulement de façade, avec lucarnes de pierre à bossages, style Louis XIII.

N° 7, rue de la Tour. — Maison du XVe siècle peu ornée, en bois. Vis-à-vis, un pavillon carré a conservé ses plomberies anciennes.

Rue de la Pierre, à l'angle de la rue du Four. — Façade d'angle, malheureusement mutilée. C'est une maison de bois du XVe siècle, d'un type tout particulier. Peu d'ouvertures au rez-de-chaussée ; les encorbellements sculptés de rageurs ; deux tourelles de bois en encorbellement, flanquant les angles. Sur les poteaux corniers deux bas-reliefs, l'Annonciation et saint Michel. Cette maison paraît abandonnée et peut être prochainement rasée. Elle a été dessinée par H. Chouppe, d'Orléans. Ce dessin original est à l'Hôtel-de-Ville de Romorantin.

Près de là, rue du Four, n° 19, un propriétaire progressif faisait transformer en chalet une maison de pierre du XVIe siècle.

Non moins remarquable que la maison de bois dont je viens de donner la description, est celle qui occupe une position analogue, en face de la rue du Milieu. Ses décorations sont dues à la Renaissance la plus délicate.

L'hôtel voisin, à droite, en briques, avec l'entourage des fenêtres, les angles et les cordons seulement en pierre, du XVIe siècle, ne peut être passé sous silence. C'est la fameuse maison du Carrôir doré, où le roi François Ier reçut la blessure qui fit une si grande révolution dans la barbe et les cheveux. Un dessin de H. Chouppe en existe à l'Hôtel-de-Ville. Elle a conservé plusieurs de ses fenêtres à moulures prismatiques.

Du reste, tout ce quartier mérite une étude approfondie. On trouvera encore, rue de la Pierre, au n° 26, des potelets

gothiques ; au n° 12, un hôtel en pierre du XVIe siècle ; au n° 11, une maison Renaisssance ; enfin le collége communal, aussi de la Renaissance, mais plus avancée. Rue Paradis, 15, rue St-Martin, 5, on voit aussi des constructions de la Renaissance. Au faubourg St-Roch, n° 6, maison dans le style de la Renaissance, datée de 1561, avec un blason et l'inscription suivante, tirée, je crois, des Psaumes de Clément Marot :

QVI SESTVDIE A VSER DE FALLACE ?
EN MA MAISON POIT NE TROVVERA PLACE.
Psalme 101.

On considère cette maison comme le lieu de réunion des Protestants pendant les troubles du XVIe siècle.

A quelques pas, une petite chapelle, dédiée à saint Roch, montre sa façade bien mutilée. Le clocheton, du XVIe siècle, a conservé quelques plombs anciens.

La vie intellectuelle paraît nulle à Romorantin. M. Dupré, bibliothécaire à Blois, connu dans les lettres, voulant faire une histoire de la ville, n'a pu trouver un seul souscripteur. L'étalage des libraires montre, pour toute littérature, les romans de Paul de Kock, de Ponson du Terrail et autres œuvres de même force. Cependant, M. Delaune, avoué, consacre ses loisirs au classement des archives municipales, et on peut espérer qu'il écrira quelques mémoires, résultat de ses recherches.

III.

LE BERRY.

BOURGES. — Cathédrale. — Notre-Dame. — St-Bonnet. — St-Pierre-le-Guillard. — Les Carmes. — L'Annonciade. — Hôtel-Dieu. — St-Ursin. — Maisons remarquables. — Enceintes fortifiées. — Palais des ducs. — Monuments gallo-romains. — Musée.

La partie de la Sologne qu'il faut traverser pour gagner le Berry offre une culture plus soignée, plus intelligente que sur la rive droite de la Sauldre. La terre est plus morcelée; des plants de vignes longent la route pendant un assez long parcours; puis le sol devient montueux. Malheureusement, au moment où nous pouvions espérer des horizons pittoresques, peut-être grandioses, la nuit vint, nuit noire, illuminée seulement, pendant quelques secondes, par les éclairs réitérés qui sillonnaient le ciel. A moitié chemin, nous avons rencontré Mennetou-sur-Cher, et à la lueur fantastique des éclairs, nous avons pu contempler ses portes et son donjon carrés, masses imposantes dont les habitants paraissent apprécier l'intérêt. Un de nos regrets sera de n'avoir pu nous arrêter à les étudier. Quelque temps après nous étions à Vierzon, d'où le chemin de fer nous transportait à Bourges.

Bourges est une grande ville, d'aspect fort aristocratique, entourée de magnifiques promenades. Si elle n'a plus ses vingt clochers qui perçaient autrefois la nue, son immense palais ducal, son abbaye de St-Ursin, elle est toujours dominée par son imposante cathédrale; elle possède un grand nombre de maisons anciennes et des ruines gallo-romaines importantes. Guidés, avec la plus grande obligeance, par

M. de Beaurepaire et M. le président Hiver de Beauvoir, nous avons pu étudier avec fruit cette digne capitale du Berry.

Notre première visite a été pour la cathédrale. Tout le monde connaît, au moins de réputation, cet imposant monument du XIII[e] siècle. Je ne puis prétendre en faire une description : il faudrait pour cela un volume ; d'ailleurs, le rapport fait par M. l'abbé Crosnier au Congrès archéologique de 1849, le volume publié par M. de Girardot, aussi en 1849, et le *Guide anonyme de Bourges*, édité par M. Vermeil en 1855, peuvent en donner une idée suffisante, sans parler des nombreux articles qui lui sont consacrés dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc (1). Chapuy, dont le talent est connu, en a dessiné le portail latéral du midi, la façade occidentale et un plan à une assez grande échelle. Je vais seulement tâcher de rendre les impressions que j'ai ressenties. Pénétrons à l'intérieur. On a devant soi un immense vaisseau, immense en hauteur, immense en largeur, puisqu'il offre cinq nefs établies dans de très-vastes proportions. Rien n'indique où commence le chœur, où finit la nef, si ce n'est le niveau des bases des piliers : le plan ne comporte pas de transepts. Ni lanterne, ni arc-triomphal. Des piles, composées de faisceaux de colonnettes, portent à une hauteur extraordinaire les ogives du premier ordre ; mais le triforium et le clérestory ne répondent pas, par leur élévation, aux proportions de cette base gigantesque et sont loin de produire un effet heureux. L'examen rend ce défaut assez choquant. J'osais à peine formuler cette critique d'une œuvre universellement admirée ; mais je viens de la retrouver exprimée

(1) Plan général : I, 140 ; — II, 295 à 297. — Coupe transversale : I, 199. — Portail de l'ouest : I, 105-208. — Portails latéraux : II, 296. — Abside : I, 6, 9, 207, 234, 235. — Clôture du chœur : III, 470. — Crypte : IV, 459. — Vantaux du sud : VI, 379.

par M. Viollet-le-Duc, maître expert ès lois de l'art du moyen-âge (1).

Les bas-côtés pyramident; celui qui touche la grande nef a, comme elle, un triforium et un clerestory. Le bas-côté externe est réduit à des proportions ordinaires. La nef est plus ornée que le chœur, dans les parties hautes. Ayant été construite au XIVe siècle, elle n'a plus la simplicité de l'œuvre primitive.

Depuis trente ans, des sommes considérables ont été dépensées en réparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; et ces réparations n'ont pas toujours été bien entendues. Ainsi, pour ne parler que des plus récentes, dans le rond-point du chœur on a trop fait, à notre avis. Les architectes veulent remettre à neuf les monuments, quand il faudrait seulement les restaurer et les empêcher de tomber.

Le chœur et ses bas-côtés sont clos par des grilles modernes en ferronnerie, imitation du XIIIe siècle, dont la main-d'œuvre est très-satisfaisante ; les brindilles sont en fer rond et dans le bon procédé ; mais, au milieu de cette clôture, on cherche en vain les entrées : rien ne désigne les portes à la vue ; au contraire, on a dissimulé la vérité au point de les flanquer de jambes de force, semblables à celles qui forment le scellement dans le sol ; idée déraisonnable, illogique, vicieuse, sujet d'une foule d'inconvénients. A ces faits, on reconnaîtra plus tard le XIXe siècle.

Dans les peintures dont on a recouvert les chapelles du rond-point, le mauvais compense le bon. Les autels sont généralement peu liturgiques ; j'en excepte l'autel de la Vierge, mieux conçu : il est l'œuvre de M. Dumoutet. Dans les chapelles de la nef, on les a disposés à contre-orient, le long des murs latéraux, au lieu de les laisser à leur place

(1) *Dictionnaire*, t. VII, p. 546.

naturelle, adossés au mur de refend, vers l'est. Et dans le clergé éclairé d'une primatiale, il ne s'est pas rencontré une voix pour stigmatiser cet acte impardonnable d'influence maçonnique, et rappeler les vraies et imprescriptibles lois de la liturgie en vigueur chez tous les peuples chrétiens, dans tous les temps, excepté depuis le commencement de ce siècle, en France.

L'autel majeur est resté au fond de l'abside.

On retrouve peu de mobilier ancien : quelques inscriptions tumulaires ; — en avant de la chapelle de la Vierge, deux statues de grandeur naturelle, miniaturées, représentant le duc Jean de Berry et sa femme, agenouillés sur un prie-dieu ;—la curieuse horloge, placée sous la tour méridionale, à laquelle l'auteur du *Guide* donne pour date l'année 1423. C'est possible pour le mécanisme, mais l'enveloppe ne peut remonter au-delà du XVIe siècle ; — deux beaux pans de tapisserie des Gobelins, dans la chapelle d'Étampes, où se fait le service de la paroisse ; — une cuve ou bénitier de fonte, en forme de cloche renversée, semé de fleurs de lis et d'hermines en relief, qui pourrait remonter au temps de Charles VIII ou de Louis XII.

Les boiseries du jeu d'orgues méritent aussi d'être signalées, bien qu'elles datent seulement du XVIIe siècle.

Que dire des vitraux ? Après l'admirable travail des RR. PP. Arthur Martin et Cahier, leur renommée est devenue universelle. Rien n'est harmonieux comme ces mosaïques merveilleusement fondues, offrant des sujets traités avec art, quand on les étudie ; et pour l'homme superficiel, rideau diapré répandant à l'intérieur de l'immense basilique un jour mystérieux, indéfinissable. Ces vitraux ont eu la chance d'être consciencieusement restaurés par M. Thévenot, de Clermont.

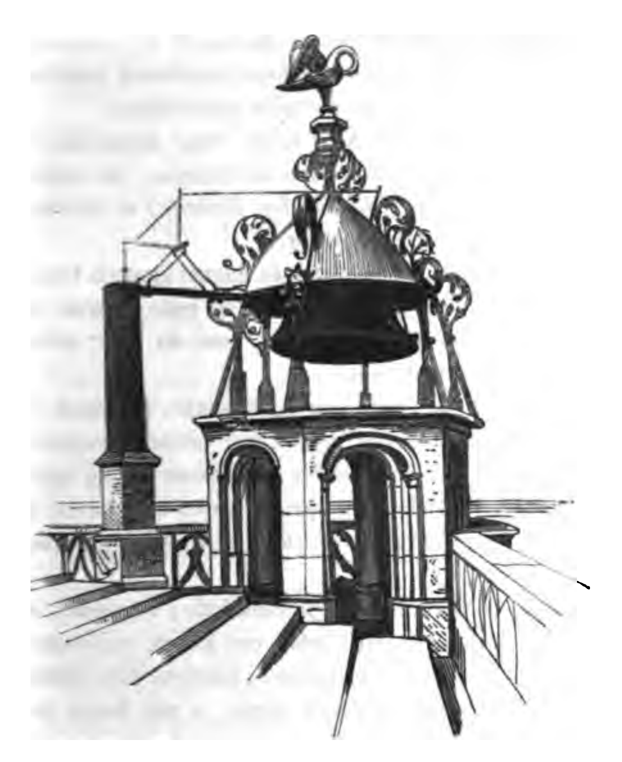
Une crypte ou plutôt trois vastes nefs fort bien éclairées existent sous le chœur de la cathédrale de Bourges. L'architecture n'en est pas moins soignée que celle des parties hautes

dont elle est contemporaine. On y a recueilli des fragments de vitraux, du XV[e] siècle, de la Sainte-Chapelle du palais ducal ; — des bas-reliefs garnis de verroteries, provenant de l'ancienne clôture du chœur, jetée à bas sous le premier Empire. Ces bas-reliefs, fort beaux, du XIII[e] siècle, représentent des scènes de la vie de Jésus-Christ ; — la statue couchée du duc Jean de Berry, en marbre blanc, sur une table de marbre noir, tirée aussi des ruines de la Sainte-Chapelle ; — les statues en marbre blanc, à genoux, du chancelier Guillaume de Laubespine, de sa femme et de son fils, signées : *Phi' de Buister fai*, belle sculpture du XVII[e] siècle; — la statue du maréchal de La Grange de Montigny, mort en 1617, un peu inférieure ; — enfin, une mise au tombeau ou saint-sépulcre, de la Renaissance, offrant toute la richesse architecturale et de détail dont le ciseau des artistes de cette époque était si prodigue ; le donateur, chanoine de la cathédrale, est représenté agenouillé, près du groupe.

L'aspect général de l'extérieur de la cathédrale ne laisse pas apercevoir le défaut de proportion dont j'ai parlé à l'intérieur, et il est tout-à-fait satisfaisant. Le portail de l'ouest, avec ses deux tours et ses cinq voussures chargées de sculptures et de statues, annonce bien l'importance de l'édifice. Une construction massive, dont le style accuse le XIV[e] siècle, butte la tour du sud. On la blâme généralement à Bourges, et l'auteur du *Guide* anonyme s'élève contre elle avec acrimonie. J'avoue n'en avoir pas été choqué. Sans doute, elle n'entre pas dans le plan primitif de l'architecte : massive et peu sculptée, on l'a évidemment construite pour arrêter un mouvement inquiétant dans la tour voisine. Mais n'a-t-on pas eu des motifs pour employer ce moyen, préférablement à d'autres, dont le plus simple, sans être beaucoup plus coûteux, était de rebâtir la tour elle-même ? Cette *absurde construction massive (sic)* a le tort d'être un obstacle à l'isole-

ment complet de la cathédrale. C'est aux hommes raisonnables à protester contre cette mode nouvelle, qui fait perdre aux édifices la moitié de leur valeur; je ne puis, quant à moi, m'habituer à considérer une grande cathédrale sans cette foule de dépendances, qui forment pour ainsi dire son cortége d'honneur. Avec cette construction, si choquante, il faudra donc condamner les salles capitulaires, les sacristies, les cloîtres; l'amour des places vagues conduit loin.

La tour du nord, qui appartient au XVI[e] siècle, porte,



sur sa plate-forme, un fort joli ouvrage de plomberie ou

plutôt de cuivrerie, destiné à abriter le timbre de l'horloge. M. Bouet a bien voulu en faire le croquis ci-contre, d'après une photographie.

Les deux portails latéraux sont, on le sait, antérieurs à l'ensemble de l'édifice et possèdent les caractères de l'architecture du XII[e] siècle. Après la description iconographique qu'en a fait M. l'abbé Crosnier (1849), il n'y a rien à ajouter. J'ai surtout admiré le portail du midi, avec son tympan figurant le Christ au milieu des quatre évangélistes et des apôtres; et ses six longues statues finement drapées, placées sous un dais, en avant des colonnettes qui garnissent les ébrasures; et ces mille détails, depuis les feuillages capricieux jusqu'aux monstres fantastiques et plus ou moins symboliques.

Les vantaux datent du XVI[e] siècle. Pour décorations ils portent, comme certaines reliures de l'époque, les initiales enlacées des donateurs (*Reginaldus Boicelle*) et le monogramme habituel de Jacques Cœur.

Le portail du nord, dans le tympan duquel figure la Vierge-Mère, n'a que deux statues; mais, du reste, il n'est pas moins richement ciselé. Ses vantaux, aussi du XVI[e] siècle, sont semés simplement de R.

Deux porches de pierre, du XIII[e] siècle, protégent ces deux portails, montrant quel intérêt leur portait l'architecte, incontestablement habile, qui les avait conservés au milieu de son œuvre. Vraiment, ces gens du moyen-âge avaient du bon, et nous pourrions gagner parfois à suivre leurs exemples.

Le touriste se borne à visiter la cathédrale; cependant, les trois églises paroissiales, sans offrir une grande importance, ni des particularités très-intéressantes, méritent être visitées.

Notre-Dame, édifice du XVI[e] siècle, a une bonne tour massive, qui se présente d'angle sur la place du Marché. Bien que plus récente de trois siècles, elle a été évidemment in-

spirée par la tour sud de la cathédrale. Le bas est encore gothique ; le haut, notamment la tourelle d'escalier, accuse la Renaissance. Les restaurations du portail sont intelligentes et sobres.

Cette église de médiocre dimension, mais voûtée en pierre, possède des rétables du XVIII[e] siècle ; une bonne verrière, du XVI[e], représentant la vie de saint Jean, près de laquelle les vitraux neufs du chevet sont loin de paraître harmonieux ; de bons tableaux anciens, du milieu desquels on devrait bien bannir une scène de Bédouins, qualifiée la *Fuite en Égypte.*

On trouve près de la porte latérale deux beaux bénitiers en forme de vasque gracieuse. L'un provient de la chapelle de Jacques Cœur ; il est en pierre, a son monogramme ; l'autre, en marbre blanc, pédiculé en balustre, date de la Renaissance ; il est semé de fleurs de lis en relief. On lit au pourtour, en belles capitales :

TOVT · SE PASSE — ET RIAN · NE · DVRE ·
NE FERME CHOZE · TANT SOIT DVRE · 1507 ·

Il a été taillé pour la Sainte-Chapelle du palais ducal.

St-Bonnet, monument historique, appartient aussi à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e]. Les arcades portent sur des piles cylindriques. Là, comme partout, on a introduit des autels pseudo-gothiques peu satisfaisants et des peintures murales. Le chœur est déclos et protestantisé. Mais il reste, de l'ancien mobilier, des objets très-dignes d'examen. Dans une des chapelles, l'inscription de fondations faites par Jean Boucher, peintre de Bourges, dont on a déplacé un tableau fort remarquable, pour y substituer d'assez méchantes peintures murales. Il est vrai que ce tableau date de la fin

du XVI° siècle. La chapelle voisine possède un rétable de la Renaissance. Au centre figure le Christ en croix, avec la Vierge, la Madeleine et saint Jean; onze apôtres, et à la place du douzième un saint archevêque présentant le donateur agenouillé, dont on voit le blason dans lá bordure.

Les vitraux, du XVI° siècle, dus à des artistes locaux, sont remarquables. On y voit de nombreux blasons, qu'il importe aux historiens ou aux archéologues résidants de relever avec soin.

Cuve à eau bénite en fonte, comme celle de la cathédrale.

St-Pierre-le-Guillard est une église du XIII° siècle, restée assez bien caractérisée. Une couronne de chapelles entoure le rond-point du chevet, dont les arcades sont excessivement aiguës. On a fait au XV° siècle, dans certaines parties, des retouches considérables. Le chœur vient d'être entouré d'une grille de fer en style XIII° siècle. L'autel est également moderne; les vitraux neufs.

La chapelle de la Vierge a conservé un bas-relief ancien formant devant-d'autel. Dans une autre chapelle est une inscription commémorative de la sépulture du jurisconsulte Cujas. Deux curieux tableaux méritent la sollicitude des administrateurs de l'église. Dans l'un, la Résurrection du Christ, le donateur (un magistrat) figure avec son blason. L'autre représente un sujet légendaire, la mule d'un Juif adorant le Saint-Sacrement.

Nous avons retrouvé, chemin faisant, des vestiges des autres églises, supprimées par la Révolution. Rue St-Marc, les restes de l'église St-Médard, transformés en brasserie, accusent le XVI° siècle.

L'église des Carmes, au bout de la rue de la Porte-Neuve, beau vaisseau de dix travées, à chevet droit, du gothique

flamboyant. La porte de l'ouest est remarquable. Dans le tympan de la fenêtre du chevet, à trois meneaux, subsistent quelques fragments de vitraux.

Cette église est occupée par l'administration militaire. Le Génie l'a restaurée consciencieusement : il faut lui donner cet éloge, en compensation des blâmes qu'il a encourus trop souvent. Le clocher de charpente qui s'élevait autrefois sur le chœur n'existe plus.

Dans l'arsenal, à l'extrémité orientale de la ville, on retrouve les restes du couvent de l'Annonciade. L'église est flamboyante. Les bâtiments, du même temps, furent bâtis assez pauvrement.

L'Hôtel-Dieu, rue St-Sulpice, 34, développe sur la rue une façade dont la porte, de grande proportion, appartient à la Renaissance. Au milieu des rinceaux qui décorent ses pilastres, se voient les instruments de la Passion de Notre-Seigneur. A la suite, s'élance le magnifique pignon de la chapelle, avec ses contreforts à niches sculptées et ses deux fenêtres flamboyantes. Le portail pratiqué dans le mur latéral, à l'intérieur de l'établissement, est orné de pinacles et de choux frisés grassement sculptés. A côté, une autre petite porte de la Renaissance a sur sa frise cette inscription gothique :

DEUM TIME, SERVA MANDATA
PAUPE' SUSTINE — 1533.

L'intérieur du vaisseau n'offre rien de remarquable.

Les bâtiments adjacents datent de Louis XIII ou Louis XIV.

De l'antique abbaye dédiée à l'apôtre du Berry, saint Ursin, il ne reste qu'une voussure de porte transportée, pour la sauver, contre un mur d'enclos de la Préfecture. Il est trop rare de voir des préfets conservateurs de monuments, pour ne pas mentionner ici celui qui a préservé cette porte ; c'est M. de Barral.

Sur les deux colonnes courent des rinceaux très-plats. La voussure consiste dans une moulure torique. Le tympan sculpté se divise en trois zones. Des sujets empruntés les uns à des fables antiques, comme le Loup et le Renard, le Loup et la Cigogne, etc., occupent la partie supérieure. La deuxième zone comprend une chasse à cheval ; et la zone inférieure, le Zodiaque, dont il a été parlé déjà bien des fois dans les recueils d'archéologie. Sur la clef du linteau on lit cette inscription :

GIRAVLDVS FECIT ISTAS PORTAS

dont on trouvera un fac-simile dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc, ainsi qu'un dessin de la moitié de l'arcade (1). Il l'attribue à la première moitié du XIIe siècle.

On chercherait en vain, dans le *Guide* anonyme, des indications sur les vestiges dont je viens de parler.

La ville de Bourges est excessivement riche en maisons anciennes. Les habitants ne considèrent guère que les hôtels de Jacques Cœur, de Cujas, de Lallemant, et deux ou trois autres ; mais c'est par centaines qu'il faudrait compter. Même à côté des palais dont je viens de citer les noms, les maisons bourgeoises sont encore très-dignes d'attention.

L'ancienne résidence de Jacques Cœur, devenue maintenant Palais-de-Justice, a été l'objet de monographies. M. Viollet-le-Duc, dans divers articles de son *Dictionnaire*, en a longuement parlé, et ces articles réunis composent une notice à peu près complète. Ainsi, tome VI, p. 276 et suiv., on trouve des plans aux divers étages et une description générale ; à la page 281, une vue cavalière ; tome VII, p. 461, un fort beau dessin du portail. Il parle des van-

(1) Tome VIII, p. 202 et 203.

taux de la porte, tome VI, page 370; des cheminées,



FAÇADE DU PALAIS DE JACQUES CŒUR.

tome III, page 205; des allèges des fenêtres, avec un

dessin, page 13 du tome I ; des balustrades, tome II, page 93; des épis, tome V, page 284. Enfin, il décrit un curieux cul-de-lampe sculpté, figurant, sans doute, un fabliau, tome IV, page 503 et suiv. Le *Bulletin monumental* en a parlé aussi à diverses reprises.

L'aile gauche est actuellement abandonnée aux ouvriers. On s'occupe en outre de divers aménagements intérieurs, et de rétablir la chapelle. Les fresques, dont il a été parlé au Congrès de 1849, vont être remises en honneur. Espérons qu'on fera uniquement le nécessaire et que les archéologues n'auront nul regret à exprimer après ces travaux considérables.

L'ancien Hôtel-de-Ville, rue Paradis, maintenant dépendance du collége, appartient, comme celui de Jacques Cœur, au XV[e] siècle. Les fenêtres ont perdu leurs meneaux de pierre ; mais la tourelle d'escalier est bien conservée. J'en puis offrir un dessin (V. la page suivante).

La maison de Cujas remonte seulement à la Renaissance. Sa construction due, dit-on, à Guillaume Pellevoisin, architecte de la tour nord de la cathédrale, daterait de 1515. Fort inférieure à la maison de Jacques Cœur, néanmoins ses tourelles, encore surmontées de beaux épis de plomb, le mélange de la brique et de la pierre, lui donnent un certain cachet. Elle n'a pas été sans subir les caprices de la mode, pendant les siècles qu'elle a traversés : on en voit trop les empreintes. C'est aujourd'hui une caserne de gendarmerie.

L'hôtel Lallemant, occupé par les Sœurs de la Sainte-Enfance, appartient aussi à la Renaissance. Il est excessivement curieux pour qui voudrait étudier la manière habile dont les architectes des temps anciens savaient tirer parti du terrain qui leur était donné, et résoudre les difficultés de situation, sans frais et sans nuire aux bonnes proportions de





MAISON DE CUJAS, A BOURGES.

leurs édifices. Le sol présente une pente rapide dans le sens de la façade. Pour racheter cette différence de niveau, on a divisé la cour en deux parties dont une forme terrasse. De nos jours, on aurait déblayé : on aime tant les grands espaces vides!



Ce qui est surtout à signaler dans cette construction, retravaillée jusque dans le cours du XVII[e] siècle, c'est une jolie tourelle à lanterne, sculptée avec le plus grand luxe, attachée au milieu de la façade pour contenir l'escalier, et le sanctuaire de la chapelle, dont le plafond à caissons, rempli de devises en sculptures, est assez riche. Le portail d'entrée, orné de colonnettes à fuseaux, date, comme le reste, de la Renaissance. Enfin, contre le mur de séparation de la propriété voisine, on a disposé sur une seule ligne dix médaillons enclosant des têtes en terre cuite, d'un profil tout-à-fait romain.

Les cheminées n'ont rien de particulier; leurs manteaux sont aussi conservés à l'intérieur.

Cet hommage rendu aux favoris du jour, je vais passer en revue brièvement les maisons dont on ne parle pas.

La plus ancienne, figurée et décrite par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, placée au nord de la cathédrale, a été malheureusement fort mutilée : elle offre par conséquent peu d'intérêt. Cette construction, du XIII[e] siècle, était une des dépendances du chapitre.

On trouve ensuite, dans l'hôtel du Doyenné, des voûtes à arceaux de pierre du XVe siècle ; rue du Vieux-Poirier, n° 3, à l'hôtel habité par M. de Trémiolle, une porte et une poterne ogivales sculptées de feuilles de choux frisés, également du XVe siècle ; rue de la Frange, en face de la rue des Ceps, une jolie tourelle en pierre et des ogives, toujours du gothique tertiaire ; rue des Toiles, n° 15, une belle construction de la Renaissance, à deux étages. La porte, avec son vantail du temps, est remarquable.

Les maisons de bois sont beaucoup plus nombreuses. Leur style accuse la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe.

La rue des Toiles, tout entière, doit être étudiée. Il en est de même de la rue Mirebeau et de la rue Bourbonnoux. Sur la place Notre-Dame, les n°s 4 à 10 ; rue Porte-Neuve, n° 23, rue Cours-Sarlon, n° 48, et la maison qui fait face ; rue St-Bonnet, n°s 1, 3, 5, 11, 13 ; rue Poêlerie ; rue Poissonnerie, n° 14 ; place Gordaine, n° 11. Celle-ci est d'une grande magnificence. La rue St-Sulpice mérite aussi une étude sérieuse. Le *Guide* indique le n° 17. Cette maison se rapproche beaucoup, par son ornementation, de la maison de Brou, dont j'ai fait la description. Elle n'a qu'un étage. Les sablières sont ornées de belles frises sculptées avec un assez grand relief. Aux bouts des poutres et aux poteaux corniers sont des personnages religieux ou profanes, placés pêle-mêle. A côté de l'Annonciation, de la Visitation, de saint Martin, figure un moine pansu faisant des gambades fort peu graves. Les n°s 27, 29, 31, 33, 35, moins riches de décoration, appartiennent au même type. De beaux vantaux de porte flamboyants existent encore à plusieurs de ces maisons. A l'autre extrémité, les n°s 5, 6, 7 sont également à remarquer. Faisons des vœux pour la conservation de toutes ces richesses architecturales.

Il subsiste des parties considérables des deux enceintes fortifiées de la ville de Bourges. Celle du moyen-âge ne pré-

sente aucune particularité à signaler. L'enceinte gallo-romaine doit attirer surtout l'attention. Deux tours presque entières flanquent les derrières de l'hôtel de Jacques Cœur. Malheureusement d'autres fragments non moins intéressants nous ont échappé faute d'indication. Mais j'ai vu avec le plus grand intérêt, sous la conduite de M. Bourdaloue, à qui l'on en doit la découverte et la conservation, les curieux vestiges gallo-romains existant sous les fondations du palais des ducs de Berry, déjà mentionnés par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental* (tome XXVII, p. 379-391). Comme lui, j'ai été frappé de la ressemblance de ces séries d'arcades avec le mur extérieur de la scène d'un théâtre, et cette attribution pourrait expliquer à M. Bourdaloue la signification du couloir qui le met tant en peine.

Les belles caves à trois nefs bâties au XIVe siècle, au-dessus de ces substructions, ne sont pas non plus sans intérêt : leur aspect est monumental. Elles étaient surmontées de la *grande salle*, dont la destruction est à jamais regrettable. A l'extrémité de cette salle se trouvaient trois grandes cheminées, dont la disposition rappelle les cheminées du palais de Poitiers, plus récentes, comme on sait. Une galerie de circulation passait au-dessus de la hotte, au niveau de la base des fenêtres. M. Bourdaloue a eu l'heureuse idée d'en faire un relevé graphique au moment de la démolition ; nous faisons des vœux pour qu'il veuille bien le publier.

Par l'initiative de M. de Beaurepaire et de M. le président Hiver de Beauvoir, il vient de se constituer à Bourges une Société des antiquaires du Centre, appelée à rendre de grands services. Lors de notre passage, il était facile de constater que le niveau intellectuel avait baissé dans cette ville, pourtant essentiellement académique. Les anciennes Sociétés savantes avaient perdu le feu sacré, au dire de l'opinion publique, corroborée

par nos investigations chez les libraires et par le fâcheux état où se trouvent la Bibliothèque et le Musée.

Nous n'avons pu consacrer un long temps à la Bibliothèque, fermée pendant les vacances ; cependant, grâce à M. Hiver de Beauvoir, l'auteur de la *Librairie de Jean*, *duc de Berry*, *au château de Méhun-sur-Yèvre*, et de tant d'autres écrits bibliographiques, il nous a été donné de considérer quelques manuscrits précieux et des reliures curieuses.

Le Musée ne possède pas de catalogue, pas même de registre d'entrée, si l'on en juge par l'absence complète de numéros sur les objets qui le composent. Il est fort mal disposé et par conséquent d'une très-mince utilité. La faute n'en est pas tout entière aux vices du local ; on voit que son zélé fondateur, M. le président Mater, n'est plus là. Nous y avons remarqué une série d'instruments de musique utile à consulter pour l'histoire de l'harmonie ; une horloge gothique du XVe siècle ; des tabernacles en forme de tour octogone du gothique tertiaire et de la Renaissance : de tels objets sont rares ; de beaux meubles incrustés ; une collection assez complète de feronnerie du moyen-âge ; quelques pièces d'orfévrerie ; des bâtons de confrérie ; des vitraux du XVIe siècle ; des sceaux, quelques-uns gothiques ; des émaux assez nombreux ; quelques faïences italiennes ; des armes ; des bandes de broderies provenant d'ornements d'église ; des encensoirs des XVe et XVIe siècles ; des boiseries de l'hôtel de Jacques Cœur ; de vieilles statues, en petit nombre, et des tombeaux. Notre attention a surtout été excitée par les épaves de la Sainte-Chapelle des ducs de Berry : ce sont un fragment de panneau flamboyant aux armes de France ; dix pleureurs provenant du tombeau du duc Jean, dont la statue est déposée dans la crypte de la cathédrale, et « La representation élévation du célèbre édifice de l'eglise de la chapelle du palais royal de Bourges, par L. Galard, t^{r} à Bourges. 1766. » On

voit à l'intérieur la disposition du chœur, les autels en place et tout le mobilier. C'était un édifice de style rayonnant, avec une flèche centrale. Cette pièce curieuse mériterait une monographie.

Je ne parlerai pas des énormes tableaux modernes qui encombrent et écrasent tout, au milieu de salles peu vastes : leur principal mérite consiste dans leurs dimensions. Ce sont, pour la plupart, des dons du gouvernement. Mais nous avons pu jeter un coup-d'œil, plus haut, sur une série considérable de portraits des XVIIe et XVIIIe siècles, d'un grand intérêt local, indépendamment du mérite artistique de plusieurs. Je citerai de plus deux volets du tableau de Jean Boucher, dont j'ai parlé à St-Bonnet ; ils représentent le peintre et sa mère à genoux aux pieds de leur patron, et une Annonciation, bon tableau sur bois, également du XVIe siècle, de l'École allemande, à ce qu'il nous a paru. La collection de gravures est très-considérable, et en ordre, dans des cartons. Citons encore des cuivres gravés ; des marques de livres, enfin neuf médaillons de Nini, qu'on ne paraît pas estimer à leur prix, car, pour des objets aussi précieux, ils étaient beaucoup trop exposés.

Les antiquités romaines se trouvent en nombre. Au milieu d'épaves de la collection Campana et autres objets d'origine évidemment italienne, j'ai distingué, comme devant avoir une provenance locale, des mosaïques, des stèles tirées des murs de la ville ou de Villequiers. M. de Caumont a décrit et dessiné les principales. Mais au milieu de ce pêle-mêle et de ce désordre, qui n'est pas un effet de l'art, bien des choses intéressantes ont dû nous échapper.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes. — On se prépare pour le Congrès du 20 avril. Voici quelques questions qui y seront traitées et que nous nous empressons d'enregistrer :

Quelle direction doit-on donner, en province, à la publication des monuments épigraphiques ?

Quelle classification doit-on recommander pour les musées d'antiquités ?

Occupent-ils dans nos villes de province des locaux convenables ? Quelles recommandations doit-on faire, à leur sujet, aux administrations municipales et préfectorales ?

L'absence d'un enseignement artistique, destiné à former le goût, n'est-elle pas une grande lacune à combler dans l'enseignement public ?

Dans quelle mesure les Sociétés savantes des départements pourraient-elles combler cette lacune ?

L'administration centrale provoque en ce moment la rédaction des inventaires des archives départementales et communales, et la publication de ces inventaires sous un format uniforme.

Ne serait-il pas urgent d'organiser aussi la rédaction et la publication de catalogues de tous les musées et collections d'antiquités, d'inscriptions, etc., appartenant aux départements et aux villes ? Comment assurer d'une manière générale la mise au jour de ces catalogues archéologiques ? N'est-ce pas aux Sociétés à prendre l'initiative ?

La critique d'art et la surveillance des travaux d'architecture,

au point de vue du bon goût et du respect de l'histoire, sont-elles suffisamment exercées par les Sociétés départementales?

Que doit-on penser de la restauration récemment effectuée de l'église Notre-Dame, cathédrale de Paris, au triple point de vue de la fidélité historique, des prescriptions liturgiques et des convenances religieuses?

L'essor de la vie locale et provinciale, le développement de l'initiative individuelle peuvent-ils trouver des éléments d'avenir dans une meilleure constitution du régime communal?

Quelle est aujourd'hui la situation la plus ordinaire d'une commune rurale dans l'ordre de la religion, des mœurs, de l'administration, de la police locale, de l'assistance publique, de l'instruction primaire, au point de vue de la constitution de la moyenne et de la petite propriété, de l'organisation du travail et des progrès agricoles? — Comparer les faits observés à ce sujet dans les diverses régions de la France.

Le régime uniforme, auquel sont soumises en France les communes urbaines et les communes rurales, permet-il d'établir sur leurs véritables bases les libertés municipales et le gouvernement local?

Les mœurs de la famille étant reconnues comme le fondement des mœurs publiques et comme la garantie de stabilité la plus nécessaire à tous les progrès, quels seraient les moyens les plus efficaces pour remédier au danger de leur effacement?

Sur quelles bases la liberté pourrait-elle être donnée au *haut enseignement*, de manière à relever le rôle intellectuel de la province et à le mettre en harmonie avec les principes d'émulation et de libre concurrence, qui sont le stimulant nécessaire de la vie publique?

Quels sont les ouvrages qui entreraient le plus utilement dans la composition d'une bibliothèque rurale de cinquante volumes? Quels sont ceux qui pourront être choisis pour une bibliothèque rurale de cent volumes?

Les solutions proposées par la Commission officielle chargée d'étudier la question de l'enseignement primaire agricole sont-

elles satisfaisantes à tous les points de vue? Que pourrait-on y ajouter?

Séance générale à Bourges, le 9 mars.—La Société française d'archéologie, réunie à la Société des Antiquaires du Centre et au Comité archéologique diocésain, tiendra des séances générales, à Bourges, le lundi 9 mars 1868; un programme spécial a été rédigé par M. de Beaurepaire, *secrétaire-général.* Des mémoires sont préparés en réponse aux questions posées, et l'on annonce que Mgr l'archevêque de Bourges honorera les réunions de sa présence.

D. C.

Travaux de M. Parker en Italie. — Le séjour de notre confrère M. J. H. Parker à Rome et dans quelques autres villes d'Italie a été fructueux pour l'archéologie; nous extrayons de la *Correspondance de Rome* l'indication des ouvrages suivants publiés par lui en 1867:

Excerpta ex Anastasii Bibliothecarii historia de Ecclesiis in Roma. Oxford, 1867, in-12 de 24 pages.

M. Parker a réuni dans cette brochure, pleine d'un haut intérêt, tous les passages qui, dans le *Liber pontificalis* d'Anastase-le-Bibliothécaire, sont relatifs aux monuments bâtis ou restaurés par les papes dans la ville de Rome. —*Inventoria Ecclesiarum Vrbis Romæ ab Anastasio S. R. E. Bibliothecarii sæculo IX collecta et Libro pontificali inserta.* Oxford, 1867, in-12 de 90 pages.

Ce travail, très-précieux pour l'étude du mobilier des églises de Rome, du IIIe au IXe siècle, a été fait avec beaucoup de soin par le chanoine X. Barbier de Montault, à l'instigation et aux frais de M. Parker. Nous en attendons sous peu la traduction et le commentaire.

Les mosaïques de Rome et de Ravenne sommairement décrites par M. J. H. Parker. Oxford, in-12 de 50 pages, avec deux chromolithographies et de nombreuses gravures sur bois.

Cet opuscule, écrit en anglais, offre un résumé du grand ouvrage de Ciampini. L'auteur y a joint, en appendice, ses propres observations et celles de M. Vitet.

Catalogue des photographies destinées à l'illustration des monuments archéologiques de Rome, faites sous la direction de John Henry Parker. Oxford, 1867, in-12 de 48 pages, avec un portrait de l'auteur, portant les insignes de maître ès arts.

Ce catalogue, rédigé en anglais, donne la liste méthodique et monologique des très-nombreuses photographies exécutées à Rome par MM. Sinelli et Smeaton, et qui ont valu au savant archéologue anglais une médaille d'honneur décernée par le Congrès international tenu à Anvers l'année dernière. — Voici les titres des divers chapitres : *Modes de construction fortifications primitives, murs de Rome. — Aqueducs : le Tibre, la Cloaca maxima. — Monuments de l'Empire : médailles représentant les monuments, graphites, catacombes. — Moyen-âge : églises, sculptures antiques, mosaïques, fresques, etc.*

G. BOUET.

Nouvelles archéologiques et publications. — La Société française d'archéologie a reçu de M. SAUM, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, par l'intermédiaire de M. l'abbé Le Petit, une suite de belles photographies reproduisant quelques-uns des monuments du musée lapidaire et de la bibliothèque.

Ce sont : 1° un bas-relief de *Pluton et Proserpine*, trouvé en 1853 ou 1854, près d'Obès-Jubach (canton de Seltz). — Hauteur de la dalle, 0m, 83 ; largeur, 0m, 45 ; hauteur des figures, 0m, 57 ; mentionné dans un article de M. Ferd. Chardin, inséré aux pages 309-311 de la *Revue archéologique* de 1854, année 11e, 1re partie.

2° La déesse *Birona* (tête aux longs cheveux), trouvée en 1751 à St-Avold (Moselle). — Hauteur de la dalle, 0m, 41 ; largeur, 0m, 31 ; hauteur de la tête, 0m, 24 ; citée dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin, page 588 du tome Ier, et dans le *Museum Schœpflini*, rédigé par Oberlin, p. 15.

3° *Mercure*, bas-relief en pied, avec quatre têtes aux quatre angles de la dalle, trouvé en 1742 à Reichshoffen, près Niederbronn. — Hauteur de la pierre, 1m, 35 ; largeur, 0m, 60 ; hauteur de la figure, 1m,10 ; reproduit et cité dans l'*Alsatia illustrata*, fig. 3, Tab. IV, et pages 449 à 450 du tome Ier.

4° Un bas-relief attribué à Mithra, trouvé dans la forêt de Haguenau, entre Schweighausen et Mariental, en 1820, mesurant à la table 0m,62 de haut et 0m,32 de large, et la figure 0m,47 de hauteur, mentionné dans la traduction de l'*Alsace illustrée*, de Schoepflin, faite par Ravenez, p. 152 du tome III; et dans la notice du colonel de Morlet, sur les voies romaines.

5° et 6° Un autel quadrilatère portant sur une face *Vulcain*, avec les attributs de Jupiter et de Neptune, et sur une autre face Vénus et la Fortune. Trouvé en 1850 à Niedermodern (canton de Bouxwiller), qui a fait l'objet d'un article de M. le curé Siffert, inséré au *Bulletin* de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, tome Ier de la 1re série, pages 296 à 299. — Cet autel mesure en hauteur 0m,53 et en largeur 0m,41.

Des remercîments ont été votés à M. Saum.

— M. de Morlet continue toujours de donner ses soins au musée de Saverne.

— La Société archéologique du midi de la France a fait paraître la 2e livraison de son tome IX; elle renferme un travail étendu sur l'imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, accompagné de planches et de *fac-simile*, par M. Desbarreaux-Bernard, membre résidant.

— M. Dognée de Villers vient d'annoncer, par une circulaire, la décision prise par le Congrès archéologique international de publier un Annuaire qui résumera tous les faits intéressant l'archéologie en Europe. La Société française d'archéologie a décidé qu'elle mettrait son *Almanach* et son *Bulletin* à la disposition des rédacteurs de l'*Annuaire international*.

— M. le chevalier Aubert, membre de la Société française d'archéologie et de la Société des Antiquaires de France, vient de faire paraître un mémoire sur les reliquaires donnés par saint Louis à l'abbaye de St-Maurice, en Valais. L'un de ces reliquaires contient une épine de la couronne du Sauveur; l'autre une parcelle de la vraie Croix. Le reliquaire de la sainte épine se compose d'un petit cadre elliptique porté sur un pied et au centre duquel la sainte épine était renfermée dans un tube en

verre : l'autre offre la forme d'une croix ; le médaillon central porte l'Agneau pascal ; aux extrémités, les quatre autres médaillons offrent l'image des symboles des Évangélistes. La gravure seule, dit M. Aubert, peut donner une idée exacte de l'élégance et de la légèreté des ornements qui décorent la hampe et le travers de cette croix. Il a donné deux très-bonnes gravures des deux reliquaires, exécutées d'après des photographies, et conséquemment d'une exactitude qui ne laisse rien à désirer.

L'abbaye de St-Maurice, en Valais, possède des reliquaires et des objets précieux beaucoup plus anciens, et la Société française d'archéologie n'a pas oublié les importantes communications que lui a faites à ce sujet, il y a vingt ans, M. le comte de Lasteyrie.

— La Commission royale d'art et d'archéologie de Belgique continue la publication de ses intéressants Bulletins, dans lesquels nous avons remarqué, en 1867, des planches faites avec beaucoup de soin. M. Just a fourni pour ce recueil des rapports très-intéressants sur les musées archéologiques de l'Allemagne ; nous allons en extraire ce qui concerne Mayence. La Société française d'archéologie fut représentée en 1842 par plusieurs de ses membres (MM. V. Simon, de Metz ; Richelet, du Mans, et moi) au Congrès scientifique de l'Allemagne qui se tenait dans cette ville ; mais, depuis vingt-quatre ans, bien des changements ont eu lieu à Mayence. Voici ce que disait tout récemment M. Just dans son Rapport :

« Mayence possède le musée central des antiquités romaines et germaniques.

« Ce musée a été établi dans l'ancienne résidence des Electeurs, où se trouvent en outre la bibliothèque de la ville, le cabinet des médailles, le cabinet d'histoire naturelle, etc. Il y a deux grandes collections archéologiques : le musée de l'association fondée pour la recherche des antiquités rhénanes ; le musée central romano-germanique.

« Le premier, qui date de 1844, est un musée local. Là sont réunies les antiquités germaniques, romaines et franques, ainsi que les objets du moyen-âge qui ont été découverts sur le

territoire de Mayence. C'est, à vrai dire, le musée de la ville, car l'administration communale le soutient au moyen d'un subside, tandis que le musée central a pour destination de représenter l'ancienne Germanie tout entière.

« Le musée romano-germanique a été fondé en 1852 par les délégués des diverses sociétés historiques de l'Allemagne siégeant sous la présidence de S. A. R. le prince Jean, actuellement roi de Saxe. Le but de ce musée est de représenter complètement les antiquités romaines et germaniques de l'Allemagne. Il a été créé et soutenu au moyen des cotisations annuelles du grand-duc de Hesse, de l'empereur d'Autriche, des rois de Prusse et de Saxe, auxquels se sont joints d'autres protecteurs de l'entreprise. Ce musée *centralise* les antiquités romaines et germaniques, tout en laissant aux institutions locales les monuments originaux qui sont en leur possession. Aussi se compose-t-il de fac-simile ou de moulages exécutes avec un art admirable. Ces moulages, en plâtre colorié, reproduisent les principaux objets des musées de Berlin, de Schwerin, de Hanovre, de Dresde, de Munich et de Carlsruhe; des collections princières de Sigmaringen, de Hombourg, de Lichtenstein et de Kœnigswarth ; des cabinets des Universités de Bonn et de Tubingen ; des collections des sociétés historiques d'Altenbourg, d'Augsbourg, de Hildesheim, de Munster, de Wiesbaden, de Kiel, etc ; même des musées de Paris, de Copenhague, de Leyde, de Zurich et de Berne. Le musée romano-germanique, manifestation d'une haute pensée, réunit, dans un centre commun, les éléments nationaux qui, dans la plupart des autres contrées européennes, sont disséminés et dispersés.

« Le musée local et le musée central ont été placés sous l'intelligente direction de M. le docteur L. Lindenschmit. Cet archéologue ne s'est point borné à rechercher avec un zèle infatigable et à réunir les antiquités dont il a la garde ; il les a classées avec un soin remarquable, puis il les a décrites et publiées. L'ouvrage, dont il poursuit l'exécution depuis plusieurs années, est en haute estime dans l'Europe savante.

« Près de Mayence, à Wiesbaden (duché de Nassau), on remarque un petit bâtiment à colonnades. C'est le *Museum* dont l'étage est réservé à la bibliothèque et dont le rez-de-chaussée renferme une collection très-remarquable d'antiquités trouvées à Wiesbaden et dans les environs. Il y a longtemps, au surplus, que l'attention des savants a été appelée sur les monuments découverts dans cette partie de l'Allemagne. »

Rien n'est plus intéressant que cette statistique des musées archéologiques de l'Allemagne par M. Juste, et nous y reviendrons.

L'*Almanach de l'Archéologue français* donne aussi, chaque année, la description de quelques-unes des collections archéologiques communales de France : elles sont très-nombreuses, mais bien délaissées ; les municipalités n'en comprennent pas encore l'utilité, et si elles existent on le doit en général à quelques hommes dévoués comme M. Ed. Lambert, à Bayeux ; ou à des commissions archéologiques locales, qui n'ont pas attendu les subventions de l'administration, mais ont fait les premiers frais de réunion et d'installation des objets, en attendant que l'administration se ravise. J'ai dit dans mes rapports verbaux, dont la réunion formerait aujourd'hui plusieurs volumes, dans quel piteux état se trouvent quelques-uns de nos musées communaux. Tandis qu'on jette l'argent à la mer en faisant une multitude de dépenses inutiles et ruineuses, que l'on bâtit des préfectures splendides pour de pauvres préfets, des mairies où les expéditionnaires ont des salles magnifiques pour leurs bureaux, on ne songe pas à ménager dans ces palais un local convenable pour les collections épigraphiques ; quelquefois même, comme à Bordeaux, on relègue des sculptures gallo-romaines dans une cour humide pour donner leur salle aux Prud'hommes. C'est à Bordeaux que les choses se passent de la sorte !!!!! Dans cette ville qui s'endette à plaisir et répand l'argent à pleines mains pour se transformer d'après le système Hausmann, on ne peut loger les monuments gallo-romains qui attestent l'importance de la cité sous la domination romaine !! Pauvre ville !!!

— Puisque nous avons parlé des préfectures françaises dont le *Journal des Beaux-Arts* de Belgique s'occupait dans un article reproduit par extrait dans la chronique du *Bulletin monumental*, voici ce qu'on nous écrit de Périgueux à l'occasion de cet article :

« Notre nouvelle préfecture, que le *Bulletin monumental* « n'a pas citée, coûte 1,200,000 fr. et 200,000 fr. pour ses « *meubles dorés !!* On ne saurait trop insister, à tous ces points « de vue, sur les inconvénients de ces palais officiels. Les dé« partements se ruinent et ajournent mille dépenses utiles ; « les particuliers se pervertissent à la vue de ce luxe corrup« teur ; les préfets eux-mêmes doivent être millionnaires s'ils ne « veulent avoir l'air d'être les *concierges* de leurs hôtels. « Dans la Dordogne, les chemins de fer départementaux ont « été ajournés à cause de la nouvelle préfecture qui absorbe « les ressources des budgets pour six ou sept années. Nous « disons que ce luxe effréné *pervertit et démoralise*. En effet, « les fortunes ordinaires n'osent plus produire leurs modestes « toilettes dans ces galeries fastueuses dignes d'un ministre. « Il faut de l'harmonie en toutes choses ; alors il arrive que les « sages s'abstiennent et que les fous se ruinent pour être à la « hauteur des circonstances. Le chez-soi paraît, d'ailleurs, bien « mesquin en rentrant de là, et par suite on aspire à un luxe dont « on s'était parfaitement passé. Nous n'avons pas dit tout ce que « nous pensons de cette direction déplorable et tout-à-fait « *illogique* dans notre ère de démocratie et de suffrage uni« versel. »

Quoi qu'il advienne, ces réflexions sont parfaitement justes, mais n'arrêteront pas le mal ; tout va en s'aggravant, au lieu de s'améliorer. Voici une question posée pour la prochaine session du Congrès des délégués, que nous recommandons d'autant plus aux méditations de nos collaborateurs qu'elle se rattache plus ou moins à la question des préfectures, quoique beaucoup plus large ; elle a été formulée en ces termes :

« Quelle influence les embellissements de Paris exercent-ils « sur les villes de province, et quel en est le résultat au

« point de vue artistique, historique, moral et FINANCIER ? »

J'avais encore à rendre compte de quelques publications nouvelles, mais je m'aperçois que les considérations philosophiques auxquelles j'ai dû consacrer quelques lignes ont occupé le peu de place qui m'était accordé pour cette chronique : il faut donc renvoyer ce que j'avais à dire au prochain numéro.

DE CAUMONT.

Société d'archéologie Britannique, à Rome, séance du 27 janvier. — En sa qualité de président et au nom de la Société, M. Parker a annoncé avec bonheur, a-t-il dit, l'admission parmi les membres honoraires de M. de Rossi, un des archéologues distingués de l'Europe, dont les *Inscriptiones Romanæ* et la *Roma sotteranea* ont marqué la place.

Après M. Parker, M. Shakspere Wood a lu un mémoire sur les fragments du plan de Rome, gravé sur marbre, au IIIe siècle, qui ont été trouvés dans le jardin de l'église des saints Cosme et Damien, au pied d'un grand mur de briques, qui, selon M. Wood, appartiendrait au *Templum Urbis Romæ.*

Ces fragments contiennent le plan d'un immense portique, avec ces mots : PORTICVS LIVIAE. Ce plan concorde, dans toutes ses mesures, avec la plate-forme qu'occupent l'église de Ste-Françoise-la-Romaine et les ruines qu'on appelle ordinairement le *Templum Veneris et Romæ.* M. Hemans a combattu l'opinion de M. Wood avec une grande érudition, en citant de mémoire une longue série de passages des auteurs anciens. Mais M. Parker n'en a pas moins déclaré que, selon lui, M. Wood avait raison. Il est d'avis que la troisième *Région* de la Rome d'Auguste, au lieu de se terminer à la *Meta sudans*, comme le veulent les auteurs modernes, pouvait bien se prolonger jusqu'à l'autre extrémité de la plate-forme du *Porticus Liviae*, et que les *Castra Misenatium* sont la petite colline triangulaire située entre la basilique de Maxime et de Constantin et le Colisée à l'est du *Porticus Liviae.*

Cela étant, M. Parker aurait déterminé l'emplacement, jusqu'ici contesté, de deux monuments de la IIIe Région.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Léon Foucault.* — M. Léon Foucault, membre de l'Académie des sciences, vient de mourir, âgé seulement de quarante-neuf ans.

Mort de M. Coulvier-Gravier. — Les journaux nous annoncent aussi la mort de M. Coulvier-Gravier, le créateur de l'Observatoire du Luxembourg pour l'étude des étoiles filantes. M. Coulvier-Gravier, entraîné par son goût pour l'astronomie, quitta, il y a longtemps, une position avantageuse, à Reims, pour se livrer à ses études, et vint habiter Paris. On connaît ses investigations persévérantes au Luxembourg; l'État lui accorda un logement sous un des grands toits du palais, où il avait établi son observatoire. Ses tableaux des étoiles filantes avaient occupé une place importante à l'Exposition universelle, et s'il attribuait sans preuves suffisantes une corrélation entre ces étoiles et les orages, personne ne lui refusera un dévouement à toute épreuve aux progrès de la science. Après vingt ans de travaux au Luxembourg, M. Coulvier-Gravier avait été élu membre de l'Institut des provinces.

Mort de M. Bodin. — M. Bodin, membre de l'Institut des provinces, officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Rennes. M. Bodin est peut-être, de tous ceux qui ont professé l'agriculture, celui qui a le plus influé sur les progrès qu'elle a faits depuis plusieurs années. Ses écrits, d'une admirable clarté, ont eu autant de vogue que ceux de Dombasle ; son traité élémentaire d'agriculture est le meilleur de tous ceux qui ont été édités depuis longtemps, il a eu dix éditions successives : et ses nombreux articles, dans différents recueils, ont tous un intérêt réel et une grande utilité pratique. Ce n'est pas seulement par ses écrits que que M. Bodin a fait progresser l'agriculture, c'est par son enseignement et l'excellente direction donnée à la ferme-école qu'il dirigeait depuis plus de vingt ans, et d'où sont sortis une foule d'habiles praticiens. C'est aussi par cette grande fabrique d'instruments aratoires qu'il y avait annexée, et qui a peuplé la Bretagne et les provinces voisines

d'excellents outils. Cette fabrique occupait une centaine d'ouvriers. M. Bodin faisait, depuis longtemps, partie de l'Association normande, et il vint, en 1854, à Avranches, au Congrès de la Compagnie. L'établissement agricole de Trois-Croix continuera de fonctionner sous la direction d'un des fils de M. Bodin, depuis longtemps associé par son père à la direction de l'établissement des Trois-Croix.

DE CAUMONT.

Mort de M. Mathon.—La ville de Neufchâtel vient de perdre son laborieux et infatigable bibliothécaire : M. Mathon, décédé dans sa 82e année On peut dire que le musée et la bibliothèque de cette ville sont son œuvre. C'est grâce à ses demandes souvent réitérées, que des ouvrages précieux ont été obtenus pour une petite ville de province, tandis qu'on les chercherait en vain dans des cités beaucoup plus importantes, auxquelles il a manqué un homme zélé pour les obtenir. C'est aussi grâce à ses démarches et à ses explorations multipliées que Neufchâtel possède une multitude de choses curieuses qui eussent été perdues pour l'archéologie, sans la constante sollicitude de M. Mathon pour recueillir les moindres fragments de quelque prix aux yeux de la science historique. A côté de son amour pour ses chères collections, il ne faut pas oublier de mentionner sa complaisance pour ceux qui avaient recours à lui, afin d'obtenir des renseignements utiles. Pour nous, c'est un devoir de le reconnaître : plus d'une fois, il s'est fait notre auxiliaire dans nos recherches historiques et archéologiques. Puisse-t-il avoir un successeur aussi zélé et aussi communicatif ! M. Mathon remplissait sa charge depuis 1821.

J.-E. DECORDE.

Mort de M. Leyssene, membre de l'Institut des provinces. — Une mort prématurée vient de frapper un jeune savant, M. Leyssene, professeur de physique au lycée de Nice, ancien secrétaire de la direction de l'Observatoire de Paris, qui l'année dernière (janvier 1867), dirigeait avec un zèle et une activité

remarquables, la seconde partie de la session du Congrès scientifique de France, tenue à Nice. C'est à M. Leyssene que l'on avait dû en grande partie l'organisation de cette seconde session, et nous avons pu craindre que sa maladie (car il était venu dans la Haute-Vienne, près de sa famille) et sa mort n'eussent mis les autres membres du bureau dans l'impossibilité de réunir les notes et les procès-verbaux ; mais nous apprenons de M. Brun, secrétaire-général adjoint du Congrès, que 11 feuilles du Compte-rendu sont imprimées et que la suite des manuscrits va être classée. Le volume du Congrès scientifique de France à Nice pourra donc paraître en 1868. Ce sera le monument funèbre élevé à la mémoire de l'homme dévoué et savant qui avait préparé la seconde partie de la session de 1866.

Mort de M. Talon, des Bouches-du-Rhône. — M. Talon, d'Aix, qui, depuis douze ans, remplissait les fonctions d'inspecteur de la Société française d'archéologie, vient de mourir très-jeune (il n'avait pas quarante ans). M. Talon avait pris une part très-active aux réunions tenues dans le Midi, à diverses époques, par la Société française d'archéologie, et, dernièrement, à la deuxième partie du Congrès archéologique de France, tenue à Aix, en décembre 1866.

DE CAUMONT.

Mort de M. Gandar et de M. Vallet de Viriville. — Nous avons encore à déplorer la mort de deux hommes remarquables, dont l'un, M. Gandar, avait été professeur à la Faculté des lettres de Caen et s'était fait une brillante réputation à Paris où il avait été appelé depuis plusieurs années ; l'autre, M. Vallet de Viriville, ancien élève de l'École des Chartes, conservateur d'une des bibliothèques de Paris, connu par des publications estimées, avait représenté au Congrès de la rue Bonaparte la Société impériale des Antiquaires de France. D. C.

LETTRE A M. DE CAUMONT

SUR UNE

EXCURSION EN POITOU,

Par M. DE COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, membre de l'Institut des provinces.

(Suite.)

MONTMORILLON.

Ma mission accomplie, je songeais à quitter Poitiers lorsque fort à propos, arrivant de Niort, mon ami M. de Galembert me proposa de l'accompagner à Montmorillon, où Mg[r] Pie lui avait donné rendez-vous pour le lendemain. Monseigneur de Poitiers désirait visiter, avec M. de Galembert, les peintures murales dont l'éminent artiste venait de faire décorer la chapelle du petit séminaire. C'était une heureuse occasion pour moi d'avoir l'honneur d'être présenté à l'illustre prélat, et j'accueillis avec empressement l'amicale proposition qui m'était faite. Le temps nous pressant, nous ne pûmes, à notre grand regret, nous arrêter à Civaux pour en visiter le curieux cimetière.

CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE.

Le lendemain de mon arrivée à Montmorillon, je me rendis dès le matin à la chapelle du petit séminaire. Cette chapelle n'a qu'une nef unique qui appartient au XII[e] siècle ; les

transepts, la coupole et l'abside ont été construits dans ces derniers temps. Les vastes surfaces planes, les arcs-doubleaux carrés, la coupole, les étroites fenêtres parcimonieusement ménagées au centre de chaque travée : tout appelait, tout exigeait impérieusement le concours de la peinture.

La tâche du comte de Galembert se bornait pour le moment à l'abside, à la coupole et aux transepts ; la nef étant réservée pour plus tard. L'effet de cette grande composition est des plus heureux. Dès l'entrée on est frappé de l'harmonie, de l'accord parfait qui règnent entre les diverses parties de la décoration. Nulle teinte criarde, nulle association de tons impossibles et disparates ne viennent attirer le regard au détriment des autres parties. L'unité, pourrais-je dire, se retrouve dans la variété : et c'est, je crois, le plus grand éloge que l'on puisse faire de toute composition, quel que soit celui de nos sens auquel elle s'adresse. Si de l'observation du détail il résulte quelques critiques, ces critiques seront en réalité peu de chose, puisque l'effet d'ensemble n'en souffre en aucune manière ; et à tout autre qu'à un confrère et à un ami, je les eusse même passées sous silence.

Le sanctuaire seul et l'arc-triomphal comprennent 57 figures, tant isolées qu'en groupe. Je ne sais si le choix des sujets appartient en propre au comte de Galembert, ou s'il a été guidé par les inspirations de Mg[r] Pie ; toujours est-il que j'ai été frappé de l'entente judicieuse qui a présidé à la composition générale, et j'ai admiré son heureuse appropriation, sa parfaite convenance avec la destination du monument auquel elle s'applique. Ce monument est la chapelle d'un séminaire, pieux asile où se forment de jeunes générations appelées à l'apostolat, et que l'on doit chercher à nourrir des exemples, des traditions, des vertus de leurs devanciers et de leurs pères dans la foi. On doit reconnaître qu'ici M. de Galembert a répondu, par le choix et par l'exé-

cution des sujets, au but et aux exigences de la peinture religieuse, qui est de parler à l'âme en plaisant aux yeux. Parler à l'âme! comment lui parler un langage qu'elle comprenne, qui la touche, qui la pénètre, la captive, si celui qui a entrepris cette tâche difficile, soit qu'il tienne la plume ou manie le pinceau, n'est pas pénétré lui-même des sentiments qu'il veut rendre, des émotions qu'il veut produire ? Pour faire de la peinture religieuse sérieuse, utile, pratique, il faut que l'artiste ait la foi, non pas une foi morte, mais une foi profonde : on ne peut bien peindre que ce qu'on ressent vivement. C'est à cette source mystérieuse et féconde que le comte de Galembert va puiser ses inspirations, et je dois dire qu'ici elles l'ont bien servi.

L'hémisphère de l'abside est rempli par la mission des Apôtres. Le tableau se déploie sur un riche fond d'or, au centre duquel se tient le Christ bénissant de la main droite, et de la gauche tenant un livre ouvert où est écrit : *Via, veritas et vita.* De chaque côté de lui les Apôtres debout, le bâton de voyage à la main, sont prêts à partir pour aller évangéliser les nations. La travée qui précède contient d'un côté la consécration des sept diacres par saint Pierre, et de l'autre l'institution du sacerdoce par Notre-Seigneur. Dans la zone inférieure, saint Laurent distribue l'aumône à gauche, et à droite saint Vincent est dans sa prison. Quatre Pères de l'Église sont figurés sur les pieds-droits de l'arc-triomphal; sur les pendentifs sont saint Hilaire, saint Pierre, saint Martial et saint Martin; puis dans l'abside encore sont réparties, sans que mes notes me fournissent d'indication à cet égard, six figures représentant les ordres mineurs et le martyre de saint Laurent et de saint Vincent. Des anges en buste au-dessus des arcades portent les instruments de la Passion.

Cette sèche nomenclature fera comprendre l'importance de

la vaste composition qui embrasse l'abside entière. La mission des Apôtres sur le côté droit du sanctuaire est d'un effet on ne peut plus heureux. Peut-être pourrait-on reprocher à Notre-Seigneur des proportions un peu courtes relativement au groupe qui l'entoure et qu'il devrait dominer, ce me semble, davantage; à saint Jean l'évangéliste et à saint Laurent des types un peu féminins, à quelques figures un certain manque d'idéal et de distinction, mais on ne saurait méconnaître dans l'ensemble et dans la généralité une heureuse perfection. La mission des Apôtres est, suivant moi, le sujet capital et le mieux réussi.

Pourquoi saint Pierre, figuré dans un des pendentifs, ne tient-il pas en main les clefs symboliques, son attribut ordinaire; ces clefs que nulle puissance de la terre ou de l'enfer ne sauront lui ravir? Je ne sais. C'est une omission que je regrette. Saint Martin, dans un autre pendentif, est représenté les cheveux épars; on lui reprochait, il est vrai, en son vivant, le peu de soin qu'il prenait de sa chevelure, et c'était un des griefs de ses ennemis lorsqu'il s'agit de l'élever sur le trône épiscopal de Tours : j'aurais voulu, toutefois, que le peintre en eût pris soin pour lui. M. de Galembert m'a répondu que Mgr Pie l'avait désiré ainsi. Le pieux évêque a voulu sans doute offrir ici un enseignement utile à ses jeunes lévites; devant cette considération, j'abandonne toute critique.

La coupole entière est remplie par les figures en buste des neuf chœurs des anges, se développant en cercles gradués de la base au sommet de la voûte. L'Agneau divin, placé au centre le plus élevé, répand sur les célestes phalanges des rayons de feu qui les baignent de leurs chaudes clartés. La lumière décroissant à mesure qu'elle s'éloigne de son foyer, s'arrête aux trois derniers cercles, qu'elle laisse en dehors de la zone lumineuse. Cela nuit à l'effet d'ensemble; j'en ai fait l'observation à M. de Galembert : il se propose de jeter un

glacis général, qui fondra toutes les teintes dans un ensemble plus harmonieux. Cette conception originale, puisée à une source ancienne, produirait un meilleur effet encore si la coupole était plus élevée et la voûte moins rapprochée de l'œil du spectateur. Et puis, forcé par l'économie, on a dû tracer chaque zone sur un poncif commun, ce qui donne aux figures une régularité et une uniformité fâcheuses. Dans le détail, je reprocherais aux figures des phalanges inférieures de ne point être tout-à-fait assez angéliques ; mais, devant une œuvre composée de deux cent vingt-sept personnages, il ne faut pas se montrer trop exigeant.

Le Couronnement de la Vierge par la Sainte-Trinité, au fond du transept septentrional, est, après la Mission des Apôtres, la meilleure inspiration de M. de Galembert. La Mère de Dieu est bien celle dont il est dit au *Cantique des Cantiques :* « Vous êtes toute belle, et il n'y a pas de tache en vous ; venez du Liban, venez vous serez couronnée. » La Vierge Marie, inclinant doucement son front virginal, pour recevoir la couronne de gloire, est un type plein d'une suave beauté. La Protection de saint Joseph, dans le transept méridional, est une excellente page iconographique, mais d'un idéal moins élevé que le Couronnement de la Vierge.

Les murs latéraux des transepts sont occupés par les Litanies des saints et saintes du Poitou, représentées par les images de ces saints au nombre de vingt-quatre. On y a joint les portraits de trois missionnaires poitevins, martyrs de la foi en Chine et au Japon, les bienheureux Venard, Cornay et Bourry. Un espace laissé vide, et comme place d'attente à la suite des trois glorieux confesseurs de la foi, semble parler un langage muet, mais éloquent, aux jeunes lévites de Montmorillon, et leur dire à l'âme : *violenti rapiunt illud.*

De l'auréole qui couronne le front des saints doit jaillir

une douce et céleste lumière qui éclaire et illumine leur image. Sous le pinceau de l'artiste doit se produire comme une mystique résurrection de la chair, qui la transfigure et lui donne quelque chose de la beauté des anges de Dieu dans le ciel. Sous son pinceau le corps doit dépouiller une partie de son enveloppe terrestre, et laisser resplendir au dehors cette beauté tout intime qui est celle de l'âme purifiée, sanctifiée dans le sein de Dieu. Prométhée chrétien, l'artiste doit dérober au céleste foyer le feu qui doit donner la vie à sa création.

Voilà l'idéal spiritualisé qui doit guider le pinceau de l'iconographe. Si cet idéal n'est point atteint, s'il n'est point satisfait, mon âme, qu'il devait émouvoir, réchauffer, demeure froide et indifférente ; mon esprit, qui devait s'élever en haut, reste sur la terre, et ma prière, au lieu de monter vers Dieu, expire étouffée sur mes lèvres.

Cet idéal n'est pas complètement atteint dans la dernière composition que je viens de citer. Plusieurs figures laissent à désirer sous le rapport de la distinction, de l'expression, celles surtout des trois jeunes martyrs du Poitou (1). M. de Galembert va me trouver bien sévère, je le confesse, mais ses premiers tableaux m'ont gâté et m'ont rendu plus exigeant.

(1) Si l'on m'objectait que ces figures sont des portraits, et que dans ce cas le peintre doit s'astreindre à reproduire fidèlement les traits des personnages qu'il représente, je répondrais que la reproduction fidèle des traits n'est point exclusive de l'idéalisation qu'exige l'iconographie chrétienne. On a signalé maintes fois la ressemblance frappante du masque de Voltaire avec la figure de l'admirable curé d'Ars. Pour qui a vu à l'exposition dernière le beau marbre de M. Emilien Cabuchet, l'œuvre capitale du salon, quoique non médaillée par le jury, la dissemblance énorme qui existe entre la figure du saint prêtre et celle du sarcastique écrivain sera parfaitement saisie : malgré leur ressemblance matérielle, il y a entre elles toute la distance du ciel à la terre.

La partie purement décorative est, à une faible exception près, parfaitement réussie, comme détail et comme effet. Je reprocherai seulement aux chapiteaux des colonnes des grands arcs certains tons verts, rosés et bleus trop fades, trop pâles et peu en harmonie avec l'ensemble sévère quoique gracieux de la décoration entière.

En sortant de la chapelle du petit séminaire, jetons un coup-d'œil sur le bas-relief qui surmonte le portail. Quoique mutilé à l'époque de la Révolution, ce bas-relief laisse reconnaître encore l'Annonciation de la Vierge, la Nativité de Notre-Seigneur, l'Annonce aux Bergers, la Purification, l'Adoration des Mages et la Fuite en Égypte. Les personnages, d'un relief un peu plat, ne se détachent qu'à demi du bloc d'où ils sont sortis; ils doivent appartenir au milieu du XII[e] siècle; le clocher annonce la même époque.

A côté de la porte d'entrée, sous une niche ménagée dans l'épaisseur du mur, un bas-relief représente la Croix; deux disques méplats, placés à droite et à gauche au-dessus des bras, étaient destinés à recevoir les figures du soleil et de la lune reproduites en peinture. Deux disques semblables sont disposés du côté opposé, de manière à former pendant, sans croix toutefois. Quelle était leur destination et leur signification? Ni M. de Galembert ni moi n'avons pu le deviner.

OCTOGONE.

L'octogone de Montmorillon, dont on voulut au siècle dernier faire un temple de Druides, ne peut être autre chose qu'une ancienne chapelle funéraire. Sa crypte souterraine, sa forme, le fanal aujourd'hui disparu qui le surmontait, tout indique cette primitive destination. Cette chapelle, sans nul doute, devait s'élever au milieu d'un cimetière dont peut-être retrouverait-on des traces dans la cour du séminaire, à l'extrémité de laquelle elle est située.

La chapelle supérieure est voûtée en coupole surhaussée, renforcée de nervures toriques retombant sur des chapiteaux à crochets peu développés. Chaque pan de l'octogone est orné d'arcatures ogivales. Vis-à-vis la porte d'entrée se trouve une abside rectangulaire, éclairée par une petite fenêtre. Cette abside occupe un des pans de l'octogone. A l'extérieur cette exèdre est surmontée d'un petit clocher-arcade à simple fronton, imitant une haute lucarne. A gauche de cette partie de l'octogone un escalier étroit, à marches fort élevées, ménagé dans l'épaisseur du mur, descend dans la crypte. De cette crypte, suivant Montfaucon, « un chemin large de plus d'une toise, et long d'environ cent, conduit à la rivière. » Dans la chapelle supérieure, et à gauche de la porte d'entrée, un escalier pratiqué, comme le précédent, dans l'épaisseur du mur, sert à monter sur le sommet de la coupole. De là, sans doute, on pouvait élever et descendre le fanal placé dans la lanterne. La colonne supportant cette lanterne était, suivant Montfaucon, « un tuyau de grandeur toujours égale, long de quatre toises » Une colonne semblable, et d'égale hauteur environ, surmonte encore la chapelle funéraire de Fontevrault, avec laquelle celle de Montmorillon offre à l'intérieur plusieurs traits de ressemblance.

Le bas-relief, assez étrange du reste, qui surmonte la porte d'entrée a, comme la chapelle elle-même au XVIII[e] siècle, vivement excité la sagacité des savants. Il est inutile de rapporter ici les diverses explications dont il a été l'objet : on les trouvera reproduites dans Thibaudeau. Ce bas-relief a, dans sa totalité, 2[m] 20 de longueur sur 1 mètre de haut. Il se compose de quatre dés de pierre, de 0[m], 33 environ sur chaque face, placés à la suite les uns des autres et séparés entre eux par des vides de 0[m], 27. Un vide d'égale largeur existe à chaque extrémité. Ces dés sont apparents au dedans comme au dehors ; aujourd'hui, toutefois, ils sont intérieure-

ment masqués par un vitrail. Ceux du milieu portent des personnages figurés sur leurs quatre faces : ceux de l'extrémité n'en ont qu'à l'intérieur et à l'extérieur seulement. Tous sont très-frustes, les têtes surtout sont fortement endommagées. Le bas-relief le mieux conservé représente une femme nue, aux mamelles de laquelle sont suspendus deux serpents enlacés à ses jambes ; image sans doute de la Luxure. Je ne puis mieux faire, du reste, que d'emprunter à Montfaucon la description du bas-relief de Montmorillon à une époque où le temps et les hommes l'avaient moins endommagé :

« Au-dessus de la porte du temple, il y a huit figures humaines grossièrement travaillées, qui, selon toute apparence, sont huit divinités. De ces huit il y a six hommes..... ceux qu'on voit entièrement de face portent un manteau à l'antique ; les autres sont revêtus de tuniques ; un porte comme une robe de chambre qui lui descend jusqu'aux pieds, ouverte du haut jusqu'en bas ; tous ont une ceinture... De deux hommes qu'on voit de face, l'un est chaussé : et les deux autres, qui sont à droite et à gauche, sont pieds nus. Les deux figures qui terminent des deux côtés sont deux femmes : l'une, qui a une longue chevelure pendante sur le devant, est habillée presque comme les femmes de nos jours... celle de l'autre bout est nue et a deux serpents qui lui entortillent les jambes ; leurs têtes répondent à ses mamelles, pour y sucer peut-être son lait : elle les tient serrés contre son ventre. »

Ce bas-relief, que je ne chercherai pas à expliquer, appartient, à n'en pas douter, au XIe siècle ; c'est l'avis, du reste, de M. de Galembert, qui a fait de la sculpture romane une étude toute particulière. Quant à l'octogone, je crois qu'on ne peut le faire remonter plus haut que le XIIe siècle.

INSCRIPTION TUMULAIRE.

Il y a trois ans, en faisant déblayer une salle attenante à l'ancien chapitre des Augustins, les directeurs du petit séminaire découvrirent parmi les décombres une plaque de plomb, de 18 centimètres de haut sur 8 de large, portant une inscription dont je joins ici le fac-simile. Cette inscription, formée d'un mélange de latin et de français, avait appartenu à la tombe de l'un des ancêtres de M. Jules Goudon de La Lande, notre nouveau confrère de la Société française d'archéologie. Le comte Goudon de l'Héraudière dont il est ici question, servit glorieusement le roi Charles VII, qui, en récompense de ses bons services, érigea en comté la châtellenie de l'Héraudière, par lettres datées de Chinon, en 1426, et dont l'original est entre les mains de M. de La Lande. J'ai vu également chez M. de La Lande l'ancienne décoration de l'Étoile du comte de l'Héraudière. Cette étoile est d'argent massif damasquiné. La dorure dont elle était recouverte a disparu en partie, par suite de l'oxydation du métal.



L'ordre de l'Étoile fut établi par le roi Jean en 1351, et la cérémonie d'institution eut lieu à St-Ouen, en octobre de la

même année. L'habit des chevaliers se composait d'une cotte blanche, et par-dessus un manteau vermeil fourré de vair. Sur le mantelet était brodée une étoile. La devise de l'ordre était : *Monstrant regibus astra viam.* L'ordre de l'Étoile fut supprimé par Charles VIII.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

L'église de Notre-Dame est située sur un rocher élevé, dominant le cours de la rivière. L'abside remonte au XII[e] siècle. Une conpole à pendentifs s'élève au-dessus de l'inter-transept, et la nef unique appartient au style Plantagenet. On restaure aujourd'hui les voûtes, et cette restauration se fait avec soin et avec entente. Le sanctuaire a été odieusement barbouillé de peintures sans nom par un peintre en bâtiments du lieu ; le curé espère pouvoir plus tard en confier l'ornementation à M. de Galembert, qui fera disparaître l'affreux badigeonnage qui le dépare aujourd'hui. En 1562, l'église de Notre-Dame fut brûlée par les Protestants, avec 300 habitants qui s'y étaient réfugiés.

CRYPTE DE S[te]-CATHERINE.

Sous le sanctuaire et sous le chœur de Notre-Dame se trouve une crypte, distraite aujourd'hui de l'église et devenue une propriété particulière. On y pénètre par une maison située dans la rue escarpée qui de la place Notre-Dame descend vers la rivière. Ce n'est, à proprement parler, qu'un long caveau creusé en partie dans le roc, sans colonnes, sans ornementation architecturale aucune. Elle se compose de deux parties distinctes et de niveaux différents : l'abside, dans laquelle on entre de plain-pied par une étroite terrasse qui, comme une sorte de chemin de ronde, contourne extérieurement le chevet de l'église ; et la nef, élevée de près de 2 mètres au-dessus du niveau de l'abside. Cette espèce de

tribune naturelle est assise sur le roc aplani, dont la paroi a été verticalement coupée de manière à figurer comme un mur de soutènement vers le chevet de la crypte. Le peu de profondeur du sanctuaire inférieur ne permet pas de supposer qu'on ait pu jamais y établir des degrés pour monter dans la nef. On descendait de l'église Notre-Dame dans cette partie de la chapelle souterraine, par un escalier aujourd'hui condamné.

La voûte en cul-de-four de l'abside est ornée de peintures murales qui, de l'avis de M. de Galembert, doivent remonter au XII[e] siècle. Placée au centre d'une auréole elliptique, la Vierge tient entre ses bras l'Enfant-Jésus. Par un mouvement plein d'une grâce naïve, elle attire vers ses lèvres la main du divin Enfant et l'embrasse avec amour. De chaque côté sont rangées d'autres compositions dont nous n'avons pu reconnaître le sujet, mais qui doivent se rapporter à la vie de sainte Catherine. Au sommet de la voûte, une large auréole circulaire encadre un cheval blanc dont la tête est ceinte du nimbe crucifère. Je voulus tout d'abord croire à une illusion de mes yeux; mais, devant le modelé presque irréprochable du coursier symbolique, toute hésitation a dû complètement disparaître. Sur quel texte a pu s'appuyer le peintre pour figurer ainsi le Sauveur du monde? Je ne sais. Dans une dissertation sur les statues équestres des églises, lue au Congrès de Fontenay, M. l'abbé Auber disait : « Ce qui distingue ce cavalier des trois autres qui apparaissent successsivement, c'est qu'il monte un cheval blanc, *symbole de Notre-Seigneur lui-même*, par des raisons qu'on trouve résumées dans Origène, dans saint Jérôme et dans Estius. » Je soumets cette question au savant inspecteur divisionnaire du Poitou, dans l'impuissance où je me trouve de la résoudre.

Les parois de la partie élevée de la crypte sont ornées aussi de peintures décoratives. Sur la zone inférieure des murs, nous avons aperçu de larges arcatures retombant sur des colonnettes

frêles et allongées. Ces arcatures encadrent des personnages que leur état de dégradation ne permet pas de reconnaître.

Avant de quitter la chapelle de Ste-Catherine, j'émets ici un vœu que je désirerais voir bientôt réalisé : Puisse cette curieuse et singulière crypte être promptement rachetée soit par la ville, soit par les Monuments historiques, pour être rendue à sa destination première et préservée d'une ruine imminente.

ANCIEN DONJON.

L'ancien donjon de Montmorillon s'élevait autrefois à très-peu de distance de l'église de Notre-Dame. Il n'en reste plus aujourd'hui d'autre vestige que la motte circulaire sur laquelle il était construit et les fossés à demi comblés.

Le château et baronnie de Montmorillon appartenaient, au XIIIe siècle, à la famille de Monléon. Guy de ce nom le vendit, en 1281, au roi Philippe-le-Hardi; au XVe siècle il était possédé par le célèbre La Hire, et après lui il fit retour à la couronne faute d'hoirs mâles.

ÉGLISE ST-PIERRE.

La ville de Montmorillon est partagée en deux par la Gartempe. Sur la rive gauche s'étend en amphithéâtre la partie que nous venons de parcourir, et qui, à proprement parler, n'est qu'un vaste faubourg. Sur la rive droite se trouve la ville principale, commerçante et industrielle. C'est là que nous allons nous rendre pour visiter l'église de St-Pierre, située sur le coteau opposé et presque en face de Notre-Dame.

L'église St-Pierre est actuellement en presque complète reconstruction. De l'église primitive il ne reste plus qu'une tour romane carrée, qui doit être conservée, et l'ancienne porte principale qui sera, m'a-t-on dit, démolie après l'achèvement du monument nouveau. Cette porte est en ogive

très-surbaissée et à six rangs de voussoirs. De chaque côté deux arcatures aveugles à plein-cintre, profondes et élevées, offrent une certaine analogie avec les anciens machicoulis du château des Papes à Avignon, sans avoir toutefois jamais servi à cet usage.

A l'intérieur, la voûte du clocher, qui formait autrefois l'intertransept, est en dôme Plantagenet, renforcé de nervures toriques retombant sur des colonnettes. Cette partie de l'ancienne nef, mise en communication avec la nef nouvelle par un arc repris en sous-œuvre, en deviendra le transept gauche.

Au lieu d'adopter le style de transition, qui était celui de l'ancienne église, l'architecte primitif de la nouvelle église de St-Pierre, feu M. Ségretain, de Niort, avait choisi le style du XIII[e] siècle.

L'abside est achevée, ce qui permet de la juger, et d'apprécier en partie le plan de l'architecte. La nef principale, dont les voûtes s'élèveront à une grande hauteur, sera accompagnée de deux bas-côtés. Autant que j'en ai pu juger, cette nef présentera certains rapports avec celle de St-Pierre de Poitiers.

La construction, prise dans son ensemble, offre de bonnes proportions; quelques détails seulement m'ont paru laisser à désirer. C'est ainsi que je trouve les contreforts extérieurs trop épais, relativement à leur élévation. Les crochets et les panaches qui en ornent les frontons, et ceux qui couronnent les rampants des toits, sont beaucoup trop maigres suivant moi. Par une économie regrettable, les contreforts situés au midi et enclavés dans une propriété particulière, n'ont point reçu d'ornements semblables à ceux qui, du côté opposé, donnent sur la voie publique. Dans le sanctuaire, les nervures intermédiaires de la voûte, celles qui encadrent les fenêtres et accompagnent les arcs formerets, sont trop maigres et trop frêles pour l'ampleur des berceaux. A part ces légers défauts,

la nouvelle église de St-Pierre sera, autant que j'en ai pu juger à travers les échafaudages et les clôtures de planches qui l'encombrent au dedans et au dehors, un monument remarquable, et digne de l'homme intelligent qui en a dressé le plan. Depuis la mort de M. Ségretain, la surveillance des travaux a été confiée à un architecte dont j'ai oublié le nom, mais dont M. de Galembert m'a parlé avec le plus grand éloge. C'est cet architecte qui a été chargé de l'agrandissement de la chapelle du séminaire, et il a si bien marié la partie nouvelle à l'ancienne, il s'est si scrupuleusement attaché au style et au plan primitifs que, réunies, ces deux parties semblent former une œuvre d'un seul et premier jet. Rare abnégation chez les architectes de nos jours, qui, pour se distinguer, veulent toujours mieux faire que leurs devanciers, et n'arrivent en somme qu'à faire briller leur pompeuse incapacité.

EXCURSION A CHAUVIGNY.

Le lendemain de mon arrivée à Montmorillon, je me trouvai dans le salon de Mgr Pie, au petit séminaire, avec M. de La Lande, ami de M. de Galembert. M. de Galembert me proposa de me présenter à lui, et M. de la Lande me voulut bien faire le plus gracieux accueil, cet accueil cordial, qu'on ne rencontre plus que sous les heureuses latitudes, où n'a point encore pénétré le raide et froid cérémonial moderne.

A Montmorillon, les mœurs antiques, les usages du bon vieux temps se sont conservés purs de tout alliage. On y rencontre de ces maisons patriarcales, où l'étranger est admis au foyer et à la table hospitalière, où la main qui a serré la vôtre vous ouvre toutes grandes les portes du logis, et où règne ce vrai confortable, que n'a point encore supplanté le luxe égoïste et de mauvais aloi qui domine en maint lieu.

Certains savants veulent que les anciens Pictons soient de même sang que les Pictes d'Écosse. A en juger par la confor-

mité de leurs mœurs hospitalières, par leur attachement et leur fidélité à tout ce qui a été l'objet de la fidélité et de l'attachement de leurs pères, je serais tenté de le croire ; mais n'en parlons pas trop haut par ce temps d'annexion, pour cause d'affinités de race et d'antipathies des sentiments : qui sait ce qui pourrait advenir ?

Nous avions, M. de Galembert et moi, projeté de faire une excursion à Chauvigny, pour en visiter les églises et le château. Ne pouvant nous accompagner lui-même, M. de La Lande nous offrit son fils pour guide. Le lendemain, M. Jules de La Lande nous vint prendre dans sa voiture dès le matin et avant que le soleil eût paru à l'horizon. Ce jour-là, je dois le dire, résistant à tous nos vœux, il ne daigna pas montrer son radieux visage. Le vent soufflait avec violence, un vent glacial et de mauvais augure. De gros nuages gris couraient affolés dans le ciel, et semblaient annoncer une pluie diluvienne. Rien ne nous put retenir, ni les charitables remontrances de Mme Étève, mon hôtesse, ni le grincement des girouettes sur les toits, ni les cris d'allégresse des canards qui s'ébattaient dans une mare voisine ; nous partîmes malgré tout, méprisant ces funestes présages, mais regrettant toutefois de faire partager à notre jeune et obligeant compagnon de voyage, l'humide aubaine qui semblait nous attendre.

La route de Montmorillon à Chauvigny est accidentée, sans être pittoresque. On traverse de vastes landes incultes, mêlées çà et là de champs cultivés, de prairies marécageuses et de coteaux couverts de vignes, dont le vin, hélas ! à en juger par celui que me servait Mme Étève, laisse grandement à désirer. De rares chaumières, comme perdues dans la plaine, apparaissent parfois abritées sous des bouquets d'arbres de chétive venue. Quelques grands bois, un château à la Mansard, un ou deux grands logis sont tout ce que nous avons vu de plus remarquable durant un trajet de six lieues.

ÉGLISE NOTRE-DAME.

Pendant qu'on préparait notre déjeûner, et ne voulant pas perdre un instant, nous fûmes visiter l'église Notre-Dame, située dans la ville basse, à peu de distance de l'hôtel où nous étions descendus. Cette église n'offre rien de remarquable à l'extérieur que son abside et ses deux absidioles romanes, ornées de colonnettes en application. A l'intérieur, la voûte du clocher qui surmonte l'intertransept est en fausse coupole octogone avec trompes dans les angles, conformément au type commun du roman poitevin. Dans le fond du tran sept gauche, d'anciennes fresques du XVe siècle représentent le Sauveur portant sa croix, suivi de figures de papes, de cardinaux et d'évêques. Une inscription surmonte ce tableau ; nous n'avons pu la déchiffrer complètement à cause de son état de dégradation. Dans le chœur deux chapiteaux historiés représentent : l'un Adam et Ève près de l'arbre de la science, et l'autre deux griffons avec un calice à long pied entre eux deux. Les autres chapiteaux se composent d'entrelacs perlés, avec volutes en spirale sous l'angle du tailloir. Près de la porte du clocher, un fragment de peinture décorative en imitation d'appareil à doubles filets croisés a attiré l'attention de M. de Galembert, qui en pris une esquisse. Au moment de notre visite, un bon prêtre faisait le catéchisme aux enfants ; les regards distraits du jeune auditoire suivaient tous nos pas et leur attention en était troublée ; d'un autre côté, nos estomacs à jeun nous rappelaient l'heure avancée ; nous nous hâtâmes d'aller chercher notre déjeûner de carême.

DONJON DE CHAUVIGNY.

Le donjon de Chauvigny, situé sur le point culminant de

la ville haute et à l'extrémité du plateau qui lui sert d'assiette, domine au loin tout le pays d'alentour. Il est presque de toutes parts entouré d'escarpements à pic, renforcés de murailles à tours cylindriques. Il est en forme de parallélogramme, avec contreforts rectangulaires peu saillants. Le soubassement est percé de meurtrières, et le premier étage est éclairé par des baies géminées encadrées dans un arceau à plein-cintre. La voussure de cet arceau se compose de larges claveaux partagés en deux par un faux joint, de manière à imiter des claveaux cunéiformes. Les angles du parallélogramme sont flanqués de tourelles, dont trois reposent sur des corbeaux carrés et la quatrième sur deux petits arcs en forme de trompe.

Le premier étage, dont il ne reste plus que les murailles, mesure à l'intérieur 17 mètres de long sur 13 de large. A droite et à gauche, dans le sens le plus étroit, des corbeaux en saillie recevaient la portée des poutres transversales. Une seule cheminée à foyer semi-circulaire apparaît au-dessus du rang de corbeaux. Deux tourelles d'angle font saillie à l'intérieur : l'une est portée sur un pilier carré, l'autre sur un petit arc jeté d'un mur à l'autre.

En dehors de l'enceinte du donjon s'élève une haute muraille isolée, au sommet de laquelle on aperçoit comme suspendus une vaste cheminée et un pan de voûte, restes d'une ancienne chapelle. Des pots enchâssés au milieu du massif de la voûte présentent au dehors leurs larges goulots destinés à rendre la salle plus sonore ; on distingue aussi une petite crédence. Cette dernière construction remonte au XVe siècle et le donjon au XIe.

CHATEAU D'HARCOURT.

Un second château se trouve à peu de distance de celui

que nous venons de visiter. Il portait le nom d'Harcourt, emprunté à la famille à laquelle il avait primitivement appartenu. Sous Charles VII, il passa aux évêques de Poitiers, possesseurs depuis le milieu du XIe siècle du donjon principal. Il ne reste plus de l'ancien château, qui sert aujourd'hui de gendarmerie et de prison, qu'un corps-de-logis remontant au XIIIe siècle.

CHATEAU DE MONLÉON.

Le château de Monléon est près de l'église de St-Pierre. C'est une espèce de donjon carré, flanqué de tours d'angle et construit en partie en pierres brutes à peine équarries, reposant sur un ancien appareil antérieur régulier. Il était entouré d'une chemise, dont on aperçoit encore une tour et quelques pans de murs. Guy de Monléon, *de Monte Leonis*, le vendit en 1295 à Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers.

Ce château me remet en mémoire un trait de courage et de fermeté épiscopale qu'il me plaît de rappeler ici. Guillaume VII, duc d'Aquitaine, prince licencieux et débauché, avait enlevé la vicomtesse de Châtellerault. Lassé de lui faire des remontrances inutiles, Pierre II, évêque de Poitiers, dut en venir à lancer contre lui l'excommunication. Au jour fixé, le prélat, au milieu du peuple réuni dans l'église cathédrale, commençait la formule, lorsqu'entrant comme un furieux, Guillaume le saisit par les cheveux et lui mettant son poignard sur la gorge : Donne moi l'absolution, lui criet-il, ou je te tue. Calme et impassible, l'évêque lui demande un moment de liberté. Guillaume le lâche. L'évêque achève alors de prononcer les paroles d'excommunication ; puis, tendant sa tête au duc d'Aquitaine : « Tue-moi maintenant, lui dit-il. » — « Je ne t'aime pas assez, répond Guillaume, pour t'envoyer au ciel. » Il le chassa de son siége et l'exila à Chau-

vigny. Ceci se passait en 1114. On croit que ce fut Pierre II qui fonda dans cette ville l'église de Notre-Dame.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

L'ancienne collégiale de St-Pierre appartient au roman fleuri du commencement du XIIe siècle. Elle se termine vers l'est par trois absidioles ornées extérieurement d'arcatures en application, de colonnettes, de chapiteaux, de modillons d'une grande richesse d'exécution. La tour d'escalier du clocher, placée près de l'absidiole du sud, est recouverte d'un toit imbriqué dans le genre des tourelles du portail de Notre-Dame de Poitiers, contemporain, je le crois, de l'église de St-Pierre. Le sommet de ce toit est surmonté d'une petite statue de saint Michel. Une corniche à modillons et à métopes historiés couronne le transept méridional, dont une fenêtre porte, inscrites en creux dans son archivolte, toutes les lettres de l'alphabet roman.

En examinant extérieurement le chevet de l'église de Chauvigny, j'ai rencontré une disposition que je n'avais aperçue complète nulle part encore, mais que j'avais soupçonnée pourtant d'après certains indices recueillis ailleurs. La couverture des absidioles et celle de l'hémicycle de l'abside ne sont point extérieurement apparentes ; le toit figure une coupole découronnée, composée de quatre assises de pierres d'appareil, montées verticalement au-dessus de l'entablement et formant comme le tambour de la calotte, et de trois assises inclinées vers le centre du demi-cercle, figurant une calotte tronquée. Dans la plupart des églises romanes, cette enveloppe extérieure du toit a été supprimée pour laisser déverser les eaux pluviales au dehors; mais on aperçoit souvent les premières assises. A Chauvigny, cette enveloppe se retrouve également au-dessus de l'entablement de la nef et des tran-

septs ; mais, bien que fort aplaties, les charpentes demeurent apparentes.

L'intérieur de St-Pierre offre plus d'intérêt encore que l'extérieur. Nous y trouvons une nef voûtée en berceau, accompagnée de bas-côtés surmontés d'une voûte d'arête, et se prolongeant en déambulatoire autour du sanctuaire. Tous les arcs sont en plein-cintre, à l'exception des trois plus rapprochés de la porte, qui sont en ogive obtuse. Une fausse coupole octogone, avec trompes dans les angles, couronne l'intertransept. Mais ce qui, par-dessus tout, a le plus vivement et le plus longuement captivé notre attention, ce sont les curieux chapiteaux historiés qui surmontent les colonnes de l'hémicycle du sanctuaire. Je ne puis mieux faire que de les décrire successivement, en commençant par celui qui nous a paru le plus intéressant par l'inscription qui l'accompagne. C'est le chapiteau gauche de l'arceau médian du sommet de l'abside. Ce chapiteau, qui représente les Mages offrant leurs présents à l'Enfant-Jésus, contient un personnage surmonté de ces mots : *Gofridus me fecit.* Quel fut ce Godefroy? fut-ce le fondateur, l'architecte, le sculpteur? C'est ce que l'on ignore. Ailleurs, un ange annonce aux bergers la naissance du Sauveur ; dans le nimbe qui ceint la tête du messager céleste sont écrits ces mots : *Gabriel angelus*, et sur le tailloir : *Dixit gloria in excelsis;* au-dessus d'un Pasteur, on lit : *Pastores;* au-dessus de l'autre : *Pastor bonus.* Partout, et dans chaque composition, une inscription explique et complète la pensée de l'imagier. Un homme est assis et pleure, c'est *Babylonia deserta;* un ange tient une balance et un démon pèse sur l'un des plateaux ; dans le nimbe de l'ange on lit : *Micael*, et au-dessus du démon : *ecce diabolus.* Une femme, les cheveux dénoués sur les épaules, vêtue d'une robe à longues manches, tient d'une main des vases à parfums, et de l'autre une cassolette ; c'est la figure de Babylone, la grande prostituée,

Ecclesia magna meretrix (1). Plus loin, c'est l'Annonciation, avec le mot *Maria* dans le nimbe de la Vierge. La même inscription se retrouve dans la Présentation avec IHS XPS au-dessus de la tête de l'Enfant-Jésus, et *Simeon* au-dessus de celle du saint vieillard Siméon. Toutes ces inscriptions sont gravées en creux et en caractères du XIIe siècle.

Pendant que nous nous livrions à ces observations si pleines d'intérêt, le curé de St-Pierre vint nous trouver dans son église, et voulut bien nous donner, avec une obligeance extrême, des renseignements dont quelques-uns trouveront place ici. Il nous dit, entre autres choses, qu'il y a quelques années, M. Alfred Ramé vint à Chauvigny et releva à l'estompe les inscriptions lapidaires que j'ai transcrites tout à l'heure. M. Ramé destinait vraisemblablement ses recherches à l'étude qu'il préparait alors sur les églises romanes : puisse-t-il bientôt mettre au jour cet important travail, impatiemment attendu par les amis de l'archéologie.

En passant près de la chapelle absidale qui se trouve derrière le sanctuaire, M. le curé de St-Pierre nous fit remarquer une excellente statue en bois de la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, œuvre du commencement du XVIIe siècle. Il nous raconta que, pendant la Révolution, la pauvre Madone avait servi de déesse de la Raison. Pour lui donner la figure de son emploi, les auteurs de cette stupide profanation scièrent l'Enfant-Jésus qui se trouvait taillé dans le même bloc, et après avoir recouvert la statue de la Vierge d'oripeaux aux trois couleurs, ils l'offrirent aux adorations

(1) « Quelquefois l'Église est représentée sous l'image d'une courtisane, parce qu'elle appelle à elle toutes les nations, et ne ferme son sein à aucun de ceux qui reviennent à elle : *propter ecclesiam de gentibus congregatam, et quia nulli claudit gremium redeunti ad se.* » Guillaume Durand, *Rationale divinorum officiorum*, cap. I.

des libres-penseurs de Chauvigny. Aujourd'hui la Madone a repris sa place dans l'église de St-Pierre, et l'image du divin Enfant, heureusement retrouvée, repose de nouveau dans les bras de sa mère.

Dans une autre chapelle, M. le curé nous fit voir un fort beau reliquaire en bois doré, du temps de Louis XIV, contenant une partie du chef de saint Martial.

Le bas-côté de droite renferme le tombeau arqué d'un prêtre dont on ignore le nom; ce tombeau remonte au XIVe siècle. Deux anges sont placés à la tête du défunt, dont les pieds reposent sur un chien. L'arcade est ornée de colonnettes en application avec chapiteaux à double rang de feuillages. Le cercueil est à panneaux ogivaux.

Une autre tombe de la même époque, mais non placée sous une arcade, offre, comme la précédente, la statue d'un prêtre couché sur le couvercle. Sa tête est appuyée sur un coussin; trois anges sont assis de chaque côté du défunt sur la pierre sépulcrale, et un chien repose à ses pieds. Ce tombeau a 2 mètres de longueur.

Avant que la porte eût été abaissée au niveau où on la voit aujourd'hui, on trouvait en entrant une espèce de palier élevé au-dessus de l'aire de la nef, sous lequel était pratiqué le caveau sépulcral des seigneurs de Chauvigny.

Il ne me reste plus qu'à signaler une ancienne cuve baptismale dont les bords sont découpés intérieurement et extérieurement de manière à figurer huit lobes. La pierre a été piquée et enduite de ciment peint en rouge à l'extérieur. Je crois cette cuve du XIIIe siècle.

L'église de St-Pierre a sous voûte 50 pieds d'élévation dans la nef et 60 sous la fausse coupole. Sa longueur est de 144 pieds; sa largeur de 37.

ANCIENNE MAISON.

J'ai oublié de signaler, vis-à-vis du château de Monléon, une ancienne maison du XVᵉ siècle qui un instant attira notre attention. Nous y avons remarqué, figurée sur la façade, une sirène tenant d'une main un miroir et de l'autre un peigne qu'elle passe dans sa longue chevelure. Ce morceau de sculpture forme cul-de-lampe à la retombée de l'archivolte d'une fenêtre. Était-ce un emblème, était-ce une fantaisie de l'artiste? qui saurait le dire?

RETOUR A MONTMORILLON.

Après avoir visité l'église de St-Pierre avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite, nous prîmes congé de M. le curé de Chauvigny. Du haut de la terrasse du presbytère, d'où l'on domine l'horizon presque entier, nous apercevions de gros nuages noirs du plus sinistre augure. La nuit approchait, le ciel chargé d'eau semblait prêt à fondre sur nos têtes; nous nous hâtâmes de rejoindre notre véhicule et bientôt nous courions à toute vitesse sur la route de Montmorillon. Nous avions beau courir, nous ne pouvions fuir notre destin : il était écrit que ce jour-là nous serions inondés jusqu'à la moëlle des os. La voiture de M. Jules de La Lande, comme celle de tout jeune homme sans crainte et sans douleurs, était une américaine découverte et dénuée de tout abri contre les intempéries de la saison. Sous les rafales incessantes du vent, nos parapluies pliaient, se tordaient, prenaient toutes les formes, échappaient à nos mains glacées; un lac, toujours entretenu par les sources célestes, s'étendait sous nos pieds et sur nos siéges, et pourtant mon ami, M. de Galembert, dormait. Enveloppé dans son large burnous,

fidèle compagnon de ses voyages, avec lequel il avait couché sous la tente, bivaqué au désert des rives du Nil, aux bords du Jourdain, et des bords du Jourdain aux plages du Bosphore, il dormait, rêvant peut-être au beau ciel d'Orient, ce ciel d'azur et sans nuages, où la brise est douce, la rosée tiède et bienfaisante ; il dormait, le cher comte, et ne se réveilla qu'aux approches de Montmorillon. Il avait pour lui passé comme un songe, ce voyage, qui pour nous avait été une si longue réalité. Mon hôtesse me regarda d'un air qui voulait dire : Ne vous en avais-je pas prévenu ? Bientôt pourtant nous fûmes séchés et réchauffés, et tout fut oublié.

Dans la soirée qui se prolongea fort avant dans la nuit, et pendant que nous fumions le calumet de l'hospitalité dans le cabinet de M. Jules de La Lande, notre jeune confrère nous montra sa curieuse collection d'objets antiques. La plaque tumulaire et l'étoile dont j'ai parlé plus haut, une charmante statuette en cuivre émaillé du XIII[e] siècle, la dépouille d'un chef franc trouvée à peu de distance de Montmorillon, son sabre, son angon orné d'anneaux d'or, sa framée, un débris de casque, des médailles, et mille autres objets que je ne saurais détailler ici. Ce qui nous intéressa par-dessus tout, ce fut la collection de lettres originales d'Henri IV, de Marie de Médicis, de Sully, de Louis XIII, du prince de Condé, au nombre de 150, adressées à l'un de ses aïeux, Marreau de Boisguérin, gouverneur de Loudun et du Loudunois.

DE MONTMORILLON AU BLANC.

Nous devions quitter Montmorillon le lendemain pour nous diriger vers le Blanc. M. Jules de La Lande voulut encore nous accompagner jusqu'à la station que nous comptions faire au château de St-Hilaire chez son parent, M. de Chergé. Cette fois, ce fut dans la voiture de M. de La Lande père, que

nous nous installâmes fort confortablement, narguant le vent et la pluie. Les cataractes du ciel avaient sans doute été épuisées par le déluge de la veille : nous eûmes ce jour-là le plus beau temps du monde.

La route de Montmorillon à St-Savin, où nous devions nous arrêter en passant, côtoie presque continuellement les bords de la Gartempe. C'est une suite de sites variés, pleins de fraîcheur et de végétation. De beaux rochers au large front chauve apparaissent, de temps à autre, sous les bouquets de bois qui bordent le chemin. Dans les plis des vallons, sur les pentes accidentées des coteaux, des châteaux, de jolies habitations des champs, encadrées de fleurs et d'ombrages, viennent égayer le paysage et lui donner de la vie. Nous arrivâmes ainsi au petit village de Jouhé, où nous avions à visiter une chapelle particulière, ornée d'anciennes peintures murales.

JOUHÉ.

Bien que dépourvue de tout caractère architectural, la chapelle de Jouhé nous a semblé remonter au XVI[e] siècle. Elle est située sur le bord de la place qui précède l'église paroissiale, et qui doit être un ancien cimetière. Elle renferme les tombes de deux membres de la famille de Moussy, et celle de M. d'Auboutet. Cette dernière remonte à quelques années seulement.

Au fond de l'abside, de forme rectangulaire, sont représentées la Création, la Chute originelle, et dans un angle l'Annonciation. A la voûte, on voit notre Seigneur accompagné des quatre Évangélistes ; saint Mathieu est figuré par un ange tenant une banderole où est écrit : *Mathæus homo ;* saint Jean, par l'aigle symbolique, avec ces mots *Johannes avis ;* saint Luc, par le bœuf, avec la légende : *Lucas bos.* L'inscription de saint Marc est effacée.

Les tableaux figurés sur les murs latéraux forment deux zones superposées, et séparées par une bande ornée de quatre-feuilles. Ils représentent le *Dict* des trois morts et des trois vifs, le Jugement dernier, la Nativité, l'Annonce aux bergers et l'Adoration des Mages. Dans la zone inférieure, toutes les figures sont noires, mais on s'aperçoit qu'elles ont été préalablement esquissées en traits rouges. M. de Galembert croit que le noir n'a été appliqué que postérieurement, et qu'à l'époque primitive, les figures de cette zone avaient, comme celles de la zone supérieure, reçu un coloris naturel; je ne partage pas cet avis.

L'église paroissiale de Jouhé appartient au style Plantagenet de la fin du XIIe siècle. Elle n'a qu'une seule nef. L'abside rectangulaire est percée de trois fenêtres en plein-cintre, longues, étroites et fort évasées à l'intérieur. Ce ne sont, à proprement parler, que des espèces de meurtrières. Celle du milieu est un peu plus haute que les deux autres. Le jour ne m'a pas paru avoir plus de 15 à 20 centimètres.

ANTIGNY.

Notre seconde station eut lieu à Antigny, où nous arrivâmes en passant un bac que conduit un pauvre idiot, couvert de haillons. Dans cet endroit, la rivière, profondément encaissée, est dominée par des rochers à pic de l'effet le plus pittoresque. C'est un site que je pourrais indiquer aux amateurs de la nature sauvage: ils y trouveraient de charmants sujets d'étude pour leurs crayons; s'ils s'en sentaient le courage, le pauvre batelier lui-même leur offrirait un type digne de figurer auprès des grotesques de Callot.

Le premier objet qui frappa notre vue fut la lanterne des morts, située dans l'ancien cimetière, converti aujourd'hui en place publique. Cette lanterne appartient au XIIIe siècle,

comme l'indiquent les chapiteaux à crochets et les bases ornées de pattes des colonnettes d'angle. L'intérieur de la colonne est percé d'un tuyau carré, dans lequel on pénètre par une ouverture placée du côté du nord. De petites entailles, semblables à des boulins de pigeonnier, servaient à monter au sommet de la lanterne. Vous avez, du reste, Monsieur le Directeur, donné une description et un dessin de cet ancien monument dans votre *Abécédaire d'archéologie*, qui me dispense d'entrer dans de plus amples détails.

Il est à croire qu'au moyen-âge la population d'Antigny était beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Partout sur la vaste place qui entoure le fanal, dans les chemins qui l'avoisinent, dans les jardins du village, dans les maisons, partout s'étend une couche serrée, pressée de tombes de toute grandeur, dont un grand nombre montrent, à fleur de terre, leur rebord usé par le pied des passants et par les roues des chariots. Toutes offrent la même forme : celle d'un auge plus large à la tête qu'aux pieds. Le cimetière a plus d'un hectare d'étendue. Le Conseil administratif de la Société française d'archéologie a bien voulu, sur ma demande, allouer des fonds pour y pratiquer quelques fouilles. M. J. de la Lande, qui s'est chargé de diriger les travaux, rendra compte du résultat de ses recherches, qui, moins fructueuses que je l'avais espéré, n'ont pas laissé cependant d'amener la découverte d'objets curieux et intéressants : entre autres, une tombe creusée dans une borne milliaire, avec une inscription du temps d'Adrien.

Une voie romaine passait à un kilomètre d'Antigny.

ÉGLISE.

L'église d'Antigny n'offre de remarquable que l'ancienne chapelle seigneuriale de la famille de Boismorand, transformée

aujourd'hui en sacristie. Nous y avons retrouvé des peintures murales, offrant une grande analogie avec celles de Jouhé, moins les figures noires. La légende des trois morts et des trois vifs, l'Annonciation, la Naissance de notre Seigneur, l'Adoration des Mages, le Massacre des innocents, la Scène dans laquelle Judas est représenté à genoux et isolé, la Passion et Jésus bénissant au milieu des quatre Évangélistes. De la chapelle d'Antigny ou de celle de Jouhé, quel a été le modèle, quelle a été la copie? Les tableaux appartiennent-ils à la même main et à la même époque? Nous l'avions pensé, M. de Galembert et moi, et nous les avions attribués au XVI[e] siècle, dont ils offrent tous les caractères et les costumes. Mais voilà qu'une inscription, relevée dans le clocher d'Antigny, m'est transmise par M. de La Lande. Elle concerne une fondation de messes faite pour messire de Boismorand, chevalier, en considération de la restauration de l'église et de la construction de la chapelle de S[te]-Catherine, en date de 1642. Voilà qui renverse toutes nos appréciations. M. de Galembert, consulté par moi, me répond; « La date de 1642 dans le clocher d'Antigny est un fait très-intéressant et qui vient, avec plusieurs autres à ma connaissance, confirmer cette proposition que l'art national avait jeté de si profondes racines, qu'il faut arriver à Louis XIV pour en perdre complètement la trace. »

L'extérieur de l'église nous a offert, du côté du chevet, tout un soubassement bâti avec des tombes et des couvercles de tombes placés sur champ et entremêlés de tuiles à rebords. Deux litres superposées sont peintes sur les murailles. Un tombeau apparent, placé devant la porte, est supporté par deux courtes colonnettes jumelles à chapiteaux et à crochets. Une croix, ornée de lobes ogivaux dans les angles des bras, est sculptée sur le couvercle; elle ne porte aucune inscription.

Je ne mentionne que pour mémoire les ruines du château d'Antigny appartenant à M. de Boismorand. Ces ruines sont peu importantes, et annoncent le XVIe siècle. Un établissement de sœurs pour l'éducation des enfants et pour la visite des malades a été fondé, près du vieux manoir, et sur une partie de ses dépendances ; pouvait-on lui donner une meilleure destination ?

SAINT-SAVIN.

Que reste-t-il à dire aujourd'hui de la célèbre église de St-Savin qui n'ait été écrit, publié et répété maintes et maintes fois ? Aussi n'en dirai-je que quelques mots et pour payer le tribut d'admiration que tout archéologue doit à cet intéressant monument.

Dans ses vastes proportions, l'église de St-Savin nous offre le type commun des basiliques romanes du Poitou. Nef recouverte en berceau, bas-côtés en voûtes d'arête, fausse coupole, transepts avec absides, sanctuaire oblong entouré de colonnes monocylindriques et absidioles rayonnantes, variant quant au nombre qui est de cinq ici.

La tour du clocher, robuste donjon carré orné de contreforts peu saillants et que surmonte une flèche de l'époque ogivale, forme narthex à l'entrée de la basilique. Les trois premières travées de la nef sont munies d'arcs doubleaux, tandis que celles qui leur font suite ne forment qu'un long berceau sans arcs. De ces trois premières travées, les quatre piliers les plus rapprochés de la porte dessinent en section un quatre-feuilles dont les lobes sont figurés par le plan des colonnettes engagées ; les deux suivants, beaucoup plus épais, présentent un petit arêtier rectangulaire dans l'angle formé par la jonction des lobes, et ceux qui leur font suite dans la nef sont monocylindriques.

La huitième livraison du *Bulletin monumental* de 1866 contenait un compte-rendu de la transformation qu'a subie en ces derniers temps la crypte de St-Savin. Les découvertes qui ont amené M. l'abbé Lebrun à établir l'abside actuelle à la place de l'ancien escalier, et les nouveaux escaliers à la place de l'ancienne abside, ces découvertes, énumérées dans le *Bulletin monumental*, m'ont paru justifier les changements qui ont eu lieu. Je ne m'étais pas toutefois rendu par la lecture un compte exact de l'effet qu'ils devaient produire, et cet effet, je le dois dire, n'est pas heureux. Vus de la nef, les deux escaliers étroits et resserrés par lesquels on descend aux portes de la crypte, l'exiguité de ces portes, leur forme singulière, tout cela choque dès le premier abord. Si l'on pénètre à l'intérieur, l'effet est le même.

Antérieurement aux aménagements récents, l'entrée de la chapelle souterraine était placée à l'est, derrière le sanctuaire, et l'autel se trouvait appliqué contre le mur de l'ouest. Pour parvenir à disposer l'entrée de ce côté, après avoir reporté l'autel à l'est, on a conservé la partie médiane du mur de l'ouest, et de chaque côté on a ouvert, ou rouvert deux petites baies larges de 0^{m}60 cent., dont les jambages sont droits du côté du pilier du milieu, et cintrés du côté qui touche les parois latérales de la voûte. On ne peut mieux figurer ces deux petites portes qu'en les comparant à la lame d'un couteau dont le tranchant serait tourné vers le centre de la crypte et le dos vers les côtés. Cette disposition, comme on le voit, est loin d'être gracieuse. Le pan de mur conservé entre les deux baies, correspond à la porte du sanctuaire située immédiatement au-dessus, et de même largeur que ce pilier.

Les peintures murales de la crypte reproduisent la vie et le martyre de saint Savin et de saint Cyprien, son frère, complétés par des légendes explicatives. Au fond de l'abside

actuelle, est figuré le Christ au milieu d'une auréole, bénissant d'une main et, de l'autre, tenant un livre ouvert. Les voûtes de la nef offrent en tableaux les principaux événements, des premiers âges du monde, depuis la création jusqu'à la mission de Moïse. Les piliers sont peints en imitation d'agate et de marbre. Les couleurs employées dans les fresques sont : le blanc, le noir, le rouge, le jaune, le vert, le bleu et les teintes provenant de la combinaison de quelques-unes de ces couleurs entre elles.

VILLE-SALEM.

En quittant St-Savin, M. de La Lande voulut nous conduire à Ville-Salem, ancienne église dépendant autrefois de l'abbaye de Fontevrault et convertie aujourd'hui en étables, en granges, en selliers et en chambres d'habitation. Pour nous y rendre, nous dûmes prendre, en quittant la route de St-Savin à la Trémouille, un chemin rural boueux, défoncé, coupé de fondrières et de lacs provenant sans doute de la pluie torrentielle de la veille. Les chevaux marchaient avec peine, la voiture faisait entendre de temps à autre des craquements peu rassurants ; nous crûmes prudent de mettre pied à terre. Nous trouvâmes bientôt une ancienne voie pavée, œuvre sans doute des religieux dépossédés, et que borde une avenue d'arbres ; après l'avoir suivie pendant deux à trois cents mètres, nous arrivâmes à l'étape ardemment désirée.

L'église de Ville-Salem et l'ancienne abbaye, dont il reste un grand corps-de-logis délabré, sont situées dans un pli de terrain ombragé et solitaire. C'est bien là un de ces sites sauvages, comme les choisissaient de préférence les colons monastiques qui fertilisèrent autrefois nos sols les plus ingrats par leur travail et leur industrie. Ceux qui les ont dépouillés, qui les ont proscrits, qui les ont poursuivis de leurs stupides

colères, recueillent, après eux, le fruit de leurs sueurs. Rien de triste comme ce petit coin de terre qui porte un des monuments les plus splendides du Poitou ; riche dans sa misère, admirable quoique souillé et profané, magnifique dans son délabrement. Devant un tel spectacle le cœur se serre, et l'esprit fait d'amers retours. En appercevant Ville-Salem, l'émotion chez moi a été si vive et si profonde, qu'après plus d'un mois passé je la retrouve, en écrivant ces lignes, à peine assoupie et prête à se réveiller.

Figurez-vous, Monsieur et cher Directeur, tout ce que le roman Poitevin a de plus luxuriant ; une exubérance telle que l'on dirait que la pierre a fleuri sous la main de l'artiste, et a produit ces mille détails dignes de l'Orient. Eh bien ! voir tout cela entouré, inondé d'ordures, voir des fumiers partout, des bauges infectes se cramponnant, s'étayant sur ces murs ciselés comme un joyau, une mare jaunâtre croupissant au pied des absides, les murailles couvertes de ces plaies, de ces crevasses que crée ou qu'utilise l'industrie besogneuse du paysan, et ne pas se sentir ému, ne pas faire de tristes réflexions sur les temps, sur les doctrines et sur les convoitises qui ont amené et produit ces infâmes outrages ! en vérité, cela n'est pas possible.

Malheureusement il se faisait déjà tard quand nous arrivâmes à Ville-Salem, et nous étions attendus pour l'heure du dîner chez M. de Chérgé, à plus de trois lieues de là. Pour comble de malencontre, plusieurs portes étaient fermées, et les habitants des logis étaient aux champs. Nous ne pûmes donc étudier comme nous l'eussions voulu le vieux monument. M. de Galembert dessinait ; je prenais des notes à la hâte ; M. de la Lande, jeune et agile, escaladait les retranchements éclopés qui nous masquaient les détails intérieurs et nous transmettait le fruit de ses observations : grâce à tous ces efforts réunis, je vais pouvoir vous en esquisser quelques traits.

Bien qu'appartenant à l'époque de transition, cette église est toute romane à l'extérieur, dans sa forme et dans ses détails. D'une richesse extrême au dehors, elle est au dedans d'une sobriété presque sévère. Elle se compose d'une grande nef voûtée en berceaux ogivaux, et de bas-côtés couronnés de voûtes d'arête. Les petits arceaux qui séparent entre elles les travées des bas-côtés sont en ogives, tandis que les arcs formerets sont en plein-cintre. L'arc triomphal et ceux qui découpent la base du clocher sont en arc aigu, et la voûte qui les recouvre est en dôme surhaussé, renforcé de nervures toriques. Cette sorte de voûte ne serait-elle pas venue de l'abbaye-mère de Fontevrault, modifiée comme à St-Pierre de Saumur, par l'adjonction des nervures? Du reste, les chapiteaux de la nef offrent une grande analogie avec ceux qui, à Fontevrault, surmontent les colonnes de l'intertransept. Les transepts sont munis de chapelles absidales voûtées en cul-de-four; une abside unique oblongue et sans déambulatoire couronne la tête de la croix. Les absides sont ornées intérieurement d'arcatures retombant sur des colonnettes engagées. En général, l'ornementation est végétale, et les chapiteaux de la nef offrent les feuilles grasses recourbées, qui bientôt s'épanouiront en crochets. Tous les murs des absides sont recouverts d'un enduit qui annonce d'anciennes peintures décoratives. M. de Galembert, toujours heureux de rencontrer sur son passage une trace amie, m'a très-particulièrement recommandé ce détail; je n'ai garde de l'oublier, ajoutant que la sobriété intérieure de l'église de Ville-Salem provient de ce que, dans la pensée de l'architecte qui l'a construite, la peinture devait venir suppléer le ciseau.

A l'extérieur, et du côté du nord, se développe la riche façade dont j'ai parlé plus haut. Au midi, l'adhérence des bâtiments claustraux excluait toute ornementation. La porte, accompagnée à droite et à gauche de deux colonnes, et de

deux colonnettes d'un moindre module, est surmontée d'une quadruple archivolte : la première composée de palmettes à trois lobes ; la seconde de billettes avec palmettes aplaties ; la troisième de têtes de clous et de fleurons ; la quatrième de petites spirales accouplées deux à deux, se contournant l'une à droite, l'autre à gauche, frêles et ténues comme les vrilles de la vigne. Les claveaux sont ornés de têtes-plates alternant avec des oiseaux fantastiques. Cette façade est percée de quatre fenêtres fort larges en plein-cintre, revêtues de riches moulures.

Une seconde porte se trouve à l'ouest, accompagnée de deux arcatures aveugles remplies d'une espèce d'appareil imitant les compartiments symétriques des vitres montées en petit plomb. La porte et les arcatures sont surmontées, au premier étage, par des fenêtres couronnées d'archivoltes de formes variées, et dont l'une offre une guirlande soutenue de distance en distance par une main sortant du creux de la moulure. En voyant ce gracieux détail si original, je me croyais reporté au XV[e] siècle ; mes notes mentionnent des métopes, sans indication de l'endroit où elles se rencontrent : ma mémoire ne pouvant pour le moment suppléer à cette omission, je me contente de les signaler sans autre commentaire.

Il était plus de six heures du soir quand nous quittâmes Ville-Salem, regrettant vivement de n'avoir pu prolonger notre visite. Je me disais en m'en allant : je reviendrai un jour ici, je reviendrai étudier ce curieux monument en détail et à loisir, avec le temps et l'attention qu'il mérite. Le présent nous appartient ; mais l'avenir, qui sait ? l'avenir est entre les mains de Dieu.

SAINT-HILAIRE.

La nuit tombait lorsque nous arrivâmes à St-Hilaire. Je

n'avais pas revu M. de Chergé depuis le temps, hélas ! déjà éloigné, où nous nous trouvions ensemble à Poitiers, sur les bancs de l'École de Droit, lui, achevant ses cours ; moi, les commençant. Tous deux nous avions vieilli, mais l'ancienne affection ne s'était point refroidie, et ce fut avec bonheur que je pus lui serrer la main et m'arrêter quelque temps sous son toit ami.

Ce fut une bonne soirée et bien remplie que celle que nous passâmes en cercle serré autour du foyer du château de St-Hilaire ; causant de notre temps d'autrefois, des choses d'aujourd'hui, et de beaucoup d'autres choses encore. Ces causeries, égayées de ce sel gaulois dont M. de Chergé est si prodigue, ne seraient point sans charme, j'en suis certain, pour les lecteurs du *Bulletin monumental* ; mais, comme l'histoire moderne y a eu beaucoup plus de part que l'histoire ancienne, je dois m'abstenir de leur donner place ici.

Je ne sais à quelle heure nous quittâmes le salon, si bien le temps coulait inaperçu ; ce que je sais, c'est que Mesdames de Chergé s'étaient retirées depuis longtemps, lorsque la lampe épuisée nous avertit que le moment était venu de songer à la retraite. Réglant notre ordre du jour du lendemain, il fut convenu que notre gracieux hôte nous conduirait, après déjeûner, au Blanc et de là à Fontgombault.

Le soleil le lendemain se leva radieux. Dès le matin nous nous trouvions réunis sur la terrasse du château, pour nous rendre de concert à l'église de St-Hilaire, dont le curé désirait consulter M. de Galembert au sujet d'un vitrail à placer dans l'abside. C'est une humble église de village, modeste, mais tenue avec cette propreté décente qui est un témoignage de respect pour l'Hôte divin qui y fait sa demeure. Je n'y trouvai rien qui pût mériter d'être signalé ici.

Au retour, M. de Chergé nous fit faire la tournée de propriétaire. Il nous montra son parc bordé d'une délicieuse

petite rivière, ses champs, ses cultures ; et après déjeûner, nous montions en voiture pour nous rendre au Blanc.

SAINT-GÉNITOUR.

En pénétrant dans l'église de St-Génitour du Blanc, l'œil est frappé de l'excessive déviation de la nef relativement à l'axe du sanctuaire. Nulle part rien de semblable, rien d'aussi accusé ne se présente dans nos monuments religieux. On dirait que, soulevé par une main puissante, le chevet de l'église a été déplacé et porté loin de son axe. Dans une brochure qu'il m'a offerte en souvenir, M. de Chergé étudie le plan singulier de cette église et démontre que l'inclinaison que l'on remarque si souvent dans un grand nombre d'édifices sacrés est due à une cause intentionnelle, à une pensée symbolique et non à des nécessités de construction, à l'impéritie des architectes qui n'auraient point su tracer une ligne droite, comme le prétendent certains archéologues. Suivant M. de Chergé, et je le crois dans le vrai, on n'a eu d'autre but que de rappeler figurativement l'inclinaison de la tête du Sauveur au moment où il rendit le dernier soupir sur l'arbre de la croix. Cette thèse, il l'appuie sur des observations nombreuses prises sur divers points de la France. « Dans notre seul département de l'Indre, dit-il, sur quatre-vingts églises qui m'ont été signalées par M. de La Tremblaye, aucune ne présente l'inclinaison au sud. » Partout, ajoute-t-il, l'inclinaison au nord est la règle générale, et la tradition nous enseigne que Jésus-Christ expira la tête penchée à droite.

L'église de St-Génitour est terminée par un chevet rectangulaire percé de trois fenêtres en plein-cintre, celle du milieu étant plus élevée que les deux autres. Le sanctuaire se compose de deux travées, dont la voûte repose sur des nervures diagonales épaisses et carrées ; la nef offre quatre

travées, dont les colonnes sont ornées de chapiteaux à deux rangs de crochets. Le sanctuaire est du commencement du XII[e] siècle et la nef du XIII[e].

Je ne veux point oublier que l'église du Blanc et celle de Fontgombault, que nous allons visiter, n'appartiennent point à la région que j'ai entrepris d'explorer : aussi serai-je très-laconique au sujet de l'une et de l'autre.

FONTGOMBAULT.

L'église de Fontgombault n'était qu'une vaste ruine, lorsque, le 20 mai 1850, les enfants de saint Benoît vinrent s'établir dans les restes délabrés de l'ancienne abbaye, et aujourd'hui les transepts et les absides complètement restaurés permettent de juger de l'ampleur et de la magnificence de la vieille basilique romane. Que sera-ce si un jour la restauration peut s'étendre à l'église entière ?

Cette splendide église est à date certaine, ce qui lui donne un intérêt tout particulier. Commencée par Pierre de L'Étoile, premier abbé de Fontgombault, mort en 1114, elle fut consacrée le 5 octobre 1141. Sa forme est, à peu de différence près, celle des églises romanes du Poitou, modifiée cependant par les influences naissantes du style ogival. C'est ainsi que, des trois absidioles qui couronnent le chevet, celle du milieu, consacrée à la Sainte-Vierge, est plus profonde que les deux autres, disposition particulière surtout aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Nous trouvons bien le déambulatoire étroit et les transepts munis d'absides ; mais ces transepts sont doubles en largeur de ce qu'ils sont dans les églises purement romanes. Ici, chaque bras du transept se compose de deux travées subdivisées vers l'ouest en deux berceaux séparés par un arc-doubleau, et du côté de l'est en quatre petites voûtes d'arête supportées par des colonnettes et des arcs

intermédiaires. Un des berceaux et deux des petites travées de voûtes d'arête font suite au déambulatoire ; le second berceau et les deux autres travées sont établis dans l'axe de l'abside du transept. Le plan de cette église offre une certaine analogie avec celui de St-Hilaire de Poitiers.

Pour correspondre au développement du transept, le chœur et le sanctuaire ont dû se décomposer de même en deux travées, carrées en section, dont la plus rapprochée de la nef est surmontée d'une fausse coupole octogone, avec trompes en niches légèrement ogivales. Des têtes humaines, prélude peut-être de ce que sera plus tard le style Plantagenet, sortent de l'angle de la muraille, sous l'intrados des trompes. Les grands arcs sont en ogive, et les bases des colonnes du sanctuaire sont garnies de pattes. Toute l'ornementation sculptée est empruntée au règne végétal ; un seul chapiteau fait exception. Ce chapiteau représente un personnage vêtu du costume monastique, assis sur un feuillage, dans l'attitude de la méditation. La colonne à laquelle il appartient est celle qui, du côté gauche, reçoit la retombée de l'arceau central de l'hémicycle du sanctuaire. On se rappelle qu'à la même place, à Chauvigny, nous avons rencontré cette inscription : *Gofridus me fecit*, et nous avons pensé que ce pouvait être le nom du fondateur de l'église de St-Pierre. Ne pourrait-on pas croire que le personnage de Fontgombault, personnage unique au milieu d'une ornementation complètement végétale, est l'image de Pierre de L'Étoile, son premier abbé ? C'est l'opinion de M. de Galembert, à qui je dois cette observation, et je puis dire qu'elle me semble très-vraisemblable.

Dans les églises romanes que nous avons jusqu'ici visitées, le peu d'élévation des voûtes du sanctuaire au-dessus de celles du déambulatoire ne permettait pas d'établir des fenêtres au pourtour de son hémicycle. Une exception se rencontre à Montierneuf ; mais la surélévation de ce que l'on

nomme la lanterne provient d'un remaniement du XIIIe siècle et est tout-à-fait en dehors du style primitif. A Fontgombault, le sanctuaire est fort élevé relativement aux absidioles et au déambulatoire ; et sept fenêtres disposées autour de l'hémicycle couronnent un ordre d'arcatures formant comme triforium.

Extérieurement, le chevet de l'église nous offre l'ornementation et l'agencement du style roman : arcatures en application, fenêtres courtes et en plein-cintre avec claveaux cunéiformes, colonnettes engagées, partageant le pourtour des absidioles en panneaux correspondant au nombre des fenêtres, et toits très-aplatis.

Quant à la nef, à partir de la première travée jusqu'au portail, ce ne sont que des pans de murs délabrés, indiquant seulement par les tronçons de colonnes qui y sont demeurés adhérents les anciennes divisions de cet immense vaisseau. La façade de l'ouest offre aux regards surpris une haute muraille isolée, dont le gigantesque pignon est percé d'une vaste fenêtre ogivale.

Au-dessous de cette fenêtre s'ouvre la porte principale couronnée de quatre archivoltes reposant sur des chapiteaux historiés, dont les colonnettes sont disparues, mais dont les bases encore existantes présentent des lions accroupis, emblème présumé de la juridiction abbatiale.

Bien que détruit, l'arc formeret de la première travée a laissé sur le mur gouttereau de gauche une empreinte indiquant que cette travée était sensiblement plus large et plus élevée que celles qui la suivaient dans la nef. D'où venait cette différence si marquée ; quelle pouvait en être la cause ? Je ne sais trop. Je rappellerai toutefois qu'à St-Savin, et à Chauvigny, les trois premières travées nous ont offert une différence sensible, dans la disposition des piliers et des voûtes, avec celles du reste de la nef. Il y a là, je crois,

autre chose qu'une disposition fortuite, et la question demande à être étudiée.

En examinant les nombreux débris épars au milieu des ruines, je rencontrai une large pierre circulaire, qui dut autrefois servir de clef de voûte. Elle offre l'image sculptée d'un abbé tenant une croix de la main droite et bénissant de la gauche. Dans la bordure est gravée une inscription que nous n'avons pu déchiffrer, à cause de son état de mutilation. Six tores se détachent du cercle et devaient se relier à autant de nervures correspondantes de la voûte. J'ai signalé ce bas-relief au R. P. abbé, qui, avec une bonté et une affabilité extrêmes, avait voulu nous guider lui-même dans les différentes parties de son monastère. Il l'a fait de suite déposer en lieu sûr, où l'inscription pourra être étudiée plus tard, quand l'occasion s'en présentera.

La diligence qui devait nous emmener à Châtellerault venait de s'arrêter à la porte de l'abbaye. Nous prîmes congé du R. P. Dom Marie-Dosithée, et, après avoir serré bien affectueusement la main de nos deux excellents hôtes, MM de Chergé et de La Lande, nous reprîmes le chemin de la Touraine.

LA ROCHE-POSAY.

Nous traversâmes La Roche-Posay à la nuit tombante. Pendant qu'on relayait, je pus donner un coup-d'œil au vieux donjon qui s'élève à peu de distance des remparts. Il est de forme carrée et flanqué de contreforts plats et peu saillants, suivant l'usage de l'époque romane. Enclavé qu'il est dans une propriété particulière, et entouré de murs et de maisons, il m'a été impossible de reconnaître s'il était posé sur une motte factice. Il existe encore une ancienne porte de l'enceinte primitive et quelques pans de murs de défense.

LOUDUN.

Loudun sera ma dernière étape en Poitou. Plus riche en souvenirs qu'en monuments, cette ville n'offre de réellement remarquable que son vieux donjon roman, décrit depuis longtemps par vous, Monsieur le Directeur, et figuré dans le Compte-rendu du Congrès de Saumur.

DONJON.

Le donjon de Loudun est en forme de carré-long. Ses deux faces les plus larges sont munies de quatre contreforts rectangulaires ; les deux autres faces n'en ont que trois seulement. Une porte en ogive s'ouvre du côté du nord, à un niveau assez élevé au-dessus du sol : cette porte, il n'est pas besoin de le dire, est de beaucoup postérieure à sa construction primitive.

D'après le P. Labbe, dans sa *Nova bibliotheca manuscriptorum*, Foulques Néra reçut la ville de Loudun en fief de Guillaume V, duc d'Aquitaine, vers 1026. Il est à croire que le *grand bâtisseur*, comme on l'appelait, à qui l'on doit les donjons de Langeais, de Loches, de Montbazon, de Montrichard et tant d'autres, fit également construire celui de Loudun.

Ce donjon servit maintes fois de refuge aux protestants dans leurs fréquentes révoltes contre l'autorité royale; en 1633, Louis XIII donna ordre à Laubardemont « de le raser entièrement sans y rien réserver. » Cet ordre ne fut pas exécuté à ce qu'il paraît, ou peut-être se contenta-t-on de détruire les défenses supérieures.

CHATEAU.

Deux passages différents des registres de la Chambre des Comptes nous apprennent que Philippe-Auguste fit reconstruire, vers 1206, le château de Loudun : « Quando dominus rex Philippus ædificavit castrum novum de Loduno. » Il n'en reste plus rien pour ainsi dire aujourd'hui ; il fut démoli en 1630 par ordre du Roi qui accorda les matériaux provenant de cette démolition, « ensemble la propriété des places, tant des dites tours et murailles que des fossés et contrescarpes, à ses amés et féaux, Jean d'Armagnac, l'un de ses maîtres d'hôtel, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Loudun, et Michel Lucas, secrétaire de la maison et couronne de France, en considération de leurs services. »

Les mots *castrum novum*, employés dans l'extrait que je viens de citer, indiquent qu'un château plus ancien existait antérieurement à Philippe-Auguste. J'en ai reconnu les restes au-dessus de la contrescarpe qui fait face à l'église du Martrai. Ces restes se composent de quelques assises de petit appareil fort régulier, que l'absence seule de bandeaux de briques m'empêche de considérer comme appartenant à l'époque gallo-romaine. Comme il ne reste de ces pans de murs que les assises inférieures, il pourrait se faire que les bandeaux eussent été emportés avec les assises supérieures disparues. Des monnaies de Commode et de Dioclétien, trouvées en 1749 dans les ruines du château, font supposer, du reste, qu'un *castrum* existait à cet endroit du temps des Romains.

Si les pans de murs que je signale ici ne sont pas gallo-romains, ils ne peuvent être postérieurs au VIII[e] siècle.

ÉGLISE DU MARTRAI.

L'église du Martrai remonte au commencement du XVe siècle. Les voussures du portail sont ornées de délicieuses petites statuettes, et de feuilles de chardon d'une délicatesse infinie, mais malheureusement fort mutilées. Ces mutilations sont l'œuvre des protestants, comme l'indique une ancienne inscription placée sur un pilier près de l'entrée :

« LE Xme JOVR DE NOVEMBRE MILLE V CENT SOIXANTE-HVIT FVST CE COVENT MIS EN CENDRES PAR LES HVGVENOTS DESTRVICT. »

Un couvent de Carmes, fondé en 1334 par un seigneur de Lamothe Chandénier, était attenant à cette église.

Le portail et la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, qui forme comme une espèce de bas-côté en avant de la nef principale, ont été, croit-on, bâtis par le roi René d'Anjou, seigneur apanagiste du Loudunais.

Le chevet de l'église est de forme rectangulaire ; une large fenêtre entourée d'une triple archivolte le remplit presque en entier. On y remarque quelques excellents tableaux, et surtout au-dessus de l'autel de Notre-Dame-de-Recouvrance, une Vierge à l'Enfant-Jésus, attribuée à un de nos plus grands maîtres.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

L'église paroissiale de St-Pierre était primitivement dans l'enceinte du château. Philippe-Auguste l'ayant fait détruire dans la crainte que des étrangers, en s'y rendant sous prétexte de dévotion, ne prissent connaissance des fortifications,

la fit reconstruire à la place qu'elle occupe aujourd'hui au centre de la ville.

De la construction du XIIIe siècle, il ne reste que l'intertransept. Le chœur, le sanctuaire, la nef, les chapelles latérales de l'abside remontent au XVe siècle. Le bas-côté droit offre tous les caractères de cette époque, et pourtant une inscription placée sur le mur de l'ouest nous apprend que les voûtes n'ont été faites qu'au XVIIe siècle :

Mre BENJAMIN LOVIS CHAWET CVRÉ. Me RENÉ LE PROVS CONS^r AV BAILLIAGE. Me CHARLES CLÉMENT PROCVREVR. Me ROLAND BOVREAV MARCHAND ONT FAICT FÈRRE CES TROIS DERNIÈRES VOVTES AN 1637 ESTANT PROCVREVRS DE LA FABRIQVE.

Le bas-côté méridional appartient à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. La porte principale est un charmant spécimen de l'architecture de la Renaissance.

Le clocher est couronné par une flèche très-aiguë et très-élancée : c'est là son seul mérite. Il est assez gravement dégradé, et de nombreux crépissages remplacent, en plusieurs endroits, les pierres rongées par le salpêtre ou par la gelée. Ce clocher est du XVe siècle.

On sait qu'Urbain Grandier était curé de St-Pierre.

SAINTE-CROIX.

L'ancienne collégiale de Ste-Croix, aujourd'hui transformée, hélas ! en halle, est, après le donjon, le monument le plus remarquable de Loudun. Elle date de la fin du XIe siècle, et son plan est celui des basiliques romanes du Poitou. La nef principale et les deux bas-côtés dont elle est accompagnée, sont voûtés en berceaux, renforcés d'arcs-doubleaux. Un

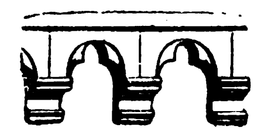
étroit déambulatoire circule autour du sanctuaire, que couronnent trois absidioles rayonnantes. Dans chaque bras du transept s'ouvre une chapelle voûtée en cul-de-four, dont l'arceau est orné de têtes prismatiques de clous, en souvenir, sans doute, de ceux qui attachèrent le Sauveur sur la croix. Dans les églises romanes à déambulatoire, le sanctuaire, circonscrit par une série de colonnes monocylindriques, est surmonté d'une voûte en forme de cul-de-four, s'élevant au-dessus d'une corniche semi-circulaire, c'est le type commun et ordinaire. A Ste-Croix, la voûte du sanctuaire offre une disposition que nous n'avons encore rencontrée nulle part ailleurs, et qui s'éloigne de ce type pour se rapprocher de l'agencement de la fausse coupole. C'est la fausse coupole, en effet, qui a dû servir de modèle à l'architecte de Ste-Croix, c'est à elle qu'il a dû emprunter la forme polygonale de la corniche sur laquelle repose la voûte du sanctuaire.

Qu'on se figure, en effet, le dôme octogone Poitevin, dégagé de l'un de ses larges pans et de ceux plus petits qui l'accompagnent de chaque côté, et l'on aura une idée de la voûte dont je voudrais faire saisir la disposition. Toutefois, au lieu d'être supportés par des trompes, les deux petits pans coupés de Ste-Croix reposent sur de courtes colonnettes, dont les bases sont assises sur les tailloirs des deux grosses colonnes médianes de l'hémicycle. Comme dans la fausse coupole, deux étroits pendentifs retournés, placés au-dessus des petits pans, servent à passer du polygone à l'hémisphère parfait. La disposition que je décris ici offre encore cette différence avec la fausse coupole, c'est qu'au lieu d'être superposé à un carré, le polygone s'inscrit sur un plan semi-circulaire.

Pourquoi l'architecte, ayant à sa disposition ces supports semi-circulaires, a-t-il établi une corniche polygonale pour revenir ensuite à la voûte arrondie en cul-de-four ? C'est ce qu'on ne saurait comprendre ? Aucune nécessité de construc-

tion ne l'y obligeait : loin de là, un agencement tout contraire lui était en quelque sorte imposé par le plan même du sanctuaire. Il ne peut avoir eu d'autre but que de créer une conception originale, ressortant de la voie ordinaire et usitée ; il ne peut avoir recherché autre chose que le mérite d'une difficulté vaincue ; et réellement cela ne valait pas la peine d'imaginer les singulières et inutiles combinaisons, je dirai même les anomalies que nous venons de signaler.

Ici, si vous le voulez bien, Monsieur et cher Directeur, se terminera, pour le moment, notre excursion en Poitou. J'aurais pu, en la poursuivant dans une autre direction, rencontrer de nouveaux et intéressants sujets d'observation ; mais c'eût été prolonger au-delà des limites permises ce rapport déjà beaucoup trop volumineux. En étudiant, du reste, les nombreux monuments qui se sont trouvés sur notre itinéraire, et ce sont les plus importants sans conteste ; en les comparant entre eux, en les rapprochant des monuments des régions circonvoisines, nous avons pu nous faire une idée du style Poitevin, reconnaître ce qui lui appartenait en propre et ce qui lui provenait d'une source étrangère : et c'est là, ce me semble, le but pratique de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier. C'est ainsi que je l'ai comprise ; puissé-je n'être pas resté trop au-dessous de ce que vous attendiez de moi.



NOTICE

SUR

UNE VILLA GALLO-ROMAINE

AU CHATEAU DE ROCHES,

COMMUNE DE SCEAUX (Sarthe);

Par M. L. CHARLES,

Membre de la Société française d'archéologie.

Un fait incontestable, pour le Maine et probablement pour bien d'autres provinces, c'est qu'il existe dans nos campagnes, sur un grand nombre de points, des traces de constructions antiques. Avec quelque expérience archéologique et l'attention suffisante pour suivre les mouvements de terrain quand il s'en opère, on reconnaît vite que les substructions gallo-romaines et les vestiges d'antiquité en général y sont beaucoup plus communs, de nos jours encore, qu'on n'est porté à le croire. Nous voulons parler ici spécialement de ces riches villas qui, paraît-il, couvraient notre contrée dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui ont toutes péri de la même manière dans les désastres qui ont accompagné la dissolution du monde romain. Le nombre en était bien grand, si l'on en juge par toutes celles que peut signaler une seule vie d'archéologue, pour peu qu'elle soit active.

Quand on a eu la bonne fortune de rencontrer une fois les

restes d'une de ces villas, avec l'ensemble des objets qui les accompagnent ordinairement, l'éducation est faite d'un seul coup; on connaît et l'on peut reconnaître facilement les témoins matériels qui accusent, sur le sol même, l'existence souterraine des monuments dont nous parlons. Ces indices sont des briques à rebords et des fragments de poteries rouges ou noires, quelquefois des enduits colorés ou des cubes de mosaïques; mais les plus communs sont les deux premiers. On les aperçoit à la surface des champs où la culture les a disséminés et réduits en morceaux du plus mince volume. Si ces débris, facilement appréciables pour un antiquaire, sont nombreux, on peut être sûr qu'il y a eu, s'il n'y a pas encore, dans le voisinage, des traces d'un établissement gallo-romain. Avec le temps et un peu de surveillance, on en acquiert la preuve tôt ou tard. Nous-mêmes en avons fait plus d'une fois l'expérience dans le nord-est de l'ancien Maine, voisin de la province du Perche. C'est de cette façon que nous avons reconnu aussi que la plupart des cimetières de campagne, placés au milieu des habitations, remontaient aux temps les plus reculés, à l'origine même de la localité; et quand celle-ci est plus vieille que le moyen-âge, les plus profondes couches de sépultures y laissent apercevoir des briques et des fragments de vases gallo-romains, quelquefois des fibules mérovingiennes.

Les églises de ces bourgs ont pu succéder à des édifices païens, puisque le christianisme s'est efforcé de faciliter le passage du paganisme à la foi, en conservant les vieux sanctuaires connus du peuple, après les avoir purifiés (1).

Sous les fondations de l'église de Cormes, dans la région

(1) Correspondance du pape saint Grégoire avec saint Augustin de Cantorbéry, au moment de la conversion des Anglo-Saxons, à la fin du VI[e] siècle.

du Maine que nous avons déterminée plus haut, on a trouvé un moyen-bronze de Vespasien, des briques et des vases gallo-romains. Les mêmes indices d'antiquités se retrouvent près des églises de Contres, de Courgenard, de Lamenay.

Remarquons encore qu'à Contres, à Lamenay, à Cormes, à Sceaux, l'église est accompagnée d'une belle fontaine servant à l'usage des habitants. Dans la dernière de ces localités il existe, près de la source, un vieux siége de justice seigneuriale, nommé *la Cour*, bâti sur des substructions antiques encore visibles du côté des prés, où la déclivité du sol permet de les apercevoir.

Sceaux est placé sur le versant des collines qui ferment la vallée de l'Huisne à l'est : sites charmants d'où la vue plane au loin sur la prairie et découvre le cours sinueux de l'Huisne qui forme de capricieux méandres et s'approche souvent jusqu'au pied du coteau. Les Gaulois, les Gallo-Romains surtout, si avides des jouissances matérielles, en avaient apprécié l'agrément et y ont laissé des traces de leur séjour. Comme preuve, nous mentionnerons un peulven et un dolmen d'énorme dimension sur la commune de Duneau ; un autre dolmen, dans celle de Vouvray, où l'on a découvert, il y a une quinzaine d'années, quelques médailles à l'effigie du chef gaulois PIXTILOS; les fondations du manoir de *la Cour*, à Sceaux, et les substructions bien autrement importantes récemment découvertes au château de *Roches*.

Vouvray, qui touche à Sceaux, a tout l'aspect d'une localité celtique. Les collines abruptes qui dominent l'église et le bourg sont percées, sur le domaine de Roches, de souterrains qui se ramifient et s'étendent fort loin sous la montagne; et quoique ces profondes excavations, ouvertes dans un roc qui fournit de belles pierres de taille, aient pu être le résultat de son exploitation en carrière, il n'est pas moins vrai qu'elles remontent plus loin dans le temps que la mé-

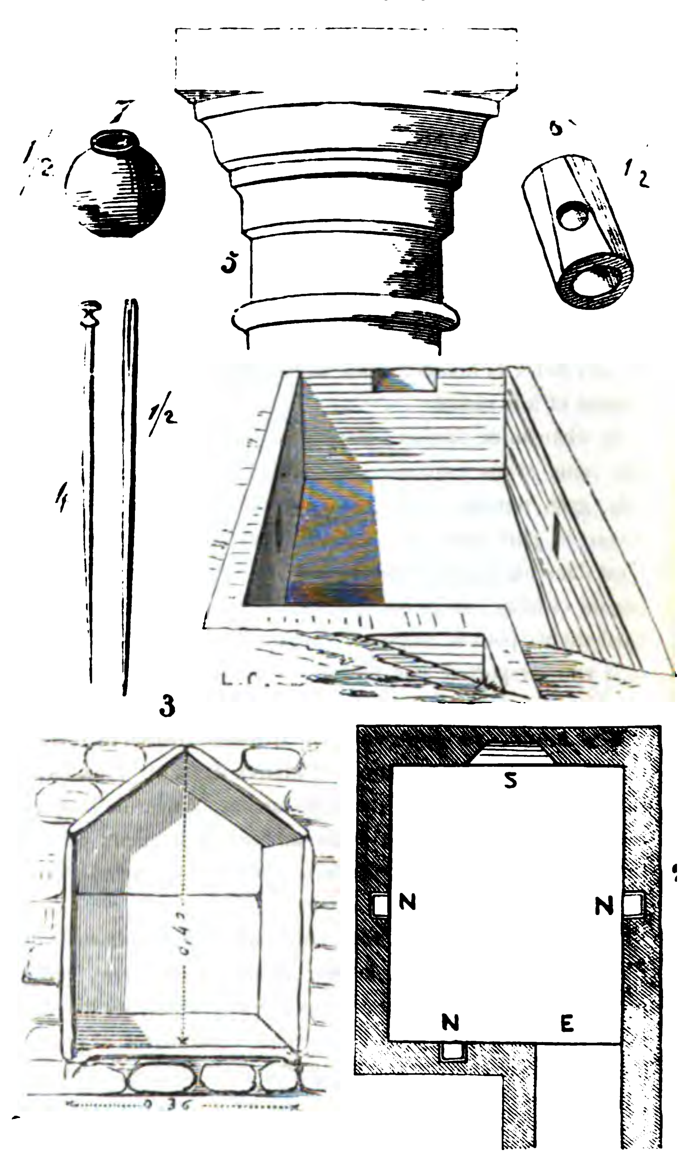
moire des hommes, et que l'entrée en était inconnue il y a peu d'années. Une excursion dans ce dédale souterrain, possible aujourd'hui en usant, bien entendu, de toutes les précautions habituelles pour des cas pareils, n'est pas sans intérêt.

Le sommet du coteau supporte le dolmen de Vouvray; ses flancs, du côté de la prairie, sont couverts de massifs de buis dont la sombre verdure, qui ne se flétrit jamais, donne un caractère particulier, nous dirions volontiers *druidique*, à la localité. Une légende n'y serait certainement pas déplacée; mais ce n'est pas dans le *Bulletin monumental* qu'il convient de sacrifier à la fiction : aussi nous allons nous en tenir au présent et à la réalité.

Le château de Roches, placé dans la situation pittoresque que nous avons esquissée, a succédé probablement à une villa gallo-romaine dont les derniers vestiges viennent de revoir le jour après un enfouissement de quatorze siècles. C'est dans un champ semé de poteries et de briques, à deux pas du château, qu'ils ont été découverts. Ils consistent principalement, pour le moment, dans un sous-sol dont le plan et la vue perspective sont figurés sous les nos 1 et 2 de nos planches (V. la page suivante).

Les murs, en petit appareil très-bien conservé, sans chaînes de briques, ont encore 2 mètres de haut. Trois faces sont percées en NNN d'autant de niches formées de briques à rebords et amorties en angle au moyen de deux de ces niches. Nous donnons le dessin de l'une de ces niches (V. le no 3 de la planche).

La quatrième face, celle du nord, offre en S l'ébrasement d'un soupirail qui prenait le jour au niveau de terre, car la pièce tout entière est creusée dans le sol naturel. Ses dimensions sont de 3 mètres sur 3 mètres 64 centimètres, et l'escalier devait se trouver en E. Quelle était la destination de ce réduit ? Sauf meilleur avis, on peut y voir un *laraire*


7
1/2
6
1/2
5
1/2
1/4
1
3
0,42
0 36
S
N
N
N
E

(*lararium*), sorte de chapelle domestique que les anciens plaçaient dans le lieu le plus secret de la maison, et qu'ils ornaient des statues des Lares ou génies tutélaires de la demeure, quelquefois des images de personnages déifiés. La disposition du lieu, les niches qui le décorent, conviennent à cette sorte de sanctuaire païen. Son plancher est formé d'une couche de 8 centimètres de béton environ, comme l'aire de plusieurs autres petites pièces aperçues à l'ouest de celui-ci, mais au niveau du sol et formant les assises inférieures du rez-de-chaussée de l'établissement détruit depuis des siècles.

Les déblais du sous-sol, composés en majeure partie de cendres, ont fourni une grande quantité d'objets curieux. Disons de suite que cette récolte abondante est due au soin particulier avec lequel ces déblais ont été opérés. Mme Émile Cottreau, née Cohin, qui habite Roches, a pris grand intérêt à la découverte faite sur son domaine. Elle a surveillé personnellement les travaux : les terres ont été passées au crible, et c'est grâce à cette précaution qu'on doit la découverte de plus de 300 monnaies et d'instruments en os et en bronze de petite dimension. Mme Cottreau a des droits incontestables à la reconnaissance des antiquaires, pour le soin avec lequel elle a fait opérer les fouilles, et aussi pour l'intention qu'elle a manifestée de conserver intactes et à l'abri de la destruction les substructions déjà dégagées. Trop souvent, en effet, ces débris ne revoient le jour que pour être détruits sans pitié par des propriétaires peu soucieux de l'archéologie. Il n'en sera pas de même à Roches, et le *laraire* abrité par un toit recevra en dépôt les objets les plus volumineux et les plus curieux sortis des ruines.

Les monnaies, que nous avons très-sommairement examinées, sont en bronze et embrassent une période historique d'à peu près deux cents ans, du milieu du IIe siècle, c'est-à-dire de l'époque des Antonins au milieu du IVe siècle,

celle des fils de Constantin; il y a quelques grands et moyens-bronzes de Marc-Aurèle, Commode, Balbin et Dioclétien; beaucoup de petits-bronzes de Posthume, Tétricus, Gallien, Constantin, et toute une masse de petites pièces presque microscopiques ayant de 6 à 7 millimètres au plus de diamètre; ce sont des Tétricus de l'époque dite des Trente-Tyrans. La grossièreté de l'exécution est en rapport avec la période désastreuse qui les a produites. Il y a loin de ces informes types aux beaux spécimens de l'art gaulois que publie en ce moment M. Hucher, dans un ouvrage recommandable à double titre (1) par la science du numismate et le talent du dessinateur : ces médailles sont plus vieilles de trois cents ans que les nôtres, mais elles datent de l'autonomie!

L'époque de la ruine de la villa de Roches est indiquée par la série des monnaies qui s'arrête au milieu du IVe siècle. Elle a péri, comme toutes celles que nous connaissions déjà, par l'incendie. Plusieurs pièces de bronze et les murs eux-mêmes, à leur partie supérieure, portent des traces visibles du feu, et les déblais renferment beaucoup de cendres. Il y a cependant une série d'objets en os qui sont intacts; une aiguille, des épingles, dont nous donnons un spécimen moitié de grandeur naturelle (fig. 4); un sifflet en os (fig. 6), des cornes travaillées en sifflets (fig. 14 et 15), des cornes d'une espèce particulière de bœuf de grande taille, peut-être l'urus ou l'aurochs; un couteau celtique très-beau, en pierre finement travaillée et polie; plusieurs instruments en fer, des pelles (fig. 11 et 13), une clef (fig. 12), une pioche (fig. 9), deux haches (fig. 8 et 10), dont la plus grande a conservé

(1) *L'art gaulois ou les Gaulois d'après les médailles*, par E. Hucher. Le Mans, Monnoyer. — La publication en est à sa 94e planche. Les types agrandis sont lithographiés par l'auteur lui-même, avantage inappréciable pour l'intelligence et la fidélité de la reproduction.

dans une douille très-allongée quelques parcelles de bois durcies par l'oxyde. Nous avons reproduit ces divers instruments au cinquième, en mesure linéaire.

La figure 5 représente, réduit au dixième, un chapiteau toscan et un fût de colonne en pierre altérée par le feu; ils étaient enfouis dans le *lararium*, près du couloir E.

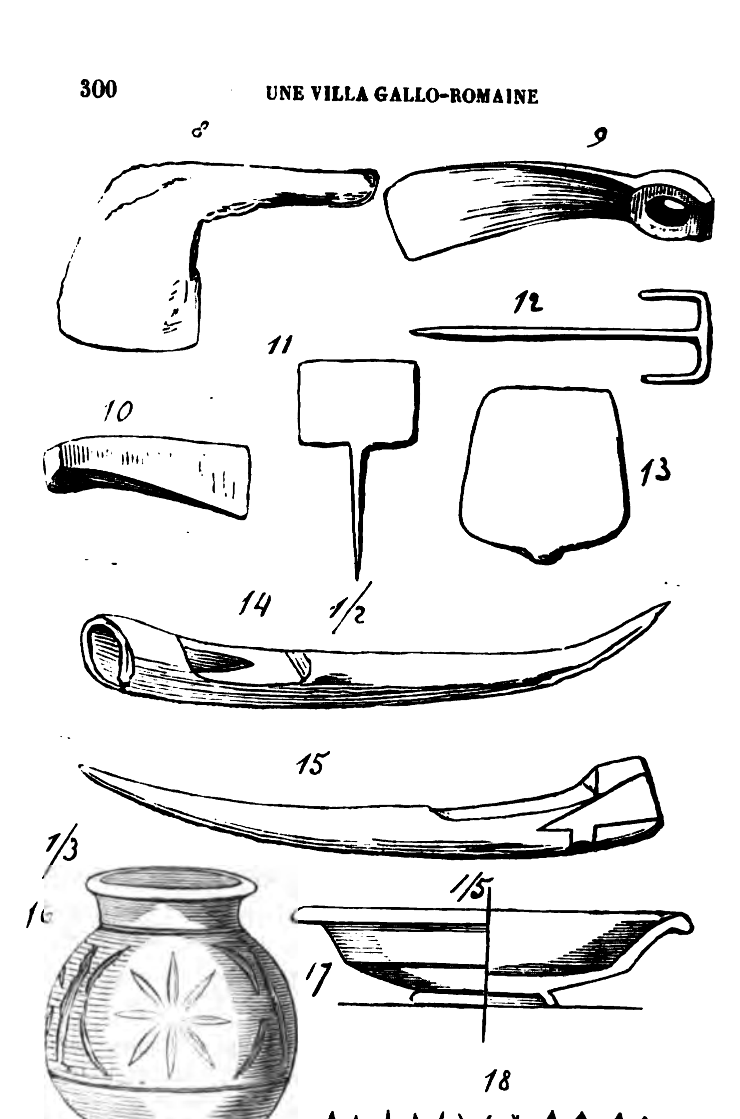
La plate-forme du tailloir porte au centre la trace du crampon qui y fixait les sablières, *trabes*, formant architraves. On peut voir dans le *Dictionnaire d'antiquités* d'Antony Rich, traduit de l'anglais par Chéruel, à l'article MATERIATIO, charpente, le dessin d'une charpente supportée par des colonnes semblables.

Les fragments de terres cuites et de poteries n'ont pas fait défaut non plus. Il y a des tuiles striées et ornées, mais sans signatures; des vases samiens lisses et à reliefs, représentant des fleurons, des torsades, des oiseaux, des animaux et des personnages isolés. Nous reproduisons deux de ces vases sous les nos 16 et 17. Le vase lisse dont nous donnons la vue extérieure et la coupe porte, sous le fond, des *graffiti* dont nous n'avons pu lire que le commencement MINV..... (fig. 18.)

Les poteries noires, grises ou blanchâtres, appartenant à de grands vases, sont plus nombreuses. Il y a des morceaux qui paraissent appartenir à des urnes funéraires noires. Enfin, l'ensemble ne diffère pas beaucoup de ce que nous avons rencontré dans les substructions de la villa de St-Jean-des-Échelles, dont nous avons signalé la découverte l'année dernière. (*Bulletin monumental,* année 1866.)

Parmi les quelques objets en bronze trouvés, comme les précédents, dans les déblais du *lararium*, on reconnaît des fibules, des anneaux, des fragments de chaînes très-fines, e une petite fiole (fig. 7) de forme globuleuse et à large ouverture, dont le nom et l'usage nous sont inconnus.

Mentionnons encore des fragments de verre appartenant,


8
9
12
11
10
13
14
1/2
15
1/3
17
1/5
18
MINVMMA

pour la majeure partie, à des vases de diverses formes, et quelques verroteries qui ont pu servir de parure.

On voit que les fouilles ont été fructueuses dès leur début, et si les espérances que cette riche moisson fait concevoir pour l'avenir se réalisent, nous y trouverons la matière d'une seconde communication. Peu de ruines antiques ont surgi du sol dans des conditions aussi favorables pour l'archéologie. Celles-ci sont explorées avec mesure et précaution, aux frais de Mme E. Cottreau, qui les possède sur sa terre. Son voisin de campagne, M. le général d'artillerie Forgeot, et son fils, les visitent fréquemment, et ont pris la peine d'en dresser un plan détaillé. Leurs relations avec les érudits et les savants attireront certainement l'attention sur la découverte, dont nulle particularité curieuse ne passera inaperçue.



LE

PUITS FUNÉRAIRE DE PRIMELLES

(CHER)

PAR M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre de la Société française d'archéologie.



Le Berry a été, de tous temps, un pays exceptionnellement favorisé pour les études d'archéologie sépulcrale.

Vers la fin du XVII[e] siècle, Nicolas Catherinot, dans son livret consacré à l'énumération des principales antiquités romaines de la province, signalait à l'attention des curieux un certain nombre d'urnes qui avaient été recueillies, en 1632, dans un champ près d'Issoudun :

« La dixième antiquité consiste aux urnes d'Issoudun. J'en « ai une qui fut à M. Bernard, sieur de La Bafarderie, avocat « à Issoudun. Elle est d'un verre fort épais et verdâtre. Les « cendres du païen y restent encore. Feu M. Tillier, médecin « à Bourges, en avait deux de terre rouge cuite et figurée ; « mais ses héritiers, ne sachant le prix de ces pots de terre, « les jetèrent de haut en bas par les fenêtres de sa biblio- « thèque. M. Dorsanne de Coulons en avait cinq, que je vis « à Issoudun, dans son cabinet, en 1659.

« L'une des urnes de M. Tillier représentait une vigne avec « ses grappes de raisin et un chasseur portant sur ses épaules

« un lièvre pendant à un bâton, et ce chasseur menait un « chien en laisse.

« Toutes ces urnes et plusieurs autres, au nombre de « trente, furent trouvées, en mars 1632, dans un champ, « derrière le monastère des Cordeliers d'Issoudun. M. le « président de Même, qui fut ensuite relégué à Issoudun, « y en fit chercher (1). »

Depuis cette époque, les trouvailles se sont multipliées et n'ont fait qu'augmenter d'intérêt. Pour s'en convaincre, il suffira peut-être de rappeler les stèles si justement appréciées d'Alléau, à propos desquelles M. l'abbé Cochet écrivait : « Je n'ai vu qu'à Mayence quelque chose de semblable. « Si quelque ville du nord de la France ou de l'Angleterre « possédait une série de ce genre, elle lui élèverait un pa- « lais (2) ; » les cimetières de Thaumiers, de Nérondes, d'Allichamps, qui n'ont été que très-imparfaitement explorés ; les fouilles si fructueuses opérées dans l'emplacement du champ de foire et aux abords du faubourg Charlet, à Bourges ; enfin, les débris de tombeaux gallo-romains trouvés à Arnaize et décrits, en 1863, par M. Dumoutet (3). Malheureusement, tous les objets sortis de ces diverses investigations ont été dispersés, et le travail d'ensemble sur la *Sépulcrologie* du Berry, dont, en 1849, M. de Caumont recommandait la préparation aux Sociétés savantes du pays, n'a pas même reçu un commencement d'exécution. A ce contingent déjà si riche, l'année 1866 est venue ajouter une découverte nouvelle, d'autant plus précieuse qu'elle fournit un spécimen

(1) *Antiquités romaines de Berry*, par le sieur Catherinot. In-4° de 8 pages. Bourges, ce 28 juillet 1682, p. 4.

(2) *Mémoires* de la Commission historique du Cher : Description des monuments funéraires gallo-romains de Baugy, par M. Berry, p. 145.

(3) Mémoire sur les fouilles du fief d'Arnaize, par M. Dumoutet. Mémoires lus aux séances de la Sorbonne. *Archéologie*, 1863, p. 145.

d'un mode de sépulture sur lequel l'attention est en ce moment fixée, et qui n'avait pas, à notre connaissance, été jusqu'ici observé dans les départements du Cher et de l'Indre.

Le 21 avril dernier, un des membres les plus zélés de la Société des Antiquaires du Centre, M. Houdas, inspecteur des écoles primaires, communiqua à la Compagnie une lettre de M. Charot, instituteur à Primelles, par laquelle celui-ci l'informait que *des poteries antiques* venaient d'être trouvées dans sa commune. Quelque temps après, M. de Kersers eut l'occasion de se rendre sur les lieux : il vit la plupart des vases qui avaient été recueillis ; mais le temps lui manqua pour les dessiner et pour entreprendre les explorations nécessaires.

Vers la fin de septembre, le savant directeur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, auquel j'avais adressé une note sommaire à ce sujet, et dont la sollicitude pour les intérêts de la science est toujours en éveil, me chargea de lui rendre compte de l'état des choses et de faire exécuter, aux frais de la Société française d'archéologie, les fouilles qui sembleraient nécessaires pour déterminer l'origine et la signification des dépôts de céramique qui avaient été signalés. Je me suis transporté à Primelles le 6 novembre, et, grâce aux bons offices de M. Houdas et au concours intelligent de M. Charot, les recherches entreprises ont obtenu tout le succès que l'on pouvait en espérer. L'acquisition, que j'ai cru d'ailleurs devoir faire, de tous les débris recueillis avant ma visite, m'a permis de les soumettre à un examen minutieux et de déterminer avec précision le nombre, la forme des vases, et surtout les diverses circonstances qui paraissent se rattacher à leur enfouissement.

Le mercredi 17 avril, deux ouvriers de Primelles, les sieurs Chévrin et Déchiron, étaient occupés à extraire de la

pierre dans la carrière de La Coudraie, située sur le bord d'un bois communal appartenant au village du Grand-Malleray, lorsqu'un léger éboulement étant venu à se produire, ils aperçurent deux grandes jarres à anses, ou amphores, placées debout, l'une contre l'autre, et enterrées à une profondeur de près de 3 mètres. Huit jours plus tard, les mêmes ouvriers, en continuant le déblai, découvrirent encore, à 3 mètres plus loin, deux autres vases de dimensions analogues. Ce fut à peu près tout ce qui frappa leur attention. Fort heureusement, M. Charot avait été prévenu, et il eut la bonne idée de dresser une sorte de procès-verbal descriptif et de faire porter chez lui les tessons et les débris de toute nature qui lui parurent offrir quelque intérêt. Nous les y avons retrouvés, et par suite des renseignements mis obligeamment à notre disposition et de nos propres constatations, il nous sera, je crois, facile de donner à la découverte sa véritable physionomie (1).

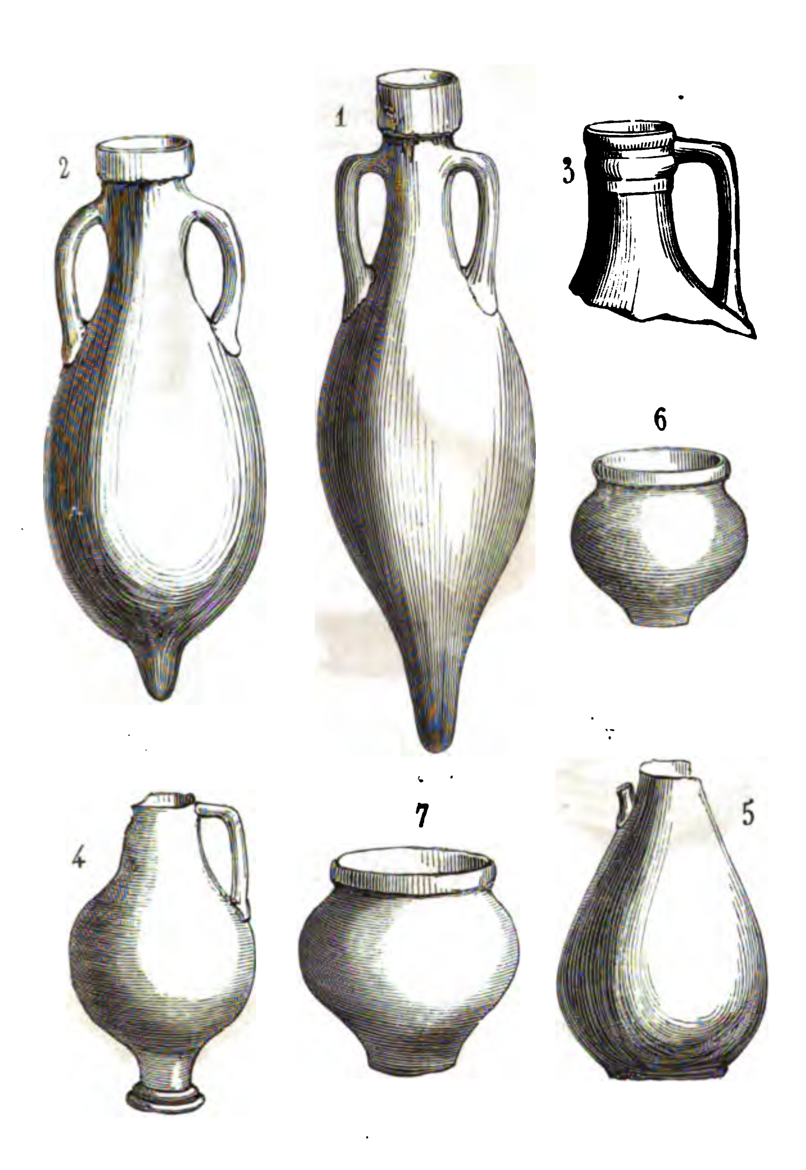
La fosse où gisaient les poteries rencontrées si inopinément au centre de la carrière, a tout d'abord appelé notre examen. L'enlèvement complet des terres qui la remplissaient a fait voir qu'elle avait été creusée à pic dans le roc, à une profondeur uniforme, dans toute son étendue de $2^{m},70^{c}$ et qu'elle mesurait $3^{m},10^{c}$ de long sur $1^{m},40^{c}$ dans sa plus grande largeur. Elle se rétrécissait, en effet, légèrement à droite et à gauche et affectait une forme ovoïde coupée carrément aux deux extrémités.

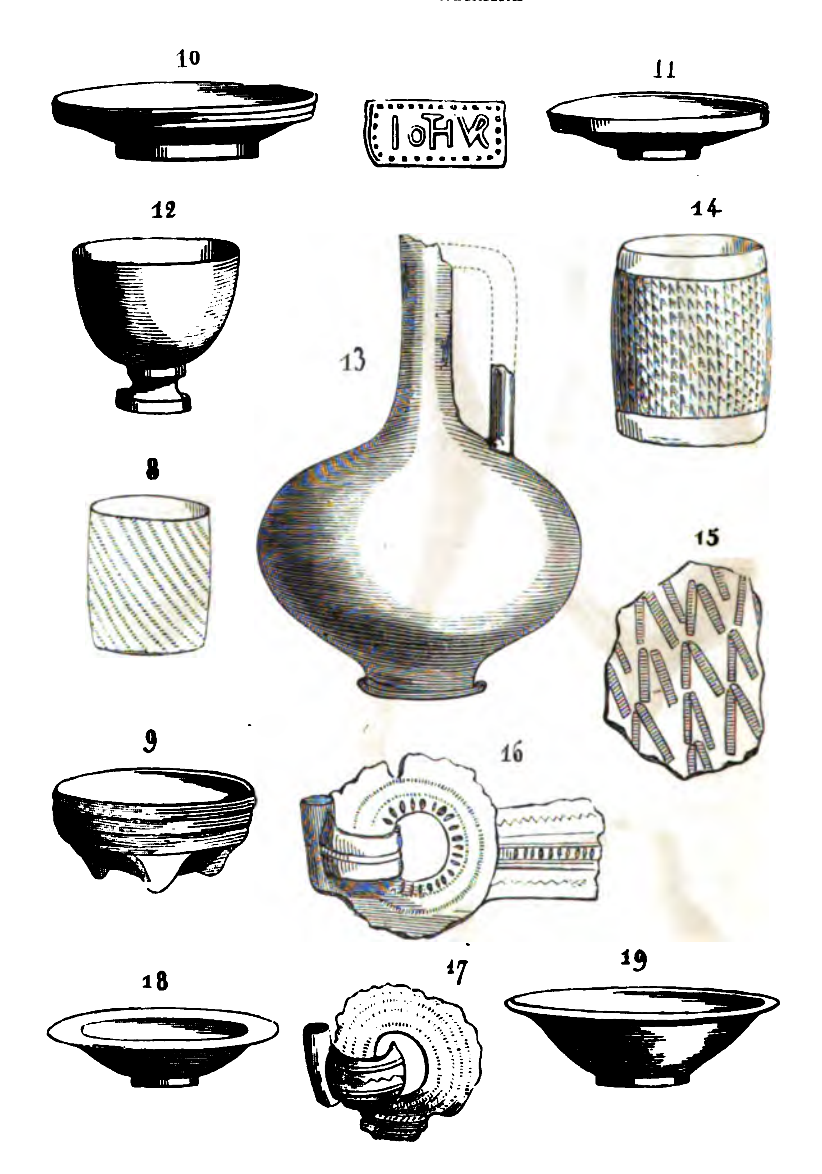
Voici maintenant les objets qui en garnissaient le fond. A l'est, du côté de l'ouverture de la carrière, deux grandes amphores debout, mesurant en hauteur $1^{m},9^{c}$; en face,

(1) Nous croyons devoir signaler le zèle archéologique dont a fait preuve, dans cette circonstance, M. l'instituteur Charot ; c'est un exemple excellent que nous voudrions voir plus souvent suivi.

au bout opposé, deux autres à peu près semblables, ainsi que nous l'avons déjà dit : seulement, tandis que les premières, protégées par un rebord saillant de la pierre formant toit au-dessus d'elles et laissé à dessein, étaient restées dans la position qui leur avait été assignée à l'origine ; les secondes, par suite du tassement des terres, s'étaient inclinées et ont été trouvées couchées sur le sol. Leur conservation était aussi beaucoup moins satisfaisante. Ajoutons encore que l'un de ces derniers vases appartenait à un type plus trapu et moins élégant que celui des trois autres. (Pl. I, fig. 1 et 2, page suivante.)

Dans l'espace intermédiaire limité par ces quatre amphores, se trouvaient des poteries blanches, noires et rouges, de formes diverses, dont nous n'évaluons pas le nombre à moins de cent vingt. Il y en avait probablement davantage. La plupart, il est vrai, étaient en morceaux ; mais nous avons pu réunir assez de fragments pour rétablir le galbe des plus remarquables. On y voyait notamment des bouteilles en terre blanche (Pl. I, fig. 3, 4, 5), des gobelets d'une pâte très-fine (Pl. II, fig. 4), des trépieds (Pl. II, fig. 1), des pots d'aspect vulgaire rappelant nos pots-au-feu (Pl. II, fig. 2 et 5), une vingtaine de petits plateaux de 16c de diamètre en terre noire, dont onze étaient à peu près intacts et dont quelques-uns avaient été percés intentionnellement au centre (Pl. II, fig. 9), des plats creux (Pl. II, fig. 3, 7), un plat de même couleur atteignant 28c, une grande bouteille noire également, mais d'une fabrication plus soignée (Pl. II, fig. 2), à laquelle faisait pendant une coupe à pied fort élégante (Pl. II, fig. 8), au fond de laquelle le liquide qui la remplissait avait laissé un sédiment brun ; enfin, au milieu de débris de tasses couverts de dessins losangés appliqués en creux (P. II, fig. 6 et 6 *bis*) et produisant un effet original, des soucoupes rouges unies, en terre dite de Samos. L'une


1
2
3
6
4
7
5


10
11
12
14
13
8
15
9
16
18
17
19

d'elles était intacte et portait à l'intérieur la marque IOTHVR ; les morceaux d'un autre ont laissé voir TITIHVR (1).

Parmi ces céramiques, en grande partie brisées et amoncelées en tas, on a recueilli deux agrafes en bronze, d'un travail assez fin (pl. I, fig. 12 et 13), le bas d'une lame de couteau, et divers fragments d'une plaque circulaire dont la face convexe avait conservé un éclat tout particulier. Il ne nous a pas été difficile d'y reconnaître un de ces petits miroirs de métal, si communs dans les Gaules à l'époque de la domination romaine. L'analyse que, sur notre demande, M. Chaumereau, pharmacien-chimiste, à Bourges, a bien voulu faire d'une parcelle de ce curieux objet, démontre qu'il se compose d'une légère feuille de cuivre revêtue, sur le côté brillant, d'une couche d'étain employé à l'état pur et sans l'alliage de plomb que présente aujourd'hui l'étain destiné à l'étamage. En 1849, le savant M. Girardin, opérant sur un miroir du même genre découvert dans un cimetière gallo-romain par M. l'abbé Cochet, était arrivé à un résultat identique (2). A cet ensemble déjà important il faut joindre des clous à tête plate de deux grandeurs : de 7 et de 4 centimètres; quatre perles de pâte verte, seuls restes d'un collier ou d'un bracelet, et trois monnaies, grand-bronze, deux à l'effigie d'Auguste, une à celle de Faustine-Jeune. Cette dernière, d'une très-bonne conservation, n'a été aperçue que dans les fouilles du mois de novembre. La partie inférieure de la fosse au niveau des vases renfermait d'ailleurs des cendres, des charbons et des ossements. Nous avons retrouvé nous-même des cendres attachées aux morceaux d'un pot de forme ollaire, tout

(1) Les dessins qui accompagnent ce travail et qui sont dus à notre habile confrère, M. Albert des Méloizes, membre de la Société française d'archéologie, nous dispenseront d'entrer dans de plus longs détails.

(2) *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, p. 67.

noirci par le feu ; comme aussi au fond d'une coupe en terre noire, à vernis très-brillant. Quant aux charbons, on les distinguait partout, et la terre qui avait rempli les bouteilles, les plats et les soucoupes en était fortement mélangée. Nous ne saurions dire la position précise des ossements dans l'excavation. De tous ceux que nous avons réunis, un seul a paru à M. le docteur Bercioux *pouvoir appartenir au corps humain* : c'est un fragment d'occipital ; les autres, sans exception, proviennent *certainement* d'animaux. On y remarque trois maxillaires inférieures de porcs ou de sangliers, quatre défenses de sangliers et des fragments plus ou moins considérables d'os de grands ruminants. Beaucoup portaient les traces visibles de l'action de la flamme. Les quatre amphores renfermaient aussi des ossements, mais c'étaient des ossements d'oiseaux. Ils étaient agglutinés ensemble en énorme quantité et remplissaient à peu près entièrement la capacité des vases.

Malgré les *desiderata* que présente forcément une constatation que nous appellerions volontiers rétrospective, la destination de ce puits ou de ce caveau ne nous paraît susceptible d'aucune discussion, et si les habitants de la commune, chez lesquels les faux-sauniers sont passés à l'état légendaire, ont pu y voir un magasin mystérieux où se cachait le sel de contrebande, nous ne croyons pas qu'aucun archéologue y reconnaisse jamais autre chose qu'une chambre sépulcrale de l'époque de l'ustion. N'y retrouve-t-on pas en effet, au milieu des vases et du mobilier funèbre ordinaire, les cendres, les charbons et jusqu'à ces menus objets, couteaux, colliers, agrafes et miroirs, que la tendresse des vivants aima toujours à placer auprès des morts ? La présence d'ossements d'animaux et surtout d'ossements de sangliers a été très-souvent signalée dans les sépultures antiques : les monnaies y représentent le *naulus* ou prix du passage, et les clous eux-mêmes ont une signification aussi décisive. Ils ont été observés éga-

lement par MM. Raoul Rochette, de Caumont, de La Saussaye et Cochet.

« Après avoir entassé les chairs dans le bûcher, écrit ce « dernier, les parents ou les héritiers ramassaient les os et « les plaçaient, les moins aisés dans des vases de terre, les « plus riches dans des urnes de verre. Chacun ensuite accom- « pagnait l'urne principale du nombre de vases qu'il jugeait « convenable suivant ses moyens ou sa dévotion. On ren- « fermait ce dépôt sacré dans une boîte ou coffre en bois que « l'on attachait avec des clous, car toujours dans le sol nous « trouvions des clous oxydés à côté, au-dessus comme au- « dessous des vases. La même particularité s'est reproduite « dans tous les cimetières romains fouillés avec attention (1). »

Ces indications géminées ne permettent pas d'hésitation, et il nous semble certain que la fosse de la carrière de La Coudraie a été creusée pour servir de lieu de sépulture. Les fouilles que nous avons fait exécuter tout autour apportent encore de nouveaux éléments de conviction. Commencées sous nos yeux le 6 novembre, elles ont été surveillées les jours suivants avec un soin scrupuleux par M. Charot, et elles ont amené certaines constatations que nous devons maintenant faire connaître.

Les abords immédiats de l'excavation n'ont laissé voir qu'une grande quantité de débris de poteries de toute nature, épars au milieu de terres charbonnées. Mais, en nous éloignant un peu, nous avons été plus heureux : à 4 mètres à l'est, les terrassements ont mis à découvert un vase rougeâtre placé au milieu de cendres et charbons et ayant la forme d'un pot-au-feu. Il était accompagné d'un plat noir, d'une bouteille en terre grise et de poteries à dessins losangés, semblables à ceux que nous avons décrits.

(1) *La Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet, p. 167.

Ce groupe était suivi, à de faibles distances, de trois autres présentant dans leur aménagement de frappantes analogies. Le premier nous offrait notamment, autour d'un grand vase en terre noire dont la forme ne peut être exactement indiquée et qui avait contenu des cendres, des tasses rouges et noires et deux anneaux l'un en fer, de 4ᶜ de diamètre, l'autre en cuivre de 2ᶜ. Nous retrouvons encore deux anneaux des mêmes métaux dans le second, composé d'un vase en terre noire, de forme ollaire, d'une bouteille à pied et d'un petit plateau aussi en terre noire, d'un couvercle blanchâtre de 14ᶜ de diamètre et de fragments de verre violacé paraissant provenir d'une petite fiole. L'anneau de cuivre n'a que 1ᶜ 4ᵐᵐ; l'anneau de fer mesure 3ᶜ (1).

La troisième agglomération, au moment ou nous l'avons attaquée, n'était plus complète : elle avait été pour ainsi dire coupée en deux par les travaux d'exploitation de la carrière. Nous avons pu cependant retrouver, au milieu d'autres débris informes, les morceaux d'un grand vase en poterie grossière fort épaisse, des charbons, des cendres et des clous en fer. Un dernier sondage pratiqué sous le bois, à environ 6ᵐ au nord de la fosse, a révélé la présence de fragments de poteries grises, rouges et noires et d'une lame de cuivre tellement tordue qu'il était impossible d'en deviner l'usage. A cet endroit se trouvaient, mêlés aux cendres et aux charbons, quelques ossements de très-petite dimension et d'une détermination incertaine.

Nous devons ajouter que tous les vases avaient été enfouis à une profondeur variable de 60 à 80ᶜ, dans un sol

(1) *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, p. 252.

L'usage des anneaux en fer est assez obscur. « Les plus grands anneaux de fer que j'ai rencontrés, dit M. l'abbé Cochet, n'ont guère plus de 8 c. de diamètre, les plus petits, 3. »

pierreux qui formait, avec une sorte d'argile plastique, une véritable maçonnerie opposant une résistance sérieuse à la pioche. Aussi toutes les précautions employées dans le travail ont-elles été inutiles : pas un seul vase n'est sorti de là complet. La prolongation du déblai eût révélé, selon toute vraisemblance, l'existence de nouveaux dépôts, d'autant mieux que, d'après le témoignage des ouvriers, la partie supérieure du sol, que les extractions de pierres ont fait disparaître, renfermait des poteries et de petits amas de cendres et de terres noircies. Il serait certainement désirable que de nouvelles explorations fussent entreprises, pour compléter et contrôler les premières constatations. En attendant, ce que nous avons vu nous paraît suffisant pour asseoir une opinion.

Malgré le peu de richesse en ossements des groupes que nous avons étudiés, ils nous semblent marquer la place de sépultures particulières qui, par leurs conditions de simplicité, rappellent celles que M. l'abbé Cochet a signalées au bois des Loges (1). L'urne est généralement ce vulgaire pot-au-feu, qui était en nombre dans le puits funéraire et qui apparaissait parfaitement reconnaissable au centre de la première agglomération située 4^m plus loin. Les vases qui l'entourent, d'une fabrication le plus souvent peu soignée, sont toujours en petit nombre ; enfin, si l'on peut noter la présence de morceaux de métal, de fragments de verre et d'anneaux en fer et en cuivre, on ne rencontre absolument rien qui, à raison de l'exécution ou de la matière, décèle la richesse ou l'aisance.

La chambre sépulcrale, si curieuse par son contenu et par sa configuration, présente, en définitive, la même physio-

(1) *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, p. 95 et 192.

nomie. L'absence d'objets de luxe en verre, en or ou en argent, ne lui enlève pas d'ailleurs son intérêt. Pour se rendre compte de sa valeur, il suffit, en effet, de la rapprocher des puits funéraires qui ont été découverts récemment sur différents points de notre territoire et qui se trouvent mentionnés dans le travail de M. de Rochambeau (1). Sans quitter le centre de la France, on peut même signaler des termes nombreux de comparaison. Nous ne voulons pas insister sur le puits funéraire exploré par M. Bourdaloue, à Bourges, aux environs de la promenade Sérancourt, et décrit d'une manière détaillée, par M. Hippolyte Boyer, dans les *Mémoires* de la Société du Berry. Cette excavation carrée, de 2m,5 sur chacun de ses côtés, atteignait une profondeur de 10m et avait été comblée au moyen de terres rapportées, qui n'étaient guère « qu'une cendre contenant des poteries brisées, des esquilles d'ossements humains calcinés et quelques os de grands ruminants et de porcs. » Rien, du reste, n'indiquait qu'un ordre quelconque fût venu présider à l'entassement des divers objets qui avaient été ainsi réunis (2). Ce caractère saisissant de confusion ne permettra jamais d'assimiler le puits du champ de foire de Bourges à la fosse de Primelles, sur le sol de laquelle les amphores, les bouteilles, les urnes, les plats et les ossements avaient été disposés avec un soin pour ainsi dire religieux. Par le rangement intérieur que nous nous efforçons de mettre en relief, elle confine, au contraire, de très-près aux chambres sépulcrales découvertes sur la colline de Troussepoil, dans la commune du Bernard, par M. l'abbé Baudry. Leur profondeur est

(1) *Note sur les sépultures en forme de puits*, par M. de Rochambeau. Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie, 1865, p. 73.

(2) *Correspondance archéologique. Lettres à M. Pérémé*, par M. Hippolyte Boyer, p. 9.

peut-être plus considérable, et le nombre des vases qui les garnit moins élevé ; mais, à côté de ces différences légères, quelles similitudes frappantes et essentielles !! Dans les unes comme dans l'autre, à Primelles comme au Bernard, on rencontre, à la partie inférieure, des poteries variées, des monnaies, de menus objets d'ornement, des urnes, des cendres, des charbons et des ossements. « Tous les puits en question, dit M. l'abbé Baudry, contiennent des ossements d'hommes et d'animaux posés dans des *ollæ* ou des cercueils et non brûlés, quoique entourés de cendres et de charbons. Ils sont toujours accompagnés d'un mobilier funéraire plus ou moins considérable, et en particulier de vases tels qu'on en rencontre, soit comme disposition, soit comme nombre, dans les sépultures antiques (1).

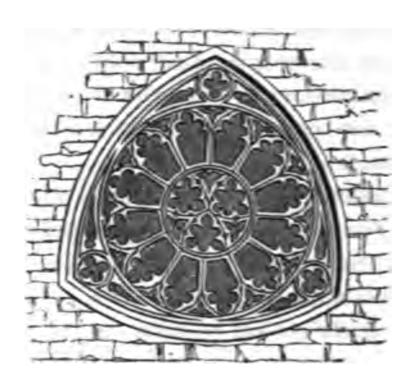
Cette description minutieuse s'applique dans ses traits principaux à Primelles, à cette seule exception près que les ossements que nous y avons recueillis, brisés en petits morceaux, avaient évidemment passé par le feu.

Au surplus, quelle que soit l'opinion que l'on adopte : que l'on voie dans cette fosse un mode spécial d'inhumation se combinant avec l'incinération des morts pour les défendre d'une manière plus efficace contre toutes les chances de profanation, ou bien un réceptacle destiné à recevoir les cendres, les urnes et autres objets confiés primitivement à un cimetière abandonné ; elle n'en reste pas moins, au milieu de toutes les excavations sépulcrales qui ont été indiquées jusqu'ici, une de celles qui méritent d'attirer le plus sérieusement l'attention. Il en serait encore ainsi quand bien même, ce que les faits nous paraissent formellement repousser, on ne vou-

(1) Note sur l'ouverture d'un nouveau puits sépulcral sur la colline de Troussepoil, commune du Bernard, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Mémoires lus à la Sordonne. Archéologie, 1866, p. 111.

drait reconnaître, dans la butte de la carrière de La Coudraye, qu'un lieu sacré sur lequel, à certains jours, les Gallo-Romains offraient des sacrifices en l'honneur des morts (1).

(1) Note de l'abbé Cosson sur les fouilles de la butte des Anceaux ou du Réveil. *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre de 1865, p. 265.



DE NORMANDIE

EN

NIVERNAIS.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE

A M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE;

Par M. Charles VASSEUR,

Membre de la Société.

(Suite.)

IV.

NIVERNAIS.

I.

De Bourges nous avons gagné Nevers, limite extrême de notre voyage. Dussé-je réveiller des antipathies de province à

province, je dois convenir que la ville de Nevers me paraît inférieure à la capitale du Berry.

Les monographies de M. Crosnier, la *Statistique monumentale de la Nièvre* et le *Guide* de M. le comte Georges de Soultrait, un chapitre du *Voyage dans le Midi de la France* de M. Prosper Mérimée, de nombreux articles du *Bulletin monumental*, le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, forment une histoire bien complète des monuments de Nevers et me dispensent d'en faire des descriptions. Je vais donc résumer succinctement mes observations.

Bâtie en amphithéâtre, la ville offre un aspect particulier et presque méridional, dû aux nombreuses tourelles carrées à toits peu aigus, la plupart du XVe ou du XVIe siècle, qui sont accolées à ses maisons et que domine son beffroi, tour carrée, svelte et fort haute, située près des halles, du reste sans grand intérêt, si on l'examine en détail. La vieille cité a besoin d'air, et la voie en construction au travers de ses rues sinueuses et inextricables pour l'étranger, sera une grande amélioration, à la condition de respecter les antiquités qui pourraient se trouver sur son parcours.

La cathédrale St-Cyr, monument historique, appartient à deux styles très-différents : le gothique pour la majeure partie, le roman pour les portions occidentales. Le chœur offre une telle ressemblance avec celui de la cathédrale d'Évreux qu'on peut se demander si l'un et l'autre ne sont point dus au même architecte. Tous deux sont du gothique rayonnant; la tribune du triforium est éclairée, et au bas des fenêtres du clérestory est une galerie de circulation garnie d'une balustrade; mais ces deux derniers ordres, à Nevers, comme à la cathédrale de Bourges, manquent de proportion avec les arcades inférieures; l'édifice paraît écrasé et bas sous voûtes. Évreux est bien préférable. Les restes de la vitrerie sont insignifiants. Un clocher du *Sanctus* s'élève sur le chœur

Le déambulatoire est garni de chapelles assez belles, de style rayonnant, mais probablement de la fin du XIII[e] siècle. Des verrières modernes remplissent leurs fenêtres. Les autels pseudo-gothiques sont médiocres. Dans le pavage, on a conservé des dalles tumulaires, gravées au trait, des XIV[e] et XV[e] siècles. On a heureusement, jusqu'à présent, maintenu en place les grilles de fer avec embouties du règne de Louis XIV.

Le maître-autel en marbre, avec un haut rétable, date du XVIII[e] siècle, peut-être du XVII[e]. Les stalles appartiennent au même temps; mais les murs pleins contre lesquels s'appuient leurs dossiers sont évidemment antérieurs: car, vis-à-vis des portes latérales, on a découvert deux grands tableaux de peintures murales qui remontent au XVI[e] siècle.

Il n'y a point de transepts en avant du chœur.

La nef, accompagnée seulement de deux collatéraux, avec chapelles latérales, date du XIII[e] siècle, de 1230 environ, suivant M. Viollet-le-Duc (1). Rien de particulier à l'extérieur. A l'intérieur, clérestory fort simple; les fenêtres se composant d'une ogive sans sculptures, divisée en deux lancettes par un meneau bifurqué; triforium sans profondeur à moulures peu saillantes, faisant un peu l'effet de carton découpé : bien éloigné de cette ampleur qui donne tant de corps à nos monuments normands.

Les statuettes de ronde-bosse placées au bas des pilastres de ce triforium sont une particularité curieuse.

Les chapelles sont de style flamboyant, et leurs voûtes accusent la Renaissance. On y voit des piscines ouvragées fort délicatement et quelques bas-reliefs en pierre ayant servi de rétables, plusieurs fort beaux. On peut citer celui où est figurée la vie de saint Jean-Baptiste. Une des clôtures, en pierre, date de Louis XIV.

(1) *Dictionnaire d'architecture*, tome II, p. 529.

On retrouve à la première chapelle au nord l'autel cubique primitif, dont on fait peu de cas, car il était couvert de chaises amoncelées. Celui que surmonte le rétable de saint Jean-Baptiste est aussi ancien ; mais on a eu *l'heureuse idée* de le rajeunir en l'enveloppant de papier bariolé.

Le mobilier de la nef consiste dans une chaire moderne, imitation du XIIIe siècle, assez laide ; en deux seaux de fonte pour l'eau bénite, ornés seulement de moulures, XVe siècle. L'usage de ces bénitiers de fonte doit remonter à une époque ancienne, car le musée de Laval en possède un du XIIIe siècle. L'horloge, en forme de dôme, de la Renaissance, est adossée à la clôture du chœur.

Ce qui a fixé l'attention des archéologues sur cette église, c'est la disposition insolite d'un transept et d'une abside à l'ouest. Ces parties ne sont point contemporaines de celles dont je viens de faire la description ; elles datent du XIe siècle, de 1028, suivant M. Crosnier. Les parties hautes ont été retouchées au XIIe ; les chapiteaux accusent le style de transition, ils sont à crochets.

Une tour, la seule de l'église, mais qui a dû avoir son pendant, occupe la deuxième travée nord-ouest ; elle flanque, par conséquent, le transept. Sa base est romane. A l'extérieur, très-richement décorée de sculptures et de statues, elle accuse le XVe siècle.

L'abside romane, circulaire, voûtée en cul-de-four, avec chapiteaux bien caractérisés du XIe siècle, surmonte une crypte de même plan, dont les voûtes d'arête portent sur des piles cantonnées. Je la crois contemporaine des parties supérieures. Deux couloirs forment ailes à cette crypte et s'étendent dans la direction du sud et du nord. Ils sont également voûtés d'arête. Celui du sud servit de sépulture aux chanoines au XVIIIe siècle ; aujourd'hui, c'est un magasin pour le ser-

vice de l'église. Au mur du fond est fixé un christ ancien ; les quatre Évangélistes garnissent la croix.

Dans la crypte est un St-Sépulcre à huit personnages, coloriés, du XVIe siècle.

Le bras sud du transept aboutit à la porte du Chapitre, assez richement sculptée au XVIe siècle. Cependant cette salle accuserait le XIVe : ses fenêtres sont rayonnantes ; les nervures des voûtes sont toriques.

Un couloir correspondant à l'aile méridionale de la crypte conduit de l'abside à une chapelle annexe du XVe siècle, couverte d'une voûte de bois plâtrée, mais dont la charpente avec rageurs a été conservée. Cette voûte est en tout semblable à celles de nos églises rurales de Normandie.

Le couloir possède une arcature romane.

On a beaucoup disserté sur cette abside, dont je viens de donner la description. Certains archéologues y voient une influence de l'École architecturale des bords du Rhin, où la métropole de Mayence, attribuée au Xe siècle, la cathédrale de Bamberg, à peu près du même temps, et aussi Besançon, si j'en crois une vieille gravure, ont deux absides, l'une vers l'ouest, l'autre vers l'est. La tradition qui attribue la fondation de Nevers à Charlemagne, vient encore corroborer ce système. Pour moi, partageant l'opinion de MM. de Soultrait et Crosnier, j'y vois simplement l'abside de la cathédrale du XIe siècle, conservée au milieu de constructions du XIIIe, en attendant qu'on pût la démolir pour faire place aux tours et au portail, évidemment conçus dans le plan de l'architecte. Cette abside était tournée vers l'occident ; mais on rencontre parfois des églises romanes ainsi orientées, et ce sont les plus anciennes. Alors l'autel était placé en face du peuple, vers l'orient, et son élévation sur une crypte en permettait la vue à toute l'assemblée.

L'église abbatiale de St-Étienne, classée aussi comme monument historique, a été tellement restaurée, qu'on peut la considérer comme refaite; ainsi privée d'authenticité, elle devient peu utile pour l'étude. Elle était du XI[e] siècle et reçut la consécration d'Yves de Chartres, en 1097. L'ensemble, aussi bien que les détails, accuse l'influence de l'École auvergnate, ce qu'avaient constaté avant moi, au Congrès de 1851, MM. Crosnier et de Surigny. Elle se compose de trois nefs, d'un transept et d'un chœur avec déambulatoire et chapelles circulaires. On en trouve le plan dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc (tome I, p. 173); toits plats, peu de sculptures; plus de tours au portail, l'aspect extérieur paraît lourd. En élévation, on trouve les trois ordres superposés; un triforium règne au-dessous du clérestory. Les piles des arcades de communication sont cantonnées, les voûtes en berceaux.

Les contreforts sont semi-circulaires. Les transepts offrent deux particularités. A l'extérieur, on y voit une arcature composée d'arcs alternativement cintrés et triangulaires. A l'intérieur, au droit des murs de la nef, il existe un mur de clôture, surmonté d'une galerie à jour; disposition dont M. Bouet a retrouvé des traces dans nos églises abbatiales normandes du XI[e] siècle, et qu'on voit, pour une époque plus moderne, dans l'église St-Taurin d'Évreux.

M. Viollet-le-Duc a dessiné dans son *Dictionnaire* un des chapiteaux du rond-point du chœur, les arcs de décharge qui encadrent les travées des bas-côtés et la galerie extérieure du transept (1).

Le portail a échappé jusqu'à présent aux restaurations; mais il a perdu son porche, les deux tours et le fronton intermédiaire qui le couronnaient autrefois, et dont l'*Album du*

(1) Tome II, p. 486. — I, p. 84. — I, p. 100.

Nivernais a conservé le souvenir dans une lithographie.

Dans la partie supérieure règne une arcature de trois baies trilobées sans moulures, portant sur des colonnettes à chapiteaux feuillagés, enclosant trois petites fenêtres cintrées, dont la cymaise est garnie de billettes et les proportions identiques à celles des fenêtres percées dans les murs latéraux. Au-dessous, s'ouvre une énorme baie cintrée. La porte est unique. Ses trois voussures sont appareillées d'une manière particulière, dont le dessin ci-joint donnera une idée. M. Viollet-le-Duc en a donné une vue générale et une description dans son tome VII, p. 395.

Les constructions qui environnent la



UNE COLONNE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE NEVERS.

place du portail, dépendances de l'ancien monastère, sont pour la plupart anciennes.

L'église St-Sauveur, si j'en juge par une lithographie de l'*Album du Nivernais* et par la description de M. Mérimée,

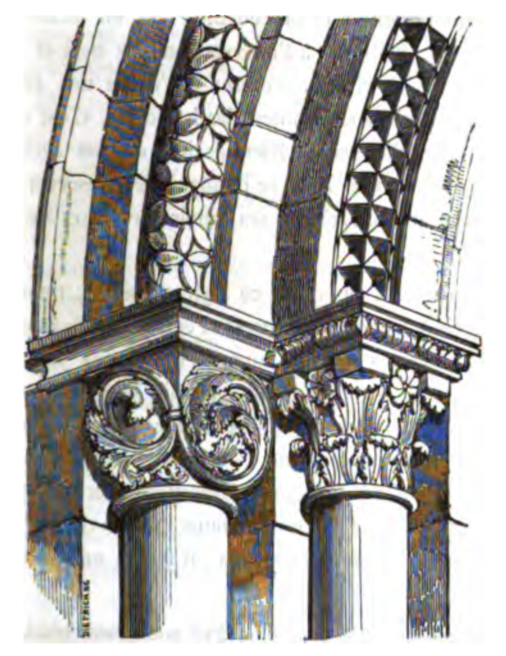


dans son *Voyage dans le midi de la France*, était au moins aussi importante que St-Étienne. Il en reste, place Mossé, de minces vestiges, un portail latéral et les parties adjacentes, qui font regretter sa destruction.

Suivant M. Crosnier, elle appartenait à l'école de Cluny. En effet, on y retrouve des colonnes cerclées et une ornementation assez riche répandue sur les principaux membres d'architecture. Les fenêtres, petites, portent les caractères du XIIe siècle. On peut lire, pour plus de détails, le livre de

M. Mérimée (1) qui a eu la chance de voir l'édifice encore complet en 1834, et une note de M. de Caumont (*Bulletin monumental*), qui a visité cette église en 1838, au moment où on la démolissait. M. Viollet-le-Duc en a dessiné un chapiteau à la page 218 de son tome Ier. Enfin, le *Bulletin monumental* contient un article de M. de Surigny sur le tympan de la porte, avec une bonne gravure (2).

Nous avons pu jeter un coup-d'œil seulement sur les restes de St-Genest transformés en brasserie, et sur ceux de l'ab-



FRAGMENT DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT-GENEST, A NEVERS.

(1) *Voyage dans le midi de la France*, p. 5 à 9.
(2) Tome XVIII, p. 32 et suiv.

[illegible] Notre-Dame, qui en sont voisins. M. de Soultrait les a parfaitement analysés dans son Guide.

Les autres églises, conservées au culte, sont modernes; deux mots sur chacune seront suffisants.

L'église de l'Oratoire, de la fin du XVII[e] siècle, n'offre rien de remarquable. On paraît vouloir l'embellir de peintures et d'autels pseudo-gothiques ou Renaissance, anachronisme ridicule.

L'église du Lycée ou St-Père, élevée par les Jésuites, un peu antérieurement à la précédente, est en forme de croix grecque, avec lanterne à l'intersection des nefs et une tour au flanc sud du chœur. Comme à l'église des Jésuites de Caen, des tribunes surmontent les bas-côtés. C'est un édifice de très-petite dimension. Rien à dire de son architecture. Jusqu'à présent, elle a eu le bonheur de conserver son mobilier intact et homogène, ses autels avec leurs balustres de marbre.

Mais un chef-d'œuvre de ce style classique, renouvelé de l'italien, c'est incontestablement l'église Notre-Dame de la Visitation, affectée encore aujourd'hui à une communauté religieuse. J'ai regretté de ne pouvoir emporter ni photographies, ni dessins de son portail à deux ordres superposés, de la plus riche décoration, élevé sur des soubassements garnis d'escaliers et dont toute description serait impuissante à donner une idée. Vu, comme nous l'avons vu, par un beau soleil qui en accentue les ressauts, il forme un tableau merveilleux.

L'intérieur, en croix, a conservé son grand rétable à colonnes de marbre noir et à fronton coupé d'une grande tournure. Un tableau, représentant la Visitation, occupe le centre. Le chœur des Religieuses est placé en dehors du plan, au nord du sanctuaire.

Ces impressions archéologiques faillirent nous faire oublier que là, au dire du poète,

> A Nevers donc, chez les Visitandines,
> Vivoit naguère un perroquet fameux...
> Le beau Ver-Vert...

que là,

> Au pied d'un myrte on plaça le tombeau
> Qui couvre encor le Mausole nouveau.

Le respect de la clôture nous empêcha de vérifier le dire du malin critique ; mais nous pûmes jeter un coup-d'œil au parloir, où

> De Moulins même on venoit pour le voir,

et nous pouvons déclarer calomnieux les sept derniers vers du poème.

Le château des ducs de Nevers, devenu palais de justice, domine le centre de la ville d'une manière assez pittoresque ; mais, dans l'état actuel, il est loin de répondre à l'idée qu'on peut se faire de la résidence de si puissants seigneurs. Il consiste dans un corps-de-logis, bâti vers la fin du XVe siècle. On y retrouve les caractères et la richesse d'ornements du dernier gothique ; toutefois, comme masse, sa longue façade parfaitement symétrique, est froide et sans grandeur ; et ses deux tourelles, semi-octogonales, n'en rompent pas assez l'uniformité. Cependant, vu dans son ensemble, avec la place régulièrement construite qui le précède, il produit encore un certain effet. Les tours d'angle du côté opposé à la façade, vers le nord, paraissent d'une époque antérieure.

Ce monument a subi, depuis peu d'années, de grandes restaurations. La plupart des bas-reliefs de la façade ont été refaits. Les gens du progrès de 1793 les avaient mutilés au

point de les rendre méconnaissables, en vertu de la grande loi de l'égalité.



VUE DU CHATEAU DES DUCS DE NEVERS.

Ce qui reste de l'enceinte fortifiée est peu de chose. J'ai remarqué une tour, non loin de la rivière, au bout de la principale rue de la ville. D'autres, décrites par M. de Soultrait, existent encore dans des propriétés privées. Elles accusent le XVe siècle.

De la même époque est la porte du Croux, subsistant encore intégralement. Elle est fort remarquable. Néanmoins

je ne m'arrêterai pas à en répéter la description, faite déjà maintes fois. On en trouve des dessins dans l'*Histoire des villes de France* (gravure de Rouargue), dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc (t. VII, p. 361-363), et ailleurs encore. Elle est précédée d'un ouvrage avancé, privé de ses couronnements, mais toujours plein d'intérêt au point de vue de la stratégie du moyen-âge. Sa conservation, il faut l'espérer, est aussi bien assurée que celle de la porte elle-même. A la porte de Paris, près du Lycée, a succédé un arc de triomphe, élevé au XVIIIe siècle en l'honneur du roi Louis XV. C'est une construction assez froide. Ses décorations, paraît-il, ont disparu. Mais il possède encore deux inscriptions : une en latin, l'autre en vers français, par *Monsieur de Voltaire*, *historiographe du Roy*, laquelle ne vaut, certes, pas les cent louis qu'elle a coûtés à l'édilité de Nevers. On peut le dire hardiment : elle ne vaut rien. Le grand philosophe n'entendait la louange qu'à l'adresse du monarque prussien. Pourtant il ne payait pas mieux, si l'on en croit l'histoire.

Nevers est moins riche que Bourges en vieilles maisons. J'ai remarqué, rue d'Auvergne, une échauguette crénelée en pierre. Vis-à-vis, à l'angle de la rue Parcheminerie, une fenêtre carrée, surmontée d'un linteau trilobé du XIIIe ou XIVe siècle. Cloître St-Cyr, n° 13, un hôtel gothique en pierre, avec tourelles, XVIe siècle. Rue des Sept-Prêtres, un pignon du XIIIe ou XIVe siècle. A l'entrée de la rue du Charnier, deux maisons de bois peu monumentales, mais pittoresques, et d'un genre à part, dignes par là d'être étudiées. Rue St-Étienne, 32, une maison de bois, à deux étages, de la Renaissance : pilastres en forme de gaine, fenêtres anciennes, jolie lucarne encore surmontée de son épi, pignon de pierre avec tourelle légèrement saillante. Non loin du point de départ de la rue de la Banque, une petite maison gothique en pierre, avec une belle frise, XVIe siècle. M. de Soultrait en a décrit un certain nombre d'autres.

Il existe deux musées : un musée lapidaire installé un peu à l'étroit dans la porte du Croux, et un musée composé principalement de céramique, qui occupe l'étage supérieur du palais. Nous n'avons pu visiter le premier, le gardien étant absent le jour de notre passage ; l'autre nous a été montré par M. de Laugardière, substitut du procureur impérial, l'un de ses conservateurs, savant céramiste et bibliophile, pour lequel M. de Beaurepaire avait bien voulu nous donner une lettre de recommandation. On y trouve quelques objets gaulois, une belle tapisserie de la cathédrale, des vues de Nevers, gravées au XVIIe et au XVIIIe siècle, telles que l'arc triomphal de la rue de Paris, le palais ducal, etc., une thèse, avec une vue de la cathédrale, quelques miniatures de manuscrits, quelques vieux tableaux, des portraits locaux, des médailles romaines de provenance locale, des vases recueillis dans des sépultures, quelques poteries du moyen-âge, douze médaillons de Nini, mieux appréciés là qu'à Bourges, des monnaies inédites dues à M. de Laugardière, des méreaux de plomb de St-Cyr, une vitrine pleine d'émaux, des vitraux, un Lucca della Robbia, enfin des épaves du Musée Campana.

La collection de céramique est disposée et classée avec une entente et une science parfaites. Elle se compose principalement des produits de Nevers, depuis les premiers essais, jusqu'à une série complète de pièces révolutionnaires. Ce n'est pas l'art qui domine dans celles-ci ; mais leur intérêt est grand au point de vue historique. Les premiers Nevers offrent des pièces magnifiques de forme et de dessins. Les figurines sont nombreuses. On peut citer comme hors ligne, une magnifique Vierge, datée de 1636 ; des plats bleus, des fonds jaunes et des fonds verts ; des carreaux de revêtement à personnages ; une belle fontaine (n° 303) ; un épi en faïence, daté de 1782, qui avait déjà attiré l'attention des membres du Congrès en 1851 ; la girouette elle-même est en terre ; un chandelier d'autel de forme triangulaire. Pour point de com-

paraison, quelques beaux types de Rouen bien choisis.

En sortant, nous avons été visiter l'atelier de M. Eugène Huillier, véritable artiste, qui cherche à faire renaître la renommée de l'antique fabrique Nivernaise.

II.

Nevers vu, nous songeâmes au retour en descendant la Loire par la rive gauche, pour gagner en ligne droite Orléans, en nous arrêtant toutefois à la Charité, à Sancerre et à Cosne, avant d'entrer dans l'Orléanais.

La Charité, très-petite ville, qui paraît tirer aujourd'hui toute sa vie de l'Asile départemental des aliénés, doit son origine à un prieuré de l'ordre de Cluny, dont un terrible incendie et les ravages des Huguenots n'ont laissé qu'une partie de l'immense église et des ruines. La fondation de ce monastère remonte au XI[e] siècle ; le pape Pascal II consacra l'église en 1106. Les bâtiments claustraux s'élevaient au nord de la basilique. Divisés aujourd'hui pour faire des habitations particulières, ils ont perdu une partie de leur cachet primitif. On entre dans l'enclos par un pavillon offrant tous les caractères du gothique du XV[e] siècle ; mais dont les fenêtres ont été repercées à la Renaissance. Cette première cour contient en outre un gros bâtiment carré, avec tourelle octogone à l'un des angles, et porte en accolade ornée de feuillages frisés. Les autres constructions, peut-être anciennes, sont fort chétives. Là devaient se trouver, d'après le plan constant des monastères bénédictins, des celliers, des granges, les salles des hôtes, quelquefois l'abbatiale, postérieurement à l'institution des commendes. Les lieux réguliers entouraient la seconde cour : ils datent du XVIII[e] siècle.

L'église est très-vaste. On doit s'y attendre, la Charité étant la *fille aînée* de Cluny. En 1559, un incendie avait

dévoré la nef de l'église, les grand et petit cloîtres et le dortoir des novices, en même temps que deux cents maisons de la ville, à la grande joie des Huguenots, dont le nombre fut dès l'origine très-considérable dans cette cité monastique. C'est vraisemblablement à cet accident qu'il faut attribuer l'état de ruine de la nef de l'église, transformée maintenant en avant-cour. Plusieurs archéologues, M. Viollet-le-Duc entre autres, regardent cette partie comme indépendante de la nef proprement dite, comme une avant-nef ou porche fermé; disposition particulière aux églises de l'ordre de Cluny. Dans l'état actuel des ruines, rien n'est venu me rappeler ce plan. En tous cas, la nef aurait à peine égalé les dimensions de cet accessoire, défaut de conception architecturale difficile à admettre. Je suis heureux de voir la même opinion émise par M. Mérimée.

La porte d'entrée, l'ancien portail, date du XV[e] siècle; ses voussures étaient garnies de personnages. Quand on l'a franchie, on trouve à droite et à gauche les arcades ogivales qui portaient l'édifice; on en a rempli l'intervalle pour faire des habitations sur l'emplacement des bas-côtés. Ces faisceaux de moulures cordiformes accusent le XIV[e] siècle, ou même le commencement du XV[e].

Au-dessus des deux travées les plus voisines de l'église, du côté du nord, reste un curieux triforium de trois arcades dont les cintres polylobés sont indescriptibles. Une corniche à modillons sert de soutien à ce triforium, orné de pilastres cannelés, au lieu de colonnes. Il est bon de constater cette influence bourguignone. De bons dessins de diverses parties de l'église de la Charité, par M. Victor Petit, ont été publiés il y a longtemps dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, 5[e] édition, p. 194, 235 et 383.

Une tour subsiste encore à l'angle nord du portail. Elle

date du XIIe siècle. Son élévation est assez considérable. La partie supérieure offre deux étages ajourés, semblables de tout point l'un à l'autre. Leurs ouvertures sont géminées, ogivales-polylobées, sous de grands cintres portés par des pilastres cannelés et ornementés. Une pyramide d'ardoise lui sert de couronnement. M. Viollet-le-Duc en donne une vue perspective et une description, au tome III, p. 376 de son *Dictionnaire*. C'est sur cette tour que paraissent avoir porté principalement les travaux entrepris par les architectes du gouvernement : l'édifice est classé parmi les monuments historiques.

Le mur de clôture de la partie conservée de la nef est du XVIIIe siècle. Le reste de l'église, enserré de tous côtés dans les bâtiments environnants, est difficile à étudier extérieurement. Seul un dessin pourrait donner une idée de l'ordonnance. Les détails d'ornementation offrent une analogie à peu près complète avec ceux qu'on retrouve à l'intérieur. Les caractères annoncent le commencement du XIIIe siècle et l'école bourguignonne. Quelques parties, cependant, pourraient être antérieures et remonter à l'époque de la fondation. On constate enfin de nombreuses retouches caractéristiques du XIIIe siècle ou du XIVe, motivées par un incendie qui ravagea l'église en 1204. Ces dates sont fournies par M. Mérimée, d'après le *Gallia christiana*.

Une porte pratiquée à l'extrémité du transept sud conduit, par une galerie de cloître à arceaux prismatiques, à une seconde porte ogivale de la fin du XVe siècle, dont les feuillages contournés, les pinacles et le tympan percé d'une tracerie à jour, se remarquent au milieu de la grande rue.

C'est au chœur que se développe la plus grande richesse d'ornementation. Il comprend trois travées et un rond-point. Tous les caractères accusent le style de transition. Au rond-point, huit minces et sveltes colonnes portent des ogives

étroites. Les piles des travées latérales sont cantonnées de quatre colonnes engagées, ayant pour fonction de recevoir : deux, la voussure intérieure de l'arcade de communication; une, l'arc-doubleau du bas-côté ; la quatrième monte jusqu'à la corniche du chœur. Ces piles n'ont pas le même diamètre, elles sont alternes. Cette disposition, vraisemblablement commandée par le système des voûtes primitives, mérite donc l'attention.

Le rayon des ogives du rond-point, nécessairement plus court à cause de leur multiplicité, laisse, au-dessous du cordon qui marque le niveau du triforium, un vide dont on a dissimulé la nudité par des sculptures figurant des animaux fantastiques : un hippogryphe, un dragon, une hydre, un dromadaire, un lion, un basilic (?), un oiseau et une sorte d'éléphant. Je hasarde, en tremblant, ces attributions prosaïques, là où M. Crosnier a vu, en 1851, tout une épopée symbolique.

Les chapiteaux du premier ordre sont d'une grande richesse. Au milieu de ceux dont les feuillages rappellent la feuille d'acanthe, s'en trouvent qui portent des sujets en bas-relief. Trois ont été décrits par M. Crosnier dans son *Iconographie :* Daniel dans la fosse aux lions, l'Envie, la Calomnie. Les corbeilles des pilastres du triforium montrent aussi des représentations symboliques. La face des pilastres est chargée de cannelures ou de fleurons, de zigzags, etc.

Rien de particulier au clérestory; les voûtes sont ogivales.

Derrière le chœur, s'ouvre une vaste chapelle construite au XVe siècle ou à la fin du XIVe. A droite et à gauche de la travée intermédiaire, sont pratiqués deux oratoires. Les murs portent des traces de peinture murale. Livrée aux ouvriers, on n'y voit aucun mobilier.

Les transepts ont un grand développement ; ils possèdent chacun deux absides ou chapelles circulaires vers le levant.

Les parties hautes indiquent des modifications qui doivent établir l'antériorité des soubassements sur l'ensemble de l'église actuelle, c'est l'adjonction en porte-à-faux de pilastres destinés à recevoir les arcs-doubleaux des voûtes. Ils sont cannelés et en tout semblables à ceux qui remplissent les mêmes fonctions dans le chœur. Le clérestory consiste en petites fenêtres cintrées, géminées. Dans les pignons, s'ouvrent deux rangs de fenêtres dont la disposition m'a rappelé les mêmes parties de la cathédrale de Lisieux. L'intertransept était voûté en coupole octogone, on voit encore les quatre pendentifs; mais la calotte est tronquée et mutilée.

On a rapporté au bout du transept sud une arcade dont le tympan est garni de deux rangs de bas-reliefs. Si j'ai bien compris certaines expressions de l'article de M. Mérimée, cette arcade proviendrait d'un portail occidental détruit vers 1834 par l'administration municipale. Des frettes crénelées garnissent la voussure. Les chapiteaux rappellent la feuille d'acanthe. La zone inférieure des sujets nous montre l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple. Au-dessus, le Christ triomphant dans une auréole en amande, soutenue par deux vieillards à longue barbe et nimbés, puis des adorateurs.

Cette sculpture est d'un haut intérêt. Mais quel cas en font les habitants de la Charité ! C'est précisément contre elle qu'on entasse les monceaux de chaises inutiles dont nous avons dû faire l'escalade pour étudier convenablement les sujets. Ce serait bien là le cas de citer le vers de *Phèdre.*

Du reste, l'administration de l'église paraît confiée à des esprits barbares. On voit, de toutes parts, les piliers entaillés pour incruster des conduits de gaz qui vont aboutir au système de lanterne le plus vulgaire. On croit ainsi se mettre au niveau du progrès à la Charité, quand la convenance, l'hygiène, la sécurité des fidèles devraient toujours exclure un pareil éclairage du temple chrétien. Quatre travées composent

aujourd'hui toute la nef. Bâties fort simplement, je les crois d'une époque ancienne, et si M. Mérimée les revoyait, il modifierait sans doute le jugement qu'il portait en 1834.

Les piles sont munies de colonnes semi-cylindriques à l'intérieur des arcades qui sont cintrées, et d'un pilastre vers la grande nef. Ce plan est ordinaire aux époques romanes. La partie haute accuse le XVII[e] siècle seulement.

Cette nef est flanquée de doubles collatéraux, dont les voûtes ont péri en même temps que les parties hautes du vaisseau central, en 1559, je suppose. Les fenêtres sont des petites baies cintrées avec colonnes.

Rien à remarquer dans le mobilier. Le maître-autel, du dernier siècle, est à double face, disposition assez fréquente dans les églises monastiques, et qui indique sa place primitive à l'intertransept en avant du chœur des moines.

Les stalles, au nombre de 54, sont sans valeur.

Le banc-d'œuvre, dans le style du règne de Louis XV, comme l'autel, est sculpté de guirlandes. Je serais porté à le considérer comme l'ancien trône abbatial ou plutôt prieural.

Quelques vieux tableaux avec blason de donateur.

L'inspection du reste de la ville peut se faire rapidement.

L'ancienne église paroissiale, transformée en habitation, n'offre rien de remarquable. Son ensemble accuse le XV[e] siècle : elle était dédiée à saint Pierre.

Le seul monument communal est une vaste halle, aussi du XV[e] siècle. Deux grandes portes à moulures prismatiques, avec blasons, s'ouvrent dans les pignons. Son comble immense est porté par une belle charpente dont la plupart des piliers sont chargés de blasons. Souhaitons que l'amour de la nouveauté et des modes parisiennes ne fasse pas jeter bas cette construction historique, due aux anciens prieurs et parfaitement adaptée à sa destination.

Nous avons remarqué quelques maisons anciennes.

Grande-Rue, 70, une tourelle carrée avec porte ogivale, XVe siècle. Rue des Chapelains, une façade de bois du même siècle. On rencontre encore çà et là quelques tourelles des XVe et XVIe siècles ; mais aucune de ces constructions privées ne peut captiver l'attention. La pierre et le moellon arrachés aux flancs du coteau en font tous les frais ; la brique est inconnue.

On peut encore suivre le plan des fortifications, surtout dans la partie haute de la ville, à l'est et au nord. Les tours d'angle existant, il est facile de se rendre compte du front qu'elles offraient du côté de la plaine. Les fossés, transformés en jardins, étaient profonds et d'une largeur proportionnée ; mais les remparts et les bastions ne répondent pas, en apparence, à l'ancienne réputation de la place. C'était, après La Rochelle, la principale ville de sûreté accordée aux Huguenots par les traités de Catherine de Médicis. Du reste, elle avait quelques droits à une pareille faveur. Dès le XIIIe siècle, ses habitants s'étaient laissé infester par l'hérésie des Albigeois, en attendant que le plus grand nombre retombât, au XVIe siècle, dans l'hérésie et se livrât avec frénésie aux plus grandes atrocités.

Prise en 1364, par les Navarrais, elle resta quelque temps en leur pouvoir ; puis Charles V s'en rendit maître et la démantela. A peine reconstruite, au commencement du XVe siècle, elle tombe au pouvoir des Bourguignons. Elle ne céda que par composition au roi Charles VII.

C'est à la reconstruction du XVe siècle, et même dans certaines parties au XVIe, que paraissent appartenir les fragments de fortifications aujourd'hui subsistants. Les tours, comme les murs, sont généralement en cailloux, de médiocre épaisseur et d'aspect peu imposant. Les embrasures et les meurtrières sont disposées pour des armes à feu. Il ne reste aucune des portes. On retrouve seulement, à l'entrée du

faubourg de Bellevue, deux pieds-droits ornés de trophées et de statues, qui accusent le XVII[e] siècle.

III.

Nous avions noté Sancerre comme n'offrant pas d'intérêt. De plus, les inondations avaient coupé la chaussée transversale qui conduit de la gare du chemin de fer à la ville, et un gouffre béant de quinze pieds de profondeur remplaçait l'épais remblai. Mais la situation pittoresque de cette ville, sur une colline aux pieds de laquelle roule la Loire, ces groupes d'habitations surgissant de la verdure et dominés par une blanche tour démantelée, nous firent céder au caprice d'y faire une excursion. Une lieue à pied, par un beau jour qu'éclairait un soleil radieux, n'avait rien de bien effrayant.

Au pied du coteau, nous nous sommes trouvés, sans nous y attendre, en présence d'une église monumentale, restes de l'abbaye de St-Satur. Le *Gallia christiana* lui a consacré un très-court article, sans aucune indication relative aux dates des constructions. Une dame, nommée Mathilde, que certains croient avoir épousé Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem, en fut la fondatrice vers le commencement du XII[e] siècle. Ce lieu était dès lors en vénération et consacré à saint Pierre, à saint Satur (*Satyrus*) et à ses compagnons, martyrs. Les religieux qui vinrent s'y établir suivaient la règle de saint Augustin. Ils adoptèrent, au XVII[e] siècle, la réforme de Bourg-Achard.

Envahie en 1420 par les Anglais, qui se livrèrent à des cruautés inouïes envers les moines, saccagée ensuite par les Huguenots, maîtres de Sancerre, l'église de St-Satur, que j'attribue au XIV[e] siècle, est aujourd'hui réduite au chœur. La nef et les transepts sont rasés. Le portail actuel s'ouvre dans l'ancien arc triomphal. Son développement donne la coupe du transept disparu.

Le chevet se termine par un pan coupé, garni d'un déambulatoire et flanqué de sept chapelles : deux carrées, les autres pentagonales. Les contreforts de ces chapelles, posés sur les angles, s'appuyaient sur d'épais talus qui règnent tout autour des bases de l'édifice. Ils sont surmontés de clochetons. Ceux de la chapelle de la Vierge, carrés, appartiennent à la construction primitive ; les autres, octogones, ont été refaits au XVe siècle. Des gargouilles sculptées rejettent l'eau des cheneaux.

Les proportions des diverses parties sont parfaites. Complet, ce devrait être un monument remarquable, œuvre d'un bon architecte. Pourtant les archéologues n'en ont, jusqu'à présent, fait aucune mention.

Le chevet est bâti sur le dodécagone. Ensuite, viennent trois travées plus larges. Ogives d'un bon galbe ; piles composées de faisceaux de colonnettes cordiformes ; absence de sculpture ; les chapiteaux, seulement tournés, donnent, comme les moulures, une section cordiforme. Pas de triforium ; mais à la base des fenêtres règne une galerie de circulation sans balustrades.

Cette disposition architecturale est signalée par M. Viollet-le-Duc, architecte, comme caractéristique de l'école champenoise. Bien qu'en Berry, cet exemple confirme son appréciation. Les rapports ont dû être fréquents entre la Champagne et le comté de Sancerre, possédé par une branche de la maison des comtes de Champagne.

Les sept fenêtres du chevet ont deux meneaux. Les suivantes, en rapport avec la largeur des travées dans lesquelles elles s'ouvrent, en comptent trois. Les voûtes sont en pierre, garnies de nervures, dont une fait filière à l'instar des sous-faîtes des voûtes de bois, et comme on le voit également à certaines voûtes de la Renaissance. La maîtresse-clef porte un blason surmonté de la crosse et de la mitre, dont le champ

est *écartelé*, *aux 1ᵉʳ et 4ᵉ de gueules à 3 fasces ondées d'or*, *aux 2ᵉ et 3ᵉ de gueules à 3 jumelles d'argent*, avec la date 1626. C'est celui de l'abbé François de Rochechouard, qui mourut au mois d'avril 1670.

Le pourtour du chœur était fermé par une clôture en pierre, dont on voit encore les amorces. Les chapelles possèdent de belles crédences bien composées. Les fenêtres sont en majeure partie bouchées. On a seulement ménagé, dans le remplissage, des petites baies qui paraissent de la fin du XVIᵉ siècle, ou du commencement du XVIIᵉ. C'est donc aux Huguenots qu'il faut attribuer les mutilations dont ce bel édifice porte partout les traces.

La chapelle de la Vierge a été restaurée et ornée de trois verrières modernes, assez bonnes. Les restaurations paraissent sobres ; tout enjolivement a été mis de côté jusqu'à présent.

Le mobilier est sans valeur.

Plusieurs autels sont modernes, en imitation de style gothique ; ils laissent à désirer sous plusieurs rapports ; mais ils possèdent une grande qualité, c'est d'être liturgiques.

L'église de St-Satur est classée comme monument historique. Cette circonstance seule pourra sauver de la destruction une des chapelles du sud et l'angle du transept, frappés par l'alignement de la voirie.

L'enclos de l'abbaye, fort vaste, s'étendait au nord de l'église. Les bâtiments monastiques, à deux étages, accusent la fin du XVIIᵉ ou le XVIIIᵉ siècle. Quelques accessoires cependant pourraient dater du XVᵉ.

Les édifices de Sancerre ne valent pas la peine de gravir la colline, de quatre cents pieds d'élévation, dont le plateau sert d'assise à la ville. Elle est très-mal bâtie ; les rues sont tortueuses et fort laides. L'unique église, que nous ayons pu découvrir, date de 1770. Cependant, sa tour trapue pourrait

remonter à la fin du XVIe siècle. Cette pauvreté d'édifices religieux ne doit pas étonner. Les Sancerrois embrassèrent de bonne heure le calvinisme, chassèrent les prêtres et transformèrent leur cité en une des places fortes de la Religion prétendue réformée.

Trois ou quatre maisons à tourelle appartiennent au dernier style gothique. L'une d'elles, près du flanc nord de l'église, a conservé un bel épi en plomb à larges feuillages frisés. Nous n'en avons pas franchi la porte, c'est un de nos regrets; car, d'après des renseignements qui nous sont parvenus depuis, on y voit certains bas-reliefs, représentant des personnages en védette, comme au palais de Jacques-Cœur, à Bourges, et une décoration de céramique émaillée formant une série de médaillons dans le style d'Albert Dürer.

Les fortifications ont disparu. Détruites une première fois après le fameux siége de 1573, on les a radicalement rasées en 1621, après de nouvelles révoltes des Sancerrois. Des boulevards plantés les remplacent. Il y avait quatre portes, et les courtines flanquées de huit bastions comptaient 2,500 pas de développement.

Le château, situé au plus haut de la colline, eut une plus longue existence. La tour, qui se dessine si pittoresquement sur l'azur du ciel, en est un « reste vénérable. » C'est un donjon circulaire, flanqué d'une tourelle carrée, contenant probablement les accès. Il est parementé en pierre de taille avec cordons moulurés. Ses archères avec entailles intermédiaires en forme de croix, sont caractéristiques du XIVe siècle.

IV.

Cosne est mieux partagé que Sancerre, sans cependant posséder de monuments d'un haut intérêt. M. l'abbé Crosnier

a donné dans le tome XVIe du *Bulletin monumental* une notice étendue sur cette ville Différant avec lui sur certains points, je me vois forcé d'entrer dans quelques détails.

La principale église, St-Jacques, offre cette particularité curieuse, d'un édifice du XIVe siècle, entièrement remis à la mode au XVe.

Malheureusement, des réparations trop radicales et un rejointoiement accompagné de grattage, exécuté il y a six ans, rendent l'étude difficile, et les résultats moins frappants.

Une nef, un chœur avec bas-côtés sans déambulatoire au chevet, des chapelles irrégulièrement ajoutées, tel est le plan. La grande nef et le chœur comptent en tout cinq travées, outre le rond-point. Les arcades, ogivales, assez basses, reposent sur des faisceaux de colonnettes à chapiteaux tournés, sans sculptures, avec tailloirs circulaires, qui portent les traces du travail du XVe siècle, mais qu'on a droit de soupçonner du XIVe. Leur structure rappelle l'abbaye de St-Satur. Les fenêtres du clérestory sont excessivement courtes, rapprochées deux à deux contre les piles montantes, disposition exigée par la forme de la voûte. Elles ont un meneau surmonté d'un trèfle. « *Un œil peu exercé*, » dit M. Crosnier, « pourrait les confondre avec des ouvertures du XIIIe siècle ; mais les pieds-droits garnis d'une gorge, qui remplacent les pans coupés de l'ogive primitive, les caractérisent assez pour faire éviter la méprise. » Il n'existe pas de triforium, et la vaste superficie restée sans ornements entre la pointe des ogives inférieures et l'appui des fenêtres produit un effet désagréable.

Les moulures des voûtes affectent la forme cylindrique ; leurs arcs croisés, la filière qui se profile sur le rein, les clefs rappellent encore St-Satur, dont on sent l'influence dans toute la construction. Mais tous les profils ont été retravaillés au XVe siècle. Les retombées sont doubles dans chaque travée ; le doubleau intermédiaire, correspondant à la pointe des ar-

cades de communication, a pour supports des modillons décorés de grotesques.

Le chevet, à pans coupés, s'éclaire par trois longues lancettes fort étroites, subdivisées encore par un meneau que surmontent des traceries flamboyantes. La pointe de l'ogive est recreusée en forme d'accolade; mais ces détails appartiennent, pour moi, au remaniement entrepris afin de mettre l'édifice à la mode : le galbe, les membrures de la construction me paraissent devoir remonter jusqu'au XIVe siècle. C'est aux archéologues de la localité, s'il s'en trouve, à étudier plus sérieusement qu'il n'est possible de le faire dans une course rapide, cette question intéressante.

La piscine du chœur est entourée d'une moulure torique et possède deux cuvettes. N'est-ce pas une disposition abandonnée au XVe siècle?

Les bas-côtés sont, comme la grande nef, voûtés en pierre. Leurs arceaux cordiformes posent sur des corbeaux qui ne sont autres que des chapiteaux des colonnettes primitives retaillés. Les arcs-doubleaux, très-forts, ont pour soutiens des piles saillantes du XVe siècle. Seule, la dernière travée de voûte, au nord, est entièrement du XVe siècle, comme l'indiquent ses moulures prismatiques. Là, les murs et les piliers prennent de l'épaisseur, comme si l'on avait projeté la base d'une tour symétrique à celle du collatéral sud.

La base de cette tour sud montre aussi, en l'examinant avec attention, les éléments de l'architecture du XIVe siècle. L'arcade ouverte sur le bas-côté, dont elle dut être primitivement séparée par un mur plein, remplace une fenêtre. On en retrouve les deux faisceaux de colonnettes contre les pieds-droits. Leurs bases et leurs petits chapiteaux feuillagés attestent bien le XIVe siècle.

La chapelle, en excroissance sur le collatéral sud, est entièrement du XVe siècle. Elle offre un travail fin et délicat.

Sa fenêtre, à deux meneaux, est remplie d'une riche tracerie flamboyante. La piscine possède une cuvette unique.

Trois belles grilles en fer forgé, de style Louis XV, clôturent le chœur et ses deux sous-ailes.

Le maître-autel, en marbre, aussi du XVIIIe siècle, est fort beau. Un baldaquin circulaire, porté par quatre colonnes à chapiteaux dorés, abrite son tabernacle contourné. De jolies têtes d'anges en marbre blanc complètent l'ornementation. Ce morceau remarquable provient, dit-on, d'un monastère du Morvan.

Les trois verrières modernes du chevet sont d'un ton assez harmonieux; mais le dessin des figures laisse beaucoup à désirer. Comme les quatre fort inférieures qui garnissent la chapelle et les bas-côtés, elles sortent des ateliers de Lobin, de Tours.

L'autel de Notre-Dame est précédé d'une méchante grille de communion en fonte, et les initiales de la Vierge, M. A., tracées dans le pavage, me paraissent un procédé de mauvais goût. Laissons aux boutiquiers du Palais-Royal cette mode d'étaler leur nom dans l'asphalte sous les pieds des passants. Le bon-sens devrait indiquer aux architectes, ou à ceux qui les mettent en œuvre, qu'il est souverainement inconvenant d'exposer à être foulés aux pieds des emblèmes dignes de vénération, et que les chiffres de Jésus, de la Vierge ou autres analogues, ainsi que les croix, ne doivent jamais figurer dans un pavage.

L'examen de l'extérieur vient confirmer les observations faites à l'intérieur. L'aspect de la tour, sa masse semblent accuser la fin du XIIIe siècle ou le XIVe. Elle est bâtie en moellon : la pierre de taille ne figure qu'à la façade et aux contreforts. Les fenêtres, placées deux et une sur chaque face, sont cintrées, les chapiteaux de leurs colonnettes simplement tournés.

La porte d'entrée, ogivale, garnie de grosses moulures toriques, a été trop réparée pour qu'on puisse fixer sa date. Elle paraît contemporaine de la tour.

Au-dessus, s'ouvre une fenêtre flamboyante entièrement neuve.

La pointe du gable, au lieu de porter une antéfixe, suivant l'usage, se termine par une petite échauguette carrée, mais posée en encorbellement sur les angles et entourée d'une balustrade découpée; disposition originale dont je regrette de n'avoir pu rapporter un dessin.

Rien de particulier aux murs latéraux. On constate facilement que la chapelle du XVe siècle est une adjonction faite à une construction antérieure. Ses sutures sont visibles entre les deux contreforts qui partagent les travées. Plus loin, des amorces indiquent l'intention de continuer ce travail et d'envelopper l'édifice primitif d'une série de chapelles.

Notre-Dame de Galles, édifice de petite dimension, plutôt chapelle qu'église, appartient à la dernière époque ogivale. On lui assigne pour date 1490. Profusion de sculptures ; mais, du reste, rien d'extraordinaire. Cette église n'est plus consacrée au culte.

La seconde paroisse de la ville est St-Agnan, située de l'autre côté de la rivière, dans le faubourg. Sa construction remonte au XIIe siècle ; mais la chute du clocher, placé au centre, ayant entraîné en 1738 la destruction de la nef, il ne subsiste de l'époque que le chevet et le portail, avec les parties basses des gros murs latéraux.

L'abside est circulaire. Ses contreforts plats s'arrêtent au niveau du clérestory, pour servir d'appui à des colonnes engagées qui partagent l'arcature trapue disposée sous la corniche. On en trouvera un dessin dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc (t. I, p. 5).

Deux absidioles, également circulaires, terminent les bas-

côtés. Celle du sud a été retouchée. Le portail consiste dans une baie cintrée à trois voussures retombant sur des colonnes et assez richement ornée. Les gorges des voussures sont remplies de personnages divers, d'anges, d'animaux, etc. Sans vouloir faire un symbolisme exquis, on pourrait y voir un concert d'hommages rendus par la création au Tout-Puissant, dont la figure devait occuper le tympan.

L'intérieur offre d'autant moins d'intérêt qu'il est déguisé, comme St-Jacques, sous des appareils simulés peu rationnels.

Les cinq fenêtres cintrées de l'abside sont reliées par une arcature à colonnes robustes, dont les chapiteaux cubiques, offrant des feuillages, des personnages et des animaux fantastiques, ont été décrits par M. Marchand, dans une savante notice lue au Congrès scientifique d'Orléans, en 1851. La voûte est en cul-de-four.

L'autel pseudo-roman est mauvais, et son symbolisme d'un goût équivoque.

Les stalles datent du XVIIe siècle. Sur leur seize miséricordes, toutes variées, on a sculpté des corbeilles de fruits ou de fleurs, des têtes de lion, des cartouches, des anges, des grotesques.

Sauf un bâtiment en pierre, voisin de Notre-Dame de Galles, dont les fenêtres carrées, géminées-subtrilobées, appartiennent partie au XIIIe siècle, partie au XVe; et rue des Chapelains, une porte et une fenêtre de la Renaissance, nous n'avons pu découvrir rien à signaler pour l'architecture civile.

Les restes du château, étouffés par les maisons qui l'entourent, ne laissent voir que les deux tourelles et les murs fuyants voisins de la prison, et un peu plus loin, une poterne ogivale qui m'a paru offrir tous les caractères du XIIIe siècle.

CHRONIQUE.

Séance générale de la Société française d'archéologie à Bourges, les 9 et 10 mars 1868. — Nous ne saurions reproduire, à raison de son étendue, un compte-rendu des trois séances de la Société française qui ont été tenues à Bourges dans la grande salle synodale de l'Archevêché, sous la présidence de Mg[r] de La Tour d'Auvergne, assisté de M. de Caumont et de M. Hiver. Constatons cependant que le succès le plus complet a couronné les efforts des organisateurs, et que les discussions animées et instructives qui se sont produites, ont démontré que la vie intellectuelle est loin d'être morte en Berry.

M. le Préfet du département, retenu à Vierzon par les opérations du Conseil de révision, avait tenu à exprimer, dans une lettre adressée à M. le président Hiver, les regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir assister à une réunion « dirigée par un savant distingué dont il avait eu l'occasion, dans un autre « département, d'apprécier le zèle infatigable et éclairé pour « tout ce qui touche à la science et aux travaux de l'intelli- « gence. »

Plus de cent personnes avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé et se pressaient dans la salle des séances, le lundi soir. La séance du lendemain en réunissait encore soixante.

MM. Fauconneau-Dufrêne, de Châteauroux ; Aumerle, d'Issoudun ; Voisin, curé de Douadic ; Charron, curé de St-Marcel, y représentaient le département de l'Indre.

Parmi les mémoires qui ont été présentés, nous avons remarqué une note de M. Boyer sur les ouvrages archéologiques publiés jusqu'ici sur le Berry ; les biographies sommaires

de différents écrivains de l'Indre, par M. Fauconneau; les monographies de M. de Kersers, sur l'église des Aix, sur les inscriptions antiques nouvellement découvertes à Bourges et sur la direction des aqueducs qui amenaient autrefois l'eau dans la ville. Les explications fournies avec tant d'autorité par M. Romagnési, sur les pierres sculptées tirées des anciens remparts, ont donné lieu à une intéressante discussion à la suite de laquelle la réunion a émis, pour la troisième fois, le vœu que ces débris précieux, au point de vue de l'art, fussent enfin placés sous un abri provisoire, en attendant l'organisation si désirable d'un musée lapidaire.

M. Dumoutet a présenté le plan explicatif des substructions gallo-romaines du palais du duc Jean, et a fait en outre connaître le style dominant des églises rurales dans le département du Cher. Cette appréciation a été complétée par les détails curieux et circonstanciés présentés sur une partie du département de l'Indre, par M. le curé de Douadic. M. le curé de Charly, connu dans le monde archéologique pour la part considérable qu'il a prise à la restauration de Fontgombault, a passé en revue les fresques les plus intéressantes qu'il a eu l'occasion d'observer et s'est attaché spécialement à mettre en lumière les grandes peintures murales retrouvées tout réçemment sous le badigeon, dans l'intérieur de son église.

Le savant secrétaire du comité diocésain, M. Berry, a énuméré les principales découvertes qui ont eu lieu depuis moins de dix ans aux environs de Bourges; cet exposé a amené M. Hiver à ajouter quelques détails et à signaler à l'attention publique le dévouement à la science dont ont fait preuve MM. les instituteurs Charot et Guindollet. A propos de la question traitée par M. Berry, M. de Beaurepaire, au nom de M. le conseiller Duliége, a présenté des explications aussi nouvelles qu'ingénieuses s'appliquant à trois des inscriptions gravées sur les stèles d'Alleau. Il est superflu de faire ressortir l'importance du travail considérable de M. le président Hiver sur le caractère de l'enseignement d'Alciat et de Duaren, et l'intérêt qui s'attache à la découverte du château de Jouy sur laquelle est revenu avec

raison M. Desnoyers ; mais, dans ce temps de fièvre céramique, comment passer sous silence le mémoire si curieux de M. Albert des Méloizes sur les moules de Nini, appuyé par la production des moules et des médaillons, et les révélations très-inattendues de M. Roubet, juge de paix à la Guerche, sur l'existence d'une manufacture de faïence, inconnue de tous les céramographes à Neuvy-Frasnay, dont le propriétaire n'était autre que Pierre de Frasnay l'auteur d'un poème fort connu, consacré à l'industrie faïencière et publié dans le *Mercure* en 1735.

Les développements présentés par M. de Beaurepaire sur le caractère des vitraux de la Renaissance à la cathédrale ont provoqué un échange d'observations entre M. l'archiprêtre Moulinet, M. le curé de St-Marcel et M. Dumoutet. En terminant son travail, M. de Beaurepaire avait exprimé le désir que les armes de Jacques-Cœur fussent rétablies sur les écussons en pierre qui ont été grattés, et que l'inscription touchante que le Chapitre de Bourges lui avait consacrée et qu'il avait consignée dans son nécrologe, fût gravée sur une plaque de marbre ou de métal, et placée dans cette chapelle. Mgr l'Archevêque a bien voulu reconnaître la convenance d'un semblable désir, et annoncer que, lorsque le moment serait venu, il y serait donné satisfaction. A la suite d'une courte discussion relative au couvent des Annonciades, Sa Grandeur a fait en outre connaître qu'elle ferait tous ses efforts pour le sauver de la destruction s'il en était menacé. Cette déclaration, qui est de nature à faire espérer que la ville de Bourges pourra conserver un monument auquel se rattachent de si précieux souvenirs, a été accueillie avec un vif sentiment de satisfaction.

Mentionnons encore, en finissant, les renseignements relatifs aux anciennes extractions du minerai en Berry qui ont été l'objet d'une note détaillée de M. Guindollet, et d'observations très-précises dues à M. de Saint-Phal, communiquées par M. de Kersers.

En somme, cette réunion improvisée, composée à peu près exclusivement de membres de la Société française d'archéologie, de la Société des antiquaires du Centre et du Comité diocésain, a produit d'excellents résultats et montré ce que l'on pourrait attendre

d'un congrès annoncé longtemps à l'avance, accompagné d'une exposition d'objets d'art et de curiosité et organisé sur de plus larges bases. Comme le disait un magistrat distingué, c'est en même temps un titre de plus à la reconnaissance du Berry pour M. de Caumont, l'infatigable promoteur de la décentralisation intellectuelle. Ajoutons que Mgr l'Archevêque, en dérobant à ses occupations pastorales le temps nécessaire pour présider pendant deux jours les réunions, a donné une marque éclatante de sa sympathie pour les travaux qui élèvent l'esprit. C'est un encouragement précieux, dont tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des études historiques et archéologiques en province garderont le souvenir.

M. Bouet, si connu par les dessins dont il a enrichi le *Mont-St-Michel monumental*, et les splendides publications de l'éditeur anglais Parker, avait accompagné à Bourges M. de Caumont. Pendant les deux jours qu'il y a passés, il a relevé tous les détails du palais de Jacques-Cœur omis dans les planches d'Hazé. Ces dessins sont destinés à l'une de nos grandes revues archéologiques françaises, le *Bulletin monumental*.

(*Journal de Bourges.*)

Nouvelles archéologiques et publications. — M. Pécard, conservateur du musée de Tours, nous écrit ce qui suit :

« Il y a quelques mois, les travaux faits pour l'agrandissement de la gare du chemin de fer de Tours ont amené la découverte de sépultures de l'époque de l'incinération, et qui faisaient partie du cimetière gallo-romain bordant la voie sud conduisant à Tours. Les premiers travaux faits en 1845 avaient fait connaître l'existence de ce cimetière, et enrichi notre musée de plusieurs vases en terre et en verre de l'époque romaine. Les nouvelles découvertes de l'année dernière n'ont rien produit d'inédit. Des flacons en verre, avec la signature des verriers, de petits mascarons en verre soufflé très-mince, des assiettes et des vases en terre rouge et noire, dont plusieurs contiennent encore des cendres : voilà le résultat de ces fouilles, qui ont été surveillées avec le plus grand soin par

M. Ratel, ingénieur de la Compagnie des chemins de fer, ami de notre collègue, M. le comte de Galembert. »

— L'Empereur vient d'acheter la partie du Puits-d'Issolu, considérée comme étant l'emplacement de l'*Uxellodunum* des *Commentaires*. On se rappelle que M. de Cessac entretint le Congrès archéologique, tenu à Cahors, du résultat des fouilles qu'il avait pratiquées dans cette intéressante localité.

— M. Le Cointre-Dupont, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, nous annonce que les musées de Poitiers auront une place suffisante dans l'Hôtel-de-Ville, qui va être prochainement construit. C'est une bonne nouvelle que nous enregistrons avec joie, car rien n'était plus regrettable ou ne pourrait être plus honteux pour une ville de l'importance de Poitiers, que le peu de respect avec lequel, depuis plus de vingt ans, les objets d'antiquités se trouvent entassés dans un couloir. Il faut espérer que la Société des Antiquaires de l'Ouest sera consultée sur la distribution de l'espace qu'on veut bien accorder pour les musées. Les architectes pourraient, s'ils n'étaient guidés par les personnes compétentes, tirer un très-mauvais parti des plus grands espaces; ils ont toujours besoin d'être surveillés, à ce point de vue, par les parties intéressées.

— M. Dusan, le savant directeur de la *Revue archéologique du Midi*, vient de publier un mémoire sur les mesures tournantes en pierre que l'on rencontre dans presque tous les musées, et dont je m'étais occupé dans le dernier n° du *Bulletin monumental*. Les observations de M. Dusan confirment mes prévisions. Après avoir décrit avec soin un certain nombre de ces vases de pierre, M. Dusan publie la note suivante sur une des mesures trouvées à Polignac (Haute-Loire) et dans quelques autres localités de la même contrée :

« La capacité de chacune des cavités de la pierre de Polignac est égale à 7 litres...; prises deux à deux, elles donnent 14. Leur total est 28, soit le résultat d'un tour complet ou 1 + 4. Deux révolutions produiraient 56, et 112 serait le produit de quatre tours, soit encore 1 + 4.

« Or, chacun de ces totaux se trouve correspondre à des

mesures que la métrologie de notre région désignait sous des noms divers ; c'étaient, pour les liquides :

Un péga			=env.	3 lit.
Une velte	=	2 pégas	= »	7 »
Un barral	=	4 veltes ou 8 pégas	= »	28 »
Un double barral ou pipot	=	8 veltes ou 16 pégas	= »	56 »
Une charge	=	16 veltes ou 32 pégas	= »	112 »

Pour les solides :

Un boisseau	=	2 demi-boisseaux	=env.	3 lit.
Une mesure	=	4 boisseaux	= »	7 »
Une pugnère	=	2 mes. ou 8 boisseaux	= »	28 »
Un demi-setier	=	2 pug. ou 16 boiss.	= »	56 »
Un setier ou sac	=	4 pug. ou 32 boiss.	= »	112 »

« (On ne doit pas oublier que la valeur de ces mesures variait beaucoup, selon les localités).

« Le résultat d'une révolution de la pierre de Polignac aurait correspondu à un *barral* ou à une *mesure*, unités d'un usage habituel encore aujourd'hui ; quatre révolutions auraient donné la *charge* ou le *setier*)

« Le total des capacités de la pierre de Ceyssac est de 14 l. 1/2; de celle du Puy, 12 l. ; de celle du Petit-Versailles, 19 l. 1/2.

« Ces différences peuvent s'expliquer par des particularités dans les pratiques du mesurage et par des diversités de destination. L'analogue du total résultant d'un tour entier de la mesure conservée à Polignac, aurait pu être obtenu par deux révolutions de celle du Puy, et, pour les deux autres, par des modes de manœuvre qui semblent indiquer le soin qu'a eu l'ouvrier de donner une forme prismatique et non exactement cubique à la pierre de Ceyssac, et surtout par la manière dont sont tracées les rigoles sur celle du Petit-Versailles.

« Ainsi, par des combinaisons que l'on peut déduire de ces rapports de proportions, un seul instrument de mesurage aurait donné les unités premières et les unités supérieures. »

— M. Aube, membre de la Société française d'archéologie au Luc (Var), a fait connaître à la Compagnie, au moyen d'un

dessin, une pierre de 2 m. 50 de hauteur, large de 30 à 40 centimètres, et qui a été trouvée couchée sous terre à une profondeur de 40 centimètres. Cette borne, en grès schisteux, est carrée, grossièrement équarrie, elle devait être engagée en terre de 40 centimètres. Des tombeaux gallo-romains avaient été déjà trouvés dans les terrains voisins. M. Aube a engagé le propriétaire à replanter cette pierre, et c'est le meilleur moyen de la conserver.

La *Revue du Monde catholique* est devenue politique. Le sommaire du numéro du 25 mars donnera une idée de la variété de ses articles.

Ce sont : 1° Les filles de Jacques II, par M. de Romont ; — 2° La situation présente de l'Allemagne, par M. B. d'Agreval ;— 3° Jean Tauler, par M. E. Hells ; — 4° L'Abyssinie, par M. Arthur Loth ; — 5° Solitaire et Chrétien, par M. B. Chauvelot ; — 6° La question d'Orient dans le présent, par M. Poujoulat ; — 7° Flaminia, par M. A. de Bar ; — 8° L'Église et les Classes ouvrières, par Mgr Mermillod. Ce recueil doit publier des articles d'archéologie et d'histoire (1).

M. de Bonnefoy, inspecteur de la Société française d'archéologie et secrétaire général du Congrès qui se tiendra en novembre 1868, dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, a réclamé le concours des Sociétés savantes de la contrée et provoqué des réunions préparatoires qui ont eu beaucoup d'intérêt. Tout porte à croire que le Congrès archéologique de France de 1868 sera très-suivi. Les villes de Carcassonne, Narbonne et Perpignan offriront successivement l'hospitalité à la réunion.

DE CAUMONT.

Indication de plusieurs publications archéologiques étrangères. — Le Congrès archéologique international d'Anvers et l'Exposition universelle de Paris nous ont fourni, en 1867, l'occasion de relever les titres d'un certain nombre de publi-

(1) Prix du numéro : 1 fr. 50. — L'abonnement : 32 fr. par an. Chez Palmé, 25, rue de Grenelle-St-Germain.

cations archéologiques étrangères que nous avons feuilletées avec intérêt, et dont les lecteurs du *Bulletin monumental* seront bien aises d'avoir ici l'indication.

Nous citerons d'abord des publications polonaises présentées au Congrès d'Anvers :

Monuments du moyen-âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIe siècle, publiés par Alexandre Przezdziecki et Édouard Rastawiecki. Première série. A Varsovie et à Paris, 1853-1855, in-4°, 48 miniatures. — Seconde série. A Varsovie, chromolithographie de M. Fajans, imprimerie de J. Unger, 1855-1858. 24 livr. in-4°, 48 superbes chromolithographies. — Troisième série. A Varsovie, 1861.

Texte polonais et texte français.

Le titre polonais est : « Wzory Sztuki S'redniowiecznej i z epoki odrodzenia po Koniec Wieku XVII. W Dawnej Polsce. Wydawane przez Alexandra Przezdzieckiego i Edwarda Rastawieckiego. »

A Paris, chez Fontaine, libraire, passage des Panoramas, 35. Prix de souscription, 100 fr chaque série.

Dissertation sur les lances saintes en général et les lances dites de saint Maurice en particulier, par le comte Alexandre Przezdziecki. Varsovie, 1861, in-8° fig.

Texte polonais et français.

La première de ces lances est celle de saint Maurice, conservée au Trésor de la cathédrale de Cracovie ; la seconde est la sainte lance des empereurs d'Allemagne, conservée au Trésor impérial à Vienne.

Oraison de saint Casimir à la Très-Sainte-Vierge retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, par le comte Alexandre Przezdziecki, docteur en philosophie, membre du musée tchèque de Prague et des Sociétés archéologiques de St-Pétersbourg, de Moscou, de Riga et de Vilna. Cracovie, mprimerie de l'Université des Jagellons, 1866. In-8°, planches en chromolithogr., texte en français et en latin, tiré à 100 exemplaires.

Les monuments de la Hongrie sont bien peu connus : nous avons donc parcouru avec un vif intérêt huit volumes in-folio manuscrits, déposés sur une table dans la section de l'Histoire du travail à l'Exposition universelle. Ces huit volumes, composés d'aquarelles représentant des monuments et des antiquités de Hongrie, sont dus à M. François de Kubinyi, président de la Société géologique de Pesth. Ils contiennent un texte manuscrit en hongrois et en français. Le premier volume, consacré aux monuments et antiquités de Csetnek, contient 14 dessins coloriés et cotés. Grâce à ces huit volumes fort curieux, qui contiennent ensemble 189 dessins coloriés, nous avons fait connaissance avec la cathédrale de Kassa et ses autels à beaux volets gothiques, avec l'Université de Kassa, la cathédrale de Szepes ou Zips, l'église de Kesmark. La ville et l'église d'Eperjes, l'église de Bartfa (en allemand Bartfeld), le riche maître-autel de St-Jacques de Loïse, et le superbe marteau de porte de cette église nous ont aussi beaucoup intéressé.

L'Autriche avait fourni un riche contingent de livres archéologiques. A la fin de l'Exposition, M. Braumüller, libraire-éditeur de l'Université de Vienne, a fait don à la bibliothèque générale de la rue de Richelieu, de la collection d'ouvrages par lui exposée au Champ-de-Mars, c'est-à-dire de 350 à 400 volumes sur toutes sortes de matières : archéologie, médecine, agriculture et économie forestière.

Le Muséum impérial et royal d'Autriche pour l'art et l'industrie, publie un journal mensuel fort intéressant et livre aux savants d'excellentes reproductions d'objets antiques et du moyen-âge, exécutées par la galvanoplastie (*Galvanoplastische Reproduction von Haas*) ou délicatement jetées en plâtre (*Gipsabgüsse*).

Le même Muséum impérial et royal d'Autriche avait exposé trois volumes in-folio de photographies archéologiques et un splendide atlas composé d'un texte explicatif en allemand, par M. Jacob Falke, avec dix photographies représentant les plats de reliures byzantines de la bibliothèque de St-Marc à Venise. Le titre de cet ouvrage est : *Die Byzantinischen Buchdeckel der St-Marcus Bibliothek in Venedig*. Wien, 1867.

Les vêtements bourguignons du Trésor impérial et royal, ornements pour l'ordre de la Toison-d'Or, ont été l'objet d'un recueil grand in-folio, composé de douze feuilles photographiées, avec un texte allemand, et publié également par le *Muséum für Kunst.*

L'Association archéologique Rhénane a publié en 1866, avec l'adresse de la librairie Marcus, à Bonn, un volume grand in-folio sur la croix de triomphe des empereurs byzantins Constantin VII, Porphyrogenète et Romain II, et le bâton pastoral, dit de l'apôtre saint Pierre : deux monuments, l'un de l'art byzantin, l'autre de travail allemand du X[e] siècle, conservés dans l'église de Limburg-sur-la-Lahn.

On tire un grand parti de la photographie en Allemagne, au point de vue qui nous occupe. Le docteur Von Minutoli a publié à Leignitz huit albums in-folio de photographies, représentant des monuments de toutes les époques, pouvant servir d'exemples aux ouvriers et aux fabricants : (*Vorbilder für Handwerker und Fabrikanten.*)

Une autre luxueuse publication allemande est l'Album du prince A. Mestcherky, qui contient une série de vingt-sept grandes chromolithographies in-folio, par Storch et Kramer, de Berlin, représentant des vues pittoresques d'Espagne.

Les publications archéologiques russes sont très-importantes. Nous avons vu, à côté du bureau où se tenait le commissaire impérial M. Filimonov, archéologue distingué, les recueils suivants :

Antiquités de l'Empire de Russie, splendide ouvrage in-folio, contenant 500 planches chromolithographiées, avec légendes explicatives en français, du prix de 250 roubles.

Antiquités chrétiennes et archéologie, par Prokorow. In-4°, 1864-1865, planches nombreuses, texte russe, prix : 25 roubles.

Le Trésor de Moscou, *Oroujeinaya Palata*, par A Weltmann, planches chromolithographiées : 15 fr.

Sacristie patriarcale de Moscou, par Sabas, évêque. In-8°, avec planches, prix : 10 fr.

Paléographie grecque et slave, par Sabas, évêque, avec texte latin et planches, in-4° : 10 fr.

Chaque nation semble avoir tenu à honneur de produire un grand ouvrage d'art. Les *Monuments scandinaves du moyen-âge, avec les peintures et autres ornements qui les décorent*, dessinés et publiés par N. M. Mandelgren, forment un grand in-folio, daté de Paris, 1862.

Nous avons trouvé dans l'Exposition archéologique hollandaise les livraisons d'un ouvrage dont voici le titre : « *Antiquités des Pays-Bas*, choix d'antiquités du XIIIe au XVIIIe siècle, faisant partie de plusieurs collections, dessinées et gravées à l'eau-forte, par D. Van der Kellen, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts et de la Société royale d'archéologie à Amsterdam. — La Haye, Martinus Nijhoff, 1861, in-4° avec XCVII pl. » — Il y aura une suite.

Du Nord, passons au Midi.

L'Espagne a exposé aussi des volumes que nous avons revus à diverses reprises, notamment un grand in-plano, publié à Madrid, en 1859, à la Calcographie nationale, sous le titre de : « *Monumentos arquitectonicos de Espana*, publicados à expensas de l'Estado, bajo la direccion d'euna comision especial, creada por el ministerio de fomento. » Le texte, imprimé à deux colonnes, contient une version française. Les membres de la Commission de publication étaient : Don Anibal Alvarez, D. Francisco Jareno, D. Jeronimo de la Gandara, D. Pedro de Madrazo, D. Jose Amador de Los Rios et D. Manuel de Assas. — Nous connaissons à Paris deux exemplaires de ce précieux recueil : l'un à la bibliothèque de l'école des Beaux-Arts, l'autre dans celle de la Société des Antiquaires de France.

N'oublions pas les photographies du Musée royal de Madrid, obtenues sans retouches, d'après les tableaux originaux par J. Laurent. Le tome Ier contient les œuvres de Murillo et de Velasquez ; le tome II, les écoles diverses. (*Galeria de Pinturas del R^l Museo de Madrid*, fotografiado directamente del original por J. Laurent, fotog. de S. M.)

Le Portugal possède un album analogue pour les monuments de sculpture. Cet album, composé d'une série de photographies, a été exposé par la « Academia real das bellas artes de Lisboa.

Les publications sur l'archéologie et les beaux-arts ne brillent pas en Italie, où il y aurait fort à faire pour donner l'impulsion. Nous noterons cependant un carton de photographies in-folio, représentant divers morceaux intéressants, conservé dans le Trésor de la cathédrale de Gênes, avec ce titre : « Tesoro della cattedrale di Genova. » Hélas ! il est grand temps de sauver au moins par la photographie les monuments de la triste Italie, avant que le pillage des biens de l'Église ait livré à la bande noire les richesses du passé. Ce sont les Anglais qui s'occupent de décrire et de publier les monuments de la Péninsule subalpine, et nous finirons ce relevé de grandes publications archéologiques, en citant le titre d'un in-4°, richement illustré de planches en couleur, consacré aux édifices de briques et de terre cuite de la Lombardie : *L. Gruner's Brick and Terra-Cotta Buildings of Lombardy. London*, 7, *J. Murray*, 1867, in-4°.

R. BORDEAUX.

La seigneurie de Courbépine et la marquise de Prie, par M. E. LAMBERT, Rouen, Haulard, libraire, 1868, 61 pages in-8°.

Voici une plaquette que son aspect élégant, sa couverture simple et pimpante distinguent des brochures communes. Le récit est conduit d'une façon non moins engageante, et le lecteur arrive bientôt au bout sans fatigue et sans ennui. Le sujet choisi n'est pas de l'archéologie proprement dite. Les hautes époques de l'antiquité y tiennent peu de place : les événements principaux se déroulent sous la jeunesse de Louis XV et le dénouement arrive dans les années qui précédèrent la Révolution. L'héroïne est belle, spirituelle, jeune, mais profondément corrompue. La scène se passe en Normandie, dans la riche plaine du Lieuvin, tout auprès de la ville de Bernay. Quelques épisodes intéressent les environs de Lisieux.

Si l'histoire est dramatique, si les désordres racontés semblent empruntés à un roman réaliste, il faut convenir que l'auteur de ce piquant récit n'a rien pris dans son imagination, et qu'il s'est borné à rapprocher des passages des *Mémoires* de Saint-Simon, du duc de Richelieu, du cardinal Dubois, et d'autres

témoignages du même genre. Après la catastrophe finale, quand les gens de Paris ont cessé de s'occuper de tout ce tapage, des dossiers de procès, des paperasses d'huissier retrouvés au greffe de Bernay, viennent prendre la place des anecdotes plus ou moins véritables, montrant la vente à l'encan, puis la démolition d'un château bien oublié maintenant, mais fameux au temps des traitants et des financiers du XVIIIe siècle.

La marquise de Prie fut une femme galante qui eut un puissant crédit politique à cette époque de dissolution sociale. Il est triste de voir comment une maison illustre, de la plus vieille noblesse, s'en vient finir par des mésalliances, par des dissipations et les prodigalités d'un luxe effréné, par des intrigues et des tripotages, par l'incrédulité, aboutissant au suicide, à la folie, à la contrainte par corps, à la ruine matérielle et morale, donnant ainsi un lamentable démenti à la devise de ses armes : NON DEGENER ORTU.

M. Lambert, que son office près le tribunal de Bernay mettait à même de puiser au greffe des documents judiciaires inédits, a donné en appendice à la fin de son travail plusieurs pièces intéressantes pour l'histoire des fiefs de Coquainvilliers et d'Estimauville, près de Lisieux, de Courbépine et de Plasnes, près de Bernay, de Moulin-Chapel, des Grès, du Mesnil-Lucas, de Brouette-Chapon, etc., dans la même contrée. C'est par erreur que l'on a imprimé Ajon, au lieu d'Ajou, paroisse où sont situés les fiefs des Grès et du Mesnil-Lucas.

Aux documents curieux que M. Lambert a réunis sur la marquise de Prie et que nous ne connaissions pas, nous pouvons en ajouter deux qui ont échappé à ses recherches : l'un est un fragment des *Mémoires* d'Argenson, donné dans les *Archives de la Normandie*, de Louis Dubois, volume de 1826, p. 279 ; l'autre est un passage des *Mémoires du président Hénault*, publiés dernièrement par un habitant même de l'arrondissement de Bernay, feu M. le baron de Vigan.

BORDEAUX.

NÉCROLOGIE. — *Mort du roi Louis de Bavière.* — Le roi, artiste et antiquaire (l'ancien roi Louis de Bavière), est mort à

Nice dans un âge très-avancé, qui pourtant ne lui avait fait perdre aucune de ses facultés. Toutes les sociétés archéologiques donneront un souvenir à la mémoire de ce prince éminent, auquel la ville de Munich doit ses splendides monuments, tels que l'église, copiée avec une exactitude scrupuleuse sur une basilique des premiers siècles, la Pynacothèque, la Glyptothèque et les grandes collections d'art qu'elles renferment ; enfin tant d'autres monuments trop connus pour que je doive les citer. Quoique passionné pour l'art classique, le roi Louis appréciait aussi les autres époques, et quand le volume de mon *Cours d'antiquités* (Architecture religieuse du moyen-âge) lui fut communiqué par M. l'architecte Boisserée, il voulut bien m'écrire une lettre de félicitation. Étant à Munich en 1853, j'eus l'honneur de rencontrer Sa Majesté à la Pynacothèque et de passer quelques instants près d'Elle, sans la connaître. Le roi Louis aimait effectivement l'*incognito*.

Le soir, je déposai à son palais quelques-unes de mes publications, et je reçus à Caen, quelques jours après, une lettre de remercîments des plus gracieuses.

Des bals et des fêtes splendides avaient signalé l'arrivée du roi à Nice. On pouvait penser qu'il vivrait encore plusieurs années, quand la mort implacable est venue le frapper avant le retour du printemps. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Godefroy, curé de Bonsecours. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Godefroy, au zèle duquel on doit la splendide église de Bonsecours, près Rouen. M. l'abbé Godefroy avait fait ses études au collége de Falaise ; il était né dans cette ville en 1799. On sait par quels efforts il a pu réunir les sommes considérables qu'a nécessitées la grande église qu'il a fait construire et qui est l'œuvre de notre habile confrère, M. Barthélemy père, architecte. M. Godefroy était chevalier de la Légion-d'Honneur et chanoine honoraire de Rouen et de Lorette. D. C.

DESCRIPTION

D'UN ANCIEN PLAN

DU MONASTÈRE DE ST-GALL,

AU IXe SIÈCLE (1),

Par M. ***

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M. A. CAMPION,

Membre de la Société française d'archéologie.

INTRODUCTION.

Saint Gall naquit en Irlande dans le milieu du VIe siècle. Il accompagna, en 585, saint Colomban en France, et, plus tard, dans une localité appelée Arbon, près du lac de Constance. Trois ans après, saint Colomban se rendit en

(1) Les matériaux dont on s'est servi pour la composition de cette notice ont été empruntés à Goldast, qui publia, en 1606, une collection des chroniqueurs et des biographes du monastère de St-Gall sous le titre de : *Alamannicarum rerum scriptores aliquot vetusti.* Francf. fol. 1606. Il est regrettable que les limites de cet Essai n'aient pas permis de puiser plus largement à cette source. Dans le cours de ce travail, on renvoie sous la lettre G à l'ouvrage si curieux de Goldast. Les phrases latines qui sont imprimées en caractères italiques et distinguées, en outre, par des guillemets, sont des inscriptions relevées sur l'ancien plan. (*Note de l'auteur.*)

Italie et y mourut. Saint Gall se retira dans un lieu désert dit Himilinberg, aux environs du même lac, où il paraît avoir toujours résidé depuis. C'est en 614 qu'il s'établit en cet endroit, en vertu d'une concession du roi Sigebert, qui lui octroyait les terrains nécessaires pour la construction d'un ermitage. Il y érigea, dans la suite, un oratoire, avec de petites habitations alentour pour douze frères qui s'étaient réunis à lui. Ce fut l'origine du monastère qui, dans les siècles suivants, devint un des plus célèbres d'Europe, tant par le grand nombre d'hommes instruits qu'il produisit et sa remarquable bibliothèque, que par l'étendue et la richesse de ses domaines. Ce monastère fut supprimé en 1808, mais la bibliothèque et les bâtiments paraissent encore exister.

Saint Gall mourut à Arbon, le 16 octobre de l'année 646 ou vers cette époque. Son corps fut transporté dans l'oratoire qu'il avait fondé, et déposé dans une fosse creusée entre l'autel et le mur. Quarante ans après, sa sépulture fut violée par des pillards, qui prirent le cercueil pour un coffre renfermant des choses précieuses; mais Boso, évêque de Constance, rétablit le cercueil à l'endroit où il avait été exhumé, après avoir comblé la fosse qu'il occupait autrefois; au-dessus, il construisit une arcade élevée, selon l'usage du temps (1). Un prêtre, nommé Othmar, obtint de Charles-Martel, père de Pépin et de Carloman, un privilége en vertu duquel il introduisit la règle de saint Benoît dans le monastère de St-Gall et en devint le premier abbé en 720. Il édifia divers bâtiments pour le service des moines.

Une reconstruction complète de l'église et du monastère

(1) « Sumens loculum, in quo sanctum corpus erat, posuit super terram inter parietem et altare, et desuper, ut moris est, arcam altiorem construxit, fossam vero terra replevit. » *Vit. S. Galli*, lib. II, cap. II, G., pp. 257, 258.

fut commencée par l'abbé Gozpert dans les premières années du IX[e] siècle ; et c'est à cette époque qu'il faut rapporter le plan qui est le principal objet de ce mémoire. Nous savons très-peu de chose de l'état de l'église avant cette reconstruction. On ignore si Othmar a agrandi ou modifié l'oratoire de St-Gall ; les seules sources d'information où il soit permis de puiser consistent dans certaines données éparses dans le *Livre des miracles de saint Gall*, dû à la plume de Walafrid Strabus, abbé du monastère voisin d'Augia. Strabus était contemporain de Gozpert, et il écrivit, à son instigation, les biographies de saint Gall et de saint Othmar. Cependant, comme il déclare que les miracles qu'il raconte arrivèrent en partie dans son temps (1), ce qu'il dit de l'ornementation de l'église, des fenêtres vitrées, de la crypte, etc., paraît pouvoir être appliqué à la nouvelle basilique.

Gozpert commença cet édifice en l'année 829 (2), après

(1) *Vit. S. Galli*, lib. I, cap. xxxv, G. p. 256.

(2) *Ratperti de origine et cas. Mon. S. Galli*, cap vi. « Ad augmentum quoque nostri monasterii, veteri destructa novam S. Gallo cœpit ædificare basilicam, etc. » G., p. 25. Les moines eux-mêmes travaillèrent à la construction. Dans l'*Analecta* de Mabillon, t. IV, p. 329, on trouve un fragment d'un ouvrage d'Ermenricus, moine d'Augia, et contemporain de l'abbé Grimaldus, où le monastère de St-Gall est vanté : « Longum est sane per singulos nominatim velle discurrere, quantos, qualesque dei famulos in omni arte et virtutum stemmate redimitos ibi viderim. Sed neque in ædificiis construendis ex omni materia tam industrios viros, vel raro usquam repperi, sicuti bene in nido apparet, quales volucres ibi inhabitant. Cerne basilicam et cœnobii claustrum, et non miraris quod refero. Et ne omnibus sileam, quid est WINIHARTUS, nisi ipse Dædalus ? vel quis ISANRICUS nisi Beseleel secundus ? in cujus manu versatur semper dolabrum, excepto quando stat ad altaris sacri ministerium. » Ermenricus parle aussi d'un certain Gozpert, neveu de l'abbé du même nom, p. 335. Keller suppose que c'est le même Gozpert qui est mentionné dans une

avoir fait abattre l'ancien. Il l'acheva en sept ans et le consacra en 837.

La nouvelle église a été évidemment établie sur le même emplacement que l'ancienne ; autrement Gozpert l'aurait terminée avant de démolir l'autre. Le même abbé entreprit de reconstruire tout le monastère sur un plan plus étendu ; mais il ne vécut pas assez longtemps pour mener son œuvre à fin. L'abbé Grimaldus lui succéda en 841 ; pendant son exercice, Hartmotus, sous-abbé (*pro-abbas*), acheva les bâtiments claustraux et édifia la maison abbatiale ou logis de l'abbé. C'est à lui qu'on doit, en grande partie, l'érection de la tombe de saint Gall, les autres autels (1), l'*analogium* ou chaire et la confession ; l'église fut ornée par ses soins de couronnes d'argent et autres objets précieux, et il décora l'abside, derrière l'autel de St-Gall, de peintures et de dorures.

Le plan qui accompagne cet Essai est un fac-simile, sur une échelle réduite, d'un dessin original conservé dans la bibliothèque de St-Gall. Il ressort bien de la dédicace du maître-autel de l'église que ce plan représente le monastère de St-Gall ; mais, à première vue, on ne saurait dire s'il reproduit les constructions qui existaient alors, ou s'il présente des constructions nouvelles projetées. On lit sur le plan original une inscription ainsi conçue :

Hæc tibi, dulcissime fili, Gozperte, de positione officina-

légende du plan. Notkerus, dans un passage que citent les Annales de l'Ordre des Bénédictins, p. 570, signale, à son tour, Winihartus comme le constructeur de l'église.

(1) « Principio vero tumbam S. Galli cum reliquis altaribus, et analogio atque confessione ita innovari, maximaque ex parte totum ex integro fecit edificari, sicut hodie videtur et cernitur. » Ratp., cap. IX, G., p. 29.

rum paucis exemplata direxi, quibus solertiam exerceas tuam, meamque devotionem utcunque cognoscas, qua tuæ bonæ voluntati satisfacere me segnem non inveniri confido. Ne susciperis autem me hæc ideo elaborasse, quod vos putemus nostris indigere magisteriis; sed potius, ob amorem tui, tibi soli perscrutanda pinxisse amicabili fraternitatis intuitu crede. Vale in Christo semper memor nostri. Amen. (Mab., *Ann.*, t. II, p. 571.)

Mabillon pense que celui qui parlait à l'abbé Gozpert un pareil langage (*dulcissime fili*) devait être un haut personnage, et il suppose qu'il n'était autre que l'abbé Eginhard, qui remplissait les fonctions de préfet des édifices royaux sous Charlemagne et avait de grandes connaissances en architecture (1). Cette idée est confirmée par une inscription tracée sur les murs de la maison abbatiale, inscription qui rappelle que la salle fut achevée par les architectes du palais, *a palatinis magistris*, et décorée par les peintres d'Augia (2). Charlemagne lui-même avait une telle prédilection pour le

(1) Il épousa Imma, fille de Charlemagne; mais, après la mort de son royal maître, il embrassa la vie monastique et fut fait abbé de Selgenstat, où il mourut en 839. Gozpert fut élevé à la dignité d'abbé dans l'année qui suivit la mort de Charlemagne.

(2) Mab. *Ann. Ben.*, t. II, p. 572. Voici comment étaient conçues les inscriptions tracées dans la salle :

SPLENDIDA MARMOREIS ORNATA EST AULA COLUMNIS
EN GRIMUALDUS OVANS ALTO FUNDAMINE STRUXIT,
ORNAVIT, COLUIT, HLUDOVICI PRINCIPIS ALMI
TEMPORIBUS, MULTIS LÆTUS FELICITER ANNIS

AULA PALATINIS PERFECTA EST ISTA MAGISTRIS
INSULA PICTORES TRANSMISERAT AUGIA CLAROS
CANISII *Thes.*, t. II, 3, 228.

monastère de St-Gall et montrait tant de familiarité dans ses rapports avec les moines, que ceux-ci l'appelaient notre Charles, *Carolus noster* (1). Mais, si l'on considère que, suivant l'inscription, le plan a été fait au temps de Gozpert, tandis que les chroniques attestent que les bâtiments du monastère et les arrangements intérieurs de l'église, ses autels, sa confession, etc., n'étaient pas encore achevés à sa mort, il faut reconnaître que ce plan n'était qu'un projet pour la construction d'un monastère complet, destiné à aider l'abbé dans l'exécution de nouveaux travaux, et l'on ne doit pas s'étonner d'être amené par divers renseignements consignés dans les chroniques à constater que le monastère, tel que l'ont achevé Hartmotus et Grimaldus, différait, dans certaines parties, du plan que nous avons sous les yeux. Ce plan doit, néanmoins, être regardé comme un document très-curieux qui explique non-seulement les habitudes monastiques, mais les dispositions générales des constructions du temps de Charlemagne, notamment de celles du commencement du IX[e] siècle.

Mabillon en donna d'abord une copie dans le II[e] volume de ses *Annales de l'Ordre des Bénédictins ;* cette copie ne reproduit exactement ni la manière ni les légendes de l'original. Un *fac-simile* très-soigné fut publié à Zurich, en 1844, par F. Keller, qui l'accompagna d'un mémoire descriptif et historique intéressant, dont la prolixité est le seul défaut. J'ai utilisé la dernière partie de ce document, mais il m'a paru nécessaire de donner une introduction historique entièrement nouvelle et plus concise, et une autre description de l'église qui diffère de celle de Keller sur plusieurs points.

(1) Karolus magnus imperator in tantum dilexit locum S. Galli, et ita familiaris erat fratribus, ut eum non aliter nominarent nisi *noster Karolus*.—Ekkehardus, *Vit. B. Notkeri*, c. 29. – G., p. 277.

L'original conservé dans la bibliothèque de St-Gall occupe une grande feuille de parchemin. Keller se proposait de donner au *fac-simile* qu'il a publié la dimension de l'original ; mais, un accident arrivé à la pierre lithographique le mit dans la nécessité d'en employer une qui n'était pas tout-à-fait de la même grandeur que son dessin, et, par conséquent, de réduire la copie d'un cinquième. Celle que nous offrons à nos lecteurs est d'une dimension moitié moins grande que la copie de Keller ; elle est donc à l'original dans la proportion de deux à cinq. Les murs des bâtiments, l'ameublement et tous les autres détails sont figurés par de simples lignes, sans tenir compte de l'épaisseur proportionnelle des différents objets. L'auteur du plan n'a pas eu évidemment l'intention de le mettre à l'échelle ; d'après les chroniques, l'église avait 200 pieds de long et 80 pieds de large ; or, si l'on entreprend d'établir une échelle en divisant en deux cents parties la longueur de l'édifice tel qu'il est représenté sur le plan, on ne retrouve que 56 de ces divisions dans la largeur. Des différences semblables ressortent de l'application de l'échelle aux entrecolonnements qui, suivant les chroniques, étaient de 12 pieds dans la nef et de 10 dans l'*atrium*. Le plan doit donc être considéré comme un simple diagramme. Dans certaines parties, les objets sont représentés en élévation, tels que les croix établies dans l'église et dans le cimetière, les arcades du cloître, les arbres, etc. Il n'y a rien là dont puissent s'étonner ceux qui ont eu fréquemment à consulter d'anciens plans, et même, à notre époque, on se permet, jusqu'à un certain point, la même licence.

J'ai essayé, dans la planche qui accompagne cette notice, de fournir les moyens d'étudier utilement le plan original. Ce dernier étant un peu confus et exigeant un travail pénible pour qu'on puisse se rendre compte des divisions de l'établissement et des bâtiments dont il se compose, j'ai,

sur la copie, figuré les murs par de légères lignes noires et donné des légendes en langue usuelle.

L'établissement entier ressemble à une ville composée de maisons isolées, avec des rues qui circulent entr'elles. L'isolement des bâtiments tient probablement à ce qu'ils ont été construits en bois, à l'exception de l'église. A ce dernier édifice est attenant, au sud, le cloître, qui est entouré de trois grandes constructions à usage de dortoir, réfectoire et cellier ou lieu de dépôt pour les provisions. A l'est, on voit accolé à l'église un groupe de bâtiments distribués autour de deux cours et renfermant l'infirmerie et le couvent des novices. A ces deux exceptions près, le monastère se compose de trente-trois constructions séparées, affectées aux divers services de l'établissement, et comprenant, en outre, les logis de l'abbé et du médecin, un *hospitium* pour les étrangers de distinction et un autre pour les pauvres, et enfin un ensemble complet de bâtiments d'exploitation agricole. Il y a, de plus, un jardin médical, un jardin potager et un cimetière, enclos chacun séparément. A en juger par la longueur et la largeur de l'église, l'espace entier occupé par le monastère devait être de 4300 pieds carrés environ.

L'auteur du plan n'a pas seulement indiqué la disposition des bâtiments, il a aussi figuré l'ameublement de chacun d'eux, de sorte que son travail est extrêmement utile pour l'intelligence des habitudes domestiques de l'époque. Ainsi, par exemple, l'examen de la partie du monastère destinée à recevoir les hôtes distingués nous initie aux arrangements ordinaires d'une grande maison habitée par des personnes de cette classe. La maison de l'abbé est une autre variété des habitations du IX[e] siècle. La disposition des bâtiments de ferme doit être commune à l'ordre laïque et à l'ordre ecclésiastique, et, par conséquent, les données résultant du document que nous publions ne sont pas limitées aux usages monastiques.

Le seul détail du plan, qui ne soit point parfaitement intelligible, est un carré figuré au centre de la plupart des divisions de l'établissement. Les plus grandes de ces divisions, telles que les deux hospices, l'école et l'atelier, se composent d'un certain nombre de petits appartements disposés de manière à laisser libre, au milieu, un espace quadrangulaire. Dans les hospices et ailleurs, cet espace n'est pas divisé; mais dans d'autres dépendances du monastère, comme dans l'école et l'atelier, il l'est en deux parties, dont chacune présente un carré au centre. Dans l'hospice de premier ordre, ce carré porte la désignation de *locus foci*, le foyer; il est dénommé *testudo*, le toit, dans l'hospice des pauvres. Quand le monastère fut bâti, les fenêtres vitrées étaient rares, et on n'en voyait guère que dans les églises. Par suite, on distribuait, suivant le système ancien, les chambres à coucher et les appartements particuliers autour d'une grande pièce centrale sur laquelle ils s'ouvraient. Ou cette pièce dominait les toits des autres appartements, de manière à permettre d'y percer de petites fenêtres comme des fenêtres de clérestory, ou bien elle était ouverte de façon à laisser, dans le milieu, une petite ouverture carrée, qui éclairait l'appartement et donnait passage à la fumée. Dans les pays chauds, comme à Pompei, il existait, au-dessous de cette ouverture, une citerne pour recevoir la pluie; mais, dans le nord, si un foyer se trouvait sous l'ouverture centrale, celle-ci devait être surmontée d'une sorte de tourelle ou lanterne, ouverte par les côtés, pour empêcher la pluie de tomber sur le feu. En comparant les deux hospices, on est porté à croire que le carré doit s'expliquer comme nous venons de le faire, presque partout où il se rencontre, c'est-à-dire qu'il représente une ouverture pratiquée au centre du toit, qui parfois était surmontée d'une petite tourelle percée d'ouvertures latérales. Mais le foyer n'était pas toujours au milieu de l'appartement; le petit ovale qui se voit dans

les angles de quelques-unes des pièces, par exemple, des appartements de l'abbé et des chambres à coucher du grand hospice, indique sans aucun doute le fourneau ou four au charbon de bois. Dans la cuisine et la brasserie, il a dû exister, au-dessus du fourneau central, une lanterne ouverte. Dans la grande cuisine, on lit cette inscription : *Fornax super arcus,* fourneau sur des arches. Trois des appartements, celui qui est sous le dortoir, un dans le couvent des novices et un dans l'infirmerie, sont chauffés par un hypocauste, à en juger par l'emplacement du foyer qui est différent de celui de la cheminée. Le foyer, *caminus ad calefaciendum,* est à une extrémité de la pièce, et la cheminée, *evaporatio fumi* ou *exitus fumi*, à l'autre extrémité, et tous les deux sont en dehors de l'appartement. Mais le feu et la fumée devaient circuler à travers des tuyaux sous le plancher, comme dans l'hypocauste ancien, et s'échapper en définitive par une cheminée à laquelle les tuyaux aboutissaient; c'est seulement ainsi que l'on peut se rendre compte de la séparation du foyer et de la cheminée sur le plan. Dans les grands bâtiments de ferme, formant la partie sud-ouest de l'établissement, le petit carré peut indiquer qu'autour de l'espace quadrangulaire, au centre duquel il se trouve, règne un hangar couvert qui laisse un espace libre au milieu ; à défaut de cette explication, il faut supposer que le carré représente un réservoir pour l'eau, ou, comme Keller semble le croire, une petite cabane ou guérite; mais cette dernière supposition n'est guère admissible.

La plupart des bâtiments paraissent être de simples rez-de-chaussée; dans les autres, des étages supérieurs sont indiqués par les légendes, comme dans les trois grandes constructions renfermant le cloître, la sacristie et la bibliothèque, qui sont accolés à l'extrémité est de l'église, la maison de l'abbé et le bâtiment à usage d'écurie et de vacherie. Les bâtiments sont disposés comme il suit à l'égard de l'église : le

cloître et les dortoirs, bains, réfectoire, cuisine et cellier avec office, qui en dépendent, sont attenants à l'édifice du côté sud; le couvent des novices avec ses dépendances, la maison du médecin et le jardin sont à l'est; la demeure de l'abbé, l'école et l'hospice pour les étrangers de distinction sont placés au nord, isolés du monastère; l'école et l'hospice sont près de l'entrée de l'établissement, séparés des bâtiments monastiques par l'habitation de l'abbé, qui a une communication particulière avec l'église; l'hospice des pauvres est placé en face de l'autre, dont il est séparé par l'église; les bâtiments de ferme et les ateliers, le jardin et le cimetière, forment l'enceinte extérieure de l'établissement vers le couchant, le sud et l'est.

L'Église.

L'église a la forme d'une croix : elle est divisée, dans sa longueur, par deux rangées de neuf piliers chacune, qui, d'après les indications du plan, sont à 12 pieds de distance les unes des autres (1). La largeur de la nef centrale est de 40 pieds (2), et celle de chaque nef latérale de 20 pieds (3). Les transepts, qui n'ont pas de bas-côtés, sont en saillie sur les murs latéraux de l'église; cette saillie comparée à la dimension des transepts est de 15 pieds. Le sanctuaire, à l'est, a 40 pieds environ de profondeur; il est terminé par une abside; l'extrémité ouest de l'église a la même forme. Les entrées principales de l'édifice sont à l'ouest. A cet endroit, il existe un atrium ou cour, de forme semi-circulaire, dont le diamètre est égal à la largeur de la nef et des bas-

(1) Bis senos metire pedes interque columnas;
Ordine quas isto constituisse decet.

(2) Latitudo interioris templi pedum xl.

(3) Latitudo utriusque porticus pedum xx.

côtés, et qui est concentrique à l'abside. Un portique couvert ou cloître règne le long de cette cour ; il est supporté par huit piliers carrés, distants de 10 pieds les uns des autres. L'espace intermédiaire entre le cloître et l'abside est découvert et désigné sous le nom de *paradis* (1). Une longue allée conduit du dehors à la porte de l'*atrium* cloîtré, qui est précédé d'un vestibule, et l'on entre dans l'église par des portes ouvertes à chaque extrémité du cloître. Auprès de ces portes il y en a deux autres latérales qui donnent accès à des vestibules pareils au vestibule de l'entrée ; le vestibule nord conduit à l'hospice des étrangers notables et à l'école, et celui du sud, à l'hospice des pauvres et au monastère (2). Deux tours rondes s'élèvent de chaque côté du cloître semi-circulaire, auquel elles sont reliées par des couloirs.

Outre les portes existant à l'extrémité ouest de l'église, par lesquelles le public pénétrait dans l'édifice, le plan en

(1) Les vers suivants sont tracés dans le cloître semi-circulaire entre les colonnes, dans l'espace découvert qui lui fait face et dans la cour semi-circulaire, à l'est :

Hic muro tectum impositum patet, atque columnis
Has interque pedes denos moderare columnas,
Hic paradisiacum sine tecto sternito campum
Hic sine domatibus paradisi plana parantur.

(2) On lit les vers suivants dans l'allée qui conduit à l'entrée de l'église :

Omnibus ad sacrum turbis patet hæc via templum
Quo sua vota ferant, unde hilares redeant.

Dans le vestibule de l'ouest :

Adveniens aditum populus hic cunctus habebit.

Dans celui du nord :

Exiet hic hospes, vel templi tecta subibit.

Dans le vestibule sud :

Tota monasterio famulantum hic turba subintrat.

montre deux autres : l'une, dans l'aile sud, qui conduit au logis du gardien de l'hospice des pauvres, et l'autre en face, dans l'aile nord, qui donne accès au logement du portier. Dans le transept septentrional, une porte met des appartements destinés aux hôtes ecclésiastiques en communication avec l'église ; une autre ouvre sur un passage conduisant à la maison de l'abbé ; une troisième donne entrée dans le secrétariat, et une quatrième porte conduit à la crypte et à l'escalier de la bibliothèque. Le transept méridional présente aussi quatre portes par lesquelles on pénètre dans le cloître, dans le dortoir et la pièce qui est au-dessous, dans la sacristie, et enfin dans la crypte. L'église est divisée par des balustrades en un certain nombre de chapelles et de chœurs. Il y a dans le bas-côté nord quatre autels, dont chacun est établi dans la partie ouest d'une petite balustrade s'étendant de la côtière de l'église jusque derrière l'autel, qui est aussi protégé par une petite clôture dans laquelle il existe un passage à l'ouest. Un espace est ménagé pour la circulation entre cette balustrade et le pilier de la nef, vis-à-vis duquel l'autel est placé. Le bas-côté sud présente une disposition absolument semblable. Les autels du nord sont dédiés à sainte Cécile, aux saints Innocents, à saint Martin et à saint Étienne, en allant de l'ouest à l'est ; et les autels du sud, dans le même ordre, à sainte Agnès, saint Sébastien, saint Maurice et saint Laurent. Dans l'axe de la nef, entre les deux piliers qui occupent le troisième rang à partir de l'ouest, on voit les fonts baptismaux (1), et entre les deux piliers suivants, une balustrade isolée, pareille à celles qui existent dans les bas-côtés, environne un autel dédié à saint Jean-Baptiste et à saint Jean-l'Évangéliste. Un espace à l'ouest des fonts est fermé par des balustrades qui relient entr'eux quatre piliers de la nef.

(1) Ecce renascentes suscepiat Christus alumnos.

Vis-à-vis du sixième pilier, dans l'axe de la nef, est placé un autel entouré d'une petite balustrade et dédié à la Croix (1); comme les fonts, il a une enceinte formée par des balustrades qui sont établies entre les piliers sur les côtés nord, sud et ouest. Une porte est ménagée dans la partie nord de la clôture. La nef est tellement obstruée par toutes ces balustrades et par les chœurs dont nous parlerons bientôt, que, pour aller directement d'une extrémité à l'autre de l'église, il n'y a pas d'autre voie à suivre que le passage étroit qui existe entre les piliers de la nef et les autels des bas-côtés.

Le transept nord présente un autel consacré à saint Philippe et à saint Jacques, qui est élevé contre le mur, à l'est, sur une estrade à laquelle on accède par trois marches de face. Ce transept est clos aussi, de manière à former une chapelle, par des balustrades qui laissent seulement au sud un étroit passage en prolongement de celui dont nous parlions tout à l'heure. Des bancs se voient sur les trois côtés de la chapelle, et au centre il existe un autre banc désigné sous le nom de *formula*. On entre dans cette chapelle par une ouverture ménagée dans la balustrade du côté sud. L'autre transept est disposé de la même manière, et la chapelle est dédiée à saint André.

Nous avons maintenant à passer en revue les dispositions du chœur principal et du presbytère. Le pavé du presbytère, qui s'étend jusqu'aux piliers est de l'espace formant le centre de la croix, est élevé sur une crypte, et l'on y monte par un escalier de sept marches (2) qui occupe une partie de l'aire

(1) Ou plutôt, au Sauveur crucifié. Il porte cette inscription : *Altare Dei salvatoris ad crucem*, et ce vers :

Crux, via, vita, salus, miserique redemptio mundi.

(2) On lit cette inscription : *septem gradus*, d'un côté du passage, et la même inscription de l'autre côté.

du *croisement* et est divisé dans le milieu par le passage dit *confessionnaire*, « accessus ad confessionem », cavité sous le maître-autel, qui contient le corps de saint Gall. Le plan original de cette partie de l'église est difficilement intelligible; ce défaut de clarté tient à ce que l'auteur a voulu combiner le plan de la crypte avec celui du compartiment supérieur, le presbytère. Le passage voûté, dénommé *involutio arcuum*, dépend évidemment de la crypte seule. On y pénètre de chaque côté par les transepts, et il se prolonge en dehors du mur du sanctuaire, comme l'indique notre plan (1). Ces parties de la crypte sont reliées par un passage établi au nord et au sud sous l'aire du presbytère, et de cette façon l'espace central formant l'intersection de la nef et des transepts se trouve embrassé et isolé par la crypte. Mais la confession a une entrée séparée dans le milieu de l'escalier qui monte au presbytère. C'est là un arrangement que l'on rencontre souvent dans les églises anciennes. La confession de St-Pierre, à Rome, par exemple (2), était ainsi entourée d'un passage. Peut-être aussi la crypte de l'église de St-Gall s'étendait-elle sous l'abside.

Le maître-autel était dédié à sainte Marie et à saint Gall, comme l'inscription en fait foi. Le sarcophage de saint Gall indiqué sur le plan se trouverait, suivant l'explication que nous venons de donner, placé dans la crypte sous l'autel.

Les chroniques monastiques attestent que chaque déplacement, *translation* ou *élévation*, du corps d'un saint, était enregistré avec soin, et que les anniversaires de ces événements étaient observés comme des jours de fête. Ainsi que

(1) L'entrée nord de la crypte est désignée *in criptam introitus et exitus*, et l'entrée sud : *in criptam ingressus et egressus*. L'inscription suivante se voit derrière le maître-autel : *Sancta super criptam sanc torum structa nitebunt.*

(2) *Histoire architecturale de la cathédrale de Cantorbéry*, chap. III,

j'ai déjà eu occasion de le dire, nous possédons, outre les biographies de saint Gall et de saint Othmar, une série complète de chroniques concernant le monastère de St-Gall, qui s'étendent sans interruption jusqu'à la première moitié du XIII[e] siècle, et le plus ancien auteur de ces chroniques vivait dans le IX[e]. Cependant, il est parlé pour la dernière fois du corps de saint Gall dans le récit de sa réinhumation par l'évêque Boso, en 686, et, lors de la reconstruction de l'église par Gozpert, on ne voit pas qu'il ait éprouvé le moindre dérangement. Le corps du second fondateur, Othmar, fut changé quatre fois de place et chaque translation a été exactement enregistrée.

Cet abbé mourut à Stein en 758 ; son corps fut transporté dans son propre monastère dix ans après, et enfermé dans un sarcophage qui reposait sur le pavé de l'église entre l'autel de St-Jean-Baptiste et le mur, à droite de l'autel (1). Quand Gozpert fit démolir la basilique ou l'église de St-Gall pour en construire une nouvelle, les ouvriers occupés à la démolition des murs crurent que le corps du Saint était sous terre hors de leurs atteintes ; mais ils reconnurent, dans le cours des travaux, quand ils endommagèrent le tombeau, que le corps était au-dessus du sol. Ils le transportèrent alors dans l'église de St-Pierre (A. D. 829), derrière l'autel où on le laissa pendant quelques années. En 864, il fut rapporté dans celle de St-Gall et déposé à droite de l'autel de ce nom (2) ; trois ans après, on le transféra dans une église élevée en son honneur, et il fut placé sous l'autel dans un cercueil en pierre. On peut induire de ce qui précède que le corps de saint Gall

(1) Wal. Strab., *Vit. Othon.*, cap. IX, XIII ; — Iso, *De mirac.*, cap. V, G., p. 281, 283, 288.

(2) Iso, *De mirac.*, cap. IV (mais dans le chap. VII, on lit : *post aram S. J. Baptistæ*) ; lib. II, cap. II, G., p. 287, 289, 294.

ne fut jamais déplacé, même lors de la reconstruction de l'église; car, s'il en eût été autrement, le fait aurait été constaté comme l'ont été les déplacements du corps de saint Othmar. Ainsi, la sépulture du premier fondateur de l'église était établie de manière à ne recevoir aucune atteinte de la reconstruction de l'édifice, et les ouvriers employés à l'édification de l'église nouvelle paraissent avoir cru que le tombeau du second pouvait aussi ne pas être dérangé. Ceci prouve que la tombe de saint Gall doit avoir été placée à l'intérieur de la crypte et non au-dessus; c'est donc à tort que, sur le plan, le sarcophage du Saint est indiqué comme existant derrière le maître-autel, puisqu'il devait être réellement dans la cavité inférieure. Parmi les récits des miracles de saint Gall figure celui de la guérison d'un infirme que ses amis apportaient et couchaient tous les jours près de la tombe ou autel du bienheureux dans la crypte (1). Mais on trouve dans le même livre une autre relation concernant une lampe qui brûlait pendant la nuit devant l'*autel supérieur et la tombe*, et qui répandait un peu de lumière sur l'autel établi dans l'intérieur de la crypte, à travers une petite fenêtre (2). Il n'est pas impossible que, le véritable tombeau du Saint étant dans la confession ou crypte, un monument à son honneur ait été érigé au-dessus, derrière le maître-autel (3).

(1) Cap. xxxii, G., p. 271 : « Cottidie juxta sepulchrum in crypta collocatus. »

(2) « Lumen quod ante superius altare et tumbam ardebat per « quandam fenestram radios suos ad altare infra cryptam positum « divigebat » — Cap. xxv, G., p. 268.

(3) J'ai déjà constaté qu'il y a des différences entre le plan et quelques-unes des dispositions mentionnées dans les chroniques. Ainsi l'autel de St-Jean-Baptiste, près duquel le corps de saint Othmar était déposé, n'est pas indiqué sur le plan. La crypte est appelée : Crypte des Douze Apôtres et de St-Colomban, dans le chapitre xxvi de la *Vie*

26

Il y avait à l'est de l'autel principal un autre autel qui était dédié à saint Paul. Une rangée de bancs existait autour du presbytère et de l'abside (1). Sur l'escalier du presbytère, au nord et au sud, sont placés les autels de saint Benoit et de saint Colomban, dont chacun est clos par une petite balustrade comme

de Notker (G., p. 374), et l'autel de St-Colomban est présenté comme établi dans la crypte (G., p. 130); mais le chroniqueur appartient au XII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, d'après le plan, cet autel était placé sur les marches du *presbytère*. Une chronique de 1225 (G., p. 137) fait mention de deux cryptes, dites des Apôtres et de tous les Saints, *duas cryptas nostras XII videlicet Apostolorum et omnium Sanctorum*. Ces cryptes furent consacrées dans le cours de cette année. L'église fut dévastée par un incendie, en 937. L'abbé Vodalric ou Ulric (A. D. 990-996) édifia une chapelle, dans laquelle on plaça le tombeau du Seigneur, construit avec le plus grand soin et décoré de dorures et de peintures. Il y avait quatre autels dans la chapelle; un d'entre eux était dédié à la Sainte-Trinité et un autre à la sainte Croix. A droite, se voyaient un tableau représentant l'Assomption de la Vierge et un autel dédié à sainte Marie; à gauche, un autel élevé en l'honneur de saint Jean, avec un tableau représentant sa mort. Dans la crypte, le fondateur de la chapelle fit ériger un cinquième autel à la mémoire de l'évêque Vodalric (G., p. 112). Au temps de l'abbé Ulric VI (1204-1219), des changements considérables furent opérés dans les bâtiments du monastère, et une grande tour fut élevée comme annexe de l'église. Je n'ai trouvé, postérieurement à cette époque, aucune particularité concernant l'histoire de cet édifice. Le *Guide* de Murray nous apprend que l'église de l'abbaye est maintenant une cathédrale et qu'elle a été tellement *modernisée* dans le dernier siècle, que l'étranger ne trouve plus aucun intérêt à la visiter. Les bâtiments du monastère abandonné datent des XVII[e] et XVIII[e] siècles; ils sont affectés, en partie, à divers services publics et on y conserve la bibliothèque conventuelle. Goldast donne, p. 150, une liste complète des abbés jusqu'à l'année 1530, dressée par J. Vadianus.

(1) L'autel de St-Paul se reconnaît par l'inscription suivante: *Hic Pauli dignos magni celebramus honores.*

ceux des bas-côtés de l'église. A l'ouest du même escalier le chœur des chantres, *chorus psallentium,* entouré de balustrades, occupe l'espace dit *croisement* (1). Ce chœur a des portes latérales, ouvrant sur les longs passages ou corridors qui aboutissent, par l'une de leurs extrémités, au couloir existant dans les bas-côtés entre les piliers et les autels, et, par l'autre, à des portes donnant accès à la crypte. Il est possible que cette disposition ait eu pour but de permettre aux processions de faire le tour de l'église en visitant, dans leur marche, tous les autels des bas-côtés et en circulant autour de la confession. Il est probable, en outre, que quelques autels étaicnt placés dans la crypte, bien que le plan ne l'indique pas.

Une porte est ménagée dans la balustrade occidentale du chœur, et quatre siéges, *formulæ,* sont établis dans cette partie de l'église, de façon que les chantres auxquels ils étaient destinés fussent tournés vers l'est ou vers l'ouest; mais on ne voit pas laquelle de ces positions ils devaient prendre.

A l'ouest du chœur, une balustrade disposée entre les piliers entoure un espace qui présente deux portes faisant face à l'entrée de l'église (2). Entre ces portes, dans l'axe de la nef, est placé le jubé ou ambon, de forme circulaire, et

(1) Charlemagne obtint du pape Adrien deux maîtres de chant grégorien. L'un d'eux, nommé Romain, fut retenu par une maladie à St-Gall, comme il se rendait à Metz, et y enseigna le chant aux moines. A Rome, il y avait, paraît-il, dans l'église St-Pierre, un pupitre fixé à demeure sur lequel le véritable *Antiphonaire* était déposé pour être vu de tous les fidèles. Un pupitre semblable ou *cantarium* fut établi dans l'église de St-Gall, sous la direction de Romain, dans le voisinage de l'autel des Apôtres, et l'on y plaça une copie authentique de l'*Antiphonaire,* qu'il avait apportée de Rome. — *Ekkehardi minimi de Vit. Notkeri,* cap. IX, G. 359.

(2) Dans ce compartiment on lit l'inscription suivante entre les *analogia* et l'ambon : *Hic evangeliacæ recitatur lectio pacis.*

contre la balustrade et de chaque côté de la porte donnant accès dans le chœur, se trouve un *analogium* ou pupitre de lecteur, désigné ainsi sur le plan : *analogium ad legendum.*

A l'extrémité ouest de l'église, il y a un autel dédié à saint Pierre, qui occupe le milieu de l'abside orientale; un banc règne autour de cette division de l'édifice, à l'intérieur (1). On ne rencontre dans aucune des deux absides le trône pontifical ordinaire qui est indiqué sur le plan. Le pavé de l'abside occidentale n'est élevé que de trois marches. La première marche est interrompue dans le milieu comme si, à cet endroit, il existait un passage conduisant à une confession ou crypte au-dessous de l'autel; le plan n'offre, du reste, aucune indication à cet égard. En face de l'abside, se trouve un espace fermé par des balustrades et destiné à servir de chœur, *chorus;* mais on n'y voit figurer ni siéges ni pupitres. On y pénètre par trois portes, une à l'ouest et deux à l'est. La balustrade de l'ouest fait face aux fonts, et un banc est placé entre les deux portes à l'usage de ceux qui assistent aux cérémonies du baptême. Il y a, en tout, dix-sept autels représentés sur le plan.

La Sacristie.

La sacristie, qui est exactement de la même dimension que le transept sud, consiste dans un bâtiment à deux étages qui, du côté de l'est, est contigu à ce transept, et, de l'autre, est appuyé contre le presbytère. L'étage inférieur ou la sacristie proprement dite, *subtus sacratorium*, contient des armoires, des coffres et des bancs; au milieu de l'appartement se trouve

(1) Le vers suivant se lit sur cet autel :

Hic Petrus Ecclesiæ pastor sortitur honorem,

et l'abside est désignée par le mot *exedra.*

une grande table destinée à recevoir les vases sacrés, *mensa sanctorum vasorum*. Les prêtres ayant à passer un certain temps dans la sacristie en hiver pour y revêtir leurs habits sacerdotaux, cette pièce est pourvue d'une cheminée établie dans l'angle sud-est. Les habillements sont déposés à l'étage supérieur, *supra vestium ecclesiæ repositio*. De la sacristie, un long passage conduit à un petit bâtiment où se fabrique le pain sacré pour les cérémonies de l'Église et où se prépare l'huile pour l'éclairage de l'intérieur de l'édifice, *domus ad præparandum panem sanctum et oleum exprimendum*. Dans ce bâtiment sont figurés un fourneau, un four, une table et des bancs.

Bibliothèque et Secrétariat.

Au presbytère est attenant, du côté nord, un bâtiment qui, par son plan et ses dimensions, correspond exactement avec la sacristie et s'appuie, du côté est, au transept nord comme la sacristie au transept sud. Ce bâtiment a aussi deux étages. L'étage inférieur est disposé pour servir de *scriptorium* ou secrétariat, *infra sedes scribentium*. Il est garni d'une grande table qui occupe le centre de l'appartement et de sept pupitres appliqués contre le mur et recevant le jour par six fenêtres (1). A l'étage supérieur se trouve la bibliothèque, *supra bibliotheca* (2). On y arrive par un escalier partant du passage qui conduit à la crypte, *introitus in bibliothecam super criptam superius*.

(1) Les fenêtres vitrées, *fenestræ vitreæ*, du secrétariat, sont mentionnées par Ekkehardus, chap. III, G. p. 58.

(2) La bibliothèque de l'ancienne église St-Pierre, à Rome, était construite sur l'autre côté du transept, dans l'angle formé entre cette partie de l'église et la nef, à la place, sans doute, où est indiqué, sur notre plan, le bâtiment destiné à recevoir les moines étrangers, *susceptio fratrum supervenientium*.

Tours.

Des deux côtés de l'atrium semi-circulaire, à l'est de l'église, s'élèvent deux tours qui, comme celles de la plupart des anciennes églises d'Italie, ne font pas corps avec l'édifice. On y accède de l'atrium par de courtes allées. Elles sont probablement divisées en étages, et, ce qui se voit rarement dans les beffrois, leur forme est ronde. La hauteur n'en est pas indiquée. Le plan ne fait pas connaître non plus leur destination; mais il est probable qu'elles étaient principalement destinées à recevoir des cloches. On voit seulement que l'on montait au sommet des tours et dans les chapelles qu'elles renfermaient par un escalier tournant, et que de là la vue embrassait tout le monastère, *ascensus per cocleam, ad universa super inspicienda.* Dans le haut de la tour nord, il y a un autel établi dans une chapelle qui est dédiée à l'archange Michel, *altare sancti Michaelis in summitate*; et au sommet de la tour méridionale, un autel semblable consacré à l'archange Gabriel, *altare sancti Gabrielis in summitate.* Les campanilles, on le sait, n'étaient pas fréquemment usités dans la construction des églises longtemps avant le plan qui fait l'objet de ce mémoire; peut-être même le premier remonte-t-il au temps de Charlemagne. Depuis, on fit des efforts souvent inutiles pour établir entre eux et le reste de la construction un accord auquel leur nature ne se prêtait point. L'ornement floral qui se voit sur le plan et que l'on rencontre souvent aussi dans les manuscrits du IX[e] siècle, n'a pas de signification précise (1).

(1) Cet objet indique probablement le toit conique de la tour ou un ornement qui en forme le sommet extrême.

Le Cloître (1).

Le cloître est contigu à la côtière sud de l'église, et borné, des autres côtés, par trois bâtiments principaux du monastère. Il est entouré d'un portique; l'espace découvert, au centre, était probablement garni d'un gazon ou d'arbustes. On a rabattu horizontalement sur le plan la projection verticale assez grossièrement indiquée des arcades du portique, procédé familier à ceux qui ont l'habitude des anciens plans; et, en comparant ce portique avec les dispositions connues des cloîtres romans, on est amené à croire qu'il y avait, au milieu de chacun des côtés, une arcade ouverte qui donnait entrée dans l'espace central, désignée sous le nom de *pratellum*, préau ou cour du cloître.

Cette ouverture se trouvait entre deux groupes de quatre arcades chacun, dont les piliers reposaient sur un mur de soubassement peu élevé; ces arcades étaient destinées à laisser pénétrer, comme des fenêtres non vitrées, la lumière et l'air dans le portique, et non pas à servir de moyen de communication avec la cour du cloître. Quatre allées pour les piétons partent des arcades centrales et aboutissent à un espace carré dont les côtés sont formés par un sentier et au milieu duquel est une *savina*, cuve ou cavité établie pour recevoir de l'eau ou des plantes.

Le promenoir nord du cloître, *ambulacrum*, se développe le long de l'église, *porticus ante ecclesiam.* Il est sensiblement plus large que les trois autres et garni de bancs, de chaque côté, dans sa longueur, probablement parce qu'il servait aux réunions du chapitre conventuel; il résulte, en effet, d'une inscription que les religieux tenaient leurs délibérations en cet

(1) J'ai refait la description du cloître, qui semble n'avoir pas été entendue par Keller comme je l'ai comprise.

endroit, dont ils avaient fait choix pour des raisons de salubrité : *Hic pia concilium pertractet turba salubre.* A l'une des extrémités de cette partie du portique, il existe une porte par laquelle on pénètre dans le transept sud de l'église, et de là, dans le bâtiment habité par les frères ; à l'extrémité opposée, une porte ouvre sur le parloir (1). Le promenoir du cloître, qui conduit au réfectoire, est attenant à l'habitation des frères, devant le bâtiment qui est chauffé par un fourneau, *porticus ante domum stet hæc fornace calentem.* Ce bâtiment est composé de deux étages. Au rez-de-chaussée, est une salle de réunion ou appartement commun pour les frères, *subtus calefactoria domus* (2). Cette salle est pourvue d'un grand foyer

(1) Ekkehardus parle (cap. x, G., p. 84) d'une porte pratiquée dans l'église près de l'*auditorium* ou parloir. *Et cum ad introitum ecclesiæ ubi locus auditorii est, venissent*, etc. Cette porte pouvait exister à l'angle nord-ouest du cloître ou c'est peut-être la porte qui fait communiquer la chambre de l'aumônier avec l'église.

(2) Cet appartement inférieur était aussi appelé *pisalis*, car sa porte sud est désignée ainsi sur le plan, *egressus de pisale*. On trouve dans Ducange diverses définitions du mot *pisalis*, entr'autres celles-ci : « Conclave vaporario vel fornacula calefactum (Guerardo in Glossar. « Polypt.). — Cœpit unde vir venerabilis Reginboldus cellam ordinare « et construere ædificavitque primum dormitorium, subtus autem « pisalum, etc. (Acta Morensis Monasterii, p. 9.) »

Ces définitions et citations s'appliquent bien au *pisalis* de notre monastère. C'est un appartement chauffé par un poêle et situé sous le dortoir.

Dans les chroniques de l'abbaye, il est désigné sous le nom de *pyrale*, et il semble que, sur ce point, la disposition des bâtiments différait de celle qui est indiquée sur le plan, car le *scriptorium*, le *pyrale* et le *lavatorium* étaient contigus les uns aux autres. « Veniunt « in pyrale et in eo lavatorium nec non et proximum pyrali scrip- « torium, et has tres regularissimas præ omnibus quas unquam viderint « asserebant esse officinas. » (G., p. 92. Ekkehardi *Hist. S. Galli*, cap. xi.) V. aussi le chap. iii de la même Chronique, G., p. 53.

cintré, *caminus ad calefaciendum*, dont la cheminée, *evaporatio fumi*, comme dans l'école intérieure et l'infirmerie, est représentée, probablement par égard pour la symétrie (1), à une certaine distance du foyer et dans une projection horizontale. La salle de réunion a deux issues, l'une sur un petit passage, *egressus de pisale*, qui conduit à un petit bâtiment détaché, dans lequel se trouve, sous le même toit, un local pour les ablutions, *lavatorium* ou *lavandi locus*, garni de bancs tout autour, et au milieu duquel on voit un grand foyer, et une salle de bain, *balneatorium*, avec un fourneau et deux chaudières. C'est là probablement que se faisaient le lavage des pieds et la lessive du linge, opérations prescrites par la règle de saint Benoît, que les moines devaient accomplir à tour de rôle. On remarque dans le monastère plusieurs salles de bain, établies sans doute à cause de la lèpre qui affectait aussi bien les classes supérieures que les basses classes de la société. Par l'autre issue, *exitus ad necessarium*, on accède au cabinet d'aisance où brûlait une lampe dans l'un des angles.

Le dortoir occupe l'étage supérieur du bâtiment, *subtus calefactoria domus, supra dormitorium*. On y voit figurés les bois de lit et bancs, *lecti*. Il n'est pas possible de dire si de cet étage on pouvait arriver à la lampe qui, d'après la règle bénédictine, doit brûler pendant la nuit dans le dortoir, et au *necessarium* qui est presque toujours de niveau et en communication avec les chambres à coucher (2).

(1) Dans mon chapitre préliminaire j'ai expliqué que la séparation de la cheminée et du foyer prouvait l'existence d'un hypocauste.

(2) Les escaliers qui conduisaient aux étages supérieurs ont été omis sur le plan. Dans la distribution ordinaire des monastères, un escalier met le dortoir en communication avec le transept de manière à permettre aux moines d'assister facilement aux prières nocturnes, et un autre conduit du dortoir au cloître ou ailleurs. Ekkehardus (cap. x, p. 83), parle d'un escalier montant au dortoir, *e parte ecclesiæ*.

Un bâtiment à deux étages est attenant au côté sud du cloître (1). Il contient, à l'étage inférieur, le réfectoire, et l'étage supérieur est occupé par un vestiaire, *infra refectorium, supra vestiarium.*

Dans le réfectoire sont figurées six tables de longueur et de formes différentes. L'abbé prend place à la plus grande, *mensa abbatis,* qui a la forme d'un Π grec, et de chaque côté de laquelle est établi un banc, *scamnum.* Les autres bancs sont placés, partie le long des murs de l'appartement, *sedes in circuitu,* et partie entre les tables. Au centre de la salle est une petite table d'honneur pour les hôtes du couvent, *ad sedendum cum hospitibus.* Vis-à-vis de cette table et contre le mur se voit la chaire ou *analogium;* elle était occupée par un frère choisi pour faire une lecture pendant le repas, suivant la règle monastique. Du réfectoire, une porte cintrée conduit à la cuisine, *egressus ad coquinam,* qui est séparée du bâtiment principal et où sont représentés des tables et des bancs, et, dans le milieu, un large foyer établi sous des arcades. Près de la porte est un grand coffre carré, *toregma,* destiné probablement à renfermer la vaisselle, etc. D'après l'ancienne règle de saint Benoît, les moines devaient faire à tour de rôle le service de la cuisine, à l'exception du sommelier quand il était très-occupé. La cuisine communique par un long passage avec un bâtiment contenant la boulangerie et la brasserie du couvent, *hic victus fratrum cura tractetur honesta.* Ce bâtiment a un petit vestibule dans lequel s'ouvrent, à droite et à gauche, les chambres à coucher des servants, *repausationes vernarum.* Dans la boulangerie, *pistrinum fratrum,* se voient des bancs et des tables, une huche oblongue, *alocolus,* un

(1) Le promenoir sud du cloître est ainsi désigné : *hæc domus adsistit cunctis qua porgitur esca.*

four à cuire le pain, *caminus*, et une armoire pour la farine, *repositio farinæ*. De la boulangerie on passe dans la brasserie, *hic fratribus conficiatur cervisa*, qui est garnie de bancs, d'une chaudière et d'un fourneau; et, dans un espace séparé portant cette désignation : *hic coletur celia* (1), on voit un objet de même forme que celle sous laquelle l'appareil réfrigérant, *ad refrigerandum cervisam*, est représenté dans les brasseries de l'hospice et des pèlerins.

Sur le réfectoire se trouve, comme nous l'avons déjà dit, le vestiaire, c'est-à-dire l'appartement où sont déposés les vêtements ordinaires des moines, les habits sacerdotaux étant conservés dans l'appartement établi au-dessus de la sacristie.

Le promenoir ouest du cloître touche à un autre bâtiment divisé en deux étages. Au rez-de-chaussée est le cellier, *infra cellarium*, qui a une communication avec le cloître sur un point très-rapproché du réfectoire, *huic porticus potus quoque cella cohæret*; on y voit figurés une certaine quantité de grands et petits tonneaux, *majores tunnæ et minores*, qui étaient probablement destinés à contenir de la bière et du vin. L'usage du vin était primitivement interdit aux moines; mais, dès le VIII[e] siècle, on en buvait dans tous les monastères opulents. A l'étage supérieur, est un appartement qui servait de garde-manger et de magasin pour les autres espèces de provisions, *supra lardarius et aliorum necessariorum repositio*.

Le Parloir.

Le parloir est contigu à l'appartement de l'aumônier et sur la même ligne. Cette pièce, garnie de bancs tout autour,

(1) On ne peut savoir si par *celia* il faut entendre la bière ou le moût.

sert comme de vestibule pour le cloître. C'est là que l'on s'entretenait avec les visiteurs et que les servants recevaient des ordres : *exitus et introitus ante claustrum ad conloquendum cum hospitibus et ad mandatum faciendum* (1).

Le Couvent des novices ou école intérieure.

A l'extrémité est de l'église on voit un groupe de bâtiments composant deux monastères complets qui présentent un cloître avec son portique, environné des appartements ordinaires, réfectoire, dortoir, etc., et dont un des côtés est formé par une église ou chapelle. Chacun de ces petits couvents a dans son voisinage un bâtiment isolé qui contient une salle de bain et une cuisine. Ils sont l'un et l'autre habilement disposés et en parfaite symétrie avec le bâtiment central qui renferme les chapelles. Celles-ci sont placées bout à bout et forment ainsi, vues du dehors, un seul et même édifice ; mais, à l'intérieur, elles se trouvent complètement séparées. L'abside de l'une étant à l'extrémité est, et celle de l'autre à l'extrémité opposée, l'édifice entier a une abside à chaque bout.

Un des petits couvents ou cloîtres (le mot *claustrum* étant employé pour désigner l'établissement dans son ensemble) est affecté aux novices, et l'autre aux malades. Je vais décrire chacun d'eux séparément (2).

Dans le premier se voit une inscription qui nous apprend qu'on y recevait les novices offerts par leurs parents et ceux qui se présentaient eux-mêmes : *hoc claustro oblati pulsantibus adsociantur.*

(1) Voir les articles *Parlatorium*, *Locutorium*, *Auditorium*, *Salutatorium*, *Prolocutorium*, dans le Glossaire de Ducange.

(2) J'ai ajouté les observations qui précèdent à l'article de Keller sur le couvent du noviciat.

Les *oblati* sont les jeunes gens que leurs parents destinaient à la vie monastique. Dans l'histoire du monastère de St-Gall, il est fait souvent mention des cérémonies auxquelles cette consécration donnait lieu. Ainsi, par exemple, le savant moine Ison, A. D. 871, avait été voué au cloître par ses parents depuis sa naissance. L'expression *oblati* se rencontre au commencement du LIXe chapitre des règles de saint Benoît, qui traite de la réception des fils de familles nobles et de familles pauvres. Par *pulsantes* (1) il faut entendre ceux qui se faisaient admettre au noviciat; littéralement, ceux qui frappaient à la porte du monastère pour y demander leur admission (2). La personne qui désirait être reçue dans un monastère ou entrer dans les ordres sacrés, devait, suivant le capitulaire de Charlemagne de l'an 789, être d'abord examinée ou mise à l'épreuve, et rendre compte de sa conduite et de ses mœurs. Elle était, après son admission, introduite à cet effet dans le lieu appelé *pulsatorium monasticum* où elle était examinée et préparée.

Les promenoirs du cloître sont compris entre deux rangées d'arcades, disposées sur le même plan que celles du grand cloître décrit précédemment, et pouvaient servir de lieu de récréation pour les écoliers pendant la mauvaise saison. La construction qui forme trois des côtés du carré est divisée en six grandes pièces. Sur le côté ouest, sont établis le réfectoire et une chambre, *camera*. Le côté sud est occupé par l'appartement du maître, *mansio magistri eorum*, et l'infirmerie, *infirmorum domus*, qui sont pourvus l'un et l'autre d'un poêle et des autres meubles indispensables. Sur le côté est se trou-

(1) Voyez les articles *Oblati*, *Pulsare*, *Pulsatorium*, dans Ducange.

(2) Une autre interprétation est donnée par Mabillon dans les *Annales* de l'ordre de St-Benoît.

vent le dortoir et la salle commune, *pisalis* (1), avec un foyer, *caminus*, et une cheminée, *exitus fumi*. Ces six divisions ne communiquent pas entr'elles ; chacune a une porte qui ouvre sur le cloître.

Au milieu de l'espace entouré par le cloître est figuré un carré dont un petit cercle occupe le centre. Ce dessin représente un parterre avec un arbre et un puits, ou bien encore, suivant l'opinion de Von Arx, une petite loge ou maisonnette.

Du côté nord, le cloître est borné par la chapelle des moines malades et celle des novices. Ces deux chapelles, comme nous l'avons déjà expliqué, sont sous le même toit, mais complètement séparées l'une de l'autre à l'intérieur. Chacune d'elles présente les dispositions suivantes : à l'ouest, un vestibule ou anti-chapelle, à l'intérieur duquel sont établis des bancs sur trois côtés et qu'une porte met en communication avec le cloître. Le quatrième côté, ou côté de l'est, est occupé par une balustrade, au milieu de laquelle est ménagée une porte Le chœur, où l'on entre par cette ouverture, présente deux petits bancs, et plus loin deux marches qui conduisent à l'estrade de l'abside, sur laquelle se dresse un autel isolé.

A l'ouest du couvent des novices se voit la cuisine particulière à cet établissement, dont elle est séparée par une allée, *coquina eorundem*. On y remarque, au milieu, l'âtre ou foyer. A la suite, et sous le même toit, une salle de bain, *balneatorium*, avec quatre chaudières, deux bancs et un fourneau qui en occupe le centre.

L'école extérieure.

L'école est près de l'habitation de l'abbé et environnée

(1) Nous avons déjà dit que le mot *pisalis* désignait une pièce chauffée par un poêle.

d'une palissade (1). C'est un bâtiment qui a environ 70 pieds sur 53. Au milieu, se trouve une vaste pièce divisée en deux parties par une balustrade ou une cloison ; ces divisions présentent chacune une surface de 35 pieds carrés. Autour d'elles sont distribuées quatorze petites chambres qui s'ouvrent sur la pièce centrale ; deux d'entre elles ont aussi des issues extérieures et servent ainsi de vestibules. Les autres sont désignées comme habitées par les écoliers : *hic mansiunculæ scolasticorum*. D'après une inscription qu'on lit dans les appartements qui forment le centre du bâtiment, ces appartements servaient de lieux de réunion et de récréation, *domus communis scolæ idem vacationis*. Un petit carré qui se voit au milieu de chacune d'elles porte la dénomination de *testudo*. J'ai déjà essayé de démontrer qu'il indique probablement le foyer avec une lanterne couverte au-dessus. Dans chaque cellule d'écolier on remarque aussi un carré qui représente sans doute une table. Le plan ne porte l'indication d'aucun meuble dans le bâtiment scolaire (2).

Vis-à-vis de l'école est l'habitation du maître, qui est appuyée contre le mur latéral de l'église, *mansio capitis scolæ*. Cette habitation se compose d'une chambre, garnie d'un poêle, de bancs, lits et autres meubles, et d'un cabinet adjacent, *ejusdem secretum*, meublé de siéges, tables, etc.

Aula.

La résidence de l'abbé, appelée aussi le *Palatium* et

(1) Hæc quoque septa premunt discentis vota juventæ.

(2) J'ai substitué l'article ci-dessus à celui de Keller, d'après lequel le bâtiment aurait une cour au centre, divisée par un mur. Suivant lui, le carré central, *testudo*, serait un pavillon de jardin, et les appartements distribués alentour seraient des classes ou des chambres pour les maîtres.

l'*abbatia*, est en dehors du monastère. Elle est environnée d'une palissade et se compose de deux bâtiments dont l'un est habité par l'abbé lui-même et l'autre par ses serviteurs. Le premier de ces bâtiments a deux étages ; sur les côtés est et ouest de l'étage inférieur règne un portique ouvert, *porticus* (1) *arcubus lucida*. A l'intérieur, cet étage est divisé en deux appartements. L'un est le cabinet de travail de l'abbé, *mansio abbatis*, garni de bancs, d'un poêle ou foyer, et de deux armoires ornées de sculptures, *toregmata*, établies de chaque côté de la porte qui ouvre sur un passage couvert conduisant à l'église, *ad ecclesiam ingressus*. Cet appartement présente deux autres portes donnant accès, l'une au portique ouest et l'autre au portique est. La seconde chambre, *dormitorium*, contient huit lits, *lecti hic*, un banc, un poêle ou foyer, et d'autres meubles. A l'étage supérieur se voient une grande chambre et plusieurs petites, *supra cameræ et solarium*.

Suivant la règle de l'ordre de St-Benoît, il devait y avoir une cuisine aussi bien dans la maison de l'abbé que dans l'*hospitium*, afin que les frères ne fussent pas dérangés dans leurs exercices par l'entrée inattendue d'étrangers dans les cloîtres. Conformément à cette règle, une cuisine est établie pour le service de l'abbé dans les communs de l'habitation ; à la suite est le cellier et magasin aux provisions, *cellarium ;* puis une salle de bain, *balneatorium*. Derrière ces pièces, il existe trois chambres pour les domestiques, *cubilia famulantium*.

(1) Chaque portique a douze ouvertures ; deux d'entr'elles partent du sol et les autres forment des groupes d'arcades qui reposent sur un mur de soubassement, comme dans les cloîtres. C'est ainsi, du moins, que le plan me paraît devoir être compris, en le rapprochant des constructions romanes.

L'hospitium pour les étrangers de distinction.

Hæc domus hospitibus parta est quoque suscipiendis.

Ce bâtiment, dans lequel on pénètre du côté sud par un vestibule, *ingressus*, contient des chambres à coucher pour les hôtes distingués, des chambres pour leurs domestiques et des écuries pour leurs chevaux. Ces diverses pièces forment l'enceinte d'un vaste réfectoire, *domus hospitum ad prandendum*, dans lequel on voit un grand foyer central, *locus foci*, et, le long des murs, des tables, *mensæ*, et des bancs; de chaque côté de l'une des quatre portes qui y donnent entrée se trouve une armoire, *toregma.* Du réfectoire on passe dans les quatre chambres à coucher, *caminatæ cum lectis*, qui occupent les deux côtés opposés du bâtiment et qui sont garnies de poêles, lits, etc. Deux autres portes, établies vis-à-vis l'une de l'autre, conduisent du réfectoire dans des antichambres, dont l'une, qui forme le vestibule de l'établissement, *ingressus*, est en communication avec les chambres des domestiques, *cubilia servitorum ;* par la seconde on accède aux écuries, *stabula caballorum*, dans lesquelles les mangeoires sont figurées, et à d'autres dépendances utiles.

A une petite distance de l'*hospitium* est un bâtiment qui renferme, sous le même toit, la cuisine pour les étrangers, *culina hospitum*, le cellier, *promptuarium*, la boulangerie, *pistrinum*, avec un four, *fornax*, des bancs latéraux et des auges; dans une pièce adjacente à la boulangerie, *interendæ pastæ locus*, se voient une table et des vases pour mouiller et faire lever la pâte; enfin, on arrive à la brasserie, *domus conficiendæ celiæ*, qui est pourvue des fourneaux et

chaudières nécessaires pour préparer le grain destiné à la fabrication de la bière, et, dans un local séparé, est placé le réfrigérant, qui est indiqué par cette inscription : *hic refrigeratur cervisa.*

L'habitation du portier.

En regard de l'*hospitium* se trouve le logement du portier, *portarius*, appelé aussi *ostiarius*, un des principaux officiers du monastère, qui est chargé de recevoir les étrangers et qui, par conséquent, est logé en dehors de l'établissement. Son habitation, appuyée contre la côtière de l'église, se compose de deux appartements : celui où il se tient le jour, qui est chauffé par un poêle, *caminata portarii*, et présente deux portes dont l'une ouvre sur la cour, et l'autre sur l'église ; et sa chambre à coucher, *cubile ejus*, garnie de lits, de bancs latéraux, etc.

A ce bâtiment est attenant un vestibule dont nous avons déjà parlé, par lequel les étrangers et les écoliers peuvent sortir du cloître semi-circulaire de l'atrium, ou entrer dans l'église : *exiet hic hospes vel templi tecta subibit ; discentis scolæ pulchra juventa simul.*

Hospitium pour les pauvres voyageurs et pélerins (1).

Domus peregrinorum et pauperum.

Ce bâtiment n'est pas beaucoup moins grand que l'autre *hospitium*, et il se compose, comme lui, de plusieurs pièces établies autour d'une salle commune. A l'est, est un vestibule

(1) Cet établissement est ainsi désigné : *hic peregrinorum lætetur turba recepta.*

de chaque côté duquel existent des chambres pour les domestiques attachés au service des pélerins, *servientium mansiones*; au nord et au sud, un dortoir, *dormitorium*, et, à l'ouest, une chambre, *camera*, et un cellier, *cellarium*, séparés par un vestibule qui conduit à un bâtiment détaché contenant une boulangerie et une brasserie. La disposition et l'ameublement de ces deux pièces sont presque identiques à ceux de la boulangerie et de la brasserie de l'*hospitium* des étrangers notables. Autour de la pièce centrale de l'*hospitium* des pauvres est établie une rangée de bancs, et, au milieu, se voit le carré ordinaire désigné ici sous le nom de *testudo*. (Il paraît probable que cette pièce était couverte et que le carré représente l'ouverture pratiquée dans le toit pour laisser pénétrer le jour.) Ce qui est à remarquer, c'est que, d'après le plan, l'établissement n'aurait ni cuisine ni réfectoire, ni meubles d'aucune espèce; il manque aussi des autres dépendances dont sont pourvues avec profusion les diverses parties du monastère. On peut même se demander si la pièce centrale était munie d'un appareil quelconque de chauffage (1).

En face de l'*hospitium* que nous venons de décrire existe un vestibule dont il a déjà été parlé, exactement pareil à celui qui se trouve au nord. Il présente deux portes par lesquelles tous les domestiques attachés au monastère entraient dans cet établissement: *tota monasterio famulantium, hic turba subintret.*

(1) Je me suis écarté, dans cet article, de la description donnée par Keller. D'après son interprétation du plan, la pièce centrale, de forme quadrangulaire, était une cour entourée de murs, le long desquels régnait un banc, et le petit carré qui se voit au milieu était un petit hangar ou pavillon. Mais cette explication ne me paraît pas admissible, attendu que l'espace n'avait environ que neuf pieds carrés.

Demeure de l'aumônier.

Pausatio procuratoris pauperum.

Le logis de l'aumônier, appelé aussi *hospitilarius*, est adossé à la côtière sud de l'église; il est garni d'un poêle, et on y voit deux portes, dont l'une donne issue au dehors et l'autre ouvre sur l'église. Ce logis correspond avec celui du portier, qui est appuyé contre le mur nord de l'église.

Hospitium pour les moines qui visitent le monastère.

Susceptio fratrum supervenientium.

L'*hospitium* pour les moines étrangers, établi en exécution des prescriptions du chapitre VI des règles de l'Ordre de St-Benoît, se trouve en face de l'école extérieure et est adossé à la muraille nord de l'église. Il se compose de deux pièces : l'une a une issue sur le transept septentrional de cet édifice et est garnie d'un poêle et de bancs placés le long des murs; l'autre est un dortoir, et son ameublement consiste en un poêle, en lits, chaises, etc.

L'habitation des médecins.

Domus medicorum.

Le logement des médecins est situé, comme le jardin médical qui en est tout voisin, à l'angle nord-est du monastère. Il est séparé du bâtiment où se pratiquent les saignées par un mur ou une palissade, et n'a pas de communication directe avec l'infirmerie placée vis-à-vis. Sur le côté est se

trouve l'appartement particulier du médecin, *mansio medici ipsius*, où l'on voit un poêle, etc. Une pièce adjacente est occupée par la pharmacie, *armarium pigmentorum ;* une autre pièce, qui forme le côté ouest du bâtiment, est destinée aux malades dont l'état est dangereux, *cubiculum valde infirmorum ;* elle est disposée de la même manière que le logis particulier du médecin. La situation du bâtiment dans un angle du monastère, et son complet isolement des constructions voisines, donnent à penser qu'on y recevait les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Jardin médical.

Immédiatement derrière le logis des médecins, dans l'angle nord-est du monastère, se trouve le jardin médical, *herbularius*. Il est divisé en seize couches, dont chacune porte le nom d'une plante : *Menta*, menthe ; *Rosmarino*, romarin ; *Lilium*, lis blanc ; *Salvia*, sauge ; *Ruta*, rue ; *Gladiola*, glaïeuls ; *Pulegium*, pouliot ; *Fenugræca*, sainfoin ; *Rosas*, roses ; *Sisumbra*, cresson (ou rave ?) ; *Cumino*, cumin ; *Lubertica*, livêche ; *Feniculum*, fenouil ; *Costo*, tanaisie ; *Fasiolo*, fasioles ; *Sataregia*, sariette.

L'infirmerie.

Sur le côté nord du couvent des novices se voit l'infirmerie, qui est séparée de ce couvent par la double chapelle et présente les mêmes dispositions et la même étendue, comme je l'ai déjà dit et comme le porte l'inscription : *Fratribus infirmis pariter locus iste paretur.*

La chambre, le réfectoire, le logement du maître, le dortoir et le *pisalis* ou salle commune, sont disposés exactement comme les mêmes appartements dans le couvent des novices ;

les deux chapelles et les cloîtres sont aussi semblables. Il n'y a entre les deux établissements qu'une seule différence, c'est que la pièce qui, dans le couvent des novices, est affectée aux malades ordinaires et qui est ainsi désignée : *infirmorum domus*, est occupée, dans l'infirmerie, par ceux qui sont atteints d'affections très-graves, *locus valde infirmorum*. Il ne faut pas, du reste, perdre de vue que l'infirmerie était destinée à recevoir aussi bien les moines infirmes et très-âgés que les malades. Leur cuisine, *coquina eorundem et sanguinem minuentium*, est éloignée de quelques pas de l'infirmerie et à l'ouest du réfectoire. Il y a aussi dans l'établissement une pièce pour les moines qui ont besoin d'être saignés. La disposition de la cuisine et de la salle de bains adjacente, *balnearum domus*, est exactement identique à celle des mêmes dépendances du couvent des novices. Les bains, on le sait, étaient, à une époque reculée, rangés parmi les remèdes médicinaux les plus ordinaires. L'ancienne règle bénédictine s'exprime dans les termes suivants sur l'usage des bains, dans le chapitre *De infirmis fratribus : Balnearum usus infirmis quotiens expedit offeratur, senibus autem et maxime juvenibus tardius concedatur*.

Local pour les saignées.

Fleotomatis hic gustandum vel potionariis.

Ce bâtiment, dont la porte d'entrée est sur le côté sud, consiste en une grande salle quadrangulaire où les malades peuvent être saignés et purgés. Il est garni de six tables, *mensæ*, et d'un égal nombre de bancs, et est chauffé par quatre poêles placés dans les angles. La question de savoir si le carré indiqué au milieu de l'appartement central est une grande table ou un foyer ne paraît pas pouvoir être résolue.

Les ateliers.

Hæc sub se teneat fratrum qui tegmina curat.

De cette inscription qui est tracée sur la façade du bâtiment on doit induire qu'il était destiné à contenir les ateliers de confection et de réparation de la garde-robe des frères; mais ce n'est pas le seul travail auquel on s'y livrait.

Il doit avoir été établi pour obéir à un article de la règle bénédictine, qui veut que le monastère soit, autant que possible, organisé de manière à renfermer toutes les choses nécessaires à la vie : comme de l'eau pour le moulin, la boulangerie, le jardin ; tous les arts mécaniques devaient, d'ailleurs, s'y trouver réunis de manière que les moines n'eussent à en sortir pour la satisfaction d'aucun de leurs besoins. Le bâtiment se divise en deux parties de dimensions inégales, mais reliées l'une à l'autre. La plus grande de ces divisions présente un vestibule et plusieurs pièces distribuées autour de deux cours ou appartements de forme quadrangulaire, au milieu desquels se voient deux petits carrés, que Keller croit être des pavillons pour les chefs d'ateliers ou surveillants. L'inscription, *domus et officina camerarii*, peut s'appliquer à tout le bâtiment ou simplement aux carrés figurés dans le milieu. Autour des cours sont les ateliers des cordonniers, *sutores*, des selliers (ou chaisiers), *sellarii*, des armuriers ou plutôt des couteliers et émouleurs, *scutarii* des graveurs sur bois, des statuaires ou tourneurs, *tornatores*, des corroyeurs. Dans le corps de bâtiment le plus petit, qui est séparé de l'autre par un espace découvert, il y a trois ateliers, dont l'un est affecté aux orfèvres, *aurifices*, qui, dans les monastères, ont à faire des pièces d'autel en argent ou recouvertes de feuilles d'or, des reliquaires, de riches

reliures de livres, souvent décorées de pierres précieuses, des fermoirs de livres, etc. Les autres ateliers sont destinés aux forgerons, *fabri ferramentorum*, et aux foulonniers, *fullones*. Leurs logements, *eorundem mansiunculæ*, sont derrière les ateliers.

La maison de travail, le grenier, le fruitier, les moulins, etc.

Hic habeat fratrum semper sua vota minister.

Ce long bâtiment renferme les ateliers des tonneliers, *tunnariorum domus*, et des autres ouvriers en bois désignés sous le nom général de *tornariorum*, qui paraît avoir été appliqué aux menuisiers et aux sculpteurs aussi bien qu'aux ouvriers appelés aujourd'hui tourneurs. Les dortoirs des ouvriers, *famulorum cubilia*, sont derrière les ateliers. Sous le même toit se trouvent les greniers et la pièce où l'on bat le grain destiné à la fabrication de la bière, *granarium ubi mundatum frumentum servetur et quod ad cervisam præparatur*. Cette dernière pièce, en forme de croix, est au centre du bâtiment; chacun de ses angles est occupé par une huche où l'on serre le grain, *repositoria earundem rerum*.

Vis-à-vis de la boulangerie et de la brasserie du couvent sont trois bâtiments ou hangars, placés côte à côte, qui présentent les mêmes dimensions et les mêmes dispositions. L'un sert pour sécher les grains ou fruits (c'est probablement une réserve de drèche, *locus ad torrendas annonas*); dans un autre, on voit deux grands mortiers, *pilæ*, et dans le troisième, les meules, *molæ*. Dans chacun d'eux, il y a un appartement intérieur qui sert de dortoir pour les ouvriers.

Le grand grenier.

Horreum vel repositio fructuum annalium.

C'est une vaste grange avec des entrées latérales faisant face aux ateliers (probablement des portes brisées, comme dans nos granges modernes). Elle porte cette inscription : *Frugibus hic instat cunctis labor executiendis.*

Au centre il y a, comme dans le grenier à drèche, un espace en forme de croix affecté au battage du grain, *area in qua triturantur grana et paleæ.*

Le jardin potager.

Hortus.

Le jardin potager est entre le verger et la basse-cour ; il forme un carré oblong et est divisé en dix-huit planches, *hic plantata olerum pulchre nascentia vernant.* Comme les moines étaient tenus, suivant l'ancienne règle, de vivre de légumes et de fruits et de les cultiver eux-mêmes, le jardin et sa culture étaient des objets d'une importance toute particulière dans un monastère. Les planches sont occupées de la manière suivante : 1. *Cepas*, oignons ; 2. *Alias*, aulx ; 3. *Porros*, poireaux ; 4. *Ascolonias*, échalottes ; 5. *Apium*, céleri ; 6. *Petrosilium*, persil ; 7. *Coliandrum*, coriandre ; 8. *Cerefolium*, cerfeuil ; 9. *Anetium*, anet ; 10. *Lactuca*, laitue ; 11. *Papaver*, pavot ; 12. *Sataregia*, sariette ; 13. *Radices*, radis ; 14. *Pestinachus*, panais ; 15. *Magones*, carottes ; 16. *Caulas*, choux ; 17. *Betas*, bettes ; 18. *Gitto*, mâches. A l'exception des carottes, *Magones*, toutes les

plantes qui viennent d'être mentionnées sont admises dans le *Capitulare de villis* de Charlemagne (1).

La maison du jardinier.

Un bâtiment, situé près du jardin potager, qui forme l'enceinte d'une cour au milieu de laquelle est un petit pavillon, *ipsa domus,* contient le logis du jardinier, *mansio hortulani*, qui peut être chauffé au moyen d'un poêle ; deux chambres de domestiques, *cubilia famulorum*, et un abri pour les outils de jardinage en fer, tels que bêches, houes, pioches, etc. , et pour les semences : *hic ferramenta reservantur et seminaria olerum.* La plupart des bâtiments indiqués sur le plan ont des vestibules ; l'entrée de celui-ci, du côté de l'est, est établie dans les mêmes conditions.

Étables pour le bétail.

Tous les locaux affectés aux animaux domestiques, à l'exception de la basse-cour, sont situés dans l'angle sud-ouest du monastère. Les étables pour les bêtes à cornes et les écuries, *ista bobus conservandis domus atque caballis*, occupent un bâtiment ayant la forme d'un carré-long ; au centre, se trouve une cour spacieuse ou une grande pièce, dans laquelle sont logés les pâtres et les palefreniers : *domus bubulcorum et equos servantium.* Un côté du bâtiment est destiné aux juments ; les écuries sont surmontées d'un grenier à foin, *stabulum equorum infra*, *supra tabulatum.* Les mangeoires sont figurées sur le plan, et la chambre des palefreniers, *ad hoc servitium mansio*, y fait face.

(1) Ce document est reproduit dans les *Capitularia regum francorum* de Baluze, t. I, p. 331, art. 70.

L'autre côté est disposé exactement de la même manière. L'étable pour les bœufs, au-dessus de laquelle il y a également un grenier à foin, *boum stabulum infra, supra tabulatum*, contient onze crèches séparées, *præsepia boum*, et le logis des pâtres, *conclave assecularum*. Le carré figuré au milieu de la cour représente probablement un petit pavillon ou un hangar.

Nous passons maintenant à un groupe de six bâtiments similaires qui contiennent des étables pour les vaches, les juments et les poulains, ainsi que pour les porcs, les chèvres, les brebis, et des chambres pour les domestiques de ferme. Chacun de ces bâtiments est environné d'une haie ou d'un mur et sert d'enceinte à une cour dans laquelle se voit une maisonnette destinée peut-être à l'habitation d'un surveillant ou de domestiques. Les étables des vaches portent cette inscription :

Hic armenta tibi fœtus lac atque ministrant.

Les bergers sont logés dans les bâtiments affectés à ce service.

Les écuries pour les juments et les poulains, *domus equaritiæ*, présentent l'inscription suivante :

Hic fœtas servabis equas tenerosque caballos.

Une partie du bâtiment est destinée à l'habitation des palefreniers, *cubilia custodum*.

Les deux bâtiments dont nous venons de parler, et qui sont parfaitement semblables, sont beaucoup plus grands, mais ont des dortoirs plus petits que les quatre autres. Sur le côté sud, ils ne s'étendent pas aussi loin que ceux-ci. Cette différence s'explique par la circonstance qu'en cet endroit le parchemin était à la fois trop court et trop rugueux pour

que le dessinateur pût donner à son plan tout le développement qu'il aurait dû avoir.

Le bâtiment destiné aux chèvres, *ista domus cunctas nutrit servatque capellas*, présente des crèches spacieuses et deux dortoirs pour les chevriers, *cubilia pastorum.*

Celui où sont logés les porcs, *iste sues locus enutrit, custodit adultas*, renferme les étables, *stabula*, les dortoirs et un petit logis pour les porchers au milieu de la cour, ainsi désigné, *domus porcariorum.*

Le centre de la cour de la bergerie, *hic caulas ovium caute dispone tuarum*, est également occupé par un petit bâtiment, *ipsa domus.* Les parcs, *caulæ,* et les deux dortoirs des bergers, *cubilia opilionum,* sont disposés autour de cette cour.

La maison des domestiques, *hic requiem inveniat famulantium turba vicissim*, est en tout semblable aux trois derniers bâtiments, et il semble que l'architecte n'a pas bien su comment approprier cette construction qui paraît avoir été établie par égard pour la symétrie. Elle était destinée suivant l'inscription : *domus familiæ quæ cum servitio advenerit*, à recevoir les serfs et ouvriers habitant sur les terres du monastère, *familia foris*, comme on les appelait, qui pouvaient se réunir aux domestiques attachés au monastère et obtenir un asile dans cet établissement. On y voit des dortoirs pour les gardiens du lieu, *cubilia custodientium*; mais la destination des autres divisions qui ressemblent à celles des cinq bâtiments ci-dessus mentionnés n'est l'objet d'aucune indication précise.

La basse-cour et l'habitation des gardiens.

Dans l'angle sud-est du monastère, et aussi loin que possible de l'église et des infirmeries, se trouvent le poulailler et la loge des oies, *pullorum hic cura et perpes nutritio con-*

stat. — *Anseribus locus hic pariter manet aptus alendis.* Ce sont des cours circulaires très-spacieuses et exactement pareilles. Entre ces deux cours, il y a une habitation pour les domestiques ; une partie est occupée par le gardien du poulailler, *mansio pullorum custodis*, l'autre par le gardien des oies, *item custodis anserum*. L'espace central est ainsi désigné, *domus communis* ; c'est un petit carré dont la destination est, comme toujours, difficile à déterminer. On ne sait s'il faut le considérer comme une maisonnette. La surface ne saurait être de plus de vingt pieds carrés. Peut-être était-ce une sorte de cellier où l'on déposait la nourriture des volailles.

Le cimetière.

Le cimetière est un espace carré enclos de murs et de haies, n'ayant qu'une entrée du côté des cloîtres et présentant une grande croix dans le milieu.

Quatorze compartiments y sont ménagés pour les sépultures ; chacun d'eux paraît avoir environ 7 pieds de large sur 20 au moins de longueur. Les espaces intermédiaires sont plantés d'arbres fruitiers et d'arbustes d'ornement, de sorte que, vue dans son ensemble, cette partie de l'établissement monastique a l'aspect plutôt d'un jardin d'agrément que d'un cimetière comme ceux de nos jours.

Je reproduis ici les noms des arbres indiqués sur le plan : Mal. *(Malarius ?)*, pommier ; *Perarius*, poirier ; *Prunarius*, prunier ; .... *n. Pin.* (Pinus ?) pin ; *Sorbarius*, sorbier ; *Mispolarius*, néflier ; *Laurus*, laurier ; *Castenarius*, châtaignier ; *Ficus*, figuier ; *Guduniarius*, coignassier ; *Persicus*, pêcher ; *Avellenarius*, noisetier ; *Amendelarius*, amandier ; *Murarius*, mûrier ; *Nugarius*, noyer (1).

(1) J'adopte dans cette liste, comme je l'ai fait dans les autres

Tous ces arbres se rencontrent dans le *Capitulare de villis.* Le premier cependant y est appelé *pomarius,* au lieu de *malarius;* mais il ne reste qu'une faible trace de ce mot, comme du mot *pinus,* arbre mentionné aussi dans le *Capitulare.*

listes botaniques, les interprétations que Keller a données. Les vers suivants sont tracés sur la croix et sur son enceinte :

Inter ligna soli hæc semper sanctissima crux est
In qua perpetuæ poma salutis olent
Hanc circum jaceant defuncta cadavera fratrum
Qua radiante iterum regna poli accipiant.



ROCHECHOUART

ET

SES MONUMENTS,

Par M. l'abbé ARBELLOT,

Membre de la Société française d'archéologie.

ÉGLISE PAROISSIALE.

I.

Cette église a été fondée vers le milieu du XI[e] siècle par une colonie de moines venus de l'abbaye de Charroux, en Poitou. Elle fut consacrée, le 11 novembre 1061 ou 1067, par Hitier Chabot, évêque de Limoges, malgré l'opposition des chanoines de St-Junien, qui écrivirent à ce sujet au pape Alexandre II une lettre où l'on trouve de curieux détails (1).

Il ne reste de cette église romane consacrée par l'évêque Hitier que la porte principale à l'ouest, le mur du nord dans toute sa longueur, le transept et le chœur en partie.

(1) Cette lettre a été écrite après le concile de Bordeaux, tenu en 1068. Voir l'exposé des faits et le texte de cette lettre dans nos *Documents historiques sur la ville de St-Junien*, p. 189 et 258.

Le chevet de l'église est carré, comme dans la plupart des églises de cette région ; la nef se compose de trois travées ; les croisillons du transept renferment deux chapelles, dans lesquelles on entrait autrefois par une porte cintrée.

Le portail du sud, en style ogival avec chapiteaux à crochets, et les ogives à lancettes du mur méridional de la nef accusent clairement une restauration de la fin du XIII[e] siècle.

Les baies ogivales du clocher, parfaitement semblables à celles-là, indiquent encore que c'est à la fin du XIII[e] siècle que la tour octogone à deux étages a été élevée sur la base carrée du porche roman.

Quant au toit conique *en spirale* qui couvre la flèche, c'est l'œuvre bizarre d'un charpentier fantaisiste, qui ne date que de la première moitié du siècle dernier ; on trouve ailleurs d'autres toitures de ce genre.

La fenêtre ogivale qui éclaire le chœur, divisée par des meneaux en trois compartiments, que surmontent des quatre-feuilles, est aussi une restauration de la fin du XIII[e] siècle.

C'est encore à la même époque qu'il faut rapporter la fenêtre ogivale percée au-dessus du portail de l'ouest, et les contreforts à redans qui appuient les angles de la base du clocher, bien que ce genre de contreforts ait été usité principalement au XV[e] siècle.

Il y a donc dans cette église deux époques principales et deux styles différents : le style roman du XI[e] siècle et le style ogival de la fin du XIII[e] siècle.

En 1295, — sans doute après cette restauration, — l'église de Rochechouart fut élevée au titre de succursale en ville murée. (NADAUD, *Pouillé ms.*)

L'année suivante (1296), Aimeric XI, vicomte de Rochechouart, octroyait aux habitants de la ville une charte qui

les affranchissait, et portait création de leur commune (1). On trouve à la fin de cette charte la signature d'Itier, prieur de Rochechouart.

Donc là, comme dans beaucoup d'autres localités du Limousin, c'est une église, bâtie par des moines, qui a été le fondement et le berceau de la cité.

II.

On trouve dans cette église quelques tableaux peu dignes d'attention : derrière le maître-autel, saint Pierre marchant sur les eaux ; dans la nef, un Christ en croix, une Descente de croix, etc.

Le rétable, en bois doré, qui s'élève sur l'autel de la Vierge, dans une chapelle latérale, paraît dater de la première moitié du dernier siècle. Il présente des sculptures remarquables : sur le tabernacle, le Christ docteur; du côté de l'Évangile, saint Julien, patron de la paroisse; du côté de l'Épitre, l'apôtre saint Simon, tenant en main la scie, instrument de son martyre : saint Simon figure là sans doute comme patron du donateur de l'autel (peut-être un Simon de La Barde, famille noble de Rochechouart).

A l'intérieur, l'église a *subi* quelques réparations qui lui ont enlevé tout caractère monumental. C'est en 1813 qu'on a dressé les six colonnes rondes en bois qui séparent la nef des bas-côtés, et qui supportent un lambris de mauvais goût. Ce lambris, qui était auparavant en forme de plafond, fut arrondi à cette époque en forme de voûte surbaissée, sur laquelle se dessine disgracieusement une série de petits arcs

(1) Voir cette charte, publiée par M. Maurice Ardent, dans le *Limousin Historique*, t. I, p. 294. La traduction a été reproduite dans l'*Histoire de Rochechouart*, par l'abbé Duléry, p. 344.

parallèles qui la soutiennent. Depuis quelques années déjà, une voûte de ce genre s'étalait sur le chœur. Pour donner à cette église une voûte élégante et hardie, on n'aurait eu qu'à prendre pour type celle qui existe sous le clocher.

III.

Nous avons dit que cette église était une fondation de Charroux. — L'an 1211, le pape Innocent III, écrivant à Hugues, abbé du monastère de St-Sauveur de Charroux, confirmait les priviléges de cette maison célèbre, et lui assurait la possession « du monastère qui est auprès du château de Rochechouart, ainsi que ses dépendances (1). »

Comme l'église de Charroux et la plupart des églises fondées par cette célèbre abbaye étaient sous le vocable de *St-Sauveur*, cette église s'appelait autrefois *le prieuré de St-Sauveur* de Rochechouart (2) : tel était encore le nom de la paroisse au XVIIe siècle et même au commencement du XVIIIe (3). Depuis cette époque, par suite de l'annexion de cette église à la paroisse de Biennac (qui a pour patron saint Julien de Brioude), ce saint martyr est devenu le patron principal de l'église de Rochechouart.

La *frairie* ou fête religieuse qui attire le plus grand concours de peuples est la fête de saint Paul, apôtre, patron secondaire de la paroisse (29 juin). Cela vient sans doute de ce que, au moyen âge, — d'après Bernard Guidonis, écrivain du XIVe siècle, — une partie du corps de saint Paul de Nar-

(1) In Lemovicensi episcopatu, monasterium castri de Rupe Cavardi cum cœmeterio et pertinentiis suis. (INNOCENTII III, lib. XIV : XVIII ; — *Patrolog.*, t. CCXVI, col. 393.)

(2) BONAVENT, t. III, p. 298.

(3) Divers titres mss.

bonne était vénérée dans cette église (1). Plus tard, on aura confondu le premier évêque de Narbonne avec l'apôtre saint Paul. Quoi qu'il en soit, ces précieuses reliques ont disparu, probablement au milieu du XVIe siècle, lorsque « les Calvinistes, nous dit le P. Bonaventure, selon leur coutume enragée, pillèrent et détruisirent ce lieu (2). »

IV.

La fontaine qui est sur la place, devant l'église, fut élevée en 1539. Nous avons découvert dans un vieux manuscrit de la mairie les vers suivants, qui sont relatifs à l'inauguration de cette fontaine, et qui n'ont pas encore été publiés :

Lan mil cinq cens trente et neuf
Du moys daugst (*d'août*) le dixneufviesme
Par tuaux (*tuyaux*) de boys faitz de neuf.
En nombre le neuf centiesme
A Rochechouart p[ar] lesglise
La fontaine de font builliant (*Font-Bouillant*).
Es une tasse de pierre fust mise,
Tout le peuple rejouyssant.
Les consuls lont faicte faire
Et ont avansé largent (*sic*).
En paradis soit leur repaire
Et Dieu doint bonne vie aux habitans.

V.

Hors de la ville, dans un angle du cimetière, on trouve la chapelle de *Beaumoussou* (autrefois *Maumoussou*, mauvais

(1) Bernard Guidonis, *de Sanct. Lemovic.*, *ap.* Labbe, t. I, p. 644.
(2) Bonavent., t. I, p. 298.

chemin). C'est une simple nef, à contreforts plats, avec un portail à l'ouest et une porte ogivale au sud-est. Elle fut bâtie vers 1280, par Foucaud de Rochechouart, chanoine de Limoges, qui était le sixième fils d'Aimeric VIII, vicomte de Rochechouart, et de Marguerite de Limoges (1). Ce chanoine Foucaud était frère de Simon de Rochechouart, qui fut archevêque de Bordeaux de 1275 à 1280. On voit, sur une pierre en saillie du mur méridional, les armoiries de la famille de Rochechouart. Cette chapelle, qui date dans son ensemble du XIII[e] siècle, fut restaurée en 1648, et on y a fait quelques réparations dans ces dernières années (1853).

CHATEAU.

I.

Le château de Rochechouart est un des châteaux gothiques les mieux conservés du Limousin. Il est magnifiquement situé sur un promontoire que termine un rocher gigantesque, en face de deux vallées qu'arrosent la Grenne et la rivière de Vayres. De ses fenêtres on voit se dérouler un vaste panorama, et l'on jouit d'une perspective lointaine et des paysages les plus variés. Vue à distance, du côté de l'est et du midi, la ville de Rochechouart offre un coup-d'œil très-pittoresque.

Le bâtiment principal du château est flanqué, du côté de la façade, par deux grosses tours, et du côté de la cour intérieure, par deux tourelles qui servent de cage d'escalier. Deux ailes en retour d'équerre s'étendent au nord et au midi. L'aile du nord se termine par le portail du pont-levis, à

(1) Fille de Guy V, vicomte de Limoges.

l'angle duquel s'élève une tour qui paraît dater du XIIIe siècle.

Le château, dans son ensemble, a été reconstruit vers la fin du XVe siècle ; toutefois l'aile du nord paraît avoir été élevée, après le bâtiment principal, dans les premières années du XVIe siècle. En effet une galerie s'étend, du côté de la cour, au rez-de-chaussée de l'aile du nord, et se prolonge au-delà du grand corps de logis : or, dans les arcades à plein-cintre de ce portique et dans ses colonnes torses élégamment ouvragées, on voit poindre déjà le style de la Renaissance.

Quant au portail du pont-levis, il accuse évidemment tous les caractères de l'architecture sous François Ier.

La salle des pas-perdus, qui couvre la galerie accolée au bâtiment principal, n'est qu'une *surcharge* du siècle dernier (1770).

Les deux grosses tours qui flanquent la façade principale avaient été découronnées et démolies en partie pendant la révolution : elles ont été restaurées de nos jours (1858-1859) par M. Fayette, architecte du département, et elles ont reçu, outre leur couronne de machicoulis, une charpente qui soutient une toiture aigüe ; mais elles ne s'élèvent pas à la hauteur qu'elles atteignaient autrefois.

On a restauré en même temps les grandes fenêtres des combles. L'ancienne charpente du château, qu'on a heureusement conservée, grâce aux réclamations de la Société archéologique, est la plus remarquable du département.

La tour du Lion a pris son nom d'un lion en granit qui est placé dans une niche au milieu de la muraille, et dont l'ancienne sculpture rappelle les lions de St-Michel de Limoges. Au fond de cette tour est une basse-fosse dans laquelle on descend par un orifice circulaire, et qu'on appelle improprement *les oubliettes*.

Les larges fossés qui protégeaient le château du côté de la ville sont aujourd'hui convertis en cour et en jardin.

II.

Peintures murales. — Dans l'aile du nord, une chambre au premier étage, qui communiquait autrefois avec une pièce de la tour du Lion, est décorée de peintures murales fort curieuses. Les trois sujets principaux représentent une cérémonie d'hommage, un cortége, une chasse au cerf.

1° Ce premier tableau n'a pas été appelé de la sorte par les écrivains qui ont parlé jusqu'ici de ces peintures : ils l'ont appelé « un dîner », mais c'est tout au plus une scène d'après-dînée. Le seigneur et sa noble dame sont debout devant une table sculptée, sur laquelle on aperçoit quelques plats vides. Derrière eux, et à l'angle de la table, à gauche du spectateur, on voit des pages et des officiers du château ; à droite, un vassal présente, en s'inclinant, une fleur à son suzerain, et semble lui rendre l'hommage. Dans le fond du tableau, d'autres vassaux, à côté d'un majordome, semblent attendre le moment d'être présentés, et de rendre l'hommage à leur tour.

2° Ce qui domine dans « *le cortége* » c'est un chariot couvert, peint en rouge cramoisi, espèce d'omnibus ouvert par les côtés, dans lequel on peut compter sept dames, et qui est traîné par un seul cheval que monte un écuyer. Ce char est précédé, accompagné et suivi de pages et de gentilshommes à pied ou à cheval. Un piqueur chevauche en tête du cortége, sonnant de la trompe. Dans les premiers rangs apparaît le jeune seigneur, monté sur un cheval dont un nègre tient les rênes. Parmi la foule des personnages qui précèdent le chariot, on distingue un moine à tête rasée, dont la figure décharnée contraste vivement avec les autres,

et devant lui on remarque un prélat couvert d'un camail. Les cavaliers qui suivent le char ont presque tous des dames en croupe.

On voit en perspective, dans le haut du tableau, le château de Rochechouart, qui présente à la fois sa façade principale et celle du pont-levis. Quatre tours dressent leurs machicoulis au-dessus de la toiture. Puis, entre le château et la roche *suspendue*, on distingue la gràcieuse chapelle gothique de St-Jean, qui fut démolie en 1596.

Plus loin apparaît la ville de Rochechouart, avec son clocher, son enceinte fortifiée, vue du côté de la porte Bereau. Entre le cortége et la ville on aperçoit le bouffon du seigneur, avec sa casaque rouge et son bonnet pointu, sur un cheval lancé à toute bride. Nous laissons beaucoup d'autres détails.

3° Le cerf est représenté plusieurs fois, d'abord lancé et poursuivi par les piqueurs et les chiens, puis au moment de l'hallali, et enfin dépecé par les veneurs.

« Tout cela, dit M. Félix de Verneilh, ne constitue pas sans doute un chef-d'œuvre. Il y a non pas seulement de la naïveté, mais des incorrections impardonnables dans cette longue suite de peintures ; en revanche, elles ont toujours l'abondance, la verve, le sentiment de la décoration, et elles viennent, à tout prendre, d'un artiste digne de ce nom (1). »

D'après M. Allou, la peinture que nous désignons sous le nom de *cortége* représenterait l'entrée du comte de Pontville à Rochechouart, en 1470, et aurait été exécutée vers 1600 (2); mais cette dernière date est évidemment fautive. Avec plus de raison, M. de Verneilh regarde les costumes comme étant

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, t. V, p. 267.
(2) *Monuments de la Haute-Vienne*, p. 341.

du règne de Louis XII, et il assigne pour date à ces fresques les premières années du XVIe siècle.

III.

Il y a cinq ans (1863), en grattant le badigeon d'une chambre de l'aile du nord, où se trouve aujourd'hui le cabinet des agents-voyers, on découvrit d'autres peintures murales, qui sont malheureusement fort endommagées. Elles représentent les travaux d'Hercule, et datent de la première moitié du XVIe siècle. Trois scènes fort reconnaissables sont peintes sur une des murailles : à gauche, on voit le héros levant sa massue des deux bras pour frapper le dragon des Hespérides ; au milieu du tableau, il terrasse le taureau de l'île de Crête ; plus loin, il soulève, pour l'étouffer, le géant Antée. Sous ces peintures nous avons lu l'inscription suivante, en lettres gothiques :

Comment Hercule desconfit le roy Achillan, qui p[ar]
Art se transmua en troys figures diverses.

Dans une chambre voisine, Hercule combat l'hydre de Lerne, qui sort des ondes marécageuses, les ailes déployées.

Malgré leur état de dégradation, ces peintures méritaient d'être conservées. Nous fîmes à ce sujet d'utiles réclamations ; mais, dans un esprit ultra-conservateur qu'on ne saurait guère approuver, l'administration a fait couvrir ces peintures de châssis de papier cloués et *inamovibles* (!).

NOTE

SUR UNE

STATUE TOMBALE

DU XIV[e] SIÈCLE,

PAR M. DE BRECOURT,

Officier de marine, membre de la Société française d'archéologie.

Je vais placer sous les yeux de la Société française d'archéologie un modeste dessin représentant la statue d'un chevalier normand du XV[e] siècle, dont la conservation parfaite mérite, il me semble, un certain intérêt, et joindre aussi quelques mots sur le pays auquel se rattache ce curieux monument.

Étrépagny est un gros bourg de ce Vexin normand vers lequel, tout récemment encore, le savant travail de M. de Dion sur les forteresses de Gisors, de Neaufles et de Château-sur-Epte reportait l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental.*

C'est aussi le chef-lieu d'un canton qui, malgré la privation prolongée d'un chemin de fer, ne s'est pas laissé devancer dans la voie du progrès ; et où l'agriculture, tenue de tout temps en grand honneur, est arrivée à un assez haut degré de perfection pour mériter les éloges de M. Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

Un assez grand nombre de tombes en pierre, contenant des armes, des vases, des bijoux..., ont été trouvées sur

les territoires d'Étrépagny et d'une petite commune voisine nommée Provémont.

Ces tombes, malheureusement dispersées aujourd'hui, ont suffisamment prouvé qu'à l'époque gallo-romaine, un centre de population d'une certaine importance existait déjà dans cette partie de la contrée.

Depuis ces temps reculés, le bourg d'Étrépagny, qui porta même le titre de ville, accordé par lettres-patentes du roi Charles VI, eut aussi son histoire locale à côté des cités plus importantes qui jalonnaient la frontière normande.

Dagobert y avait établi l'une de ses résidences; et plus tard, dans la généalogie des *Bec-Crespin,* premiers seigneurs du lieu, qui commence avec le XII[e] siècle, on ne saurait passer sous silence le nom de Guillaume II, dont la fidélité au roi de France se fit si bien connaître à la bataille de Brenneville.

Les Anglais eux-mêmes rendent hommage à la valeur de ce chevalier, et l'un de leurs historiens raconte que : « Au plus fort de la mêlée le seigneur d'Étrépagny assaillit le roi d'Angleterre et le frappa, deux fois, avec tant de violence que ses armes furent teintes du sang de sa blessure. — Mais le roi, loin de perdre courage, continua résolument ce combat singulier, et rassemblant toutes ses forces, il asséna un tel coup à son adversaire qu'il le renversa de son cheval et le fit prisonnier. »

En 1270, un autre Guillaume Crespin suivit le roi Louis IX en Afrique; il est le premier qu'on trouve inscrit avec le titre de baron d'Étrépagny.

Mais cette partie du Vexin passe bientôt dans la famille *de Melun* pour en sortir après la mort de Guillaume IV, tué à la bataille d'Azincourt. — Sa fille Marguerite s'était alors mariée dans la maison d'Harcourt qui posséda la baronnie d'Étrépagny jusqu'en 1485, date à laquelle on voit Jeanne

d'Harcourt léguer tous ses biens à son cousin François Ier d'Orléans, seigneur de Longueville.

En 1601 et 1615, Étrépagny appartenait encore à cette même famille, représentée d'abord par Mlle d'Estouteville et ensuite par Mlle de Longueville (Catherine d'Orléans), dont les bienfaits ont laissé des traces profondes dans les traditions du pays

Ce fut alors peut-être son époque la plus florissante. Une industrie nouvelle, le travail des dentelles, s'y était développée sous les auspices de Mlle de Longueville, et les relations que cette dernière avait conservées avec des amis restés fidèles, amenait parfois dans son château, des princes et des personnages célèbres.

Par un échange conclu le 13 mai 1698, Étrépagny était devenu la propriété de messire Nicolas Bailly, sieur de Beyre, qui y demeura jusqu'à sa mort survenue en 1726.

Enfin, vers 1752, Michel-Jacques de Turgot prit rang parmi les seigneurs d'Étrépagny par son mariage avec Gabrielle de Chagny, petite-nièce de Mme de Beyre, et la baronnie ne changea plus de maîtres jusqu'au moment de la Révolution.

Telle est la série des familles qui, depuis le XIIe siècle, ont possédé successivement un bourg Vexinnois que peu de touristes vont visiter, mais auquel se rattachent quelques-uns des beaux noms inscrits dans nos Annales (1).

Ces indications rapides puisées dans un ouvrage de mon père, m'ont paru nécessaires.

(1) Parmi ceux-là peut-être ne faut-il pas oublier le nom d'Hippolyte Flandrin, si haut placé parmi les représentants de la peinture française. Dans la correspondance du grand artiste, publiée récemment, plusieurs lettres sont datées d'Étrépagny.

Encore, au début de sa laborieuse et brillante carrière, M. Flandrin

Ne fallait-il pas esquisser rapidement ce qu'avait été autrefois Étrépagny, avant d'ajouter comment, il y a trente ans environ, fut transportée dans son église la statue dont le croquis accompagne ces notes.

Non loin du bourg et comme placé sous sa tutelle, puisqu'il en est une dépendance, se développe un délicieux village auquel sa position fortunée a mérité une vogue toute parisienne. Abrité contre les vents du nord par la forêt qui le touche, et gaiement tourné vers un lointain horizon, St-Martin-au-Bosc était, au commencement de ce siècle, la retraite aimée des célébrités du théâtre.

Peut-être le souvenir de Picard, l'auteur de *La petite Ville* et des *Ricochets*, fut-il l'origine de cette émigration vers un centre de repos et de calme absolus. Car la famille du fécond écrivain dramatique était originaire d'Étrépagny ; et parmi les noms bien connus de la génération qui nous a précédés, on retrouve à St-Martin ceux de : Malacrida, si gracieuse, sous le nom de Carline ; Aumer, l'un des chorégraphes de l'Opéra, et Nivelon, le charmant danseur veuf

y partageait quelquefois, avec son frère Paul, l'hospitalité d'un ami.

Tous deux avaient laissé là des traces précieuses de leur passage.

En effet, sur le mur blanchi d'une cour intérieure, la main savante des élèves d'Ingres avait tracé toute une série de sujets militaires.

C'était dans un moment voisin de la prise d'Anvers par l'armée française, et les jeunes peintres avaient reproduit en traits rapides la physionomie des troupes en campagne.

Longtemps les habiles dessins furent religieusement conservés ; mais les hivers normands ne sont pas ceux d'Italie, et ils ne pouvaient faire grâce à des images aussi fugitives placées en contact direct avec les rigueurs de notre climat.

Peu à peu, les bataillons en mouvement, la marche des convois, les charges de cavalerie disparurent en s'effaçant chaque année davantage... jusqu'au jour où l'impitoyable badigeon, ennemi né des *Sociétés d'archéologie*, recouvrit sans pitié les derniers contours.

de Malacrida... qui successivement y ont fini leurs jours.

Pourtant, à une époque moins rapprochée de nous, St-Martin se laisse deviner avec une physionomie plus sévère. Réuni aux hameaux de sa dépendance, il formait une paroisse distincte et un plein fief de Haubert, relevant directement du roi.

Robert, écuyer, était seigneur de ce fief en 1407.

Pierre de Fours le possédait en 1549..............

Vers le milieu du siècle dernier, une branche de la famille de Brévedent était en possession du fief de St-Martin avant que le château et ses alentours ne fussent acquis par M. Randon de Pommerey, fermier-général. Plus récemment cette grande et très-agréable propriété était échue au marquis Marbé de Marbois; mais elle appartenait à M. Lecouteulx de Canteleu, colonel, aide-de-camp du duc d'Angoulême, lorsque, sous une voûte basse, dans l'épaisseur d'un mur de ce qui avait dû être la chapelle du château, on découvrit la statue de son ancien seigneur.

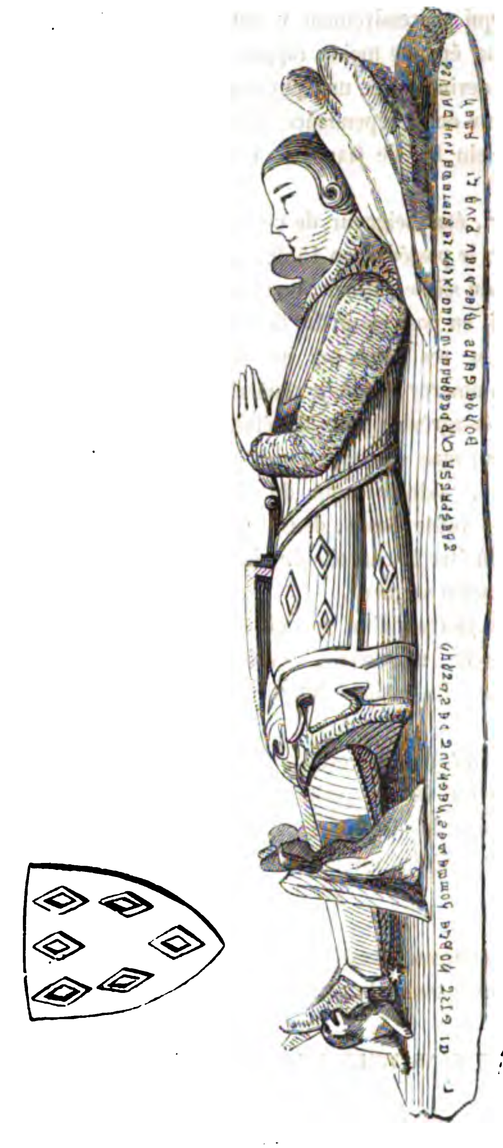
Cette statue en pierre, d'un travail soigné, représente, de grandeur naturelle, un guerrier revêtu de son armure et couché sur le dos, les mains jointes, et les pieds appuyés sur un chien.

L'épée, à son côté gauche, est en partie cachée sous un écu chargé de macles. Quatre petits anges gardiens pris sur pièce veillent auprès du défunt. L'inscription suivante, en caractères du XIV[e] siècle, est entaillée dans l'épaisseur du socle :

CI GIST NOBLE HOMME MESSIRE REGNAUT DE S[t] MARTIN CHEVALIER. IL TRESPASSA L'AN DE GRACE 1349, LE SIXIÈME JOUR D'AOUST.

BONNE GENS PRIEZ DIEU POUR LI

AMEN.



CI GIST NOBLE HOMME MRS REGNAUT DE S' MEN chevalier il trespassa lan de grace.

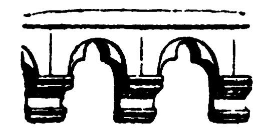
M : CCC : XLIX LE SISIEME IOUR DANVEZ

BONNE GENS PRIEZ DIEU POUR LI AMEN.

Ce monument, d'une date déjà reculée et d'une conservation qui lui donne un grand prix, a été offert par M. Lecouteulx, à l'église paroissiale d'Étrépagny, et il y figure à présent sur la gauche de la nef.

En réunissant ainsi quelques notes sur la partie du département de l'Eure où vécut jadis Regnaut de St-Martin, peut-être ai-je dépassé le cadre que comportait la simple esquisse d'une statue presque oubliée sous la voûte d'une chapelle peu connue...

Au Vexin Normand se rattache une bonne part de mes souvenirs d'enfance, et je ne saurais les oublier, alors même que goûtant enfin un doux repos, je puis considérer le chef-lieu du Calvados comme l'agréable et dernière étape d'un très-long voyage.



LE
SARCOPHAGE CHRÉTIEN
DE LA CATHÉDRALE D'APT;

Par M. Marius CARBONNEL,

Vice-président de la Société littéraire et scientifique d'Apt (1).

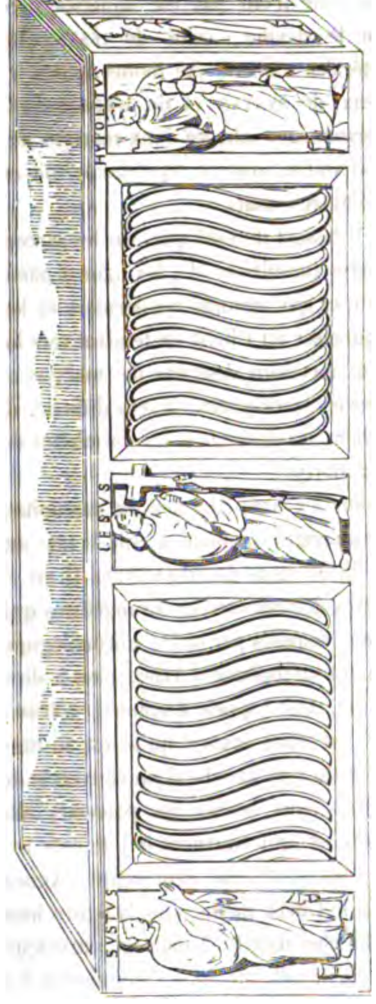
La *Revue archéologique* (2) qui paraît à Rome sous la direction de M. de Rossi a publié, il y a quelque temps, sous ce titre : *Un sarcophage découvert à Rome comparé à un semblable qui existe à Apt*, une notice intéressante qui nous a été communiquée par M. Sollier, architecte de la ville, à l'obligeance de qui l'auteur doit l'envoi du dessin qui accompagne le texte. Nous pensons être agréable à la Société en donnant la traduction de ce travail et en y ajoutant quelques réflexions qui nous ont été suggérées par les observations de l'éminent archéologue romain sur le précieux monument de l'art chrétien possédé par notre cathédrale.

(1) Nous avions fait traduire le mémoire de M. le Commandeur de Rossi, et nous nous proposions de le publier quand la Société littéraire et scientifique d'Apt nous a devancé. Nous nous empressons de reproduire en grande partie la notice publiée par cette Société, et dont l'auteur est M. Marius Carbonnel, vice-président de la Compagnie.

(Note de M. de Caumont.)

(2) *Bulletino di Archeologia Cristiana del Cav.* J.-B. de Rossi, an° 4, n° 2.

M. de Rossi, après avoir décrit le sarcophage récemment découvert à Rome, près des restes de l'Oratoire de St-Sauveur, hors la porte d'Ostie, et sur lequel sont représentés le Christ et les Apôtres saint Pierre et saint Paul, comme sur la plupart des tombeaux chrétiens des premiers siècles, s'exprime ainsi :



SARCOPHAGE DE LA CATHÉDRALE D'APT.

« On remarque sur « le sarcophage d'Apt « une particularité « intéressante : c'est « l'existence des noms « gravés au-dessus « des têtes des per- « sonnages. Les mo- « numents ornés de « figures et portant « des inscriptions « sont la véritable « clef du symbo- « lisme et de l'ico- « nographie chré- « tienne. Ici, la fi- « gure qui occupe le « centre est celle d'un « homme jeune, imberbe, portant la chevelure longue

« et bouclée. De la main gauche il tient une grande croix, « ce qui ne laisse aucun doute sur sa désignation (qui « du reste n'eût pas été douteuse). Son nom est, comme « on le devine, celui de IESVS. Les noms des figures « latérales eussent été moins faciles à découvrir. Ce sont « ceux de SVSTVS et de HYPPOLITVS. Ces deux derniers « personnages sont les deux martyrs de l'Église romaine que « l'on voit si souvent représentés soit ensemble, soit associés « à d'autres saints.

« Il ressort de ceci que, sur les sarcophages comme sur les « verres tumulaires (1), les figures pareilles à celles des Apô- « tres, et qui, comme ces derniers et les Prophètes, semblent « s'adresser au Christ en tendant vers lui la main droite, peu- « vent fort bien désigner des martyrs ou d'autres saints; et, « sans les inscriptions, il sera difficile, dans chaque cas parti- « culier, de distinguer les prophètes des apôtres et ceux-ci « des martyrs.

« Sur les faces latérales du sarcophage sont quatre autres « personnages semblables. Sur la tête du dernier, à gauche, « on lit le nom de IOHANNES. Il est évident que les trois « autres doivent être les Évangélistes qui ont écrit avant saint « Jean, disposés par ordre chronologique, comme on le voit « sur un sarcophage d'Arles, c'est-à-dire Mathieu et Marc à « droite, Luc (appelé Lucanus) et Jean à gauche.

« C'est ainsi encore qu'il y a au musée Kircher un frag- « ment du côté gauche d'un couvercle de tombeau sur lequel « on voit deux brebis qui paissent, alternant avec des pal- « miers et qui tournent la tête vers le milieu du couvercle « où sans doute était représenté l'Agneau sur un rocher ou « bien le Christ même sous la figure humaine.

« Le chevalier P. Tongiorgi, directeur de ce musée et mon « excellent collègue de la Commission d'archéologie sacrée, y

(1) *Vetri sepolcrari.*

« a reconnu les Évangélistes, et, en effet, au-dessus de la der-
« nière brebis placée à gauche on lit le nom de IOHANNIS, et
« au-dessus de sa voisine les caractères .....VS qu'il est aisé
« de compléter en lisant comme sur le marbre d'Arles :
« LVCANVS.

« Maintenant, voyons pourquoi sur le monument aptésien
« les personnages de Sixte et d'Hippolyte ont été préférés aux
« Évangélistes et placés plus honorablement que ces derniers.
« L'un est sans doute le pape Sixte II et l'autre saint Hippo-
« lyte, le célèbre docteur de l'Église. Leur culte fut en hon-
« neur non-seulement à Rome, mais ailleurs, et ce n'est pas
« la première fois que, loin de Rome, les figures de Sixte et
« d'Hippolyte se retrouvent ensemble. C'est à cette renommée
« qu'il faut attribuer la place d'honneur qui leur a été ré-
« servée sur le sarcophage d'Apt.

« Il ne faudrait pas cependant conclure de ce rapproche-
« ment des deux figures que ces deux saints moururent à la
« même époque sous Valérien. D'autres saints de diverses
« conditions, notamment saint Timothée, l'un des derniers
« martyrs sous Dioclétien, sont souvent associés sur certains
« monuments avec saint Sixte. Ce dernier ne tient point de
« la main le faisceau de livres qui est donné à saint Hippolyte.
« Cette différence, à mon avis, fait allusion aux nombreux
« écrits du second, de sorte que les livres qui sont communs
« aux deux personnages représentent les Saintes Écritures,
« tandis que ceux que saint Hippolyte tient à la main sont
« les œuvres de ce docteur.

« Parmi ces dernières, devons-nous comprendre le livre
« intitulé : *Philosophoumena* et devons-nous donner raison
« à Prudence, qui assure, en parlant de saint Hippolyte,
« qu'il fut au moins quelque temps partisan du schisme et
« qui lui fait raconter son retour à l'unité et à la chaire de
« saint Pierre peu avant son martyre? ».....

L'opinion de M. de Rossi sur la dénomination des quatre

personnages sculptés sur les faces latérales du sarcophage d'Apt est trop rationnelle pour être contestée. Guidé par ses explications, nous avons pu, d'ailleurs, en examinant avec soin ce monument, reconnaître l'exactitude de ses déductions. En effet, quoique l'emplacement des noms des évangélistes Mathieu, Marc et Luc se trouve tout-à-fait dégradé, on aperçoit pourtant au-dessus du personnage de la partie postérieure de la face droite, l'extrémité inférieure de deux caractères ..RC.. qui se rapportent à MARCVS, le deuxième évangéliste selon l'ordre chronologique.

On peut dès lors conclure que les quatre figures des faces latérales du sarcophage aptésien désignent savoir : celles de la partie postérieure, Marc à droite et Luc à gauche; celles de la partie antérieure, Mathieu à droite et Jean à gauche, en supposant le tombeau placé comme on le voit.

Le sarcophage dont nous parlons est en marbre blanc des Pyrénées. Il se compose de deux parties, actuellement superposées, mais qui se trouvaient juxta-posées et réunies par des crampons en fer dont l'enchâssement, ménagé sur les parois latérales, est parfaitement reconnaissable.

Le couvercle de ce monument est perdu. Peut-être était-ce une de ces plaques de marbre employées au dallage de la chapelle du *Corpus Domini* et que l'on aperçoit à la dernière marche de l'escalier de cette chapelle. Ce dallage date en effet de 1716, époque où le sarcophage dont nous parlons et qui servait d'autel dans la chapelle du St-Esprit (aujourd'hui les fonts baptismaux) fut recouvert d'une boiserie surmontée d'un rétable doré aux frais du Commandeur des Beaumettes qui avait là sa sépulture de famille (1).

Retrouvé en 1847, lors de l'établissement des fonts baptismaux actuels, le sarcophage fut déposé dans la cour de la sacristie, où il fut visité par M. l'abbé André, alors curé de

(1) Manuscrit du chanoine Chastan (cabinet de M. Garcin).

Vaucluse, qui signala son importance archéologique dans une lettre adressée au *Mercure aptésien* le 18 novembre 1855 (1).

Bien que le travail de ce tombeau annonce l'époque de la décadence de l'art, on ne peut se défendre d'admirer l'expression de quelques-unes des figures qui le décorent : celles du Christ et des Évangélistes, par exemple. Les cannelures en spirales qui règnent sur la face antérieure, sont très-usitées sur les monuments tumulaires païens ou chrétiens des premiers siècles de notre ère ; elles rappellent les *strigiles* dont les anciens se servaient pour se débarrasser de la sueur après les exercices gymnastiques.

Les deux saints figurés sur le sarcophage d'Apt ont été de tout temps honorés pendant le mois d'août. Les actes de leur martyre témoignent que c'est dans ce mois qu'ils ont souffert la mort : Sixte II, en 259, sous Valérien, et Hippolyte, en 252, sous Gallus.

Or, le mois d'août se trouve précisément celui qui est assigné par la tradition et par la vie manuscrite du fondateur de l'église aptésienne, au martyre de saint Auspice, premier évêque de notre ville.

Ne se pourrait-il pas dès lors que, à l'époque où les reliques de ce saint furent retrouvées et placées dans *un cercueil plus décent*, comme cette histoire manuscrite le mentionne, on eût préparé pour cette destination le sarcophage dont nous nous occupons et gravé les noms de SVSTVS et HYPPOLITVS à côté de celui du Christ, mettant ainsi sous le patronage de ces deux saints, l'apôtre de l'église aptésienne martyrisé comme eux dans le mois d'août, honoré comme eux dans le même mois ?

(1) C'est sans doute par suite de l'état d'abandon dans lequel se trouvait le monument et de la difficulté de le bien examiner, que le savant curé de Vaucluse prit pour des épis les attaches laissées par le sculpteur entre le pouce et l'index des mains des personnages, et pour des gerbes des rouleaux ou livres placés à terre.

EXCURSION

A NOYON, A LAON ET A SOISSONS,

PAR M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Voisines de Paris, les cathédrales de Noyon, de Laon et de Soissons ont été souvent décrites et dessinées. Aussi est-ce à regret et seulement pour me rendre à la demande de notre cher Directeur, que je vais en dire quelques mots.

NOYON.

Cathédrale. — Comme les églises abandonnées, dans lesquelles on retrouve quelquefois les anciennes traditions des paroisses plus vivantes que dans celles qui sont encore en usage, les cathédrales des évêchés supprimés ont quelquefois mieux conservé les marques distinctives d'une cathédrale, que celles qui sont restées siége épiscopal.

C'est à cela que la cathédrale de Noyon doit sans doute d'avoir conservé la plus grande partie de ses dépendances : cloître, prétoire, chapitre, bibliothèque, chapelle épiscopale.

Malheureusement une pluie battante m'a empêché de dessiner ce curieux groupe de bâtiments gothiques qui se pres-

sent autour de la mère-église : bâtiments que l'on détruit systématiquement partout sous prétexte d'isolement, séparant autant que l'on peut ce que Dieu a uni, l'évêque de son église.

Il semble que, quoiqu'ayant abandonné la vie commune depuis longtemps, les chanoines de Noyon en avaient encore conservé les traditions, lorsqu'au siècle dernier ils faisaient construire leurs maisons côte à côte, formant un quart de cercle en face du chapitre, et toutes ayant accès sur la place par des portes semblables.

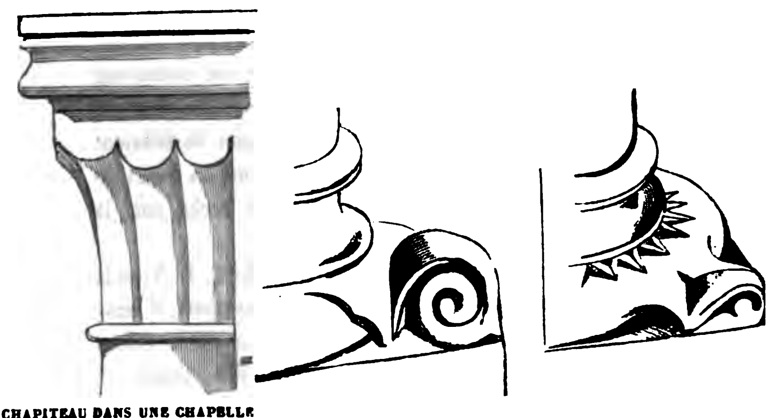
Quant à la cathédrale elle-même, l'ouvrage de M. L. Vitet la fait assez connaître pour qu'à nous, simple voyageur, il reste peu de chose à dire. En relisant cependant à notre retour cette monographie, nous voyons que M. Vitet, ayant remarqué comme nous la différence qui existe entre les chapiteaux des bas-côtés du chœur et ceux du chœur lui-même, s'est posé la question suivante qui nous avait aussi préoccupé, mais sur laquelle nous regrettons d'être arrivé à des conclusions opposées, conclusions que nous ne donnons au reste que sous toutes réserves :

Cette différence tient-elle à une reconstruction du chœur ? Ne tient-elle point plutôt à l'emploi, dans les bas-côtés, de chapiteaux anciens ?

Pour nous, nous ferons remarquer que la différence indiquée par le savant académicien n'existe pas seulement dans le bas-côté, mais se continue dans les tribunes, et qu'elle existe non-seulement entre les chapiteaux, mais aussi entre les bases qui, accompagnées de pattes aplaties dans les piliers qui entourent le chœur (fig. page 434), ont pour correspondantes dans les piliers qui séparent les chapelles, des bases à pattes très-mouvementées (fig. page suiv.).

Nous ne pensons donc pas que ces différences puissent avoir pour cause l'emploi de matériaux anciens, mais une re-

construction partielle analogue à celle qui fut faite vers cette époque à St-Denis.



CHAPITEAU DANS UNE CHAPELLE AU NORD DU CHŒUR.

BASES DES BAS-CÔTÉS DU CHŒUR.

Le fait suivant nous a paru aussi assez intéressant.

Les bases à pattes aplaties des quatre colonnes de l'abside (fig. page 434) sont beaucoup trop larges pour les minces monolithes qu'elles portent maintenant, car le diamètre des colonnes diffère quelquefois de 10 cent. de celui de leur base, qui semble avoir été destinée d'abord à recevoir des colonnes d'un plus grand diamètre. Peut-être, ayant pu se procurer plus tard des fûts d'une seule pierre résistant à une forte pression, ces monolithes ont-ils été substitués à des colonnes plus grosses (1)?

En effet, d'une part, le profil du chapiteau présente quelque chose d'insolite et pourrait bien avoir été diminué pour

(1) La découverte inattendue des carrières de Pontoise faite au moment où, comme le raconte Suger, il pensait à faire apporter de Rome à St-Denis des colonnes des thermes de Dioclétien, n'a-t-elle point été pour quelque chose dans ce changement ?

le faire accorder avec le diamètre du fût ; puis sous ce fût on a coulé une masse de plomb, du diamètre de la base, mais faisant sur lui une saillie considérable dont la hauteur,

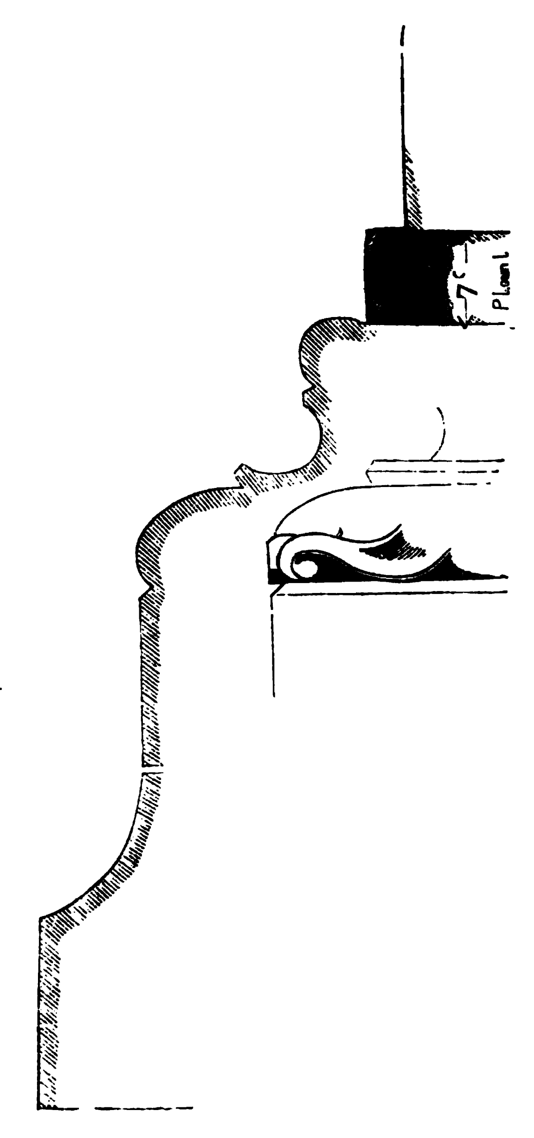


CHAPITEAU DU SANCTUAIRE.

qui atteint quelquefois 7 cent., a pu avoir pour but de combler le vide inégal qui existait entre les différents monolithes et les bases (Voir la page suivante).

Les colonnes de l'abside, malgré leur faible diamètre (environ 53 cent.), ont bien résisté jusqu'ici ; il n'en a pas été de même des colonnes latérales du chœur, que plus tard on a remplacées par des colonnes plus grosses, portées sur des bases et surmontées de chapiteaux dont la grossièreté indique une époque de décadence. La jonction du chapiteau et de la construction primitive est au reste évidente.

La disposition des transepts de Noyon se terminant en demi-



BASE DES COLONNES DU SANCTUAIRE.

cercle est connue de tout le monde ; nous ferons seulement remarquer que le niveau des transepts semble avoir toujours été le même que celui du chœur, ce que prouvent la hauteur des bases et le banc de pierre qui en fait le tour ; mais à Noyon, comme dans la plupart des cathédrales et des abbayes, le chœur occupait non-seulement l'intertransept, mais s'étendait dans la nef, et quoique l'on ait depuis abaissé le sol de de cette dernière portion de l'ancien chœur, on peut s'assurer facilement que la double travée de la nef et des bas-côtés voisine de l'intertransept était autrefois, comme les transepts et l'abside, élevée de plusieurs marches au-dessus de la nef.

Une des choses qui avec la disposition des transepts caractérise cette cathédrale, est la simplicité de ses fenêtres ; aussi nous avons été frappé du contraste que forme avec elle la riche décoration d'une rosace voisine de la porte septentrionale, il serait étonnant que cette fenêtre l'emportât seule en richesse sur ses sœurs, si elle ne l'eût pas emporté aussi en dignité.

Cependant cette rose est ouverte dans la première travée de l'ancienne salle du trésor, tandis que la seconde travée qui, élevée de trois marches au-dessus de sa voisine et occupant le fond de la pièce, devait, ce semble, contenir les objets les plus vénérés, les reliques les plus précieuses, est éclairée par une fenêtre semblable à celles du reste de la cathédrale.

Peut-être la cathédrale de Noyon doit-elle aussi à être devenue simple église paroissiale, de posséder un mobilier plus curieux, malgré son délabrement, que celui de ses voisines, Laon et Soissons.

La salle dont nous venons de parler, ainsi que le chapitre et la sacristie, contiennent, en effet, des armoires et des coffres curieux, de riches ferrures, surtout, car les œuvres de fer-

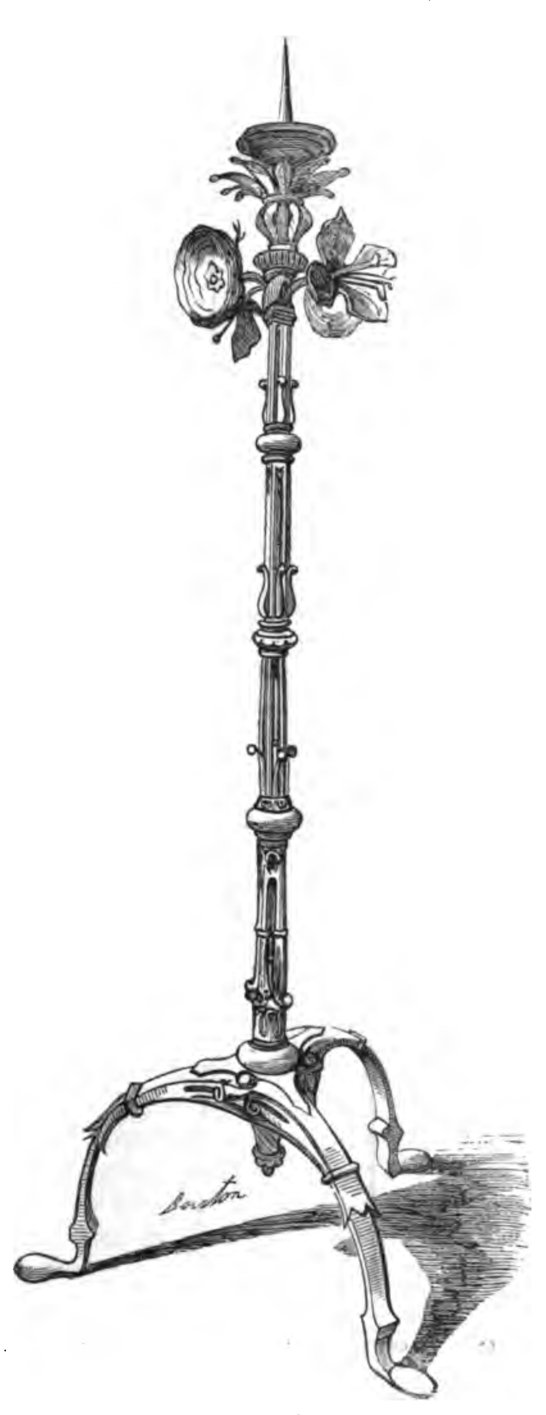
ronnerie sont nombreuses et belles à Noyon : on voit que saint Éloi est passé par là. La plupart de ces ferrures et de



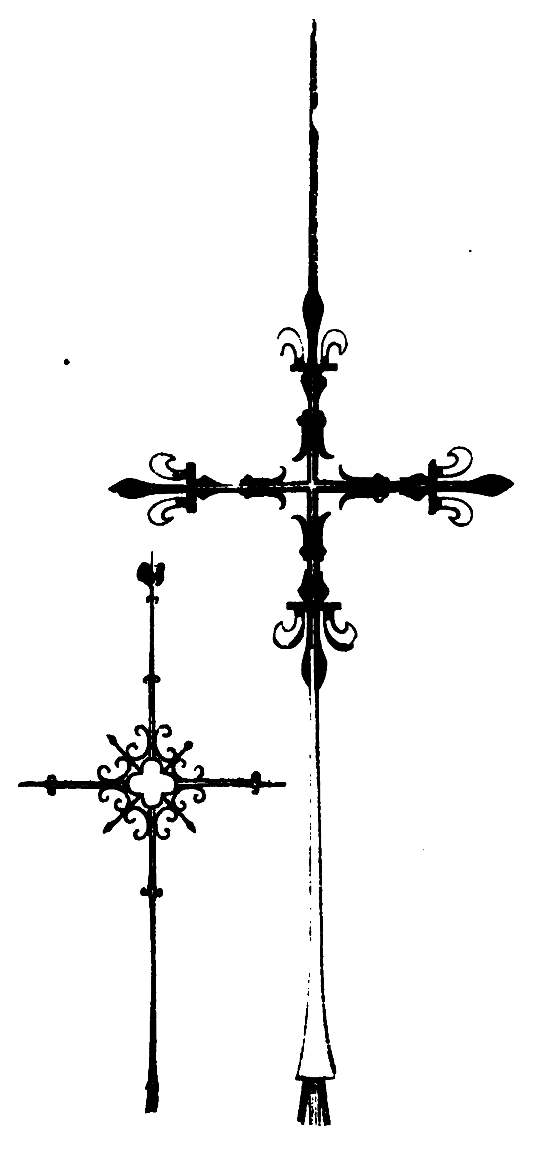
ANNEAU DE BRONZE AUX PORTES DE L'OUEST.

ces armoires, au reste, ont déjà été publiées; nous avons seulement dessiné à la cathédrale le beau chandelier pascal (V. la page suivante), la croix du chevet de la cathédrale et une des deux croix gothiques qui depuis la révolution gisent dans le cloître et qui auraient, dit-on, surmonté toutes deux ensemble le clocher du nord (V. la page 438).

Hôtel-de-Ville et Musée. — Nous avons aussi dessiné dans

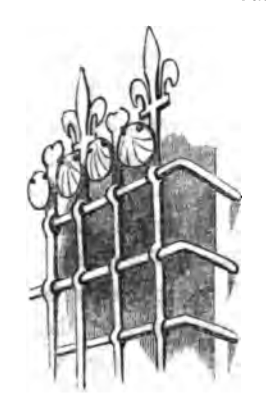


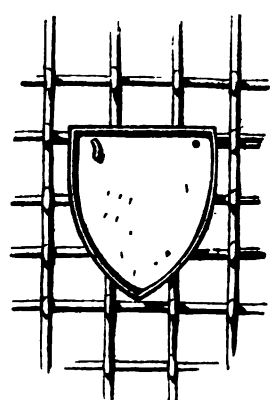
CHANDELIER DU XIIIe SIÈCLE, A NOYON.



CROIX DU CHEVET. CROIX DU CLOCHER SEPTENTRIONAL.

la cour de l'Hôtel-de-Ville cette grille qui protége une des fenêtres donnant sur la cour.





Une clôture gothique en bois existe aussi au rez-de-chaussée de ce curieux Hôtel-de-Ville, dans une des salles duquel se trouve la bibliothèque de la ville : bibliothèque fort peu considérable, et dans laquelle quelques rayons sont consacrés aux objets d'histoire naturelle et aux antiquités.

LAON.

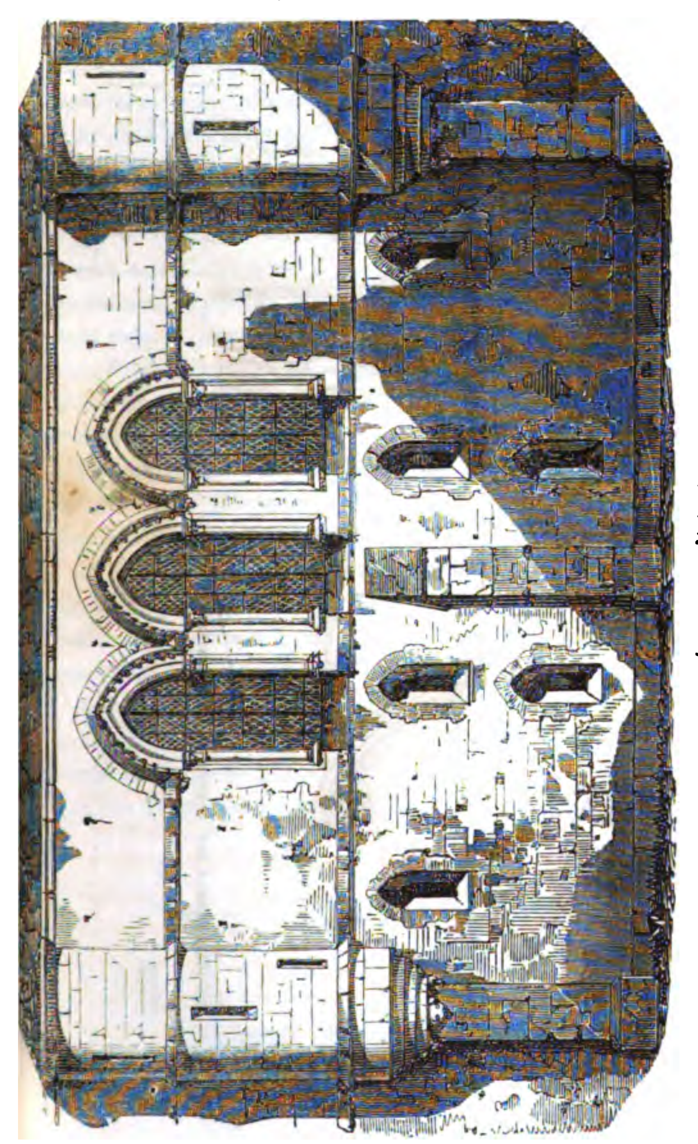
Cathédrale. — Malgré des défauts choquants dans l'arrangement de la façade et la maigreur des tourelles d'angle des clochers, peu de cathédrales présentent une plus magnifique ampleur. Malheureusement cette église, en pleine reconstruction, est bientôt complètement vide : c'est maintenant un immense édifice où partout on voit et on est vu, mais où, sauf dans les chapelles latérales, encore séparées des bas-côtés par de riches clôtures de pierres, et qu'à quelque jour on démolira comme des superfétations, il n'y a plus de place où le recueillement soit possible. Clôtures, stalles, tombeaux, autels, tout a disparu ; de nombreuses pierres tombales qui, placées au niveau du sol, n'ont pas arrêté le regard, ont

seules trouvé grâce jusqu'ici; mais pour combien de temps sont-elles épargnées? A notre époque on ne restaure pas une église sans la repaver à neuf. A l'isolement extérieur de l'église, si en vogue aujourd'hui, on ajoute, ce nous semble, par là un isolement d'un autre genre, en détruisant, avec le souvenir et les œuvres de nos ancêtres, les liens qui unissent les générations actuelles à celles qui nous ont précédés dans la foi, et en réduisant ainsi, autant qu'on le peut, nos cathédrales à l'état de simples objets de curiosité, que l'on relèguerait dans un musée s'ils étaient plus petits.

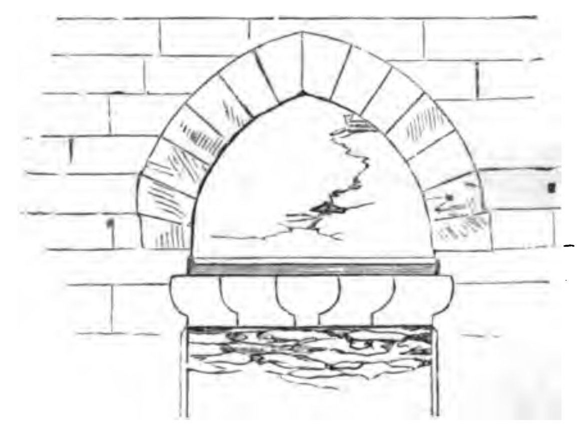
Dans une des chapelles gisent de belles grilles en fer qui paraissent avoir été arrachées nouvellement, et dans le transept deux belles cloches fondues en 1806 par N. Cavillier de Carrepuis et, comme la plupart des œuvres de cet habile fondeur, ornées de charmants rinceaux que l'on s'étonne de rencontrer dans des œuvres de l'Empire.

Les époques anciennes n'étaient pas, au reste, exemptes de la manie qui nous fait détruire tous les jours les œuvres les plus remarquables de nos prédécesseurs pour les remplacer, à grands frais, par des œuvres qui leur sont presque toujours inférieures. La cathédrale de Laon en présente une preuve manifeste. Interrompant la construction de cet édifice, les gens du XIV[e] siècle s'avisèrent de remettre à la mode ce qui avait été si bien fait par leurs pères et voulurent remplacer la noble architecture de leur cathédrale par les mignardises du second gothique. Après avoir gâté à grand frais le portail méridional, on commençait le même travail de modernisation de celui du nord lorsque ces travaux furent interrompus et enfin heureusement abandonnés.

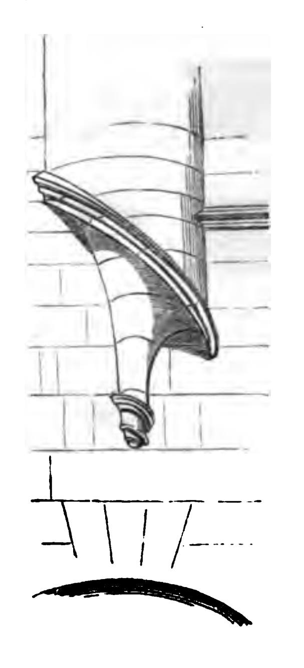
Les dépendances de la cathédrale existent encore en partie, mais elles sont employées à divers usages. Une portion servant de tribunal a été dessinée par M. Sagot et reproduite dans le *Bulletin monumental* et l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.



PARTIE EXTÉRIEURE DE L'ÉVÊCHÉ DE LAON.



LINTEAU A UNE DES PORTES DE SOISSONS.



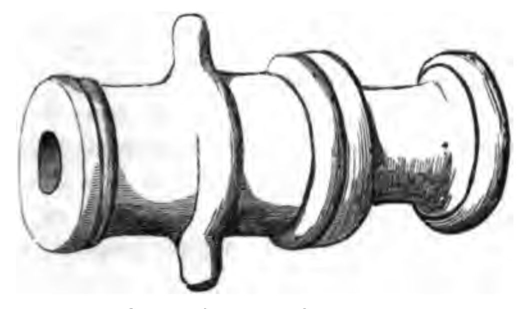
ENCORBELLEMENT DES TOURELLES D'UNE MAISON.

Musée. — Le musée-bibliothèque (don de M. de Martigny) est une construction neuve dont l'extérieur, chose assez rare, laisse reconnaître la destination.

Le musée de peinture, sculpture et antiquités occupe, à l'étage supérieur de ce bâtiment, une salle d'environ 30 pieds sur tous sens éclairée par le haut. A droite, le mur est revêtu d'une douzaine de mosaïques trouvées à Bazoches, Vailly, Nisy-le-Comte et Blanzy. Les plus remarquables sont celles que les travaux du chemin de fer ont mises à découvert en 1858 dans cette dernière localité : une d'elles représente des poissons, l'autre, Orphée jouant de la lyre et charmant les animaux placés à ses pieds et les oiseaux perchés dans les arbres. Cette mosaïque rappelle non-seulement un sujet qui se rencontre fréquemment dans les catacombes, mais sa composition elle-même offre la plus grande ressemblance avec les peintures d'un *arco solium* existant dans les catacombes de St-Callixte (1).

Le côté gauche de la salle présente, outre des tableaux et des faïences, des vitrines renfermant des antiquités : celle du haut, des poteries et de la verrerie ; celle placée au-dessous, des objets de diverse nature.

Les tableaux occupent les deux autres côtés de la salle, et, au-dessous d'eux, la statue à demi couchée qui était sur la tombe de Gabrielle d'Estrées, et un vieux canon de 53 centimètres de longueur dont nous donnons ici le dessin.



(1) Pl. XXXIV du grand ouvrage de Perret.

Une autre montre, placée au centre de la salle, contient des objets de différentes provenances, la plupart modernes, algériens, et aussi, comme dans la plupart des musées de province ; des objets russes, souvenir du siége de Sébastopol.

Il n'existe pas de catalogue imprimé.

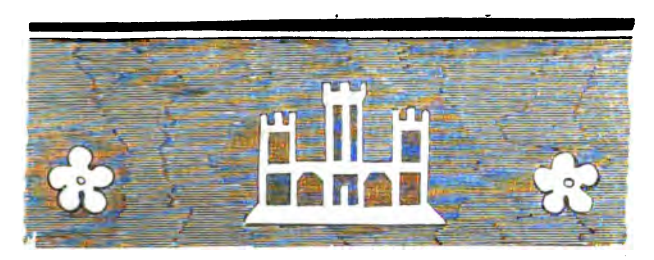
SOISSONS.

Cathédrale. — De nombreux dessins ont fait connaître cette cathédrale, et son merveilleux transept a souvent été décrit. Nous nous contenterons de donner une inscription, souvent citée, placée dans le bas-côté méridional du chœur, qui donne la date de cette partie de l'église, et d'indiquer quelques particularités qui n'ont peut-être pas été remarquées.

+ANNO:MILL
ENO:BISCEN
TENO:DVOD
ENO:HVNC
INTRARE:C
HORVM:CE
PIT:GREX
CANONIC
ORVM:TE
RCIO:IDV
S:MAII:

Contrairement à ce que nous rencontrons habituellement, le sol de l'église est de niveau jusqu'au second pilier du chœur, où celui-ci et ses bas-côtés s'élèvent de deux marches. De plus, ces deux piliers sont décorés, depuis la base jusqu'à une hauteur de six pieds, de peintures consistant en un fond bleu verdâtre semé de fleurs de lis et de châteaux de castille, séparés par des quintefeuilles. Ces peintures prouvent que ces colonnes devaient alors être isolées. La disposition ancienne du chœur des églises est une des choses dont l'étude a été la plus négligée jusqu'ici, et il est bon de constater les traces que l'on en rencontre. Quoique

ces dispositions fussent autrefois très-variées et que le chœur fût rarement, dans les abbayes et les cathédrales, limité par



le transept, cette dernière disposition est invariablement appliquée à toutes les églises que l'on restaure aujourd'hui. Il en résulte que bien des gens s'imaginent qu'il en a toujours été ainsi.

Souvent déjà nous avons signalé des imitations de style ancien à une époque relativement moderne. Nous voyons ici qu'une chapelle de la nef, du côté de l'épître, qui, au premier abord, paraît de l'époque ogivale, a été bâtie en style gothique, en 1720, à la suite d'un vœu fait par l'évêque, pendant l'incendie de la tour.

Au bas de la nef, de chaque côté de la porte centrale, sont deux statues tombales provenant de l'abbaye de Notre-Dame : l'une représente Henriette de Soissons d'Elbeuf ; l'autre, Mme de La Rochefoucault, morte en 1693. Cette dernière avait fait faire le petit chœur, pour chanter l'office de nuit. Quoique n'étant plus sur les restes de ces religieuses, ces statues agenouillées devant l'autel nous semblent plus à leur place que dans un musée, où elles n'auraient plus qu'une simple valeur artistique.

Nous avons aussi remarqué dans la nef une épitaphe mutilée par les révolutionnaires. Ils n'ont cependant effacé les mots malsonnants à leur oreille qu'avec une certaine parcimonie qui nous a permis de la rétablir, et nous la donnons

ici, parce qu'elle ajoute quelques renseignements à ceux qu'a donnés sur Dominique Descars M. l'abbé Le Fournier, dans son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame du Val.*

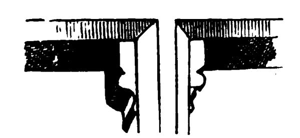
DOM
CY GIT
.... DOMINIQUE DESCARS
pretre prevot ET *chanoine* DE
LEGLISE CATHEDRALE DE SOISSONS
vicaire general DU DIOCESE
ET ANCIEN ADMINISTRATEUR DE
LHOTEL-DIEU SAINT GERVAIS DUDIT
SOISSONS ; *abbé* COMMENDATAIRE DES
abbayes royales DE NOTRE-DAME DU
VAL DIOCESE DE BAYEUX, ET DE
SAINT VINCENT DE BESANCON,
.... DE SAINT NICOLAS AUX BOIS
...... HONORAIRE DE
SAINT JULIEN DE BRIOUDE
sieur DE LA FILOLIE FIALLIX
GOBERT, ET AUTRES LIEUX
DECEDÉ LE 20 MARS 1780
AGE DE 70 ANS.
REQUIESCAT IN PACE.

St-Jean-des-Vignes. — De l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, transformée aujourd'hui en arsenal, il reste les débris de deux cloîtres qui sont au nombre des plus magnifiques qui existent encore en France, et la façade occidentale de l'église, encore surmontée de ses deux belles flèches. Ces ruines si pittoresques ont souvent été dessinées et décrites. Nous signalerons cependant comme très-rares de grandes statues décorant l'étage du beffroi du clocher du nord, les-

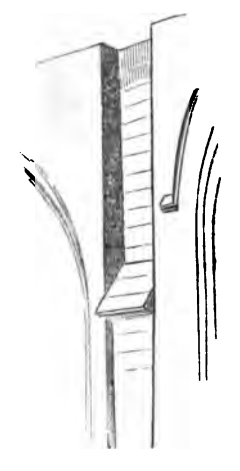
quelles représentent des scènes de la Passion. On y voit l'Ecce Homo, le portement de la Croix. J.-C., accompagné de la Sainte-Vierge et de saint Jean, y est représenté en croix contre la tracerie de la fenêtre principale. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de cette disposition, dont nous sommes loin de recommander l'imitation.

St-Léger. — Bien souvent les églises ont été élargies au moyen de chapelles latérales. Cet élargissement a été plus ou moins habilement déguisé, mais il laisse presque toujours des traces dans la construction. La manière dont on a procédé à St-Léger est loin d'être à imiter, mais nous a semblé mériter un croquis. On voit dans ce dessin le contrefort ancien entre deux murs de remplissage modernes.

Boucherie. Au bord de la rivière on rencontre un bâtiment qui présente quelqu'intérêt pour l'architecture civile (V. p. 448). C'est, croyons-nous, une ancienne boucherie.



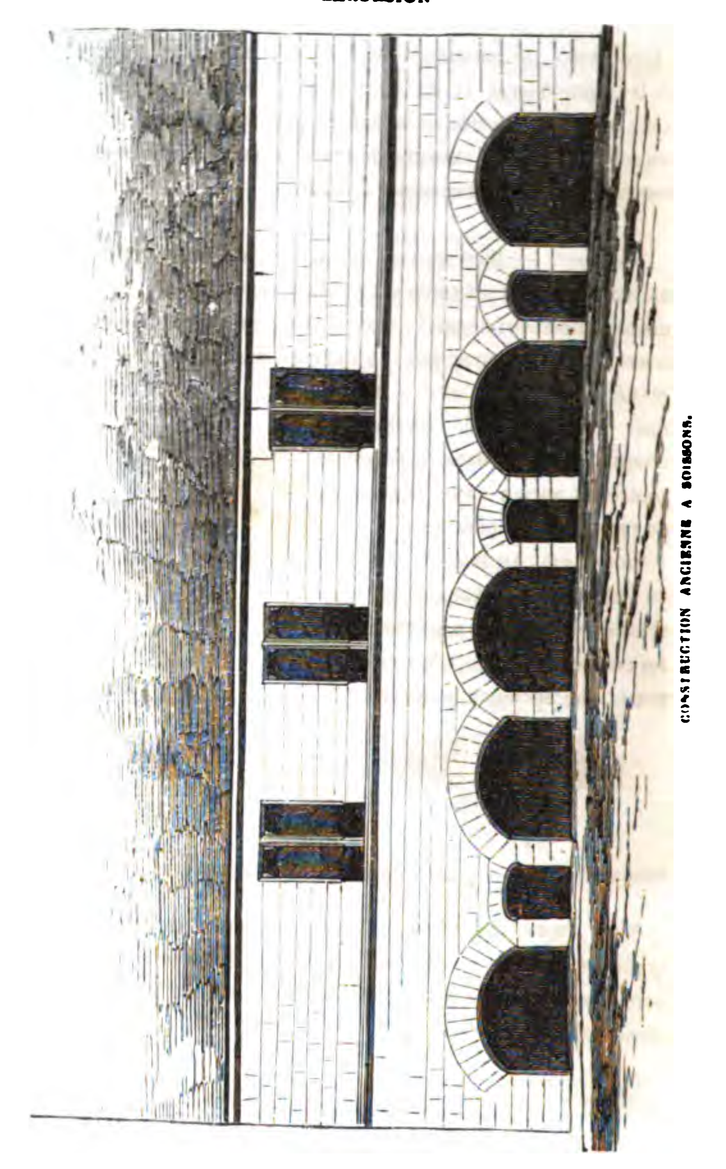
DÉTAIL DES FENÊTRES DE LA BOUCHERIE.



CONTREFORTS A SAINT-LÉGER.

Nous avons dessiné aussi, dans les rues de Soissons, quelques-unes de ces bornes, de ces garde-heurts, comme nous disons en Normandie, comme il en existait naguères à quelques hôtels de Caen.

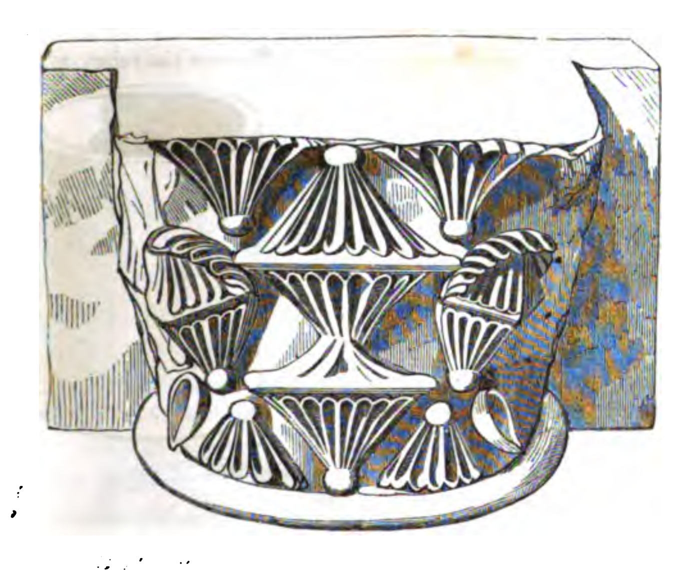
Musée.—A peu de distance de St-Léger sont les bâtiments



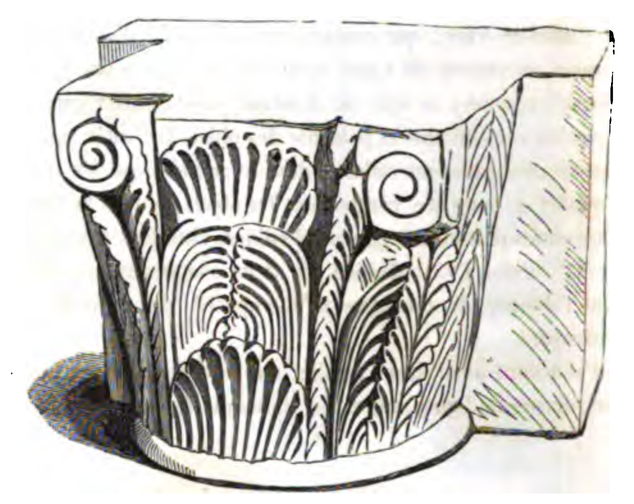
CONSTRUCTION ANCIENNE A SOISSONS.

de l'Hôtel-de-Ville, qui contiennent le musée d'antiquités. Comme ses voisins de Laon et de Noyon, il n'a pas de catalogue imprimé; ce qui est d'autant plus fâcheux que ce musée est considérable et présente des objets fort intéressants, disposés dans plusieurs salles et dans le corridor qui les relie. L'escalier et une cave contiennent les objets les plus pesants, entre autres plusieurs fragments d'édifices chrétiens antérieurs au XI[e] siècle. J'y ai dessiné les deux chapiteaux suivants, dont l'absence de catalogue m'a empêché de connaître la provenance.

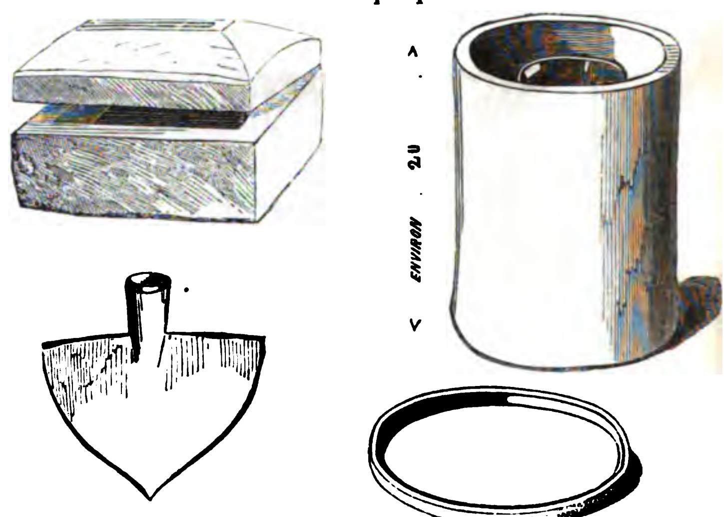
J'ai dessiné aussi dans l'escalier une aire romaine en mortier, décoré de lignes noires en mosaïque formant entrelacs.



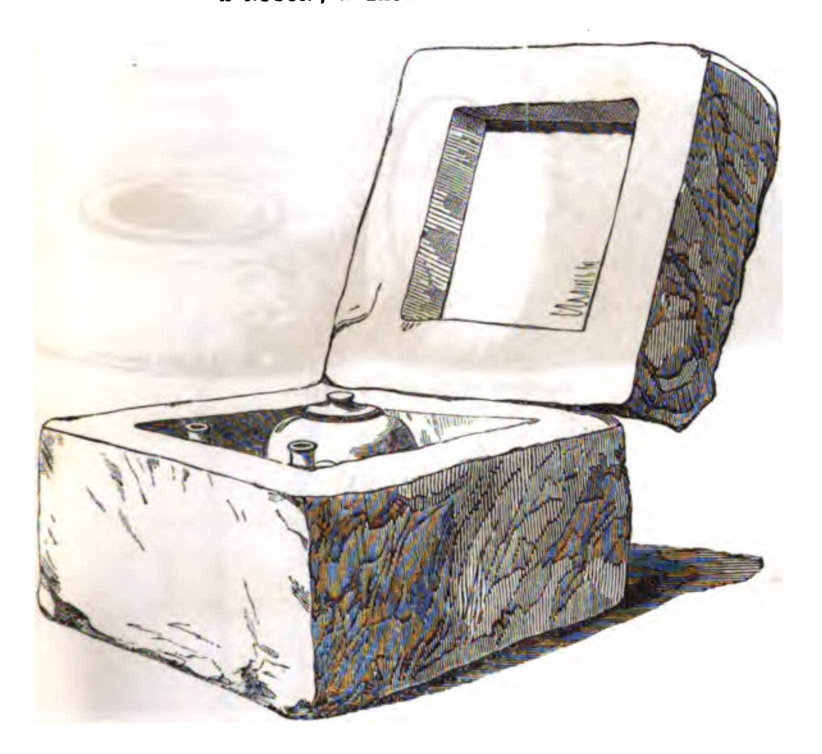
C'est un procédé de décoration assez simple, mais qui mérite d'être signalé.



Ce musée renferme encore quelques urnes cinéraires avec

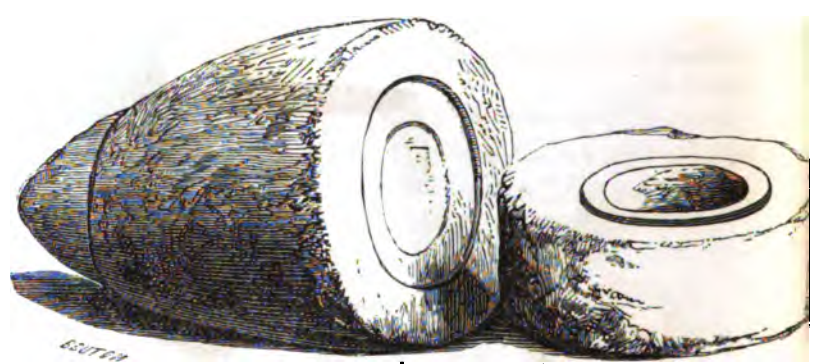


leur contenu ; une d'elles est en plomb, de forme cylindrique, renferme un vase en verre.

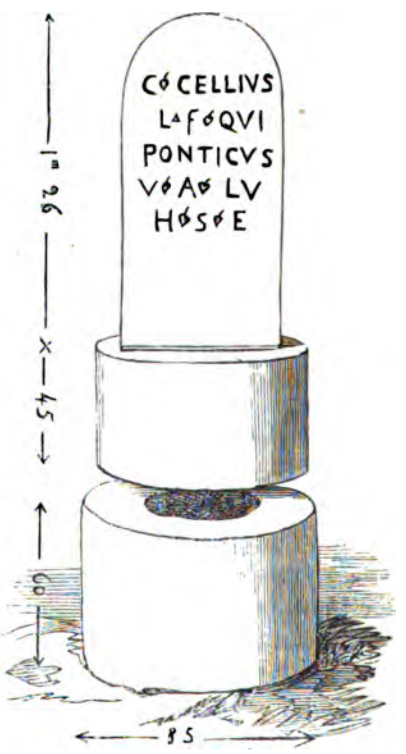


Une autre urne en pierre, trouvée à Pasly, en 1861, renferme, outre un vase en terre contenant des ossements, des vases à parfums en terre et en verre, et trois médailles de Probus, Licinius et Constantin.

On peut rapprocher de cette dernière les urnes coniques du musée de Guéret, et une urne cylindrique trouvée au sud de Philippeville, dans le faubourg de l'Espérance, dont le dessin nous est communiqué par M. Joseph Roger, architecte, et qui est conservée dans le musée archéologique qu'il a organisé dans cette ville et dont il a publié un bon catalogue. Au moment de sa découverte, cette urne était encore sur-



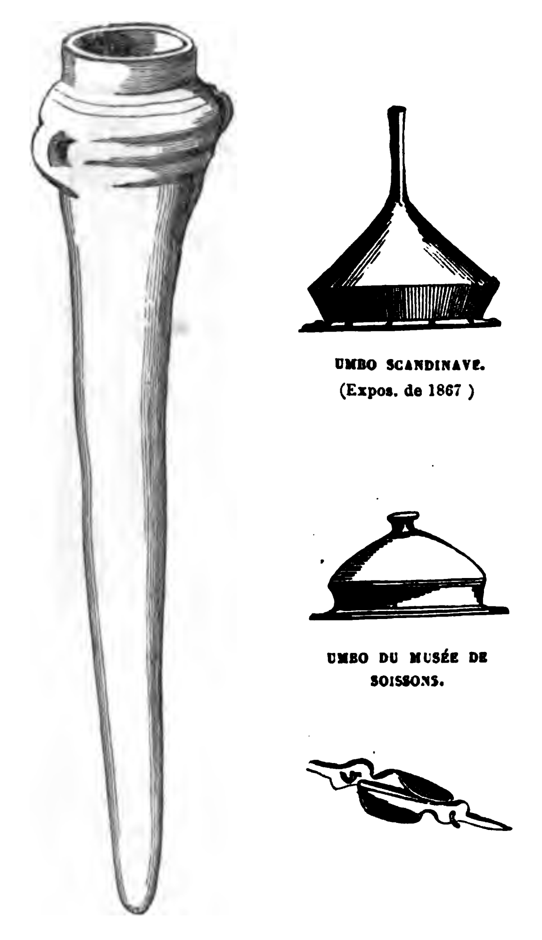
ENVELOPPE D'UNE URNE A GUÉRET.



ENVELOPPE D'UNE URNE TROUVÉE PRÈS DE PHILIPPEVILLE.

montée de la stèle qui porte l'inscription et qui était orientée au N.-N.-E.

Auprès de l'urne du musée de Soissons, on trouva un objet en terre dont le dessin que voici peut donner une



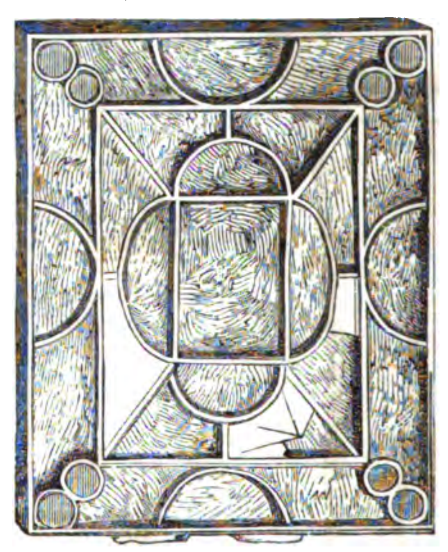
UMBO SCANDINAVE.
(Expos. de 1867)

UMBO DU MUSÉE DE SOISSONS.

idée, mais dont nous ignorons la destination. Sa forme

semble indiquer qu'il pouvait être à volonté enfoncé en terre ou suspendu. Peut-être, comme quelques personnes le pensent, était-ce une lampe.

Nous ignorons aussi quelle était la destination d'une curieuse plaque en verroterie, ayant quelques rapports avec les émaux cloisonnés, dont nous donnons ici le dessin.



Nous avons aussi dessiné un *umbo* de bouclier, quelques anneaux ou bracelets de verre, formant torsade de diverses couleurs, rappelant les produits des fabriques de Murano, et la plaque de cuivre qui recouvrait le cœur d'Enguerrand de Coucy. Au haut de cette plaque, deux anges debout portent un quatre-feuilles contenant son écusson en bannière. Au-dessous est gravée l'inscription suivante :

Soubz ceste lame est le cueur de tres noble et
puissant seigneur messire Enguerrant Jadis

chevalier et seigr. de Coucy et conte
de Soissons : premier fondeur de ce present
monastère des celestins de Villeneufve lez
le dit Soissons : lequel aprez grandes vail
lances faictes par luy pour la foi catho
lique : en la journée qui fut en Hoguerie
contre les turcs : la trespassa come bon
et devost Xpien. L'an mil ccc iiij^{xx} et xvi
le xviiie Jo^{r} de feurier : priez Dieu po^{r} luy.

Outre les antiquités, le musée archéologique contient un certain nombre de dessins et de gravures représentant les monuments de Soissons et les personnages de quelque célébrité se rattachant à cette contrée. Il serait à désirer qu'il en fût partout ainsi. Les dessins anciens, quelques grossiers qu'ils soient, sont d'un grand secours pour l'histoire, en donnant la disposition ancienne des villes et de leurs édifices.

Nous avons aussi remarqué, dans le musée de Soissons, ce que nous désirerions rencontrer dans tous les musées locaux : un plan archéologique de la ville, indiquant, au moyen de teintes différentes, le plan de la ville ancienne et son état actuel, et permettant de reconnaître d'une manière précise la position des édifices détruits. Outre un plan semblable, il devrait y avoir dans chaque musée d'antiquités une carte archéologique à une grande échelle, de la circonscription à laquelle s'étend ce musée, sur laquelle la position primitive de chaque objet contenu dans le musée serait indiquée, et sur laquelle on marquerait au fur et à mesure chaque découverte qui aurait lieu. Ce plan devrait être accompagné de plans partiels des localités importantes.

Les musées archéologiques sont bien loin de rendre tous les services qu'une bonne administration permettrait d'en retirer ; mais il ne faut pas se dissimuler que l'installation d'un musée et son catalogue demanderaient de la part des

conservateurs une dépense de temps plus considérable que

NVM·AVG·DEO·APO
LLINI·PAGO·VENNECTI
PROS·CAENIVM·L·MA
GIVS·SECVNDVS·DO
NO·DESVO·DEDIT

INSCRIPTION DE NIZY-LE-COMTE, CONSERVÉE AU MUSÉE DE SOISSONS.

celui que peuvent généralement leur consacrer des conservateurs bénévoles.

CHRONIQUE.

Congrès libre des délégués des Sociétés savantes, sous la direction de l'Institut des provinces, session de 1868 (1). — Le 20 avril, à 9 heures, M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a ouvert la 20ᵉ session du Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44. Après avoir rappelé les importantes questions étudiées dans la période vicennale écoulée, M. de Caumont a fait connaître la correspondance et désigné les présidents chargés de diriger les travaux des sections :

1ʳᵉ section. *Sciences naturelles*, président, M. le comte de Villeneuve, ingénieur en chef des mines.

2ᵉ section. *Agriculture*, M. le marquis d'Andelarre, député.

3ᵉ section. *Archéologie*, M. le comte de Soultrait, de Lyon, et M. le comte de Mellet.

4ᵉ section. *Économie sociale et statistique*, M. Calemard de La Fayette, de la Haute-Loire.

5ᵉ section. *Mouvement intellectuel en province*, et travaux des Sociétés savantes, M. du Châtellier, du Finistère.

Ensuite M. de Caumont, au nom de l'Institut des provinces, a remis à M. Calemard de La Fayette, du Puy, la grande médaille portant pour légende : *Aux hommes de progrès, de science et de dévouement, les provinces de France reconnaissantes.* M. de Caumont a fait ressortir en quelques mots les nombreux services rendus par M. de La Fayette ; il a parlé de ses ouvrages, notamment de *Maître Pierre*, de *La Prime d'honneur*, et d'autres ouvrages moraux qui sont répandus partout dans nos villes et dans nos campagnes.

(1) L'article qui va suivre est extrait textuellement des journaux qui ont parlé de la session.

L'assemblée a vivement applaudi M. de La Fayette quand il a reçu la médaille des mains du directeur de l'Institut des provinces.

Les questions d'enseignement ont eu cette année une large part aux travaux du Congrès. La propagande qui s'organise pour répandre dans les campagnes l'instruction générale et l'instruction professionnelle a été jugée diversement par plusieurs membres autorisés ; mais on a été d'accord, en général, sur un fait : c'est que le goût de la lecture, surtout de la lecture des livres sérieux, est très-rare dans les campagnes, et que les bibliothèques, dites scolaires, communales, paroissiales, etc., prêchent à peu près partout dans le désert. On préfère les romans à un sou, et les plus malsains de tous, c'est-à-dire ceux qui faussent l'intelligence des réalités de la vie, et suscitent les plus dangereuses chimères : c'est dans les réunions de femmes et de jeunes filles que se cueille ce fruit empoisonné de la science primaire.

M. Carel, professeur à la Faculté de Caen, a, sur la question relative à l'enseignement de l'Économie politique, charmé le Congrès par la noblesse et la justesse de ses idées et par un talent de parole qui promet un orateur des plus distingués. M. Carel a exposé les notions fondamentales de cette science qui, bien comprise et sainement étudiée, s'élève naturellement et logiquement de l'ordre des besoins matériels aux besoins intellectuels, moraux et religieux. Il a montré que l'économie politique qui se renferme dans l'ordre matériel est fausse et sans base scientifique réelle, en même temps qu'elle ne peut qu'abaisser l'humanité et faire rétrograder la civilisation.

Le droit naturel, la morale et les lois divines du Christianisme sont les lois qui éclairent l'économie politique et distinguent la fausse de la vraie science. La lumière que projette l'économie chrétienne sur la science du droit a été affirmée et démontrée par l'éloquent professeur avec un talent et une chaleur d'âme qui ont provoqué plusieurs salves d'applaudissements.

M. Léonce de Lavergne, tout en rendant hommage aux idées du jeune professeur et au beau talent qu'il venait de révéler, a

réservé pour la science économique le droit, et même le devoir de revendiquer ses principes à elle, principes puisés dans le domaine des faits matériels qui lui est propre ; et, comme toute science digne de ce nom, de ne dépendre d'aucune autre dans l'établissement des vérités qu'elle proclame. La liberté est la condition de tout progrès dans l'étude des sciences.

M. Wolowski a vivement appuyé ce point de vue de M. de Lavergne. Il a déclaré d'ailleurs que l'économie politique n'en acquiert que plus de force et d'autorité dans le témoignage qu'elle rend, comme les autres sciences, à la loi morale et religieuse qui régit les sociétés humaines, et c'est à l'aide de cette liberté que, selon M. Wolowski, la science économique a la puissance de repousser pour sa part les vains assauts du matérialisme, qui s'affuble en vain aujourd'hui d'oripeaux scientifiques pour reparaître dans l'enseignement public.

M. Jules Duval croit aussi que l'économie politique, sainement étudiée, démontre l'affinité des lois de la morale sociale chrétienne avec les lois de la richesse matérielle ; invoquant le douloureux spectacle de la famine qui dépeuple l'Algérie, il expose comment l'islamisme est l'instrument fatal de cette destruction humaine. Il conclut que l'économie politique est d'accord avec la conscience chrétienne pour prouver qu'il faudrait arracher les Arabes au joug de la polygamie et d'un fatalisme hostile à toute prévoyance, à toute constitution d'un capital, indispensable à la prospérité d'un peuple. M. Duval en conclut qu'il faut enseigner l'économie politique aux Arabes.

M. Carel, dans une brillante réplique, a concédé à ses éminents adversaires le droit qui appartient à l'économie politique d'interroger les faits avec indépendance et sans autre parti pris que la vérité ; mais il soutient qu'elle ne peut atteindre son but qu'en le plaçant dans l'homme tout entier, c'est-à-dire envisagé dans sa destinée terrestre et céleste. Cette belle réplique a été saluée par des applaudissements unanimes.

M. le comte de Lesseps était présent ; tout plein encore de l'émotion que lui avait fait éprouver M. le professeur Carel, il a rendu compte, avec cette éloquente simplicité qu'on lui connaît,

des travaux du canal de Suez, de son dernier voyage en Égypte et de tous les faits nouveaux qu'il a pu constater ; incidemment il a fait connaître les résultats des voyages entrepris dans l'intérieur de l'Afrique, notamment par M. Le Saint, voyageur français.

En ce qui concerne l'archéologie, nous dirons que toutes les questions qui se rattachent à cette division ont été habilement traitées par MM. Egger, de l'Institut, R. Bordeaux, baron de Guilhermy, comte de Soultrait, Dognée de Villers, du Châtellier, de Mellet ; P. de Cessac, de la Creuse ; de Caumont, G. Lapérouse ; du Clézioux, des Côtes-du-Nord ; d'Espinay, de Loches ; Bulliot, d'Autun ; marquis de Montlaur, Valentin Smith, l'abbé Sabatier, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux ; Corbin-Mangoux, de Bourges ; de Glanville, de Rouen ; A. Parrot, d'Angers ; Calemard de La Fayette, du Puy ; Arthur de Marsy, Albert du Boys ; Jules Garinet, de Châlons ; Ch. de Ribbe, Bataillard, etc.

Nous regrettons de ne pouvoir dire qu'un mot des travaux importants de la section des sciences naturelles, présidée par M. le comte de Villeneuve-Flayosc, et dans laquelle M. Albert Gaudry, M. Delesse, ingénieur des mines, M. le comte de Saporta et M. Cotteau, ont présenté des Mémoires et fait des communications du plus haut intérêt.

Une des dernières discussions avait pour objet de bien connaître les résultats du haut enseignement libre comparés à ceux de l'*enseignement officiel*. Des renseignements très-intéressants ont été donnés à ce sujet par M. Dognée, sur les universités allemandes. M. du Châtellier a, de son côté, avec MM. de Villeneuve et Raudot, éclairé la question par des faits nombreux. Tout montre *une vie très-grande* dans l'enseignement libre ; on a même articulé un fait : c'est que le niveau des études a baissé à l'École centrale, de Paris, *depuis qu'elle est devenue école du gouvernement.*

Après d'autres discussions non moins importantes, qui ont donné lieu à des vœux très-sages, M. Calemard de la Fayette a résumé la discussion.

Avant que la séance fut levée, M. de Caumont a pris la parole :

« Depuis vingt ans, a-t-il dit, j'ai dirigé, au nom de l'Institut des provinces, le Congrès qui vient de clore une session dont l'importance vous a tous frappés ; j'ai, presque seul, rédigé vos programmes, fait les convocations, publié vos procès-verbaux, avec le regret souvent de laisser de côté, faute de place, des documents importants.

« Mais après vingt années de labeurs, qui ne sont pas les seuls qui me fussent imposés, puisque, dans un autre ordre de travaux, j'ai constamment publié l'*Annuaire normand*, le *Bulletin monumental* et d'autres ouvrages, *il m'est impossible de rester chargé de la direction du Congrès de Paris*. Il doit prendre des développements tels que mes faibles mains ne suffiraient pas pour le guider et le préparer. J'ai donc fait appel aux hommes de l'*Institut des provinces* qui pourraient me venir en aide et me *remplacer dans cette tâche* que je regarde comme *ayant un avenir immense*.

« J'ai fait appel, au nom de l'Institut des provinces, à une commission de 15 membres qui est constituée, qui a déjà tenu deux séances et qui a pour président M. *Calemard de La Fayette*, dont le talent, le dévouement *et le courage* vous sont connus. Je tiens à honneur de faire partie de cette commission, mais comme simple membre, et croyez, Messieurs, que je n'en serai pas moins dévoué au Congrès ; mais la direction appartient à mon savant et courageux ami, M. de La Fayette. Je viens donc, en vous annonçant cette décision *approuvée par l'Institut des provinces, dans sa réunion générale du* 23 *avril,* vous conjurer de nous continuer votre bon concours ; il faut que tous nous nous retrouvions ici l'année prochaine et que nous y soyons plus nombreux encore que cette année. »

Le mercredi 22, M. de Caumont avait invité une centaine de membres du Congrès, parmi lesquels M. le général baron Renault, M. Lefebvre-Duruflé, sénateurs; MM. Egger, Léonce de Lavergne, Wolowski, membres de l'Institut ; MM. d'Andelarre, Pagézy, députés ; David, ancien ministre, etc., à un grand dîner chez

M. Lemardelay. Au dessert, M. de Caumont, a pris la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je porte un toast aux délégués des Sociétés savantes, littéraires et agricoles, pour le concours qu'ils ont prêté cette année, comme les années précédentes, à la grande œuvre de l'Institut des provinces.

« Grande œuvre, Messieurs, qui consiste à rechercher les améliorations morales et matérielles qui pourraient redonner à la vie provinciale une énergie qui s'affaiblit de jour en jour, malgré de louables efforts ; à discuter les meilleurs moyens de vulgariser les faits scientifiques, de faire progresser toutes les études, de donner une part plus grande à l'éducation ;

« A inspirer à tous l'amour du bien et du beau que l'indifférence et l'égoïsme éteignent trop souvent dans les âmes les mieux douées.

« Le caractère de notre Congrès, ce qui fait sa puissance, — à part la pensée vaste et noble qui l'anime, — c'est qu'il procède de l'*initiative privée*, qu'il se compose d'hommes dévoués et désintéressés qui aiment et regardent comme un apostolat l'œuvre à laquelle ils se dévouent avec courage.

« Si, d'un côté, vous élucidez par des discussions approfondies qui, *j'ose dire, ont été plus remarquables cette année qu'à aucune de nos sessions précédentes*, les importantes questions formulées dans votre programme, vous remplissez aussi une grande mission, en signalant au respect et à la reconnaissance de la France entière, les hommes de *science*, de *courage* et de *dévouement* qui, comme notre illustre compatriote, M. le comte de Lesseps, ne connaissent pas d'obstacles quand il s'agit d'étendre la civilisation par le rapprochement des peuples ;

« Ceux qui, comme M. Gustave Lambert que vous avez entendu avec tant d'intérêt et d'émotion, vont, au péril de leur vie, explorer les contrées du globe les plus inaccessibles.

« Ou bien un éminent jurisconsulte qui sacrifie les honneurs

et les positions les plus enviées pour rester à son poste dans une Faculté de province ;

« Vous remplissez une grande mission quand vous offrez votre médaille d'honneur, comme vous avez pu le faire cette année, à l'homme de talent qui, depuis longtemps, est à la tête du progrès dans son pays et dont les ouvrages moraux et instructifs sont avidement par les populations laborieuses de toute la France : vous avez déjà prononcé le nom de M. Calemard de La Fayette ;

« Quand enfin, dans un autre ordre d'idées, vous savez distinguer les hommes qui ont le plus contribué à l'exploration de nos provinces : il y a deux ans, c'était le naturaliste Millet, d'Angers, dont les cinquante années de travaux recevaient ici leur récompense ; hier, c'était M. Prarond, d'Abbeville, que vous acclamiez pour ses consciencieuses recherches historiques.

« Je m'arrête, Messieurs, je crois que vous êtes dans une bonne voie *et que vous saurez y persévérer*. Vous avez d'ailleurs, dans l'approbation des hommes illustres qui ont toujours encouragé vos efforts, une preuve de leur utilité.

« Quand nous voyons à côté de M. le comte de Lesseps, l'illustre général Renault, sénateur, si connu dans nos annales militaires, qui n'est pas seulement un grand capitaine, mais un ami dévoué du progrès, et qui dirige avec tant de talent et d'*amour du pays natal* le Conseil général des Pyrénées-Orientales ;

« Quand j'y vois un ancien ministre qui, pendant son trop court passage aux affaires, a pris les mesures les plus utiles pour la prospérité de l'agriculture et du commerce, et qui, pour me borner à citer un seul fait, a prescrit la confection des *cartes agronomiques*, regardées comme impossibles par ses prédécesseurs ;

« Quand je vois tant d'hommes de mérite et haut placés dans l'administration du pays qui nous tendent une main amie, je suis plus que jamais convaincu *que nous sommes dans la bonne voie*, et je vous remercie encore une fois de votre concours, en même temps que je vous conjure de vous retrouver ici en 1869, à l'appel de l'Institut des provinces.

« Je bois à Messieurs les délégués du Congrès de 1868 ; aux illustres hôtes qui ont bien voulu encourager aujourd'hui ses travaux ; aux éminents orateurs dont la parole nous a si vivement émus et a donné tant d'éclat à nos séances ! »

Des toasts ont été portés par M. Albert du Boys en l'honneur de M. de Caumont ; par M. Gustave Lambert ; par M. Egger, et M. Wolowski, de l'Institut ; enfin par un jeune et éloquent orateur belge, M. Dognée fils (de Liége), à l'hospitalité et à l'initiative intellectuelle de la France.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de rendre compte des brillants débats du Congrès, nous donnons les noms de ceux qui ont cette année pris une part active à la réunion. Cent autres membres avaient annoncé leur présence, mais ils en ont été empêchés par divers motifs.

Membres qui ont assisté au Congrès des délégués des Sociétés savantes en 1868.

MM. Ratheau, commandant du génie, à Bordeaux ; Le Cordier, ingénieur civil, à Paris ; le comte de Cessac, de Guéret ; Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville ; Mallet, ancien recteur, délégué de l'Académie Delphinale ; Dognée fils, de Liége ; Godard-Faultrier, d'Angers ; d'Espinay, président du tribunal civil de Loches ; l'abbé Barraud, de Beauvais ; le docteur Herpin, de Metz ; Bulliot, président de la Société Eduenne, à Autun ; Peeters Wilbaux, de Tournay ; de La Londe du Thil, délégué de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure ; du Châtellier, du Finistère ; comte de Villeneuve, des Bouches-du-Rhône ; Léon Féret, délégué de la Société d'agriculture de Pont-l'Évêque ; comte de Cougny, d'Indre-et-Loire ; Ch. Vasseur, délégué de la Société française d'archéologie ; Paillard, délégué du Comice agricole d'Abbeville ; le baron de Langsdorff, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ; de La Teillais, président du Comice de Rennes ; marquis d'Andelarre, député au Corps législatif ;

marquis de Valanglart, délégué du Comice agricole d'Abbeville; Doré fils, de Paris; Chambon, délégué de la Société de statistique de Marseille; comte de Soultrait, du Rhône; Dognée de Villers, de Liége; Vignon, délégué de la Société d'agriculture de l'Yonne; Détourbet, de Dijon; l'abbé de Cessac, supérieur du Petit Séminaire de Felletin; Second Cresp, de Marseille; Sicard, président et délégué de la Société d'horticulture de Marseille; Gustave Le Vavasseur (Orne); Le Harivel-Durocher, de Paris; Gaudry, professeur de géologie au muséum; baron de Witte, de l'Institut; marquis de Fournès, délégué de Bayeux; Mattin de La Falconnière, de l'Orne; Bella, directeur de Grignon; docteur Guilland, délégué de l'Académie impériale de Savoie, de la Société de médecine de Chambéry et du Comice agricole d'Aix, en Savoie; Rivet, délégué du Comice de Brives; Le Royer, de Vincennes; Neyron des Granges, délégué de la Société d'agriculture de St-Étienne; marquis de Montlaur, de l'Allier; marquis de Godefroy de Mesnilglaise, délégué de St-Omer; Bouchard-Huzard, de la Société d'agriculture de France; Raymond Bordeaux, de l'Eure; marquis de Sainte-Marie d'Agneaux; Desvaux-Savouré, délégué du Comice de Vendôme; de Haut, délégué de Seine-et-Marne; l'abbé Tournisseux, membre de l'Institut des provinces, vicaire à Vincennes; comte Gabriel d'Erceville; Jules Pautet, sous-préfet honoraire; Duvergier de Hauranne, du Cher; Peigné-Delacour, délégué de l'Oise; Payen, membre de l'Institut; Moll, de la Société impériale d'agriculture de France; docteur Ancelon, de la Meurthe; Pagezy, député au Corps législatif, délégué de l'Académie de Montpellier; Laisné, d'Avranches; Cousin, de Dunkerque; Valentin Smith, de Lyon; Dureau, délégué de la Société française d'archéologie; l'abbé Sabatier, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux; Ravin, de Saône-et-Loire; comte d'Esterno, délégué de l'Yonne; de Corbin-Mangoux, délégué de la Société des Antiquaires du Cher; Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais; duc de Marmier, délégué de la Société d'émulation du Doubs; Anthyme Saint-Paul, délégué des Hautes-Pyrénées; le comte de Solages,

délégué du Comice agricole d'Alby; Anatole de Barthélemy, délégué de la Société française d'archéologie; Giraud du Plessis, délégué d'Indre-et-Loire; Carlone, délégué de Nice; Gayot, ancien directeur des Haras; Paul de Neuville (Calvados); comte de Mellet, délégué de Châlons et de Reims; de Glanville, de Rouen; de Boisrenaud; Parot, d'Angers; de Lorière (Sarthe); Le Féron de Longcamp (Calvados); baron David, ancien ministre; Le Couteux, rédacteur en chef du *Journal d'agriculture pratique;* général Borelli, de la Gironde; Calemard, de La Fayette du Puy; Ch. Gomart, de St-Quentin; Debacq, de l'Oise; Bourdaloue, du Cher; Dansin, du Calvados; Albert du Boys; Arthur de Marsy, de l'Oise; Prétavoine, maire de Louviers; de Thiac, conseiller général de la Charente; comte de Bondy, délégué de la Société des sciences de l'Yonne; Jules Duval, délégué de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Frantz de Vaulogé; vicomte de Cumont (Sarthe); Beaussire, délégué de la Société des Antiquaires de l'Ouest; Jules Garinet, de Châlons; de Lestang, délégué de la Société d'agriculture de la Sarthe; Vatel, avocat à la Cour impériale de Paris; de Combes, de la Société française d'archéologie; Bataillard, délégué de l'Académie de Caen; Léonce de Lavergne, de l'Institut; de Liesville, délégué de l'Association normande; Ch. de Ribbe, d'Aix; l'abbé Sauvage, de Rouen; Benoist Le Grand, délégué de la Société centrale d'agriculture de Belgique; Le Roy-Perquer, du Havre; le comte de Blagny, délégué de l'Association normande; le vicomte de Meaux, délégué de Montbrison; vicomte de Tocqueville, de l'Oise; Rampont, président et délégué du Comice agricole et viticole d'Auxerre; Guillaume Lescuyer, de St-Dizier; de Gélis, d'Ille-et-Vilaine; Huet, inspecteur de l'Association normande, délégué de la Société d'horticulture de Rouen; comte de Saporta, d'Aix; de Roissy, inspecteur de l'Association normande: Lapérouse, délégué de la Société académique de l'Aube; Raudot, ancien député de l'Yonne; de Beaucourt; Saint-Jean, président de la Société d'agriculture de Falaise; comte de Bonneuil, de Seine-et-Marne; Doré père, de Paris; Cordier, ancien sous-préfet; docteur Halleguen, de Landerneau; Desmarais, délégué de Beauvais; le chevalier

Aubert, de la Société des Antiquaires de France; Belgrand, ingénieur en chef des eaux de Paris; Le Febvre-Duruflé, ancien ministre; Gossin, délégué de la Société d'agriculture de Compiègne; comte de Tocqueville, président de la Société de Cherbourg; le docteur Lecadre, de la Société d'études diverses du Havre; Textoris, de l'Yonne; vicomte de Genouillac, d'Ille-et-Vilaine; l'abbé Le Petit, du Calvados; de La Villegille, secrétaire du comité des Sociétés savantes; marquis de Vogué, président et délégué du Comice d'Aubigny; Wolowski, de l'Institut; comte Dauger, délégué de l'Eure; marquis de Miramon-Fargnes, délégué de la Société d'agriculture du Puy; Boursier, délégué de Compiègne; le comte d'Estampes, de l'Yonne; l'abbé Constant, de Bourg-St-Andéol (Ardèche); de Tillancourt, député au Corps législatif (Aisne); Laurent Lesseré, d'Auxerre; vicomte de Cornudet, député au Corps législatif; Paul Durand, de Chartres; de Jouvencel, de Seine-et-Oise; l'abbé Feret, chapelain de S[te]-Geneviève, à Paris; de Belfort, sous-préfet de Châteaudun; Bertrand, maire de Caen, député au Corps législatif; vicomte d'Abboville, de Malesherbes (Loiret); Joly, professeur à la Faculté des Lettres, délégué de l'Académie de Caen; le comte Du Manoir, délégué de l'Association normande; le comte de Torcé, délégué de la Sarthe; Egger, de l'Institut; Carel, professeur à la Faculté de Droit de Caen; baron de Larcy (Gard), ancien député; marquis de Jessé Charleval, des Bouches-du-Rhône; comte de Vigneral, conseiller général de l'Orne; marquis de Lonlay (Orne), etc.

Institut des provinces de France. — L'Institut des provinces, convoqué en séance générale le 23 avril, a élu plusieurs membres, enregistré des demandes d'admission et entendu un rapport de M. de Caumont, après lequel il a pris l'arrêté suivant, concernant la tenue des séances ultérieures du Congrès des délégués des Sociétés savantes :

ART. 1[er]. — L'Institut des provinces de France considérant 1° que l'ancienne Commission chargée de l'organisation du Congrès des délégués des Sociétés savantes, siégeant à Paris

depuis l'année 1848, a été profondément modifiée par l'absence d'une partie notable de ses membres, aujourd'hui dans l'impossibilité de se rendre à Paris, pour prendre part à l'organisation et à la direction du Congrès; qu'il est conséquemment devenu nécessaire de nommer une Commission nouvelle, arrête que cette Commission sera composée ainsi qu'il suit :

MM. *Cotteau*, *de Caumont*, *Calemard de La Fayette*, *Le Roy-Perquer*, marquis *d'Andelarre*, député, comte *de Mellet*, *Le Royer*, *La Pérouse*, *R. Bordeaux*, *Dognée de Villers*, *Jules Duval*, marquis *de Fournès*, *Doré*, *Desvaux-Savouré*, *Le Harivel*, marquis *de Godefroy de Mesnilglaise*;

Art. 2. Cette Commission sera, à partir de ce jour, chargée de la convocation et de la rédaction du programme du Congrès de la rue Bonaparte, et de la perception de la cotisation due par les membres qui s'y rendent chaque année, aussi bien que de la publication du compte-rendu à laquelle le Bureau de l'Institut des provinces restera étranger, à partir du mois de janvier 1869.

Art. 3. — Diverses circonstances pouvant exiger des modifications dans le cadre des travaux qui occupent habituellement le Congrès des délégués, la Commission délibérera sur ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Art. 4. — La Commission du Congrès se réunira à Paris toutes les fois qu'elle le croira utile et pourra délibérer, pourvu que cinq membres soient présents. Elle fera paraître la convocation et le programme de chaque session deux mois avant l'ouverture des séances, et choisira pour cette ouverture l'époque qui lui paraîtra la plus convenable.

Art. 5. — Les travaux de la Commission seront dirigés par un président et un secrétaire, auxquels seuls appartient le droit de réunir les membres.

Nota. — L'Institut a désigné à l'unanimité pour président de la Commission, M. Calemard de La Fayette, et pour secrétaire, M. Le Roy-Perquer.

Le lendemain 24 avril, la Commission ainsi constituée, s'est réunie sous la présidence de M. de La Fayette; elle a tenu une

seconde séance le 25, pour fixer l'époque à laquelle elle se réunira pour la rédaction du programme.

M. Desvaux-Savouré a été chargé des fonctions de trésorier du Congrès. D. C.

Séance générale administrative de la Société française d'archéologie, le 24 avril. — La Société française d'archéologie a tenu à Paris, le 24 avril 1868, pendant la session du Congrès des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des provinces, une importante séance générale administrative, à laquelle assistaient M. *de Caumont*, M. l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société; M. *de Cougny*, inspecteur divisionnaire; M. *de Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure; M. le comte *de Mellet*, de la Marne; M. *Cousin*, inspecteur de la division du Nord; M. *R. Bordeaux*, inspecteur de l'Eure; M. *Ch. Vasseur*, de Lisieux; M. *Gaugain;* M. l'abbé *Sauvage*, de Rouen, et plusieurs autres fonctionnaires et membres de la Compagnie.

De nouveaux membres ont été admis et proclamés.

Plusieurs allocations ont été votées pour divers travaux.

La Compagnie a renvoyé aux réunions générales de Carcassonne, Perpignan et Narbonne plusieurs autres affaires qui n'étaient pas suffisamment instruites pour qu'il fût statué sur elles. D. C.

Nouvelles archéologiques et publications. — Le second volume du Congrès scientifique de France, XXXIIIe session tenue à Aix, est publié; nous y avons lu beaucoup de communications archéologiques intéressantes, dont quelques-unes seront reproduites en partie dans le *Bulletin monumental.* M. l'abbé Pougnet, entre autres, a donné d'excellents renseignements sur les autels, les fonts baptismaux et les tombeaux dans le midi de la France. M. l'abbé Pougnet, qui n'est pas seulement un archéologue, mais encore un habile architecte, a communiqué également le résultat de ses observations sur les caractères particuliers de l'architecture religieuse en Provence. M. Mortreuil, correspondant de l'Institut, a décrit un cimetière gallo-romain

découvert à Marseille, à près de trois mètres de profondeur, par suite du percement de la belle rue Impériale et des terrassements qu'elle a nécessités. M. Rostan a présenté au Congrès un mémoire qu'on lira avec intérêt sur *les caractères généraux de l'architecture religieuse du moyen-âge en Provence*, dans lequel nous remarquons les conclusions suivantes :

« Le Midi a résisté tant qu'il a pu à l'adoption du système « ogival, à la légèreté, à la hardiesse, à l'élancement des formes « gothiques. L'architecture nouvelle ne portait point en elle la « vitalité puissante, l'énergie active, l'ardeur d'inspiration et de « pensée qui a caractérisé dans la France du nord, d'où était « parti le mouvement de transformation. Le Midi ne reçut « que le contre-coup de ce mouvement : il le reçut avec peine « et pour ainsi dire à son corps défendant. Cette persistance de « sa part, dans les formes et dans l'ornementation anciennes, « au milieu de l'adoption générale des nouveaux principes de « construction, donne à notre contrée un caractère vraiment « particulier et permet d'établir pour elle une région distincte « sur la carte monumentale de la France. »

Les intéressantes recherches que nous venons de citer nous rappellent que M. Rostan a fait une réclamation à laquelle nous croyons juste de faire droit.

L'année dernière, à Aix, disait la chronique du *Bulletin monumental*, la question relative à l'établissement du christianisme en Gaule ayant été soulevée, on passa à l'ordre du jour sur l'observation suivante, présentée par un membre de l'Académie des Inscriptions : *La question est jugée : depuis la publication des inscriptions chrétiennes de la Gaule par M. Le Blant, il n'y a plus lieu de contester l'opinion de ceux qui regardent comme impossible l'établissement général du christianisme en Gaule au Ier siècle.*

« Si au début de la session, dit M. Rostan, l'honorable « M. Egger, président général du Congrès d'Aix, prononça les « paroles qui viennent d'être reproduites, la question fut dis« cutée plus tard à son rang d'inscription, M. Egger n'était « plus présent et les partisans de l'opinion opposée n'eurent « pas de contradicteur. »

Nous enregistrons avec empressement cette réclamation, mais l'absence de discussion n'est pas de nature à donner raison à ceux qui n'invoquent que des traditions et des chroniques comme celles de Raban-Maur et qui ne peuvent produire aucun monument contemporain authentique à l'appui de leur opinion. Quant à l'oubli qui avait été fait dans la chronique du *Bulletin* et dans celle du Congrès, inséré dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, il provient de ce que cette chronique a été écrite longtemps avant la publication du compte-rendu de la section d'archéologie du Congrès et que les notes avec lesquelles elle avait été faite étaient incomplètes.

Le volume que nous venons d'annoncer fait, comme le premier, beaucoup d'honneur aux secrétaires-généraux du Congrès d'Aix, à M. de Ribbe surtout, qui a classé, retouché les manuscrits, constamment surveillé l'impression des volumes; ils sont remarquables par leur correction et d'un haut intérêt par les sujets variés qu'ils embrassent.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Chambéry a fait paraître le t. IX[e] de ses Mémoires (Chambéry 1868). C'est un bon et beau volume dans lequel nous trouvons quelques dissertations archéologiques, notamment trois Mémoires sur la crypte de Lemenc : l'un, de M. le marquis César-d'Oncieu, qui regarde la rotonde figurée dans les actes du Congrès scientifique de France, comme ayant renfermé une lampe qui brûlait devant les reliques d'un martyr, en dessous du maître-autel de l'église; l'autre, de M. St-Andéols, qui fait de cette rotonde un baptistère; le troisième, de M. l'avocat Pillet, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, qui démontre que la petite rotonde hexagone de la crypte ne peut avoir été un ciborium, comme l'avaient avancé quelques membres du Congrès de Chambéry, et qui a résumé les opinions des deux précédents auteurs, en se rangeant à l'opinion de M. le marquis César-d'Oncieu, tout en exprimant le vœu que le Conseil municipal de Chambéry ou la fabrique de Lemenc refasse le pavage de la crypte et l'abaisse au niveau primitif, afin de rétablir dans sa vraie dimension un des monuments les plus intéressants de la Savoie.

— *Les besoins intellectuels de la France d'à présent.* — Tel est le titre d'un Mémoire divisé en plusieurs chapitres, par M. le baron de Dumast, de Nancy, membre de l'Institut. Nous ne saurions analyser ici un ouvrage aussi sérieux, mais nous transcrivons le passage suivant :

« Les sots, qui forment un public immense, — les sots, *dont* « *le nombre,* comme dit Salomon, *est infini,* — s'imaginent que « de vrais inconvénients sont inséparables de la recherche des « choses *grandes* et *incomplètes.* Le GRAND les choque et les « désoriente ; il les épouvante, comme ferait un fantôme.

« Devant pareille faiblesse, on serait d'abord tenté de sou- « rire. — Mais non ; le dédain serait ici hors de place. Car le « mal gît (pourquoi ne pas en convenir ?) en ce qu'une partie « du public, — même du public sémi-judicieux, — abasourdie « qu'elle est par ces classes d'oisons, — se laisse un peu aller à « partager les mêmes craintes. On voit maintes gens, non habi- « tuellement déraisonnables, accepter, à ce sujet, de fâcheuses « défiances, et regarder sinon comme nécessairement *funeste*, « au moins comme très-*suspecte*, toute innovation dont les ca- « ractères semblent dépasser le médiocre. »

Il faut convenir que M. de Dumast parle avec une parfaite franchise et sans réticences : nous aimons assez cette manière de procéder.

— M. le Ministre de la Justice et des Cultes vient d'autoriser M. Victor Advielle, membre du Conseil général de la Société française d'archéologie, à ériger, à ses frais, dans l'église d'Aubrac (Aveyron), un petit monument funéraire destiné à rappeler la fondation qui fut faite, dans ce lieu, au XIIe siècle, par un seigneur flamand, du nom d'Alard ou Adalard, d'un hôpital, devenu célèbre, et qui a subsisté jusqu'à la Révolution de 1789.

— Nous apprenons également que M. Victor Advielle figure parmi les lauréats du concours ouvert, en 1867, par le *Jury des Jeux Floraux* de Rodez. M. Advielle avait envoyé un Mémoire sous ce titre : *Les Beaux-Arts en Rouergue, à diverses époques.*

— La Société des Antiquaires du Centre, dont notre savant

confrère, M. de Beaurepaire est le secrétaire-général, vient de publier un premier volume de Mémoires, qui atteste le mérite des membres de la Compagnie et leur activité, car il n'y a guère qu'un an que la Société a été créée.

Nous signalerons comme particulièrement intéressant le Rapport de M. de Beaurepaire sur les travaux de la Compagnie en 1867; un Mémoire détaillé, accompagné de plans, sur les enceintes en terre du département du Cher, par M. Buhot de Kersers; une Notice de M. de Beaurepaire sur les fouilles de la Touraille, près de Dun-le-Roy, accompagnée de plans et de dessins en couleur, dus au crayon de M. E. Desméloises; des constructions romaines assez importantes, des fragments de statues et un grand nombre de débris antiques ont été exhumés dans cette localité.

Nous trouvons encore dans cet intéressant volume un mémoire de M. Desméloises sur une villa romaine découverte à Villeneuve-St-Georges (Cher);

Un travail important sur La Thaumassière, ses relations et ses œuvres, par M. de Beaurepaire ;

Un Essai sur les hommes d'État du Berry, depuis le duc Jean jusqu'à Henri IV, par M. le président Hiver de Beauvoir, et quelques autres notices.

Évidemment les débuts de la Société du Centre sont excellents et promettent pour l'avenir de solides études sur l'histoire et l'archéologie du Berry.

— Nous recevons le programme du Congrès *d'archéologie préhistorique*, qui s'ouvrira cette année le 20 août, à Norwich (Angleterre). Les recherches auxquelles se livrera le Congrès se diviseront ainsi :

1° Traces les plus anciennes de l'homme sur la terre;

2° Recherches dans les cavernes habitées par l'homme dans les plus anciens temps ;

3° Caractères anatomiques de l'homme primitif;

4° Caractères de la faune contemporaine;

5° Monuments mégalithiques;

6° Instruments en pierre et en bronze, leurs caractères et leurs usages;

7° Usage le plus ancien du fer en Angleterre;

8° Les habitations les plus anciennes;

9° Retranchements et vestiges de guerre;

10° Méthodes anciennes d'architecture;

11° Coutumes anciennes pouvant éclairer les temps préhistoriques;

12° Progrès des arts et de la civilisation durant l'ère préhistorique.

Sir J. Lubbock sera le président général de cette session. M. Spottiswoode, 50, Growenor Place, London, en est le trésorier.

— Au moment où nous allions clore cette Chronique, nous apprenons que le Congrès archéologique international, fondé l'année dernière à Anvers, va être convoqué à Bonn pour le mois de septembre; nous nous empressons de transmettre cette nouvelle aux lecteurs du *Bulletin monumental*.

DE CAUMONT.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — M. FAUCONNEAU DU FRÊNE, à Châteauroux, est nommé inspecteur de la Société pour le département de l'Indre, en remplacement de M. Maurencq, décédé.

M. CONTI, architecte à Sédan, est nommé inspecteur du département des Ardennes, en remplacement de M. l'abbé Tourneur (1).

M. l'abbé TOURNEUR est nommé membre du Conseil général administratif.

Dans les dernières séances, une douzaine de nouveaux membres ont été admis.

Encore les murs de Dax. — Un mauvais génie plane sur la France : c'est LE GÉNIE DE L'APLATISSEMENT. Tout baisse, quoiqu'on en dise: caractère, patriotisme, notions du bon et

(1) Les inspecteurs sont, comme on le sait, nommés pour 3 ans et rééligibles; il en est de même des membres du Conseil général administratif.

du beau ; tout s'en va en même temps que l'énergie morale se dissipe comme la fumée de tabac, dont la génération actuelle fait un si grand usage. Le tabac, il est vrai, est un moyen de s'étourdir, d'endormir le sentiment élevé qui pourrait encore émouvoir de temps à autre, d'arriver enfin à l'indifférence complète, ce qui paraît aux philosophes de nos jours *l'état le meilleur et le plus désirable.* Triste philosophie qui conduit à un abîme, à la dissolution sociale, à la barbarie !!!

Ces réflexions nous viennent tout naturellement en lisant ce qui suit dans le *Courrier de Bayonne :*

« La ville de Dax a subi la plus triste décadence.

« Dans les temps antiques elle était puissante et glorieuse.

« A une époque très-rapprochée de nous, elle conservait encore une assez grande importance comme capitale des Lannes, pays d'État, évêché avec résidence de l'évêque, et comme siége supérieur de la justice et de ses diverses administrations.

« Elle ne possède plus rien de cette position élevée.

« Cependant, elle n'avait pas tout perdu : il lui restait un monument qu'il semblait impossible de lui enlever, que le temps ne pouvait détruire, *les murailles romaines.*

« Une partie de ce magnifique monument a déjà disparu, et on veut que nous achevions de le renverser de nos propres mains.

« D'autres exemples nous sont donnés dans les temps où nous vivons : le Gouvernement accorde libéralement des secours pour la conservation des monuments historiques. *Avignon* et *Carcassone* ont réparé artistement leurs vieilles murailles, bien moins antiques, moins précieuses, sous tous leurs rapports, que celles de la ville de Dax. *Bordeaux* conserve religieusement ses arènes, le palais Galien.

« *Paris,* décoré de toutes les magnificences des arts modernes, vénère, voudrait multiplier les quelques restes informes de ses thermes de *Julien* et recherche, dans les profondeurs du sol, les fondements du vieux Louvre.

« A DAX, ON TRAVAILLE A RENVERSER !! »

La partie des murailles romaines de Dax, menacées par le

habitants vandales de cette pauvre ville est, si j'ai bien compris l'article du journal, la belle terrasse transformée en promenade au-dessus de la muraille romaine orientée au nord, qui forme à cette grande allée plantée de platanes un inébranlable mur de soutènement.

Ainsi on voudrait sacrifier, pour *aplatir cette partie de la ville de Dax*, une promenade ombragée de beaux arbres, chose précieuse dans le Midi; on voudrait encore anéantir une partie du mur romain, si curieux et si intéressant pour l'histoire de Dax; il est difficile qu'il n'y ait pas là quelque architecte ou quelque entrepreneur de démolitions derrière les hommes sans goût et sans patriotisme, qui réclament des travaux aussi dispendieux que déplorables et improductifs.

Heureusement une protestation a déjà réuni plus de 700 signatures en tête desquelles figurent les fonctionnaires et les hommes les plus considérables de la ville. Espérons que le Conseil municipal, fort de témoignages si imposants, saura résister aux vandales et qu'il se rappelera l'intérêt que l'Empereur a témoigné lui-même à la conservation des murs de Dax.

De Caumont.

Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, 6 vol. Paris, Dumoulin, 1861-1868. — Ces 6 volumes comprennent tout l'arrondissement d'Abbeville. Le travail est moins écrit au point de vue des monuments, qu'au point de vue de l'histoire, ainsi que le titre l'indique.

Les monuments principaux, les églises de villages, ont une description ou une mention dans le travail, mais la plus grande place est donnée à l'histoire même des lieux : origine des noms, faits de guerre, transmission de la propriété, organisation féodale de la terre, noms des propriétaires du sol, légendes, etc.

La Société française d'archéologie a décerné à l'auteur de ce travail considérable et consciencieux, une médaille d'argent qui lui a été solennellement remise à Paris, dans la dernière session du Congrès des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des provinces.

De Caumont.

ESSAI

SUR

LES ORIGINES ET LES DÉVELOPPEMENTS

DU CHRISTIANISME

DANS LES GAULES,

Par M. TAILLIAR,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Suite et fin.)

CHAPITRE II.

ÉGLISE GALLO-LATINE. — LES SEPT ÉVÊQUES MISSIONNAIRES VENUS DE ROME DANS LES GAULES EN 250. — TRAVAUX APOSTOLIQUES DE SAINT DENYS, DE SES COLLABORATEURS ET DE SES AUXILIAIRES.

1. Grandeur de la papauté au IIIe siècle. — Les sept évêques envoyés de Rome dans les Gaules, en 250.
2. Cités où ils s'établissent.
3. État de la Gaule celtique ou province Lyonnaise au IIIe siècle.
4. La cité des Parisiens.
5. Les districts ou *pagi*.

6. Arrivée de saint Denys et de ses compagnons saint Rustique et saint Éleuthère.—Leur apostolat aux environs de Paris.

7. Poursuites dirigées contre eux. — Leur comparution en justice.

8. Tortures subies par saint Denys.

9. Incarcération de saint Denys et de ses compagnons.

10. Ils sont tous trois décapités à Montmartre.

11. Leurs restes mutilés sont transportés à St-Denys.

12. Collaborateurs de saint Denys. — Saint Eugène de Deuil.

13. Saint Yon dans le Hurepoix.

14. Auxiliaires de saint Denys. — Évêques missionnaires qu'il institue. — A l'ouest, saint Nicaise est dirigé sur Rouen.

15. Saint Taurin est envoyé à Évreux.

16. Saint Latuin, à Séez.

17. Au nord, saint Lucien se rend à Beauvais.

18. Saint Piat, au territoire de Tournay.

19. Saint Sainctin, à Verdun, à Chartres et à Meaux.

20. Conséquences des recherches qui précèdent. — Les saints dont il y est question datent non du premier, mais du IIIe siècle.

21. Examen de quelques objections. — Saint Denys-l'Aréopagite.

22. De saint Denys considéré comme un envoyé du pape saint Clément. — Réfutation.

23. Autorités qui fixent au IIIe siècle l'apostolat de saint Denys. — Conclusion.

1. *Grandeur de la papauté au IIIe siècle. — Les sept évêques envoyés de Rome dans les Gaules en* 250. — Personnification suprême de l'Église du Christ, la papauté toujours la même et toujours indéfectible avait cependant passé par des phases diverses. La phase juive, durant laquelle avaient brillé des papes issus de la Terre-Sainte, avait rempli le Ier siècle. Durant le IIe siècle et une partie du IIIe, s'était produite la phase grecque avec ses souverains-pontifes en

majorité venus de la Grèce. A partir du 14e pape, saint Victor, élu en l'an 193, la phase latine avait commencé à son tour. Ce pape est le premier qui ait fait usage de la langue latine.

Mais c'est surtout à dater de l'an 236 et du pontificat de saint Fabien que l'élément latin prend l'essor. On voit alors arriver au pouvoir cette grande aristocratie qui jadis, dans le gouvernement de la République, avait déployé des vues si profondes et si habiles. Animé de ce génie qui avait distingué l'illustre patriciat romain, le nouveau pape se préoccupe de grandes et nobles entreprises ; il réorganise l'Église et distribue entre SEPT diacres le territoire de Rome ; il institue des sous-diacres qu il charge de diriger des notaires pour consigner par écrit les actes des martyrs. Il forme aussi le projet d'envoyer dans les Gaules SEPT évêques missionnaires destinés à y propager la foi et à y fonder de nouvelles églises.

Mais sous l'empereur Dèce des mauvais jours se lèvent sur l'Église. Saint Fabien tombe victime de la persécution, et la mort qu'il subit le 20 janvier 250 ne lui permet pas d'accomplir ses desseins.

Toutefois, pendant la vacance de la papauté, ce projet n'est point abandonné. Dans le cours de l'an 250 arrivent dans les Gaules les sept évêques missionnaires envoyés du Saint-Siége par les membres du haut clergé romain, tous prélats éminents, justement considérés comme les disciples des Apôtres (*discipuli Apostolorum*).

Alors prend naissance l'Église gallo-latine. Quoique ne partant que du vingt-unième anneau dans la série des souverains-pontifes, elle n'en est ni moins auguste ni moins respectable. Elle a pour fondateur un illustre martyr, le pape saint Fabien, vicaire du Christ au même titre que ses prédécesseurs et son représentant toujours vivant sur le Saint-Siége apostolique.

Cette Église gallo-latine, à qui Dieu réserve de hautes destinées, absorbe bientôt après l'Église gallo-grecque. La fusion qui s'opère produit l'Église gallicane.

2. *Cités où s'établissent les sept évêques.* — Des sept missionnaires venus dans les Gaules, trois s'établissent dans la Narbonnaise. Ce sont : saint Paul, à Narbonne ; saint Saturnin, à Toulouse ; saint Trophime, à Arles. Deux dans l'Aquitaine : saint Martial, à Limoges ; saint Austremoine, à Clermont. Deux dans la Celtique : saint Gatien, à Tours ; saint Denys, à Paris.

En abandonnant leur patrie et leur famille pour venir prêcher la foi au milieu de populations corrompues ou barbares, en face du paganisme romain et de l'idolâtrie gauloise, tous méritent bien de la religion et de l'humanité. La brillante auréole qui les entoure n'a pas besoin d'un éclat factice ni d'une décoration d'emprunt ; tous composent une pléiade glorieuse au milieu du IIIe siècle. Les hypothèses de pure invention qui font remonter leur existence au Ier siècle n'ont eu pour mobiles, au moyen-âge, que des passions terrestres, suscitées au milieu de vives contestations sur les primaties et sur les préséances ; elles rabaissent ces illustres fondateurs et ternissent l'éclat de leur renommée en amoindrissant leurs travaux.

Si, en effet, on reporte leur existence au temps de saint Pierre, on est forcé de reconnaître que leur mission n'a pas eu de résultats directs, tandis que si on la fixe, comme elle doit l'être, au milieu du IIIe siècle, on peut constater qu'elle a immédiatement porté les fruits les plus abondants.

Les trois saints évêques qui se fixent dans la Gaule Narbonnaise ont tous trois une gloire qui leur est propre. Saint Paul, en présence du sacerdoce païen, au sein d'une curie encore puissante, fonde à Narbonne une Église célèbre, que

distinguent d'éminents prélats. Saint Saturnin, non moins courageux, vient annoncer l'Évangile près du Capitole de Toulouse. Les enseignements qu'il répand se propagent au loin et rayonnent jusqu'en Espagne, parmi les Celtes et les Ibères. Saint Trophime, arrivé à Arles, s'y occupe avec zèle du soin de remplir sa mission. Si, par un écart déplorable, il se laisse entraîner aux erreurs de Novatien, bientôt l'édifiante sincérité de son repentir efface le scandale de sa faute, et le pape saint Corneille le reçoit dans le giron de l'Église avec son troupeau ramené par lui dans la bonne voie.

Les deux évêques qui s'établissent en Aquitaine sont : saint Martial, qui se fixe à Limoges, et saint Austremoine (ou Strémon) en Auvergne. Saint Martial, subjuguant par sa parole les habitants de Limoges et ceux des cités d'alentour, a le bonheur d'amener sous la loi du Christ de nombreuses populations. Longtemps sa gloire survit à la puissance de l'Empire romain. Au moyen-âge, il devient la personnification et l'illustre représentant de la nationalité d'Aquitaine. C'est sous son invocation que s'organisent les résistances; c'est dans son église de Limoges que sont suspendus les étendards pris sur l'ennemi. — Saint Austremoine, dont la mission est de catéchiser l'Auvergne, répand en abondance parmi les rustiques montagnards la féconde semence de la foi. Il a aussi la gloire de fonder une importante Église, rendue célèbre plus tard par de hautes notabilités religieuses, notamment par saint Sidoine.

Les deux évêques qui pénètrent dans la Celtique sont saint Gatien et saint Denys. Saint Gatien, fixé près de Tours, persévère avec constance dans l'enseignement évangélique, supporte patiemment les outrages des grands, et parvient néanmoins à une vieillesse reculée. S'avançant davantage vers le nord, saint Denys avec ses compagnons, ses collaborateurs et ses auxiliaires allume et développe sur les bords de la

Seine un immense foyer religieux désormais inextinguible.

Ces vastes régions auxquelles ces vaillants missionnaires viennent apporter le bienfait de l'Évangile sont presque toutes comprises dans la Celtique ou Lyonnaise.

3. *La Gaule celtique ou province lyonnaise au IIIe siècle.* — Du temps de Jules César, outre la Narbonnaise déjà soumise et organisée en province romaine, la Gaule comprend trois grandes parties : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. Pour mieux maintenir sous l'obéissance les populations subjuguées, Auguste détache plusieurs peuples de la Celtique et les réunit à l'Aquitaine qui désormais s'étend jusqu'à la Loire.

La Celtique, qui de Lyon, sa métropole, reçoit le nom de Lyonnaise, demeure néanmoins une vaste province, puisqu'elle comprend encore les Séquanes, les Helvétiens et les Lingons.

Toutefois, à la suite des insurrections qui éclatent dans les Gaules à la fin du règne de Néron, ces trois derniers peuples sont annexés à la Belgique.

Au IIIe siècle, la Lyonnaise continue de former un gouvernement considérable dont le siége est à Lyon, où réside le lieutenant impérial *Legatus Cæsaris* (1).

Au centre, à l'ouest et vers le nord, parmi les plus importantes cités, on distingue Tours, Rouen et Sens qui, déjà peut-être, constituent des subdélégations où résident des fonctionnaires romains subordonnés au gouverneur général.

4. *Cité des Parisiens.* — A l'extrémité de la Celtique ou Lyonnaise, sur les bords de la Seine, dans un espace resserré formant une île entre deux bras de cette rivière, se

(1) Ainsi, suivant nous, c'est un anachronisme évident que de présenter la ville d'Arles comme la métropole civile et ecclésiastique de toute la Gaule sous les premiers Césars.

présente la bourgade de Lutèce, *Leucotetia*, ainsi nommée peut-être à cause des pierres blanches ou de la craie que son territoire recèle en abondance.

Quoique Lutèce ne soit encore qu'une localité peu considérable, son territoire contient néanmoins une population formée d'un triple élément.

Parmi ses habitants, on peut apercevoir en effet :

L'élément gaulois composé d'anciens Celtes indigènes, à la tête desquels figurent des chefs de famille ou d'éminents personnages puissants dans le pays ;

Un élément mixte comprenant des commerçants de diverses nations, fixés sur les bords de la Seine et associés à une grande compagnie de Nautes ou de mariniers, qui effectuaient des transports par eau de la Seine à la mer (1) ;

Un troisième élément comprend les familles italiennes ou de la Gaule méridionale qui, à la suite de la conquête, sont venues s'installer dans ces contrées.

L'autorité romaine a pour représentant dans la cité des

(1) Cette association, riche et nombreuse et déjà fortement constituée, érige à Tibère un monument dont l'inscription, devenue célèbre, se traduit ainsi : « Sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très-bon, très-grand. » Ce monument, découvert le 16 mars 1711 en creusant sous le chœur de Notre-Dame de Paris, se compose de neuf grosses pierres cubiques présentant sur leurs diverses faces des bas-reliefs et des figures de divinités. — Les dieux dont on a pu lire ou deviner les noms sont Volcanus, Jovis, Esus, Pollux, Castor, Cernunnos. (V. Baudelot, *Dissertation sur les antiquités*, etc. ; Montfaucon, *L'Antiquité expliquée* ; Felibien, *Hist. de Paris* ; D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 44 et s. ; Lenoir, *Description du Musée des monuments français* ; les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. I ; Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I.)

Les divinités qui viennent d'être indiquées sont peut-être celles qu'honoraient les commerçants et les Nautes associés à l'entreprise, ou celles des localités avec lesquelles ils avaient des relations.

Parisiens un tribun, chef d'une cohorte, et résidant dans le châtelet ou château-fort, probablement déjà construit à cette époque.

Quant à l'administration de la justice, on sait qu'elle n'est pas, sous les Romains, confiée à des magistrats permanents. Le lieutenant impérial ou son délégué vient par intervalles tenir des assises où sont jugées les principales affaires criminelles et civiles. Une maison de justice *(domus judiciaria)* est affectée à la tenue des séances (1). Non loin de là est une prison *(carcer)* où sont détenus les accusés auxquels sont imputés les méfaits les plus graves (2).

5. *Districts ou pagi de la cité des Parisiens.* — De même que la plupart des cités gallo-romaines, celle des Parisiens comprend plusieurs subdivisions territoriales qui forment autant de *pagi*. Ce sont le *Parisiensis Ager* ou *Parisis*, le Hurepois, *Heripensis Pagus*, et plus tard la Brie, *Braia* ou *Brigia* (pays des marais) (3).

Le *Parisis* offre sur divers points de merveilleux contrastes : ici on peut voir soit de fertiles campagnes et de riches domaines où l'agriculture multiplie ses produits, soit de riantes maisons de plaisance habitées par des propriétaires ou des commerçants. Ailleurs s'élèvent des montagnes escarpées couvertes de forêts séculaires, au pied desquelles se déroulent des vallées profondes et ténébreuses où vivent dispersées de

(1) On peut croire qu'à Lutèce la *Domus judiciaria* était située, au III[e] siècle, vers la pointe de l'île, à l'endroit occupé plus tard par le chevet de Notre-Dame de Paris.

(2) Cette prison se trouvait probablement au bas du pont Notre-Dame, vis-à-vis du Quai-aux-Fleurs.

(3) Cette grande zone marécageuse, qui s'étendait au nord-est des Parisiens, fut partagée dans la suite entre la cité des Parisiens et celle des Meldes.

barbares populations. Là aussi se rencontrent quelques monuments celtiques, tels qu'un *menhir*, une pierrefitte ou d'autres monolithes consacrés, autour desquels se réunissent de farouches sectaires (1).

En face de l'île de Lutèce se dresse une haute montagne couverte de bois ou de buissons qui paraît avoir été consacrée à Teutatès ou Mercure, divinité prépondérante chez les Kymro-Galls. C'est aujourd'hui Montmartre.

Le Hurepois *(Heripensis Pagus)*, ainsi que son nom même l'indique, est un pays âpre et sauvage, tout hérissé de broussailles, de ronces et d'épines, parsemé de bruyères et de coteaux rocailleux (2). Ses habitants, aussi incultes que la contrée, se distinguent par leur chevelure hérissée et par la rudesse de leur peau (3).

6. *Arrivée de saint Denys et de ses compagnons. — Leur apostolat aux environs de Paris.* — C'est dans les lieux sauvages dont il vient d'être parlé que saint Denys et ses collaborateurs, saint Rustique et saint Éleuthère, viennent exercer leur glorieux apostolat.

Arrivés sur les bords de la Seine, les trois saints se mettent à l'œuvre et s'appliquent à la prédication avec une constance héroïque. La langue latine, quoique fort altérée

(1) Peut-être une assemblée de ce genre se tenait-elle au village de Pierrefitte, qui paraît avoir reçu son nom d'une pierre levée ou menhir druidique. (V. Delaure, *Hist. de Paris*, t. I.)

(2) De là dans ces parages les noms de Houssay, d'Espinay, de Bruyères, de Chevreuse.

(3) De là aussi, dit-on, les noms de Hurepois et de Hurepels donnés aux habitants, dont la tête ressemblait à la hure d'un sanglier et dont la peau raboteuse se faisait remarquer par sa dureté. (Sur le Hurepois, voir au surplus les *Pagi gaulois* de Lancelot, à la Bibliothèque impériale, manuscrit français, n° 3517.)

dans ces contrées, s'était déjà propagée. Les notions plus ou moins grossières qui s'en étaient répandues leur permettent de pratiquer plus fructueusement leur saint ministère.

C'est surtout vers le nord de Lutèce que les trois saints portent leurs pas et dirigent leurs efforts.

Là deux immenses forêts, qui depuis ont reçu les noms de St-Germain et de Montmorency, sont à peine séparées par une vallée où quelques habitations se dérobent à la vue.

Saint Denys et ses deux compagnons pénètrent, au péril de leur vie, dans ces retraites sauvages, et s'appliquent à soumettre au joug du Seigneur les Gaulois indomptés et les païens endurcis. Ils vont nuit et jour visiter ces demeures cachées au sein des bois ou suspendues comme des nids d'aigles sur des hauteurs escarpées.

Là, durant plusieurs années, nos saints annoncent la parole du Sauveur et poursuivent avec ardeur l'œuvre si courageusement entreprise, contraints à lutter tout à la fois contre le druidisme et contre l'idolâtrie païenne.

7. *Poursuites dirigées contre saint Denys et ses compagnons, leur comparution en justice.* — Saint Denys, saint Rustique et saint Éleuthère remplissaient depuis plusieurs années leur saint ministère dans le territoire de la cité des Parisiens, lorsqu'en 257, sous le règne de Valérien et de son fils Gallien, est publié un édit sanguinaire contre les chrétiens.

L'empereur Valérien s'était d'abord montré tolérant envers les adorateurs du Christ. Mais il avait pour conseiller un haut personnage appelé Macrien, renommé à la fois comme un capitaine habile et comme un profond politique. Celui-ci, égaré par des magiciens d'Égypte, dont les pronostics lui

avaient promis la pourpre, excite l'empereur à persécuter les chrétiens (1).

Alors intervient un édit portant que tous ceux qui se déclarent chrétiens seront tenus de sacrifier aux dieux de l'empire, que, quiconque méprisera cet édit et refusera d'y obéir sera d'abord passible de divers tourments et puni ensuite de la mort la plus dure.

Saint Denys et ses intrépides collaborateurs, après avoir pendant quelque temps échappé aux poursuites, sont découverts et amenés à Paris, dans le lieu des séances, devant le juge Sisinnius Fescenninus (2).

Saint Denys comparaît le premier. Le magistrat lui dit : « Nos augustes maîtres, les empereurs Valérien et Gallien, « ont ordonné que ceux qui se disent chrétiens auront à « sacrifier aux dieux immortels ; que s'ils refusent d'obéir ils

(1) Sur la persécution ordonnée par les empereurs Valérien et Gallien, v. Fleury, *Hist. ecclésiastique*, liv. VII, ch. XXXIII et suiv., Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Église*, liv. XXIX, t. III, p. 342 et suiv. Durant cette persécution, qui dure quarante-deux mois, deux papes sont successivement mis à mort ; ce sont saint Étienne, le 2 août 257, et saint Sixte II, le 6 août 258 (V. les martyrol. au 2 août et au 6 août). Le martyrologe d'Adon, au 2 août, fournit de curieux détails sur saint Étienne. On y voit qu'encore à cette époque le pape célébrait les offices et tenait les assemblées, non dans une basilique, mais dans les cryptes des martyrs. « Stephanus papa celebrabat missas atque concilia per cryptas martyrum. » S'il en était ainsi à Rome au milieu du III[e] siècle, on peut juger de ce qu'on doit penser d'une prétendue basilique érigée à Lutèce du temps de saint Pierre par saint Denys-l'Aréopagite.

(2) Du temps de Dioclétien, il existait à Rome et en d'autres lieux des chrétiens du nom de Sisinnius. L'un d'eux qui était diacre, condamné d'abord à creuser l'arène, pour construire les thermes de Dioclétien, fut ensuite martyrisé (V. Adon, martyrol. au 29 novembre, au 29 janvier et au 2 février. — V. aussi au 16 mars et au 29 mai).

« seront d'abord appliqués à la torture, et que s'ils per-
« sistent ils seront punis du dernier supplice (1).

Mais saint Denys répond qu'il ne reconnaît d'autre maître que le Christ, et que les dieux auxquels on veut qu'il sacrifie ne sont pour lui que d'odieux démons qu'il refuse d'adorer (2).

8. *Tortures subies par saint Denys.* — Le magistrat irrité contre le saint athlète du Christ ordonne qu'il soit livré aux tourments.

Non loin de l'hôtel où se rendait la justice, à l'extrémité de l'île de Lutèce, du côté de l'Orient, se trouvait alors un espace vide dépourvu de bâtiments (3).

C'est là que saint Denys est conduit et voit se préparer contre lui le plus redoutable appareil.

Mais le saint, inébranlable dans sa foi, endure avec une constance invincible les plus cruelles épreuves : l'exposition au feu, le lit de fer, la flamme ardente.

Ses deux compagnons ne montrent pas moins de courage.

(1) « Augusti nostri et Domini hujus regionis et finium Romanorum Valerianus et Gallienus jusserunt ut qui se dicunt esse christianos sacrificent diis immortalibus. Si quis vero dispiciens respuit hoc edictum sciat se diversis tormentis et suppliciis plectendum et sic gravissima morte condemnandum. » (V. dans Ruinart, p. 240, *Certamen sancti magnique martyris Nicephori*, cap. III.) — Une formule analogue se retrouve dans les actes des martyres de saint Cyprien, de saint Fructueux et autres.

(2) Telle est en général la réponse que font les chrétiens aux interpellations du juge. (V. D. Ruinart, *Ibid. passim.*)

(3) L'extrémité de l'île qui regarde l'orient était pour lors vide sans maisons et sans habitants, et quasi comme hors de la ville, qui n'occupait pas toute l'île (V. Sauval, *Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*).

En mémoire de ces tortures et de l'héroïsme des martyrs, une église est plus tard érigée en cet endroit sous le nom de St-Denys-du-Pas (1).

« Proche d'icelle église fondée par les premiers chrétiens se voit, dit Du Breul, l'ancien cloistre faict à la mode de religion et tout joignant le chapitre, où encore pour le jourd'hui se font les assemblées de Messieurs de Nostre-Dame. Ç'a esté en ce lieu que le glorieux saint Denys, vieillard vénérable, a esté mis sur le gril et a souffert plusieurs autres tourments mentionez en sa vie. Comme aussi il se chante en sa prose, *Catastam, lectum ferreum et æstum vincit igneum.* En mémoire de toutes lesquelles passions et tourments ayant depuis esté basti l'église surnommée de St-Denys-du-Pas (2). » (V. *Antiquités de Paris*, p. 80.)

9. *Incarcération de saint Denys et de ses coopérateurs.* — L'implacable Sisinnius, témoin de la fermeté opiniâtre déployée par les trois saints, les fait conduire dans la prison sise au bas du pont, et ordonne qu'ils y soient enfermés dans

(1) Ecclesia sancti Dionysii *de gressu* ou *de passu*, du passage ou de la passion.

(2) L'église de St-Denys-du-Pas constitue d'ancienne date un établissement religieux qui ne manque pas d'importance. L'Obituaire de Notre-Dame de Paris signale au 23 décembre maître Simon de Poissy, mort vers 1180, qui répara l'oratoire : *Qui oratorium beati Dionisii de passu reparavit* (V. *Cartulaire* publié par Guerard, t. IV, p. 201).

Au 15 septembre, le même Obituaire indique Symon de Saint-Denys, mort vers 1190, comme ayant institué deux chanoines dans la même église (V. *Ibid.*, p. 148).

Dans les actes que contient ce Cartulaire, on voit les chanoines de St-Denys-du-Pas fréquemment appelés à participer aux mêmes émoluments que les chanoines de Notre-Dame (V. *Ibid.*, p. 8, 12, 18, 27, 35, 51, 69, etc.).

une obscure basse-fosse ou cachot profond *(cavea)*, où leurs pieds sont étroitement serrés dans des ceps (1).

Mais ni les souffrances qu'ils éprouvent, ni les affreuses ténèbres de ce réduit infect, ni l'odeur fétide qu'il exhale ne peuvent faire plier leur constance, et longtemps les fidèles redisent avec admiration leur mâle courage et leur inflexible grandeur d'âme.

Pour les rendre célèbres à toujours, une église est bâtie dans la suite sur l'emplacement de la prison (2).

« Sisinnius, dit Du Breul, ayant fait prendre les trois prédicateurs, les fit serrer en une basse-fosse maintenant appelée la cave, où fut depuis bastie une église que l'on surnomme encore St-Denys-de-la-Chartre, pour seule remarque de ce qu'elle a servi autrefois.

« Ceste ancienne église est beaucoup plus basse que le pavé des rues, jusqu'à y avoir vingt larges degrés à descendre avant que d'y entrer ; le cloistre est encore plus bas, cottoyé vers septentrion de quelque nombre de maisons qui ont veue pour la plupart sur nostre nourricière Seine (3). » (V. *Ibid.*, p. 113.)

(1) Dans le cours du IIIe siècle, il existait à Soissons une *cave* semblable où furent enfermés, avant leur supplice, saint Crespin et saint Crespinien. On y érigea plus tard l'abbaye de *St-Crespin-en-Chaye* (V. Dormay, *Hist. de Soissons*, t. II, p. 108).

Il s'en trouvait aussi une à Meaux (V. Valois, *Notitia galliar.*, p. 332).

(2) V. Millin, *Antiquités nationales*, t. I, art. VII.

(3) En 1206, Mathieu, comte de Beaumont, concède à l'évêque de Paris, en l'honneur de saint Denys, l'endroit où ce saint fut, dit-on, incarcéré.

L'acte qui constate cette donation commence ainsi :

Moi, Mathieu, comte de Beaumont, fais savoir à tous, présents et à venir, que pour le salut de mon âme et de celle de mes ancêtres et en récompense de mon voyage de Jérusalem, j'ai donné en perpétuelle

10. *Saint Denys et ses compagnons sont décapités à Montmartre.* — A une audience ultérieure, Sisinnius, siégeant sur son tribunal, fait ramener devant lui saint Denys, saint Rustique et saint Éleuthère. Il les somme de nouveau de sacrifier aux Dieux et de renier le Christ. Mais ni ses instances, ni ses menaces ne parviennent à les vaincre.

Prenant alors ses tablettes, le juge impitoyable y écrit une sentence, qu'il lit à haute voix, et par laquelle il condamne les trois saints à être décapités.

Cette sentence est bientôt exécutée à l'endroit que, depuis, on a appelé Montmartre, sur une sorte de plateau élevé (1).

aumône et concédé à Dieu et à Odon, évêque de Paris, en l'honneur de saint Denys, l'endroit où saint Denys fut, dit-on, incarcéré et qu'on nomme chapelle de Ste-Catherine, ainsi que l'édifice qui est situé dans le même lieu, savoir : depuis le petit pré extérieur jusqu'à la chaussée située en face, qui passe entre ledit endroit et l'église de St-Denys, *De carcere*, pour y bâtir une église dans laquelle des prêtres seront chargés de desservir à toujours Dieu et saint Denys (V. *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris* publié par Guerard, t. I, p. 21). En la même année 1206, Odon (ou Eudes), évêque de Paris, constate et accepte la donation qui précède. L'endroit dont il y est question est qualifié : *Locus quidem religionis et venerationis antique in quo gloriosus martyr, Dionysius in carcere traditur fuisse detentus* (V. Guerard, *Ibid.*, t. I, p. 154).

(1) Depuis l'avènement du Christianisme, Montmartre paraît avoir été désigné sous le nom *Mons Martyrum*, Mont des Martyrs. Quant à son nom primitif, plusieurs opinions ont été émises. On l'aurait d'abord appelé, selon Frédégaire, *Mons Mercurii ;* suivant Abbon, *Mons Martis.* Comme la divinité prépondérante chez les Kymrogalls paraît avoir été Teutatès ou Mercure, la première opinion semble plus probable. Jamais les Parisiens, quoique leur population fût très-mélangée, n'ont figuré parmi les Belges, qui adoraient plus spécialement Hésus. D'autres ont cru pouvoir tout concilier en disant que, du temps des Romains, il existait à la fois à Montmartre un temple de Mercure et un temple de Mars (V. D. Cheronnet, *Hist. de Montmartre*, Paris, 1843, in-8° de 229 pages).

Ce lieu, où s'accomplit l'arrêt de mort porté contre les saints, est désigné par le juge pour leur exécution, par deux motifs : parce que là était le siége de leur prédication, et pour que leur supplice plus exemplaire intimidât les autres chrétiens.

Les restes des trois martyrs sont enlevés par les fidèles et momentanément déposés dans une grotte ou cave voisine du lieu de l'exécution.

Cette cave, creusée dans un roc de plâtre, devient, dans la suite, un lieu de pèlerinage assidûment fréquenté.

En 1611, le 13 juillet, le hasard conduit à la découverte de cette crypte, longtemps perdue de vue.

Elle était longue de 32 pieds, large de 8 pieds à son entrée, et à 9 pieds de l'entrée large de 16 pieds; puis se retrécissait jusqu'à son extrémité, où elle n'avait plus que 7 pieds de largeur.

On y voyait, en caractères grossièrement façonnés, les noms, les initiales, les marques de ceux qu'on croit être venus dans cette cave visiter les restes des saints martyrs.

Ces inscriptions murales attestant la piété des pèlerins qui s'étaient rendus dans ce sanctuaire, ne permettent pas de douter que ce ne fût là l'endroit du supplice des trois héros chrétiens morts pour la foi (1).

(1) Durant les guerres de la Ligue, l'abbaye de Montmartre et les chapelles qu'elle contenait avaient été presque entièrement ruinées. Mais, vers 1610, son abbesse, Marie de Beauvillers, en entreprit la reconstruction. En travaillant dans l'église, les maçons découvrirent la petite cave dont il vient d'être question. Dans le procès-verbal dressé à ce sujet, le 13 juillet 1611, on lit, relativement aux inscriptions qui s'y trouvaient, les curieux détails que voici : « Vers le bout de laquelle cave, à la main droite de l'entrée, y a, dans ladite roche de pierre, une croix imprimée avec quelque pointe ou cousteau ou autre ferrement et y sont ensuite ces lettres : *Mar.* Il y a apparence d'autres qui

11. *Les restes mutilés de saint Denys, de saint Rustique et de saint Éleuthère sont portés à Catuliacum (aujourd'hui St-Denys).* — Lorsque les trois saints martyrs ont été mis à mort à Montmartre, les fidèles parviennent à emporter leurs corps dans une *villa* éloignée d'environ deux mille pas, nommée *Catulliacum ;* une pieuse dame, appelée Catulla, dont ce domaine portait le nom, les y fait inhumer secrètement. L'endroit où sont déposés leurs restes vénérés est pourtant indiqué, afin qu'on puisse toujours le reconnaître.

Plus tard, au milieu des révolutions et des guerres, ce lieu si respectable est fort négligé. Toutefois, au Ve siècle, sainte Geneviève y fait dévotement construire une modeste chapelle (*vilis ædicula*). Au VIIe siècle, en 620, un jour que le roi Clotaire II était courroucé contre son fils Dagobert, le jeune prince y cherche un refuge. Le monarque irrité envoie des satellites avec ordre de l'en arracher. Mais la puissance divine arrête leurs pas. Clotaire lui-même, venu

suivaient, mais on ne les peut discerner. Au mesme costé, un peu distant de la susdicte croix, au bout de ladicte cave, est encore imprimée une autre croix dans ladicte roche de plastre. Et à la main gauche de ladicte cave en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds, dès l'entrée s'est trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc : *Clemen*, et au costé dudit mot y aurait quelques formes de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un cousteau ou autre ferrement, où il y a *Dio* avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent distinguer. »

M. Le Blant voit dans cette crypte de Montmartre un sanctuaire creusé aux premiers siècles sur la place, alors sans doute bien connue, où saint Denys et ses compagnons avaient souffert pour la foi ; dans les inscriptions murales, les actes de visite des pèlerins qui y sont venus prier ; dans le *sanctum martyrium*, un antique édifice qui s'élevait selon la coutume, sur le lieu sanctifié par le martyr (V. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 272. — V. aussi Du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 1160. — Sauval, *Histoire et Recherches des antiquités de Paris*, t. I, p. 352.

à son tour, est frappé d'immobilité. Émerveillé de ce prodige, le roi reconnait la céleste intervention des saints et leur consacre un monastère, qui devint la célèbre abbaye de St-Denys (1).

Quoi qu'il en soit de quelques circonstances accessoires, on peut regarder comme un point historiquement prouvé que les restes des trois saints martyrisés à Montmartre furent apportés et inhumés à *Catulliacum*, c'est-à-dire à St-Denys, près de l'endroit où Dagobert Ier leur fit élever un si magnifique tombeau.

D'après les indications locales en parfaite harmonie avec les données fournies par l'histoire, nous avons pu de la sorte rapporter au règne de Valérien et de Gallien la mort de saint Denys et de ses compagnons, et constater successivement leur comparution en justice, les tortures subies par eux, leur incarcération à Lutèce, leur supplice à Montmartre, leur

(1) V. *Gesta Dagoberti* dans Duchesne, *Histor. Francorum scriptores*, t. I, p. 574. — V. aussi *Les grandes chroniques de St-Denys*, publiées par M. Paulin. Paris, t. I, p. 317.

D'après un récit consigné dans les *Chroniques*, saint Denys, après sa mort, aurait pris sa tête dans ses deux mains et l'aurait portée depuis Montmartre jusqu'à St-Denys. Par une coïncidence remarquable, une mention semblable se retrouve dans les actes de plusieurs des auxiliaires et des disciples de saint Denys, notamment dans les *Vies* de saint Yon, de saint Nicaise, de saint Lucien et de saint Piat. Réduite à sa juste valeur, cette mention sert tout simplement à désigner le lieu du supplice du martyr avec la distance qui le sépare de l'endroit où ses reliques ont été transportées. Ainsi, quant à saint Yon, il aurait porté sa tête depuis le mont de Cébron, où il fut décapité, jusqu'à Châtres-sous-Montlhéry, distant d'une demi-lieue, endroit où il fut inhumé.

Quand le supplice des saints fut retracé sur des tableaux ou sur des bas-reliefs, les artistes représentèrent les martyrs tenant leurs têtes dans les mains, pour exprimer qu'ils avaient été décapités. C'était un symbole figuratif, destiné à rappeler le genre de mort qu'ils avaient subi.

inhumation à St-Denys. Il nous a été ainsi permis d'assister pour ainsi dire à toutes les péripéties du drame sacré. Nous avons maintenant à rechercher quels furent les coopérateurs et les auxiliaires de saint Denys, et à voir comment le glorieux apostolat si habilement dirigé par lui fut fécond en résultats importants.

12. *Auxiliaires de saint Denys.—Saint Eugène de Deuil.* — Outre ses collaborateurs saint Rustique et saint Éleuthère martyrisés avec lui, l'illustre évêque, saint Denys, a encore pour principaux collaborateurs, dans les contrées circonvoisines deux ministres actifs et dévoués, saint Eugène et saint Yon.

C'est au nord de Lutèce, aux environs des lieux incultes où furent plus tard Enghien et Montmorency, que saint Eugène, s'armant d'un courage héroïque, essaie de propager la parole divine. Tantôt c'est dans de sombres vallées ou sur des rocs escarpés, tantôt c'est aux carrefours des bois qu'il prêche la doctrine du Christ et qu'il tâche de conquérir à l'Évangile les païens endurcis ou les âpres sectateurs de Teutatès. Ses efforts ont à se déployer tout à la fois contre le polythéisme officiel soutenu par le sacerdoce romain et contre les préjugés enracinés d'un druidisme opiniâtre, dont les monuments de pierre sont restés debout dans les lieux d'alentour.

Arrêté dans le cours de ses laborieux exploits, traduit devant le juge romain, saint Eugène paie de sa tête son ardeur invincible. Il est décapité au lieu même de ses prédications, dans la bourgade de Deuil *(Dioilum)*.

D'après une légende qui date du X[e] siècle, son corps aurait été précipité dans un étang voisin, appelé le lac Marchais *(Lacus Mercasii)* et y serait resté pendant plusieurs siècles. Vers 629, un pieux chrétien nommé Hercold aurait reçu en songe l'avis de faire retirer du lac les précieux restes

du saint et de les recueillir dans sa terre de Deuil. Hercold se serait empressé d'obéir et sur le tombeau du saint aurait érigé une chapelle où, pendant de longues années, s'accomplirent de fréquents miracles dont les fidèles se plaisaient à garder la mémoire (1).

Par une de ces méprises quelquefois volontaires dont on trouve d'autres exemples, on a mal à propos confondu saint Eugène de Deuil avec saint Eugène, évêque de Tolède. Ces deux personnages n'ont jamais eu rien de commun, si ce n'est leur nom (2).

13. *Saint Yon.* — De l'autre côté de la Seine, vers le sud-ouest, saint Denys a sous sa direction un second auxiliaire qui ne montre ni moins de ferveur ni moins de courage: c'est saint Yon. Là, dans le pays de Châtre (*in Castrensi pago*) et dans le Hurepois s'étendent des plaines

(1) Deuil est aujourd'hui une commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Montmorency. C'est là que saint Eugène, contemporain de saint Denys, est indiqué comme ayant subi le martyre (V. les *Martyrologes*, au 15 novembre). Usuard se borne à dire que ce fut *apud pagum Parisiacensem*. Mais un autre texte ajoute que ce fut dans le village de Deuil, *nomine Diolio*. (V. *Usuardi auctoria*, col. 699.) Dans les anciens cartulaires de l'église de Paris, il est fait mention, à plusieurs reprises, d'un prieuré établi à Deuil. (V. *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, publié par Guérard, t. I, p. 15, 16, 20, 82, 83, 113, 463; t. II; p. 198, 200, 201; t. III, p. 201, 295.) Il y avait aussi à Deuil une prévôté (V. t. III, p. 208.)

(2) Usuard les distingue et indique l'un au 13 et l'autre au 15 novembre (V. son *Martyrologe*, col. 689 et 693-95); — V. aussi Bolland, au 3 octobre, *De sancto Gerardo Broniensi commentar.*, § 5, t. II d'octobre, p. 234; — Aubert-le-Mire, *Opera diplomatica*, t. II, p. 806; — Le Père Jésuite J.-B. De Marne, *Histoire du comté de Namur*, p. 74.

stériles, de mornes bruyères végétant péniblement sur un sol ingrat, des éminences couvertes de broussailles, de ronces et de buissons. C'est d'abord sur les rives de l'Orge, entre la forêt de Marcoussi et les bois de Grigny, au pied d'une montagne abrupte nommée plus tard Montlhéry, que saint Yon va remplir sa périlleuse mission. Revêtu de la prêtrise par saint Denys, c'est aux agrestes populations répandues dans ces sauvages contrées qu'il essaie d'inculquer les premières notions évangéliques. Du pays de Châtre il va dans le surplus du Hurepois prêcher la doctrine du Sauveur.

Mais près de Châtre la montagne de Cébron, qui avait été le point central de ses prédications, devient aussi le lieu de sa catastrophe. Trois émissaires envoyés à sa recherche par le préfet militaire Julien, le saisissent en cet endroit, et, sur son refus d'abjurer le Christ, le lient par les poignets et le mettent à mort (1).

Le Père Jacques Du Breul, en ses *Antiquités de Paris*, p. 162, s'exprime ainsi au sujet de saint Yon :

« Tant par ses bons exemples que par ses doctes prédications, il convertit tout le peuple des environs à la religion chrestienne, tellement que il en fut un si grand bruit partout que les nouvelles en vinrent jusque au préfect Julian, commandant alors pour les Romains dans Paris, lequel envoya vers luy trois de ses satellites. L'un desquels après l'avoir cruellement fustigé de verges, lui coupa la teste, laquelle ce saint martyr, par permission divine, porta sur ses deux mains depuis le dit mont où il fut décapité, jusques à Chastres sous

(1) Une relation sommaire consacrée à saint Yon, porte : « Beatus « Jonius... sancto Carono (saint Chéron) consociatus urbe Roma cum « beato Dionysio pariter egressus, Gallias adiit atque a beato Dionysio « presbyteri officium sumpsit et Castrensium pagum properans, evan« gelium predicavit » (V. Bolland, août, t. II, p. 15).

Montlhery, distant d'une bonne demi-lieue, où il fut inhumé et où il avoit eleu sa sépulture... »

Ce fut là, en effet, que les fidèles de Châtres, qui avaient enlevé le corps de saint Yon, l'inhumèrent avec honneur. Une église y fut ensuite bâtie. On y fonda même un monastère, réduit plus tard à un simple prieuré. Il s'y forma un bourg assez populeux, avec une forteresse désignée sous le nom de Hautefeuille, où, du temps de Hugues-Capet, un seigneur se logeait avec ses hommes d'armes (1).

Longtemps conservés à Châtres, les restes mutilés du martyr sont, au moyen-âge, transférés en partie dans la place-forte de Corbeil, qui offrait un plus sûr abri. Là aussi une église fut consacrée à sa mémoire.

Toutefois, une portion de ses reliques est demeurée à Châtres (aujourd'hui Arpajon). Elles sont aujourd'hui, en 1868, contenues dans une châsse placée derrière le maître-autel où nous l'avons vue.

Quant au lieu où saint Yon fut martyrisé, il s'y établit des habitations qui composèrent un petit village. Il reçut le nom de saint Yon, dont le souvenir impérissable a ainsi survécu. C'était, avant 1789, le siége d'une ancienne seigneurie dont il est fait mention dans les Cartulaires de Philippe-Auguste et dans le plus ancien registre de la Chambre des comptes (f° liiij v°) (2).

C'est ainsi que les deux coopérateurs de saint Denys, saint Eugène de Deuil et saint Yon, animés d'une émulation féconde, s'associent aux efforts de l'héroïque prélat pour porter

(1) Le bourg de Châtres a pris le nom d'Arpajon, depuis que le seigneur d'Arpajon a obtenu, en 1721, l'érection de sa terre en marquisat.

(2) V. aux Archives de l'Empire et aux manuscrits de la Bibliothèque impériale les Cartulaires de Philippe-Auguste.

la lumière de l'Évangile dans le rayon qui forme plus tard le diocèse de Paris.

14. *Auxiliaires de saint Denys.—Évêques missionnaires qu'il institue.—A l'ouest, saint Nicaise est dirigé sur Rouen.* —Jusqu'ici nous avons vu saint Denys et ses compagnons propager, sur les bords de la Seine, les premières notions de la foi chrétienne, et recevoir de saint Eugène et de saint Yon un utile concours. Nous allons maintenant suivre cette grande entreprise dans de plus amples développements. Nous allons voir saint Denys, portant ses vues vers d'autres contrées, étendre son action sur des territoires plus éloignés et instituer des évêques missionnaires qu'il dirige sur divers points : à l'ouest, saint Nicaise est envoyé vers la cité de Rouen, et saint Taurin se porte sur Évreux ; — au nord, saint Lucien se rend à Beauvais et saint Piat à Tournay ; —à l'est, saint Sainctin va à Meaux et à Verdun, sans parler de plusieurs autres dont les actes sont moins certains, ou dont les noms sont inscrits au Livre de vie.

En première ligne se présentent saint Nicaise et saint Taurin.

Dans la propagande organisée par saint Denis, saint Nicaise, dont la mission embrasse la Seine-Inférieure, a pour adjoints le prêtre Curinus et le diacre Scubiculus. Tous trois s'avancent de proche en proche jusqu'aux extrémités du Vexin ou pays des *Vilcasses*, peuplade kymrogallique voisine des *Calètes* (du pays de Caux).

Au sein d'une riche vallée, dans un rayon ayant pour bases la Seine et deux petites rivières, le Robec et la Renelle, s'élève une ville déjà importante : c'est celle de *Rothomagus*, aujourd'hui Rouen.

Primitivement simple et agreste bourgade, Rouen devient sous le gouvernement des Césars une cité florissante, dont

le territoire est englobé dans la vaste province Lyonnaise organisée par Auguste. Installée aux rives de la Seine, sur un sol fertile, dans un site aussi avantageux qu'agréable, elle voit grandir autour d'elle une nombreuse population.

C'est d'abord aux environs de Rouen, puis aux extrémités de la ville que se répand la nouvelle religion. Une crypte ou cachette souterraine, placée dans un faubourg, est pour les fidèles un premier lieu de réunion.

Les trois pieux ministres du Seigneur sont aidés dans leurs périlleuses fonctions par une sainte fille nommée Pientia.

Déjà ils préparaient une abondante moisson, lorsqu'ils sont recherchés par les ordres du préfet militaire Sisinnius Fescenninus, qui déjà avait immolé saint Denys et ses compagnons. C'est dans le cours d'une de ses prédications que saint Nicaise est arrêté dans un endroit nommé Ecos (1). Bientôt il périt frappé du glaive ; ses deux compagnons et la pieuse vierge Pientia subissent le même sort. Tous quatre acquièrent dans les cieux une couronne immortelle. Les persécuteurs ordonnent que leurs corps soient abandonnés aux oiseaux de proie et aux chiens dévorants. Mais la nuit suivante, ajoute la légende, quand les satellites impies se sont retirés, les saints martyrs se lèvent miraculeusement par le secours de Dieu. Puis, prenant leur tête dans leurs mains, ils passent la rivière d'Epte, vers un gué jusqu'alors inconnu, et se reposent *dans une île charmante*, que forme cette rivière. En mémoire de ces saints, ce lieu a conservé le nom de gué St-Nicaise, par contraction *Gani* (V. Orderic Vital, *Histoire de Normandie*, liv. V).

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure, arrondissement des Andelys.

15. *Saint Taurin chez les Éburovices (à Évreux).* — Un autre auxiliaire de saint Denys, non moins désireux que saint Nicaise d'étendre les conquêtes du Christ, saint Taurin porte ses pas vers l'importante cité des Éburovices-Aulerques, vers la ville de *Mediolanum*, plus tard Évreux.

Placée au centre de cinq routes qui se dirigeaient vers Chartres, Lisieux, Lillebonne, Breviodurum (Pont-Autou) et Rouen, cette ville était déjà considérable. Son territoire se rapprochait de celui des Carnutes, qui jadis était le principal siége du druidisme dans les Gaules. Au double point de vue du polythéisme romain et des superstitions gauloises, c'était donc là, pour un vaillant ouvrier du Christ, un champ fécond à exploiter.

Fort de l'appui de Dieu et de la confiance de saint Denys, saint Taurin s'applique avec ardeur à catéchiser les vieux Évantiques. Au sein des vastes forêts dont ces régions étaient couvertes, le culte de Diane comptait de nombreux sectateurs. C'est surtout à le combattre que l'intrépide missionnaire consacre ses efforts. Lorsqu'il peut en détruire quelqu'idole et la remplacer par l'image de la Mère de Dieu, c'est pour lui une victoire qu'il est heureux de remporter. Diane avait pour prêtres des magiciens qui excitent contre lui le peuple et les autorités. Un fonctionnaire romain nommé Licinius, qui commandait dans cette partie de la Lyonnaise, entendant parler de l'audacieux chrétien qui bravait les dieux de l'empire, se le fait amener dans sa maison de Gisay *(in Gisaico villa)*. Il prescrit d'abord à Taurin d'abjurer le Christ et de sacrifier aux dieux. Mais irrité de son obstination, il le fait dépouiller de ses vêtements et frapper de verges. Toutefois, là, paraît-il, s'arrêtent ses rigueurs. Le saint, heureusement soustrait à l'action de la justice, poursuit le cours de ses miraculeuses conversions et parvient à réunir un nombreux troupeau de chrétiens. Il arrive ainsi à une vieillesse avancée,

et, plein de jours et de vertus, va recevoir dans le ciel la palme due à ses mérites.

Grâce à la généreuse intervention d'un personnage de haut rang, le saint homme est inhumé hors de la cité d'Évreux, à environ un tiers de mille vers l'occident.

Par suite du malheur des temps, ce lieu sanctifié fut plus tard perdu de vue; mais par la miséricorde de Dieu, il fut révélé aux hommes. Dans les dernières années du V[e] siècle, un évêque d'Évreux, saint Laud (ou Landulphe) retrouva les restes du saint près de la voie romaine, à peu de distance de la ville. Il lui éleva en forme de tombeau une chapelle en bois. C'est là qu'en l'année 660 fut érigée l'abbaye de St-Taurin.

Ainsi qu'on vient de le voir, c'est à Gisaïcum que saint Taurin fut amené par l'ordre de Licinius et frappé de verges.

Un savant antiquaire de Normandie, Auguste Le Prevost, se basant sur des indications fournies, tant par d'anciens bréviaires que par des traditions locales, avait placé Gisaïcum à Gisay-Lacoudre, département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Beaumesnil.

Mais par suite d'une découverte faite en 1854, on a cru pouvoir fixer le lieu de la flagellation de saint Taurin sur un autre point de l'arrondissement de Bernay, dans un endroit nommé la Chapelle-St-Éloi, dépendant du canton de Beaumesnil.

Sur la rive gauche de la Rille, entre Serquigny (canton de Bernay) et Fontaine-la-Sorel (dans la cour même d'une habitation possédée par M. Charles Le Normant), au pied du coteau qui domine la rivière, s'élève une chapelle du XII[e] siècle, qui fut autrefois l'abside d'une église dédiée à saint Éloi. L'édifice a donné son nom au groupe de constructions qui l'avoisine. De nombreux pélerins viennent y faire leurs prières.

En 1854, M. Le Normant fut assez heureux pour trouver près de là les traces d'un ancien cimetière et des fragments d'inscriptions romaines et mérovingiennes.

Parmi les monuments funéraires qu'on découvrit, figure un fragment d'inscription métrique où il est fait mention de saint Taurin, apôtre d'Évreux :

HIC UBI TAU(*rinus*)
VIRGARUM VE(*rbere cæsus*)
EST GISACI
CAMPOSQ . . . . . R
HIC UBI LICIN
(*e*)RAT
UNERE.

Quelque difficile qu'il soit, dit M. Le Blant, de reconstruire entièrement le sens de ce *titulus* mutilé, nous retrouvons ici, par un fait que je crois unique, les noms et les circonstances relatés dans les actes, jusqu'à présent suspects, de saint Taurin, apôtre d'Évreux. On lit en effet dans ces actes que le saint évêque appelé par un magistrat païen (*in Gisaico villa*) y fut interrogé et frappé de verges (1). Ainsi qu'on vient de le voir, M. Auguste Le Prevost avait placé ce lieu à Gisay-la-Coudre, village de l'arrondissement de Bernay. Or, l'inscription de St-Éloi paraît condamner ce système, en faisant, du lieu même des nouvelles découvertes, celui où a

(1) Bolland, t. II, Aug., p. 641. M. Charles Le Normant a donné, avec des notes intéressantes et étendues, une nouvelle édition de la vie de saint Taurin (V. *Découverte d'un cimetière mérovingien*, etc. Paris). —V. au surplus M. Alfred Maury, *Athenæum français*, 7 octobre 1854, p. 937; —M. Ch. Le Normant, *Moniteur univ.* du 7 novembre 1854; — le *Correspondant* de 1854, p. 116; — M. Desnoyers, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1855, p. 45).

souffert ce saint apôtre. C'est ce que M. Le Normant n'a pas manqué de faire ressortir.

Peut-être cependant, quelle que soit son importance, cette découverte ne détruit-elle pas l'opinion de Le Prevost. L'inscription qui vient d'être citée indique, en effet, Gisay comme lieu de la flagellation de saint Taurin. Mais le saint, longtemps après avoir été fustigé à Gisay-la Coudre, a pu mourir ailleurs et être inhumé à la chapelle St-Éloi. On a pu aussi apporter dans cet endroit sa pierre tumulaire, primitivement érigée dans un autre lieu.

Ces circonstances secondaires n'altèrent en rien, au surplus, le fait capital qui nous occupe ici, c'est-à-dire la conversion des habitants de ces contrées par saint Taurin, auxiliaire de saint Denys dans la seconde moitié du IIIe siècle.

16. *Saint Latuin, évêque de Séez.* — Suivant une opinion qui a trouvé dans l'ancienne cité des *Sagiens* de nombreux échos, saint Latuin, évêque de cette cité, devrait figurer aussi parmi les associés de saint Denys. D'après les données recueillies dans un martyrologe, « il serait venu dans la « Neustrie, que souillait encore la superstition des démons, « et aurait au loin et au large dissipé cette pestilence par la « lumière de l'Évangile et par la splendeur d'une admirable « sainteté. Cet homme apostolique serait le premier qui « aurait retiré les Sagiens et les Oximes des ténèbres de « l'impiété et les aurait amenés à la lumière salutaire de « l'Évangile. »

Quoique cette tradition se rattache par ses expressions mêmes à des temps de beaucoup postérieurs, et bien que les meilleurs critiques la considèrent comme incertaine, elle ne nous paraît en rien répugner à la vérité de l'histoire et il nous semble que saint Latuin, agissant sous l'impulsion

donnée par saint Denys, peut être regardé comme ayant, au III[e] siècle, évangélisé les populations de Séez et l'Hiesmois (1).

17. *Au nord, saint Lucien se rend à Beauvais.* — Tandis que la parole du Sauveur se propage à l'ouest, elle s'étend aussi du côté du nord, où elle est portée à son tour. Dans la glorieuse phalange organisée par saint Denys figure saint Lucien, qui va, dans le territoire de Beauvais, prendre une part active à la diffusion de l'Évangile. Ordonné évêque par saint Denys, il a pour collaborateurs saint Maximien (ou Maxien), prêtre, et saint Julien, diacre (2). Tous trois étendent autour d'eux leurs pacifiques conquêtes. Bientôt cependant les rigoureuses poursuites partout dirigées contre les chrétiens viennent les atteindre. Un chef militaire fort méchant, nommé Julien, ordonne à trois émissaires déterminés de rechercher Lucien où ils pourraient.

Averti des dangers qui le menacent, le saint évêque quitte Beauvais et gagne une éminence voisine, le mont *Millius*, qui s'élevait au milieu des bois et où, plus d'une fois, il avait enseigné la doctrine du Sauveur. Pendant le trajet, il ne cesse de redire les louanges du Seigneur et d'exhorter ses compagnons à la constance. Les persécuteurs qui les cherchaient saisissent d'abord les deux saints Maxien et Julien et

(1) V. le martyrologe de Du Saussait, et Bolland, juin, t. IV, p. 12.

(2) Le dernier martyrologe romain, au 8 janvier, semble ne lui donner que la qualité de prêtre : « Bellovaci in Galliis Sanctorum martyrum Luciani presbyteri Maximiani et Juliani. » Mais, dans les anciens auteurs, le titre d'évêque se confond souvent avec celui de prêtre. « Presbyter ætatis est nomen, episcopus dignitatis. » V. Ducange, *Gloss.*, v° Presbyter, t. V, p. 429, et l'abbé Delettre, *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. I.

les font frapper du glaive. Le vénérable prélat est arrêté après eux, et l'un des bourreaux lui tranche la tête. Les restes sanglants des trois martyrs sont pieusement recueillis par les chrétiens, déjà nombreux au IIIe siècle, et leur mémoire vénérée reçoit les hommages dus à leur sainteté.

Que saint Lucien ait été le contemporain de saint Denys, c'est ce qui semble ne pouvoir être révoqué en doute : « Socius fuit S. Dionysii parisiorum episcopi Lucianus (V. Bolland, *Acta SS. Januarii*, t. I, *De Sancto Luciano*. »

« Quel que soit, dit Loisel, le saint Denys de Paris et de quelque temps qu'il soit, nous tenons et avons toujours tenu que nostre S. Lucian estoit l'un des compagnons de sainct Denys ; qu'il nous fust envoyé par luy, qu'il a souffert pareil martyre que luy, et qu'il est nostre premier evesque et l'apostre des Beauvoisins (1). »

18. *Saint Piat au territoire de Tournay*. — Ainsi qu'on

(1) V. Loisel, *Mémoires des pays, ville, comté et évêché de Beauvais* (Paris, 1617, in-4°, p. 78). A la page 76 du même ouvrage, Loisel cite ce passage d'une ancienne vie de saint Lucien : « Cum Lutetiam parisiorum pervenisset (Dionysius) unde, paucis secum retentis, sanctum præsulem Lucianum quem ordinaverat episcopum cum sancto Maxiano presbytero et Juliano diacono, evangelisandi gratia Belvacum misit, in qua custodia Romanorum et militaris exercitus residebat, quoniam gens Belvacensium semper bellicosa fuisse narratur. »

Quant à l'époque où vécut saint Lucien, voici comment s'exprime l'abbé Delettre (vicaire-général et doyen du chapitre), dans son *Histoire du diocèse de Beauvais* : « Nous croyons nous rapprocher davantage de la vérité historique en disant que saint Lucien nous a été envoyé par le pape saint Fabien, qui occupa la chaire pontificale depuis l'an 236 jusqu'en l'an 250. C'est à ce saint pontife que la plupart des églises des Gaules se croient redevables de leurs premiers évêques. C'est à partir de cette époque que date la mission qui a converti nos ancêtres au christianisme..... Nous plaçons avec Berault-Bercastel la mission de saint Lucien entre l'an 250 et l'an 280. »

vient de le voir, saint Lucien, évêque de Beauvais, avait été envoyé par saint Denys pour prêcher la foi du côté du nord et travailler à la conversion de la Gaule-Belgique. Voici, parmi les disciples du grand apôtre et sous sa féconde impulsion, un jeune prêtre dévoué qui ne craint pas de s'avancer jusqu'aux rives de l'Escaut : c'est saint Piat qui, pour propager la foi chrétienne, avait quitté Bénévent, sa patrie, et délaissé sa noble famille. Arrivé dans le Tournaisis, il répand avec ardeur la doctrine évangélique, joint à ses enseignements le touchant exemple des plus édifiantes austérités, et pendant plus de trente ans se montre un vaillant soldat du Christ. Il enrôle sous l'étendard du Sauveur un nombre considérable de personnes des deux sexes.

Lorsque l'empereur Maximien-Hercule se rend dans la Gaule vers 287, le bruit des conversions que saint Piat multipliait chaque jour arrive jusqu'à lui. Il ordonne de le poursuivre et de le mettre à mort. Au moment où il prêchait, des émissaires le découvrent et s'en emparent. C'est au bourg de Seclin, dans le Mélantois (au territoire de la cité de Tournay, aujourd'hui arrondissement de Lille), qu'il est arrêté et emprisonné. Interpellé sur sa croyance dont il se glorifie hautement, il est garotté, accablé de coups et d'outrages et ensuite décapité (1).

(1) Usuard, dans son *Martyrologe*, au 1er octobre, dit que le prêtre saint Piat vint de Rome avec l'évêque saint Denys et ses compagnons pour prêcher dans la Gaule, et qu'ensuite par la consommation de son martyre il émigra vers le Christ. C'est probablement dans les Actes de saint Piat qu'Usuard a puisé cette mention. Ceux-ci ne doivent pourtant pas nécessairement s'expliquer ainsi ; car ils disent seulement qu'il fut ordonné prêtre par saint Denys après qu'il fut parti de Rome, de telle sorte que, selon ces actes, l'ordination semble devoir se placer dans la Gaule. Saint Piat put donc accompagner saint Denys avec le moindre degré de la cléricature, et après

Suivant une légende qui se fonde sur la tradition des anciens et sur une relation vulgaire (*seniorum traditio et vulgaris relatio*), une lumière céleste apparut sur le saint martyr au moment où son corps sacré gisait encore par terre, une voix divine se fit entendre, et alors le corps du saint se tint debout sur ses jambes, prit sa tête dans ses bras et, avec l'assistance de Dieu, la porta du lieu de sa décollation à celui de son tombeau (1).

19. *Saint Sainctin à Verdun, à Chartres et à Meaux.*— Grâce à l'impulsion donnée par saint Denys, la lumière évangélique continua de rayonner dans la Gaule-Belgique, puis des bords de la Meuse remonta vers la Marne et la Loire. Suivant un ancien récit, saint Sainctin, disciple de saint Denys, fut d'abord placé par lui à la tête de l'Église de

quelques années être ordonné prêtre. Il put aussi plus tard se rendre avec d'autres auprès de saint Denys qui déjà prêchait dans la Gaule, et alors être ordonné prêtre par lui (V. dans les *Acta sanctorum Belgii* de Ghesquière, t. I, p. 106-107, le Commentaire de Stilting sur saint Piat).

Ce saint missionnaire continua de prêcher dans les Gaules depuis la mort de saint Denys, en 258, jusqu'à ce qu'il fût lui-même martyrisé vers 288. Lorsqu'on dit, en parlant de l'époque où vivait saint Piat, que c'était du temps de Dioclétien et de Maximien, cette énonciation ne doit pas se rapporter à l'arrivée de saint Piat dans la Gaule, mais à l'époque de son martyre (V. *ibid.*, p. 107).

(1) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, n° 9 (à la note), c'est par suite de la coutume répandue dans les Gaules et ailleurs de représenter les saints décapités tenant leur tête dans leurs mains, qu'on crut vulgairement qu'ils avaient ramassé leur tête après leur supplice et l'avaient portée au lieu où plus tard ils devaient être honorés. (V. Henschen, *Comment. sur les actes des saints Valentin et Vénérand*, au 25 mai; — Ghesquière, *Acta sancta Belgii*, t. I, p. 413; — Molanus, *De historia sanctarum imaginum*; — l'abbé Destombes, *Vies des saints de Cambrai et d'Arras*, t. I, p. 372.)

Verdun. Mais comme le peuple de cette ville accueillait facilement la parole du Seigneur et montrait un esprit docile aux instructions chrétiennes, Sainctin fut bientôt rappelé et envoyé chez les Carnutes. Du territoire des Carnutes il vint à Meaux, fut constitué évêque de ce diocèse et n'occupa ensuite aucun autre siége (V. le Bréviaire de l'Église de Meaux publié en 1740).

Tels ont été les saints justement renommés auxquels le centre et le nord de la Gaule ont dû l'immense bienfait de leur initiation au Christianisme.

Ainsi s'est déployé ce grand mouvement religieux dirigé par saint Denys et qui, en peu de temps, a produit de si miraculeux résultats.

20. *Conséquence des recherches qui précèdent: les saints dont il y est question datent non du premier, mais du IIIe siècle.* — On vient de voir quels ont été les travaux apostoliques de saint Denys, de ses collaborateurs et de ses auxiliaires. D'après les recherches auxquelles nous nous sommes livré à cet égard, il nous semble prouvé que ces saints ne sont pas les contemporains de saint Pierre et de saint Clément, mais qu'ils ont vécu au IIIe siècle.

Cette preuve a pour bases et pour appuis les éléments suivants :

1° Par leur histoire, par les détails de leurs prédications et de leur martyre, tous ces saints se rattachent à la seconde moitié du IIIe siècle ;

2° L'état social au milieu duquel ils vivent, l'administration romaine organisée de leur temps, les institutions judiciaires alors en vigueur, les lois qui leur sont appliquées sont du IIIe et non du Ier siècle ;

3° Plusieurs de ces saints, notamment saint Lucien, saint Taurin, saint Piat sont indiqués comme les contemporains de

plusieurs autres saints qui ont été indubitablement martyrisés vers 288, tels que saint Quentin, saint Fuscien, saint Victorice, saint Crespin et saint Crespinien : ce qui achève de constater à quelle époque ils ont réellement existé.

21. *Examen de quelques objections. — Saint Denys l'Aréopagite.* — Le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas d'entrer ici dans de longs développements; nous devons nous borner à quelques observations succinctes.

Une première remarque nous frappe d'abord :

Ceux qui prétendent reporter au premier siècle la venue de saint Denys et de ses compagnons dans les Gaules, ne sont pas du tout d'accord entre eux sur le temps de sa mission. Ils devraient bien commencer par s'entendre à ce sujet. Les uns, par une hypothèse que rien ne justifie, l'identifient avec saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul en l'an 45 de Jésus-Christ. D'autres en font un personnage séparé et, suivant une donnée qui n'est pas mieux fondée, soutiennent qu'il aurait été envoyé par le pape saint Clément, c'est-à-dire de l'an 91 à l'an 99. Cette divergence d'opinions inconciliables est déjà un puissant argument contre eux, et pour réfuter leurs prétentions respectives il suffirait de les renvoyer les uns aux autres.

Quant à saint Denys l'Aréopagite, est-il le même que saint Denys de France? Non, évidemment, suivant nous. Déjà nous avons dit combien sont téméraires et dangereuses les additions arbitrairement faites au texte des livres saints, notamment en ce qui concerne saint Paul Serge, qui aurait institué l'Église de Narbonne; saint Trophime, saint Crescent et saint Lin, prétendus fondateurs des Églises d'Arles, de Vienne et de Besançon (V. *Prolégomènes*, n° 4). — L'hypothèse qui fait venir dans les Gaules saint Denys l'Aréopagite est du même genre. Elle n'a pour appui aucun document

des premiers siècles, et la prétendue tradition, dont on se fait une arme, ne repose que sur des allégations dénuées de toute force probante et produites par des parties intéressées. Il est aussi contre toute vraisemblance que saint Denys, devenu évêque d'Athènes, ait méconnu son devoir au point d'abandonner son église naissante. Il est beaucoup plus sensé de croire qu'il resta courageusement au milieu de son troupeau jusqu'à son martyre, qui eut lieu à Athènes même. Nous trouvons, d'ailleurs, contre ce système la difficulté chronologique que voici : Lorsque saint Denys, renommé par l'enseignement de la philosophie, puis devenu fonctionnaire public et ensuite membre ou, suivant d'autres, président de la Cour suprême d'Athènes dite l'Aréopage, fut converti par saint Paul, il devait avoir au moins 40 ans. C'était en l'an de J.-C. 45. Or, de l'an 45 à l'an 91, date de l'avènement du pape Clément, il s'est écoulé 46 ans, et en supposant que l'Aréopagite ait été précisément envoyé dans les Gaules en cette année 91, il devait alors avoir 86 ans. N'est-il pas contre toute probabilité qu'il ait entrepris le difficile et périlleux apostolat dont nous avons plus haut rapporté les circonstances. Nous considérons, par suite, saint Denys d'Athènes et saint Denys de France comme deux personnages distincts, et nous pensons à cet égard comme saint Adon et Usuard (1).

(1) Saint Adon, au 3 octobre, s'exprime ainsi : « Natalis sancti Dionysii Areopagitæ, qui ab apostolo Paulo instructus credidit Christo, et primus apud Athenas ab eodem apostolo episcopus est ordinatus et sub Adriano principe post clarissimam confessionem fidei, post gravissima tormentorum genera glorioso martyrio coronatus, ut Aristides Atheniensis, vir fide sapientiaque mirabilis, testis est in eo opere quod de Christiana religione composuit.

Dans le même Martyrologe, au 9 octobre, on lit : « Apud Parisium natalis sanctorum martyrum Dionysii episcopi, Eleutherii presbyteri

L'hypothèse qui confond les deux saints n'a été inventée ou accréditée par Hilduin, abbé de St-Denys, au IXe siècle, que pour donner à sa maison plus de relief et d'éclat (1).

22. *De saint Denys considéré comme un envoyé du pape saint Clément.* — *Réfutation.* — Personne plus que nous ne rend hommage à l'ancienne abbaye de St-Denys, à sa gloire justement acquise, à la sainteté de la plupart de ses abbés, aux services qu'elle a rendus aux sciences, aux lettres et aux arts. Mais le soleil lui-même a des taches. Parmi celles du monastère de St-Denys, il en est une qui malheureuse-

et Rustici diaconi : qui beatus episcopus a pontifice Romano ad Gallias directus ut prædicationis operam populis a fide Christi alienis exhiberet, tandem Parisiorum civitatem devenit, et post aliquot annos sanctum opus fideliter et ardenter exsecutus a præfecto Fescennino Sisinnio comprehensus, et cum eo presbyter Eleutherius et Rusticus diaconus, gladio animadversi martyrium compleverunt. »

(1) V. Les Bollandistes, t. IV d'octobre, p. 696-792. Le commentaire qui s'y trouve embrasse XVIII paragraphes et 365 nos. Nous avons lu aussi avec un vif intérêt le savant ouvrage de M. Darras, intitulé : *Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris*, et, tout en regrettant de ne pouvoir admettre l'opinion de l'auteur, nous nous empressons de rendre à son érudition un hommage mérité. Mais, qu'il nous permette de le dire, sa dissertation est souvent à côté de la question. Le point important n'est pas de savoir si Hilduin a inventé la doctrine de l'Aréopagitisme, mais de reconnaître si elle est vraie. Or, ce dernier point ne nous paraît nullement prouvé. Ce qui est certain, du reste, c'est que c'est seulement au IXe siècle que cette doctrine s'est répandue. La véracité d'Hilduin est aussi fort suspecte, et, malgré la réhabilitation tentée de nos jours, il est fort difficile de laver de tout reproche cet abbé qui, pour abuser de son influence sur un prince faible d'esprit tel que Louis-le-Débonnaire, aurait essayé de lui faire croire à dix-neuf miracles intervenus à sa prière et opérés en une seule nuit par saint Denys (V. Longueval, *Hist. de l'Église gall.*, t. V).

ment n'est que trop constatée : c'est la déplorable propension qu'eurent plusieurs de ses membres à fabriquer des pièces fausses. Il y a eu chez elle, à certaines époques, des moines peu scrupuleux qui, égarés par la maxime que la fin justifie les moyens, n'ont pas craint de se livrer, sous ce rapport, aux plus regrettables écarts (1).

Si, lorsqu'il s'agit de leurs domaines et de leurs revenus, ces moines se montrent si enclins à user de supercherie, ils ne doivent pas être plus embarrassés lorsqu'il est de leur intérêt d'assigner au patron de leur abbaye une antique origine, afin de rehausser davantage la gloire de leur maison et d'éclipser les autres monastères.

Cette tendance à se servir de fausses pièces n'est encore ici que trop avérée. La preuve va en résulter des documents même qu'on invoque en sa faveur ; ce sont :

1° Une Vie anonyme de sainte Geneviève, rédigée, dit-on, au V° siècle ; 2° deux Écrits de Fortunat, l'un en vers, l'autre en prose ; 3° un Diplôme de Thierry IV dit de Chelles, daté de l'an 723 ; 4° un Écrit anonyme, intitulé : *Gesta Dagoberti* ; 5° des passages des Chroniques de St-Denys ; 6° enfin des actes prétenduement authentiques du VIII° siècle. Nous allons rapidement examiner ce que valent ces autorités.

I. *Vie de sainte Geneviève.* — Il est à remarquer que cette biographie est anonyme, et il convient de rappeler que de pareils actes ne doivent être admis qu'avec défiance, ainsi que l'enseigne avec raison le droit pontifical.

(1) Ce point n'est pas douteux : V. Doublet, *Histoire de l'abbaye de St-Denys* (Paris, 1625, in-4°). Parmi les Pièces justificatives jointes à cet ouvrage, il en est qui sont reconnues fausses. V. aussi les *Gesta Dagoberti* dont il est parlé ci-après, et les *Grandes Chroniques de St-Denys*, publiées par M. Paulin Paris, t. II, p. 280.

Alors même que cette légende, prétendument rédigée par un contemporain, mais évidemment d'une date ultérieure, dirait que saint Denys aurait été envoyé par saint Clément dans les Gaules, cette énonciation n'aurait pas grande portée. Ce ne serait tout au plus qu'une allégation, dépourvue de tous les caractères qui constituent la tradition. Mais dans le texte de cette Vie de sainte Geneviève, le passage dont on se prévaut n'existe pas et a été ajouté après coup dans un manuscrit qui, dit-on, se trouvait à Utrecht (1). Cette Vie de sainte Geneviève doit donc être laissée à l'écart.

II. *Écrits de Fortunat.* — On se prévaut d'abord d'une prétendue hymne de ce poète, d'après laquelle saint Denys aurait reçu sa mission du pape saint Clément :

Clemente, Romæ præsule,
Ab urbe missus adfuit
Verbi superni numinis
Ut fructus esset Galliæ.

(V. édit. de l'abbé Migne, lib. II, cap. x, col. 98.)

Parmi les éléments de preuve, il n'en est guère de plus incertains que les hymnes et les cantilènes composées par des particuliers. Sortes de poésies fugitives, filles de l'enthousiasme et de l'imagination, elles sont souvent peu d'accord avec la froide et prosaïque réalité des faits. Ce ne serait donc pas un témoignage bien concluant que cette hymne, où il

(1) Bolland a judicieusement supprimé ce passage : « Hic interserit manuscriptum ultrajectinum multa de missione S. Dionysii in Gallia quæ cum absint ab aliis manuscriptis, omittimus. » (V. Bolland., janv., t. I, p. 139-140, *Vita S. Genovefæ*, ch. IV, n° 16.)

est question de saint Clément. Elle n'aurait pas plus d'importance que n'en ont d'autres compositions analogues (1).

Mais cette pièce de vers produite par Doublet et provenant des archives de St-Denys ne se trouve même pas dans le véritable recueil des œuvres de Fortunat, telles qu'elles ont été primitivement publiées (2). C'est encore un de ces documents apocryphes comme on n'en trouve que trop au moyen-âge (3).

Quant à la *Vie* de saint Denys attribuée à Fortunat (v. *ibid.*, col. 578), elle n'est pas davantage de lui. Il suffit pour s'en convaincre de la lire attentivement ; elle a été évidemment fabriquée au VIII[e] siècle, sous le règne de Pépin-le-Bref. On y voit en effet affluer à Paris la noblesse des Gaules et de la Germanie ; ce qui était vrai sous ce monarque, mais qui ne l'était pas du temps de saint Clément. Il n'y est pas dit, du reste, que saint Denys ait été envoyé par ce pape. On y lit seulement que saint Denys, « qui, à ce qu'on rapporte (*ut* « *ferunt*), avait reçu des successeurs des Apôtres les se- « mences de la parole divine pour les distribuer aux nations,

(1) Elle n'aurait pas droit à plus de confiance que n'en mérite l'hymne où Notker parle de l'attribution des reliques de saint Denys, faite par la volonté divine à l'église de Ratisbonne. (V. *Notkeri liber sequentiarum*, cap. XXXVIII, dans le *Cursus patrologiæ* de l'abbé Migne, t. CXXXI, col. 1025.)

(2) V. les éditions de 1574, de 1617 et de 1624, où cette pièce plus que suspecte ne se retrouve pas. Duchesne et D. Bouquet ne la reproduisent pas davantage.

(3) Ainsi qu'on l'a vu plus haut, plusieurs écrivains, tels que saint Cyprien, Ruffin, Raban-Maur et autres ont reçu des additions fabriquées par des parties intéressées ; il en est de même de Fortunat, dont les derniers éditeurs, pour l'emporter sur leurs devanciers, et sous prétexte de rendre leur publication plus complète, lui ont attribué des écrits que ne contiennent pas les manuscrits plus dignes de foi sur lesquels ont eu lieu les premières impressions.

« s'avança jusqu'à Paris. » Le récit est d'ailleurs presque identique avec les actes (également apocryphes) du VIII[e] siècle, dont il sera parlé ci-après, et nos contradicteurs eux-mêmes ne sont d'accord ni sur le jugement qu'on doit en porter ni sur le parti qu'on peut en tirer. Les arguments puisés dans les écrits de Fortunat sont donc sans valeur.

III. *Diplôme de Thierry de Chelles.* — D'après ce diplôme, daté de 723, saint Denys et ses compagnons Rustique et Éleuthère seraient venus dans cette province des Gaules, les premiers après les apôtres, après avoir été ordonnés par le pape saint Clément, successeur de l'apôtre saint Pierre. Il faut avouer que nos adversaires jouent de malheur ; car ici encore leur argument est détruit par sa base. La charte dont ils se prévalent n'existe pas. On n'en a que deux prétendues copies, dont la plus ancienne est sur papier et ne remonte point au-delà du XIV[e] siècle. Jusqu'à ce que l'original, qu'on n'a pu encore retrouver, soit produit, on nous permettra de douter de la vérité de cette pièce et de ne pas nous y arrêter (1).

IV. *Les gestes de Dagobert* (*Gesta Dagoberti*). — Cet

(1) Pardessus contient sur ce diplôme la note curieuse que voici :
« Hujus diplomatis autographum in archivo regni inter cætera Sandionysiani monasterii instrumenta non exstat, sed duo exemplaria tantum, quorum alterum admodum recens, alterum bombycina charta quarto decimo, ut videtur, seculo exaratum ; hujusce lectionem, collatione ab A. Teulet facta, secutus sum et eam ipse secutus fuisse videtur Mabillonius, quum eam referat ipsissimam, nullamque autographi faciat mentionem, quod quidem longinquis abhinc annis jam tum probabiliter perierat. » (Pardessus, *Diplomata chartæ*, etc., t. II, p. 338-339). Aussi D. Félibien, dans son *Histoire de l'abbaye royale de St-Denys*, s'est-il bien gardé de reproduire cette pièce apocryphe.

écrit anonyme dit effectivement que, du temps de Domitien qui, le second depuis Néron, prit les armes contre les chrétiens, le bienheureux Denys, évêque de Paris, et avec lui Rustique et Éleuthère, l'un prêtre et l'autre diacre, furent mis à mort pour le nom du Christ, à la vue de ladite cité. Mais cette *Vie* de Dagobert est bien peu digne de foi; elle est loin de présenter un document historique impartial; et, sauf quelques passages empruntés à Frédégaire, elle n'est en réalité qu'un mémoire pour l'abbaye de St-Denys. Elle semble surtout avoir eu pour triple but de piquer la générosité des Carolingiens en rappelant celle de Dagobert, de faire ressortir l'importance de ce monastère au détriment des autres abbayes ses rivales, et de mentionner avec plus ou moins d'exactitude les innombrables donations faites à son profit. Sur cinquante-et-un chapitres que contient cette biographie anonyme, il en est vingt-cinq qui concernent l'abbaye de St-Denys, ses revenus et ses domaines. Rédigée dans cet esprit avec toute la partialité d'un *factum*, quelle confiance peut offrir l'énonciation qu'elle contient relativement à l'envoi de saint Denys par le pape Clément.

Du reste, on y trouve quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt, notamment le passage suivant :

Après avoir rappelé que ce fut du temps de Domitien que saint Denys et ses deux compagnons furent mis à mort, le récit porte : « Une mère de famille, appelée Catulla, et qui donna son nom à ce lieu, pourvut secrètement à leur sépulture. Elle marqua pourtant ce petit emplacement (*locellum*), afin que la connaissance de ce qui s'était passé fût conservée pour les descendants (*ut junioribus constaret notitia*). Ainsi, cet incomparable trésor resta longtemps caché, et ce lieu n'eut rien de remarquable que la renommée qui s'y attacha. Bien que quelques dons lui eussent été faits par les rois antérieurs, à cause des miracles qui s'y opéraient constamment;

cependant, comme ce lieu était en ce temps-là sous le pouvoir de l'évêque de Paris, qui le conférait à titre de bénéfice à tel de ses clercs qui lui plaisait, il arrivait que celui qui en avait la concession, sans égard pour la sainteté du lieu, s'appliquait à en accumuler dans son intérêt les profits terrestres, ainsi qu'on le voit aujourd'hui en plus d'un endroit. Par cette raison, ce lieu était plus que négligé. Une petite chapelle (*vilis ædicula*), que sainte Geneviève, disait-on, y avait dévotement fait construire, couvrait les corps de si grands martyrs.

Ce passage des *Gesta Dagoberti* est curieux à plus d'un titre :

Il indique que l'emplacement de la sépulture des saints n'était désigné que par une simple marque ; c'était déjà beaucoup que ce signe se fût conservé intact depuis l'an 258, date de leur martyre.

Il dit qu'une petite chapelle (*vilis ædicula*) y fut construite par sainte Geneviève. Cette assertion fait évanouir ce que racontent les prétendus actes authentiques dont il sera question ci-après, d'un grand mausolée (*eminentis mausolei*) et d'une basilique qui aurait été érigée.

Enfin, ce qui est loin d'être une garantie rassurante pour la vérité, ce récit atteste, par ce qu'il rapporte de la cupidité et de la corruption des clercs nommés par l'évêque de Paris, l'antagonisme qui se produisait déjà de la part du clergé régulier contre le clergé séculier (1).

V. *Grandes chroniques de saint Denys.* — Ces chroniques,

(1) V. au surplus sur les *Gesta Dagoberti :* Vertot, *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. IV ; M. Guizot, *Collect. de Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. II, p. 260 ; M. Paulin Paris, *Les grandes chron. de saint Denys*, t. II.

calquées sur les *Gesta Dagoberti*, dont elles se bornent souvent à traduire le récit, rappellent que *desous l'empereur Domitien, qui second après Noiron, fist tant de persécutions aux chrétiens*, les trois saints Denys, Rustique et Éleuthère, *au pié d'une montaigne qui a nom Monmartre*, *souffrirent martyre* pour le Christ. Puis ces chroniques ajoutent deux circonstances qui ne se trouvent pas dans le texte latin. Suivant une première assertion, saint Denys décapité aurait porté sa tête dans ses mains. « Vérité est quand le glorieux « saint Denys et ses compaignons furent décolés, que il porta « par le conduit des anges son propre chief qui lui eust été « tranchés. » Puis, d'après la seconde addition, lorsque des païens transportaient dans un sac les corps des deux saints pour les jeter dans la Seine, la bonne dame Catulla aurait enivré les porteurs et aurait substitué dans le sac deux pourceaux aux deux martyrs, qu'elle aurait ensuite pieusement inhumés.

On appréciera facilement le degré de confiance que méritent toutes ces histoires aussi vraies l'une que l'autre.

Ce sont ces mêmes chroniques qui traduisent comme véridique toute la fausse *Chronique* de Turpin.

On y voit aussi, t. II, p. 280 :

Comment saint Paul, l'apôtre, et saint Clément avaient jadis donné *toute France* à l'église St-Denys en l'honneur des martyrs ;

Comment tous les serfs affranchis étaient tenus de payer à St-Denys quatre pièces d'argent ;

Comment les rois de France devaient chaque année acquitter quatre besans d'or, « et desus leur chief les offrir « aux martirs en recongnoissance qu'ils tiennent de Dieu et « de luy tout le royaume de France. »

Le consciencieux éditeur, M. P. Paris, s'élève avec indignation contre ce coupable exemple de *fraude pieuse*, contre cette criminelle interpolation (V. *ibid.*, p. 281).

Nous nous abstenons de toute réflexion.

VI. *Prétendus actes authentiques de saint Denys.*—Nous arrivons maintenant à ces fameux actes que l'on présente comme si décisifs. On fait d'abord grand bruit de leur authenticité proclamée par les Bollandistes, et devant laquelle chacun doit se courber. Qu'on nous permette à cet égard de rappeler une distinction élémentaire en droit. Un acte peut être matériellement authentique en la forme, et cependant au fond contenir des énonciations fausses et supposées. Or, tels sont les actes dont on est si fier. Ils peuvent, si l'on veut, être tenus pour certains quant à la forme extrinsèque du manuscrit du VIIIe siècle qui les renferme et qui paraît fixer leur rédaction à cette époque ; mais ils ne sont pas vrais quant aux énonciations qu'on y lit.

Ainsi, sous plusieurs rapports, leur contenu est inexact ou supposé :

1° En ce qu'au lieu de représenter la ville de Paris telle qu'elle était au temps de saint Clément, ils la dépeignent dans l'état où elle se trouvait au VIIIe siècle, sous Pépin-le-Bref ;

2° En ce qu'ils y font affluer au Ier siècle une noblesse germanique dont l'entêtement (*cervicositas*) cède bientôt aux prédications de saint Denys ;

3° En ce qu'ils y font construire par le saint évêque une basilique dans laquelle il organise un clergé de premier et de second ordre, le tout dans l'île de Lutèce, à la face des fonctionnaires romains ;

4° En ce qu'ils parlent d'un édit général de persécution qui aurait été publié dans les Gaules du temps de Domitien, et à la suite duquel les Chrétiens auraient été recherchés dans tout l'Occident ;

5° En ce qu'ils disent du grand mausolée, puis de la basilique érigée à saint Denys toujours à la même époque.

Il est à remarquer aussi que ces mêmes actes donnent pour compagnons à saint Denys, et indiquent comme prélats venus de Rome avec lui, saint Saturnin de Toulouse et saint Paul de Narbonne, sans mentionner saint Martial ni les autres évêques, tandis que d'autres Actes reproduits dans le même volume des Bollandistes lui associent saint Marcel et saint Lucien (1).

On voit par ces seules considérations ce que devient ce grand document authentique qui devait faire taire toutes les objections.

Ainsi s'en vont en lambeaux toutes ces pièces si convaincantes auxquelles on attachait tant d'importance. Il en reste à peine quelques allégations produites ou soutenues au moyen-âge par l'intérêt, par la prévention, par l'amour-propre. Tout bien considéré, on peut dire que les éléments de preuves invoquées par l'abbaye de St-Denis pour reporter au premier siècle l'existence de son patron se réduisent à zéro.

23. *Autorités qui fixent au IIIe siècle l'apostolat de saint Denys. — Conclusion.* — Quoi qu'on en dise, l'opinion qui a reporté à cette date l'établissement de nos premières Églises du centre et du nord, notamment la fondation de l'Église de Paris, ne s'est point formée légèrement et sans réflexion ; la question a été scrupuleusement examinée et résolue en toute maturité par des érudits de premier ordre.

En ce qui regarde plus spécialement saint Denys, les Bollandistes, dans le premier volume d'octobre, ont consacré

(1) Ce serait un travail assez curieux que de faire ressortir les dissemblances que présentent les prétendues traditions recueillies par les légendes des diverses époques. On aurait ainsi une histoire assez piquante de *leurs variations* ou de *leurs variantes*.

à cette matière deux amples et magistrales dissertations où tout a été recherché et pesé. Le commentaire sur saint Denys l'Aréopagite se compose de dix-huit paragraphes de 365 numéros, et s'étend de la page 696 à la page 792. Un autre commentaire qui traite plus spécialement de saint Denys, de saint Rustique et de saint Éleuthère comprend treize paragraphes, 232 chapitres et remplit 60 pages.

Dans le septième de ces treize paragraphes, l'auteur confirme ce qu'il a avancé précédemment, et s'arrête à l'opinion qui établit au IIIe siècle la mission de saint Denys. Il déclare que cette opinion est de beaucoup plus vraisemblable et qu'elle est même presque certaine (1).

Au n° 119 il conclut ainsi:

« Dans le Martyrologe, dit-il, il est clairement exprimé au XVIII décembre que saint Gatien, qui vint dans les Gaules avec saint Denys, fut ordonné évêque de Tours par saint Fabien, pontife de Rome, et, après les plus soigneuses recherches, je n'ai pu rien découvrir qui empêchât de croire que saint Gatien, saint Denys et quelques autres ont été envoyés dans les Gaules par saint Fabien durant l'intervalle qui s'écoula en l'an 249 entre les mois de juillet et de décembre. Puisqu'il en est ainsi, et que la difficulté tirée de l'époque où saint Denys peut avoir reçu sa mission sous Dèce n'infirme en rien les raisons que nous avons rapportées plus haut à l'appui de l'opinion qui fixe au IIIe siècle la venue de saint Denys, je pense, quant à moi, après avoir tout exactement pesé, que non-seulement cette opinion est de beaucoup plus vraisemblable que l'autre, mais qu'elle est presque certaine, ainsi que je l'ai dit plus haut. »

(1) « Quæ pro majori veri specie asserenda opinioni quæ Dionysium seculo tertio missum statuit, præcedenti dicta sunt confirmantur, hæcque longè verosimilior, ac propè modum etiam certa pronuntiatur.

Ce commentaire est l'œuvre du savant Jésuite Corneille de Bye.

Le Père Stilting partage la même opinion dans son commentaire sur saint Piat : « Pour ce qui est, dit-il, de l'époque où saint Denys vint dans la Gaule, ce point n'est pas précisé avec certitude, quoique nous puissions dire d'une manière générale qu'il y vint vers le milieu du III[e] siècle, ce qui s'accorde bien avec les Actes de saint Piat... Ceux qui au moyen-âge ne voulurent pas adjoindre saint Piat à saint Denys ne méritent aucune foi, parce qu'ils le firent seulement pour reporter saint Denys au temps des Apôtres. » (V. Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. I, p. 95.)

D'après toutes ces raisons et toutes ces autorités, c'est donc au III[e] et non au I[er] siècle qu'il faut rapporter l'existence de saint Denys. La date de son apostolat peut être fixée de 250 à 258 et celle de son martyre à l'an 258, époque de la persécution ordonnée par les empereurs Valérien et Gallien. Quoique d'un temps postérieur aux premiers Apôtres, sa gloire n'en doit être ni moins éclatante ni moins durable. Placé à la tête d'un mouvement religieux considérable, il a donné au Christianisme dans le nord de la Gaule une impulsion féconde qui ne s'est pas ralentie. Ses coopérateurs, ses auxiliaires, ses disciples ont dignement marché sur ses traces et doivent participer à son illustration.

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENS AUTELS,

RÉTABLES, TABERNACLES,

CHAIRES A PRÊCHER ET FONTS BAPTISMAUX

DES ÉGLISES DE PROVENCE (1);

Par M. l'abbé POUGNET,

Membre de la Société française d'archéologie.

La région provençale est encore riche en objets mobiliers du moyen-âge ; mais ces objets tendent à disparaître de jour en jour. Nous avons été assez heureux pour en noter un bon nombre, qui ont eu le privilége d'échapper à tous les genres de vandalisme, et nous espérons que l'énumération suivante servira à la conservation de plusieurs.

AUTELS.

Nous possédons des autels de divers genres, qui peuvent être classés en cinq catégories. Je vais examiner successivement les autels massifs, les autels pédiculés, les autels-tables distingués par plusieurs supports, les autels dont on a pu retrouver les supports, enfin les autels à rétables.

(1) Ce mémoire a été présenté au Congrès scientifique de France, session de 1866, dont le Compte-rendu vient de paraître et d'après lequel nous le reproduisons ici.

Autels massifs. — Les autels massifs sont ou dépourvus d'ornements, ou décorés de colonnettes et autres motifs d'architecture, ou recommandables par les symboles et les représentations qu'on y trouve.

L'abbaye de Sénanque garde encore six de ses autels primitifs du XII[e] siècle, formés d'un dé entre deux doucines : simplicité qui ne doit pas étonner, Sénanque étant fille de Cîteaux. Je me borne à signaler le sépulcre des reliques établi sur l'arrière ou sur le flanc de ces autels, en dessous de la table consacrée, et fermé par une petite pierre de 0^{m},20 sur 0^{m},10.

La crypte de Montmajour en conserve quelques-uns, et j'ai cru lire sur la face de l'un d'eux le nom de *Guydobal.* Dans le cloître de la cathédrale d'Aix, sont déposés des fragments de pareils monuments, dont des colonnettes engagées dans les angles et réservées dans le massif font, avec des rinceaux barbares, tout l'ornement (1). Bien plus riche et beaucoup plus remarquable est le maître-autel de la cathédrale d'Arles. Il est en marbre cipolin et cantonné de colonnettes ; il n'en reste malheureusement qu'une seule face divisée en trois panneaux, qu'encadrent les plus fines arabesques. Il ne manque pas de cippes romains de ce style, et, si l'on me demande de dater cet autel, je serai embarrassé, tant il me paraît remonter aux belles époques antiques. S'il n'a pas une telle ancienneté, rapprochons-le des XII[e] et XIII[e] siècles, et il sera alors contemporain du suivant.

L'autel de la cathédrale d'Apt, également en marbre antique, est du même faire que le précédent. On peut voir dans l'ouvrage de M. Revoil la délicatesse de ses feuillages, la richesse et l'élégance de ses moulures. Comme celui d'Arles, il a sa face divisée en trois compartiments en forme de niches

(1) Un de ces autels a été placé à St-Sauveur, dans la nouvelle chapelle de S[te]-Madeleine, située sous le faux orgue.

peu profondes, qu'ont dû occuper, à en juger par les trous des crampons, des statues de métal. Ces niches sont chacune encadrées par deux colonnes octogones; elles accompagnent les retours de l'autel et se répètent sans doute sur la face postérieure. L'autel d'Apt est du nombre de ceux dont la table se creuse, laissant un rebord pour empêcher le pain et le vin eucharistiques de tomber ou de se répandre. Grâce à Dieu, il est encore entier. Non moins respectable est celui de la cathédrale de Vienne, et je n'en parle ici que pour mémoire, car il figure dans la belle publication de M. Revoil.

Marseille nous en tient un autre en réserve dans une des chapelles absidales de la cathédrale. Plus heureux que celui d'Apt, cet autel en marbre a conservé les statues qui le décorent, et il a été plus d'une fois signalé pour ce fait regardé longtemps comme unique. Des demi-colonnes supportant des arcatures le divisent en trois compartiments. La Sainte-Vierge y est représentée sur un trône orné de cannelures comme des strigiles; elle est couronnée et porte dans son giron l'image de N. S. plus petite, mais ayant les proportions d'un homme. N. S. tient à la main un *volumen* déployé sur lequel on lit: *Ego sum lux mundi;* il a le nimbe croisé. Deux évêques occupent les autres niches. Celui de droite, saint Lazare sans doute, est vêtu de l'aube, du manipule, de l'étole pendante (retenue par un cordon disposé comme il l'est encore aujourd'hui par les prêtres), de la chape et d'une mitre fort basse; il a en main sa crosse dont la volute se résout en serpent. L'autre, saint Cannat peut-être, également crossé et mitré, porte la chasuble et le manipule, et tient un livre. Les vêtements sont plissés avec une telle affectation, qu'il semble difficile de donner à cet autel une autre date que celle du XIe ou du XIIe siècles. Les attributs des évangélistes en ornent les écoinçons. — La cathédrale d'Arles nous en offre un second; c'est, assure-t-on, un ancien sarcophage.

Je signalerai encore l'autel en pierre de liais qui en enveloppait un plus ancien dans le *presbyterium* de Notre-Dame-des-Doms à Avignon. Comme ceux dont j'ai déjà fait mention, il est divisé en trois compartiments par des pilastres d'une rare élégance ; sa base continue est chargée d'ornements, et une frise fort riche en relie les chapiteaux. La frise du milieu représente N. S. en croix les deux pieds non superposés, avec un nimbe uni, et revêtu d'une tunique indiquée seulement par trois traits, dont deux à l'épaule et le troisième au-dessus des genoux. Deux anges sortant à mi-corps des nuages soutiennent le crucifix. On voit sur la frise de droite un agneau au milieu de feuillages, et sur celle de gauche un lion. Seraient-ce l'Agneau de Dieu et le Lion de Juda, mais unis ici comme symboles du sacrifice perpétuel ? ou, plus simplement, y aurait-il là une allusion à ces paroles ? « Le lion et la brebis demeureront ensemble. » Le style des chapiteaux, en tout conformes à ceux de l'abside de la chapelle du Pont-St-Benezet d'Avignon, nous donne la date certaine du monument qui est de 1180 environ. — Je clos l'énumération des autels massifs, en citant celui du XIII[e] siècle conservé à l'entrée de la crypte de Tarascon et qui est à Arcatures.

Autels pédiculés. — Les autels pédiculés ou à un seul support sont encore assez communs dans la région. Le plus souvent, ce support affecte la forme d'un cippe, quelquefois même c'est un vrai cippe avec inscription païenne, d'autres fois enfin ce n'est qu'une colonne trapue.

L'île St-Honorat, du groupe de Lérins, en possède plusieurs dont le support est en forme de cippe et dont la tablette, en pierre dure calcaire, est simple ou ornée de nombreuses moulures. L'église du Gronau, près de Malaucènes (Vaucluse), en a un pareil ; St-Pantaléon, près de Gordes (Vaucluse), en avait deux dont l'un est demeuré en place ; le second qui

n'était autre que le maître-autel avait sa tablette courte et peu large, mais creusée comme le sont nos anciens autels. Cette tablette était, paraît-il, en granit rouge; on en a fait le piédestal d'une croix de carrefour. La crypte d'Apt a la tablette de son autel en pierre dure dressée sur une pierre romaine, dont l'inscription est trop connue pour qu'il soit utile de la rapporter. Tel était également, si j'ai bon souvenir, l'autel de la Madeleine de Bédouin, petite église à trois nefs d'une époque contemporaine de St-Pantaléon; je n'ose fixer la date de ces deux monuments que l'on croirait remonter au temps de l'invasion sarrazine. Celui de la chapelle du château de St-Saturnin d'Apt porte sur son support l'inscription suivante : IN ONOR .. SAN... SATVRNINI MARTIR... La tablette en est perdue. Une colonne trapue, mais non sans élégance, qui se trouve au musée d'Avignon paraît aussi avoir servi de base à un autel. Vénasque possédait plusieurs autels pédiculés assez remarquables, dont il subsiste un qui a été relevé dans le baptistère ; son pied en granit rouge est un pilier carré assez mince, avec chapiteau orné de feuilles d'eau, et la tablette en cipolin est creusée comme d'usage. Enfin qui ne connaît celui de Tarascon, placé à la porte de la crypte et formé d'une seule pierre ? Il est évidé en cinq petits piliers ornés de croix ; son support, comme tous ceux mentionnés ci-dessus, offre à son sommet un trou carré pour le sépulcre des reliques. Je crains que l'absence de sa tablette ne l'ai fait antidater.

Autels-tables. — Nous avons plusieurs spécimens remarquables de ce genre d'autels. Celui de Vaison est encore en place ; il est creux et porté par quatre colonnes, on a dressé comme fond une plaque antique couverte de strigiles : le tout est en marbre blanc et peut-être même en marbre de Paros. L'autel majeur de la cathédrale d'Avignon, en marbre cipolin, est creux également, mais soutenu par cinq colonnes dont

les chapiteaux sont à feuillages à peine galbés; quatre de ces colonnes sont en marbre blanc, la cinquième est d'une brèche africaine. La base en marbre de Paros ne lui appartient sans doute pas, et provient de quelque autre autel ancien de la cathédrale ; la sienne en cipolin fut retrouvée il y a quelques années et s'est égarée. Ce monument me semble être du IXe siècle, et j'attribuerais volontiers la même date à celui de Vaison.

Au XIVe siècle appartiennent les autels en grès calcaire de Montfavet, formés de quatre piliers carrés à arêtes rabattues qui supportent une tablette toute simple. De la chapelle des ducs de Grammont-Caderousse provient un autre vraiment très-beau, en marbre noir et à riches moulures, qui est de 1478. La cathédrale d'Aix en a conservé un à rétable dont la tablette s'enfonce dans le mur et est soulagée par trois colonnes ; c'est un ouvrage du XVe siècle.

Autels dont les supports n'ont pas été retrouvés. — Vaucluse possède une tablette en cipolin identique à celle des autels-tables de Vaison et d'Avignon ; Saignon, une tablette en marbre blanc qui a été creusée en bénitier et dont l'inscription est devenue illisible ; Cavaillon, une tablette également en marbre blanc et tirée, je le crois, de Notre-Dame de Vignères, sur la tranche de laquelle on voit quelques-uns des motifs développés dans les suivantes.

Celle de St-Quenin de Vaison, en marbre de Paros, a ses arêtes ornées de chapelets de perles et sa moulure intérieure de feuilles d'eau. Sur la tranche, on aperçoit le chrisme avec l'α et l'ω entre deux colombes, et le vase eucharistique d'où sortent des ceps de vigne chargés de raisins. On connaît un autel d'Auriol (Bouches-du-Rhône), qui a été déjà publié (1);

(1) V. la *Notice sur un autel chrétien antique, orné de bas-reliefs et d'inscriptions latines*, par l'abbé Bargès. Paris, B. Duprat, 1861.

douze colombes accompagnent le chrisme; le vase eucharistique est sur les tranches latérales; des *graffites* (1) ont exercé la sagacité des savants. Mais, la plus belle de toutes les tablettes nous vient de St-Victor de Marseille et elle se trouve au musée de cette ville. Elle est en marbre de Carrare; sa longueur est de 1 m. 77, sa largeur de 1 m. 12 et son épaisseur de 13 centim.; elle a été fendue en long et il en manque un des coins. On y incrusta dans le temps une pierre sacrée. Sur le relief qui en encadre le creux, et à chaque coin sont sculptés entre deux filets des vases d'où sortent des pampres qui se répandent sur le cadre. L'une des faces représente l'Agneau divin debout sur la montagne, quatre sources coulent de ses pieds, il détourne la tête à gauche comme pour inviter à le suivre; douze agneaux s'espacent à ses côtés la tête tournée vers lui. La face opposée montre l'Agneau remplacé par le chrisme, et les agneaux par des colombes derrière lesquelles s'élèvent deux palmiers. Sur les tranches latérales, douze oiseaux, six sur chaque face, becquettent des raisins pendants à des ceps qui sortent du vase eucharistique. Sous le chrisme, on peut lire un reste d'inscription grecque.

Autels à rétable. — On compte dans la région quelques autels de ce genre qui sont loin de manquer d'intérêt.

Je place en tête celui d'Aix dont j'ai déjà parlé. Élevé par Urbin Eygosi, dans la chapelle des Grands-Carmes, le 28 janvier 1470, il a été depuis transporté à la cathédrale. Le milieu du gradin présente l'*Ecce homo*, au milieu des instruments de la Passion, avec ce vers : *Aspice mortalis, pro te datur hostia talis*. Sous une grande arcade, sont les statues de sainte Anne, de sainte Marthe et de saint Maurice, qui

(1) Ou inscriptions cursives, tracées par les pèlerins.

étaient peintes autrefois et dont il serait encore temps de relever la décoration polychrome. Sur l'archivolte, est un beau crucifix accompagné du soleil et de la lune, et surmonté de l'emblême du pélican. Les statues de la Vierge et de saint Jean, qui complétaient ce calvaire, ont disparu.

L'autel de saint Lazare, dans la cathédrale de Marseille, est sous une arcade de marbre, à côté de l'armoire de ces reliques qu'abrite une autre arcade. Cette construction couverte d'arabesques est très-remarquable. Le gradin de l'autel offre sept sujets : la résurrection du fils de la veuve, celle de saint Lazare, sainte Madeleine chez Simon, la barque des apôtres de Provence, sainte Madeleine prêchant à Marseille, saint Lazarre ordonné évêque et le martyre de saint Lazare. Au-dessus, sont trois statues fort intéressantes et qui portent des traces nombreuses d'une décoration polychrome. Saint Lazare est assis sur le trône épiscopal, la croix de saint Lazare ou de Jérusalem est sculptée sur son manipule, sainte Madaleine porte un vase de parfums très-beau comme modèle, sainte Marthe dompte la Tarasque. Le style de ce monument est de la Renaissance, avec des réminiscences gothiques.

Les Pénitents d'Aix, dits *Bourras*, ont un rétable en bois, de 1515, et qui a été malheureusement restauré. Les statues, de grandeur naturelle et en rond de bosse offrent la double représentation du Calvaire et de la mise au sépulcre. Le paysage du fond laisse voir le temple dont la foudre déchire le voile, le soleil et la lune, et un groupe d'anges accompagnant la croix. Les trois croix sont dressées : celle du milieu est vide, les autres portent les larrons dont les jambes sont brisées. L'artiste a encore mis en scène des soldats, Nicodème et Joseph d'Arimathie ensevelissant Notre-Seigneur en présence de la Sainte-Vierge, de sainte Madeleine, de saint Jean et de deux saintes femmes. En restaurant ce rétable, on a supprimé le paysage, les astres et les anges.

Cette représentation du Saint-Sépulcre réduite aux huit derniers personnages n'est pas rare en Provence. Nous la voyons à St-Pierre d'Avignon tout-à-fait identique à celle de la cathédrale d'Arles, sauf que celle-ci a de plus deux anges portant les instruments de la Passion ; ce sont deux œuvres du même sculpteur faites sur le même modèle, et de grandeur naturelle. L'église de la Tour-d'Aigues possède aussi son Saint-Sépulcre affreusement badigeonné en couleur, sans doute en souvenir de la belle décoration qui le relevait. Bien plus remarquable est le rétable en marbre sculpté, donné jadis par le roi Réné aux Célestins d'Avignon et que l'on voit aujourd'hui dans une chapelle de l'église St-Didier, de cette ville ; il est entièrement polychromé, et son aspect rappelle les plus belles tapisseries de haute lisse : même richesse, même variété de personnages, d'attitudes et de costumes. La perspective qui sert de fond n'est pas moins variée, les édifices sont couverts de sculptures et de bas-reliefs. Le sujet représente le Portement de croix et la rencontre de la très-sainte Vierge. On y voit les deux statues de saint Pierre Célestin et du B. Pierre de Luxembourg, auxquelles on a donné des noms incroyables faute d'avoir lu les inscriptions qui couvrent leurs vêtements.

La Renaissance nous a transmis encore quelques rétables : un à St-Pierre d'Avignon avec ses arabesques et offrant l'image de la Cène, un autre à St-Agricol avec son Annonciation polychromée, son ange gardien et son concert céleste, au milieu d'une prodigalité d'arabesques. Villeneuve-lès-Avignon a conservé le sien dans la chapelle du fort St-André ; c'est un tryptique occupé par la statue de la très-sainte Vierge et par deux autres figures, les douze Apôtres sont peints sur le gradin. Bonnieux en garde un dont la partie du milieu est au chevet de son église paroissiale, et dont les volets représentant l'histoire de saint Maurice sont à l'hôpital. Notons enfin le précieux

autel, du temps de Louis XIII ou à peu près, appartenant aux Pénitents blancs d'Avignon.

La plupart des autels dont j'ai parlé, si beaux qu'il fussent ont été déplacés, et on leur en a le plus souvent substitué de nouveaux n'ayant aucune valeur. Souhaitons de voir rétablir, là où ils existaient primitivement, des monuments si vénérables par leur ancienneté et par le souvenir des évêques illustres qui y célébrèrent. Dans le nombre, j'ai cité huit autels majeurs de cathédrales, dont deux seulement, ceux d'Arles et de Vaison, sont en place. Celui d'Avignon y était encore, il n'y a pas un demi-siècle.

TABERNACLES ISOLÉS.

A cette revue des autels, j'ajoute comme annexe celle des tabernacles. Le plus ancien que je connaisse est en bois, et il est conservé dans l'abbatiale de Sénanque; il était isolé de l'autel. L'église de Solliés-Ville (Var) est fière du sien qui est du XV[e] siècle et qu'on nomme « monolythe, » bien qu'il soit formé de plusieurs pièces; c'est une pyramide à jour, garnie de verres, et qui, s'appuyant au pilier du fond sur un pied élevé, porte à huit mètres les dernières crosses végétales de sa flèche. Il y a un tabernacle semblable, sans doute de la même époque, mais presque détruit, du côté gauche de l'abside de Silvacane. Le collége des Savoyards d'Avignon conserve encore le sien du style de la Renaissance. Il ne reste de celui de Caromb (Vaucluse) qu'un fragment du XV[e] siècle. St-Saturnin d'Apt a transformé son tabernacle de bois doré en chaire à prêcher, c'est assez en montrer l'importance; on a dû pour cela sacrifier une infinité de détails et en changer à peu près l'aspect. Il est aisé cependant de se le figurer tel qu'il était, la face antérieure a gardé la porte ornée de la monstrance et jusqu'à la serrure.

CHAIRES A PRÊCHER.

Puisque je viens de mentionner une chaire, qu'il me soit permis de rappeler celle de St-Pierre d'Avignon; elle est dépouillée de ses statues, elle a perdu son escalier et elle est mutilée horriblement, mais je la regarde comme le *nec plus ultrà* du faire gothique au XVe siècle. Ses ornements n'ont que l'épaisseur d'une lamelle à peine possible pour du bois, et elle est en pierre! Celle de Graveson (Bouches-du-Rhône), également en pierre et de la même époque, est très-petite et infiniment moins travaillée. St-Didier d'Avignon possède une construction originale, digne de servir de modèle à une chaire du XVe siècle; son élévation rend impossible un pareil emploi de ce monument. C'est une tribune élevée à douze mètres du sol, en encorbellement pendant au-dessus de l'archivolte d'une chapelle, rappelant d'autres tribunes du même genre que nous voyons au-dessus des portes d'entrée de nos églises, et dont l'emploi judicieux permet de réduire l'épaisseur de la façade au-dessus de la grande archivolte du portail. Je me contente de citer celles de St-Agricol et de St-Pierre à Avignon (XVe siècle).

FONTS BAPTISMAUX.

La découverte du baptistère de Valence donne un intérêt tout particulier à l'étude de nos baptistères et de nos fonts baptismaux. Je mentionnerai simplement ceux d'Aix, de Fréjus, de Riez, de Venasque, et celui plus que douteux de St-Honorat de Lérins. Les fonts que j'ai pu retrouver sont: à St-Trophime d'Arles, un sarcophage bien connu; à St-Cannat près d'Aix, un autre sarcophage; à Vénasque, une pierre calcaire creusée et ornée de cercles, comme un demi-tonneau de pierre; à Aix, dans le baptistère, une cuve octogonale à arcatures du XIIIe et du XIVe siècle; à la mé-

tropole d'Avignon, une belle cuve sur plan hexagonal ornée de riches feuillages et des armes d'Antoine Florès, évêque d'Avignon, ce qui lui donne pour date l'année 1606 environ. Ces fonts ont été reproduits en marbre pour l'église St-Agricol de la même ville. St-Symphorien d'Avignon en possède un en pierre du même genre et du style Renaissance. Ceux de St-Pierre d'Avignon sont aussi remarquables, et Cadenet emploie à cet usage une cuve antique des plus riches, et qui est trop connue pour que je m'y arrête plus longtemps.

PISCINES.

Les piscines des autels ressemblent parfois à des bénitiers pédiculés. Telles étaient au XIIe siècle celles de Sénanque en partie remises en place aujourd'hui. Elles sont formées de deux colonnettes accouplées dont les chapiteaux sont taillés en entonnoir ; le fût est percé dans toute sa longueur et un petit puisard absorbe les eaux sous le pavé de l'église. Je ne connais plus dans la région de piscine double que celle, à double arcature, de l'église d'Aix, St-Jean-de-Malte, qui a été transportée des environs du maître-autel auprès de la porte ; et celle de St-Sauveur, double aussi, se développant en arrière des colonnes et des arcatures du sanctuaire, et vaste comme il convient à une cathédrale. St-Pons de Gémenos, Silvacane, Fontfroide, ont les leurs pratiquées dans les murs. Il en est de même à St-Didier d'Avignon et à Montfavet pour les petites piscines nommées liturgiquement *fenestella*. Celle du *sacrarium* des Célestins d'Avignon est dans un angle de la chapelle sur un chapiteau; un dais la recouvre et une console intermédiaire sert à déposer les burettes. La piscine de la collégiale de l'Isle, parfaitement à l'abri derrière les boiseries du chœur, est un chef-d'œuvre de la Renaissance. Le plateau des burettes est annulaire, concentrique au bassin et plus élevé ; comme le reste, il est orné de piliers et d'arabesques.

SCEAUX

DE

LA COUR DU MANS

ET DU BOURG-NOUVEL,

Par M. Eugène HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Nous avons déjà publié dans ce recueil, année 1864, page 92, un contre-sceau fort curieux de la cour du Mans pendant l'occupation anglaise ; on se rappelle qu'il s'agissait d'une matrice donnée très-généreusement par M. Alfred de Caix, de Bernay-sur-Orne, au musée d'archéologie du Mans.

La publication que vient de faire la Direction générale des Archives de l'Empire, du second volume de la collection de sceaux de cet établissement (1), nous engage à reprendre ce sujet, surtout pour avoir occasion de rendre un nouvel hommage à l'intérêt puissant que présente cette œuvre d'érudition

(1) Cf. *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, in-4°. Deux volumes parus. — M. le marquis de La Borde, sénateur, ancien directeur général des Archives de l'Empire, est le promoteur de cette belle publication, qui rendra les plus grands services aux sciences historiques et archéologiques. Voir notre Compte-rendu dans le *Bulletin*, année 1863, p. 711.

et de tact archéologique. M. Douët d'Arcq, qui continue si vaillamment son œuvre, est un de ces rares savants sur les traces desquels on ne saurait s'égarer. Tout est à louer dans cet immense travail, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer du cadre savant et magistral qui enchâsse tant de documents si divers, ou des notions précises et correctes qui en font valoir les moindres détails.

Parmi les séries de ce volume qui nous présentent le plus d'intérêt, nous ne pouvons nous empêcher de signaler les sceaux des Cours et Tribunaux.

Notre province du Maine y est représentée notamment par quatre sceaux de la cour du comte du Maine au Mans, et un sceau de la cour de Bourg-Nouvel.

En compulsant nos empreintes et nos dessins de sceaux, matériaux accumulés, depuis longtemps, d'une sigillographie du Maine qui ne verra peut-être jamais le jour, nous avons trouvé des documents qui nous permettent de compléter la description et les légendes de quelques-uns de ces sceaux.

Le plus ancien des sceaux décrits par M. Douët d'Arcq est appendu à une pièce de 1283. A cette époque, Charles Ier, frère de saint Louis, était comte d'Anjou et du Maine.

Voici la description qu'en donne l'auteur :

4562. — Écu parti de Jérusalem (d'argent à la croix recroisetée d'or, accompagnée de vingt croisettes de même), et d'Anjou (de France au lambel).

✝ S · CVR · IHRL ..... CILIE · REGIS ... CENOMAN

et dans le champ des lettres de lecture douteuse.

(Sigillum curie Jherusalem et Sicilie regis ..... Cenoman ...)

Or, il existe aux archives de St-Lo un sceau mieux con-

servé, dans certaines parties, que celui des Archives de l'Empire; M. le baron Pron a bien voulu nous en faire confectionner une bonne empreinte qui nous a été très-obligeamment envoyée par M. l'archiviste départemental. En nous aidant ensuite d'autres sceaux identiques existant aux archives de la Sarthe, nous sommes parvenus à donner la représentation à peu près complète de ce sceau, ainsi que de son contre-sceau.



Voici la description du sceau :
Écu parti de Jérusalem et d'Anjou comme ci-dessus.

† S · CVR · IHRLM.... SICILIE REGIS IN CENOMAN.

Dans le champ : CENO - MAN (ce sont les lettres douteuses de l'exemplaire des Archives de l'Empire).

(*Sigillum curie Jherusalem.... sicilie regis in Cenomaniâ.*)

Cette lecture est confirmée par la légende d'un sceau

identique de la Cour d'Angers sous le même Charles Ier (1284) :

S'· CVR · IHRLM · SICILIE · IN · ANDECAVIA.

Ce sceau, qui n'existe pas aux Archives de l'Empire (Voir du n° 4,501 à 4,505), est donné par Gaignères dans ses *Compilations des Chartriers du Maine.*

On sait qu'au XVe siècle, les cinq croisettes qui cantonnent la croix, dans le blason ci-dessu, étaient déjà réduites à une seule, subissant dans cette réduction les mêmes vicissitudes que les fleurs de lis de France; mais déjà, en 1284, il y avait eu réduction dans le nombre des croisettes, et nous avons publié dans notre *Histoire du jeton*, sous les n°s 114 et 115 de la pl. XIII, deux jetons anciens aux armes d'Anjou et de Jérusalem, dans lesquels la croix est cantonnée d'au moins vingt-huit croisettes. Du reste, les blasons royaux ne sont pas les seuls qui aient subi avec le temps des réductions notables dans le nombre de leurs pièces; il en a été de même pour un grand nombre de barons et même de simples chevaliers.

M. Douët d'Arcq décrit ainsi le contre-sceau :

L'écu de la face.

† CONTRAS · CENOMANIE.

(*Contrasigillum Cenomanie.*)

L'exemplaire des Archives de St-Lo nous donne ce qui suit :

L'écu de la face, sauf que les deux cantons de la croix ne sont plus chargés que de trois croisettes chacun.

† CONTRAS' IN CENOMANIA.

(*Contrasigillum in Cenomaniâ.*)

En examinant attentivement les empreintes en soufre du sceau des Archives de l'Empire, qui nous avaient été envoyées, il y a vingt ans, par M. Lallemand, alors employé à la confection des moulages dans cet établissement, nous nous sommes convaincu que le sceau et le contre-sceau des Archives portaient bien réellement les légendes que nous venons de transcrire; mais le contre-sceau surtout était déjà, à cette époque, plus oblitéré que celui de St-Lo.

M. Douët d'Arcq donne sous le n° 4,565 un autre sceau de la Cour du Mans, de 1334, également pourvu de son contre-sceau, qui nous a semblé pouvoir être complété par deux empreintes des Archives de St-Lo, que nous devons également à la bienveillance de M. le baron Pron, ancien préfet du département de la Manche.

Voici la description donnée sous ce numéro :

« Sur champ treillissé, une couronne d'où sort une grande « fleur de lis au pied coupé, laquelle est accompagnée *par* « *bas* de deux petites couronnes.

« ... REGIS AD CAVSAS CVRIE CENOMA....

« (*Sigillum regis ad causas curie Cenomanensis.*) »

Les documents à notre disposition nous permettent de donner une variante qui n'est pas sans intérêt; voici l'exacte description de nos sceaux:

Dans un cercle décoré de petites ogives, et sur un champ *peut-être* treillissé (car nous n'avons pu saisir ce détail sur nos exemplaires ni sur nos dessins), une couronne à trois fleurs de lis alternant avec des perles d'où sort une grande fleur de lis au pied coupé (cimier du casque du comte d'Anjou), *accompagnée par bas de deux étoiles et en tête de deux petites couronnes.*

Légende :

† SIGILLVM : REGIS : AD : CAVSAS : CVRIE : CENOMANECIS (*Sic.*)



Le contre-sceau est ainsi décrit par M. Douët d'Arcq :

« Une fleur de lis accompagnée en chef de deux petites « couronnes et en pointe de deux points.

« † CONTRA SIGILLVM CVRIE CENOM. »

Le contre-sceau des Archives de St-Lo, apposé à un titre de 1456, porte dans le champ : Un grand lis accompagné en chef de deux couronnes et à l'entour la légende suivante :

† CONTRA : SIGILLVM : CVRIE : CENOMAÑCIS.

Ce même sceau servait déjà en 1414, ainsi que le prouve une empreinte identique à nous transmise par M. l'archiviste de St-Lo, comme étant appendue à un titre de cette date.

Du reste, il paraît que la gravure de ces sceaux variait singulièrement, car les archives du Mans possèdent une pièce de 1333 scellée d'un sceau qui porte déjà deux petites cou-

ronnes en tête des lis et deux étoiles sous ses branches. Ce contre-sceau n'offre cependant, comme celui des Archives de l'Empire, que † CONTRA SIGILLVM CVRIE CENOM.

Disons enfin que le prototype du sceau de la Cour du Mans, donné par Philippe de Valois aux chapelains du Gué-de-Maulny, aux termes de ses lettres de fondation de la chapelle du Gué-de-Maulny, en date du 13 septembre 1329, était bien réellement identique à celui qu'offrent les sceaux des Archives de St-Lo et du Mans : c'est-à-dire la grande fleur de lis accompagnée *en chef* de deux petites couronnes et en pointe de deux étoiles ; le fait est rendu palpable par la grande et belle miniature du temps, peinte à l'appui d'un manuscrit relatif aux prérogatives desdits chapelains, en la possession de la famille Landel, du Mans. On voit dans cette miniature le roi Philippe de Valois sur son trône, ayant à ses côtés la reine Jeanne de Bourgogne, reconnaissable à son blason. Le roi tient à la main droite, pendu par un lacs de soie, le grand sceau de la Cour du Mans, tel que nous venons de le décrire, c'est-à-dire avec les petites couronnes en chef et les étoiles en pointe; et à la main gauche une balance ; à ses pieds et à genoux, les chapelains du Gué-de-Maulny lèvent les bras pour recevoir le sceau.

Cette chapelle du Gué-de-Maulny était située près de la rivière de l'Huisne, à 1 kilomètre du palais des comtes du Maine, et attenante à un château qu'y possédait la famille des Valois. Bâtie en 1329, elle fut ruinée vers 1369 par les Anglais, qui occupaient alors toute la campagne située sous les murs du Mans; il n'en reste plus aujourd'hui aucun vestige. Cependant, il y a une vingtaine d'années, nous avons vu extraire, au Gué-de-Maulny, d'énormes pierres de substructions anciennes qui paraissent avoir été les fondations du château ou de la chapelle.

Par l'ordonnance du 7 septembre 1329, le roi s'exprime

ainsi : « Et pour la substentation de la dite chapelle, tenir en « état par iceux à toujours, nous assinons, donnons et dé- « putons les offices de nos passemens de lettres et de nos « écritures et de la garde de nos seels du Mans et du Bourg- « Nouvel, o tous les émolumens et apartemens, à en prendre « et avoir, aus dits chappelains et clercs présens et à venir « tous les émolumens et profits en la manière et forme que « l'on les a accoutumez estre baillés ou tems passé et estre « exploitez de c'ils à qui ils étoient baillez, en tant comme « peut toucher les émolumens appartenans au faict principal « des passemens, écritures et séels et non autrement en y « établissant par les dits chappelains personnes convenables à « exerciter et exploiter les dits offices en manière deuë et « convenable si comme il y appartient. »

Par suite de l'octroi de ces lettres, les chapelains du Gué-de-Maulny furent investis du droit de créer des notaires et des tabellions dans la province du Maine, mais ils se réservèrent de percevoir par eux-mêmes les droits de scel. L'absence de limitation dans le nombre des offices engendra des abus, et par suite d'un réglement du 24 janvier 1515, Jacques Tahureau, lieutenant-général au Mans, réduisit à trente-six le nombre des notaires de la ville, faubourgs et quintes du Mans. Mais ce réglement fut impuissant à déraciner l'abus, et, le 17 mars 1566, un arrêt du Conseil intervint, qui, tout en maintenant le droit des chapelains, prescrivit l'annulation de toutes les charges excédant les trente-six conservées par le réglement de Tahureau.

Cet arrêt ne fut pas exécuté, et, au mois de janvier 1652, la communauté des notaires de la ville du Mans présenta requête pour obtenir la réduction prescrite par le réglement de 1515; par une autre requête du 2 janvier 1654, cette communauté demanda que les chapelains eussent à établir dans la ville du Mans un bureau pour y sceller les actes et à

y commettre une personne pour apposer les scels, laquelle serait tenue d'écrire le reçu du droit au pied des actes.

Le 22 août 1654, intervint un arrêt du Parlement qui prononce la limitation du nombre des notaires du Mans à trente-six, à charge par les trente-six retenus de payer par chaque vacation auxdits chapelains la somme de cent livres tournois, et ce solidairement.

Louis XIV, par arrêt de son Conseil du mois de mars 1672, rentra dans le droit de nomination des notaires royaux de la province du Maine; et par lettres-patentes de mars 1675, suivies d'un arrêt du Conseil du 23 avril 1697, il accorda par forme d'indemnité, aux chapelains du Gué-de-Maulny, une rente de 4,500 livres à prendre sur ses domaines.

Le même roi, par un autre arrêt de son Conseil du 8 juillet 1698, rentra pareillement dans la perception du droit de scel des actes des notaires, et accorda aux mêmes chapelains, à titre d'indemnité, une rente de 800 livres.

Enfin, les chapelains perdirent aussi les droits de tabellionage dans la ville du Mans et une partie de la province, et ne conservèrent la perception que de la moitié de ces droits dans les ressorts de Mamers, Beaumont et Fresnay, y compris la châtellenie d'Assé, dans laquelle perception ils furent maintenus par arrêts du Conseil du 26 octobre 1695 et 30 septembre 1727; l'autre moitié de ces droits appartenait à des engagistes du roi.

En 1706, Louis XIV avait supprimé les offices de garde-scels et ordonné que les notaires eussent chacun un sceau aux armes du roi, qu'ils apposeraient eux-mêmes sur leurs actes.

On a vu par l'extrait de l'ordonnance du 7 septembre 1329 que les chapelains du Gué-de-Maulny jouissaient aussi de la perception du droit de scel de la juridiction royale du

Bourg-Nouvel (1). Or, il s'est produit ce fait singulier, c'est que lorsque le comté du Maine fit retour à la Couronne par suite du testament de Charles V, dernier comte du Maine (1481), le sceau de la Cour du Mans dont se servirent les notaires fut celui du Bourg-Nouvel; aussi l'on trouve sur des actes datés de 1492 à 1525, outre le scel n° 4566 signalé aux Archives de l'Empire par M. Douët d'Arcq, un autre sceau portant l'écu de France à trois lis, soutenu en pointe par un porc-épic (symbole de Louis XII), et autour : SIGILLVM REGIVM DE BVRGO NOVO.

Le début des actes porte : « Sachent..... que en *notre cour du Mans* en droit par devant nous personnellement établis, etc. »

De 1535 à 1548, nous trouvons au Mans les actes des notaires scellés d'un sceau offrant l'écu de France à trois lis accosté de deux F couronnés, et soutenu par une salamandre au milieu des flammes (symbole de François I[er]), et autour : SIGILLVM REGIVM DE BVRGO NOVO.

On lit sur l'un de ces actes : « Passé ès fors bourg du Pont-Ysouard de la ville du Mans..... l'an 1548. »

Sous Henri II, les actes de la Cour du Mans sont scellés d'abord d'un sceau du même genre que les précédents; ainsi, à une pièce du 14 juin 1552 portant en tête : « Pour

(1) Notons que si, à partir de 1481, on se servit des sceaux du Bourg-Nouvel pour sceller les actes des notaires du Mans, antérieurement ces sceaux, qui portaient soit en latin SIGILLVM AD CAVSAS DE BVRGO NOVO, soit en langue vulgaire : SEAVLX · REAVLX · DV BOVRG · NOVVEL, n'étaient apposés que dans les localités de la juridiction du château du Bourg-Nouvel, situé sur les limites de la Mayenne et de la Sarthe, entre Jublains, Grazé et le Theil, et notamment dans l'ouest du département de la Sarthe. Nous avons publié le sceau du Bourg-Nouvel à légende française, dans le t. IV du *Moyen-âge et de la Renaissance*, art. SIGILLOGRAPHIE.

« ce que en notre court royale du Mans en droit par devant « nous, etc. », j'ai trouvé plaqué le sceau ci-après: dans le champ l'écu de France accosté de deux H couronnés, soutenus d'un croissant (emblême de Henri II). Un autre croissant est placé sous l'écu; autour, la légende: SIGILLVM..... DE BVRGO NOVO.

Un peu plus tard, sans doute, ce type, qui avait duré plus de 60 ans, change radicalement, et nous voyons les actes des notaires de la Cour du Mans scellés d'un sceau qui porte explicitement et pour la première fois le nom du Gué-de-Maulny. Nous possédons plusieurs matrices de ce beau sceau, qui offre dans le champ: L'écu de France couronné, accosté de deux croissants surmontés d'un lis; à l'entour on lit: SIGIL · REG · DEVADOMALINIDI · On se servait encore de ce sceau en 1580.

On trouve sous Henri IV un sceau sans légende, offrant l'écu de France accosté de deux H couronnés. Enfin, sous Louis XIII, apparaît un sceau qui, pour la première fois, donne une légende en langue usuelle et *datée*. Autour de l'écu de France couronné, accosté de deux L également couronnés, on lit: SEEL ROIAL D. GVE D. MAVLNY. 1629.

Je possède la matrice de ce sceau; le musée archéologique en conserve une autre, et nous l'avons trouvé apposé sur un grand nombre de pièces avec des dates différentes; sur quelques-uns, les dates accostent l'écu de France.



PÉRIGUEUX

EN 1868

(LETTRE ADRESSÉE A M. DE CAUMONT),

Par M. A. de ROUMEJOUX,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il est peut-être bon, à l'occasion du Congrès archéologique qui doit avoir lieu à Carcassonne, à Narbonne et à Perpignan, au mois de novembre prochain, de parler un peu de Périgueux, qui se trouvera sur la route de plusieurs de nos collègues. Il est temps que ceux qui désirent voir les vestiges de notre passé mettent leur projet à exécution. Ici, comme ailleurs, on démolit sans pitié, on fait des rues neuves, qui ne se rebâtissent qu'à grand'peine; on prend peu souci des monuments anciens qu'on pourrait conserver ou, du moins, on les masque, on les défigure tellement qu'ils deviennent méconnaissables et que les Périgourdins eux-mêmes sont embarrassés pour les retrouver.

Mais procédons avec le plus d'ordre possible dans la revue que je me propose de faire, et commençons notre visite par la cathédrale.

Je ne veux pas décrire St-Front; tous les archéologues en ont vu des dessins et des descriptions dans plusieurs ouvrages, et notamment dans la remarquable étude de M. Félix

de Verneilh sur l'architecture bysantine en France. Dans l'état actuel des travaux de reconstruction, il faut avoir le plan à la main pour se rendre bien compte de sa disposition. Examinons d'abord l'extérieur. — Bel effet, surtout parce qu'il est inusité; incomplet, puisqu'il n'y a encore que trois coupoles d'élevées; les clochetons qui les surmontent ne ressemblent-ils pas un peu trop à des dés à coudre? Ce porche ou narthex, à supposer qu'il fût dans le plan primitif, ce qui n'est pas certain, est-il bien monumental? Pourquoi démolir entièrement, ainsi qu'on le fait, le côté du levant? N'eût-il pas été plus simple, plus économique, plus vrai, de conserver tout ce qui pouvait l'être. D'ailleurs, on le devait; car pas une lézarde ne se montrait dans la muraille du nord de cette partie de l'édifice; les fenêtres étaient aussi d'aplomb et peut-être davantage que lorsqu'elles seront neuves; leurs cintres n'avaient pas bougé. On sera, je n'en doute pas, obligé de faire jouer la sape et la mine pour démolir cette partie de St-Front, afin de la réédifier à nouveau, comme on a réédifié le reste. « Faisons du neuf et quand même », c'est, nous le savons trop, la devise de la plupart des architectes de notre époque; St-Front en est un exemple.

Laissons l'extérieur pour entrer dans le monument, où nous aurions encore bien des sujets d'étude et de réflexions. On est, à première vue, saisi de l'aspect inaccoutumé de ces trois coupoles successives, de leur hauteur, de la majesté de ces arcs et de ces piliers, de la beauté des vitraux, de la magnificence des lustres, etc. La chaire est belle, l'autel en bois sculpté est plein de détails remarquables, à côté de défauts incroyables qui feraient croire que la même main n'a pas tout fait, ou du moins que le même artiste n'a pas dirigé les sculpteurs; le chemin de croix, œuvre de M. Lafoy, peintre périgourdin, peut n'être pas du goût de tous. J'avoue que ce fond d'or, imité de l'art byzantin, écrase les per-

sonnages et leur donne un aspect terne et froid ; mais il y a de belles expressions et de l'étude dans ces quatorze scènes.

Au dedans comme au dehors de la cathédrale, la fureur du neuf l'a emporté ; on a tout réédifié de fond en comble et notamment les grands arcs qui supportent les coupoles ; primitivement ils étaient à plein-cintre, tendant légèrement à l'ogive, ou pour mieux dire, ces grands arcs et les coupoles elles-mêmes, n'avaient pas pour directrices des demi-circonférences de cercle, mais une courbe légèrement ogivale. Pourquoi, dans la reconstruction, n'a-t-on pas suivi le plan primitif? Dans quel but a-t-on enlevé à St-Front sa physionomie propre, et elle était là, puisque c'était ce qui le différenciait de Ste-Sophie, de St-Marc et des autres églises à coupoles de l'Orient et de l'Italie ?

Il est à espérer que plus tard on déblaiera, on éclairera les cloîtres qui méritent d'être conservés et dans lesquels ni l'air ni la lumière ne pénètrent plus. Je pense qu'on donnera aussi au premier pasteur de notre diocèse, une demeure digne de lui, comme on en a donné une très-belle, mais bien lourde de toute façon, au premier magistrat de notre département. Les salons de réception sont magnifiques, et nous savons ce qu'il nous en a coûté. Le dépositaire des commandements de Dieu vaut bien qu'on fasse un *peu* pour lui, de ce qu'on a fait *beaucoup* pour le dépositaire des commandements des souverains terrestres.

La dernière tour des remparts de Périgueux, la tour Mataguerre (XVe siècle), a perdu ses machicoulis et ses parapets lors des fortes gelées de cet hiver. On va, paraît-il, commencer à les rétablir.

Les quais ont assaini un quartier humide et froid ; ils lui ont donné du jour et de l'air ; il est regrettable qu'on ait été contraint d'enterrer les vieux hôtels qui bordaient jadis la rivière de ce côté ; ils perdent la moitié de leur valeur à les voir ainsi enfouis ; il est heureux pourtant qu'un inexorable

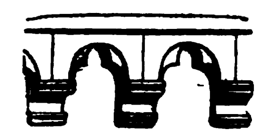
ingénieur ou conducteur des ponts-et-chaussées, amoureux de l'alignement, ne les ait pas condamnés, comme l'a été, tout au près, la tour Barbecane, décrite par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture;* cela m'étonne : mais ce qui m'étonne davantage, c'est notre musée, un des plus riches de France pour les périodes celtique et romaine. Quel local ! Quelle humidité ! M. Galy, son savant conservateur, en a fait un catalogue, bien nécessaire assurément, avec lequel même on ne peut se reconnaître qu'avec des peines infinies. L'espace est trop étroit pour y placer ce que nous avons, et il est impossible d'y faire entrer tout ce que les fouilles des arênes romaines nous donneront, ainsi que tout ce que la ville s'est réservé des débris que contient encore le jardin connu par les Périgourdins sous le nom de Jardin-Chambay. Cet ami des arts, ainsi qu'il est écrit sur son tombeau, avait réuni là tout ce qu'il avait trouvé dans son vaste jardin, que soutenaient les murailles gallo-romaines de la cité de Vésone; je les recommande, ainsi que leur mode de construction, aux archéologues qui auront l'occasion de s'arrêter à Périgueux.

Je le répète donc, Monsieur le Directeur, je suis étonné qu'une ville où tant de progrès se sont opérés, où l'on perce de si belles et si larges rues, si bien bâties, où les habitants qui prétendent avoir l'esprit vif et curieux, cherchent à s'instruire en suivant les conférences que M. Duruy demande à ses professeurs, où l'on a fondé une bibliothèque populaire, pleine, je n'en doute pas, de lecteurs assidus, je suis stupéfait, dis-je, que le Conseil municipal n'ait pas adopté la proposition du Maire, demandant pour le musée un local moins mesquin, moins humide, moins étroit, moins laid et mieux placé.

Il est sain de percer de larges rues, louable d'élever des palais, moral de bâtir des prisons avec des meurtrières me-

naçantes ; utile d'éclairer les rues et les promenades, qui font un des charmes de notre ville ; mais à présent que tout cela est fait, ne serait-il pas temps de donner quelque chose à l'esprit et à l'étude ?

La vraie, la seule bibliothèque, ouverte à tous, est mal placée, il faut la changer ; le musée nécessaire pour compléter les études dont notre époque s'occupe, doit aussi avoir sa place large, aérée, spacieuse. Un Conseil municipal doit à ses administrés la vie de l'esprit comme celle du corps ; si l'eau et la lumière sont indispensables aux villes, les bibliothèques sérieuses et les musées sont les sources et les foyers où l'esprit s'abreuve et où l'intelligence s'éclaire ; les villes en ont besoin aussi. Espérons que dans quelque temps, lorsque les finances de la ville seront moins obérées, nos édiles feront droit à nos demandes.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. R. BORDEAUX, LE BARON DE ROISIN, LÉON MARQUIS ET ANATOLE CARESME.



LA LÉGENDE DE SAINT CHRISTOPHE.

Voici, en abrégé, comment l'on raconte la vie de ce protecteur des gens menacés de danger.

Le géant, avant d'être chrétien, cherchait à mettre sa vigueur au service de quelque patron qui lui en tînt bon compte, et il était allé à la cour d'un roi qu'il croyait tout-puissant. Il y fut bien reçu. Mais s'étant aperçu un jour que ce prince avait peur du diable, le géant en tira la conséquence que le diable était plus puissant que le roi, et il se dit qu'il avait mal placé ses services. Le voilà donc quittant son maître pour se mettre en quête d'un patron plus sérieux. Satan, qui ne manque guère d'arriver quand on l'appelle, fit la connaissance de notre ambitieux, et les deux amis cheminaient ensemble lorsque l'athlète observa que son compagnon de route passait au large aux approches d'un calvaire planté par un ermite. Notre homme, qui était curieux, voulut savoir pourquoi son chef s'écartait ainsi de la voie droite. Le démon fut obligé de convenir que le passage lui déplaisait particulièrement, à cause de la croix. L'homme en quête de fortune en conclut que le diable avait aussi un supérieur et qu'il fallait

chercher appui auprès de cet autre maître qui effrayait le démon. Laissant donc Satan, il fut s'enquérir près de l'ermite, demandant comment on pourrait être admis à gagner la faveur de ce roi qui faisait trembler l'enfer. Le solitaire indiqua les prières, les méditations et les jeûnes, ce qui n'allait guère au pauvre géant, doué d'un formidable estomac, et plus apte aux exercices musculaires qu'à ceux de l'intelligence. Mais l'ermite, voyant à qui il avait affaire, lui dit qu'on pouvait aussi plaire au Seigneur en venant en aide au prochain. L'athlète déclara être prêt à toutes les corvées que pouvait accomplir un homme fort. Voyant sa bonne volonté, le solitaire lui indiqua dans le voisinage un torrent où bien des gens avaient trouvé la mort en voulant passer l'eau ; il l'engagea donc à se faire passeur en cet endroit et de charger sur ses épaules, pour l'amour de Jésus-Christ, les pauvres gens qui auraient à affronter ces eaux dangereuses. Le néophyte accepta la tâche, et pour s'aider lui-même dans la traversée quotidienne, il s'appuyait sur un tronc d'arbre qui lui servait de canne. Une nuit sombre que le cours d'eau grondait, grossi par les pluies, une voix se fit entendre appelant le passeur, et le nouveau serviteur de Dieu ne manqua pas de quitter son sommeil pour remplir la tâche à laquelle il s'était dévoué. Il trouva un chétif enfant qu'il chargea sans peine sur ses épaules. Mais au milieu des flots l'enfant devint subitement d'un poids énorme, et les puissants jarrets du géant fléchirent. Accablé sous cet incompréhensible fardeau, il s'écria : « Qui donc es-tu, enfant, qui « deviens plus lourd que la meule d'un moulin ? » L'enfant « répondit : « Celui que tu portes est le Créateur du monde. » Puis, s'étant illuminé d'un éclat extraordinaire, il disparut. A la suite de cette manifestation, l'aventurier prit si bien goût au service du Maître des maîtres qu'il mourut martyr. Il reçut le nom de « Christophe », qui veut dire en grec « Porte-Christ ».

Les statues de saint Christophe sont devenues rares. Dans le département de l'Eure, nous en connaissons trois qui méritent d'être signalées: l'une dans l'église des Baux-de-Breteuil; l'autre dans celle de Coudres, et la troisième à Notre-Dame de Verneuil. Le saint Christophe de Verneuil est fort beau comme sculpture; mais on a eu le tort de le reléguer près de la porte du chœur, sur l'emplacement d'un des autels latéraux, au lieu de le laisser à la place traditionnelle qu'il occupait depuis plusieurs siècles contre le premier pilier au bas de la nef. Quoique l'énorme saint Christophe que l'on voyait autrefois en entrant dans l'église du Grand-Andely ait été détruit à la Révolution, il convient de le mentionner aussi, parce que sa base, très-curieuse par ses détails, a été conservée. Un autre saint Christophe colossal est peint sur la muraille, près des fonts baptismaux, dans l'église Notre-Dame de Louviers.

R. BORDEAUX.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES RECOMMANDÉES AUX ARCHÉOLOGUES QUI VISITENT ANVERS ET LA BELGIQUE.

Dans la *Campine Anversoise* (contrée jadis très-pauvre, mais qui possède les monuments les plus intéressants de la province d'Anvers), on peut aller, par voie ferrée, d'*Anvers à Lierre*, voir l'église *St-Gommaire*, grande et belle église gothique rebâtie au XVe siècle, — onze chapelles rayonnantes, — jubé, — tableaux.

De *Lierre à Herenthals*, *St-Waltrude* (tour centrale, 1417), chœur, de 1449; — très-beau rétable; — dans

les collatéraux, pénétration de voûte exceptionnelle que je n'ai rencontrée nulle part.

On peut aller en voiture, d'*Herenthals à Gheel* (la spécialité de *Gheel* est, de temps immémorial, de loger, tant en hospice qu'en maisons, de 7 à 800 aliénés); — grande église *St-Amand* (1420), beau clérestory; — belles sculptures (stalles, confessionnaux) de la Renaissance. — L'église de Ste-*Dympna* (1240-1474) est plus remarquable, splendides rétables polychromés, etc., etc.

De *Gheel*, en retournant à Herenthals, on peut gagner Louvain, etc.; mais il serait préférable de se faire conduire à la grande abbaye de *Fongerloo* (Prémontrés), où l'on pénètre par une avenue de 42 tilleuls, âgés d'au-delà de 200 ans; beaux bâtiments, église en style gothique (moderne) vaste; — beaux manuscrits et tableaux, etc. On y est fort hospitalier. — A 25 minutes, le grand château de *Westerloo* appartient à M. le comte Charles de Mérode. — XVIe siècle. On y passerait en se faisant conduire à la station de *Westmerbeeh*, d'où l'on gagnerait *Louvain*.

De *Louvain* à *Diest* on contemple le donjon de *Sichem*, l'église circulaire (Renaissance) de *Montaigu* (pélerinage), et à l'horison la grande abbaye d'*Averboden* (Prémontrés, à 7 kilomètres de *Tongerloo*). A Diest, église St-Sulpice, gothique.

De *Diest* à *Hasselt*.

De *Hasselt* à *St-Frond*, église *Notre-Dame* même place; belle église des Récollets. — A visiter: St-Martin, St-Gengouls (vraie basilique), le Béguinage.

De *St-Frond* se faire conduire à *Leau*. Église St-Léonard rebâtie en 1231; charmant édifice: deux tours de transition, chœur gothique primaire, goût rhénan, petite galerie sous la corniche, magnifique candélabre pascal en cuivre, etc. On peut retourner à St-Frond, prendre la voie ferrée pour

Tirlemont, où l'on trouve l'église N.-D.-du-Lac et St-Germain-Rouen ; on se retrouve sur la voie de Bruxelles à Liége, par Louden on arriverait à Gemblouse, et par Namur à la route de Cologne à Paris.

J'estime que le tout peut se faire en trois bonnes journées ; que si l'on voulait allonger, alors on irait de *Hasselt* à *Tongres.* Belle cathédrale, riche trésor, cloître. C'est près de Tongres que se trouvent deux petites basiliques *Slügs* et *Berg ;* on pourrait les voir en une matinée, en ayant soin de visiter aussi une église appartenant aux comtes de Reisseisee, S'heeren Elderen. De Tongres, on retournerait à Hasselt par St-Front, Leau et Tirlemont.

Je ne saurais trop recommander la visite des *ruines de l'abbaye de Villers* (Cîteaux), si, par exemple, on se contentait de l'excursion d'*Anvers* à *Lierre*, *Harenthals*, *Gheel, Tongerloo* et *Louvain.* De *Louvain*, on partirait pour *Villers*, situé sur la route de Louvain à Charleroi ; la station touche à l'abbaye, on peut y séjourner à loisir, y dîner puis gagner Charleroi. De Bruxelles, l'exploration peut se faire en une demi-journée, avec retour à Bruxelles, ou à Charleroi. On peut également y aller de Tirlemont, à supposer qu'on se rendît de Tirlemont par Louden à Gembloux, puis de Gembloux à Villers et Charleroi.

Baron DE ROISIN.

LA TOUR DE CENIVE.

A 6 kilomètres d'Étampes (Seine-et-Oise), près du village

de Boutervilliers, il existe une vieille tour ruinée qu'on appelle la tour de Cenive (1).

Cette tour, aujourd'hui complètement isolée de toute habitation, est littéralement bâtie sur un rocher à flancs escarpés qui domine un vallon sauvage hérissé d'arbres et de rochers.

Le chemin vicinal d'Étampes à Boutervilliers, par St-Hilaire, passe au pied de la tour. En partant d'Étampes, on laisse à gauche le cimetière moderne de la paroisse St-Martin, pour suivre la délicieuse vallée d'un ancien bourg nommé Chalo-St-Mars. On aperçoit d'abord, à 2 kilomètres de la ville, les ruines remarquables d'un ancien prieuré bâti par les Templiers; ces ruines, appelées le Temple, dominent le hameau de Pierrefitte, que le chemin traverse bientôt après; il existe à Pierrefitte un dolmen signalé par M. Dramard, dans sa notice sur l'origine d'Étampes; ce serait, d'après lui, l'une des pierres limitant l'ancien *Pagus Stampensis* et l'archidiaconé d'Étampes.

On traverse, à 2 kilomètres plus loin, le village de St-Hilaire, arrosé par les deux bras de la Louette, petite rivière devenue célèbre par une bataille sanglante livrée sur ses bords l'an 612. On passe ensuite auprès de la source de la Louette, et on arrive bientôt à la tour de Cenive, qu'on aperçoit de la source, à une distance de 800 mètres.

Ce curieux débris de la féodalité est dans un assez bon état de conservation : c'est une tour cylindrique percée de créneaux et de meurtrières, dont la hauteur est de 8 mètres, le diamètre d'environ 6 mètres à la base et 5 mètres au sommet, à cause d'un soubassement à parements inclinés très-prononcés qui existe sur une hauteur d'au moins 3 mètres.

(1) *Cenive*, d'après les titres en la possession de M. le docteur Bourgeois, son propriétaire actuel; *Senif, Seny*, d'après les cartes anciennes et modernes de la localité.

La tour de Cenive a un rez-de-chaussée, un étage et une plate-forme supérieure.

Le rez-de-chaussée n'est percé que d'une seule ouverture: c'est la porte d'entrée tournée exactement vers l'orient, dont le linteau est formé d'un gros rocher simplement dégrossi en dessous.

L'étage inférieur, qui avait environ 3 mètres de hauteur, était autrefois couvert par un plancher; on voit encore aujourd'hui l'emplacement des poutres.

Le premier étage, de 3 mètres 50 de hauteur, également couvert par un plancher, était percé de trois meurtrières ou archères pour le tir de l'arc.

Enfin, les murs de la plate-forme supérieure étaient percés de six créneaux. L'épaisseur de la muraille est de 1 mètre 50 à la base, 1 mètre à la hauteur du premier plancher et 0,70 au sommet.

On ne remarque aucune trace de cheminée ni d'escalier. Il est évident qu'on accédait aux étages supérieurs à l'aide d'échelles mobiles en bois passant au travers des planchers.

En exceptant la porte d'entrée, les meurtrières et les créneaux, qui sont bordés de pierre taille, le reste de la maçonnerie est peu soigné: c'est un mélange de pierres de toute sorte et de toute grosseur réunies par une épaisse couche de mortier.

En se dirigeant vers Boutervilliers, on aperçoit, sur les bords du chemin, un puits très-ancien et très-profond indiquant un lieu autrefois habité. Ce puits, situé à 400 mètres de la tour de Cenive et à 600 mètres de Boutervilliers, fournit actuellement l'eau nécessaire aux habitants de ce village.

La tour de Cenive paraît avoir protégé un village complètement détruit, qui était commandé par l'ancien château des

seigneurs de Boutervilliers dont la tourelle a été détruite il y a deux ans.

Les anciennes cartes mentionnent, en effet, un hameau *Seny* ou *Senif* sur le lieu occupé par la tour (1).

Les personnes âgées se rappellent avoir vu les dernières maisons de l'ancienne bourgade.

La tour de Cenive peut être classée, croyons-nous, parmi les tours servant à la défense et à l'observation. Elle servait à la défense, vu ses meurtrières et ses créneaux. Une douzaine d'hommes pouvait veiller intérieurement à la défense de la tour ; mais à l'extérieur, un bien plus grand nombre pouvait défendre le pied de la muraille à cause des palis qui l'entouraient et la protégeaient contre les approches imprévues. Elle servait à l'observation, vu sa position sur un rocher et sa situation par rapport au vallon et au château de Boutervilliers.

Les feux produisant les signaux et allumés par le guetteur étaient probablement placés à la base de la tour.

Un vieillard qui habitait la localité rapportait qu'on y allait prêter foi et hommage, et que, vers la fin de la féodalité, plusieurs seigneurs des environs de Chalo-St-Mars se trouvaient fort humiliés d'aller à Cenive pour obéir à l'ancienne coutume (2).

C'était autrefois, dit-on, un rendez-vous de chasse. Dans ces derniers temps, des fouilles ont été pratiquées près de la tour ; mais ces fouilles, du reste peu profondes, n'ont amené aucun résultat.

La tour de Cenive est très-ancienne. On en est réduit aux

(1) Cassini (*Carte topog. des env. de Paris*), 1769. — Dom Coutams (*Carte topog. des env. de Paris*), 1760.

(2) Ce fait a été rapporté par M. Huchot, ancien géomètre à Chalo-St-Mars, décédé, il y a quelques années, à l'âge de 90 ans.

conjectures pour établir son origine, vu l'absence complète de documents.

La légende rapporte qu'elle a été bâtie par Eudes Le Maire, d'Estampes, dit Chalo-St-Mars, qui vivait sous Philippe Ier ou sous Philippe-le-Bel ; mais ce fait n'est relaté dans aucun mémoire. Toutefois, il n'est pas impossible qu'elle ait été construite par l'un des descendants de Chalo, qui jouissaient, jusqu'à la fin du XVIe siècle, de nombreux priviléges et joignaient à la noblesse les plus grandes richesses (1).

Quoi qu'il en soit, les meurtrières ou les archères très-étroites pour le tir de l'arc indiquent d'abord qu'elle est antérieure au XVe siècle. Sa position, son architecture et le mode de bâtir la font remonter au XIIIe et peut-être au XIIe siècle.

De ce qui précède, il résulte que la tour de Cenive protégeait les habitants d'un village aujourd'hui détruit, mais parfaitement déterminé vers le nord-ouest de la tour. Lors d'une invasion, le paysan y trouvait un secours ou un abri momentané ; sa faible dimension, son organisation imparfaite ne pouvaient porter ombrage aux seigneurs des manoirs environnants (2).

Léon MARQUIS,
De la Société française d'archéologie.

(1) Pour l'histoire de ce fameux pélerin et de sa nombreuse postérité consulter : Dom Morin (*Histoire du Gastinois*), 1640, in-4°. — Dom Fleureau (*Antiquités d'Estampes*), 1683, in-4°. — La Roque (de) (*Traité de la noblesse*), 1710, in-4°. — Montfaucon (Dom Bernard de) (*Les Monuments de la monarchie franç.*), 1729, in-fol., t. II. — Montrond (de) (*Essais hist. de la ville d'Étampes*), 1836, in-8°.

(2) Voir, sur les tours d'observation et de signaux, le mémoire de M. le commandant Ratheau, membre de la Société française d'archéologie (Congrès arch. de France, 1867).



DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES ANCIENNES A LOUVIERS.

La haute antiquité de notre ville de Louviers vient de s'affirmer de nouveau par une découverte qui ne manque pas d'importance au point de vue de l'histoire. En ouvrant une tranchée dans la rue du Mûrier, on vient de ramener au jour un certain nombre de sarcophages de l'époque franque ou même gallo-romaine. Déjà, dans le même lieu et à plusieurs reprises, des fouilles accidentelles avaient révélé la présence de semblables tombeaux.

Il n'en faut plus douter, là se trouvait la nécropole du Louviers primitif : c'est là qu'avant l'entier établissement du Christianisme on inhumait les morts de la petite bourgade assise un peu plus bas sur les rives de l'Eure.

En combinant les découvertes actuelles avec d'autres plus anciennes, on est amené à croire qu'à cette époque reculée, lorsque Louviers n'était encore qu'un village composé surtout de pêcheurs et de meuniers, toute la petite colline qui regarde l'orient et s'étend de la rue de la Laiterie à l'Hôtel-de-Ville servait à l'inhumation des morts. On expliquerait ainsi pourquoi on a trouvé dans les fondements, sous l'aire et au pied des murailles de l'ancienne église St-Martin, des tombeaux antiques que les fondateurs n'avaient pas retirés. C'est peut-être aussi à la présence de cet ancien cimetière que cette partie de la ville aurait reçu le nom de Mastray, si commun dans nos anciennes chartes et qui annonce toujours la présence d'antiques sépultures.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, que le temps pourra justifier, il faut admettre désormais que les terrains en pente douce que traverse la rue du Mûrier ont été jadis le cimetière de notre localité.

Dès l'année 1835, on avait signalé la présence de cercueils

en pierre dans l'établissement de M. Dannet, contigu à la rue du Mûrier. On en trouva également au bas de cette rue dans la propriété de M. Hirel ; ils étaient irrégulièrement disposés et sans orientation bien marquée. Huit nouveaux sarcophages apparurent en 1853 en creusant dans le jardin de M. Houdard : ceux que nous avons vus étaient vides, et comme ils étaient mal orientés, on peut croire qu'ils avaient été antérieurement visités. Enfin, le 21 janvier dernier, nous avons eu un instant sous les yeux dix nouveaux cercueils mis à découvert au fond de la tranchée.

L'orientation de ces sépultures était à peu près de l'est à l'ouest; cependant les pieds sont invariablement dirigés sur le levant d'hiver, en déviant un peu vers le sud. Cette disposition existait pour les cercueils de Manneville-sur-Risle, découverts en 1863, et décrits par M. Canel. Les tombeaux semblent disposés par lignes allant du nord au midi. Plusieurs se touchent, d'autres sont isolés.

Sur les dix cercueils, huit sont en pierre de St-Leu, de l'espèce appelée groslieu, où l'on rencontre beaucoup de petits coquillages. Un neuvième est en pierre du pays et un dixième est en plâtre. Le travail est en général grossier et la taille brute; cependant le bout d'un de ces tombeaux est arrondi avec soin et une entaille se trouve sous le rebord comme pour servir de porte-main. Sur un seul fragment, se sont présentées des traces de sculpture à peine ébauchée.

Sur la provenance étrangère de la pierre servant aux cercueils, écoutons l'oracle de la science des tombeaux, M. l'abbé Cochet : « A la période franque, dit-il, le sarcophage de pierre est généralement recherché par les familles riches et les personnages de distinction. »

Ce cercueil est ordinairement en terre de Vergelé, de St-Leu ou de St-Gervais, en un mot du bassin de Paris, c'est là le trait caractéristique et à peu près permanent de tous ceux que nous exhumons dans nos contrées.

C'est un des signes de ce temps... On ne saurait douter qu'il ne se soit fait à l'époque mérovingienne un commerce considérable de ces auges, qui ont toutes une forme semblable et une provenance commune. La spéculation dût les apporter toutes faites, soit sur commande, soit pour le marché public. Chacun les acheta pour les besoins de sa famille ou de son pays. Nos routes et nos rivières durent faciliter un commerce qui fut très-abondant du VIe au IXe siècle... Des cercueils de pierre du bassin de Paris ont apparu à Caudebec-lès-Elbeuf en 1855 et en beaucoup d'autres lieux des environs de Rouen.....

Nos sarcophages de Louviers, tous restreints vers les pieds et carrés par le haut, sont inégaux de grandeur, de largeur et de profondeur. Le plus long a 2^m 20 à l'intérieur sur 60 de largeur et 40 de profondeur. — Ils sont recouverts d'une pierre plate de 12 cent. d'épaisseur.

Plusieurs contenaient un squelette entier d'une grande taille et des ossements qui annonçaient une constitution vigoureuse.

Le sarcophage découvert à la hauteur de la porte de M. Hirel, était celui d'un guerrier. A côté de lui se trouvait un sabre ou scramasaxe tout-à-fait oxydé. On a retrouvé la boucle de son ceinturon et un petit instrument probablement à son usage, qui paraît un épilatoire.

Un peu plus haut était la sépulture d'une femme, autant qu'on en peut juger par le collier trouvé dans son tombeau. Ce collier était composé de perles en pâte de verre, dont la principale et la plus curieuse a la grosseur d'un œuf de pigeon. Sur ce bijou remarquable sont gravés des cercles concentriques. Une boucle-d'oreille a conservé les trois perles dont elle était ornée. Au doigt du squelette se trouvait un anneau d'argent et auprès de lui une agrafe et une fibule ou broche représentant un oiseau. Ces objets en cuivre,

heureusement conservés, sont très-endommagés par l'oxydation.

Vers le haut de la rue du Mûrier, un de MM. les vicaires de Louviers, M. l'abbé Langlois, a recueilli au milieu d'une couche de terrain noirâtre un petit vase en terre cuite ayant la forme d'une coupe, avec quelques autres fragments de poterie antique. Ainsi, à côté de l'inhumation se trouvait aussi la sépulture par incinération, pratiquée surtout par les Romains. Ce dernier mode a dû exister concurremment avec le premier.

Il nous reste à donner la date approximative de ces sépultures. Notre tâche se trouve simplifiée par la découverte au milieu des terrassements, de deux petits bronzes :

1° Buste lauré de Constantin Ier, avec cette inscription : CONSTANTINUS S. F. AUG.

Au revers la statue d'Apollon, avec l'inscription ; SOLI INVICTO COM. T.

Cette médaille a été frappée de 306 à 337.

2° Sur la face : Buste diadémé de Constance, fils de Constantin Ier, qui a régné sur les Gaules de 350 à 362, avec l'inscription : .....TINS P. F. AUG.; au revers, l'empereur terrassant un cavalier.

Ainsi ces tombeaux ne peuvent remonter au-delà de 362; mais ils doivent être d'une époque peu éloignée, par exemple de la première moitié du Ve siècle, vers 450.

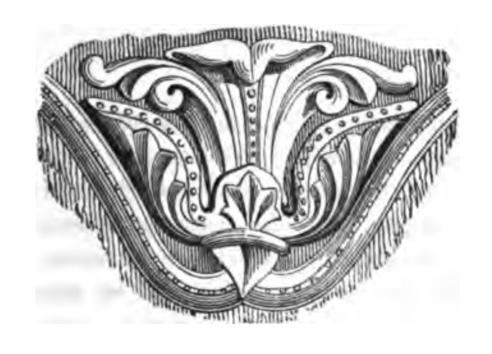
Il est vrai que M. l'abbé Cochet appelle ces sortes de sépultures Franques ou Mérovingiennes. Toutefois, on peut tout concilier en faisant commencer en 420 l'époque où les Francs commencèrent à se répandre dans les provinces du nord de la Gaule.

Louviers n'a pas de titre écrit qui remonte au-delà du Xe siècle; à défaut de parchemins, voilà des monuments qui sortent de terre pour proclamer son antique origine et vien-

nent fortifier des opinions déjà émises. Nous espérons que de nouvelles fouilles amèneront de nouvelles lumières.

En terminant ces notes, malheureusement incomplètes, nous remercions MM. Lalun et Guillard de nous en avoir fourni tous les éléments.

ANATOLE CARESME,
Curé de Pinterville.



L'ÉGLISE DE GERMIGNY

ET

CELLE DE BEAULIEU-SOUS-LOCHES

Par M. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Le grand nombre de constructions élevées après la conquête, tant en Normandie qu'en Angleterre, apporta nécessairement des changements très-rapides dans l'architecture. La mode changeait vite, mais tendait généralement vers la richesse de décoration et la subdivision des parties.

Il est probable qu'avant cette époque les transformations de l'architecture avaient été moins rapides, et que la mode qui s'exerça ensuite sur des détails devenus plus nombreux, dut avoir moins de prise sur une architecture qui alors ne présentait que des masses. Au commencement du XIe siècle, en effet, les colonnes elles-mêmes devaient être d'un emploi peu fréquent, puisque, comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans l'église de l'abbaye construite à Bernay par Judith de Bretagne, seul monument important qui nous reste de cette époque en Normandie, les colonnes, sauf peut-être quelques-unes voisines des absides, sont des additions faites dans le courant du XIe siècle, et je ne doute pas qu'un examen approfondi ne révèle de nombreux faits semblables.

L'abbaye de Beaulieu, élevée auprès de Loches par Foulques Nerra, et consacrée en 1010, nous permet de remonter un peu plus haut que l'abbaye de Bernay, et cette étude rétrospective nous montre la continuation de la même marche vers la grandeur et la simplicité des grands travaux publics des Romains, s'éloignant de plus en plus du luxe et de l'élégance qui, plus tard, furent regardés comme un progrès. L'aspect purement romain des travaux de Foulques avait déjà frappé M. de Caumont dans l'examen qu'il fit, en 1847 (1), des donjons de Langeais (fig. 1, p. suivante) et de Loches. Il frappera de même ceux qui, comme nous allons le faire, dégageront dans la nef de Beaulieu les travaux de Foulques des additions postérieures. Foulques Nerra avait vu l'orient, et ses trois voyages à Jérusalem lui avaient valu le surnom de *Jerosolomitain.* C'est cependant l'architecture romaine qui est évidemment son modèle. Point de traces de l'architecture orientale. Grand bâtisseur et grand batailleur, il avait trouvé dans l'architecture romaine des modèles allant à son caractère.

Ainsi, de Foulques Nerra jusqu'à la Renaissance, l'architecture suit une marche constante qui, partant d'une simplicité un peu barbare mais pleine de grandeur, arrive à l'élégance, mais en même temps à la minutie.

Avant Foulques, cette gradation est difficile à suivre, car son architecture est tellement romaine que l'on ne peut supposer facilement des stations intermédiaires. Aussi croyons-nous que pendant les siècles précédents, l'architecture procédait en France d'un autre principe.

(1) « Un fait qui m'a frappé il y a longtemps, quand j'ai parcouru, le crayon à la main, les rives de la Loire, c'est que les ruines, assez considérables encore, du donjon de Langeais que l'on rapporte à l'an 999 ont encore des fenêtres dont les claveaux sont formés alternativement de pierres cunéiformes et de briques, système généralement usité chez les Romains. » (*Bulletin monumental,* XIIIe vol., p. 516.)

En effet, malgré les nombreux rapports que Charlemagne



fig. 1.

UN DES CÔTÉS DU DONJON DE LANGEAIS.

avait avec Rome, ce qui nous reste de ses constructions paraît

avoir eu plutôt pour point de départ les édifices de l'Orient, ce qui d'ailleurs s'accorde parfaitement avec les récits des historiens.

Une petite église bâtie deux cents ans avant Beaulieu, l'église de Germigny-des-Prés, église encore presque intacte hier et qui demain n'existera plus, était peut-être la seule qui put présenter le type des églises de notre pays à l'époque de Charlemagne, et cette église est dans son plan et ses dispositions complètement orientale, ressemblant, comme l'a dit M. Viollet-le-Duc, aux petites églises de l'Asie et du Péloponèse.

Les deux églises de Beaulieu et de Germigny sont donc des types importants pour l'histoire de l'architecture, et c'est d'elles que, sur la demande de notre savant Directeur, j'ai à vous entretenir aujourd'hui. Mais je ne puis vous offrir que des notes de voyage, nécessairement très-incomplètes, surtout pour Beaulieu, où je n'ai pu étudier à fond que l'ancienne nef; plus complètes pour Germigny, car trouvant la pioche des démolisseurs à l'œuvre, j'ai tenu à faire tout ce qui dépendait de moi pour fixer le souvenir d'une église de cette importance.

GERMIGNY-DES-PRÉS.

THÉODULFE, 806.

A l'extérieur, l'église de Germigny offre une masse de constructions peu caractérisées; la nef, sans valeur architecturale, est une adjonction faite à une époque difficile à déterminer. La portion orientale de l'église formait seule l'église primitive et seule doit ici nous occuper.

Lorsque l'on dégage cette église de quelques additions postérieures, contreforts et sacristie, et que l'on rétablit par la pensée quelques absides détruites ou modifiées, on arrive

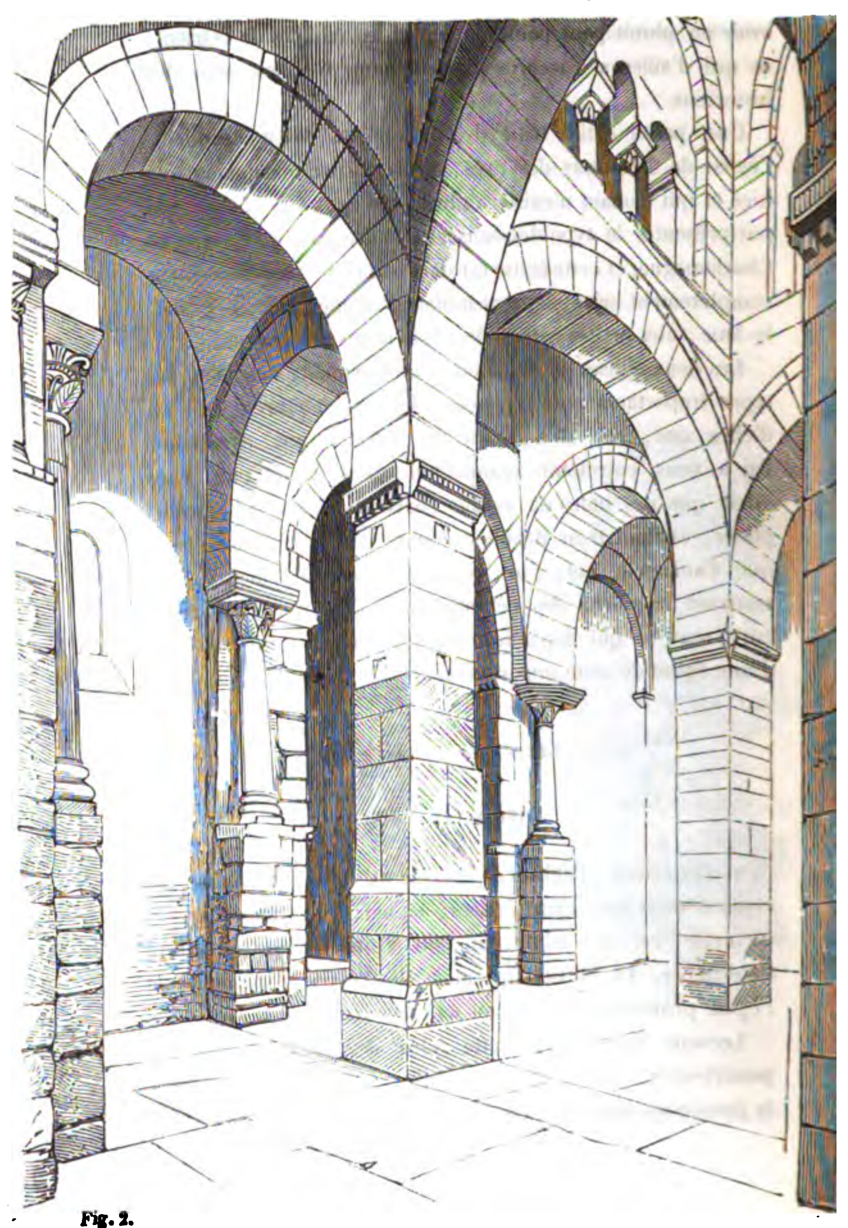


Fig. 2.

VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE GERMIGNY.

à un plan d'une unité et d'une science remarquables. Ce plan (fig. 4) consiste en un carré de 30 pieds sur tous sens, divisé

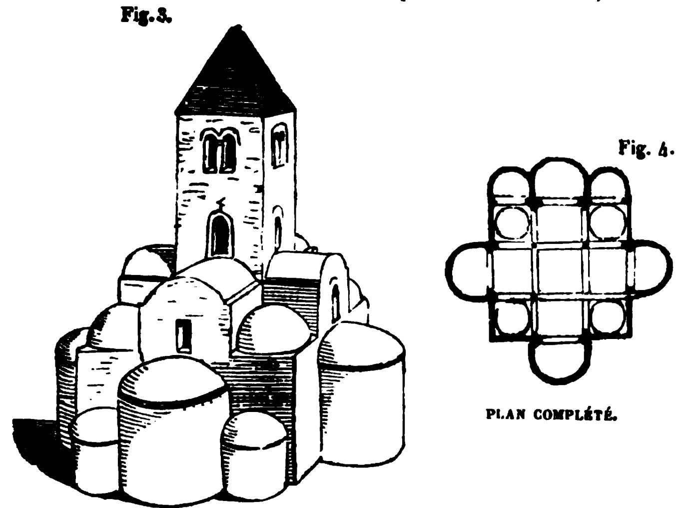


Fig. 3.

Fig. 4.

PLAN COMPLÉTÉ.

VUE CAVALIÈRE LAISSANT VOIR L'ARRANGEMENT DES VOÛTES.

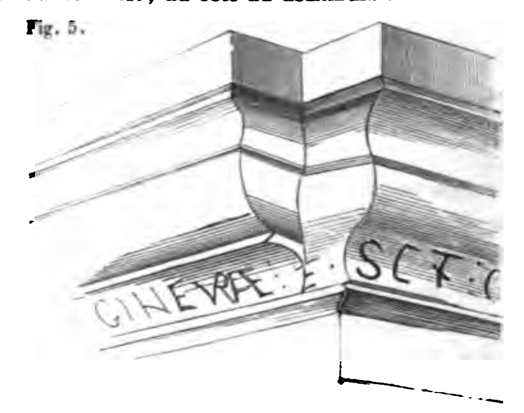
en neuf compartiments. Sur chacune des quatre faces de ce carré une abside fait saillie. Les compartiments qui touchent à ces absides s'élèvent plus haut qu'elles, de manière à prendre jour au-dessus de leurs voûtes. Ils sont voûtés en berceau et forment à l'extérieur une croix grecque ayant le clocher pour centre, dominant quatre petits compartiments placés dans les angles : ceux-ci étaient voûtés, dans l'origine, en coupoles sur trompes, s'élevant jusqu'à une hauteur intermédiaire entre le sommet des voûtes supérieures dont nous avons parlé et celui des grandes absides (fig. 3).

De chaque côté de l'abside terminale sont deux absidioles dont les voûtes étaient beaucoup plus basses que celles des absides principales. De ces petites absides, une série de voûtes s'élève donc graduellement, s'étageant pour soutenir

le clocher; reportant latéralement son poids, suivant des principes qui, sous une forme différente, triompheront plus tard à l'époque gothique; soulageant ainsi les quatre piliers qui le portent au point d'avoir permis d'en réduire l'épaisseur à 2 pieds.

Selon l'usage habituel de ces siècles reculés, les impostes qui couronnent les piles ne se continuent pas sur les angles, mais n'existent que sous les arcs où elles étaient utiles pour porter les cintres pendant la construction. Ces tailloirs présentent sur trois de leurs faces des moulures classiques. Sur les moulures des deux piliers de l'est sont tracées les inscriptions suivantes donnant la date du monument. Sur le pilier du nord-est, du côté du déambulatoire :

Fig. 5.



ANGLE DU TAILLOIR DU PILIER DU NORD-EST.

ANNO INCARNATIONIS DOMINI DCCC ET VI
SUB INVOCATIONE SANCTAE GINEVRAE ET SANCTI GERMINI.

Les deux derniers mots *sancti germini* sont sur la face occidentale. Sur le tailloir du pilier du sud-est se lit la suite :

III · NŌ · IANVARII · DEDICATIO
HVIVS · ÆCCLESIAE

Fig. 6.

Le quatrième côté du pilier, c'est-à-dire celui de l'est pour les impostes de l'est et celui de l'ouest pour celles de l'ouest, diffère complètement des autres : il se compose d'une surface décorée d'entrelacs (fig. 8) pour les impostes de l'ouest, et

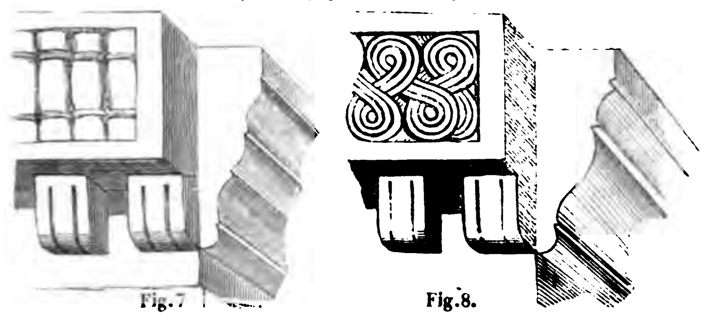
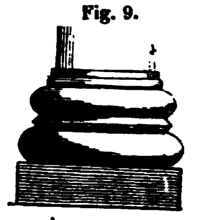


Fig. 7 — Fig. 8.

d'espèces de cannelures (fig. 7) pour celles de l'est. Au-dessous se rencontrent de petits modillons carrés taillés dans la même

pierre. La décoration de celles qui, portées sur des colonnes de marbre, reçoivent contre le mur extérieur la retombée des arcs partant des piliers du centre, correspond à celle des différentes faces de ces piliers ; ainsi, les arcs latéraux reposent sur des impostes à moulures, tandis que ceux de l'est reposent sur des tailloirs plats à cannelures.

Fig. 9.



BASE D'UNE DES COLONNES DU BAS-CÔTÉ.

Nous donnons ici (fig. 10 et 11) les chapiteaux du bas-côté méridional ; comme nous le ferons remarquer pour les arcades du clocher, les dimensions du tailloir ne s'accordent pas avec les chapiteaux, mais avec les arcs qu'ils portent. L'angle du tailloir du sud-ouest (fig. 10) est coupé d'une façon singulière : il en est de même de celui qui lui correspond dans le bas-côté du nord.

La tour formait lanterne. Au-dessus des quatre grandes arches, une arcature de trois baies (A, fig. 12) permettait à la lumière des fenêtres supérieures de se répandre dans les bas-côtés de l'église qui semble avoir été très-peu ajourée au rez-de-chaussée. Un arc peu saillant surmonte cette arcature à l'intérieur. La portion du clocher qui s'élevait au-dessus des toits est maintenant détruite ; mais nous avons pour la décrire des notes prises récemment par M. Ch. Vasseur.

Quatre fenêtres cintrées de médiocre dimension, une sur chaque face du clocher et ornées de stucs évidemment contemporains, éclairaient l'étage suivant (B, fig. 12). Dans ce clocher maintenant détruit, Théodulfe avait fait écrire en lettres d'argent ces vers dont il ne reste plus de trace :

HAEC IN HONORE DEI THEODULPHUS TEMPLA SACRAVI
QUAE DUM QUISQUIS ADES ORO MEMENTO MEI.

La richesse de cette portion du clocher semble indiquer



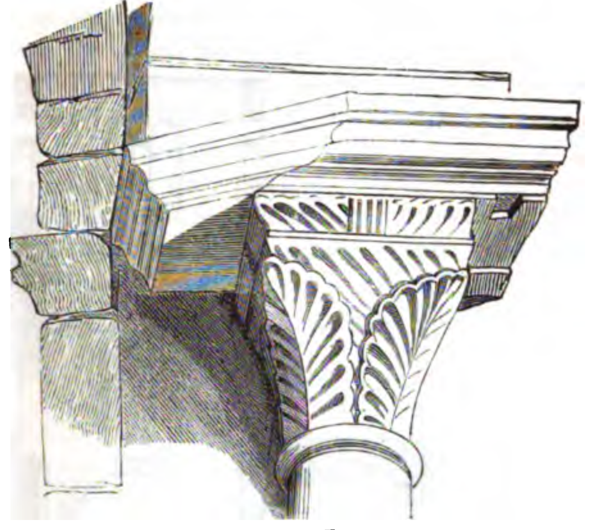
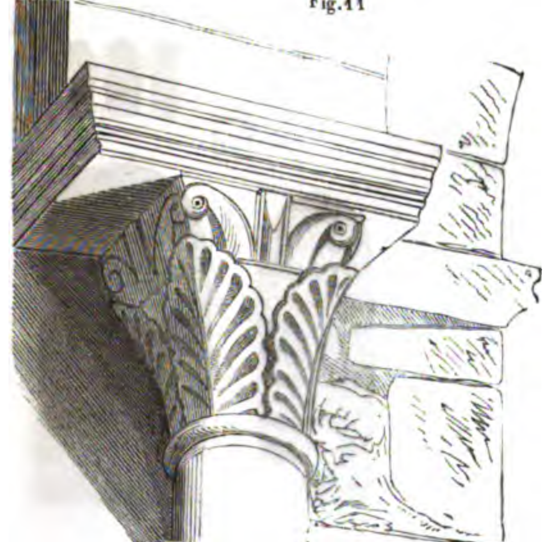
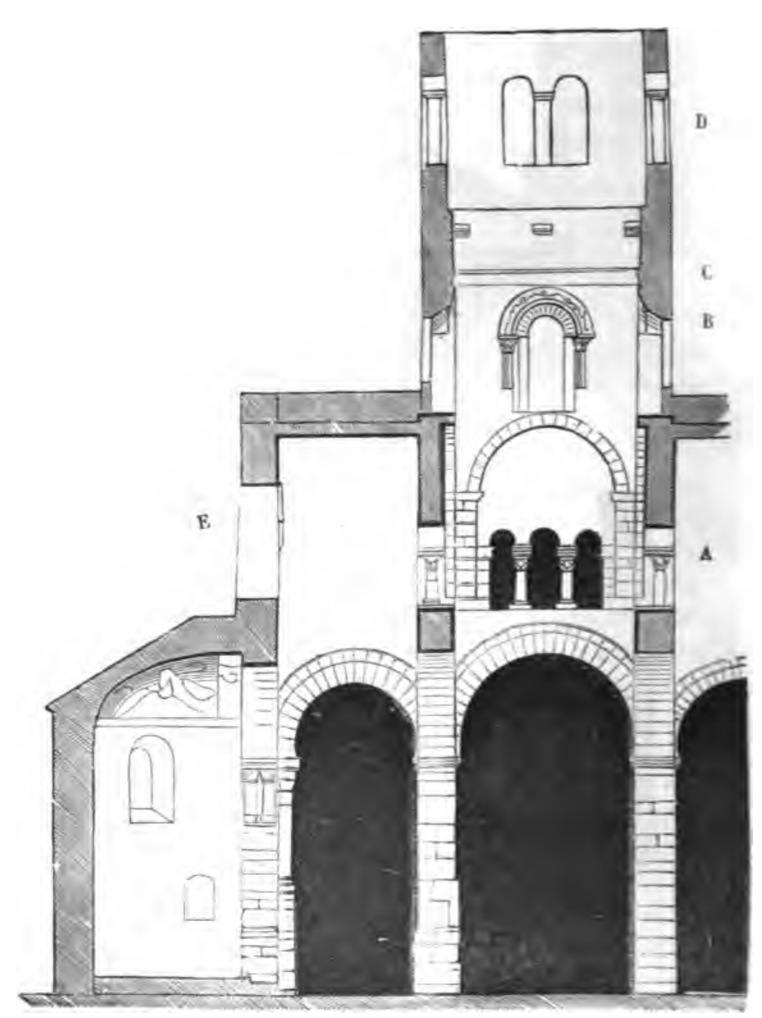


Fig. 11



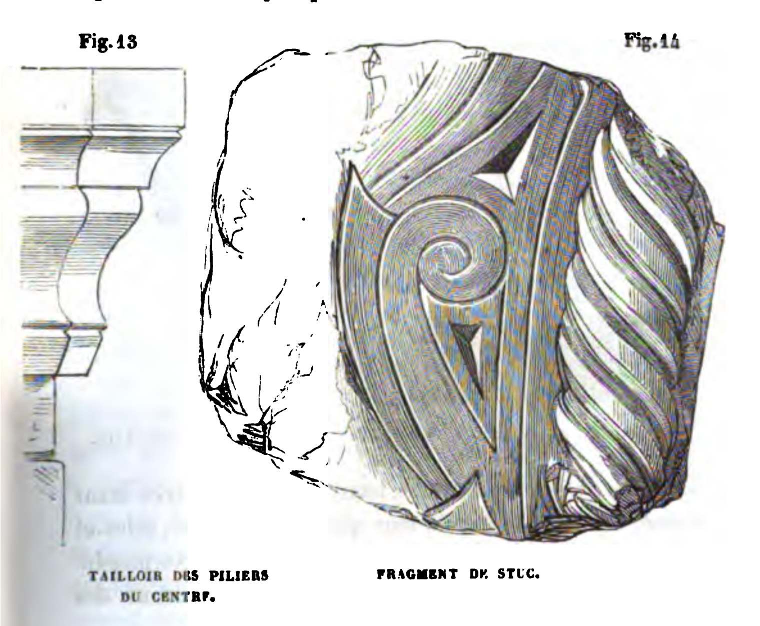
CHAPITEAUX DANS LE BAS-CÔTÉ MÉRIDIONAL.

Fig. 12.



COUPE DE L'ÉGLISE DE GERMIGNY.

une portion plus sainte. Les stucs qui la décoraient, ces *flores gypsei* dont parle le *Catalogue des abbés de Fleury*, ont été brisés sans pitié, quand il eût été facile de les enlever avec soin. Nous avons pu cependant dessiner ce fragment (fig. 14) parmi les plâtras servant de remblais. Il n'est pas, ce nous semble, sans analogie avec les fragments que contiennent les murs de l'église d'Évrecy (diocèse de Bayeux) et qui proviennent d'un monastère détruit par les Normands. On y remarquera aussi l'emploi de ces creux triangulaires qui persisteront en Normandie où, sous la forme d'étoiles, ils forment jusqu'au XI[e] siècle presque la seule décoration des claveaux.

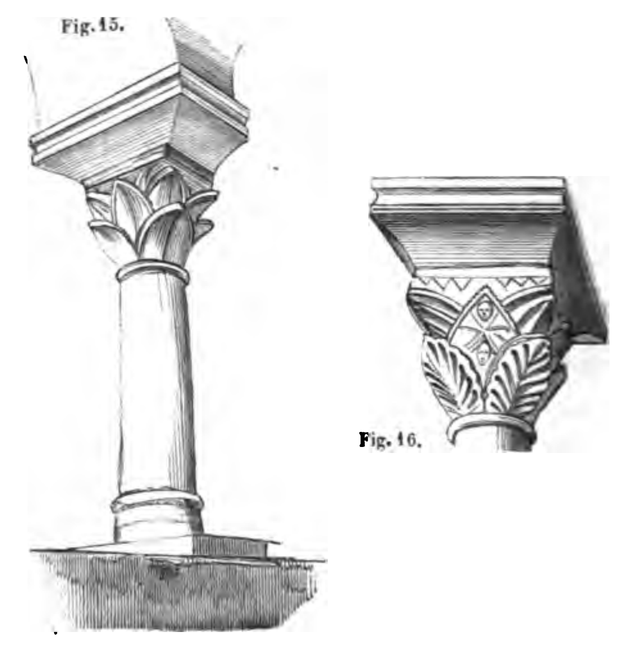


TAILLOIR DES PILIERS DU CENTRE.

FRAGMENT DE STUC.

L'arcature (A, fig. 12) qui fait communiquer la tour avec les côtés de l'église se compose d'arcs qui ne sont pas appareillés, mais formés d'un grossier blocage destiné à recevoir probable-

ment des stucs. Ces arcs reposent sur de courtes colonnes renflées et à chapiteaux la plupart très-ornés ; d'autres, au contraire, très-simples. Les colonnes de l'est ont été remplacées par des pilastres ; celles de l'ouest par des colonnes



COLONNE ET CHAPITEAUX DE L'ARCATURE DE LA LANTERNE CENTRALE.

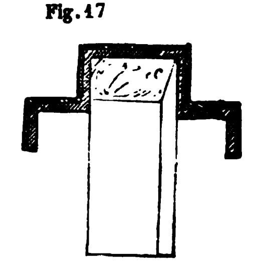
octogones de date douteuse. L'intervalle entre les arcs étant moindre que l'épaisseur du mur que porte le tailloir, celui-ci est de forme allongée, disposition qui persiste en Normandie jusqu'au XI[e] siècle et qui passe en Angleterre pour un des caractères de l'architecture saxonne.

Au-dessus de ces arcs se trouve une saillie (C, fig. 12) qui peut-être devait recevoir une voûte séparant cet étage de l'étage supérieur (D, fig. 12). Dans celui-ci, ouvert à chaque

face d'une fenêtre géminée, étaient sans doute placées les cloches.

Sous les quatre hautes voûtes de l'église ouvrent des fenêtres cintrées, excepté celle du fond de l'église (E, fig. 12 et fig. 17) qui est carrée et est entourée d'un encadrement. La pierre qui en forme le linteau nous a paru décorée de sculptures en bas-relief.

Fig. 17



FENÊTRE AU-DESSUS DE L'ABSIDE DE L'EST.

Des coupoles d'angle, une seule (A, fig. 18 et 19) existe encore au nord-est; celle du nord-ouest a été en partie détruite pour la construction d'un grand arc (B, fig. 19) au moyen duquel on fit, en détruisant l'abside de l'ouest, communiquer la nef avec l'ancienne église. Les deux voûtes du midi (C et D) ont probablement aussi été refaites : cela est même certain pour celle du sud-est (D), maintenant construite en wagon et qui s'élève sur un mur reconstruit 6 pouces plus loin que l'ancien. Quant à celle du sud-ouest (C), reconstruite en partie comme celle du nord-ouest, elle semble présenter des restes d'une voûte d'arête.

Des grandes absides, celle de l'ouest a, comme nous l'avons dit, été détruite. Les restes ont, nous a-t-on assuré, été retrouvés sous le pavé; mais, lors de ma visite à Germigny, cette partie de l'église était remplie de décombres. Celle du midi (E), la plus grande de celles qui restent, a peut-être été reconstruite. Celle du nord (F) est un peu plus grande que celle du chevet et n'ouvre pas exactement dans l'axe de cette travée, mais un peu plus à l'ouest, ce qui a lieu de surprendre au milieu d'un plan si régulier.

L'abside de l'est (G) diffère des autres, en ce que le tailloir de son archivolte est porté de chaque côté sur deux petites

Fig. 18

A

B

a

A

I

K

COUPOLE DU NORD-EST.

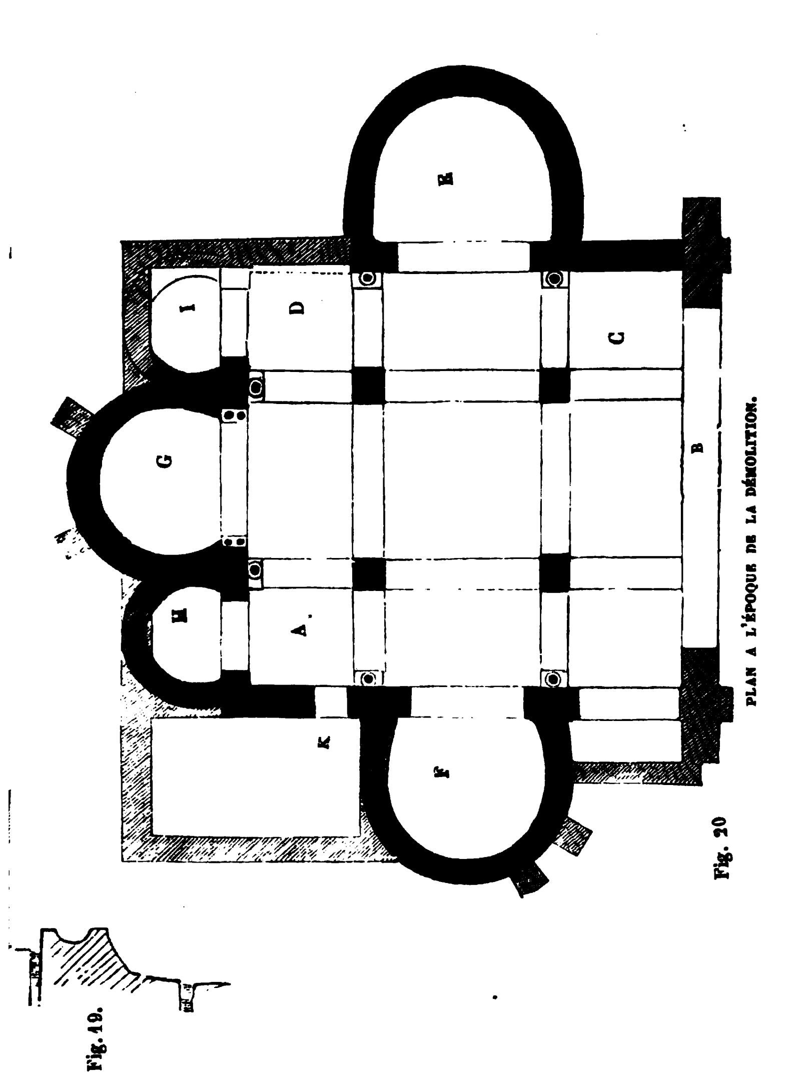


Fig. 20 — PLAN A L'ÉPOQUE DE LA DÉMOLITION.

Fig. 19.

colonnes dont plusieurs, sinon toutes, sont de marbre; elles

sont de forme grossière et s'accordent mal avec les chapiteaux (fig. 21)


Fig. 21.

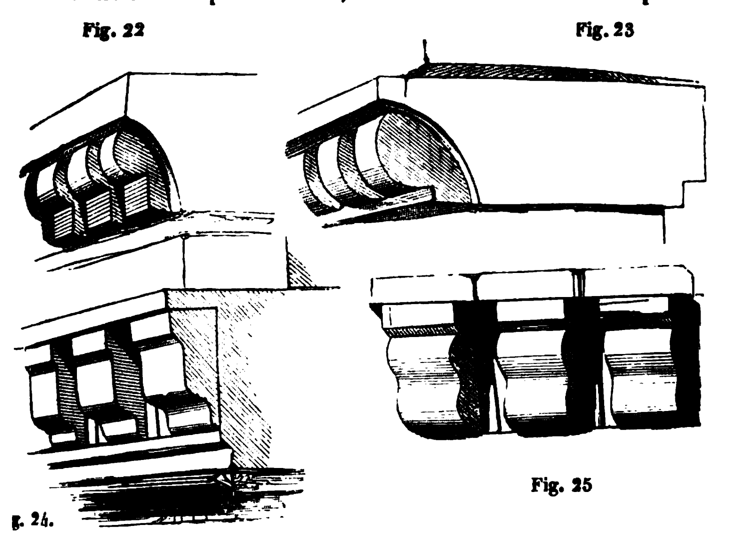
La démolition de cette église compromettra fort l'existence de la mosaïque que contient cette abside. On assure qu'on la conservera; nous l'espérons; mais le peu de soin que l'on a mis à conserver l'église elle-même quand, malgré l'écrasement de ses piliers, on pouvait encore sauver ce monument unique en France, nous en fait douter. En dehors même de son antiquité, cette mosaïque d'un grand style mérite le renom dont elle jouit. Elle représente deux grands chérubins nimbés, montrant d'un même geste l'Arche d'alliance en forme de coffre surmonté de deux chérubins d'or. Au-dessus sort une main plongeant verticalement et montrant l'Arche du Testament. La bordure se compose de roues et d'étoiles d'or inscrites dans un cercle. Au bas du sujet on lit sur deux lignes ces deux distiques :

ORACLVM SCM ET CERVBIN HIC ASPICE SPECTANS
ET TESTAMENTI EN MICAT ARCA DEI
HAEC CERNENS PRECIBVSQVE STVDENS PVLSARE TONANTEM
THEODVLFVM VOTIS IVNGITO QVOESO TVIS

Cette abside est la plus petite des trois, ce qui peut s'expliquer, quant à la largeur, par le voisinage des deux absidioles entre lesquelles elle est resserrée. Une de ces absides (H) ayant été déguisée à l'extérieur par un mur droit et celle du sud-est (I) ayant été reconstruite sur un plan carré

et surhaussée, elles ont échappé à l'attention de M. Constant Dufeux, qui les a représentées en forme de trapèze dans son plan publié dans la *Revue d'architecture*. Nous les avions rétablies dans un croquis fait pour M. Parker et publié dans l'*Archeologia*, en 1857 (1). Dans tous les cas, leur existence est hors de doute.

Les deux absides latérales présentent cette particularité de l'existence de deux impostes superposées, l'une (fig. 22 et A, fig. 18) à la hauteur de l'imposte des absidioles, l'autre (B) comme à la chapelle de l'est, à hauteur du tailloir des chapi-



etaux voisins et de l'imposte des grands piliers. Cela nous avait porté à croire que, dans l'origine, la voûte de ces chapelles devait être plus basse et qu'elle aurait plus tard été relevée à la hauteur de celle de l'abside de l'est; mais, en tout cas, si ce

(1) Remarks on some early churches in France and Switzerland. (*Archeologia*, vol. XXXVII.)

changement avait eu lieu, il remonterait à peu près à l'époque de la construction, car le sommet de cette abside a conservé ses modillons (fig. 26) qui s'accordent bien avec le style de la construction.

A côté de cette abside, vers l'est, existe une curieuse porte à cannelures (fig. 27 et K, fig. 18 et 19) remontant évidemment

Fig. 27

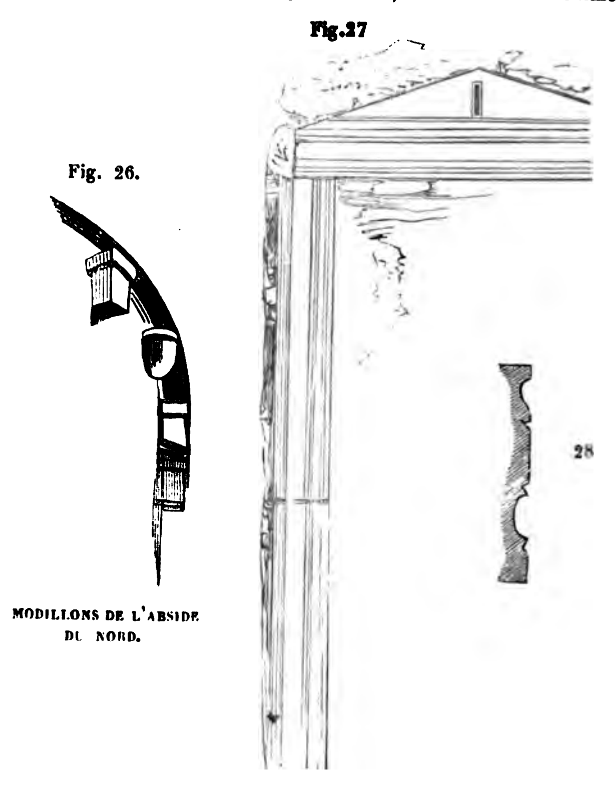


Fig. 26.

MODILLONS DE L'ABSIDE DU NORD.

PORTE SOUS LA COUPOLE DU NORD-EST.

à l'époque primitive. Peut-être son existence est-elle pour quelque chose dans la position irrégulière de l'abside. Cette porte est, comme le montre le dessin, décorée de moulures

assez fines (fig. 28) ; le linteau également décoré d'une moulure, rappelle les proportions du fronton antique. Au milieu est une petite ouverture remplie de mortier : celui du centre assez tendre, celui du tour très-dur.

La grande unité de plan et de disposition que nous avons fait remarquer dans l'église de Germigny est bien loin d'exister dans l'exécution matérielle.

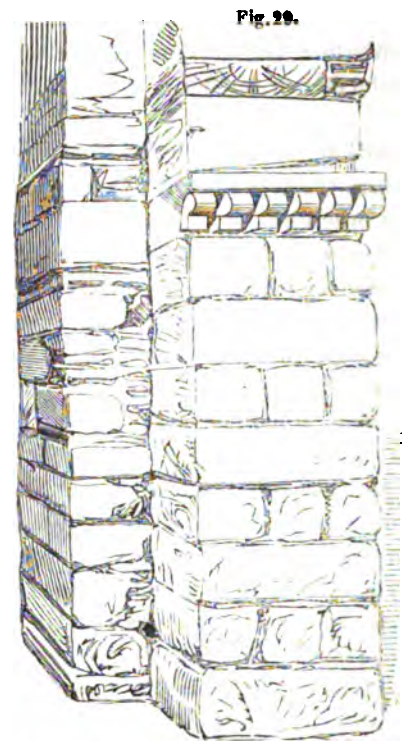
Tandis que d'un côté les quatre piliers et les arcs qui reposent dessus sont appareillés avec un certain soin, que les claveaux, d'une grande longueur, présentent une rainure que nous avons déjà rencontrée dans quelques édifices anciens, entre autres à l'église de Duclair, et que les joints sont d'une épaisseur médiocre et assez réguliers, d'un autre côté les arches et les pilastres qui accompagnent les absides présentent la plus mauvaise construction que l'on se puisse figurer. Les pierres sont taillées de la façon la plus grossière et toutes écornées, celles des pilastres ne pénètrent pas dans les murs et laissent des vides remplis de la manière la plus barbare par des briques, des moellons et des tuiles à rebord ; tout cela constitue une maçonnerie qui peut difficilement être surpassée en grossièreté, et n'offre aucune ressemblance avec la manière dont est exécutée la construction centrale.

Le dessin d'un de ces pilastres, que nous donnons ici (fig. 29), montre cependant une alternance assez régulière dans l'appareil. Au-dessus du tailloir se rencontre une assez forte pièce de bois.

Faut-il voir dans cette partie basse de l'église l'œuvre de deux époques différentes ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir au juste. Nous avons cherché à nous expliquer ces différences, en supposant que tandis que le reste de l'église était destiné à recevoir un enduit, les piliers et les arcs

devaient laisser voir leur appareil. Dans ce cas, la rainure

Fig. 29.



PILASTRES DE LA CHAPELLE DU NORD.

que nous avons signalée dans les claveaux eut pu servir de point d'arrêt pour cet enduit, ou s'expliquerait alors que les portions qui ne devaient pas être en vue eussent été traitées avec moins de soin, et nous admettons volontiers cette explication pour le clocher, dont la construction pour être plus grossière n'en est pas moins solide; mais comme nous l'avons dit, la construction des pilastres qui accompagnent les absides est non-seulement grossière, mais mauvaise encore.

Les lits des pierres ne sont pas horizontaux, de grands claveaux (*a*, *b*, fig. 18 et 29), semblables à ceux des grands arcs, sont introduits dans la construction des pieds-droits, contrairement aux plus simples principes de la statique; les arcs sont composés de pierres grossièrement taillées en claveaux de longueur inégale, quelques-uns formés de grands claveaux à rainures mais raccourcis, et plusieurs de ces pierres ont conservé la trace de peintures qui prouvent qu'elles n'occupent pas leur place primitive.

Tout cela donne assez l'idée d'une réparation faite avec des pierres provenant de démolitions, à une époque de décadence comme celle qui suivit le règne de Charlemagne. Nous voyons en effet, dans la description que fait de Germigny un auteur presque contemporain, dans le Catalogue des abbés de Fleury publié par Baluze, que l'église avait été incendiée, *antequam igne cremaretur*. Peut-être cet incendie fut-il l'œuvre des Normands qui, vers cette époque, pillèrent l'abbaye de Fleury (depuis St-Benoît-sur-Loire). C'est probablement à cet incendie qu'il faut attribuer les traces de feu que nous avons cru remarquer sur quelques pierres du clocher, l'état d'exfoliation dans lequel se trouvent quelques colonnes de marbre et la destruction de quelques autres. Mais, dans ce cas, il ne nous semble pas facile d'expliquer la conservation de la mosaïque. Il était d'ailleurs plus simple de saper un des piliers de la tour que de détruire les murs du déambulatoire. Mais la chute de ceux-ci eût entraîné la chute des arcs qui relient les murs aux quatre piles centrales. Tout cela est, pour nous, une énigme dont nous n'avons pu trouver la clef.

Nous avons, dans un récent travail sur l'abbaye de St-Étienne de Caen, suivi les modifications apportées par les siècles à la taille de la pierre. Nous avons fait remarquer que si cette marche a été suivie à Caen, elle a dû néanmoins

varier suivant les pays et la qualité de pierre que l'on avait à tailler, cependant la taille en hachures diagonales est assez générale à l'époque romane, et nous la retrouvons à Loches dans les constructions de Foulques Nerra, au commencement du XI[e] siècle. A Germigny, nous trouvons un procédé tout autre, la surface de la pierre qui nous a paru une sorte de grès, au lieu d'être taillée, semble enlevée par éclats légèrement concaves rappelant la taille de certains silex. Ce procédé est le même pour toutes les parties de l'édifice, tout en variant beaucoup quant au soin d'exécution. Nous retrouvons cependant dans la partie inférieure du pilier du nord-ouest et de celui du sud-est (fig. 2) une taille en hachures diagonales ressemblant à la taille romane. Mais à Germigny, ces hachures ne sont pas faites comme à St-Étienne dans la pierre tendre au moyen d'un marteau à taillant droit. Elles sont faites au ciseau dans de la pierre dure, et doivent appartenir à la fin de la période gothique. Quoique ce soient des reprises en sous-œuvre, et qu'il ne faut pas attribuer à l'époque primitive, le procédé qui a été employé nous semble mériter d'être indiqué. Après avoir soutenu l'imposte au moyen de quatre étais, et en avoir étayé de même l'assise inférieure, ainsi que le montrent les entailles qui l'entourent, on remplaça les anciennes pierres par de nouvelles, puis, pour éviter le mouvement de descente des masses supérieures lors de l'enlèvement des étais, on enfonça à coup de maillet des coins de fer dans les joints. Ce procédé, assez barbare d'ailleurs, nous a paru curieux.

(La suite à un prochain numéro).

CHRONIQUE.

Congrès de l'Association normande, à Flers. — La session du *Congrès de l'Association normande*, qui s'ouvrira le 8 juillet et se terminera le 12 du même mois dans la ville de Flers (Orne), aura une telle importance, tant à cause des exhibitions variées qui s'organisent, que à cause des Conférences publiques qui se tiendront pendant les cinq jours de la session, que la *Société française d'archéologie* croit devoir engager ses membres à assister à cette solennité agricole, industrielle et artistique.

On arrive à Flers par chemin de fer. La Société française d'archéologie y tiendra séance le 8 et le 9.

Restauration de la chapelle St-Jacques et du sépulcre de Monestiés (Tarn). — Je viens enfin annoncer à mes confrères de la Société française d'archéologie l'habile restauration de la chapelle de l'hospice St-Jacques de Monestiés-sur-Cérou et des magnifiques statues qu'elle abrite. Le Congrès archéologique de France avait, par sa visite du 13 juin 1863, déterminé cet important travail qui rend à sa première beauté une des plus remarquables œuvres de sculpture de la fin du XV[e] siècle (1).

La façade de la chapelle, complètement remaniée, se termine maintenant en pignon aigu surmonté d'une ogive. On pénètre dans l'édifice par une porte ogivale avec vanteaux à feuilles de parchemin et serrure découpée de style flamboyant. L'intérieur a reçu une décoration aussi complète que le permettaient les modiques ressources dont disposait M. Hess, architecte du département. Sans dépasser ces prévisions, cet habile artiste a décoré le monument en style du XV[e] siècle et réussi à lui donner un cachet religieux et sévère.

(1) *Congrès archéologique de France, XXX[e] session*, p. 442 à 444.

Des vitraux en grisaille aux armes d'Amboise tamisent la lumière qui pénètre dans la chapelle par la fenêtre en ogive et l'oculus au-dessus de la porte. Les murs ont reçu une peinture simulant des assises de pierre, et le plafond de bois a revêtu une couleur brun-rouge liserée de bleu.

La porte de la sacristie a vu rajeunir ses panneaux sculptés à demi vermoulus, et l'on y a suspendu pour le conserver le vieux heurtoir portant le *palé* des d'Amboise. Au-dessus est placé un Christ en croix qui ornait l'entrée de la chapelle. En face, on voit le Christ au tombeau, groupe en pierre d'une exécution très-grossière inspiré par les statues qui ont motivé la restauration du monument.

Le bas du mur, à droite et à gauche, est occupé par les stalles complétées par un dais rétabli en s'aidant de fragments échappés à la destruction. La restauration de ces boiseries fait le plus grand honneur au promoteur des travaux, M. Eugène de Combettes-Labourelie, receveur des domaines à Monestiés.

Au milieu du sanctuaire s'élève un autel de pierre formé de colonnettes supportant une table. Arrivé à ce point de l'édifice, l'œil du spectateur contemple l'heureux ensemble produit par le groupe de la *Mise au Tombeau.* Les voilà ces statues qui sont venues reprendre leur place traditionnelle; elles se détachent sur une peinture simulant une draperie d'un gris bleuâtre semée de croix d'un bon effet.

Grâce au talent de l'habile sculpteur, M. Edouard Nelli, les mutilations qui déshonoraient les personnages ont disparu (1). Mais ce n'était pas tout; il fallait rendre à ce groupe la teinte primitive. Cette œuvre, d'une difficulté effrayante, a été entreprise par M. Eugène de Combettes-Labourelie et par M. Engalière chargé de la restauration des peintures. Un succès incontesté a couronné leurs efforts; sous les épaisses couches de couleurs que trois siècles d'incurie avaient déposé sur presque toutes ces vénérables images, ils ont retrouvé l'éclatant

(1) M. Nelli a reçu de la Société française d'archéologie une médaille d'argent pour sa jolie réduction du sépulcre de Monestiés.

coloris et les tissus aussi remarquables par l'harmonie et l'originalité des dessins que par leur magnificence et l'or qui les rehaussait. En un mot, Louis d'Amboise, s'il revenait en ce monde, admirerait ces statues telles que ses yeux charmés les contemplaient dans sa chapelle de Combefa.

Telle est l'œuvre difficile menée à bonne fin, grâce aux allocations du Conseil général du Tarn, au produit d'une loterie, et à divers autres dons parmi lesquels une somme de 100 fr. accordée par la Société française d'archéologie. M. de Combettes fait un dernier appel aux amis des arts pour obtenir une somme de 200 fr. nécessaire au solde complet des travaux.

La bénédiction du monument a été faite le 26 avril dernier par Mgr l'archevêque d'Albi. Sur un socle de pierre portant la statue du Christ mort, on lit l'inscription suivante, en caractères du XVe siècle :

« *Cette restauration a été faite sous le patronage de Mgr. Lyonnet, archevêque d'Albi, et de M. de Levezou de Vesins, préfet du Tarn, par les soins des membres du bureau de bienfaisance. Palazy, maire. Palazy, curé. Groc. Cornus. Bosc. Granier. Avril 1868.* »

Baron DE RIVIÈRES,
Du Conseil de la Société française d'archéologie.

Nouvelles archéologiques et publications. — Enlevé par une mort prématurée, M. Morlot a laissé inachevé un ouvrage qui eût été des plus intéressants pour tous ceux qui s'occupent de recherches sur l'antiquité pré-historique. Prenant pour base les riches collections de Schwerin et les importants travaux du docteur Lisch, il se proposait de faire une étude comparative des antiquités du nord et du centre de l'Europe. Une portion de ce travail avait déjà été publiée peu de temps avant sa mort dans les *Mémoires* de la Société royale des Antiquaires du Nord, sous le titre de : *Essai sur le passage de l'âge de la pierre à l'âge du bronze et sur les métaux employés dans l'âge du bronze.* Une autre portion, suffisamment avancée pour être livrée à l'impression, est maintenant offerte par sa famille et

grâce aux soins du docteur Ferd. Keller et du docteur Lisch, comme un pieux souvenir, à ses nombreux amis et correspondants.

L'étude de la haute antiquité établit un trait-d'union entre l'histoire de l'homme et celle de la terre. Elle recule le passé de l'humanité jusqu'à cette époque géologique où l'on se plaisait à considérer notre planète en proie aux derniers cataclysmes qui, croyait-on, avaient précédé l'apparition de l'homme sur la terre. Elle nous fait retrouver les plus anciens restes de l'industrie humaine au milieu de dépôts géologiques qui sont ainsi les premières pages de l'histoire de la terre avant son état actuel.

L'archéologie affirme encore son importance par le fait qu'elle vient combler le grand abîme qui sépare les nations civilisées des peuples sauvages. Elle fait pour l'histoire générale de la civilisation ce que l'étude des fossiles a fait dans un autre domaine : elle fournit des types intermédiaires entre des groupes qui paraissent entièrement séparés, et permet ainsi de reconnaître une loi générale de développement.

Nous lisons dans la publication posthume de M. Morlot qu'en 1835 le cinquantième anniversaire du règne du Grand-Duc fut célébré entre autres par la fondation de la « Société pour l'histoire et archéologie du Meklenburg » *(Verein für meklenburgische Geschichte and Alterthumskunde)* dont le docteur Lisch a été et est encore le secrétaire et l'âme. Cette Société a déployé beaucoup d'activité ; elle a fait exécuter de nombreuses fouilles, elle a recueilli beaucoup d'objets, et tout a été, au fur et à mesure, décrit dans ses publications, souvent avec des figures. Celles-ci ont paru annuellement, dès 1836, sous forme d'un volume in-8°, d'abord sous le titre de *Jahresberichte*, et à dater de 1844 sous celui de *Jahrbücher des Vereins*, etc. : ce qui peut se traduire par « Annuaire de la Société, etc. »

Le Meklenburg est un pays bien exploré, et cela depuis longtemps, bien représenté dans le musée de Schwerin et bien décrit, pour ce qui concerne les détails de son archéologie. Par sa position géographique le pays présente, en outre, un avantage spécial. Il offre, dans son antiquité, de nombreuses analogies

avec les régions scandinaves ; mais, étant plus continental, il se trouvait moins exposé aux influences accidentelles venant du dehors, et il se rattache plus intimement à l'Allemagne.

La brochure que nous annonçons n'est que de 41 pages, ornée de planches et elle a été publiée à Zurich.

— M. Combes, pharmacien à Fumel (Lot), membre de la Société française d'archéologie, a publié une note intitulée : *L'Homme dans la vallée du Lot antérieurement à l'âge de pierre.* Ce travail se termine par les conclusions suivantes :

« 1° Qu'il a dû s'écouler un intervalle plus ou moins long « depuis l'apparition de l'homme jusqu'au moment où une « première industrie l'a conduit à la taille du silex, intervalle « qu'on pourrait fortement appeler : L'AGE DE L'OS ;

« 2° Que l'existence de ce premier âge semble se trouver « confirmé par la puissance des dépôts quaternaires de cette « époque, au milieu desquels se retrouvent, sans aucun silex « taillé, les restes fossiles des animaux, ses contemporains, « avec certains foyers charbonneux ; et que la géologie nous « démontrant que ces dépôts diluviens sont bien antérieurs à « l'époque glaciaire, l'homme primitif a dû exister bien avant « ladite époque sur les rives du Lot, et a dû être témoin « et victime du soulèvement des Alpes, c'est-à-dire du deuxième « déluge européen qui submergea alors en partie nos plaines « et nos vallées ;

« 3° Qu'enfin, tout disposé que je sois à admettre avec « l'opinion générale, que les magnifiques fouilles de l'époque « du renne, faites jusqu'ici sur les bords de la Vézère, à « Bruniquel, et dans beaucoup d'autres contrées, etc..., ne « paraissent faire remonter l'ancienneté de l'homme dans ces « localités que jusqu'à l'époque glaciaire, il n'est cependant « pas moins probable que mes recherches dans les vallées et « les affluents du Lot la reculent au-delà d'un temps considérable, dans notre région.

« Ainsi l'homme a fait des rives du Lot une de ses pre- « mières stations. Il y a vécu d'abord à l'état sauvage, isolé, « ne songeant qu'à pourvoir à ses besoins et à sa défense.

« Une fraction aurait, à une époque indéterminée, émigré sur « les bords de la Vézère en remontant une partie de la vallée « de la Lémance, qui révèle encore des traces progressives de « cette émigration, tandis qu'une autre aurait pris pour direc- « tion opposée les plaines du Tarn.

« Et c'est durant cette longue période qui embrasse les « diverses tailles du silex, que l'humanité, entrant dans une « nouvelle phase d'existence signalée par un commencement « d'extinction de quelques espèces d'êtres qui avaient apparu « en même temps qu'elle, perd peu à peu de son isolement et « de sa sauvagerie, se groupe en petites familles et puis en « hordes plus nombreuses, s'ouvre enfin à l'idée sociale de « domination. »

—Le savant inspecteur général des mines, M. Doubrée, membre de l'Institut, vient de publier un mémoire sur l'Histoire de la métallurgie en Gaule ; il a donné dans ce travail intitulé *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux en Gaule*, de nombreuses indications des localités où, dès le temps de la domination romaine, des exploitations ont été ouvertes. Ce travail est plein d'intérêt.

— M. Victor Brunet, de la Société française d'archéologie, vient de publier à Vire, la *Vie* de saint Orthaire, moine de Landelles, pour servir à l'histoire du monastère situé dans cette commune, durant l'ère mérovingienne ; il nous promet une autre notice sur le prieuré de St-Nicolas de Neufville.

— Nous trouvons dans le dernier bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, dans les procès-verbaux résumés des séances de la Commission royale, la liste des constructions dignes d'être conservées, appartenant à des particuliers et situées dans la province de Namur. Cette liste est due à M. Alf Bequet, membre et secrétaire du comité de Namur. La même livraison renferme un article de M. Vincent, sur le *Château de Mons*, et enfin les inscriptions romaines trouvées en Belgique, par M. H. Schuermans, travail excellent, accompagné de la reproduction de plusieurs inscriptions inédites en Belgique.

— M. Ed. Saavedra, de l'Académie royale d'histoire de Madrid,

que nous avions eu le plaisir de rencontrer, l'année dernière, au Congrès archéologique international d'Anvers, a bien voulu nous faire parvenir un beau volume renfermant un discours prononcé devant l'Académie et le résumé d'un travail très-important sur les itinéraires romains et les voies antiques de l'Espagne : le tout accompagné d'une très-belle carte des voies romaines de ce pays.

— M. le docteur Semelvigne vient de publier une histoire de Conches, avec pièces justificatives et des dessins de MM. Laumonier, 1 vol. in-12 de 372 pages (1).

L'auteur esquisse d'une manière très-intéressante l'histoire de Conches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nôs jours. L'église Ste-Foy est bien décrite, ses beaux vitraux expliqués, et on lit aussi avec intérêt tout ce qui concerne l'abbaye. Rien n'a été oublié, et les planches notamment sont satisfaisantes.

Le château a aussi été figuré ; la date en est incertaine encore, et quoique l'auteur la croie antérieure à 1119, il nous reste à ce sujet quelques doutes ; toutes les fois que nous avons visité et décrit le donjon cylindrique qui forme la partie centrale de la forteresse (2), nous l'avons cru un peu moins vieux. S'il est réellement antérieur à 1119, ce serait un des plus anciens châteaux que nous connaissions à donjon cylindrique.

— M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, a fait paraître le Catalogue raisonné du Musée d'antiquités de cette ville. Un beau volume grand in-8°.

Après une introduction historique des plus intéressantes, l'auteur décrit successivement tous les objets du Musée avec une méthode excellente et des détails tels que ce livre est un véritable cours d'archéologie. Le Conseil de la Société a pensé que le Catalogue raisonné de M. André pouvait être proposé comme un excellent modèle à suivre, et une médaille d'argent sera décernée

(1) Frédéric Henry, libraire, galerie d'Orléans, Palais-Royal, 4, 1868.

(2) *Bulletin monumental*, *Abécédaire d'archéologie*, *Annuaire normand.*

à son savant auteur dans la prochaine session du Congrès archéologique de France.

— Le t. XVII de la Société historique du Limousin représente les travaux de l'année 1867.

La Compagnie a continué la publication du Nobiliaire du Limousin et celles des registres consulaires de la ville de Limoges : 24 feuilles nouvelles ont été imprimées. Le *Bulletin* de la Société, qui renferme environ 100 pages grand in-8°, contient une notice généalogique et biographique sur la famille Nadaud de Buffon, par M. Albrier ; des notes sur quelques vitraux anciens, par M. l'abbé Lecler ; puis une notice sur le Musée céramique de Limoges, nouvellement créé par M. Moquart, sous-directeur de ce Musée.

Le 26 mai 1866, la Société archéologique et historique du Limousin décidait l'établissement d'un musée céramique spécial, et remplaçait le directeur du Musée par une direction composée de cinq membres (1), devant agir de concert, et ayant ainsi une force morale que ne pouvait avoir un individu seul ; le 30 juin, elle nommait les membres de cette commission, et immédiatement la nouvelle direction se mettait à l'œuvre. Au mois de novembre suivant, le local était approprié autant que possible aux exigences de l'art, de la science et du goût ; tous les objets étaient triés, classés et intallés dans leurs compartiments respectifs ; le Musée céramique avait une salle à part, et s'étendait bien vite dans une autre pièce. Au commencement de 1867, ces deux pièces regorgeaient d'objets céramiques de toutes sortes et de toutes provenances, dus aux sacrifices que s'était imposés la Société archéologique et à la générosité d'un assez grand nombre de personnes qui avaient eu foi dans l'œuvre nouvelle.

Ainsi, au mois de décembre 1866, le nombre total des pièces contenues dans le Musée céramique était de 808 ; avant l'Exposition, il s'élevait à 1,133 ; nous sommes au-dessous du chiffre réel en évaluant à 600 le nombre des pièces acquises

(1) Par la suite, ce nombre a été porté à sept.

pendant l'Exposition, soit par dons, soit par achats, ce qui porte à 1,733 et plus le nombre des objets céramiques de toute nature exposés au Musée au commencement de l'année 1868, et à près de 60,000 fr. la valeur vénale de ces objets, y compris la valeur des pièces données avant l'Exposition et celle du don de Sèvres qui est attendu.

Ce chiffre de 1,733 pièces; quelque considérable qu'il soit pour un musée qui a à peine deux ans d'existence, ne semble cependant pas énorme en lui-même, et pourtant on ne se figurerait jamais toute la place qu'il faut pour caser convenablement tout cela. Après déballage, on a reconnu que la superficie totale du parquet du musée serait insuffisante pour étaler bout à bout tous les objets récemment acquis. La direction s'est émue. Les deux pièces où se trouvait déjà la céramique étaient littéralement encombrées : dans son embarras, elle a tout naturellement tourné les yeux vers l'Administration municipale, qui a immédiatement pris la chose en considération.

Espérons qu'un local convenable sera consacré au musée céramique; c'est là un établissement de première nécessité pour Limoges, et l'Institut des provinces et le Congrès scientifique ont demandé, il y a longtemps, que de semblables musées soient créés dans les grands centres de fabrication.

Le *Bulletin* de la Société du Limousin contient encore des notices de M. l'abbé Arbellot et les procès-verbaux des séances, par M. Ruben, secrétaire, et la liste générale des membres.

— Le *Compte-rendu* du Congrès celtique, qui s'était tenu à St-Brieux l'année dernière, au mois d'octobre, vient de paraître et se compose de 382 pages grand in-8°. Ce volume a été imprimé à St-Brieux.

— M. le capitaine d'État-major, vicomte ch. de Vigneral, a commencé la publication de son grand travail *sur les ruines romaines de l'Algérie*, par un beau volume grand in-8° : ce volume est consacré à la description des monuments romains du cercle de Guelma. Le volume est accompagné de belles planches gravées représentant l'emplacement des stations romaines et d'une carte de ce cercle.

Le texte est d'ailleurs d'un haut intérêt par la précision et l'exactitude des descriptions (1).

M. le vicomte de Vigneral a exploré pendant plusieurs années les lieux qu'il décrit avec un dévouement remarquable.

Chargé par S. Exc. le maréchal Randon, alors ministre de la guerre, d'une mission spéciale pour l'étude de l'occupation romaine, M. de Vigneral a compris que deux bases essentielles avaient manqué jusqu'ici à toutes les études de géographie comparée que l'on a faites sur l'Algérie : une *statistique complète* des ruines romaines et une *carte* donnant leur position exacte. C'est cette lacune surtout qu'il a essayé de combler, en ajoutant *de visu* à ces renseignements, des descriptions succinctes de ruines et de vestiges de voies romaines. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur : c'est un grand ouvrage qu'il a entrepris et dont le premier volume nous montre l'importance et l'étendue.

— Nous terminons cette Chronique en annonçant que la Société française d'archéologie a nommé une commission composée de MM. R. Bordeaux, Levavasseur, Ch. Vasseur, Bouet, pour examiner les vitraux de St-Martin d'Argentan, de lui donner son opinion sur la manière dont on pourrait procéder à la réparation projetée : ce rapport devra être fait à Flers, le 8 juillet.

La Société française tiendra effectivement à cette époque une séance dans cette ville.

Nous pouvons annoncer aussi, d'après une note que nous recevons de M. Dognée de Villers, que le Congrès archéologique international, à Bonn, s'ouvrira le 14 septembre.

DE CAUMONT.

Archéologie des écoles primaires. Un volume in-18 (2). — Les instituteurs, répandus dans les campagnes d'un bout de la France à l'autre, pourraient rendre de grands services à l'ar-

(1) Paris, imprimerie de Claye, 1867.

(2) Caen, Le Blanc-Hardel; Paris, Derache, Didron, etc.

chéologie. Ils pourraient explorer les voies romaines, décrire les monuments de chaque commune et recueillir tous les faits qui s'y rattachent. Quelques-uns ont déjà rendu des services; mais la plupart attendent que des éléments très-succincts d'archéologie leur soient transmis, et plusieurs ont fait appel à M. de Caumont.

Rien n'était plus facile pour le Directeur de la Société française d'archéologie que de condenser quelques généralités tirées de ses trois volumes d'*Abécédaires*. Cet abrégé, illustré de plus de 300 vignettes et imprimé dans le format in-18, comprend 420 pages. Tout y est présenté avec ordre et lucidité, et le prix minime auquel ce volume a été mis dans le commerce (4 fr.), le rend accessible à toutes les bourses. Aussi cette édition ne peut-elle manquer d'être promptement épuisée. X. B.

Les Normands dans le Noyonnais, IXe et Xe siècles, par M. Peigné-Delacourt, membre de la Société française d'archéologie. — Nous signalons ce mémoire comme renfermant beaucoup de choses intéressantes et comme devant être recherché de tous ceux qui étudient l'histoire antérieure aux XIIe et XIIIe siècles.

Après avoir soigneusement cité les auteurs qui parlent de l'invasion faite dans le Noyonnais, au milieu du IXe siècle, par les Normands, M. Peigné-Delacourt a donné d'amples détails sur l'excursion qu'ils y firent plus tard, vers 890, d'après les *Annales de saint Vaast* et la *Vie de saint Bertin*, dont il reproduit et discute les textes.

M. Peigné-Delacourt donne ensuite le plan d'une île sur le bord de l'Oise, près de Noyon, dans laquelle il croit que les Normands hivernèrent, et il montre qu'il était plus prudent et plus conforme à leur tactique de se poser en face de la ville que de l'occuper; il cherche ensuite à déterminer la position de *Germeniacum*, où le roi Eudes rejoignit les Normands, et il écrit qu'on doit le placer plutôt à Gerbigny, à l'est de Montdidier, qu'à Germigny-les-Prés, dans le Loiret, où l'abbé Le Bœuf l'avait cherché.

M. Peigné-Delacourt examine ensuite quelles durent être les positions occupées par les Normands à Reims, à Paris et à Amiens.

Le chapitre le plus intéressant peut-être de l'ouvrage est celui dans lequel l'auteur examine le système de navigation adopté par les Normands ; il jalonne, pour ainsi dire, leur itinéraire et leurs points de repos dans la rivière d'Oise ; il donne des dessins représentant des bateaux Normands, notamment plusieurs de ceux figurés dans la tapisserie de Bayeux.

Enfin, il parle de l'équipement des guerriers Normands, décrit leur armure, leur bouclier, leur casque. Le nasal si bien indiqué dans les nombreuses représentations de la tapisserie de Bayeux ne se voit pas toujours dans les représentations antérieures, d'où l'on peut conclure que ce fut une addition introduite dans cette partie de l'armure, entre le IX[e] siècle et le XI[e].

Nous terminons ces quelques mots en signalant à M. Peigné-Delacourt une faute d'impression, qu'il sera facile de corriger : Robert Wace, notre poète normand, ne vivait pas au XIII[e] siècle (p. 5), mais au XII[e].

De Caumont.

Nécrologie. — *Mort de M. Dan de La Vauterie, de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.* — Le doyen des médecins de Caen et des membres fondateurs de la Société française d'archéologie vient de mourir, à Caen, à l'âge de 89 ans. M. de La Vauterie, homme lettré et très-instruit, avait conservé toutes ses facultés intellectuelles et s'est éteint, presque sans douleur, au milieu d'une famille qui le chérissait. Une société nombreuse et choisie a rendu les devoirs suprêmes à M. de La Vauterie. Cinq discours ont été prononcés sur sa tombe. Toutes les Sociétés savantes de Caen auxquelles appartenait le défunt étaient représentées au convoi par des députations ; MM. de Caumont et Renault y représentaient l'Institut des provinces. M.

DE NORMANDIE

EN

NIVERNAIS.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE

A M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE ;

Par M. Charles VASSEUR,

Membre de la Société.

(Suite.)

V.

ORLÉANAIS.

I. Gien : — Églises. — Château. — Maisons. —Fortifications. — Champ-de-Foire.

II. Sully : — Églises. — Maisons. — Enceinte.— Château.

III. St-Benoit-sur-Loire : — Église abbatiale, trésor. — Maison gothique. — Bas-reliefs romans.

IV. Germigny-des-Prés : — Sa destruction.

V. Orléans : — Cathédrale.— Grand cimetière.—St-Euverte. — St-Agnan et sa crypte. — Crypte de St-Avit. — St-Pierre-du-Martroi. — Notre-Dame de Recouvrance. — St-Donatien et St-Paul. — St-Pierre-le-Puellier. — St-Laurent — St-Paterne. — St-Jacques. — Notre-Dame du Chemin.—St-Marceau. — Ancien Hôtel-de-Ville. — Musées. — Salle de l'Université — Châtelet. — Tour d'enceinte. — Statues de Jeanne d'Arc. — Maisons gothiques, de la Renaissance et d'Henri IV.

I.

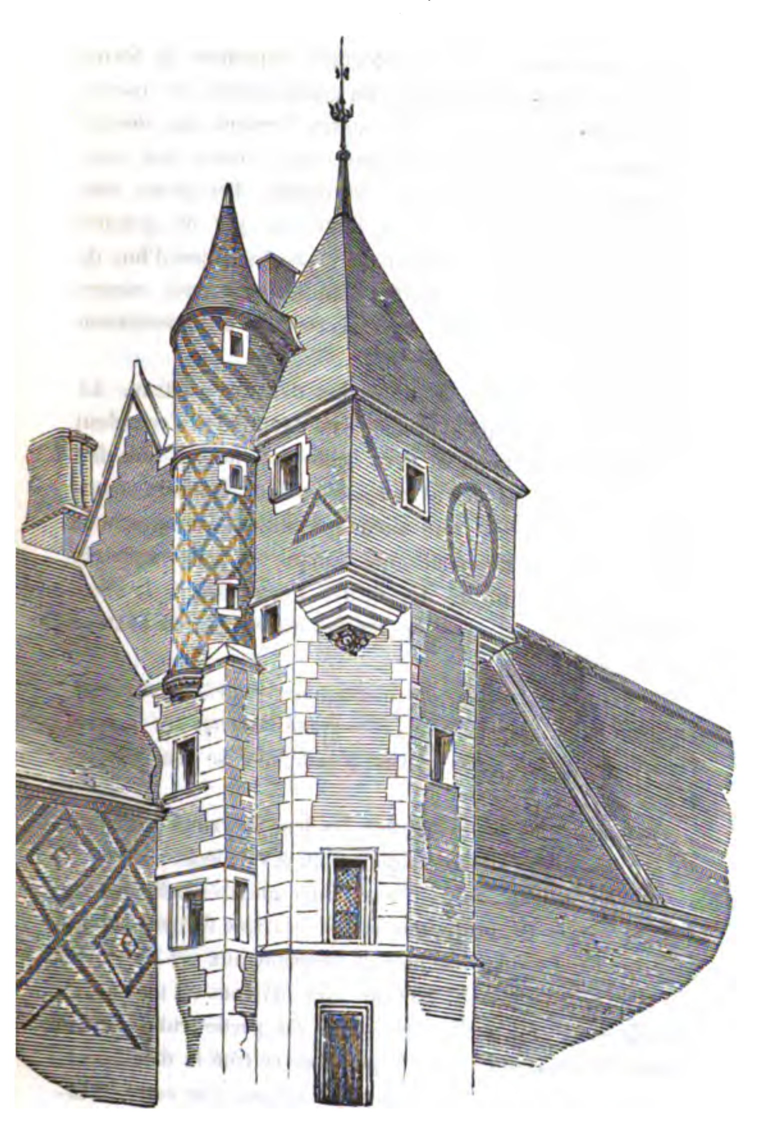
A Gien, nous sommes dans l'Orléanais. Cette ville est très-pauvre en monuments religieux ; ce qui lui donne un grand intérêt, c'est son château et le nombre considérable de vieilles maisons dont les pignons dentelés ornent les rues. En outre, ses belles promenades vaudraient seules la visite du voyageur.

De ses deux églises, celle qui domine la colline, à proximité du château, montre cinq nefs laides et écrasées, avec un dôme pesant, dans ce style prétendu classique en vogue à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Le portail, toutefois, appartient au dernier gothique ; il est fort ordinaire. Nul objet de valeur dans le mobilier, si l'on excepte des stalles Louis XIV et un vieux tableau représentant l'Adoration des Mages.

L'autre église, dédiée à saint Louis, m'a paru préférable : elle date aussi du XVIII[e] siècle. Son maître-autel est orné de colonnes en marbre noir. On voit dans le pavage quelques pierres tombales.

La petite chapelle de Notre-Dame de Persévérance, à l'hospice, pourrait remonter au XV[e] siècle ; mais on l'a bien fortement modernisée.

Le château domine agréablement la ville de sa masse chaudement colorée. On l'attribue à la duchesse de Bourbonnais, Anne de France, sœur de Charles VIII, qui était dame de Gien, vers la fin du XV[e] siècle. Je doute qu'il remonte aussi haut ; ses caractères sont ceux généralement attribués au XVI[e] siècle un peu avancé. Construit, du reste, dans de belles proportions, la brique s'y marie harmonieusement à la pierre réservée pour les angles, les entourages des baies, les cordons et larmiers. Du côté du plateau, ou de la cour



VUE DU CHATEAU DE GIEN.

intérieure, sa longue façade, élevée d'un étage, est mouvementée par trois tourelles octogones, reprenant la forme carrée au-dessus des corniches du grand comble, au moyen d'encorbellements. Des briques noires forment des dessins géométriques sur le parement des murs, comme aux constructions de la Renaissance en Normandie. Les portes sont en accolade. Le jour pénètre à l'intérieur par de grandes fenêtres, percées symétriquement, privées aujourd'hui de leurs croix de pierre moulurées dont le profil reste encore visible au point d'attache. Qui accuser de cette mutilation injustifiable ?

Des services publics sont installés dans ce château. La sous-préfecture occupe le pavillon, en retour vers l'est, dont le comble rapide, percé de deux belles lucarnes en bois fait profiler sur le ciel de riches épis de plomb. D'autres amortissements de plomb, non moins splendides, couronnent la tourelle ronde à campanille qui flanque la partie opposée de ce pavillon, du côté des degrés descendant à la ville. Comme toujours, l'aspect des façades extérieures du château est plus sévère.

Je crains de ne pouvoir mentionner toutes les maisons anciennes, la plupart d'un très-grand intérêt. Je suivrai l'ordre un peu irrégulier suivant lequel elles se sont offertes à nos regards.

Quelques-unes de celles qui bordent la rampe accédant de la ville au château appartiennent au XVIe siècle.

Rue du château, au n° 14, se trouve une très-belle maison à deux étages en briques et pierre du règne d'Henri III ou d'Henri IV. Ce splendide hôtel correspond aux n°s 13 et 15 de la rue du Lion-d'Or. Sa cour avec pavillons est tout-à-fait grandiose. Il est malheureusement en partie ruiné, et le délabrement gagne le reste. Il porte de ce côté la date 1581.

Vis-à-vis, au n° 11 de la rue du Château, une autre habi-

tation de même style est datée de 1562. Les nos 5 et 7, en bois avec sablières en encorbellement, méritent tout au plus un coup-d'œil.

Dans la Grand'Rue, les nos 11 et 13 ont conservé, à leur rez-de-chaussée, de belles portes en accolades et des encorbellements. Au n° 20, nous retrouvons une construction en briques et pierre de la Renaissance.

A la Renaissance aussi appartient la splendide façade de pierre portant le n° 29, avec retour sur la rue du Pont. Toute description est impuissante à donner une idée des sculptures qui la couvrent : elle mériterait un dessin.

Vis-à-vis, à peu près, se dresse une maison de bois à deux étages avec pignon sur la rue. Elle remonte peut-être à la fin du XIVe siècle. De petits potelets carrés, en forme de contreforts, ornent les poteaux principaux. Aux extrémités, des liens savamment combinés forment des oculus triangulaires polylobés dessinés par M. Bouet.

Une autre maison de bois occupe l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Pont. Je l'attribue au XVIe siècle. Ses sablières sont peu saillantes, des colonnettes écaillées ornent ses poteaux corniers et des potelets à pinacles les montants des fenêtres. La porte est en accolade feuillagée.

Le n° 54 offre une grande ressemblance avec la maison précédente ; on y voit de plus quatre médaillons sculptés dans le style de François Ier.

Le n° 60 est une construction en pierre du XVe siècle, à deux étages. Des arcades surbaissées, visibles au rez-de-chaussée, sembleraient indiquer l'existence de boutiques dans le plan primitif.

Une autre construction du XVe siècle, en briques et pierre, porte le n° 1 de la rue de la Ville-Neuve.

J'en rapprocherai la maison, n° 5, de la rue du Lion-d'Or.

Dans cette même rue, à l'entrée de la rue du Bordeau,

est une maison de pierre et briques, un peu postérieure (XVIe siècle) avec une belle tourelle, au bas de laquelle s'ouvre une porte en accolade.

Plus loin, no 19, il faut s'arrêter devant une belle porte de la Renaissance encore munie de ses vantaux sculptés à plein bois. Au-dessus, une fenêtre à transom, surmontée d'un fronton coupé, et une belle frise caractéristique de François Ier.

Revenant dans la Grand'Rue, on trouve aux nos 3 et 5 une magnifique maison de bois dont le rez-de-chaussée est malheureusement effondré par des boutiques. Mais les deux étages supérieurs sont bien complets. Les fenêtres sont cintrées en anse de panier, des briques remplissent l'entre-colombage ; aux poteaux corniers s'accolent des potelets écaillés formant pinacles au niveau des filières. Une petite lucarne s'ouvre dans le comble. Ces caractères indiquent, on le voit, le commencement du XVIe siècle.

Je me borne à signaler d'autres maisons, moins remarquables; par exemple : place St-Louis, nos 22, 24, 26; rue du Lion-d'Or, no 11 ; Grand'Rue, nos 80 et 82, des fragments de peu d'importance ; rue de la Barre, no 10, une fenêtre en pierre de la Renaissance ; no 12, une porte avec vantail de la même époque ; rue du Lion-d'Or, no 4, une niche du XVIe siècle ; Grand'Rue, no 33, une fenêtre de la Renaissance.

Les restes des fortifications sont insignifiants : un fragment de tour du côté des vignes, derrière la rue du Bordeau, et un bout de rempart, tendant à la rivière, à l'extrémité de la rue de la Barre. C'est trop peu pour faire concevoir une idée de la force de la place et du plan de ses défenses. On se plaisait, à une certaine époque, à raser ces travaux, souvenirs, aux yeux des ignorants, de l'affreuse féodalité. Les riverains de la Loire n'ont pas vu que ces fortifications

avaient au moins un avantage, celui de les préserver des ravages de leur capricieuse rivière. Gien a été l'une des villes les plus éprouvées par la dernière inondation : nous en avons vu des preuves navrantes. Avec ses fortifications, elle aurait pu, comme les villes de l'ancienne Egypte, au milieu du débordement du Nil, attendre sans péril le retour des eaux dans leur lit.

Les travaux les plus savants des ingénieurs restent impuissants contre cette calamité périodique. Faudra-t-il aller chercher le progrès dans les livres d'Hérodote, de Diodore, de Pomponius Mela et dans les restes des constructions des Pharaons ?

Avant de quitter Gien, je dois dire un mot du Champ-de-Foire, qui s'étend à l'extrémité du faubourg de l'ouest, devant la manufacture de faïence. C'est une vaste place entourée de maisons à peu près toutes semblables, garnies au rez-de-chaussée d'arcades cintrées qui devaient former comme un vaste cloître autour de la place et des rues adjacentes, ou peut-être une série de magasins, de *loges,* mot vulgaire emprunté sans doute aux galeries couvertes des palais italiens. Ces constructions remontent peut-être à la Renaissance. Les champs-de-foire de Caen, de Guibray et d'autres localités célèbres n'existent plus ; il ne me paraît pas oiseux d'appeler l'attention des archéologues sur ce genre de monuments du moyen-âge, jusqu'alors négligé.

La manufacture de faïence de Gien se consacre à la reproduction des types des anciennes fabriques françaises, principalement de Rouen. Ses produits sont parfaitement réussis et peuvent rivaliser, comme effet décoratif et comme bon goût, avec les porcelaines même artistiques. Malheureusement l'inondation l'avait envahie ; et nous n'avons pu en faire la visite. Il en existe un dépôt à Paris, où j'éprouve, je l'avoue, de bien violentes tentations ; mais que je ne puis

me laisser d'aller voir. En résumé, Gien est une ville pleine d'intérêt pour l'archéologue, pour le paysagiste, et même pour le simple touriste ; et vue par un soleil couchant d'automne, elle forme un tableau plein de charme.

II.

Notre itinéraire nous appelait à Sully, qui seule pouvait nous servir de quartier général à proximité de St-Benoît-sur-Loire et de Germigny-des-Prés, deux localités d'un haut intérêt pour les archéologues. Deux heures de voiture nous firent arriver à la porte de l'auberge où pend pour enseigne le portrait, peu authentique, du grand Sully, l'ami d'Henri IV.

Est-ce une ville ou un bourg ? On y trouve deux églises dépourvues de valeur. St-Ythier, autrement St-Germain, offre l'aspect d'une très-vaste église de campagne, de la fin du XVe siècle, bâtie économiquement et sans régularité. En avant du chœur s'élance une grosse tour carrée que surmonte une flèche aiguë en ardoise. Les voûtes sont en bois. Rien à remarquer dans le mobilier ; le pavage est mêlé de dalles tumulaires du XVIIe siècle.

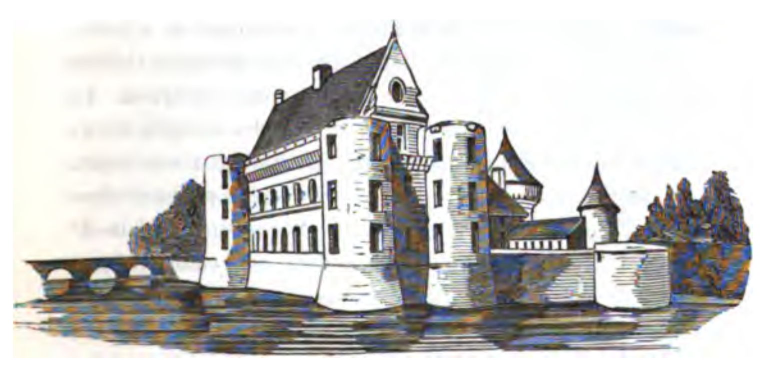
L'église principale a été affreusement modernisée en dehors et en dedans. Le chœur déclos, s'ouvre indécemment à tout venant, même aux animaux. Plus rien de mystérieux, rien qui touche les fibres du cœur malgré l'obscurité exagérée produite par des vitraux modernes trop prodigués. C'était, du reste, un édifice médiocre, à trois nefs sans clérestory.

Trois maisons anciennes méritent d'être signalées. L'une, en bois, du XVe siècle, vis-à-vis de l'hospice, offre de l'analogie avec les belles maisons de Gien. Des statuettes en ronde

bosse, dont l'une m'a paru être sainte Barbe, ornent le poteau cornier. Malheureusement les ouvertures anciennes ont disparu. La seconde, aussi en bois, contemporaine, mais moins riche, se voit vis-à-vis. La troisième, occupée par le café Henri IV, est en pierres, couvertes de sculptures de la Renaissance avancée.

On rencontre des restes de fortification peu caractérisés au couchant et au nord, entre autres une tour ronde. Une porte, sans doute du dernier siècle, ferme la rue longeant le parc qui limite la ville vers le nord, derrière l'église paroissiale.

Le château, dont je puis offrir une vue d'ensemble, est



VUE DU CHATEAU DE SULLY.

entouré de fossés remplis d'eau, séparés seulement par une levée de la rivière. On a maintes fois dessiné cette construction importante. M. Viollet-le-Duc en donne des plans et une perspective générale *restaurée*, dans son *Dictionnaire d'architecture* (1). M. le comte de Béthune l'habite et nous avons craint d'être indiscrets en demandant à visiter l'intérieur. L'extérieur offre diverses époques : le XVe siècle,

(1) T. III, p. 161, 163, 215.

pour le pavillon d'entrée, le corps de logis qui regarde la Loire et ses trois tours d'angle (1); le XVI[e] pour la grosse tour, à moitié rasée, du sud-ouest. Le reste paraît du XVII[e] siècle.

Je me tais sur les souvenirs historiques qui se rattachent à cette demeure, où fut imprimée la première édition des *Économies Royales*.

III.

St-Benoît, primitivement Fleury-sur-Loire, la première abbaye de Bénédictins de la France, n'a manqué ni d'historiens ni de chroniqueurs; tout artiste ou archéologue visitant la Touraine et l'Orléanais lui consacre une excursion. Le *Bulletin monumental*, les procès-verbaux des Congrès scientifiques contiennent de nombreuses observations à son sujet. M. l'abbé Rocher, chanoine d'Orléans, en a publié récemment l'histoire et la description dans un volume grand in-8° avec 21 planches. Il ne me reste donc qu'à constater l'état actuel de l'édifice et mes impressions.

Tous les bâtiments claustraux ont été rasés et l'église, conservée comme monument historique, s'élève maintenant solitaire au milieu d'une place mal nivelée, obstruée de pierres et de gravois, et qui sert surtout de chantier aux ouvriers occupés à la restauration.

(1) M. Viollet-le-Duc donne les dates de 1390 et 1420. C'est ce qu'il appelle la grande salle, une des plus belles qui existent, selon lui. On en trouvera une coupe dans l'ouvrage que je viens de citer, t. III, p. 33; mais ses dispositions intérieures doivent être modifiées aujourd'hui. Le Congrès scientifique de France réuni à Orléans visita Sully en 1851.

Construite sur une grande échelle, elle se compose d'un atrium ouvert de 48 pieds en carré, divisé en trois travées formant quinconce; d'une nef avec collatéraux, comprenant sept travées; d'un vaste transept avec absidioles vers l'est; d'un chœur avec sanctuaire circulaire et déambulatoire garni de chapelles. Sa longueur totale est de 230 pieds. On le voit, c'est le plan régulier de toutes les grandes églises monastiques ou cathédrales. La seule particularité est l'absence de chapelle absidiale dans l'axe de l'église, là où l'on consacrait généralement un autel à la Vierge.

Ce plan, évidemment conçu d'après une idée unique, embrasse toutefois des dates diverses. Le chœur porte les caractères du XIe siècle ainsi que le transept; M. l'abbé Rocher en fixe la construction de 1067 à 1095; mais il a subi au XVIe siècle de nombreuses restaurations surtout aux piles et aux colonnes. La nef date du XIIIe siècle, du moins son aspect général accuse le style de transition. Le porche est contemporain du chœur.

L'ornementation extérieure est d'une grande sobriété. Les contreforts sont peu saillants; ceux des chapelles absidiales empruntent la forme semi-cylindrique. On ne voit d'arcs-boutants qu'au chevet du grand comble. Des claveaux noirs et blancs aux archivoltes des baies de la lanterne centrale; à la nef, des colonnettes simples pour porter la voussure billettée des fenêtres. Mais à l'intérieur se déroule tout le luxe de sculptures si énergiquement blâmé par saint Bernard. Les chapiteaux sont couverts de bas-reliefs, de scènes légendaires ou symboliques, interprétées par M. Rocher et par M. Crosnier, l'auteur de l'*Iconographie chrétienne* (1).

(1) *Promenade archéologique à St-Benoît-sur-Loire et dans les environs.* (*Bulletin* de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, 1855, et *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 104.)

Les diverses restaurations ont laissé subsister dans le chœur trois de ces chapiteaux à personnages. La plupart des autres



est seulement épanelée. Les cintres des arcades, sans moulures, ont deux rangs de claveaux en retraite. Les bases des colonnes avaient été enfouies pour surélever le sanctuaire. Une arcature aveugle sert de triforium. Ses chapiteaux historiés sont décrits avec beaucoup de détails par M. Rocher.

Les collatéraux du chœur sont étroits; mais deux tours ouvertes à la base et munies d'une abside circulaire les flanquent à la naissance de la courbe du déambulatoire, formant en quelque sorte un second transept, à l'instar de l'école de Cluny. Des tours ainsi disposées, sans ouverture toutefois, sont aussi un caractère propre à l'architecture normande. Celles-là, malheureusement, ont été tronquées et rendues méconnaissables par des constructions parasites dans leur partie supérieure. Sous le sanctuaire existe une crypte, dont

le périmètre répond à tout l'ensemble du chevet, y compris les collatéraux et les chapelles. Les abaques servant de chapiteaux à ses colonnes sont, comme les bases, garnies de moulures semblables à celles de la crypte de St-Cyr de Nevers. Identité de date, identité de moulures caractéristiques. Ces tailloirs ont les angles coupés selon l'arête des piles, figurant comme quatre corbeaux indispensables pour asseoir les cintres de la voûte. Mais on peut douter de leur authenticité au milieu des reprises si nombreuses et si fondamentales opérées tout récemment.

La maçonnerie des piles offre les joints larges caractéristiques du XIe siècle.

Nous n'avons vu nulle trace des peintures du XIe siècle, signalées par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire* (1). J'en ai éprouvé un vif regret, n'ayant jamais vu dans nos pays du Nord de peintures d'une date aussi reculée. D'autres déceptions nous étaient encore réservées par les restaurations radicales de M. l'Architecte du Gouvernement. Jusqu'à ce jour, heureusement, il n'a pas porté la main sur la nef. Nous avons pu admirer les chapiteaux historiés de ses grosses colonnes, où sont représentés divers épisodes de la vie de saint Benoît. Ils sont fort beaux ; mais je ne les décrirai pas après MM. Crosnier et Rocher. Les colonnes ont des annelures ; les nervures des voûtes sont cordiformes ; une partie des murs des collatéraux peut remonter à l'époque romane ; mais on rencontre des retouches du XVe siècle, notamment aux bases.

Sur l'intertransept s'élève une lanterne voûtée en coupole hémisphérique. Cette disposition doit être peu ordinaire sur les bords de la Loire, et rappelle, comme les tours de l'abside, une influence normande ou rhénane.

Le porche, surmonté d'un étage également ajouré, où s'élevait un autel dédié à saint Michel, est une fort belle con-

(1) T. IV, p. 460.

struction. Les restaurations dont il a été l'objet nous ont

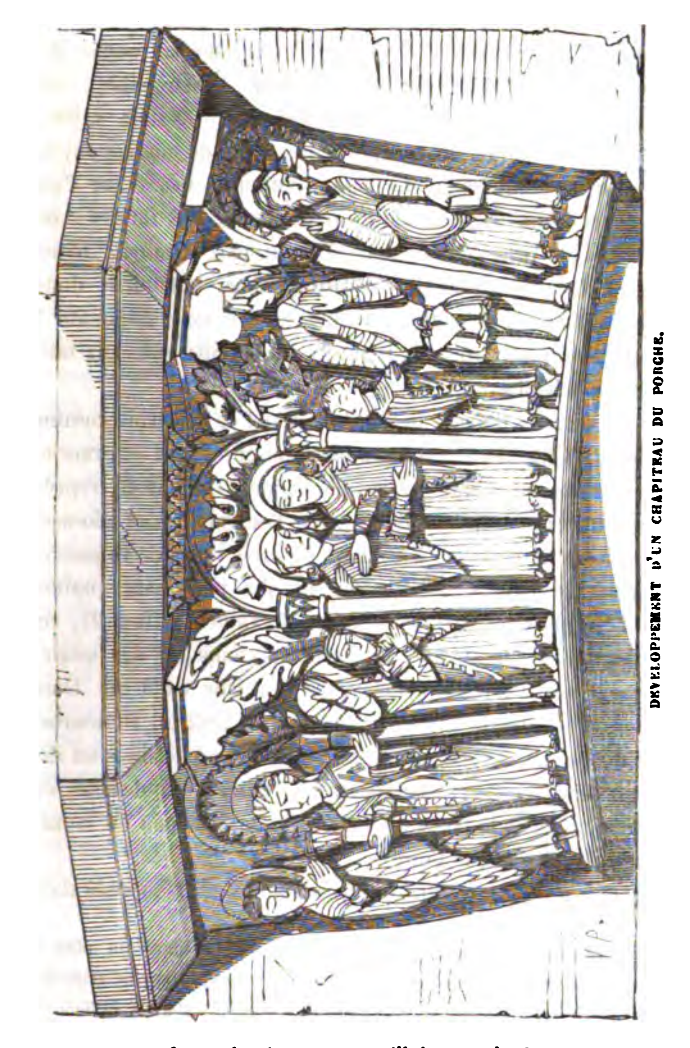


V. Petit del.

DÉVELOPPEMENT D'UN CHAPITEAU DU PORCHE.

paru convenables et intelligentes. Son aspect est vraiment

grandiose, avec ses gros piliers cantonnés de colonnes enga-



DEVELOPPEMENT D'UN CHAPITEAU DU PORCHE.

gées aux riches chapiteaux à tailloirs sculptés, avec ses

voûtes d'arête portées par de puissants arcs-doubleaux plein-cintre. Là encore s'offre une mine inépuisable pour l'iconographie, soit dans les chapiteaux, soit dans la rangée de curieux bas-reliefs, peut-être antérieurs à l'ensemble, où sont figurés des signes du zodiaque, et d'autres sujets. M. Rocher, auquel je renvoie encore, a fait de tous ces sujets une étude approfondie. Le nom d'VMBERT, inscrit sur l'un des chapiteaux, est pour lui celui du moine qui dirigea, en 1022, cette belle construction. On le trouve, paraît-il, mentionné dans les chroniques contemporaines. Il faudrait donc attribuer aux architectes ces noms, encore assez fréquents à l'époque romane, soit aux tympans des portails, soit aux tailloirs des chapiteaux (1).

Le portail, ouvert au nord de la nef et construit comme elle au XIII[e] siècle, est assez bien conservé, sauf les grandes statues qui ont subi de graves mutilations. Ces statues, représentant des personnages de l'Ancien-Testament, sont adossées aux colonnes destinées à soutenir les trois rangs de voussures garnies de figures. Le tympan, un des plus remarquables de l'époque de transition, suivant M. Viollet-le-Duc (2), représente le Christ assis bénissant, accompagné des quatre Évangélistes, avec les animaux qui sont leur emblème. Dans le premier rang de la voussure siégent les apôtres, au nombre de dix; aux suivants, des anges avec des candélabres ou des encensoirs. Le sujet sculpté sur le linteau, au-dessous du Christ, rappelle la translation du corps de St-Benoît du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire.

Deux architectes du Gouvernement se sont succédé dans

(1) M. Viollet-le-Duc, t. III, p. 336 et 337, a donné un plan et une élévation du porche de St-Benoît. Je me permettrai de regarder comme très-improbable la superfétation dont il a jugé à propos de l'embellir.

(2) T. IX, p. 333.

la direction des travaux de restauration de St-Benoît-sur-Loire. J'ignore la part de chacun dans cette œuvre ; mais il s'en faut que nous en ayons emporté une impression favorable. A côté du vandalisme des philosophes du XVIII[e] siècle, que suivit bientôt la rage iconoclaste de 1793 ; à côté des ravages de l'ignorance et du mauvais goût des fabriques et de beaucoup de curés, il faut mettre, et peut-être en première ligne, les destructions de Messieurs les architectes patentés. Leur livre-t-on un *monument historique* pour en effacer toutes les traces de l'histoire ? J'ai cherché en vain à St-Benoît cette belle mosaïque italienne dont le cardinal Du Prat avait décoré le sol du sanctuaire, au XVI[e] siècle, et que M. Le Normand regardait comme un fragment de mosaïques antiques ; sans doute elle est allée rejoindre cette table d'autel d'une seule pièce à laquelle les reliques étaient encore attachées, et cette inscription du XI[e] siècle jetées dans un tas de moellons, derrière le chevet de l'église, et que les intempéries de l'hiver ont à coup sûr anéanties. Mais ne fallait-il pas tout bouleverser pour donner au chœur une disposition hétéroclite et anti-liturgique des plus blâmables ? Et c'est dans l'évêché d'Orléans qu'un architecte protestantise ainsi une église ! Et M. l'abbé Rocher paraît porté à approuver de tels errements ! Avant d'être un monument historique, St-Benoît est une église consacrée au culte catholique, et il faut que ceux qui en franchissent le seuil puissent le soupçonner.

L'autel moderne, édifié à grand frais, est simplement absurde et je ne saurais le décrire. Il ne fera certes pas oublier le rétable monumental du XVII[e] siècle, auquel il a été substitué et dont le *Bulletin monumental* a raconté l'enlèvement et la vente (1). Toutefois, disons le bien après le mal : on a laissé derrière le sanctuaire une belle grille de bois à balustres de

(1) T. XXVII, p. 627.

la Renaissance, et dans le chœur 94 stalles du commencement du XVe siècle. Les miséricordes sont sculptées de feuillages. Des personnages grotesques ou des animaux remplacent la volute des accoudoirs. Des têtes font saillie sur les parcloses, et les pouppées sont feuillagées. Les hauts dossiers à dais, ornés d'accolades subtrilobées avec feuillages et figurines, se terminent par une grande volute habilement sculptée. Au-dessous, dans des arcades trilobées sont deux personnages dont le faire rappelle le XIVe siècle.

La sacristie, adossée au flanc méridional du chœur et édifiée dans de grandes proportions, appartient au XVIe siècle.

Le trésor, ou ce qui reste des richesses accumulées pendant des siècles dans une si célèbre abbaye, est renfermé dans une armoire au fond du transept nord. Je citerai un peu au hasard, comme nous les avons vus, un chapelet qu'on prétend avoir appartenu au roi Louis XIV. Les dizaines sont formées d'émaux sur or de diverses époques. Il aurait été donné par Mme de Montespan. Dans tous les cas, c'est un fort beau bijou. — Deux reliquaires d'écaille en forme de dôme. —Deux grands reliquaires ou coffrets entourés d'argent et de vermeil. —Une paix émaillée du XVIIe siècle, avec sa bordure d'étoffe brodée selon l'usage ancien. — Un petit coffret cunéiforme de 5 pouces de long sur 4 de hauteur. Il est revêtu de plaques de métal étampées au repoussé, dont les dessins rappellent les empreintes des monnaies carlovingiennes. J'y ai lu : MVMM. AB. FIERI. IVSSIT. IN. AMORE. SCE. MARIE. ET SCI. PETRI. Sur la pente, aussi travaillée d'après le même procédé, sont tracées douze figures d'apôtres. Envoyé à l'Exposition universelle de 1867, il a été classé parmi les objets carlovingiens, à bon droit, car l'abbé Mummole dont il porte le nom vivait au VIIe siècle. On lit au-dessous : « *Hic includitur portiuncula tumuli S. Germani episc. autissiodorensis data anno* 1768.

Parmi les maisons du village qui entoure l'antique abbaye, il en est une à signaler. Elle montre sur la grande place sa belle façade de pierre ajourée de trois baies ogivales richement sculptées, dans le style du gothique primordial. Elle date donc du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe. On ignore son ancienne destination.

Un peu plus loin, on a encastré dans des murs récemment construits des fragments de bas-reliefs très-anciens, parmi lesquels on peut distinguer un Christ nimbé, assis, bénissant, et un *Agnus Dei*. Le travail est grossier, et il est difficile de croire que ces sculptures proviennent de l'église abbatiale; mais elles pourraient avoir été sauvées lors de la destruction de l'église paroissiale de Fleury ou des autres chapelles assez nombreuses sur le territoire de St-Benoît. Elles m'ont rappelé les sculptures signalées par moi dans l'église de Ficquefleur, à l'embouchure de la Seine.

IV.

Nous avons fait à pied le trajet de St-Benoît à Germigny-des-Prés. Le pays n'offre rien de pittoresque : des champs labourés et des vignes, peu d'arbres, partant peu de verdure ; les chaumières sont pauvrement bâties, les matériaux de construction étant rares dans les terrains d'alluvion dont se compose le sol de la presqu'île de St-Benoît. Mais le paysage empruntait aux ravages de la récente inondation une couleur mélancolique toute particulière. Les flaques d'eau restées dans les bas-fonds rappelaient les marais des Flandres et de la Hollande. Des récoltes enlevées par le torrent et jonchant le sol pêle-mêle ; les vignes couchées par le courant; des arbres tordus et à moitié déracinés ; les haies effondrées ; les murs de clôture bouleversés ; les maisons ouvertes en grand

nombre pour chasser les miasmes engendrés par les apports limoneux du fleuve; les meubles amenés de loin par les eaux, gisant çà et là sur le bord de la route; de rares bestiaux errant à l'aventure; pas d'habitants au milieu de cette scène de désolation, pas d'enfants rieurs, ni de ces chants lointains qui animent si souvent les campagnes. Aussi, notre pensée se reportait avec tristesse vers ces jours contemporains de l'église que nous allions visiter, où les terribles hommes du Nord, montés sur leurs barques légères, pénétraient jusqu'au cœur de l'empire de Charlemagne vieilli. Semblable désolation devait suivre le passage d'Hasting ou de Bier Coste-de-Fer :

Prælia robustis exercens martia telis.

L'église de Germigny a été signalée, en 1846, par M. l'abbé de Torquat. Depuis lors, le *Bulletin monumental* en a parlé trois fois. En 1857, M. Parker en donna une description complète avec de nombreuses gravures (1).

Enfin, la *Revue d'architecture* de M. César Daly (2) contient sur le même monument un article de M. Mérimée avec des planches de M. Constant Dufeux. Cependant il reste beaucoup à dire sur cette relique unique, qui n'avait bravé les vicissitudes de tant de siècles que pour être réduite en poussière, de nos jours, par les mains d'un architecte du Gouvernement.

Quand l'ordre de notre itinéraire nous amena sous ses voûtes vénérables, des étais supportaient le clocher central, dont les piles minces et sveltes tendaient à s'écraser; mais

(1) Remarks on some early churches in France and Switzerland, partly of the time of Charlemagne, by J. H. Parker, London, 1857, in-4°.

(2) Tom. VIII, p. 118.

nous étions loin de penser, ignorants que nous sommes,



VUE DE L'ÉGLISE DE GERMIGNY.

qu'il fallût, pour conjurer le mal, jeter bas tout l'édifice. L'omnipotence des architectes en a décidé autrement. M. Bouet, voulant à son tour étudier, pour la seconde fois, l'église de Théodulfe, a trouvé les démolisseurs à l'œuvre. Avec son talent incomparable d'analyse et son habile crayon, il s'est hâté de leur dérober une partie de leur proie, et mes lecteurs ont déjà dans les mains, peut-être, son intéressant mémoire. Je supprime donc mes notes. Désormais le voyageur

qui, attiré par le nom connu de Germigny, viendra s'égarer dans ces parages, aura à contempler, au lieu de l'édifice du règne de l'empereur Charlemagne, une bâtisse du règne de l'empereur Napoléon III. Passons donc vite et tournons nos regards vers Orléans.

On traverse d'abord Châteauneuf-sur-Loire. Nous n'avons pu nous y arrêter. Cependant cette petite ville n'est pas dépourvue d'intérêt. Outre son église paroissiale, qui contient le mausolée richement sculpté de Louis Phelipeaux de La Vrillière (1681), elle possédait un prieuré de la dépendance de St-Benoît, dont la route longe l'église dite Notre-Dame-de-l'Épinay. Au milieu d'un beau parc, reste une aile du château, plein des souvenirs de Florian et de la duchesse de Lamballe.

Plus loin, sur l'autre rive, on aperçoit Jargeau, impossible à aborder au milieu des désastres dont l'inondation l'avait entourée, mais que nous saluons en mémoire de la victoire de la Pucelle sur le duc de Suffolk, le 12 juin 1429.

On touche bientôt aux faubourgs d'Orléans.

V.

Capitale d'un royaume mérovingien, Orléans a conservé un aspect de grande ville, un air imposant, sans que ses monuments pourtant offrent l'intérêt auquel on pourrait s'attendre.

Avant de pénétrer dans les quartiers préférés par l'archéologue, nous avons jeté un coup-d'œil sur les belles rues du centre de la ville, la rue Bannier, la rue Royale, la rue Jeanne-d'Arc, la place du Martroi, tracées dans des proportions vraiment monumentales. Dans ces quartiers, du reste, habitent M. Vergnaud-Romagnesi, le patriotique an-

tiquaire qui travaille depuis bientôt quarante ans à faire connaître et à défendre contre le vandalisme les édifices de sa cité, et M. Gatineau, l'éditeur de tant de gravures, d'ouvrages illustrés, scientifiques ou pittoresques sur Orléans, l'Orléanais et la Touraine, et dont l'étranger peut, sans crainte, mettre à contribution l'obligeance.

La rue Jeanne-d'Arc conduit à la cathédrale, longue de 450 pieds, haute de 100 pieds sous clefs de voûte de sa grande nef.

Bâtie, en majeure partie, du règne de Henri IV à nos jours, on ne peut la faire entrer en comparaison avec les basiliques remarquables dont j'ai essayé de donner une idée précédemment. Cependant l'effet général, à l'intérieur comme à l'extérieur, est assez imposant, et il serait curieux d'étudier les procédés mis en œuvre par des artistes imbus des doctrines classiques pour édifier avec stabilité un monument gothique. Au premier coup-d'œil, on peut constater au dehors que l'exagération des corniches et le défaut d'entente dans les combinaisons propres à faciliter l'égout des eaux devront amener une prompte ruine.

Tout le monde connaît la disposition du portail, maintes fois dessiné et gravé, avec ses deux tours jumelles dont la couronne atteint 260 pieds au-dessus du sol. Terminées seulement en 1829, ces tours avaient été fondées par Gabriel, architecte de Louis XIV, à la famille duquel la Normandie doit divers monuments, entre autres le dôme de St-Germain d'Argentan.

Après avoir échappé aux désastres du mémorable siége de 1428, la cathédrale ne put se soustraire à la fureur des Huguenots qui, sous la conduite de Théodore de Bèze, en 1568, la ruinèrent presque entièrement, en faisant sauter le clocher central. Seuls, le rond-point du chœur et les chapelles qui l'accompagnent survécurent à peu près à la destruction.

Construits vers 1287, ils appartiennent au style rayonnant ; mais on leur a fait subir des restaurations, et leur mobilier vient d'être remis à la mode. Des peintures ornementales couvrent les murs, quelques-unes acceptables, d'autres moins satisfaisantes ; ainsi on ne peut approuver les imitations de vitraux dont l'amour immodéré de la symétrie a fait enduire des arcatures aveugles.

Les chapelles pratiquées dans le transept laissent également à désirer ; leurs autels désorientés sont mauvais.

Les vitraux dont on a garni les fenêtres sont généralement d'un ton harmonieux ; mais il faut laisser de côté la composition et le dessin.

On a érigé un monument au jurisconsulte Pothier dans une des chapelles du nord ; toutefois ce n'est pas là le lieu de sa sépulture.

Le chœur est clos comme il convient, et l'autel de marbre, don du roi Louis XV, est resté à sa place. Les orgues sont celles de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire.

En somme, bien qu'il y ait beaucoup à redire à l'ameublement et à la disposition liturgique de cette cathédrale, on s'y sent dans un temple catholique. Mais pourquoi faut-il se heurter à chaque pas, dans les nefs, contre ces hideux fourneaux de fonte à tuyaux de poêle, genre de calorifère perfectionné et breveté, peut-être économique, certainement indécent dans une église et tout juste convenable pour une gare de chemin de fer ou une usine ?

Au nord de la cathédrale se trouve un vaste cloître quadrilatéral de dix-neuf arcades sur un côté et douze sur l'autre, construit en 1586 en style ogival assez mauvais. C'est l'ancien grand cimetière d'Orléans transformé en halle au blé en 1824. Là fut enterré Pothier, et tandis qu'on lui élève des statues de bronze plus ou moins monumentales, on laisse le bétail fouler sa cendre ! Voilà l'esprit du siècle.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les douze églises ou restes d'édifices religieux que nous avons successivement rencontrés.

Ste-Euverte, longtemps abandonnée, vient d'être rachetée et restaurée par les Pères de la Miséricorde. C'est une très-grande et très-belle église, la plus vaste après la cathédrale. Son plan offre une nef de six travées, précédée d'un porche intérieur et garnie de collatéraux, un transept avec chapelles vers l'orient, un chœur de deux travées avec pan coupé. L'ensemble de la construction remonte au XIIIe siècle ; mais on constate des reprises considérables exécutées au XVe.

La grande nef et le bas-côté du sud possèdent encore leurs bases à agrafes. Les piliers sont formés de faisceaux de colonnettes, de diamètre inégal, couronnés par des chapiteaux du XIIIe siècle très-caractérisés, surtout au collatéral sud. Ces faisceaux répondent rigoureusement aux nervures des voûtes.

L'arc-triomphal est une des parties les mieux conservées.

Le reste a été retravaillé au XVe siècle, et des restaurations récentes viennent d'être faites sur une grande échelle. Elles étaient, du reste, nécessaires.

La tour occupe l'angle nord-ouest. Sa base carrée a les caractères du XVe siècle. Les étages supérieurs indiquent le règne de Louis XIV.

L'intertransept ne forme point lanterne; mais sa voûte de la Renaissance, compliquée de liernes et de tiercerons, est légèrement domicale. Chacun des deux bras du transept offre, en coupe, deux travées de développement. Sauf quelques retouches, ils datent en entier du XIIIe siècle.

Des chapelles s'ouvrent sur ces transepts, à l'Orient, séparées du chœur par un mur plein, sans communications. Ce plan rappelle les églises romanes munies d'absidioles.

Le chœur répond, par son style, au reste de l'édifice. Il est clos liturgiquement.

Il n'existe pas de triforium, mais le clérestory du vaisseau central est largement ouvert. Le collatéral sud, contre lequel s'appuyait le cloître du monastère, est à peine éclairé ; celui du nord est percé de lancettes dont on soupçonne encore le galbe primitif sous les retouches du XVIe siècle.

Des vitraux neufs, assez harmonieux de ton, mais dont le dessin laisse à désirer, garnissent les fenêtres.

Les peintures murales sont, elles aussi, assez satisfaisantes. Les autels en pseudo-gothique du XIIIe siècle ont été moins heureusement conçus.

Ici, comme dans un grand nombre d'églises d'Orléans, on a fait abus des armoiries peintes aux clefs de voûte. Sans doute, c'est un beau motif de décoration ; il ne faut pas cependant le prodiguer.

On a eu l'heureuse idée de dessiner un labyrinthe dans le pavage de l'intertransept. Mais on est fort étonné de voir un semé de croix au milieu des dalles des deux bras. Pour être fréquente, cette inconvenance n'est pas moins blâmable, et l'autorité ecclésiastique devrait une bonne fois la réprimer.

Dans le bras nord du transept est le tombeau de Ste-Euverte, caveau de 10 pieds carrés, maçonné, propre à contenir deux sépultures. Une grille de fer surmontée d'un baldaquin entoure l'ouverture. Nous n'avons pu constater ses caractères architectoniques. M. A. Ramé n'hésite pas à le regarder comme de la fin du IVe siècle.

Une plaque de marbre placée dans le transept sud relate les noms des bienfaiteurs de l'église et de la Congrégation. S'il n'est pas décent de vanter ses propres bienfaits, il est juste et convenable que ceux qui les ont reçus les fassent connaître à la postérité. Les Pères de la Miséricorde sont très-louables d'y avoir pensé.

L'église St-Agnan, monument historique, avait été fondée aussi sur un plan très-vaste, mais la nef a été ruinée par les Huguenots, en 1567, et la construction s'arrête aujourd'hui au niveau du grand-arc des transepts. L'édifice actuel consiste donc dans les transepts et le chœur avec ses bas-côtés garnis d'une couronne de chapelles. Celles du rond-point sont polygonales. Les autres montrent leurs pignons sur les bas-côtés. L'aspect général accuse le dernier gothique, et en effet toute la construction est postérieure au siége de 1428. Les transepts sont très-peu saillants. On avait projeté des roses dans leurs pignons. Au bout de celui du nord se développe un portail assez riche. L'intersection est surmontée par le beffroi des cloches ; il n'y a pas de lanterne.

L'intérieur a été rejointoyé, et cette opération produit toujours une mauvaise impression.

Les voûtes des cinq chapelles du chevet sont peu élevées. Celle du centre, consacrée à la Sainte-Vierge, est disposée en coupoles avec peintures et transparent d'un effet assez ridicule. Il vaut mieux regarder les voûtes du rond-point dont les écoinsons sont évidés en tracerie à jour.

Le chœur est clos liturgiquement. Derrière le grand autel en marbre se trouve un second autel à haut rétable avec colonnes de marbre noir du XVII[e] siècle. Espérons qu'on ne détruira pas ces objets, comme le bruit en court. Ce serait du vandalisme, bien qu'ils ne soient pas du temps de l'église.

Il n'y a pas de triforium. Les fenêtres à traceries flamboyantes du clérestory sont dans de très-belles proportions.

La crypte de St-Agnan est fort curieuse et nous en avons fait l'objet d'une étude spéciale ; mais je n'en dirai rien après l'analyse si complète de M. Alfred Ramé, publiée dans le *Bulletin monumental* de 1860. Elle remonte au commencement du IX[e] siècle, avec des retouches peu sensibles de la fin du même siècle et une partie notable du XI[e]. J'avais

espéré, en étudiant les mortiers de ces deux parties bien datées, arriver à déterminer l'âge de certains murs d'églises de Normandie, réputés d'une haute antiquité et qui sont totalement dépourvus de caractères architectoniques ; mais je n'ai pas trouvé de différence assez caractérisée.

Nous avons pu pénétrer dans la crypte de St-Avit, au grand séminaire.

Elle offre de nombreux rapports avec celle de St-Agnan. M. de Caumont en a donné le plan et la description dans le t. XXV du *Bulletin monumental,* et la considère comme du IXe ou du Xe siècle. Suivant M. Ramé, elle ne pourrait remonter au-delà du Xe et serait par conséquent postérieure à celle de St-Agnan. M. Viollet-le-Duc, en parlant à son tour (1), l'attribue au VIIe ou au VIIIe siècle. D'autres antiquaires vont jusqu'au VIe. Je préfère l'opinion de MM. de Caumont et A. Ramé.

St-Pierre du Martroi date du XVIe siècle seulement. C'est une construction à trois nefs en briques d'une grande élévation sous voûtes, sans triforium, avec des chapelles au collatéral sud. Il n'existe pas de fenêtres aux bas-côtés. Les voûtes sont en bois, disposées par travées comme les voûtes de pierre et non en carène comme les voûtes normandes.

Le chœur et ses collatéraux sont fermés par de très-belles grilles en fer forgé avec tôles embouties. Le maître-autel à haut rétable date du XVIIIe siècle. Le tableau représentant la vocation de saint Pierre est de Jean Restout. D'autres tableaux anciens avec blasons, et des inscriptions des XVIe et XVIIe siècles méritent aussi l'attention.

Notre-Dame-de-Recouvrance, église à trois nefs de la

(1) *Dictionnaire*, t. IV, p. 449, et t. II, p. 127.

Renaissance, avec quelques caractères encore un peu gothiques, a subi à l'intérieur une restauration complète. Il n'existe pas de triforium et les fenêtres percées très-haut sont peu élégantes. Les collatéraux sont garnis de chapelles obscures.

Un bon vitrail ancien remplit encore la fenêtre du chevet. J'y ai reconnu diverses scènes de l'Évangile : l'Annonciation, la Naissance du Sauveur, l'Adoration des Mages, la Circoncision, la Fuite en Égypte.

L'autel, neuf, dans le goût de la Renaissance avec clôtures latérales, est bien entendu. Ceux des chapelles sont moins bons. Et pourquoi les avoir désorientés, alors qu'il était si facile de leur donner leur place normale ?

Du reste, l'ensemble du mobilier a été harmonisé, avec entente, au style de l'édifice. Les fonts baptismaux, d'une forme insolite, ont pourtant des analogues.

Des peintures décoratives sont répandues sur les murs. Celles des chapelles représentent des scènes à personnages : elles sont signées LAZERGES.

En somme, on doit donner des louanges à ces décorations qui rappellent les basiliques italiennes. J'y ajouterai pourtant deux critiques liturgiques. Les confessionnaux n'occupent pas une place convenable. Pour y accéder, le pénitent doit franchir le marchepied des autels latéraux ; il faut plus de respect pour le sanctuaire. Les grilles posées en avant du chœur et des autels ne forment pas une clôture suffisante et effective. Elles ne peuvent être un obstacle ni pour les malfaiteurs, ni pour les irrévérencieux, ni même pour les enfants ; or, c'est là leur seule raison d'être.

St-Donatien et St-Paul appartiennent l'une et l'autre au dernier gothique. La seconde possède un joli porche en pierre devant son portail du sud : partie de son mur du

nord construit en blocage, avec une série de modillons sous la corniche, pourrait remonter jusqu'à l'époque romane.

St-Pierre-le-Puellier date en partie de la fin du XIIe siècle. Les ouvertures et les contreforts ont été refaits postérieurement; mais il subsiste trois absides circulaires dont la corniche à têtes de diamants est portée par des modillons à figures grotesques. Tout le mur latéral du nord est assez bien conservé. Il est percé de deux fenêtres primitives qu'on s'est contenté d'élargir. La porte est romane avec colonnes portant des moulures toriques. Un petit clocher d'ardoise surmonte le grand portail pratiqué dans le pignon. Une tour carrée a existé à l'angle sud-ouest de l'édifice; il n'en reste plus que la base.

L'intérieur a subi des restaurations moins bonnes qu'ailleurs.

St-Laurent, église de faubourg datée de 1670, ne mériterait pas être mentionnée, si son chœur à abside circulaire, élevé sur une crypte, ne semblait indiquer qu'elle remplace un édifice de la période romane. Cette crypte, aux murs blanchis, aux voûtes informes, largement éclairée par des ouvertures modernes et divisée longitudinalement par un mur de refend, n'a du reste rien de caractéristique aujourd'hui. Au fond est un autel de pierre massif.

St-Paterne, du XVIIIe siècle dans son ensemble, a quelques vestiges du XVIe, notamment la tour assise au nord-ouest. La partie supérieure de cette tour est en briques, et pour cette raison mérite l'attention.

En errant au milieu des vieux quartiers d'Orléans, rue des Hôtelleries, non loin de la rivière, on est agréablement

surpris de se trouver vis-à-vis d'une originale et gracieuse façade d'église du XV[e] siècle. C'est St-Jacques, toute petite chapelle de deux travées seulement, malheureusement transformée en magasin. J'ai le regret de ne pouvoir en offrir un dessin qui en donnerait une idée mieux que toute description. Rien d'aussi délicat, d'aussi bien fouillé, dans les églises conservées au culte.

Au bout de la rue de Bourgogne nous avons rencontré une petite église transformée en atelier, mais dont le propriétaire paraît apprécier le mérite. C'était la chapelle de St-Aignan, distincte de l'église de ce nom; les Orléanais avaient été obligés de la raser en 1428 pour leur défense. J'en emprunte la description à une note de M. Vergnaud-Romagnesi, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1).

« En 1565, les religionnaires dévastèrent l'église de St-Aignan et notamment la chapelle de St-Aignan ; on la répara ensuite à peu près telle qu'elle est aujourd'hui, et vers 1605 on y ajouta une large nef au sud, aux dépens du cimetière, en l'érigeant en paroisse, qui prit ensuite la dénomination de Notre-Dame-du-Chemin.

« Elle était alors composée d'une assez belle nef au nord, longeant la rue de Bourgogne, et augmentée d'une nef en appentis au sud. Sa voûte, en planchettes, était peinte d'ornements du style de la Renaissance, dont on voit encore les traces. Sa principale entrée, à l'occident, était sans ornement, mais flanquée d'une petite tour démolie à moitié vers 1825, ainsi que son clocher. Une porte latérale nord avait été ouverte sous François I[er] et était ornée de pilastres sculptés avec goût et talent, dont on voit encore quelques restes. »

(1) 3[e] série, t. IX, p. 346-348.

L'église St-Marceau, au faubourg d'Olivet, appartient, comme la plupart de celles que j'ai déjà mentionnées, au gothique tertiaire. Sa construction n'offre rien de particulier; on l'a bariolée d'une manière ridicule. Cependant on y voit encore une chaire de la Renaissance, de nombreux tableaux et un très-bel autel en chêne doré du règne de Louis XIV.

En tête des monuments civils, il faut placer l'hôtel-de-ville. Je ne parle pas de l'hôtel-de-ville actuel, fabrique en briques, basse et prétentieuse, en partie moderne et beaucoup trop vantée. Il s'agit de l'ancien hôtel-de-ville, dont la façade se développe rue Ste-Catherine. MM. Verdier et Cattois en ont fait une étude dans leur *Architecture civile et domestique*, et M. Vandoyer l'a dessiné pour le Comité des monuments historiques. Suivant l'expression de M. Alexandre Godou, auteur du *Guide historial dans Orléans*, cet édifice est « l'un des plus précieux et des plus complets dont cette ville puisse s'enorgueillir. » Si les fondations en furent jetées en 1443, il ne fut achevé qu'à la fin du siècle, en 1498. Les formes de l'architecture sont du dernier gothique, robustes et riches comme il convenait à un monument municipal. Il n'y a point de contreforts, mais seulement des pilastres peu saillants qui prolongent les moulures des montants des fenêtres. Entre ces larges fenêtres carrées, dentelées par le haut, privées malheureusement de leurs croix de pierre, sont ménagées des niches à dais délicatement sculptés, destinées à contenir des statues. Les soubassements ne sont éclairés que par des ouvertures grillées. On conçoit cette disposition. Une vaste salle pour les réunions, dans un coin de laquelle était la table du scribe et un coffre pour serrer les archives, voilà tout ce qu'il fallait alors à l'Administration municipale des plus grandes villes. Le rez-de-chaussée devait contenir des magasins pour les armes et les matériaux utiles.

La porte cintrée s'ouvre à la seconde travée; sur la première se dresse la tour du beffroi, contemporaine du reste, ressemblant de tout point aux clochers d'église de la même époque. Elle abrite encore une cloche municipale de grande dimension, dont M. le docteur Billon a donné l'inscription dans sa *Campanologie*.

La Renaissance est venue mettre son empreinte sur ce vieil édifice gothique pour le rajeunir. Elle a sculpté de délicats motifs les pilastres au-dessous des fenêtres, en même temps qu'elle plaçait un riche bandeau au-dessus de la porte d'entrée. Je ne puis, comme M. Viollet-le-Duc (1), voir dans ces rinceaux capricieux un travail contemporain du reste de l'édifice.

Dans la cour, assez étroite, on a dressé deux portes de la Renaissance provenant de maisons démolies, car aujourd'hui le palais municipal abrite le musée de la ville d'Orléans, dont l'importance répond à celle de la cité. Collections d'histoire naturelle, de tableaux, de statues, antiquités, tout est parfaitement disposé.

L'histoire naturelle est très-bien classée et les collections sont considérables. Les tableaux, généralement bons, représentent, outre la vieille et la moderne école française, les écoles d'Italie, d'Allemagne, de Flandres et de Hollande. Une notable partie provient du château de Richelieu. Le catalogue *imprimé* compte près de 500 numéros pour les toiles et seulement 169 dessins. Plusieurs portent les noms de Rosa Bonheur, Sébastien Bourdon, Philippe de Champaigne, Lahyre, Perelle, Rigaud, Vouet, Watteau, Vander-Meulen. Je ne puis entrer dans le détail; je ne serais pas, du reste, un appréciateur bien consommé. J'indiquerai seulement une série de quatre-vingt-cinq portraits de person-

(1) *Dictionnaire*, t. VIII, p. 272.

nages historiques ; j'ai remarqué aussi, à cause de leur date : un portrait de pape attribué à Verochio, qui vivait au milieu du XVe siècle ; un portrait de Louis XI, du XVIe ; le Festin de Balthasar, attribué à Martin de Vos (XVIe siècle) ; une Vierge faisant lire l'Enfant Jésus, attribuée au Guerchin ; une vue d'Orléans, du XVIIe siècle, par un auteur inconnu ; une autre, aussi sans nom d'auteur, du XVIIIe siècle ; un saint Pierre aux liens, de Franc-Floris ; l'Amour, le Temps et la Mort, par un peintre flamand, en 1582 ; Eliézer et Rébecca à la fontaine, école hollandaise du XVIe siècle ; les Noces de Cana, sur bois, fin du XVe siècle ; les Israélites aux pieds du srepent d'airain, du Cangiage, XVIe siècle ; un intérieur d'église, de Steenwick ; une Vierge attribuée à Sebastien del Piombo. La Normandie est représentée par François Jouvne, et Tournières, Drouhais, pour des portraits ; Jean Restout, pour une Salutation angélique ; Blain de Fontenay, pour des fleurs et fruits ; J.-B.-Henri Deshaies, pour un saint Benoît recevant le Viatique, qui pourrait bien provenir de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire. Il y a des dessins ou gravures de Carle Vanloo, Vander Meulen, Jordaens, N. Perignon, de Boissieu, Bernard Picard, Callot, Girodet, Géricault, Chouppe, Pensée, et quelques vieux dessins allemands ou flamands.

La sculpture n'a pas attiré mon attention ; je me rappelle seulement des médaillons de Nini, et un beau vase d'Ulysse de Blois.

Quelques objets antiques se rapportant à l'histoire d'Orléans et à Jeanne d'Arc ont été recueillis dans une salle spéciale. Un peu plus loin, s'alignent des débris romains trouvés en 1864 et 1865, à Gien-le-Vieux, entre autres un gril ou *craticulum* ; de nombreux fragments de poteries ramassés sur divers points de l'Orléanais ; des types de féronnerie du moyen-âge ; une cuve de fonte du XVe siècle, avec inscription sur le

bord ; des boiseries des maisons d'Orléans ; un rétable en albâtre ; une série de sceaux des ducs d'Orléans, de Châteaudun, du Chapitre de St-Agnan ; des jetons d'échevinage et de corporations ; de nombreux émaux du XVIe siècle ; un très-curieux plateau émaillé, chargé d'armoiries du XIIIe siècle; enfin, des tapisseries d'Aubusson représentant des traits de l'histoire de Jeanne-d'Arc, habillés à la grecque ;—son entrevue avec le Roi ;—le sacre. — Au bas court cette inscription : « LA PVCELLE OU LA FRANCE DÉLIVRÉE. »

La collection d'antiquités proprement dite, appelée *Musée archéologique*, est logée dans une maison voisine, dite de Diane de Poitiers. Ce Musée parfaitement disposé pourrait servir de modèle. L'âge roman s'y trouve représenté par de belles stèles à personnages, par des ustensiles divers en bronze, des figurines, les sangliers en bronze de grande dimension et le cheval avec inscriptions trouvés à Neuvy-en-Sullias en 1861. Ce sont là des pièces capitales.

Le moyen-âge a fourni de belles pierres tombales de différentes époques ; des statues couchées ; une petite inscription romane ; d'autres inscriptions constatant des fondations en faveur des prisonniers, fort intéressantes pour l'étude du régime pénitentiaire à cette époque ; des statues des XVe et XVIe siècles ; une frise et des fragments merveilleusement sculptés de l'Hôtel-Dieu qui feront à jamais regretter cette destruction inutile, blâmée par MM. Mérimée et de Montalembert et par tous ceux qui tiennent aux arts et aux souvenirs ; j'indiquerai encore deux belles cheminées également de la Renaissance ; des plaques de cheminées en fonte, dont une allemande, datée de 1668 ; des boiseries en grand nombre ; des meubles, coffres, bahuts, cabinets, rétables des XVe et XVIe siècles, dans lesquels la Renaissance domine. J'ai noté également une belle tapisserie de haute lisse de la Renaissance, et des

broderies de la même époque provenant d'ornements sacerdotaux; des cuirs gaufrés, des vues anciennes et locales, peintes sur bois, d'un haut intérêt; un beau bénitier de style Louis XIV, orné de quatre têtes d'anges portant l'inscription grecque donnée par Du Breul, comme existant autour du bénitier de Notre-Dame de Paris; enfin, un singulier tabernacle en verre filé et tordu, d'après les procédés romains, évidemment de provenance italienne, et de très-belles poteries de Nevers et d'autres fabriques.

Il n'existe pas de catalogue imprimé.

Après cette séance prolongée dans les Musées, nous avons continué notre exploration des monuments civils. On trouve, entre la rue Pothier et la rue des Gobelets, un grand bâtiment gothique, éclairé par des fenêtres à meneaux du XV[e] siècle, qu'on prendrait volontiers pour une église, s'il n'était orienté du nord au sud, et si ses soubassements n'étaient formés de caves voûtées. C'est l'ancienne salle des thèses de l'Université d'Orléans, fondée dès 1312 par le roi Philippe-le-Bel. Je laisse à chacun à penser aux souvenirs scientifiques qu'elle rappelle, mais je crains qu'on ne s'en préoccupe pas beaucoup à Orléans.

Le Châtelet, ancien palais des ducs d'Orléans, où l'on rendit la justice jusqu'en 1789, est à peu près rasé. Toutes les constructions du moyen-âge ont disparu; un seul pan de mur, qui aura sans doute le même sort, se dresse maintenant au milieu d'une place vague. Peut-être est-ce un reste du palais dont Clodomir jeta les fondements peu après son avènement, en 511, et où Gontran fit sa résidence ordinaire. Il est construit en petit appareil cubique avec chaînages de briques horizontaux à la manière romaine. Des fenêtres cintrées à petits claveaux mélangés de briques, aussi d'aspect romain, y sont pratiquées. A la base, en avant-corps, se trou-

vent deux arcades extradossées, portées sur des piliers, et entre lesquelles, au niveau du cordon qui porte les cintres, sont pratiquées des fenêtres ou arcades de décharge. M. A. Ramé attribue ces portes au Xe siècle seulement ; mais il regarde la partie postérieure comme mérovingienne.

Il existe aussi, rue St-Flou, une tour ronde, dont la base montre des briques romaines. Le mur attenant en petit appareil présente aussi des chaînages de ces mêmes briques. Je n'ai pu me rendre compte de sa position relativement au Châtelet, faute de plan. L'enceinte gallo-romaine d'Orléans a d'ailleurs été suivie et déterminée par M. de Caumont et par M. l'abbé de Torquat.

Des fortifications d'Orléans, nous n'avons retrouvé qu'un fragment de rempart derrière Ste-Marie-du-Chemin ; mais on l'attribue à l'enceinte de Louis XI. Il n'y a donc plus une seule pierre contemporaine des exploits de la Pucelle. Certes, j'en aurais éprouvé une impression plus vive que celle produite par l'aspect des statues, un peu prodiguées, de l'héroïne. Il y a celle de Gois, à la tête du pont ; une copie de celle de la princesse Marie, à l'Hôtel-de-Ville ; enfin, la statue équestre de la place du Martroi, par Foyatier, la moins satisfaisante, à mon avis.

Les maisons remarquables sont trop nombreuses pour que j'aie la prétention de les avoir toutes vues et notées. M. Vaudoyer, architecte du Gouvernement, en a dessiné une série en 1846, pour le Comité des monuments historiques, et plusieurs de ses dessins ont figuré à l'Exposition universelle de l'année dernière. Avant lui, M. Ch. Pensée les avait dessinées et lithographiées.

La rue du Tabourg est presque entièrement garnie de maisons de la Renaissance classique, en pierre. Elles sont fort remarquables ; j'avoue pourtant que leurs façades, un peu plates et monotones, m'ont fait regretter la belle Renais-

sance normande, si mouvementée, si capricieuse. J'ai noté les nos 15, 30, 32, 34, 39, 41.

La maison no 15, dite d'Agnès Sorel, a conservé des réminiscences gothiques dans l'entourage des fenêtres et dans les larmiers; mais les arcades du rez-de-chaussée, ainsi que la galerie de la cour et toute la décoration qui l'accompagne, empêchent d'admettre cet hôtel comme contemporain de la maîtresse de Charles VII.

J'en dirai autant du no 41, appelé maison de Jeanne-d'Arc. Sa décoration à pilastres ne remonterait pas, en Normandie, plus haut que le règne d'Henri III.

Une des plus jolies maisons en pierre de la Renaissance est celle du Marché à la volaille, no 6. Les guides la nomment maison de Jean d'Alibert. Sa façade n'est pas étendue. Un grand arc plein-cintre porté sur deux pilastres, accompagné à gauche d'une petite porte plus richement ornée, encore garnie de son vantail sculpté, occupe tout le rez-de-chaussée. C'était sans doute la maison d'un riche marchand. Deux ordres de pilastres marquent les deux étages, éclairés par de grandes fenêtres carrées à pieds-droits et linteaux moulurés. Des croix de pierre devaient les subdiviser, car c'est sous Henri IV seulement que ce système se trouve modifié.

De charmantes petites fenêtres cintrées, fort richement sculptées, s'étagent au-dessus de la porte, éclairant, soit des passages, soit quelque boudoir.

Mes notes indiquent comme devant faire partie de la même maison un charmant pavillon, dont le toit en forme de dôme, couvert d'ardoises, brille au fond d'une cour, au no 41 de la rue Poirier. C'est un vrai bijou de la Renaissance; le propriétaire, un épicier, paraît en faire le plus grand cas. Je voudrais pouvoir en offrir un dessin.

La maison, dite de Diane de Poitiers, rue Neuve-des-Albanais, 22, occupée aujourd'hui par le *Musée historique*, est un

petit hôtel de la Renaissance classique, flanqué de deux corps avancés du côté de la cour. Simples colonnes portant entablement au niveau de chaque étage, baies cintrées, seulement quelques cartouches sur le plein des murs. Un côté a été presque intégralement refait : la restauration de la façade est assez satisfaisante.

A la fin de la Renaissance, appartiennent encore les maisons portant le n° 3 de la rue des Hôtelleries ; n° 5 rue Pierre-Percée ; rue Muzène ; rue Charpenterie, n° 34 ; rue Ste-Catherine, nos 24, 60 ; rue Poirier, 36 et 40 ; rue Vieille-Peignerie, n° 5 ; rue de la Bretonnerie, n° 17, toutes en pierres de taille ; les constructions en briques et pierre des rues des Hôtelleries, nos 11, 15, 17, 19, 21, 23 ; Pierre-Percée, 2 ; du Châtelet, 3, et rue Charpenterie, à l'angle de la rue de l'Épée-d'Écosse. On trouve aussi un certain nombre de maisons de bois, soit de la fin du XVe siècle, soit du siècle suivant. Au n° 8 de la rue du Châtelet, les sablières sont sculptées de torsades, et la lucarne festonnée. Rue Vieille-Peignerie, n° 1, les potelets sont croisés en X, d'une manière fort curieuse ; rue Ste-Catherine, n° 14, et rue du Charriot, les sculptures consistent dans de grandes palmes ou plumes d'autruche, où l'on pourrait voir peut-être une influence des voyages de découverte en Amérique. Cette décoration est, du reste, plus originale que belle. Enfin, les pilastres à gaîne, que nous attribuons en Normandie à Henri III, décorent les maisons, n° 46, de la même rue Ste-Catherine, datées de 1599, rue au Lin, auprès d'un pignon élevé qui paraît avoir appartenu à une église et rue Charpenterie, 75. Si la Renaissance domine, on retrouve pourtant çà et là quelques maisons qui peuvent remonter jusqu'au XVe siècle, tout au moins au règne de Louis XII : rue Pierre-Percée, 4 ; rue des Trois-Maillets, 4 ; rue du cloître St-Étienne ; du cloître St-Aignan, n° 10 ; rue Vieille-Peignerie, n° 9 ; rue Ste-Cathe-

rine, 21. Enfin, au milieu des masures inabordables de la rue de la Folie, non loin de St-Pierre-le-Puellier, on peut voir une façade dont les cordons, la corniche à têtes de diamants et les colonnettes à crossettes d'une baie jumelle, indiquent le XIII[e] siècle. Mais il m'est impossible de donner une description détaillée de toutes ces maisons, non plus que des beaux hôtels des règnes de Henri IV et de Louis XIII, de la rue Jeanne-d'Arc, 8, et de la rue des Pavillons-d'Escure.

VI.

PAYS CHARTRAIN.

I. Chartres. — Cathédrale, cryptes. — St-Père. — St-Aignan. — Crypte de St-Martin. — Crypte de St-Brice. — Maisons. — Porte Guillaume. — Salle St-Cosme de l'Hôtel-Dieu, sa destruction.

II. Dreux. — Hôtel-de-Ville. — Chapelle funèbre. — Église paroissiale.

I.

Les communications entre Orléans et Chartres présentent des difficultés. Mais il était impossible de terminer notre voyage sans jeter, en passant, un coup-d'œil sur cette ville et sa cathédrale. Malheureusement, au bout d'une longue absence, le temps manque et nous n'avons pu y consacrer que vingt-quatre heures.

Je ne vais pas essayer la description du splendide monument qui domine Chartres. Il faudrait passer des semaines sous ses voûtes avant de pouvoir se former une idée suffisante

de ce merveilleux écrin de pierres taillées savamment et de splendides vitraux.

« Les descriptions les plus exactes ne sauraient donner qu'une idée imparfaite de l'admirable cathédrale de Chartres », écrivait M. de Caumont en 1830 (1), et elle surpasse, en effet, tout ce que nous avons vu dans cette excursion à travers les villes les plus renommées du centre de la France.

Les tomes I, II, III, V, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XXII, XXVI et XXX du *Bulletin monumental* contiennent des notes qui la concernent. Le *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc a vingt pages au moins, dans chacun de ses volumes, où il en est question. Le compte-rendu du Congrès scientifique du Mans, en 1839, renferme un mémoire de M. Doublet de Boisthibault sur le même sujet. Plus récemment, M. l'abbé Bulteau a publié un volume fort bien fait contenant la description de la cathédrale. Enfin, je dois mentionner la Monographie de la cathédrale de Chartres par MM. Lassus, Amaury Duval et Didron, en cours de publication.

La cathédrale de Chartres est bâtie sur une crypte, ou plutôt sur un étage souterrain, reproduction exacte du plan du rond-point du chœur avec ses collatéraux et ses chapelles. On y célèbre le culte, et chacune de ces chapelles sous terre, éclairées par un demi-jour emprunté à des fenêtres ogivales, est meublée d'un autel et décorée de peintures. Autels et décoration sont dus à M. Paul Durand, le savant archéologue, explorateur du mont Athos, et nous n'en n'avons pas rencontré de meilleurs. Ni liturgistes, ni artistes n'y pourront trouver à redire. Un symbolisme raisonné et logique, par conséquent facile à saisir, sert de base aux conceptions. On y reconnaît l'influence des Grecs, réminiscences de voyage

(1) *Bulletin monumental*, t. I, p. 340.

de l'habile artiste; mais il ne me paraît pas mauvais que nous nous retrempions un peu à cette source. On sait combien les Grecs ont conservé précieusement les traditions primitives du Christianisme : un retour vers les origines, en pareille matière, sera toujours salutaire.

Les cryptes appartiennent dans leur ensemble, comme l'édifice supérieur, à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe; cependant une partie est antérieure et pourrait remonter à la construction exécutée par Fulbert, au commencement du XIe siècle. Elle est caractérisée par des briques antiques posées debout entre les joints verticaux des assises de pierre.

Encore une fois je me déclare incapable de donner une idée des splendeurs de ce monument hors ligne, éclairé d'une lumière féerique, produite par des vitraux moins connus, mais aussi merveilleux que ceux de Bourges. Je signalerai seulement un acte de vandalisme : la destruction de la clôture antérieure du chœur, dont le seul tort était de dater du XVIIIe siècle. Ce chœur ouvert diffère peu de celui d'une simple église paroissiale ; la perspective n'y gagne rien et l'effet se trouve amoindri. D'autres actes regrettables ont été commis encore à l'intérieur, et le mobilier moderne en pseudo-gothique, assez pitoyable, ne compensera certes pas ces pertes. Quand donc pourra-t-on faire justice de ces procédés de Messieurs les architectes, qui biffent d'un seul trait tous les souvenirs historiques d'un édifice sous le prétexte impossible de le ramener à son unité de conception ?

Mais à côté de cette imposante couronne de la Beauce, Chartres possède des monuments dignes aussi d'être remarqués et visités par les archéologues.

L'ancienne église abbatiale de St-Père, dont la nef date du commencement et le chœur de la fin du XIIIe siècle, offre un triforium éclairé comme St-Severin de Paris, la cathédrale d'Évreux, etc.

St-Aignan ne nous a rien montré d'antérieur aux XVIe et XVIIe siècles.

Par une circonstance particulière, il nous a été donné de visiter une crypte, autrefois dépendante de l'église St-Martin, remplacée maintenant par des maisons particulières. Cette crypte ne paraît pas plus ancienne que le XIIe siècle ou le commencement du XIIIe. On y voit un rétable de pierre du XVe siècle, consistant dans une dalle entourée d'une bordure de feuillages découpés assez délicatement et dorés ; au centre, des peintures, encore assez bien conservées, figurent divers sujets : saint Martin partageant son manteau, une Annonciation, etc. Si la ville de Chartres possède un musée, ce souvenir d'un édifice anéanti mérite d'y trouver place.

Nous devions une visite à la crypte de St-Brice. L'église qui la surmonte sert de chapelle à l'hospice des Vieillards. Elle a été restaurée par M. Boeswillvald, architecte du Gouvernement ; mais cette restauration n'est pas à l'abri de toute critique. La crypte rappelle celle de St-Avit d'Orléans ; elle doit dater aussi du Xe siècle ; mais on y constate de nombreuses reprises postérieures. Deux rangs de colonnes supportent la voûte. Certains tailloirs sont ornés de moulures en cartels, comme à St-Agnan d'Orléans. Une des colonnes est surmontée d'un chapiteau mérovingien en marbre.

La physionomie de la ville s'est peu modifiée depuis trente ans, et nous avons pu revoir la plus grande partie des maisons signalées dès 1830, par M. de Caumont, dans un Mémoire intitulé : *Coup-d'œil sur l'état des études archéologiques en* 1830 ; maisons en pierre du XIIe et du XIIIe siècle ; maisons de bois des XVe et XVIe de cette école du centre de la France, toute différentes des types de charpente du littoral Normand. Enfin, quelques restes de fortifications, dont le plus notable est la porte Guillaume, souvent dessinée.

Mais il paraît que l'Administration municipale veut entrer dans une voie nouvelle. Ces vieilleries l'obsèdent, elle rêve embellissements à l'instar de la Capitale. Pour commencer, on va mettre les démolisseurs en possession de l'antique Hôtel-Dieu, dont la remarquable salle St-Cosme, du XIII[e] siècle, est connue de tous les antiquaires. Ce projet regrettable causera le plus grand tort à la cathédrale, tout en privant la ville de Chartres d'un de ses monuments. Je comprends qu'on débarrasse les édifices gothiques des constructions parasites que le XVII[e] et le XVIII[e] siècles ont laissées, dans leur dédain, s'attacher à leurs flancs ; mais vouloir l'isolement d'une cathédrale jusqu'à la jeter au milieu d'une place vague, hors de proportion avec les entourages primitifs, c'est la priver de son échelle normale, l'amoindrir, la rapetisser.

Entre le jour où je visitais Chartres et celui où s'impriment mes notes, le projet dont on parlait vaguement dès 1860, a reçu son exécution : l'Hôtel-Dieu est rasé. En voyant disparaître ce curieux monument, n'est-on pas en droit de se demander s'il existe à Chartres un seul homme de goût, un seul ami des souvenirs glorieux de la cité ? Eh bien ! cette ville possède une *Société archéologique*, qui tient quelquefois des séances. Il paraît même que le 6 décembre 1866, un membre, M. Paul Durand, dont j'ai déjà parlé, fort connu dans le monde savant, voulut faire une communication au sujet de la démolition de cette salle St-Cosme. Son Mémoire imprimé rappelle tout ce que la science peut invoquer pour convaincre des gens raisonnables, avec une clarté, une logique inattaquable. Il n'y avait qu'une conclusion possible, voter la conservation, et je veux croire qu'au fond de l'âme, telle était l'opinion générale. Pauvre Société, elle a voté *l'ordre du jour* ! Mais aussi M. le Maire, ancien élève de l'École polytechnique, président d'honneur, comme de juste, assistait à la séance, et comment lui dire en face, *errare humanum est* ? Les Maires, les Conseils municipaux ne

sont pas au-dessus de la loi. Il m'est revenu que le malheureux antiquaire a été regardé comme un esprit taquin, un homme dangereux, hostile à l'Administration, voulant fomenter de l'opposition. De quoi se mêlait-il ? « Une Société archéologique ne sort-elle pas de ses attributions quand elle intervient dans le débat des questions administratives ? » Telle fut l'opinion de ces Messieurs, et pour récompense, on leur donna un chapiteau comme souvenir, et la permission de faire dessiner l'objet destiné à périr.

Mais, dit le fabuliste, « on ne peut contenter tout le monde et son père. » Un journal de Caen, *l'Ordre et la Liberté*, du jeudi 25 avril 1867, se permit de blâmer et la destruction de la salle que l'Administration tenait à faire disparaître, et l'isolement de la cathédrale, mis en avant comme prétexte, et l'attitude plus que timide de la *Société archéologique*. Enfin, un M. A. Lecocq, publia trois mois plus tard, dans l'*Union agricole d'Eure-et-Loir*, un article fortement motivé, où il examinait, même au point de vue de la viabilité et de l'intérêt communal, sans oublier la police et la morale publique, le projet en question. Cet article était vraiment bien fait, et ce M. Lecocq doit être un homme d'esprit; je ne sais s'il habite Chartres. Ses raisons, comme celles de M. Paul Durand, comme la leçon, un peu plus vive, du journal de Caen, furent accueillies par un superbe dédain. Je ne serais pas étonné quand la démolition en aurait été hâtée.

Les embellissements projetés sur ces ruines furent peu discutés; aussi s'est-il glissé quelques petites erreurs de mesure dans les tracés, cinq et neuf mètres par exemple dans le parallélisme des deux côtés de la place. Mais qu'importe! Chartres est en train de ressembler à n'importe quelle ville, et une voie nouvelle va mettre la *cathédrale en regard de la salle de spectacle*. C'était le rêve de M. le Président L.-J.-A. de Bertheville. Une Société s'est constituée pour mener

l'œuvre à bien, et elle compte parmi ses souscripteurs le Chapitre de la cathédrale et Monseigneur l'Évêque. Bientôt sans doute, la porte Guillaume, qui gêne énormément la circulation, éprouvera un sort pareil.

Chartres n'en sera pas moins épris de l'amour du gothique, on en fera partout, mais du nouveau. On voit çà et là des chapelles de couvent dont l'apparence vous attire de loin; mirage trompeur! l'artiste et l'amateur ne trouvent que peintures, vitraux, autels déplorables, le tout confectionné pourtant à grands frais!

II.

Enfin, dans notre course vers les frontières de Normandie, nous avons rencontré Dreux, petite ville, ancien apanage de la maison royale de France.

Une demi-journée suffit pour la visiter. De l'ancienne enceinte fortifiée, encore marquée par des fossés remplis d'eau vive, on montre en tête du pont quelques restes, dont l'âge est inappréciable. L'intérieur de la ville renferme quelques maisons de bois de l'école de Chartres, avec figures et autres ornements assez riches; et un joli beffroi hôtel-de-ville en pierre, couvert des capricieuses décorations du gothique du XVIe siècle (1512-1540). Le château, ancienne forteresse d'une grande importance, enclôt de ses anciens remparts un jardin anglais, au centre duquel se dresse la ruine du donjon roman. La poterne qui descend à la ville, derrière la modeste résidence construite par le roi Louis-Philippe, est encore fermée par des vantaux de bois fort frustes du XIIe ou du XIIIe siècle, que le dernier roi avait énergiquement défendus contre les instincts rénovateurs de ses architectes.

La chapelle funèbre de la famille d'Orléans, dont les

fondations ont été jetées en 1816, n'est pas un monument, malgré les sommes considérables dépensées et les richesses artistiques qu'elle renferme. Je l'ai visitée néanmoins avec intérêt ; ces tombeaux déjà en rangs pressés ont le don d'émouvoir. Mais on en trouvera partout des descriptions, et l'archéologue n'y rencontre rien de sa compétence.

L'unique église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, a des parties du XIIIe, du XVe et du XVIe siècles. Quelques clôtures de chapelles en bois de l'époque gothique ou de la Renaissance sont à signaler. M. Joanne en donne une très-bonne description dans son *Guide de Normandie.* Mais quel changement ! Les maçons étaient partout ! On entendait le bruit déchirant des ràcloirs qui passaient et repassaient impitoyablement et sans discernement sur les parties unies ou moulurées, écorchant les sculptures, enlevant les restes précieux de peintures murales historiques des XVe et XVIe siècles. Cinquante sacs de plâtre étaient amoncelés à la porte pour compléter l'œuvre de la râpe, tandis que dans la chapelle de la Vierge miroitait un bariolage aussi indescriptible que prétentieux. Partout le vandalisme le plus sauvage! Comment les membres de la Société française qui habitent Dreux, ont-ils laissé s'accomplir de pareils ravages, sans protester, si leur influence était trop petite pour les empêcher ?

Ceci n'était pas fait pour nous retenir à Dreux, et le soir, nous couchions à Nonancourt, terre normande, à la veille de revoir notre clocher natal.

L'ÉGLISE DE GERMIGNY

ET

CELLE DE BEAULIEU-LÈZ-LOCHES,

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

(Suite.)

ABBAYE DE BEAULIEU-LÈZ-LOCHES.

FOULQUES-NERRA, 1010.

Deux cents ans après la construction de Germigny, Foulques-Nerra, *le grand bâtisseur*, élevait l'abbaye de Beaulieu, dédiée par lui au Saint-Sépulcre, à la Trinité, aux Archanges, Chérubins et Séraphins.

Une partie de la nef de l'ancienne église a été détruite à une époque ancienne. Il n'en reste maintenant que le mur septentrional et deux travées retravaillées au XV[e] siècle, puis enduites et plâtrées au point d'être maintenant d'une étude fort difficile. Les deux transepts appartiennent aussi à l'ancienne période romane. Mais dans les derniers temps de l'architecture gothique un chœur nouveau a été reconstruit sur l'emplacement de celui du XI[e] siècle ; ce chœur avait un déambulatoire et était entouré de chapelles absidiales qui existent encore en partie.

Le temps nous ayant manqué pour étudier aussi à fond que nous l'eussions voulu ces dernières parties de l'édifice, nous nous occuperons principalement de la première portion de la nef.

Dans son état actuel (fig. 30), cette nef est décorée de très-hautes colonnes engagées, dont le chapiteau, qui ressemble beaucoup à notre chapiteau normand du temps de Guillaume, portait une voûte dont il ne reste plus que des arrachements. Sous ces voûtes, ouvrent d'assez grandes fenêtres accompagnées de colonnettes. Toute cette architecture nous semblait bien avancée pour le commencement du XI[e] siècle. Aussi, en examinant plus à fond cette partie de l'église, nous avons pu nous convaincre que l'église primitive présentait d'abord une disposition toute différente, disposition dont on retrouve les traces évidentes et qui, peut-on même dire, existe encore tout entière (fig. 31). Cette disposition primitive consiste en un mur très-élevé et percé à son sommet de vastes fenêtres

Fig. 30. ÉTAT ACTUEL.

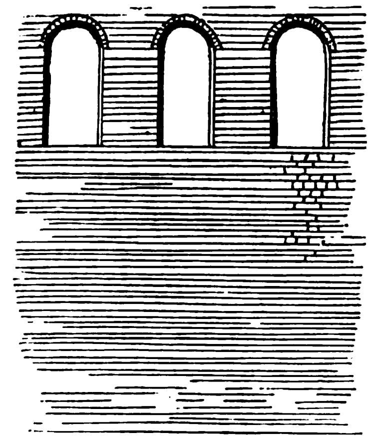


Fig. 31. ÉTAT ANCIEN.

sans le moindre ornement et d'un aspect tout romain, séparées à l'extérieur par des contreforts larges, mais peu saillants. Ces grandes fenêtres furent, comme on le voit (fig. 30), bouchées plus tard pour l'établissement des voûtes, sauf leur sommet qu'on laissa ouvert pour aérer les combles ; de nouvelles fenêtres furent percées beaucoup plus bas et des colonnes insérées dans les murs pour porter les voûtes. L'espacement de ces nouvelles colonnes et des fenêtres ne s'accorde pas parfaitement avec celui des anciennes.

Ce dessin (V. page suivante) donnera, croyons-nous, une idée exacte de ce travail de remaniement qui changea complétement l'aspect de l'intérieur de la nef.

Des dessins que nous donnons il résulte d'une manière évidente, contrairement à la traduction française de R. Glaber, qui parle de la chute des voûtes, que l'église primitive de Beaulieu n'était pas voûtée ; ce qui reste de la nef s'accorde parfaitement avec le texte original (1), qui ne parle que de poutres, *trabes*, de toiture, *teges*, et de lambris, *laquearia*.

Ne pourrait-on point conclure aussi de l'expression *teges* que l'église était alors couverte en chaume ou en roseaux, ce qui se rencontre quelquefois à cette époque, même pour des édifices importants ?

Dans la nef primitive de Foulques, nous ne rencontrons de sculpture d'aucune espèce ; mais dans la même nef remodelée nous trouvons la sculpture habituelle des chapiteaux des constructions de Guillaume-le-Conquérant, c'est-à-dire

(1) « Repente supervenit a plaga australi vehementissimus turbo, ipsam impellens Ecclesiam, ac replens eam, turbido aere, diu multumque concutiens : deinde vero, solutis laquearibus, universæ ejusdem Ecclesiæ trabes simulque tota teges, per pignam templi ejusdem occidentalem in terram corruentes, eversum ierunt. »

Glabri Rodulphi Historiarum, liber II, cap. IV.

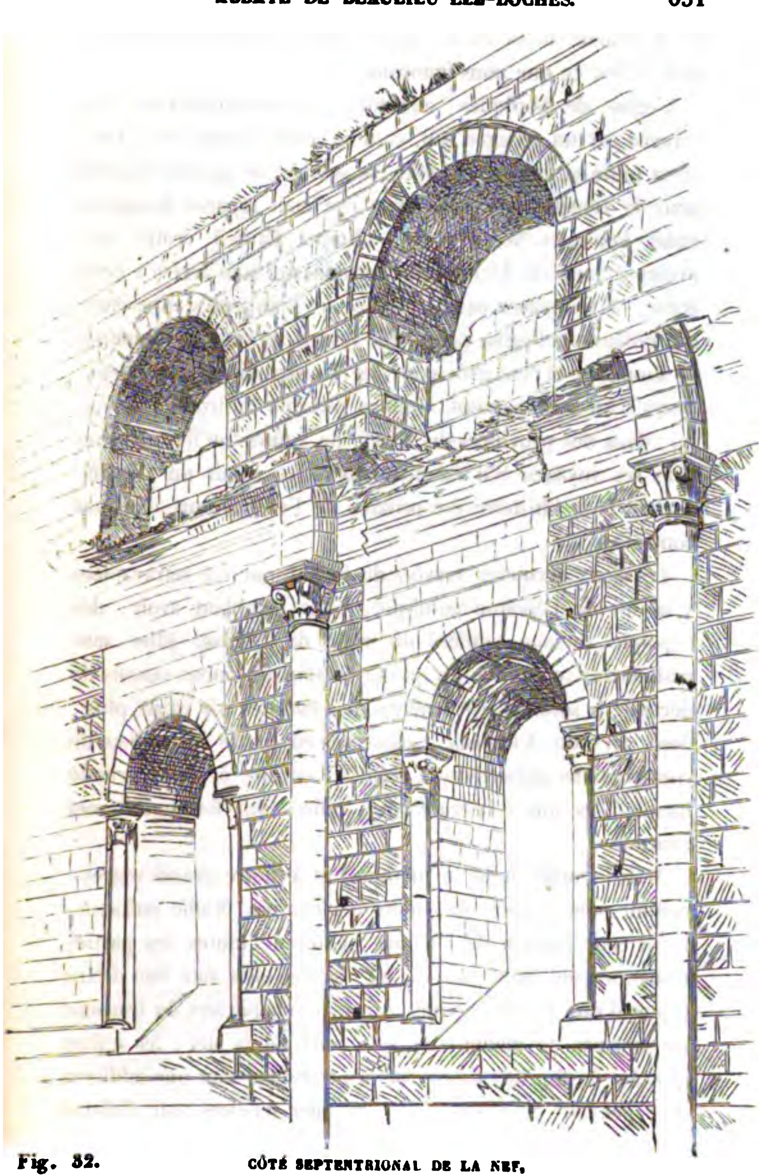


Fig. 32. CÔTÉ SEPTENTRIONAL DE LA NEF.

de la seconde moitié du XIe siècle. Faut-il leur attribuer cette date? C'est ce que nous ignorons.

L'église de Foulques, aussitôt après sa consécration, fut ravagée par un ouragan qui, comme nous l'avons dit, renversa toute sa toiture. Il fallut, ce semble, de grands travaux pour la remettre en état; mais elle était réparée lorsqu'en 1040 Foulques-Nerra y fut inhumé. Faut-il croire que Foulques aura été décidé, par l'accident qui était arrivé à cette église, à remplacer par des voûtes les charpentes apparentes qui recouvrent l'église primitive? Les périgrinations lointaines de Foulques et son goût pour les constructions pourraient, jusqu'à un certain point, rendre possible l'introduction par lui, dans nos provinces du Nord, de voûtes qu'il avait vues dans ses voyages. S'il en était ainsi, ce serait un fait important pour l'histoire des progrès de l'architecture dans nos contrées.

Les deux dernières travées de la nef ont été retravaillées à la fin de l'époque gothique, mais semblent avoir, dès l'époque romane, différé du reste de l'église. Elles sont maintenant moins hautes que la portion que nous venons de décrire; le sommet des fenêtres de Foulques n'y existe plus, deux arcs du XIe siècle, conservés en partie au milieu de constructions postérieures, relient encore à une grande hauteur les murs latéraux aux piliers qui forment la nef centrale.

Mais le temps nous a manqué, et à notre grand regret, comme nous l'avons dit, nous n'avons pas étudié suffisamment cette portion de l'édifice. Quoique toutes les parties romanes nous aient paru du XIe siècle, elles sont loin d'être toutes d'une même époque. Ainsi, les chapiteaux du transept ne sont pas de même style que ceux de la nef; les voûtes cintrées (A fig. 33) de ces mêmes transepts sont une addition faite pendant ce même siècle; et, des fenêtres qui d'abord

éclairaient ce transept, une dans chaque transept (fig. 34), sert maintenant de porte pour arriver sur ces voûtes, en

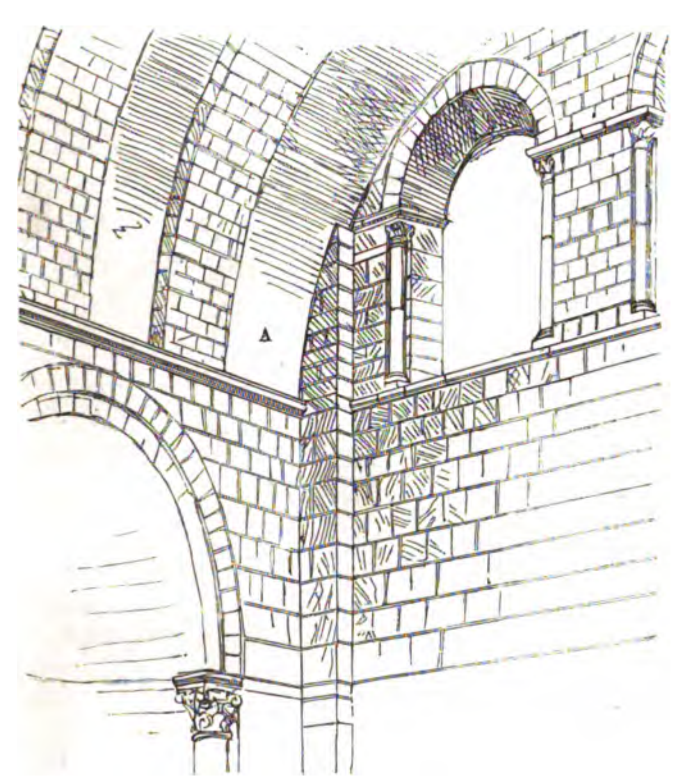


Fig. 33. TRANSEPT MÉRIDIONAL (INTÉRIEUR).

A. Voûtes ajoutées au XIe siècle et bouchant les fenêtres latérales.

passant sur les absides des transepts, après avoir monté un vaste escalier roman (C fig. 34) qui, construit lui aussi, au XIe siècle, est néanmoins une addition au déambulatoire auquel il s'applique.

Les transepts, comme la portion voisine de la nef, s'élèvent

moins haut que les murs primitifs de Foulques-Nerra, et nous regardons comme probable qu'ils ne font pas partie des constructions primitives. Mais au-dessus des voûtes gothiques

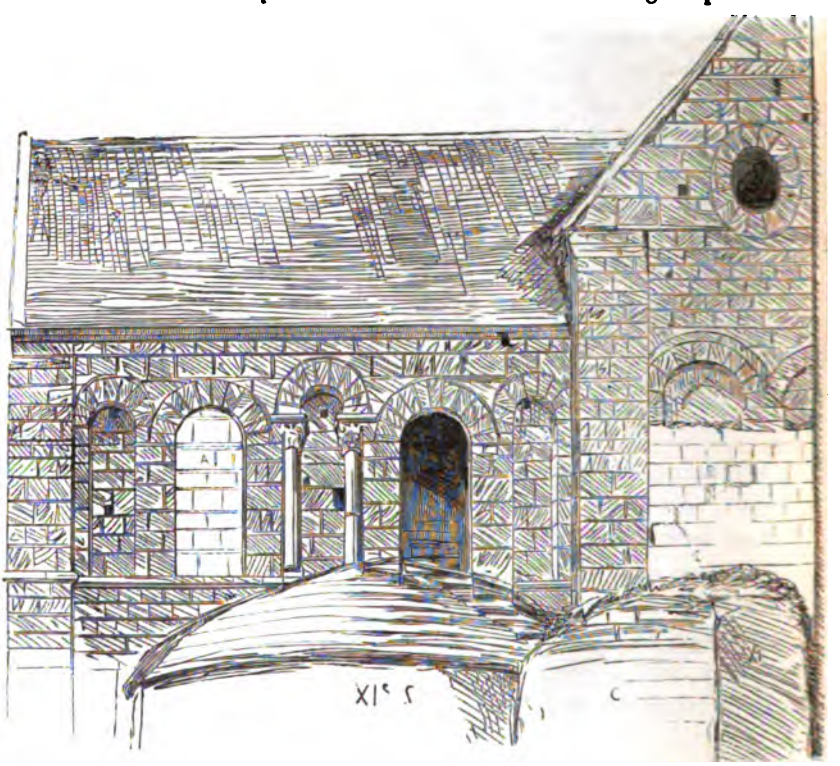


Fig. 34. TRANSEPT MÉRIDIONAL (EXTÉRIEUR).

A. Fenêtre bouchée. C. Escalier ajouté au XIe siècle, donnant accès sur la voûte du transept par une fenêtre et peut-être sur la voûte du chœur en passant par B.

de l'intertransept se trouvent des portions autrefois en vue, car nous y avons rencontré des peintures romanes dont l'existence nous avait été signalée par M. Gautier, greffier du Tribunal; ces constructions et celles qui faisaient partie

des restes de la tour centrale qui, comme dans nos grandes églises normandes occupait d'une manière à la fois si rationnelle et si pittoresque le centre des transepts, semblent en désaccord avec les transepts, et par leur ampleur sembleraient remonter à l'époque des premières constructions.

Le bas-relief, encore inexpliqué, croyons-nous, qui à l'extérieur occupe toute la partie supérieure du transept septentrional, mériterait d'être étudié à divers points de vue; le temps nous a manqué pour le dessiner, comme il nous a manqué pour pousser aussi loin que nous l'eussions voulu l'étude historique du monument. Nous avons voulu seulement en signaler l'importance dans cet article, comptant sur nos confrères de Loches et de Tours pour en faire une étude plus approfondie.

Quant au beau clocher avec flèche, sans être, croyons-nous, celui qui fut achevé de réparer en 1052, il n'en est pas moins fort remarquable (1).

DONJON DE LOCHES.

Le donjon de Loches, dont nous donnons ici la vue intérieure (fig. 35) et extérieure (fig. 36), fait partie des constructions élevées par Foulques.

« Ce donjon, dit M. de Caumont, s'élève encore à plus de 100 pieds au-dessus du sol. Il se compose de deux parties, savoir : une tour principale, carrée-longue, ayant environ 76 pieds de l'est à l'ouest, et 42 pieds du nord au sud; secondement, d'une tour également carrée-longue, mais beaucoup

(1) Nous signalons aux personnes qui désireraient étudier cette église la *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, publiée cette année par M. Nobilleau, membre de la Société française d'archéologie, d'après un manuscrit de Dom Martial Galand.

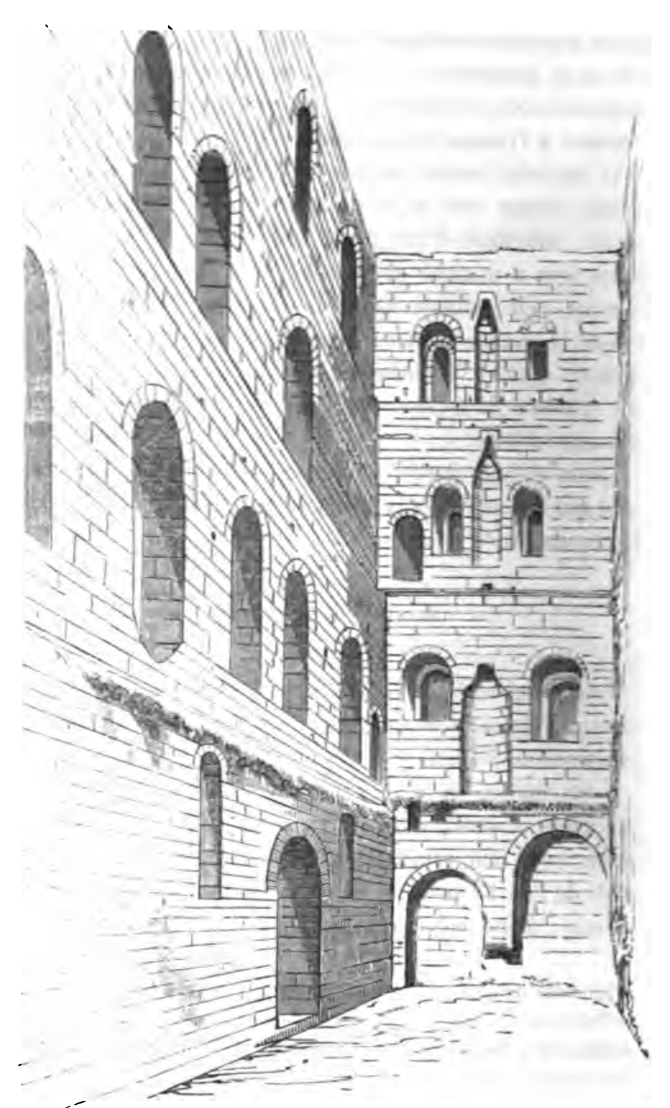


Fig. 35. VUE INTÉRIEURE DU DONJON DE LOCHES.

plus petite, qui s'applique contre la première, en formant du côté du sud une espèce de corps avancé.

« Cette addition du corps principal du donjon avait primi-

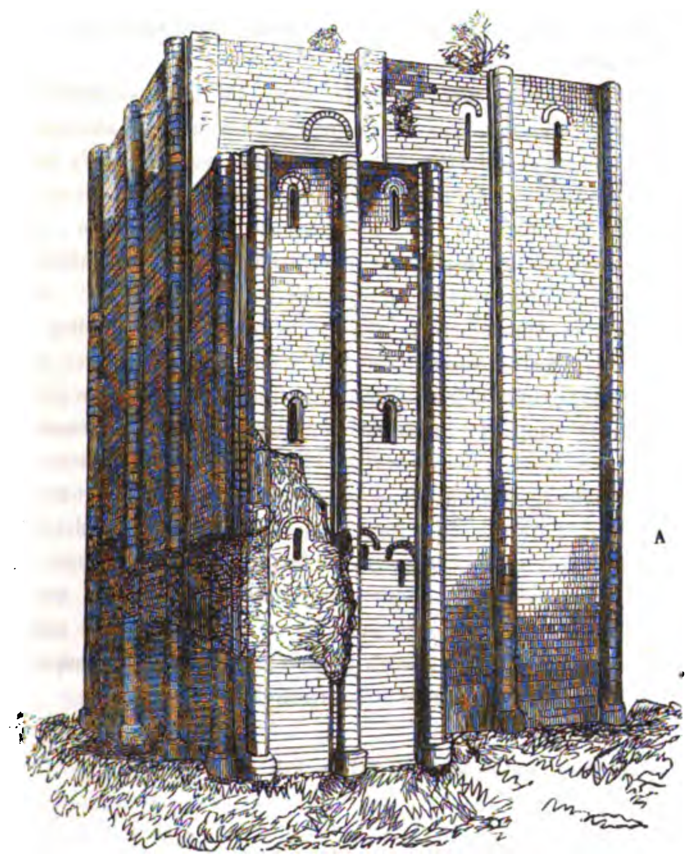


Fig. 36. VUE EXTÉRIEURE DU DONJON DE LOCHES.

tivement la même hauteur que lui ; elle est à présent un peu moins élevée, ses dimensions répondent à la moitié de la

tour principale, car elle a hors œuvre 38 pieds sur 21 : on peut la considérer comme le vestibule du donjon.

« Le donjon de Loches est si bien etabli, si élégant dans son genre avec ses contreforts ornés de demi colonnes cylindriques que je doutais en l'examinant qu'il appartînt au XI[e] siècle (1). »

De notre côté, nous avons été frappé de la ressemblance de ces contreforts avec les demi-colonnes souvent adossées à des pilastres qui s'élèvent jusqu'au haut des nefs, de la fin du XI[e] siècle, colonnes qui, comme nous l'avons dit, n'existaient pas dans la nef primitive de Foulques-Nerra, à Beaulieu. Cette disposition nous paraît aussi bien avancée pour une construction des premières années du XI[e], et nous nous demandions si, comme les colonnes de Beaulieu, ces contreforts-colonnes, dont l'élancement contraste avec le reste de la construction, n'étaient pas une addition au plan primitif. Le temps nous a manqué pour pousser assez loin l'étude du fait suivant, qui semble venir à l'appui de cette supposition. La pioche révolutionnaire ayant détruit la portion inférieure de l'angle A (fig. 36), les colonnes et les pilastres enlevés laissent voir sur une assez grande hauteur l'angle du donjon, contre le parement duquel ces contreforts n'étaient que collés, il serait curieux de s'assurer s'il en est de même aux autres contreforts, et jusqu'à quelle hauteur existe ce manque de liaison entre le donjon et ses contreforts.

(1) *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 519.

———

LE
MUR DE LANDUNUM
(COTE-D'OR),
COMPARÉ
AUX MURS DE L'OPPIDUM DÉCOUVERT A MURSENS
(LOT),
ET AU MUR DÉCOUVERT CETTE ANNÉE AU MONT BEUVRAY
(SAONE-ET-LOIRE).

PAR M. DE CAUMONT.

En 1851, quand je visitai, en compagnie de M. Challe, d'Auxerre, et de M. Mondot de La Gorce, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, les antiquités romaines exhumées à Landunum, entre Laignes et Les Riceys (Côte-d'Or), nous fûmes frappés, mes savants compagnons de voyage et moi, du mode de construction employé pour le mur de défense qui terminait la ville du côté où elle se liait au plateau voisin.

Landunum est effectivement située, comme beaucoup d'autres stations, sur une espèce de cap ou de promontoire défendu par des pentes rapides, mais comme la plupart des caps ou promontoires ayant son point d'attache aux plateaux voisins.

C'est ce point d'attache, d'ailleurs assez étroit, qui a été défendu par un fossé et un mur, parfaitement conservé quand nous l'avons vu. Ce mur, dont je m'empressai de prendre

une esquisse et qui fut plus tard, à ma demande, dessiné par M. Thiollet père, qui leva aussi le plan des bains très-curieux et très-complets de cette station, figuré dans le *Bulletin monumental* et dans mon *Abécédaire d'archéologie*, ce mur, dis-je, offrait deux rangs de trous carrés, dans lesquels évidemment des pièces de bois avaient existé : ces pièces dont on avait, nous dit-on, trouvé quelques débris tombant en poussière, s'engageaient assez loin dans le rempart mi-parti de pierres et de bois, et l'on nous montra de grands clous de fer oxydé, les uns d'environ 20 centimètres de longueur, les autres plus longs encore, recueillis dans les trous dont nous venons de parler et qui avaient traversé les poutres à leur point de jonction avec d'autres poutres transversales qui avaient existé dans l'épaisseur du rempart.

Ces tiges de fer recueillies quelque temps avant notre arrivée en assez grand nombre, et dont nous pûmes voir encore quelques-unes ; ces trous, qui avaient contenu des pièces de bois auxquelles les grands clous de fer avaient été fixés, nous rappelèrent naturellement à la mémoire la description que César a donnée d'un mode de construction usité par les Gaulois au temps où il écrivait.

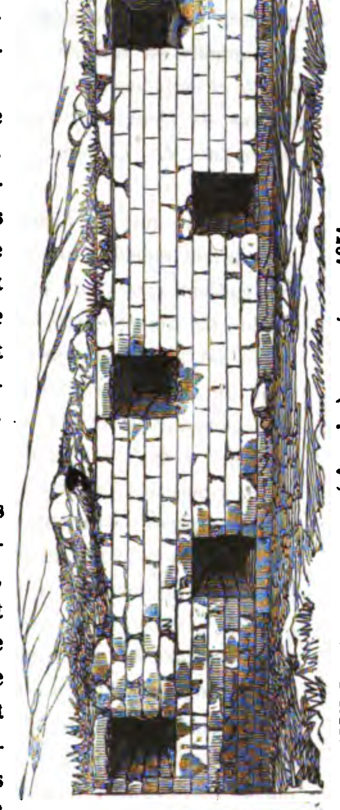
A part cette construction très-singulière, Landunum n'offrit à nos yeux que des débris de monuments romains, très-caractérisés par leur petit appareil, leurs fragments de colonnes, leurs enduits, leurs mosaïques et leurs peintures ; mais on pouvait toujours admettre, comme nous le fîmes alors, ou bien que le système usité du temps de César avait pu se prolonger longtemps après lui pour les murs de défense, ou que ce rempart, mi-parti de pierre et de bois, pouvait avoir été construit pour la défense du promontoire *oppidum*, qui plus tard était devenu une ville romaine.

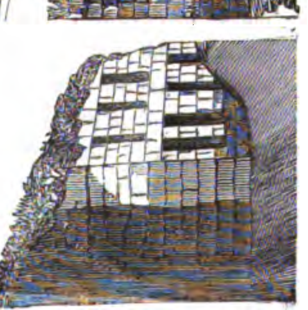
Je publiais quelque temps après notre visite, dans le

Bulletin monumental, un dessin de cette muraille en pierre sèche ; la planche ayant été conservée, je peux le reproduire ici pour faire mieux comprendre ma description (1).

Plusieurs fois j'ai parlé de la muraille de Landunum, soit aux Congrès archéologiques, soit au Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, elle fut l'objet d'une question du programme il y a douze ou quinze ans, et quelques personnes firent espérer l'envoi de plans ou d'esquisses de murs semblables.

Murs de Mursens. — Ces promesses et mes communications avaient été oubliées, quand M. de Pebeyre, préfet du Lot, fit explorer l'année dernière un *oppidum* (2) de ce département, et découvrit des remparts ressemblant tout-à-fait à ceux que nous avions reconnus à Landunum et





PARTIE DU MUR DE LANDUNUM (CÔTE-D'OR), DESSINÉE EN 1851.

(1) Voir le *Bulletin monumental*, t. XVIII, 1852, p. 241 et suiv.

(2) C'est à M. l'abbé Cuquel qu'on doit la première mention de cet *oppidum* ; ses notes attirèrent tout particulièrement l'attention de M. de Pebeyre, qui a fait pratiquer des fouilles.

figurés seize ans auparavant. Nous allons reproduire textuellement plusieurs parties du mémoire détaillé publié sur cette découverte par M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement.

Le mémoire est intitulé : *Découverte d'un oppidum avec muraille et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, commune de Cras, département du Lot, adressé à M. de Pebeyre par M. Castagné.*

« *Mursens*, dit M. Castagné, occupe le sommet d'un « plateau très-étendu situé au confluent de deux cours d'eau « qui coulent dans des vallées étroites et profondes ; il est « bordé, de toutes parts, de rochers escarpés, excepté au « nord, où l'on avait élevé une longue et haute muraille « dont on voit encore les restes bien apparents. Son alti- « tude moyenne est de 316 mètres ; il domine de 130 mètres « environ les deux vallées qui l'entourent. Nous n'évaluons « pas à moins de 150 hectares la superficie du plateau cir- « conscrite par les escarpements et par le rempart.

« Le parement extérieur était partout composé de pierres « de grandes dimensions ; quant au remplissage intérieur, il « avait été effectué tantôt en pierres et pierrailles, tantôt en « terre, suivant la nature des matériaux qui se trouvaient le « plus à proximité du lieu d'emploi.

« Des poutres placées perpendiculairement au tracé de « l'enceinte du rempart et composant la première rangée « étaient très-régulièrement espacées de 2^{m} 70 d'axe en axe, « comme l'indiquent les clous encore en place. Elles repo- « saient horizontalement sur le rocher et occupaient toute « l'épaisseur de la muraille.

« Les poutres transversales étaient solidement reliées par « d'autres rangées de poutres longitudinales au nombre de « deux. La première se trouvait posée à 1 mètre du pare- « ment de la face du mur et la seconde était distante de cette « dernière de 1^{m} 20^{c}.

« La régularité de vides produits par la disparition des « bois et les lignes droites que dessinent les clous placés à « l'intersection des deux rangées de poutres, prouvent que « les pièces de bois employées étaient elles-mêmes droites et « que leur assemblage avait lieu à mi-bois. Ces mêmes indi- « cations démontrent aussi que les pièces de bois dont on a « fait usage avaient un diamètre de 0,32 à 0,35 centimètres « et qu'elles n'avaient pas été soumises à un équarrissage à « vive arête.

« Sur cette première assise de poutres s'élevait, sur une « épaisseur de 1^{m} 30, un massif de maçonnerie de remplis- « sage en pierrailles dans l'intérieur, et occupant toute la « largeur déterminée par les poutres transversales.

« Une seconde assise de bois, en tout semblable à la pre- « mière, était superposée à ce massif, mais de manière « que les poutres transversales de cette seconde assise alter- « nassent, par intervalles égaux, avec celles de la première « rangée. La construction se continuait ainsi jusqu'à ce que « la muraille eût atteint la hauteur voulue.

« Les rangées de poutres transversales et longitudinales « étant assemblées à mi-bois et solidement reliées entre elles « par de fortes chevilles en fer qui les traversaient, ne pou- « vaient être, comme le dit César, ni arrachées, ni en- « foncées, chargées qu'elles étaient de tout le poids de la « partie supérieure qui garnissait les intervalles des rangées « de poutres.

« Les recherches plus étendues et plus complètes dont nous « avons été chargé depuis par M. de Pebeyre, ont révélé dans « la construction de ces murailles l'existence de nouvelles « dispositions entièrement ignorées. Nous avons reconnu, avec « certitude, que l'arrangement relatif des poutres composant « les assises de bois n'était pas partout uniforme et que « l'agencement adopté variait en raison de la configuration

« du terrain, de la hauteur de la construction et de la « nature des matériaux employés.

« A la hauteur et en face du Col, qui était le point « le plus accessible de la place, les moyens de résistance « avaient été proportionnés à la facilité de l'attaque ; c'est « là, en effet, qu'on avait donné au rempart les plus grandes « dimensions.

« La tranchée que nous avons ouverte sur ce point a mis « à découvert un fossé, large de 2^{m}, profond de 1^{m} 10^{c}, et « creusé à 4^{m} 60^{c} en avant du mur de face de la muraille. « Cette fouille, pratiquée sur une longueur de 8^{m}, mesurée « dans le sens du développement de l'enceinte, embrasse « quatre rangées de trous laissés par les vides qu'a produits « la décomposition des poutres transversales et dans lesquels « nous avons retrouvé des chevilles en fer, encore en place, « au point d'intersection des poutres qui formaient l'en- « semble des assises.

« La position des poutres longitudinales n'est pas moins « bien accusée que celle des pièces transversales. Ici, l'ar- « rangement des pièces de charpente diffère des combinai- « sons que nous leur connaissons : les poutres composant « chaque couche, au lieu d'alterner sur la face du mur, par « intervalles égaux, en forme d'échiquier, sont toutes super- « posées et se correspondent dans le sens vertical, tandis « que nous retrouvons, dans la position des poutres longitu- « dinales, la disposition première en quinconce des poutres « transversales. C'est, en un mot, le système renversé dans « l'arrangement des poutres : la disposition extérieure repro- « duit celle qui a été adoptée ailleurs, à l'intérieur, et l'in- « térieur est conforme à ce que nous voyons à l'extérieur « sur un autre point.

« Le remplissage du mur, tant sur la largeur qui séparait « les couches de poutres qu'entre les poutres elles-mêmes,

« était exécuté en pierres et pierrailles sans aucune espèce « de soin particulier, si ce n'est autour des poutres où l'on « avait arrangé les plus grosses pierres à la main pour les « enchâsser et leur donner plus de stabilité. Sous la dernière « rangée de poutres régnait, sur toute l'étendue de la mu- « raille, une couche de 0m 25c à 0m 30c d'épaisseur d'une « argile plastique jaunâtre dont il existe des dépôts considé- « rables sur le plateau.

« L'emploi de cette couche de glaise paraît avoir eu pour « but de remplir l'office de chape, afin d'empêcher les eaux « pluviales de s'infiltrer dans les couches inférieures, de « préserver les poutres de l'effet désastreux que produit l'hu- « midité sur le bois et d'en prolonger ainsi la durée.

« Le parement extérieur de la muraille était vertical ; mais « nous avons pu nous assurer qu'à partir d'une certaine « hauteur, qui n'avait rien de fixe, subordonnée qu'elle « était aux reliefs et aux accidents de terrain, la face inté- « rieure s'élevait en gradins successifs jusqu'au sommet du « mur où l'épaisseur se réduisait, à peu près, à la moitié de « la largeur à la base. C'est sur un de ces gradins, que « recouvrait un terrain argileux, que nous avons trouvé les « traces bien apparentes de matières ligneuses.

« Nous croyons que les gradins ménagés sur la face inté- « rieure du mur se rattachaient plutôt au système même de « la défense qu'à des circonstances particulières résultant « des accidents de terrain, et qu'ils constituaient une des « dispositions essentielles de la construction.

« Ce qui nous porte à admettre que ces retraites étaient « une partie intégrante du rempart, c'est que les assiégés « pouvaient, en cas d'attaque, s'y ranger plus sûrement « que derrière un *vallum*, lancer de là des projectiles sur « les assiégeants et éviter d'être atteints par les traits de ces « derniers ; comme aussi, ils donnaient aux défenseurs de

« la place la facilité de monter avec diligence et en masse sur « la plate-forme pour en défendre l'accès à l'occasion.

« Les vides laissés par les cadres de la charpente des assises « du mur sont des mieux conservés tant dans la direction « transversale que dans le sens longitudinal. Les poutres « occupaient, partout, toute l'épaisseur de la muraille ; les « conduits qui les contenaient accusent des pièces de bois de « 0^{m} 32^{c} à 0^{m} 35^{c} de diamètre et n'ayant pas subi d'équar- « rissage avant leur emploi.

« En prenant pour terme de comparaison la hauteur qui « existe encore, nous estimons que, d'après le cube des « matériaux provenant des éboulements amoncelés au pied de « la muraille, elles pouvaient avoir 9^{m} environ d'élévation « totale sur le point dont il s'agit.

« Une troisième fouille à gauche, et non loin du Col, « a montré une variation nouvelle des combinaisons dont « les poutres étaient l'objet dans les fortifications gau- « loises.

« Sur ce point, les rangées de poutres placées soit en « travers, soit en long, se correspondent ; elles suivent les « lignes verticales dans tous les sens et s'écartent des deux « dispositions que nous avons décrites. Les poutres perpen- « diculaires au tracé de l'enceinte sont éloignées de 1^{m} 65^{c} et « les couches espacées de 0^{m} 70^{c} en hauteur. La première « traverse repose à 0^{m} 50^{c} de la limite extérieure du mur et « la deuxième à 1^{m} 30^{c} ; elles ne laissent entre elles qu'un « intervalle de 0^{m} 80^{c}.

« Le bois et le fer étaient la base de la solidité de ces sortes « de remparts ; les matériaux, soit de revêtement, soit in- « térieurs, n'avaient, pour ainsi dire, d'autre utilité que de « donner la facilité d'asseoir les couches de poutres, de les « charger d'un poids qui leur donnait de la fixité et de la ré- « sistance ; aussi, comme nous l'avons déja fait remarquer, la

« quantité de bois était-elle toujours proportionnée à la so-
« lidité que devait offrir la muraille.

« Comme sur tous les autres points du rempart que nous
« avons fouillés, les vides des poutres et les clous affectent,
« ici, une régularité géométrique de position très-intéressante
« à constater. Une fois l'espacement de deux rangées de clous
« déterminé, nous avons pu retrouver les autres et en fixer,
« à l'avance, la position à quelques centimètres près.

« Les diverses fouilles pratiquées dans le rempart ont mis
« à jour des débris de poteries gauloises, noirâtres à l'exté-
« rieur avec grains de quartz à l'intérieur, ou bien de couleur
« bleuâtre sans quartz, mêlés avec de nombreux et gros
« fragments d'amphores à culots pointus, à goulots allongés,
« garnies de deux fortes anses et fabriquées avec une argile
« de couleur jaune paille, ou bien de nuance rougeâtre.
« Ces débris d'amphores sont en si grande quantité qu'ils
« forment une portion du remplissage du rempart sur certains
« points et entre autres sur l'escarpement qui domine St-Ju-
« lien. Les amphores, aussi bien que les autres poteries, se
« trouvent à toutes les hauteurs et jusque dans le fon-
« dement de la muraille ; nous en avons recueilli entre
« les vides des poutres, à côté des clous, dans des portions
« de murailles qui n'ont subi aucune déformation depuis
« l'époque de la construction et où se sont conservés les
« objets qui y furent enfouis.

« La présence de fragments d'amphores dans une construc-
« tion élevée par les Gaulois prouve, d'une manière incontes-
« table, que, contrairement à ce qu'on n'a pas admis jusqu'à
« ce jour, les peuples celtiques ont connu ces sortes de
« vases et que l'usage n'en a pas été exclusif aux Romains. »

Ce long extrait du mémoire de M. Castagné fait connaître toutes les particularités offertes par les murs de Mursens ; la planche que nous avons reproduite, d'après lui, d'une partie

du mur montre comment les poutres se croisaient et étaient maintenues dans la maçonnerie.

Murs du mont Beuvray.

Je passe maintenant à la découverte faite récemment au mont Beuvray par M. Bulliot, dont les lecteurs du *Bulletin* connaissent le dévouement. On sait que depuis plusieurs années M. Bulliot dirige des fouilles dans cette solitude du mont Beuvray, qu'il s'est fait construire là une cabane pour être constamment avec les ouvriers qu'il emploie, et que les privations imposées par un long séjour au milieu des bois, sur ce point élevé et sauvage, n'ont pu ralentir son zèle.

Il y a quelques jours à peine, je faisais une excursion sur le mont Beuvray, et je constatais des faits dont M. Bulliot entretiendra bientôt le monde archéologique, et dont le mérite de la découverte lui revient tout entier.

Ayant, en effet, rencontré à Nevers un baigneur qui revenait de St-Honoré, établissement créé non loin du mont Beuvray par M. le marquis d'Espeulles, sénateur, j'appris de sa bouche que les fouilles faites cette année par M. Bulliot avaient mis à nu une muraille des plus anciennes, et la description qu'on me fit des trous carrés qui se trouvaient à sa base me fit penser qu'elle devait avoir beaucoup de rapport avec celles de Mursens et de *Landunum*.

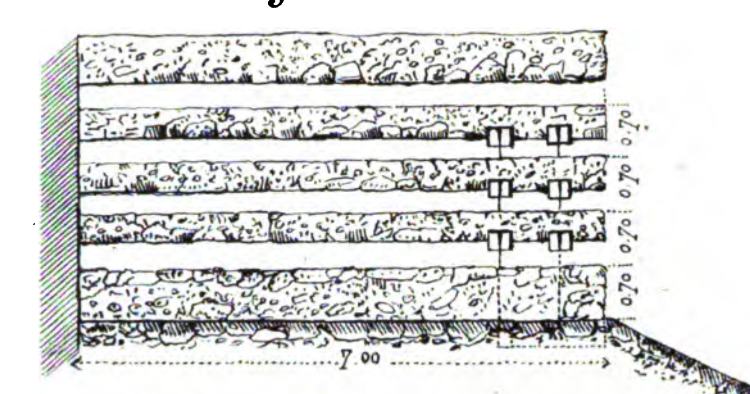
Une lettre de notre savant confrère, M. Anatole de Barthélemy, vint quelques jours après confirmer cette supposition; ce qui me détermina à aller à Autun le 8 août, pour faire le lendemain une excursion au Beuvray.

Le mont Beuvray, que l'on voit très-bien d'Autun, est à 24 kilomètres de cette ville; on peut y aller en deux heures et demie (1).

(1) Pour la gouverne de ceux qui se feraient conduire au Beuvray, j'avertis qu'il faut exiger que l'on aille au moins jusqu'à l'entrée du

MURAILLE GAULOISE DE MURSENS.

Coupe en travers.

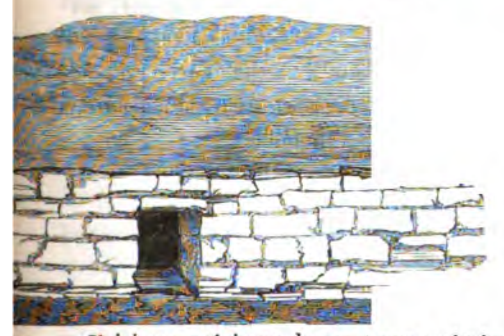


Echelle de $0^{m}.01$ pour un mètre

Lemarchand à Caen

Je n'ai rien à dire des fouilles dont M. Bulliot, puis M. le comte d'Aboville ont fait la description l'année dernière au Congrès archéologique de France ; elles ont mis à découvert un certain nombre de maisons avec appartements rectangulaires, dont les soubassements exhumés sont formés de pierres d'appareil irrégulier formant des murs sans ciment de chaux.

Je ne veux parler que du mur d'enceinte découvert cette année même par M. Bulliot, et qui offre à peu près les mêmes particularités que le mur de *Mursens* et que celui de *Landunum*. Effectivement on voit à la base de ce mur des trous carrés absolument semblables à ceux qui ont été observés dans ces deux localités, et dans tous on a retrouvé les clous en fer décrits par M. Castagné, et semblables aussi à ceux que j'avais vus à *Landunum*. Ces clous sont en grand nombre encore dans les trous, et M. Bulliot dira à quelle distance ils se trouvaient de l'orifice.





Voici un spécimen de ces trous ; plusieurs sont à environ

chemin que M. Bulliot a fait élargir : faute de s'être entendu sur ce point, on pourrait très-bien refuser d'aller au-delà de l'auberge du Grand-Poirier, qui est à près de 2 kilomètres du chemin dont je parle. On pourrait même, si on le voulait, aller en voiture jusqu'au point où les fouilles ont été faites ; la route est très-praticable en été.

90 centimètres les uns des autres ; ils m'ont paru plus rapprochés à l'autre extrémité de la ligne courbe sur laquelle ils se développent. On m'a dit que deux rangs de trous étaient superposés sur un autre point. Ce mur est moins bien conservé que celui de Mursens, d'après ce que nous apprend le mémoire de M. Castagné, et beaucoup moins bien surtout que celui de *Landunum*, dont l'appareil est assez régulier, mais également sans mortier de chaux.

Une chose à remarquer au Beuvray comme à Mursens, c'est le grand nombre de débris d'amphores ou de tuiles à rebords recueillis dans les fouilles, et la réflexion de M. Castagné trouve naturellement sa place au Beuvray comme à Mursens.

Je n'ai l'intention de me livrer à aucunes considérations relativement aux murs du Beuvray ; à M. Bulliot appartient exclusivement la description de cet *oppidum*, dont les fouilles ont excité l'intérêt de l'Empereur ; il me suffit d'avoir établi un rapprochement entre ces murs et ceux de Mursens, surtout avec ceux de Landunum qui, quoique depuis longtemps signalés, n'avaient pourtant, que je sache, guère excité la curiosité et sont demeurés à peu près inconnus, malgré la planche et la description que j'avais publiée en 1852 dans le *Bulletin monumental*.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA SEINE-INFÉRIEURE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE M. L'ABBÉ COCHET,

PAR M. EUGÈNE HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.



Nous venons, un peu tard peut-être, parler à nos lecteurs d'un remarquable ouvrage publié, il y a deux ans, par notre très-honoré confrère M. l'abbé Cochet, sur les antiquités de la Seine-Inférieure; mais les plaisirs différés ne sont-ils pas souvent les plus doux; et qu'est-ce que deux ans pour une histoire vieille de deux mille ans?

Le docte et ingénieux abbé embrasse, en effet, dans ses investigations toutes les œuvres des hommes de l'embouchure de la Seine, depuis les cailloux informes des peuplades anté-historiques jusqu'aux non moins mystérieux produits des époques mérovingiennes, dont l'origine est encore à trouver.

M. l'abbé Cochet consacre, pour la première fois, un chapitre développé aux antiquités réellement gauloises, dont le contingent fort restreint a été si souvent grossi d'adjonctions romaines ou franques.

La Seine-Inférieure se divisait, d'après notre auteur, en deux peuples nommés par les géographes et les historiens : les Calètes et les Vélocasses.

Trois médailles gauloises prouvent que l'ethnique de ces derniers était Véliocasses plutôt que Vélocasses, et encore la fin du nom emprunte-t-elle au Θ de la légende VELIOCAΘI un son amorti qui n'est pas précisément les CASSES des géographes modernes; de plus, ces trois médailles donnent presque la certitude que la ville capitale de ces peuples se nommait Ratumacos, nom bien voisin du Rotomagus latin, à moins que Ratumacos ne soit un nom de chef associé à Suticcos qui figure aussi sur ces médailles et qui sert à les rattacher les unes aux autres. C'est ainsi qu'on pense que l'ethnique de la peuplade des Eburovices a pu engendrer le nom de chef Eburovix. Nous demanderons donc à M. l'abbé Cochet, pour une seconde édition, l'orthographe correcte VELIOCAΘI par un V et un E conjoint et un Θ au lieu d'un O.

Pourquoi M. l'abbé Cochet groupe-t-il les médailles KAΛETEΔOY KAΛET et KAΛ avec celles qui leur ressemblent si peu et qui portent CALEDV en caractères romains? Si ces dernières appartiennent à l'ouest de la Gaule, ce qui n'est pas invraisemblable, à coup-sûr les précédentes ne sauraient y être classées, puisqu'on ne les trouve en masse que dans l'est, où notre cher maître, M. de Saulcy, les a données aux Éduens.

Mais est-il bien certain qu'on doive attribuer aux Calètes les médailles si curieuses, par leur faire compassé et soigné, sur lesquelles on lit CALEDV — SENODON et ATEVLA — VLATOS? rien n'est moins assuré. En dernier lieu, M. de Saulcy a placé ces médailles chez les Carnutes ou les Turons qui présentent un type analogue, un bœuf beuglant, en signe de défi, devant un vase placé en guise d'*athlon*. J'engagerai donc M. l'abbé Cochet à supprimer ces deux séries de médailles de la partie gauloise de la Seine-Inférieure.

On a cru longtemps que les monnaies gauloises n'étaient que des copies de médailles grecques ; M. l'abbé Cochet accuse trop fortement cette erreur pour que nous ne la relevions pas ici ; « Et encore, dit-il, ce numéraire n'a-t-il « rien de très-autonome ni de véritablement aborigène ; c'est « une importation étrangère, une imitation de la Grèce, « dont les types sont copiés non pas seulement dans leur « forme et leurs motifs, mais encore jusque dans leur ca- « ractère et leur consonnance épigraphique. Toutes ces ter- « minaisons à peu près invariables en *i*, en *o*, en *u*, en *on*, « en *os*, ne révèlent-elles pas, dans le monnayage de nos « ancêtres, *cette langue* grecque que César surprit un jour « sur les tablettes du camp des Helvètes ? »

Nous regrettons de ne pas être du même avis que notre confrère. L'expérience nous apprend que les Gaulois n'ont copié, *dans l'origine*, le statère de Philippe de Macédoine, que dans un but économique, pour réaliser, sur des fontes successives, des bénéfices considérables et faire plus facilement agréer leur première monnaie par des populations habituées au numéraire macédonien. L'étude de la numismatique gauloise prouve encore que, dès le début, les Gaulois ont su créer des types originaux qui n'ont rien emprunté aux monnaies des Grecs, ni leurs types, ni leur langue qui n'était pas celle en usage dans la Gaule.

On a eu jusqu'ici le tort de se figurer les Gaulois comme des barbares qui n'avaient ni arts, ni lettres, rien qui les rattachât au concert des peuples civilisés. Les études des langues néo-celtiques ont eu de plus pour résultat de dépister les chercheurs et de leur faire concevoir une langue gauloise pleine de fantasmagorie, hérissée de consonnes comme le Cornique, le Cambrien, ou l'Irlandais ; toutes ces idées préconçues sont fondées sur l'erreur. Les Gaulois cultivaient les arts du dessin, sans doute, autant qu'on peut le faire de

nos jours dans nos petites villes de province, et même les artisans artistes, ceux qui gravaient, par exemple, les coins de leurs médailles, étaient beaucoup plus nombreux que de nos jours. Il y a deux mille ans, on eût trouvé réparties sur le sol de la Gaule des écoles florissantes, où l'étude de la forme et la pratique de la ciselure étaient beaucoup plus en honneur qu'en plein XIXe siècle.

Quant au langage gaulois, pourquoi vouloir qu'il diffère si fort des langues grecques et romaines ? N'est-il pas fils, comme celles-ci, du sanscrit, et les mêmes modes, les mêmes consonnances n'ont-ils pas dû affecter le groupe tout entier des langues de la famille Arienne ?

M. Adrien de Longpérier a déjà démontré, avec beaucoup d'autorité, que les terminaisons *os* des mots gaulois n'étaient pas plus grecques qu'italiotes. Nous ajouterons qu'en présence des langues grecques et romaines, le moindre effort de raisonnement conduit à vouloir, pour le gaulois, des consonnances, des fins de mots, des suffixes enfin conçus dans le même système, c'est-à-dire le mécanisme de la déclinaison propre à toutes les langues antiques, et non cette déformation due au temps qui défigure par l'abus des consonnes la plupart des langues néo-celtiques. Les Gaulois se servaient de caractères grecs pour écrire les mots de leur langue, et non de la langue grecque pour exprimer leur pensée. La langue grecque n'était, pour les Gaulois comme pour les Romains, qu'une langue savante à la portée seulement des érudits.

M. l'abbé Cochet donne ensuite de curieux détails sur la composition des hachettes gauloises ou coins de bronze qui se trouvent par toute la Gaule, avec des indications très-variées d'emmanchement, depuis la hachette à simple lame métallique à rebords à peine indiqués, jusqu'aux haches à fortes oreilles, et surtout jusqu'à ces coins creux à facile emmanchement,

mais qui, si souvent, semblent n'avoir jamais été emmanchés et n'avoir jamais servi, car ils ne sont seulement pas ébarbés.

On trouve souvent ces haches et coins non ébarbés, en masse et comme s'ils constituaient des monuments votifs, espèces d'*ascia* des temps antiques auxquels les outils de fer des fabricants de bateaux du Rhône auront été substitués avec le temps.

M. l'abbé Cochet dit ensuite un mot des puissantes montagnes de scories cachées dans les bois, témoins irrécusables des efforts tentés par nos pères pour produire le fer, le plus indispensable des métaux, depuis qu'on ne s'applique plus à donner au bronze cette trempe en quelque sorte aciérée, dont les Gaulois avaient le secret. Nous trouvons dans la Sarthe des amas non moins nombreux et non moins considérables de scories parmi lesquelles il s'est rencontré, une fois, une tuyère en terre réfractaire et des lopins de fer de 2 ou 3 centimètres de longueur : ces objets sont déposés au musée archéologique.

La Normandie possède d'anciennes enceintes de camps ou d'*oppida* qui ont offert dans tous les temps un vaste sujet d'étude. La plus remarquable est la cité de Limes, commune de Braquemont, près Dieppe, fouillée avec tant de soin par MM. Feret frères. Des débris de haches, de silex et de médailles gauloises trouvées dans cette enceinte ne permettent pas de douter que ce ne fût un *oppidum* gaulois.

La période romaine fournit à M. l'abbé Cochet l'occasion de rechercher les villes principales que possédaient alors les territoires des Calètes et des Véliocasses, et qui sont connues par les itinéraires et les géographes ; mais notre savant et persévérant auteur y joint un nombre assez considérable de stations antiques dont l'existence n'a été relevée que par l'étude du sol.

Arrivant ensuite à la recherche des voies romaines, il

enrichit cet important sujet d'observations souvent originales.

Mais c'est surtout aux nombreux détails qu'il contient sur l'époque franque, que le livre de M. l'abbé Cochet doit son principal intérêt.

On connaît les lumières que M. l'abbé Cochet a su répandre sur cette époque.

Pour exploiter complétement ces trois grandes séries, M. l'abbé Cochet prend chaque canton du département et passe en revue presque toutes ses communes, en ouvrant un article à chacune des trois époques dont nous venons de parler.

Parmi les articles les plus intéressants figurent ceux relatifs au cimetière gaulois de Moulineaux, dont M. l'abbé Cochet reproduit huit vases, à l'abbaye de Jumiéges et au Champ-du-Trésor de Limésy, dans lequel on mit au jour, en 1820, une grande quantité de monnaies gauloises, dont M. l'abbé Cochet a fait reproduire un certain nombre; parmi les médailles représentées et qu'il n'a pu déterminer à raison de l'irrégularité du dessin ou de la gravure, je reconnais en tête, la médaille rare à la légende IBRVIX pour EBVROVIX, le CALEDV et l'ANDECOMBORIVS.

Les cimetières romains de Barentin ont fourni un contingent assez considérable de vases de terre et surtout de verre, dont douze échantillons sont représentés; dans les localités de Cailly et d'Archelles on a découvert deux belles balances antiques; mais le champ le plus riche en débris antiques a été St-André-sur-Cailly, où l'on a trouvé à diverses reprises des médailles gauloises et romaines, une mosaïque romaine, des hypocaustes et des débris de chapiteaux, colonnes, etc.

L'article consacré à l'antique Uggate (Caudebec-lès-Elbeuf) présente aussi beaucoup d'intérêt, à raison des nombreuses

figures dont M. l'abbé Cochet accompagne toujours son texte. Son livre est comme un véritable musée qui se meut sous les yeux du lecteur ; vous passez d'une inscription où figure le nom d'Hadrien à un seau romain de bronze, voire même à un cure-oreille et à un cure-dent. Rien n'échappe à ses patientes investigations.

Une très-belle récolte a été celle de Tourville-la-Rivière (1862) ; les vases de terre et de verre y sont de formes très-variées.

D'autres localités, telles que Ouville-la-Rivière, Lamberville, ont fourni une certaine quantité de débris très-curieux.

Mais nulle part la récolte n'a été aussi abondante que dans le cimetière franc d'Envermeu, célèbre aujourd'hui dans tout le monde savant. Quelle riche moisson ! et quelle moisson profitable pour un observateur aussi fin et aussi sagace que M. l'abbé Cochet ! Onze pages in-4°, remplies de gravures sur bois du plus grand intérêt, reconstituent tout le mobilier céramique et métallique de la rude société mérovingienne, depuis la francisque et l'angon jusqu'aux pinces à épiler, depuis le seau à anse historié, cause plaisante d'une singulière erreur, jusqu'aux épingles à cheveux à terminaisons luxueuses, jusqu'aux boucles-d'oreilles et aux colliers des dames du temps.

Nous attendions M. l'abbé Cochet à l'article de Caudebec, et nous avions hâte de savoir si la médaille CALEDV — SENODON s'était trouvé au mont *Calidois* ou *Calidu ;* notre honorable confrère n'en dit rien ; et tout en déclarant qu'il ne serait pas surpris d'y voir placer un jour le *Caletum* antique, il avoue ne pouvoir partager l'opinion de MM. Fallue et Guillemethe qui croient voir un camp sur le *Calidu* et une seconde enceinte fossoyée dans les bois qui couvrent la colline orientale.

Il paraît qu'on trouve surtout sur le *Calidu* des tuiles à

rebords, des fragments de vases et des médailles romaines.

Un objet antique que M. l'abbé Cochet a contribué à mettre en lumière est celui qu'il désigne sous le nom d'*hippo-sandale*. L'article St-Saëns en donne cinq types divers; il cite les nombreux auteurs qui ont mentionné ce curieux mode de ferrure et surtout l'assertion de M. Troyon qui en a recueilli quatre sur un squelette de cheval.

« Après Envermeu, dit notre docte abbé, Londinières a été notre meilleur arsenal mérovingien »; et, en effet, on voit à cet article un curieux assemblage d'armes, de vases, de plaques et d'ornements de tous genres.

Nous aurons occasion de revenir un jour sur une plaque de cette récolte, celle qu'on voit au bas de la pl. 523, à gauche; une plaque identique a été trouvée dans la Sarthe, au cimetière mérovingien de Conneré; mais la nôtre, qui est déposée au musée archéologique du Mans, offre des détails extrêmement curieux qui n'ont pu être indiqués sans doute dans la réduction donnée par notre savant confrère.

Parfondeval a été encore un champ fertile d'où sont sortis des haches très-extraordinaires et des fibules d'or et d'argent : tous ces objets sont très-fidèlement reproduits. Un des très-grands mérites des ouvrages de M. l'abbé Cochet est d'initier le lecteur à la connaissance complète des objets qu'il décrit par de nombreux dessins répartis dans son texte et par la citation des auteurs qui ont parlé des mêmes objets, en même temps que lui.

CHRONIQUE.

La Description d'un ancien plan du monastère de St-Gall au IXe siècle, que nous avons publiée dans le 4e no du *Bulletin* de cette année, est de M. Willis, savant antiquaire anglais.

Nous nous empressons de réparer cette omission qui ne provient que de l'absence du traducteur et de l'incertitude de l'imprimeur sur le nom de l'auteur.

Congrès scientifique de France. — Nous venons de recevoir le programme très-intéressant de la XXXVe session du Congrès scientifique de France qui s'ouvrira, le 1er décembre, à Montpellier. Voici quelques-unes des questions qui ont trait à l'archéologie :

Topographie du littoral méditerranéen du Rhône aux Pyrénées (graus, étangs, etc.). Des modifications qu'il a pu subir depuis les anciens géographes jusqu'à nos jours.

Géographie ancienne des pays du littoral français de la Méditerranée.

Quelles sont les principales découvertes qu'ont produites les fouilles archéologiques les plus récentes faites en Languedoc ?

Peut-on déterminer le siége de fabrication des objets en plomb (tuyaux, cercueils, etc.) usités dans le Midi à l'époque romaine et dans les premiers siècles chrétiens ?

Réunir, classer et apprécier tous les témoignages, épigraphiques ou autres, qui se rapportent aux divinités locales et indigènes qu'on adorait, soit avant, soit sous la domination romaine, dans les provinces méridionales de la Gaule.

L'architecture religieuse du XIIe siècle dans le Midi offre-t-elle

des caractères particuliers qui permettent d'établir une région monumentale distincte pour cette contrée ?

En comparant les plans des principales églises du Midi de style ogival avec ceux qui sont généralement usités pour les églises du Nord, expliquer les différences qui peuvent exister dans l'ordonnance générale.

Signaler les autels anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les meubles, les instruments et livres liturgiques que renferment encore les églises du Bas-Languedoc.

Des principaux cloîtres du Midi (Arles, Elne, etc.).

Étude archéologique sur Maguelone.

De l'architecture militaire à Aigues-Mortes, Carcassonne, Narbonne, etc.

Quelles sont les peintures murales que l'on connaît dans les monuments du moyen-âge et de la Renaissance en Bas-Languedoc ? Ont-elles été dessinées ou décrites ?

Apprécier la portée et le vrai caractère du mouvement artistique contemporain.

Quel est en ce moment l'état de l'architecture dans le midi de la France ?

Quelle est la situation des autres arts dans cette grande région de la France ?

Congrès provincial de l'Association normande à Flers. — Le 8 juillet 1868, l'Association normande ouvrait à Flers son Congrès annuel, qui a été un des plus brillants de ceux que la Compagnie a dirigés depuis trente-cinq ans.

Nous tirons du *Journal d'Alençon* quelques détails sur le Congrès de Flers.

M. de Caumont qui, après trente-six ans d'exercice comme directeur, avait annoncé sa résolution de se retirer, avait en même temps fait tous ses efforts pour que sa retraite eût lieu au milieu d'un succès, et il avait été merveilleusement secondé dans cette pensée par M. Toussaint, maire de Flers; par M. Schnetz et par tous les organisateurs du Congrès. Il avait, d'ailleurs, obtenu que M. le comte de Lesseps, M. G. Lambert,

M. Jules Duval, M. le comte Foucher de Careil, M. Cotteau, d'Auxerre, et plusieurs autres orateurs d'un talent reconnu feraient des conférences publiques.

Le 8, le rapport de M. le comte de Vigneral sur la visite des fermes a occupé toute la séance.

Le 9, a eu lieu l'enquête agricole et la visite de la grande exploitation de M. Gevelot.

Le 10, enquête industrielle et visite des manufactures de Flers.

Le 11, Concours provincial agricole et installation des jurys, enquête morale et artistique, réception de M. le comte Ferdinand de Lesseps.

Le dimanche 12, a eu lieu la distribution des récompenses décernées par l'Association normande aux lauréats de l'exposition agricole, industrielle et des beaux-arts dont la ville de Flers avait été désignée cette année pour être le théâtre.

La journée a été des plus brillantes et des mieux réussies suivant les indications du programme.

En dehors des visites et des expériences agricoles, du concours de bestiaux, de l'examen des produits industriels et artistiques exposés et des rapports et des discussions qui ont eu lieu dans le sein des Comités de l'Association normande, chacune des quatre soirées qui ont précédé la journée du 12 a été consacrée, comme nous le disions, à des conférences du plus haut intérêt. Dire qu'on y a successivement entendu MM. Gustave Lambert, Jules Duval, Cotteau, le C[te] Foucher de Careil, de Lesseps, Malherbe, etc., etc., et que ces hommes éminents ont su, pendant des heures entières, captiver plus de 2,000 auditeurs qui se pressaient autour d'eux dans le local trop étroit de la Halle-aux-Grains, converti pour la circonstance, en un vaste amphithéâtre, ce sera donner une idée bien imparfaite encore de l'intérêt qui s'attachait à ces leçons et de l'attention aussi empressée que soutenue avec laquelle elles ont été accueillies.

On ne pouvait mieux préluder à la journée qui devait si dignement couronner la présence de l'Association normande, et nous ne saurions adresser trop de remercîments aux mem-

bres honorables qui la composent et en particulier à son éminent fondateur et président, M. de Caumont, qui, depuis plus de trente ans, s'est consacré avec un dévouement et une intelligence qui n'ont d'égale que sa modestie, à cette œuvre si féconde de vulgarisation et de progrès.

Depuis la veille, toute la nuit et toute la matinée, le chemin de fer déversait à chaque instant des flots de population avide de prendre sa part de cette grande fête, d'autant plus attrayante que c'était le travail et l'industrie qui en faisaient tous les frais. D'autre part, les cantons voisins, empruntant les moyens de transport à leur disposition, s'avançaient vers la ville en flots non moins compacts, non moins pressés. Aussi, à midi, la population de la ville de Flers, qui compte plus de 10,000 âmes, avait au moins triplé ; les rues étaient encombrées d'une foule avide, empressée, rayonnante de plaisir et de joie.

C'est à ce moment qu'en présence des autorités réunies sur le perron de l'Hôtel-de-Ville et au milieu desquelles on remarquait M. de Magnitot, préfet de l'Orne ; M. Le Roux, sous-préfet de Domfront ; M. Bézuel, sous-préfet d'Argentan, et M. Dorville, sous-préfet de Mortagne, a eu lieu le défilé des Orphéons et des musiques appelés à figurer dans les concours spéciaux que devaient présider M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut ; M. Bazin, professeur au Conservatoire et autres célébrités.

Chaque société était précédée de ses riches bannières déjà constellées de médailles, témoignages de précédents succès dans d'autres concours. On y remarquait les sociétés de Domfront, de Vire, de Condé-sur-Noireau, d'Argentan, de Trun, de Vimoutiers, de Tourouvre, d'Argences et de tant d'autres localités.

La Société de secours mutuels de Flers, qui venait de recevoir de M. Schnetz, son président, une magnifique bannière, avait voulu, avec ses 700 membres, prendre sa part de la fête et du défilé qui s'est opéré dans le plus grand ordre. On y remarquait un grand nombre d'instituteurs accourus de tous les points du département ; car ce jour était aussi celui de la fête de l'ensei-

gnement populaire, M. le Préfet de l'Orne ayant eu l'idée d'ouvrir à cette occasion, dans la ville de Flers, une exposition scolaire et de placer ainsi sous les yeux du public le résultat des travaux si instructifs et si intéressants de nos écoles. Hâtons-nous de dire que cette partie de l'exposition, organisée avec intelligence dans la halle aux toiles, n'a été ni la moins suivie ni la moins admirée.

A trois heures, les autorités se sont réunies de nouveau à la mairie et se sont rendues en cortége sur le champ de foire où une vaste et riche tribune, élevée par les soins de la maison Belloir, de Paris, s'élevait en face du pavillon, j'allais presque dire du palais de l'Exposition industrielle, car ce bâtiment, aux proportions grandioses et monumentales, répondait dignement à son but et à l'importance des produits qui y étaient installés dans un ordre et avec un goût parfaits.

L'estrade était déjà occupée par toutes les notabilités de la ville et du département, les membres des Jurys et des Commissions et une foule d'étrangers de distinction.

M. le Préfet de l'Orne, à qui la présidence d'honneur avait été dévolue, a pris place au fauteuil. A sa droite siégeaient M. Léonce de Lavergne, et M. de Caumont qui, malgré son titre de président réel de l'Association, s'efface toujours et met tous ses soins à attribuer aux autres les honneurs qui lui sont dus si légitimement ; à la gauche de M. le Préfet, étaient M. de Lesseps, directeur de la Société de l'Isthme de Suez ; M. Ambroise Thomas, de l'Institut, et M. Toussaint, maire de Flers.

Des milliers de spectateurs encombraient le champ de foire, foule animée, joyeuse sans bruit, mais calme et réfléchie suivant l'esprit et le caractère sérieux des populations de ces contrées.

Après un morceau d'harmonie exécuté par la musique de Flers, qui, obéissant à un sentiment d'exquise hospitalité, n'avait pas voulu figurer au Concours et n'avait revendiqué d'autre privilége que celui de concourir à l'éclat de la fête, M. de Magnitot, préfet de l'Orne, s'est avancé au bord de l'estrade, et, d'une voix vibrante dominant au loin la foule, a prononcé un

discours qui a emprunté à la chaleur de l'improvisation et du débit un intérêt et une émotion dont il nous est difficile de donner une idée.

Lorsque l'émotion et les applaudissements se sont calmés, la distribution des récompenses a commencé, précédée, pour chaque section, d'un rapport spécial du Jury. La séance, commencée à 3 heures, finissait à peine à 7 heures.

A 7 heures 1/2, 300 convives prenaient place à un splendide banquet dont les tables étaient dressées dans la halle aux grains, magnifiquement ornée et éclairée. L'animation la plus franche et la plus cordiale n'a cessé de régner pendant ce repas admirablement servi et parfaitement apprécié des convives.

Ces sortes de réunions se terminent d'ordinaire par des toasts, et souvent, il faut le dire, ce moment est plus ou moins redouté. Mais, à supposer que pareilles craintes aient pu exister, elles se sont bien vite dissipées sous le charme des paroles que nous avons entendues prononcer. Éloquentes, fines, gracieuses, spirituelles, tel a été le caractère de celles qui, pendant près d'une heure, ont tour à tour captivé l'attention de l'assemblée.

Après le toast à l'Empereur, porté par M. de Magnitot, préfet de l'Orne, avec la chaleur la plus entraînante et dans des termes qui, partis du cœur, n'avaient rien des formules banales et officielles, M. Schnetz, M. de Caumont, M. Léonce de Lavergne, M. le Maire de Flers, M. de La Sicotière, membre du Conseil général; M. le Cte Foucher de Careil, M. le comte de Vigneral, M. Gustave Lambert, M. de Lesseps, M. Ambroise Thomas, et enfin M. Le Vavasseur, par ses vers charmants en l'honneur de M. Victor Schnetz, ancien directeur de l'École de Rome, ont, je le répète, donné à cette dernière partie de la soirée un intérêt des plus émouvants.

Le samedi 11, avait eu lieu une séance de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. On y a entendu un bon mémoire de M. Alfred de Caix sur un ancien seigneur de Flers au XVIe siècle, qui se ruina en recherches alchimiques, de concert avec un prêtre et un membre de l'illustre famille des Vauquelin. On a beaucoup discuté sur

les dangers que présente la *dépose* et le transport chez les restaurateurs des anciens vitraux, lesquels sont trop souvent remplacés et non restaurés, à propos de ceux de St-Martin-d'Argentan. MM. de Glanville et Cattois ont critiqué avec sévérité le style de l'église nouvelle de Flers, tout en rendant justice au talent et aux efforts inventifs de l'architecte. M. de La Sicotière leur a répondu et a revendiqué pour l'art religieux au XIX[e] siècle quelque chose de l'initiative et de la libre recherche qui avait fait sa gloire et sa grandeur dans les siècles anciens.

(Extrait du *Journal d'Alençon.*)

Nouvelles archéologiques et publications. — La Société nivernaise continue ses travaux avec succès et tenait, le 6 août dernier, une séance pleine d'intérêt à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Mgr Crosnier, président, a présenté dans cette séance l'énumération des églises reconstruites en style moyen-âge depuis quinze ans dans le département de la Nièvre. Un membre a lu un mémoire indiquant, d'après les comptes déposés aux archives, les dépenses faites pour la construction de la porte du Croux, dans laquelle est installé le musée lapidaire. Cette belle construction militaire, du XIV[e] siècle, a été commencée en 1393.

M. Dupont, membre de la Société française d'archéologie, auquel on doit l'histoire de St-Georges d'Aunay, a entrepris des recherches semblables sur une commune des environs de Nevers et a lu une partie de son travail.

J'ai pu, le même jour, visiter les monuments de Nevers, accompagné de Mgr Crosnier, voir notamment les églises ogivales de la Visitation et des dames de la Charité, dont le bel établissement, qui a succédé au prieuré de St-Gildar, domine la voie de fer (1).

Il est à regretter que la reconstruction de nouvelles églises dans la Nièvre ait entraîné la destruction de quelques-unes qui,

(1) Mgr Crosnier a publié une notice très-complète sur le prieuré de St-Gildar et ses phases diverses; in-8°. Nevers, 1854.

sans être remarquables, avaient probablement quelques parties anciennes : c'est au moins ce qu'on peut supposer quand on voit, au musée de la Société, deux chapiteaux de l'ancienne église de Mesves, nouvellement reconstruite. Ces chapiteaux doivent remonter au moins au commencement du XIe siècle et peut-être même plus haut. Mais ce qui donne aux restes de cette église une importance considérable, c'est que c'est en détruisant ses fondations, pour établir ceux de la nouvelle, que l'on a trouvé deux inscriptions romaines dont une a fait surtout une grande sensation et a occupé, à juste titre, les épigraphistes. Elle prouve, en effet, que Mesve occupe l'emplacement de la station de la Carte de Peutinger appelé *Masava*. Cette inscription, commentée par M. Léon Renier, a été publiée dans le *Bulletin monumental*.

— J'ai vu avec beaucoup d'intérêt le musée lapidaire de Nevers : j'en parlerai dans un autre compte-rendu.

— On sait qu'en 1866, la 2e partie du Congrès scientifique de France se tint à Nice. La mort de M. Leyssenne, secrétaire-général, avait retardé la publication du volume qui en rend compte ; mais ce volume vient de paraître et l'on doit des félicitations à M. Brun, secrétaire-général adjoint et à ses collaborateurs, car ce n'est pas sans difficulté qu'ils ont pu réunir les éléments de ce volume après la mort inopinée de M. Leyssenne. Bien imprimé, composé de pièces intéressantes, ce volume prendra sa place à côté de ceux qui ont été imprimés à Aix et consacrés à rendre compte de la première partie de la session qui avait eu d'ailleurs plus d'importance que la seconde par le nombre des membres qui y avaient pris part.

— L'église de Pougues, localité où j'ai passé deux semaines, offre un transept à pilastres qui pourrait dater de la première moitié du XIe siècle. Le chœur doit être moins ancien, quoiqu'il appartienne aussi au style roman.

— M. Bulliot a repris ses travaux d'exploration sur le mont Beuvray où, comme les premiers cénobites, il s'est fait construire une cabane : c'est là qu'au milieu des bois, et sans communication avec le monde, il dirige son atelier de terrassiers occupés

à dégager les soubassements des constructions qui occupaient le mont Beuvray ; nous avons dit un mot, dans le présent numéro du *Bulletin*, de la muraille d'enceinte mi-partie de pierre et de bois qu'il vient de découvrir et qui se rapporte tout-à-fait aux murailles gauloises indiquées par César.

—Le musée d'antiquités d'Autun est installé près d'une élégante chapelle romane, dans un faubourg, malheureusement un peu loin du centre. Un vaste cloître construit exprès a reçu les nombreuses stèles et tous les débris romains qui ont été réunis. La classification n'est pas encore terminée et le catalogue ne pourra être rédigé qu'après l'arrangement définitif de ces pierres antiques.

Nous avons revu le monument appelé temple de Janus à Autun, et nous avons pu idéalement nous figurer l'édifice tel qu'il se présentait quand de grandes et belles colonnes accompagnaient ce noyau sans ornements qui constitue le monument actuel.

Les travaux du chemin de fer ont fait découvrir de nombreux débris dont la plupart sont déposés au musée.

On travaille toujours à la cathédrale.

— M. le baron d'Agnères, membre de la Société française d'archéologie à Montpellier, vient de publier une nouvelle notice sur l'église de Caylar (Gard) et sur son ancien seigneur le marquis d'Aubais (1). Cet opuscule intéressant, imprimé sur beau papier, est accompagné d'une planche reproduisant le blason exact des seigneurs du Caylar et autres lieux.

— Cette année (1868) une exposition rétrospective a eu lieu à Orléans, hôtel de la Mairie, à l'occasion du concours régional d'agriculture ; notre savant confrère, M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général du diocèse, en a rendu compte dans une brochure des plus intéressantes qui vient de paraître. Les objets d'art appartenant aux archéologues de la région avaient été apportés avec empressement dans les salles de la Mairie, et l'on a pu, jusqu'au 18 juin, admirer une brillante réunion de

(1) Paris, Pilet fils aîné, 5, rue des Grands-Augustins, 1808.

tout ce que l'art rétrospectif a produit dans ses divers épanouissements. Une exposition semblable avait eu lieu à Orléans en 1851 pendant la XVIIIe session du Congrès scientifique de France : elle comptait 562 objets. Le livret de 1868 en compte 1,061, ce qui prouve combien le goût des arts s'est développé dans Orléans, mouvement qui s'est d'ailleurs produit dans toutes les parties de la France. M. Desnoyers décrit dans sa brochure les principaux objets de l'exposition avec le talent et la connaissance approfondie de l'histoire de l'art dont il a donné tant de preuves. On lira sa publication avec un vif intérêt.

— Mgr Crosnier, membre de l'Institut des provinces, protonotaire apostolique à Nevers, a fait paraître dans la *Semaine religieuse* du diocèse, et, plus tard, en un volume in-8° de 202 pages, un travail curieux sur la liturgie nivernaise. Ce volume a été entrepris à l'occasion de la découverte d'un manuscrit du XIe siècle dont Mgr Crosnier donne une analyse pleine d'intérêt, et qui porte pour titre : RITUALE ECCLESIÆ NIVERNENSIS.

Ce précieux manuscrit, aussi recommandable par son antiquité qu'important au point de vue de la liturgie et de l'histoire religieuse, est écrit sur parchemin en minuscules d'une grande régularité : les titres et sommaires sont pour la plupart en onciales, quelques-uns en capitales romaines. On l'avait cru d'abord carlovingien ; mais Mgr Crosnier a démontré qu'il avait été écrit par ordre de l'évêque Hugues (*Hugo Magnus*), mort en 1065. Le travail de Mgr Crosnier est un des plus intéressants que l'on puisse signaler. Il fait connaître toutes les particularités relatives à la liturgie nivernaise. Il lui a fallu déchiffrer et étudier longtemps le manuscrit du XIe siècle, qui appartient heureusement depuis quelque temps à la collection de la Bibliothèque impériale.

— Nous signalerons encore une notice historique très-intéressante sur saint Cyr et sainte Jullite, martyrs, patrons de l'église de Nevers, que l'on doit à Mgr Crosnier et qui forme un mémoire de 70 pages, en y comprenant les prières et les parties de la liturgie nivernaise qui se rapportent au culte de saint Cyr et de sa mère.

— La *Revue d'Aquitaine*, publiée sous la direction de M. Noulens, à Condom (Gers), est dans sa 13e année d'existence et continue de publier des articles intéressants et variés. Nous avons remarqué, dans le dernier numéro, un travail de M. Cutries-Sernibres sur la position des *Aquæ convenarum*, qu'il place à Copbern, où il existe des antiquités romaines et des eaux thermales.

— M. V. Brunet, de Vire, membre de la Société française d'archéologie, a fait tout récemment paraître une note sur l'abbaye du Val, traduction du *Gallia christiana*. Cette abbaye, de l'ordre de St-Augustin, a depuis quelque temps attiré particulièrement l'attention des hommes studieux, et M. l'abbé Fournier lui a consacré un volume.

M. V. Brunet a publié, dans la même brochure, une note sur l'abbaye de Scissy, diocèse d'Avranches, et la liste des seigneurs appartenant à l'arrondissement de Vire, qui ont accompagné le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

— La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a fait paraître le tome IX de ses *Annales*. L'archéologie occupe une place d'autant plus grande dans ce volume que la Compagnie y a fait réimprimer la plupart des mémoires lus sur les antiquités du Rouergue, au congrès de la Société française d'archéologie tenu à Rodez en 1863, sous la présidence de Mgr Delalle.

Parmi les autres mémoires archéologiques du volume, nous citerons le résumé d'une conférence publique faite sur l'histoire de Rodez dans les temps anciens, par M. Lunet.

Le volume renferme d'autres travaux importants dont nous ne devons pas parler, parce qu'ils n'ont pas trait à l'archéologie, mais qui ont un grand intérêt. En somme, le volume est varié et fait honneur à la Compagnie qui l'a publié.

— M. Schuermans, membre étranger de l'Institut des provinces et conseiller à la Cour royale de Liége, a publié un très-beau travail sur les inscriptions romaines trouvées en Belgique.

Les inscriptions, étant de tous les monuments les plus propres à suppléer à l'absence de documents historiques pendant

la périone romaine depuis César jusqu'aux Franks, méritent au plus haut degré l'attention des archéologues.

Or, en parcourant différents ouvrages publiés à l'étranger et quelques manuscrits, il a été donné à l'auteur de recueillir plusieurs inscriptions complétement inédites en Belgique, bien que trouvées sur le sol actuel de ce pays : elles forment l'objet de la seconde partie de son travail. Une troisième partie sera consacrée aux nombreuses inscriptions d'Arlon, dont certaines mentions d'un auteur du XVI[e] siècle permettent de compléter la série.

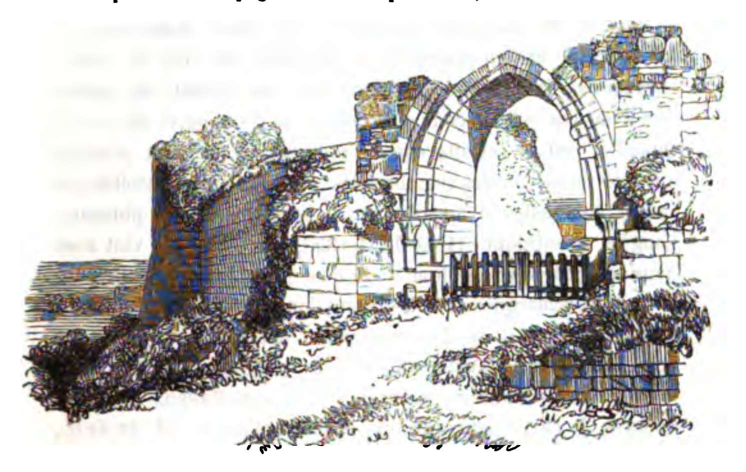
En outre, un grand nombre d'inscriptions gisent éparses dans des écrits dont quelques-uns sont aujourd'hui oubliés : l'occasion a paru favorable de les présenter, avec les inscriptions nouvelles, en un ensemble permettant d'embrasser d'un seul coup d'œil le vaste système de romanisation suivi par la métropole : toutes les provinces belges, depuis les Ardennes jusqu'à l'Océan, ont leur contingent à fournir à ce tableau.

— M. Peigné de La Cour, l'antiquaire enthousiaste et dévoué que tout le monde connaît par ses nombreuses publications, vient de trouver dans une couche de tourbe, près de Clermont (Oise), les débris d'un pont en bois qu'il rapporte au temps de César. M. de La Cour va publier une description des fouilles qu'il continue et de leur résultat.

De Caumont.

Touques et le château de Bonneville, ancienne résidence de Guillaume-le-Conquérant et des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, par M. V. Le Court, membre de la Société française d'archéologie et de l'Association normande. — Nous venons de recevoir une notice très-intéressante sur le bourg de Touques et le château de Bonneville, ancienne résidence de Guillaume-le-Conquérant et des ducs de Normandie rois d'Angleterre, par M. Le Court, membre de la Société française d'archéologie à Pont-l'Évêque. On y trouve une suite de faits historiques, appuyés de citations et d'autorités incontestables. Il était impossible de mieux disposer les

faits nombreux et importants qui se rattachent à l'histoire de Touques et de Bonneville ; ce joli petit livre, imprimé à Pont-l'Évêque et accompagné de deux planches, donnera des notions



PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE BONNEVILLE-SUR-TOUQUES.

historiques complètes aux visiteurs qui fréquentent Trouville et pour lesquels le château de Bonneville et Touques sont un des buts de promenade les plus fréquents. DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Ducpétiaux, membre de l'Institut des provinces, à Bruxelles.* — M. Ducpétiaux était assez connu pour que nous n'ayons pas à rappeler ses nombreux services. Dès l'année 1836, je le rencontrai chez M. de Stassart, gouverneur de la province de Brabant, et depuis lors nous avons entretenu des relations. Quand M. Ducpétiaux organisa le Congrès de Charité, il voulut bien m'y inviter, spécialement en 1856, et je fus un des vice-présidents généraux de cette réunion à Bruxelles; plus tard, M. Ducpétiaux devint le secrétaire-général du *Congrès catholique* de Malines. Je le vis pour la dernière fois en 1866, au Congrès d'économie politique, à Gand. La mort de M. Ducpétiaux a excité de vifs regrets en Belgique et

en France, où il possédait beaucoup d'amis; M. Ducpétiaux était membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut). DE CAUMONT.

Mort de M. Le Cerf, professeur de droit honoraire. — M. Le Cerf, ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, chevalier de la Légion-d'Honneur, avait une lucidité de parole que n'ont pas oubliée ceux qui, comme moi, ont suivi ses cours. Quand il prit sa retraite comme professeur, il devint pendant quelque temps un des membres les plus actifs des Sociétés savantes auxquelles il appartenait. Il assista même à plusieurs Congrès scientifiques (1840-1841-1843). En 1840, il vint avec nous au Congrès scientifique de France qui se tenait à Besançon, et il s'y fit remarquer dans les discussions par la rectitude de ses idées et la clarté de ses raisonnements. Nous quittâmes Besançon pour nous rendre à Turin, où se tenait, quelques jours plus tard, la deuxième session du Congrès scientifique Italien. Après ce Congrès, je partis pour Ravenne, Ancône et Rome. M. Le Cerf, qui était en compagnie de son neveu, M. de Boislambert, visita plusieurs villes du Piémont et rentra en France par Gênes et cette admirable route de la Corniche dont il m'a bien souvent parlé. L'année suivante (1841), M. Le Cerf prit part au Congrès scientifique de Lyon. La perte de son neveu, M. de Boislambert, avait vivement attristé M. Le Cerf, et il vivait depuis quinze ans dans la retraite, ne voyant que quelques amis; il atteignait sa 85e année quand il est mort en juillet 1868.

DE CAUMONT.

Mort de M. Bourdaloue, de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Bourges.— M. Bourdaloue, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur des Sts-Maurice et Lazare, qui assistait cette année encore au Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, vient de mourir à Bourges. Déjà, au mois d'avril, son état était très-grave et laissait peu d'espoir de guérison. Tout le monde sait que M. Bourdaloue avait fait le nivellement de l'isthme de Suez pour M. le comte de Lesseps, et qu'il démontra un des premiers

que les idées de l'ingénieur Stéphenson sur ces différences de niveau entre les deux mers (mer Rouge et mer Méditerranée) n'existaient pas. M. Bourdaloue a fait en France des nivellements considérables et un nivellement très-détaillé du département du Cher.

Depuis dix ans, M. Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces, suivait les Congrès scientifiques et les Congrès de la rue Bonaparte; il y a fait plusieurs fois des communications. Longtemps adjoint au maire de Bourges, il a pris part à l'administration de cette ville : il était toujours prêt à contribuer de sa bourse aux entreprises utiles. Il a légué, en mourant, une certaine somme pour ériger un buste à la mémoire de son grand oncle, le prédicateur Bourdaloue. DE CAUMONT.

Mort de M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, de l'Institut des provinces. — Le nom de M. Boucher de Perthes est un des plus célèbres, quoiqu'il n'ait jamais habité Paris. Ses luttes anciennes pour établir l'ancienneté de l'homme; luttes qui, après trente années, ont fini par triompher de l'incrédulité générale; ses voyages, ses livres pleins d'esprit et de piquant, avaient depuis longtemps fixé sur lui l'attention publique. Le nom de M. Boucher de Perthes a retenti dans le monde entier depuis que l'on admet une longue période anté-historique et qu'on parle de l'âge de la pierre taillée et de la pierre polie, de l'âge de bronze. Nous devons dire que nous n'avions d'abord aucune confiance dans ces idées quand M. Boucher de Perthes nous les exposa en 1849 au Congrès archéologique de France convoqué à Bourges par la Société française d'archéologie. Toutefois, nous fûmes heureux d'entendre M. Boucher de Perthes et de passer plusieurs jours en relation intime avec lui; j'avais visité, deux ans auparavant, son beau cabinet à Abbeville, et il y avait toujours pour moi un grand profit et un grand plaisir à entendre cet homme dont les livres m'avaient intéressé au plus haut point. M. Boucher de Perthes vint encore, en 1858, au Congrès de la Société française qui se tenait à Dunkerque, et l'année dernière (1867) le Congrès scientifique de France

réuni à Amiens le choisit pour vice-président général et alla, pendant sa session, tenir sous sa présidence, une séance à Abbeville. M. Boucher de Perthes fut, comme toujours, plein d'amabilité et de prévenance pour ses confrères; il leur montra ses riches collections et celles de la ville.

Tous ceux qui ont visité le musée de St-Germain, ont vu les nombreux objets offerts à cette collection par M. Boucher de Perthes; ils y ont vu aussi son buste qui est très-ressemblant. M. Boucher de Perthes est décédé le 2 août 1868, dans sa 80e année; il était membre de l'Institut des provinces, de la Société française d'archéologie, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Malte, commandeur de l'ordre du Mérite de Mecklembourg-Schwerin. Il avait été directeur des douanes à Abbeville. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Noget-Lacoudre, membre de l'Institut des provinces. — Né à Caen le 30 janvier 1806, dans la paroisse de St-Sauveur, M. Noget reçut chez ses oncles, MM. Lacoudre, prêtres tous les deux et directeurs d'un pensionnat renommé, les premiers germes de l'éducation et des connaissances qui devaient le faire ce qu'il a été. L'un des directeurs ayant été nommé curé de Vire, M. Noget le suivit dans cette ville, y fit ses humanités au collége et alla bientôt, cédant à une vocation irrésistible, étudier la théologie au séminaire de St-Sulpice à Paris. Après avoir été professeur au grand séminaire de Bayeux, M. Noget fut mis à la tête du séminaire qui fut créé à Sommervieu, dans les bâtiments de l'ancien château épiscopal. M. Noget a été le créateur de cet établissement, et c'est à lui que l'on doit la belle chapelle en style ogival qui accompagne les bâtiments. M. Noget était effectivement un véritable architecte, il l'a prouvé dans la construction de cette œuvre remarquable et dans d'autres constructions qu'il a dirigées. M. Noget, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, a pris part aux travaux des deux Compagnies; il a lu au Congrès scientifique tenu à Cherbourg, en 1860, un mémoire remarquable sur saint Floxel; il avait, précédemment,

lu au Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, un mémoire qui a été publié dans le *Bulletin monumental*. M. Nogel, nommé grand vicaire par Mgr Didiot, se consacra tout entier, dans les derniers temps de sa vie, à l'administration du diocèse. A la mort de ce dernier, les travaux devinrent plus fatigants encore. Mgr Hugonin s'était empressé de continuer à M. Noget les fonctions qu'il avait si bien remplies; mais la fatigue avait déjà altéré profondément sa santé : il est mort le 6 août dernier, à peine âgé de 63 ans. X.

Mort de M. Julien Lefebvre. — Nous apprenons la mort de M. Julien Lefebvre, ancien membre du Conseil général de l'agriculture, président honoraire du Comice agricole de Lille, officier de la Légion-d'Honneur, père du préfet d'Ille-et-Vilaine. M. Julien Lefebvre, qui avait été longtemps membre de la Société française d'archéologie, était entré en même temps que moi, en 1841, au Conseil général de l'agriculture ; c'était un homme excellent, connaissant à fond les besoins de son pays et dont la vie entière a été consacrée au bien public ; il avait été, en 1846, un des membres actifs du Congrès archéologique qui se tint à Lille. DE CAUMONT.

Mort de M. Peters-Wilbaux, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie. — Encore une mort imprévue et bien regrettable à enregistrer : M. Peters-Wilbaux, de Tournay, membre étranger de l'Institut des provinces (section des sciences agricoles), a succombé le 22 août à l'âge de 64 ans. M. Peters-Wilbaux était aussi un des membres de la Société française d'archéologie ; il avait assisté, en 1863, au Congrès archéologique tenu par la Compagnie à Rodez et à Alby ; l'année dernière, nous avions assisté avec lui au Congrès archéologique international d'Anvers, et cette année même, en avril 1868, il siégeait au bureau du Congrès des délégués de la rue Bonaparte. M. Peters-Wilbaux avait cultivé de très-vastes propriétés près de Tournay ; il avait souvent pris la parole dans les Congrès et fait connaître les beaux résultats qu'il avait obtenus. En 1863, il fit, après le Congrès d'Alby, un

voyage agronomique dans le midi de la France et de judicieuses observations sur l'état des cultures dans ce pays. M. Peters-Wilbaux était un homme aimable, d'une conversation spirituelle; il s'était fait de nombreux amis en France, où sa perte sera vivement regrettée. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Rocher, membre de la Société française d'archéologie, à Orléans. — M. l'abbé Rocher, membre et lauréat de la Société française d'archéologie, est mort à Orléans, le 1er juillet 1868. Tout le monde connaît l'*Histoire de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire*, ouvrage plein d'intérêt et qui a obtenu un légitime succès : d'autres publications importantes étaient dues à M. l'abbé Rocher, qui avait été secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais. M. Boucher de Molandon, président de cette Compagnie, a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Rocher en publiant sur sa vie et ses travaux une excellente notice nécrologique.

Mort de M. l'abbé Magne. — Nous terminerons cette nécrologie par un souvenir à M. l'abbé Magne, de Senlis, que nous avons perdu depuis un an bientôt, et dont la mort ne nous avait pas été connue. M. l'abbé Magne, comme on le sait, avait organisé à Senlis, en août 1866, la première partie de la session du Congrès archéologique de notre Société ; bientôt après il fut atteint de souffrances qui le déterminèrent à se démettre de ses fonctions de principal du collége de St-Vincent qu'il avait dirigé avec tant de talent pendant longtemps. Il alla dans l'Aveyron où il espérait que l'air natal lui serait salutaire ; mais le mal a continué et notre savant confrère a succombé. M. Magne était l'âme de la Société archéologique de Senlis ; il avait publié diverses notices intéressantes, et longtemps avant de succéder à M. l'abbé Poulet dans la direction du collége de St-Vincent, il avait publié dans le *Bulletin monumental* une excellente description des pierres tombales de la cathédrale de Noyon. La Société archéologique de Senlis a publié tout récemment la biographie de M. l'abbé Magne. D. C.

NOTICE

SUR

LES CONFESSIONNAUX

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

C'est là encore un sujet digne de l'attention des archéologues et des artistes, et un sujet cependant dont on s'est peu occupé jusqu'ici. La notice que nous lui consacrons ne peut avoir une très-longue étendue, puisque, comme nous l'établirons dans la suite, l'usage des confessionnaux proprement dits ne remonte pas à une époque très-reculée. Il faudrait, d'ailleurs, avoir beaucoup voyagé, ce que nous n'avons pas fait, pour connaître les différents ornements dont on a quelquefois enrichi, dans certaines contrées, ces sortes de meubles, ordinairement si simples et si modestes chez nous. Les livres nous apprennent bien quelque chose, mais la vue des monuments nous renseignerait évidemment davantage. Nous pourrons cependant offrir quelques dessins, grâce surtout à l'obligeance de M. Peigné-Delacour, à celle de M. Weil architecte, et à celle de M. Guénebaud, auteur de plusieurs savants ouvrages d'iconographie. Nous les prions de recevoir ici l'expression de notre vive reconnaissance pour les précieux renseignements qu'ils nous ont procurés.

Ce travail ne comprendra que quatre chapitres : 1° institution du sacrement de Pénitence ; pratique constante de la confession dans l'Église catholique ; — 2° manière de se confesser avant l'usage des confessionnaux ; posture du prêtre et du pénitent dans cette importante action ; — 3° époque à laquelle on a commencé à faire usage des confessionnaux ; — 4° forme des confessionnaux depuis leur établissement.

CHAPITRE Ier.

INSTITUTION DU SACREMENT DE PÉNITENCE ; PRATIQUE CONSTANTE DE LA CONFESSION DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Les notions et les documents que nous avons à présenter dans ce chapitre appartiennent bien plus, nous l'avouerons, à la théologie dogmatique qu'à l'archéologie religieuse et à la liturgie. Il nous a paru, toutefois, qu'ils ne seraient pas ici un hors-d'œuvre. Ils complètent le sujet, ou, si l'on veut, ils lui servent d'introduction ; et ils pourront, sous plus d'un rapport, nous l'espérons, intéresser encore les lecteurs du *Bulletin monumental*.

Le divin Sauveur, dans son infinie miséricorde, a voulu que l'homme, devenu coupable après son baptême, pût obtenir son pardon et être réconcilié avec Dieu ; mais il a exigé que, pour jouir de cette insigne faveur, il fît aux prêtres l'aveu sincère de ses fautes, et ainsi il a institué lui-même la confession sacramentelle.

Au verset 18 du chapitre XVIII de l'évangile selon saint Matthieu, promettant à ses apôtres et à leurs successeurs la faculté de remettre les péchés, il leur adresse ces paroles : « Je vous le dis, en vérité, ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, ce que vous délierez sur la terre sera

délié dans le Ciel. » Et leur conférant, en effet, ce pouvoir, il leur dit solennellement et en termes exprès, comme le rapporte saint Jean, chapitre xx, verset 23 : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Par là, les prêtres ne sont-ils pas constitués les juges des consciences et les médecins des âmes ? Et comment pourraient-ils exercer ces sublimes fonctions ; comment pourraient-ils, avec prudence, accorder immédiatement le pardon, au nom de Dieu, ou différer d'absoudre ? *Quorum remiseritis, quorum retinueritis ;* comment leur serait-il possible de guérir, en employant des remèdes convenables, les maux de l'âme, si les pécheurs n'étaient pas obligés de leur dévoiler l'état de leur conscience, de leur faire connaître toutes leurs infirmités spirituelles ? Que penserait-on d'un juge qui prononcerait un jugement, qui acquitterait le prévenu ou lui appliquerait des peines sévères, sans l'avoir entendu, sans avoir appelé des témoins ? Un médecin agirait-il sagement s'il prescrivait des remèdes avant d'avoir interrogé son malade, avant d'avoir cherché à connaître tous les symptômes de la maladie ? Aussi, dans tous les temps, l'Église, comme nous allons le voir, a-t-elle cru ne pouvoir user de son insigne privilége qu'à l'égard de ceux qui feraient aux prêtres une confession sincère et circonstanciée de leurs péchés.

Premier siècle.

Il reste peu de monuments écrits du premier siècle de l'Église ; toutefois, ceux qui sont parvenus jusqu'à nous nous offrent déjà des indices de la confession sacramentelle, et nous montrent que les premiers chrétiens avaient compris les paroles de Jésus-Christ comme nous les comprenons nous-mêmes.

Une épître de saint Barnabé, considérée comme authentique par un grand nombre d'érudits, renferme la recommandation formelle de confesser ses péchés, *confiteberis peccata tua* (num. 16) (1); et voici ce qu'on lit dans la seconde épître du pape saint Clément Iᵉʳ aux Corinthiens : « Tant que nous sommes en ce monde, ayons à cœur de nous corriger et de nous repentir, de toute notre âme, des fautes que nous avons commises dans notre chair, afin que Dieu nous pardonne, dans le temps où nous pouvons faire pénitence. Lorsque nous serons sortis de ce monde, nous ne pourrons plus *nous y confesser*, et il nous sera impossible de faire pénitence (2). Quoiqu'on regarde comme apocryphe une épître à saint Jacques, attribuée par quelques auteurs au même pape St-Clément, elle est incontestablement fort ancienne; Rufin l'a traduite du grec en latin au IVᵉ siècle. Le passage suivant est fort remarquable : « Si l'envie, l'infidélité ou quelque autre pensée coupable a pénétré secrètement dans le cœur de quelqu'un, qu'il ne rougisse pas, dans l'intérêt de son âme, d'en faire l'aveu à celui qui préside. Par cet aveu, joint à une confiance entière et à la pratique des bonnes œuvres, il évitera le feu éternel (3). »

Tout ce qui constitue la confession sacramentelle n'est-il pas suffisamment indiqué dans ces textes : 1° déclaration des péchés, *confiteberis peccata tua*; — 2° déclaration des fautes même intérieures, *si livor vel infidelitas vel aliquod malum in cor alicujus latenter irrepserit*; 3° déclaration nécessaire, *qui animæ suæ curam gerit non erubescat confiteri*; — 4° déclaration à faire au prêtre, *ei qui præest*; — 5° enfin

(1) *Collectio selecta Patrum*. Paris, Méquignon, 1829, t. Iᵉʳ, p. 14.

(2) Labbe, *Collection des conciles*, t. Iᵉʳ, colonne 186.

(3) Sancti Clementis papæ 1 *ad Jacobum*, dans la *Collection des conciles*, de Labbe, t. Iᵉʳ, col. 86.

déclaration qui a pour but d'obtenir de Dieu le pardon et la remise de la peine éternelle, *quo possit pœnas æterni ignis effugere.*

Second siècle.

Saint Irénée était disciple de saint Polycarpe qui le fut de l'apôtre saint Jean. Au chapitre IX[e] du livre I[er] de son *Traité contre les hérésies*, il parle ainsi de certaines femmes séduites par un nommé Marc, hérétique et magicien : « Très-souvent revenant à l'église de Dieu, elles ont confessé qu'elles avaient corporellement été vaincues par lui, et que, pressées par une violente passion, elles l'avaient beaucoup aimé. » Ainsi ces femmes s'accusaient non-seulement des actes dont elles s'étaient rendues coupables avec l'enchanteur ; mais elles faisaient même l'aveu de la passion qu'elles avaient intérieurement éprouvée pour lui et à laquelle elles n'avaient pas résisté (1).

Le même docteur, au chapitre IV[e] du livre III[e] du même ouvrage, dit de Cerdon, que tantôt il enseignait secrètement ses erreurs et que tantôt il en faisait l'*exomologèse*, c'est-à-dire qu'il confessait son crime (2). A la vérité, le mot *exomologèse*, dont se sert saint Irénée, a quelquefois été employé pour désigner la pénitence prise dans son ensemble, mais ce n'est qu'après l'époque où vivait ce père. Ici il signifie strictement la confession, qui est une partie de la pénitence ; c'est sa signification naturelle.

Tertullien vivait aussi au second siècle. Il s'exprime de la sorte au chapitre IX[e] de son *Traité sur la pénitence :*

(1) *Divi Irenæi adversus Hereses libri quinque.* Colon. Agrippinæ, 1596, p. 73.

(2) *Ibid.*, p. 242.

« La confession des fautes les efface, tandis que la dissimulation les aggrave et les multiplie. La confession porte, en effet, à satisfaire à la justice de Dieu, et la dissimulation fait persévérer dans le mal. Cette seconde et unique pénitence est tellement rigoureuse qu'il faut employer plus de soin et de travail pour en prouver la sincérité. Aussi ne doit-on pas la faire seulement dans le secret de son cœur; il est nécessaire d'en donner des démonstrations par une action extérieure. Cette action est ce qu'on ne peut mieux exprimer que par le mot grec *exomologèse*, c'est-à-dire la confession que nous faisons à Dieu de notre péché, non parce qu'il l'ignore, mais parce que la confession conduit à la satisfaction, que de la confession naît la pénitence et que Dieu est apaisé par la pénitence (1). » En disant qu'il faut faire *à Dieu* l'aveu de ses fautes, Tertullien a bien entendu, par ce mot, les prêtres qui sont les ministres et les représentants de Dieu sur la terre. Il ne veut pas, en effet, qu'on se contente d'un aveu intérieur, d'un sentiment de repentir concentré dans l'âme; la confession qu'il exige doit être une action extérieure.

« J'ai tout lieu de croire, dit encore Tertullien, au chapitre dixième du même Traité, que plusieurs fuient cette action (l'exomologèse) ou qu'ils diffèrent de jour en jour, parce qu'ils craignent de publier leur mauvaise conduite et qu'ils ont plus soin de leur honneur que de leur salut. Ils imitent ceux qui ayant contracté des maladies honteuses cèlent leur mal aux médecins et se laissent ainsi mourir avec leur malheureuse honte.... Oh! le grand avantage de la honte qui nous fait tenir nos péchés secrets, comme si nous les cachions à Dieu, en en ôtant la connaissance aux hommes!... Vaut-il donc mieux être condamné, les fautes

(1) *Patrologie* de M. Migne, t. Ier, col. 1243.

restant ignorées, que d'être absous par l'aveu que l'on en fait (1)? » Des protestants mêmes, tout en refusant d'admettre la nécessité de la confession, consentent à voir, dans ce passage, une preuve de son antiquité; mais ne devraient-ils pas y reconnaître aussi l'obligation de s'y soumettre? Ceux qui refusent de se confesser de leurs fautes, d'après Tertullien, ne se laissent-ils pas mourir avec leur malheureuse honte? Ne sont-ils pas condamnés par leur silence, tandis que leur aveu leur obtiendrait leur pardon?

L'hérésie des Montanistes, née dans le même siècle, prouve suffisamment qu'alors même on se confessait. Ils admettaient qu'en vertu du pouvoir des clefs, c'est-à-dire du privilége de remettre les péchés, les prêtres pouvaient absoudre de certaines fautes moins graves, tandis que, pour les plus grandes, ils devaient se borner à appliquer une pénitence convenable. Dieu seul, disaient-ils, pouvait en accorder le pardon. Mais comment faire le discernement entre les fautes les plus graves et les fautes moins odieuses? Comment absoudre celles-ci et se borner à imposer une pénitence pour celles-là, sans la connaissance et par conséquent l'aveu complet des unes et des autres?

Troisième siècle.

On trouve dans Origène beaucoup de passages prouvant d'une manière on ne peut plus positive que la confession était en usage de son temps, et qu'on la considérait alors comme nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés. Nous n'en citerons qu'un seul.

Expliquant, dans sa seconde homélie sur le psaume 37e, le verset « Je prononcerai et je déclarerai mon péché », il

(1) *Patrologie* de M. Migne, t. Ier, col. 1244.

fait les réflexions suivantes : « Nous avons parlé déjà assez souvent de cette déclaration de l'iniquité, c'est-à-dire de la confession de ses fautes. Considérez donc ce que nous apprend l'Écriture, qu'il ne faut pas céler son péché ni le tenir caché intérieurement. Ceux qui sont incommodés d'une viande lourde et mal digérée ou de quelque mauvaise humeur sont, en général, guéris par le vomissement. Ainsi les pécheurs sont oppressés et presque suffoqués par l'humeur vicieuse de leurs fautes, s'il les retiennent au-dedans d'eux-mêmes ; mais s'ils s'en accusent, ils vomissent pour ainsi dire le péché et ils dissipent par là toute la cause de leur maladie (1). »

Le témoignage de saint Cyprien sur la confession est d'une grande valeur. Il n'a rien dit, en effet, que de concert avec l'Église de Rome, et on le considère avec raison comme l'organe des conciles d'Afrique et en quelque sorte comme la plume des évêques de cette contrée. Dans son livre *De lapsis*, blâmant ceux qui refusaient de faire pénitence, il s'exprime ainsi : « Combien sont plus louables, par leur foi et par leur crainte de Dieu, ceux qui, bien qu'ils ne soient pas coupables d'avoir sacrifié ou d'avoir donné des billets aux magistrats, néanmoins parce qu'ils ont eu la pensée de le faire, viennent *s'en confesser aux prêtres de Dieu* avec regret et simplicité. Découvrant le secret de leur conscience, ils déchargent leur âme du poids dont elle est accablée et recherchent un remède salutaire pour des blessures bien moins graves. Ils savent qu'il est écrit qu'on ne se moque pas de Dieu. » Le saint docteur conclut ainsi : « Que le pécheur donc confesse sa faute, pendant qu'il est encore en ce monde, pendant qu'on peut recevoir sa confession, pendant que la satisfaction qu'il fera et *la rémission qu'il obtiendra des*

(1) *Origenis opera omnia*, édition de Charles Delarue, de la congrégation de St-Maur. Paris, 1733, t. II, p. 688.

prêtres peuvent être agréées de Dieu. » « Confiteantur singuli « delictum suum, dum adhuc qui deliquit in sæculo est, dum « admitti confessio ejus potest, dum satisfactio et remissio « facta per sacerdotes apud Dominum grata est (1). »

Enfin nous citerons ici Firmien Lactance, quoiqu'il ne soit mort qu'au commencement du IVe siècle, parce qu'il était alors fort âgé et que c'est surtout dans le IIIe qu'il a écrit. Au chapitre XVII du livre IV des *Divines Institutions*, il fait consister la circoncision du cœur dans le retranchement des péchés *par la confession* et déclare que sans l'aveu de ses fautes on ne peut en obtenir de Dieu le pardon (2).

Au chapitre XXX du même livre, il indique les marques pouvant servir à distinguer les catholiques des sectes hérétiques. L'une de ces marques est *la confession* qui guérit efficacement les péchés et les plaies auxquelles la faiblesse de la chair rend sujet. Lactance veut désigner par les sectes hérétiques les Cataphryses et les Novatiens. Ils ne niaient pas absolument la nécessité de la confession; toutefois ils n'en reconnaissaient pas toute l'efficacité, refusant à l'Église le pouvoir de remettre certaines fautes (3).

Quatrième siècle.

Nous invoquerons pour ce siècle les témoignages de saint Hilaire, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, de saint Ambroise, archevêque de Milan, et de saint Pacien, évêque de Barcelonne. Plusieurs autres auteurs ecclésiastiques pour-

(1) *Sancti Cæcilii Cypriani opera*, édition de Baluze. Paris, 1736, in-folio, p. 190.

(2) *Patrologie* de M. Migne, t. VI, le premier des Œuvres de Lactance, col. 504.

(3) *Ibid.*, col. 544.

raient nous fournir des preuves irrécusables. Celles-ci nous paraissent suffisantes.

Dans son commentaire sur le chapitre XVIIIe de l'Évangile selon saint Matthieu, saint Hilaire de Poitiers parle ainsi du pouvoir des clefs : « Pour que tous soient retenus par une forte crainte, le Fils de Dieu a établi le tribunal sévère des Apôtres et l'a rendu inébranlable, en prononçant ce jugement : Que ceux qu'ils auront liés sur la terre, c'est-à-dire ceux qu'ils auront laissés dans les liens de leurs péchés, soient aussi liés dans le ciel par leur sentence, et que ceux qu'ils auront absous par la confession, c'est-à-dire ceux qu'ils auront remis dans l'état du salut par le pardon qu'ils leur auront accordé de leurs péchés, soient absous et déliés dans le ciel (1). »

Saint Basile parle surtout de la confession dans les *Petites règles*. Il demande, dans la question 110, « s'il est à propos que la supérieure des religieuses soit présente lorsque quelqu'une de ses filles se confesse au prêtre. » La réponse est affirmative (2). « En confessant ses péchés, répond-il à la question 229, il faut se conduire de la même manière qu'en découvrant ses maladies corporelles. Comme on ne fait pas connaître ses infirmités de corps à tout le monde indifféremment, mais seulement à ceux qui peuvent les guérir, ainsi on ne doit faire la confession de ses péchés qu'à ceux qui peuvent y apporter le remède (3). » Voici comment il s'exprime pour la question 288e : « Les desseins de la miséricorde de Dieu sur celui qui pèche paraissent en ce qu'il est dit : *Je ne veux pas la mort du pécheur, je souhaite plutôt*

(1) *Patrologie* de M. Migne, t. IX, le premier des Œuvres de saint Hilaire, col. 1021.

(2) *S. Basilii opera omnia*, édition de Julien Garnier, de la congrégation de St-Maur. Paris, 1722, t. II, page 453.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 492.

qu'il se convertisse et qu'il vive. Mais, la mesure de la conversion et de la pénitence doit être proportionnée à la qualité du péché et à l'état du pécheur; il faut qu'il produise des œuvres dignes de son changement de vie selon ces paroles : *Faites de dignes fruits de pénitence, car tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu;* il est donc nécessaire de confesser ses péchés à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu (1). »

Saint Grégoire de Nysse, dans son XIe discours contre Eunomius, parlant des cérémonies de l'Église que nous appelons sacrements, fait mention du baptême et de la confession des péchés (2).

Dans son homélie contre ceux qui jugent trop rigoureusement les autres, on trouve la recommandation suivante : « Ayez plus de confiance en celui qui vous engendre à Dieu qu'en ceux qui vous ont donné la vie du corps. Découvrez sans crainte à ce père spirituel tout ce que vous avez de plus secret. Faites-lui connaître le fond de votre cœur, comme vous montreriez à un médecin vos plaies cachées (3). »

Les deux livres de saint Ambroise touchant la pénitence sont des sources fécondes de preuves en faveur de la thèse que nous soutenons. Dans le premier chapitre du livre Ier, le saint archevêque de Milan parle de la modération et de la douceur que doivent employer, pour s'acquitter dignement de leur devoir, ceux à qui est confié le soin de guérir les maladies des pécheurs (4). Au IIe chapitre du même livre, il réfute les Novatiens qui prétendaient que, par respect, il

(1) *S. Basilii opera*, t. II, p. 516.

(2) *S. Gregorii episcopi Nysseni opera*, édition de Claude Morel. Paris, 1638, t. II, p. 705 B.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 137.

(4) *S. Ambrosii opera.* Dans la *Patrologie* de M. Migne, t. XV, le IIe des Œuvres de saint Ambroise, col. 465.

faut remettre à Dieu la rémission des crimes, et il montre qu'en cela même ils lui font injure (1). Il établit partout le pouvoir de lier et de délier, accordé à l'Église par le Fils de Dieu (2). Au chapitre VII[e] du livre II[e], il compare les ministres de l'Église catholique, investis du droit d'absoudre les pécheurs, aux apôtres qui délièrent Lazare, et les hérétiques, niant ce pouvoir, aux Juifs, animés de fureur contre le Sauveur qui avait fait sortir cet homme du tombeau (3). Aux preuves tirées des écrits de saint Ambroise, on peut ajouter ce qui est rapporté de lui dans sa *Vie,* écrite, suivant les uns, par saint Paulin; suivant d'autres, par un autre écrivain contemporain. On y lit que, toutes les fois que quelqu'un lui confessait ses chutes et ses péchés, pour en recevoir la pénitence, le charitable prélat répandait des larmes si abondantes qu'il forçait le pénitent à pleurer aussi (4). Il s'agit ici de la confession secrète; car saint Ambroise, dit l'auteur dans le même endroit, ne s'entretenait des péchés qu'on lui confessait qu'avec Dieu seul, dont il implorait la miséricorde en faveur des pécheurs (5). Il s'agit aussi d'une confession considérée comme nécessaire; voici, en effet, comme il est parlé du pécheur dans la même vie: « Il s'accuse lui-même, et il n'attend pas qu'un autre accusateur (le démon) s'élève contre lui. Il le prévient, afin que, par l'aveu de sa faute, il en obtienne le pardon et que l'adversaire n'ait plus rien à lui reprocher. Il rend ainsi gloire à Dieu, qui veut plutôt la vie du pécheur que sa mort (6). »

Saint Pacien, évêque de Barcelonne, dans son exhortation à

(1) *S. Ambrosii opera.* Dans la *Patrologie* de M. Migne, t. XV le II[e] des Œuvres de saint Ambroise, col. 469.

(2) *Id.*, Ibid., col. 469, 476, 477, etc.

(3) *Id.*, Ibid., col. 510.

(4) *Id.*, t. I[er], le XIV[e] de la *Patrologie* de M. Migne, col. 40, n° 3.

(5) *Id.*, Ibid.

(6) *Id.*, Ibid.

la pénitence, condamne les personnes qui se contentaient de confesser leurs péchés et refusaient de satisfaire à la justice de Dieu par la mortification ; mais, d'un autre côté, il reprend énergiquement celles qui ne se confessaient pas ou qui, dans leurs confessions, dissimulaient leurs péchés. « Je vous en conjure, mes frères, par ce Seigneur à qui les choses les plus secrètes sont connues, cessez de cacher et de voiler votre conscience blessée. Les malades prudents et sages n'ont point de honte des médecins ; ils ne les craignent pas, quoiqu'ils coupent ou qu'ils brûlent dans les parties du corps les plus secrètes ; et le pécheur rougirait d'acheter la vie éternelle par l'aveu humiliant du passé ! Peut-il mieux aimer périr de la sorte ?... (1). »

Cinquième siècle.

Non-seulement saint Jean Chrysostome s'est appliqué, dans ses ouvrages, à défendre, à relever le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, donné à l'Église par son divin fondateur ; mais il a, en particulier, démontré clairement la nécessité pour le pécheur d'accuser ses fautes quant au nombre, et il a même indiqué d'une manière précise à quelle époque de l'année on devait surtout se confesser.

Au chapitre v• du livre III• de son *Traité sur le sacerdoce*, il s'exprime ainsi : « Ceux qui habitent la terre ont reçu le pouvoir d'administrer les choses du ciel, pouvoir que Dieu n'a pas accordé aux anges ni aux archanges ; car jamais il ne leur a dit : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. » Les princes de la terre ont, à la vérité, la puissance de lier, mais les corps seulement ; au contraire, les liens que les prêtres ont en leur pouvoir de rompre tien-

(1) *Patrologie* de M. Migne, t. XIII, col, 1086.

nent l'âme captive, et ce pouvoir s'étend même jusque dans le ciel… Que faut-il dire après cela? sinon qu'une pleine autorité, même sur les choses célestes, a été confiée aux prêtres : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Le Père éternel a donné à son Fils toute puissance de juger, et le Fils de Dieu a accordé aux prêtres la même puissance dans toute son étendue (1). »

Dans l'homélie sur la Samaritaine, il se sert de l'exemple de cette femme pour exhorter les fidèles à ne point rougir de confesser leurs péchés. « Imitons cette Samaritaine et ne rougissons pas de faire connaître nos péchés… Celui qui a honte de dévoiler ses fautes à un homme et qui ne rougit pas de les commettre à la vue de Dieu, celui qui ne veut pas se confesser ni faire pénitence sera chargé d'ignominie au jour terrible du jugement, non pas en présence seulement d'une personne ou de deux, mais en face de tout l'univers (2). »

Dans la morale de l'homélie IX[e] sur l'épître aux Hébreux, la première des choses dont saint Jean Chrysostome compose le remède de la pénitence, c'est la déclaration des péchés, non-seulement en général, mais aussi en particulier et en détail ; et, pour montrer que c'est aux prêtres qu'il faut s'adresser et se soumettre pour la confession, il ajoute : « Il faut rendre aux prêtres le respect qui leur est dû, et si vous avez des péchés, ils vous seront remis (3). »

La Semaine-Sainte est un temps pendant lequel l'illustre Père de l'Église veut surtout qu'on se confesse. Dans l'homélie XXX[e] sur la Genèse, il exhorte vivement les fidèles à

(1) *S. Joannis Chrysostomi opera omnia.* Édition de Montfaucon, t. I[er], p. 383.

(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 60.

(3) *Ibid.*, t. XII, p. 98.

le faire à cette époque, *faciendaque diligens et pura confessio.* Il les munit, au même endroit, contre les tentations du démon, qui s'oppose de toutes ses forces aux avantages qu'on peut tirer de ce saint temps, sachant qu'il est favorable pour déclarer nos péchés au prêtre, pour découvrir nos plaies à ce médecin spirituel, et pour obtenir la santé. *Peccata declarare, detegere vulnera medico, et sanitatem consequi* (1).

Un passage d'une lettre de saint Nil, disciple de saint Jean Chrysostome, peut encore servir à constater l'usage, existant de son temps, de se confesser aux ministres de la religion. Il écrit au prêtre Chariclès, afin de l'instruire de la douceur et de la charité qu'un confesseur doit avoir pour ceux qui lui déclarent leurs péchés (lib. III, epist. 243) (2).

Voici ce qu'écrit saint Jérôme sur le chapitre VII[e] de l'Ecclésiaste : « Le serpent infernal a-t-il mordu quelqu'un à l'insu de tout le monde? A-t-il fait pénétrer dans son âme le venin du péché? Si cet homme ne fait pas pénitence et refuse d'avouer ses fautes au maître qui est son frère, le maître, dont la langue sait guérir, ne pourra pas lui être utile. Le malade qui rougit de déclarer son mal doit savoir que la médecine ne guérit pas ce qu'elle ignore (3). » Il est évidemment question ici des péchés secrets, *nullo conscio.* Ces péchés mêmes, selon le saint docteur, il faut les faire connaître au maître, c'est-à-dire au prêtre, *magistro,* et cela pour obtenir le pardon ; car, sans cet aveu, on ne saurait être guéri : *quod ignorat medicina non curat.*

Expliquant le verset 21 du psaume 101 (2[e] discours), saint Augustin compare ainsi le pécheur ressuscité à Lazare sortant du tombeau et délié par l'ordre de Jésus-Christ : « Que ser-

(1) *S. Joannis Chrysostomi opera,* t. IV, p. 301.
(2) *Patrologie grecque* de M. Migne, t. LXXIX, col. 500.
(3) *Sancti Hieronimi opera,* édition des Bénédictins, t. II, col. 774.

virait à Lazare d'être sorti de son tombeau, si Jésus-Christ ne prononçait ces paroles : « Déliez-le et laissez-le aller. » C'est lui, c'est le Seigneur qui l'a tiré du sépulcre par sa voix... La même chose arrive dans le cœur d'un pénitent. Lorsque vous apprenez qu'un homme fait pénitence de ses péchés, il a déjà repris une vie nouvelle. Lorsque vous apprenez qu'il a fait connaître l'état de sa conscience *en se confessant*, il est déjà sorti du tombeau; mais il n'est pas encore délié. Quand l'est-il? Par qui l'est-il? Écoutez : « Ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. » C'est donc à bon droit que l'Église a le pouvoir d'ôter les liens du péché ; il faut, toutefois, que ce soit la voix intérieure du Seigneur (la grâce) qui ressuscite le mort (1). » Saint Augustin, dans plusieurs autres endroits de ses ouvrages, établit la même comparaison entre le pécheur et Lazare.

Voici un passage de la 1re épître décrétale de saint Innocent Ier relatif à la confession : « Pour ce qui regarde les pénitents, soit qu'ils fassent pénitence pour des péchés énormes, soit qu'ils ne la fassent que pour des fautes relativement légères, la coutume de l'Église romaine veut qu'on leur donne l'absolution la cinquième férie avant Pâques... Au reste, c'est le devoir du prêtre de juger de la grandeur et du poids des péchés; il doit avoir égard aussi aux dispositions de celui qui se confesse (2). »

On lit dans la 83e épître de saint Léon le Grand (la 91e des anciennes éditions) : « Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, a laissé aux ministres de son Église la puissance d'ordonner *à ceux qui se confessent* l'exercice de la

(1) *Patrologie* de M. l'abbé Migne, t. XXXVII, le IVe des Œuvres de l'auteur, p. 1306.

(2) Labbe, *Collection des Conciles*, t. II, col. 1247, n° 6.

pénitence et de les recevoir à la participation des sacrements par la porte de la réconciliation (1). »

Dans certaines contrées on avait, sans doute, trop pressé à se soumettre à la confession publique des pécheurs dont les fautes n'étaient pas publiques. Le même pape, dans une autre épître (la 80e et pour d'autres éditions la 136e), condamne cette pratique et l'abolit, en montrant toutefois l'obligation de la confession auriculaire : « J'ordonne qu'on abolisse, par toutes sortes de moyens, une entreprise qui est fort contraire à la règle apostolique, et qui pourtant se pratique par une usurpation illégitime, comme je l'ai appris. Je défends, dis-je, que l'on fasse réciter en public la déclaration que les pécheurs auront faite de toutes leurs fautes en détail, les donnant par écrit; car il suffit de découvrir aux prêtres, par une confession secrète, les péchés dont la conscience est chargée. On doit louer sans doute la plénitude de la foi des pécheurs qui ne craignent pas de se couvrir de confusion devant les hommes; une forte crainte de Dieu les conduit. Néanmoins, comme parmi ceux qui demandent la pénitence, il en est qui n'oseraient publier leurs péchés, il faut abolir cette coutume si blâmable... La confession qu'on fait d'abord à Dieu et ensuite aux prêtres doit suffire (2). »

Sixième siècle.

Au VIe livre de son commentaire sur le Ier livre des Rois, saint Grégoire le Grand déclare qu'il y a trois choses qu'il faut toujours considérer dans un véritable pénitent : la con-

(1) *S. Leonis magni opera omnia*, édition de Paschale Quesnel. Lyon, 1700, in-folio, p. 302.
(2) *Ibid.*, p. 356.

version du cœur, la confession des lèvres et la punition du péché par la pénitence (1).

« Qu'est-ce que la confession des péchés, demande ce grand pape, dans son homélie XL[e] sur le VI[e] chapitre de saint Luc, sinon l'ouverture de nos plaies ? Le venin du péché qui était caché au-dedans de l'âme pour lui donner la mort est découvert en effet et sort dans la confession pour le salut de celui qui la fait (2). »

On attribue à saint Fulgence une formule de confession qui porte en effet son nom. D. Ménard la cite dans ses notes sur le *Sacramentaire de saint Grégoire le Grand*, page 228. On apprend de cette formule que la confession se faisait en secret au prêtre, *coram hoc sacerdote*, qu'on y comprenait les fautes les moins connues, les omissions, les désirs déréglés, les mauvaises pensées, *multa mala cogitavi*. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est que dans l'énumération des péchés on trouve celui-ci : *J'ai reçu le corps et le sang du Seigneur, m'en connaissant indigne et sans m'être préparé à l'adorable sacrement par la confession et la pénitence* (3). Cela nous fait voir que la confession était dans ce temps-là, aussi bien qu'aujourd'hui, considérée comme une préparation nécessaire pour s'approcher de la communion, lorsqu'on était tombé dans le péché mortel.

Aux témoignages précédents nous pourrions ajouter le récit que l'on trouve, dans certains chroniqueurs, de confessions faites à la même époque dans des circonstances particulières. Les termes dont ils se servent et les circonstances elles-mêmes prouvent encore qu'on était convaincu de

(1) *S. Gregorii magni opera*, édition des Bénédictins. Paris, 1705, t. III, p. 367.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 1652.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 452.

la nécessité de s'accuser de ses fautes pour en obtenir pardon, se rendre digne de recevoir la communion et bien mourir. Dans la crainte d'être trop long, nous nous abstiendrons de raconter les mêmes faits. On les trouvera indiqués en détail dans plusieurs traités de théologie.

Septième siècle.

Nous commencerons les preuves du VII[e] siècle par le concile de Châlon-sur-Saône tenu en 650. Son huitième canon, recommandant la pénitence comme utile à tous les hommes, ordonne que les prêtres imposent la pénitence au pécheur après avoir reçu sa confession. Il rappelle que cette doctrine est celle de tous les Pères ou, pour mieux dire, de l'Église universelle (1).

Ce qu'on lit dans des statuts synodaux attribués à Sonnatius, archevêque de Reims vers 630, paraît plus exprès. Il y est en effet prescrit, au 8[e] canon, que « nul autre que le pasteur ne reçoive les confessions pendant le Carême (2). » C'est la règle qu'a adoptée d'une manière formelle le quatrième concile général de Latran.

Saint Éloi, dans sa IV[e] homélie, explique le verset 18[e] du chapitre v[e] de la II[e] épître de saint Paul aux Corinthiens : *Dieu nous a confié le ministère de la réconciliation.* Après avoir fait une longue énumération des péchés même secrets que l'on peut commettre, il termine ainsi : « Que ceux donc qui sont tombés dans ces désordres ou dans d'autres semblables n'espèrent pas être réconciliés par nous, s'ils refusent de faire une pénitence proportionnée à leurs fautes par la confession et la pénitence (3). » Dans l'homélie XI[e], il

(1) Labbe, *Collection des conciles.* Paris, 1671, t. VI, col. 389.
(2) *Ibid.*, t. V, col. 1694.
(3) *Patrologie latine* de M. Migne, t. LXXXVII, col. 609.

déclare que le pécheur ne pourra être excusé s'il néglige d'user de la confession, *laquelle nous procure* le pardon (1).

Le saint évêque de Noyon eut recours lui-même à la confession, comme le rapporte, au chapitre VIIe de sa *Vie*, saint Ouen, archevêque de Rouen. « Éloi, dit-il, étant déjà dans l'âge viril et désirant se disposer à recevoir Dieu comme un trésor de sainteté, craignit que quelques péchés n'eussent corrompu son âme. Il fit alors, devant le prêtre, une confession de toute sa vie depuis l'âge de son adolescence (2). »

Saint Ansbert, archevêque de Rouen et successeur de saint Ouen, est appelé confesseur du roi (Thierry Ier) par le religieux de Fontenelle qui a écrit sa vie. Pépin, père de Charles-Martel, avait pour confesseur Wéron, évêque de Ruremonde.

Quoique les canons du concile de Constantinople, appelé *in Trullo* à cause du lieu où il se réunit, n'aient pas été tous approuvés par l'Église romaine, il y en a toutefois plusieurs qu'elle a reçus. On doit mettre de ce nombre le 102e, contenant une excellente instruction pour les confesseurs. On y lit que ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier doivent considérer la qualité du péché et apporter un remède convenable à la maladie (3).

Saint Jean, abbé du monastère du Mont-Sina, surnommé Climaque à cause du livre qu'il a composé sous le titre d'*Échelle sainte*, a vécu assez longtemps avant le concile *in Trullo*. On lit au n° 10 du 4e degré de l'*Échelle sainte* : « Avant toutes choses, confessons nos péchés à notre supérieur qui est notre bon et véritable juge. » Le saint abbé rapporte ensuite, au sujet de la confession, l'histoire d'un

(1) *Patrologie latine* de M. Migne, t. LXXXVII, col. 635.
(2) *Id.*, ibid., col. 684.
(3) Labbe, *Collection des conciles*, t. VI, col. 1185.

voleur qui, touché de repentir, s'était réfugié dans un couvent. L'abbé du monastère lui prescrivit de déclarer devant tous les frères assemblés dans l'église les crimes énormes qu'il avait commis. « Je demandais à l'abbé, dit saint Jean-Climaque, quelle était la raison qui l'avait porté à tenir cette conduite, et il me répondit qu'ayant des religieux qui n'avaient point encore confessé leurs péchés, il avait voulu les exciter, par cet exemple, à en faire la confession, confession sans laquelle personne n'obtiendra le pardon de ses fautes (1). »

Saint Jean, abbé de Raïthe, contemporain de saint Jean-Climaque, expliquant, dans ses *Observations sur l'Échelle sainte*, les paroles que nous venons de rapporter, ajoute : « Il paraît clairement, par les traditions des Apôtres et par les règles qu'ils ont données à l'Église catholique, au nom du Saint-Esprit, que nous sommes obligés, par une nécessité de précepte divin, à confesser simplement nos péchés. Selon ces canons et ces saintes ordonnances, nous nous rendons dignes d'obtenir la rémission de nos péchés en les confessant aux prêtres (2). »

Huitième siècle.

Flaccus Illiricus, le chef des rigides Luthériens, dont le véritable nom est Mathias Trancowitz, fit imprimer, en 1557, une ancienne messe, persuadé que c'était la messe gallicane en usage en France dès le pontificat de saint Grégoire le Grand, jusqu'à ce que l'ordre romain y fût reçu sous Pépin et Charlemagne. Il pensait en tirer un très-grand avantage pour son parti. Plusieurs savants ne la

(1) *Patrologie grecque* de M. Migne, t. LXXXVIII, col. 682.
(2) *Id.*, ibid., col. 1222.

font pas remonter au-delà du X[e] siècle, mais bon nombre d'autres se prononcent pour l'opinion d'Illiricus. Pour nous, nous ne voyons aucun inconvénient à faire mention ici de cette ancienne messe que les Protestants eux-mêmes ne font pas difficulté de rapporter au VI[e] siècle.

On y voit que la confession était alors fort commune. Elle contient, en effet, au moins en six endroits différents, des prières dans lesquelles le célébrant prie pour tous ceux qui qui lui ont confessé leurs péchés. Comme elle servait indistinctement à tous les prêtres, on a lieu de conclure que tous étaient alors occupés à entendre les confessions (1).

Le premier concile de Germanie, célébré en 742 par les soins de saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du Saint-Siége, fournit une autre preuve de l'usage ordinaire de la confession dans ce siècle. Le 2[e] canon défend aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux ecclésiastiques, de demeurer dans les armées, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour célébrer la messe et *entendre les confessions*. Il veut que le prince soit accompagné d'un ou de deux évêques avec leurs chapelains, et que chaque préfet ou colonel ait auprès de soi un prêtre qui puisse juger ceux qui se confessent de leurs péchés et leur imposer la pénitence (2). Le même réglement fut adopté dans un concile tenu à Lestines, au diocèse de Cambrai. Saint Boniface y présidait encore (3).

Le même archevêque, dans une lettre à Éthelbod, roi des Merciens, dit que le roi Coelrède, son prédécesseur, avait passé de cette vie aux peines de l'enfer, parce qu'il était mort sans pénitence et sans confession (4).

(1) Bona, *Rerum liturgicarum* libri duo; appendix, p. 10, 15, etc.

(2) Labbe, *Collection des conciles*, t. VI, col. 1531.

(3) Id., *ibid.*, t. VI, col. 1537.

(4) Lettre 62[e]. *Patrologie latine* de M. Migne, t. LXXXIX, col. 762.

Il se tint, en 787, un concile en Angleterre, dans le royaume de Kent, et le pape Adrien Ier y présida par ses légats. D'après le 20e canon de ce concile, on ne peut approcher de la communion sans s'être soumis au jugement du prêtre et avoir fait pénitence. Il est défendu de prier pour ceux qui sont morts sans confession (1). Un autre concile, tenu au royaume de Mercie, contient de semblables dispositions.

Bède, ce pieux et savant interprète, expliquant le ve chapitre de l'épître de saint Jacques, après s'être occupé de l'onction sacrée des malades, parle ainsi de la confession : « Si les malades sont engagés dans des péchés et s'ils les confessent aux prêtres de l'Église, prenant tout le soin imaginable de s'en corriger et de les quitter de tout leur cœur, ils leur seront remis ; *car les péchés ne peuvent être remis sans la confession qui les corrige.* C'est pourquoi l'apôtre ajoute : *Confessez vos péchés l'un à l'autre et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés.* Du reste, nous devons user avec discernement de ces paroles. Nous pouvons faire l'aveu à nos égaux de nos fautes légères et journalières, convaincus que les prières qu'ils feront pour nous nous serviront à obtenir le salut ; mais si nous sommes souillés par l'impureté et par la lèpre des plus grands péchés, nous devons les découvrir aux prêtres, selon que le précepte y oblige (2). » Il est clair, par ces paroles, que Bède veut qu'on soumette aux prêtres tous les péchés mortels, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent pas être appelés légers et journaliers.

Il s'éleva, dans le Languedoc, sur la fin du VIIIe siècle, des hérétiques qui refusaient de se confesser et ne voulaient

(1) Labbe, *Collection des conciles*, t. VI, col. 1872.

(2) Migne, *Patrologie latine*, t. XCIII, le IVe des œuvres de Bède, col. 39.

pas reconnaître aux prêtres le pouvoir de lier et de délier. Le célèbre Alcuin, maître de Charlemagne, les combat vigoureusement dans une de ses épîtres (la 71e de l'édition de Duchêne, la 26e de celle de Canisius) : « Vous méprisez le précepte des Apôtres. Il exige qu'on se confesse l'un à l'autre, l'homme à l'homme, le malade au médecin, le coupable à son juge... Si nous cachons à l'homme ce que nous avons fait, nous ne pouvons le cacher à Dieu. Ne devons-nous pas donner notre confession de foi aux prêtres, dans le baptême, et renoncer entre leurs mains à Satan, afin que nous soyons ainsi lavés de tous nos péchés par l'opération de la grâce divine ? Pourquoi, dans le second baptême, celui de la pénitence, n'aurions-nous pas également besoin du secours des prêtres, afin que par une confession humble, aidés de la même grâce divine, nous soyons absous de tous les péchés que nous avons commis après le baptême. » Alcuin finit en adressant ces paroles aux auteurs et aux sectateurs de l'hérésie : « Suivez les traces des saints Pères, n'introduisez pas de nouvelles sectes contre la foi catholique. Prenez bien garde au levain empoisonné de l'erreur qu'on a adoptée depuis peu et mangez les pains très-purs de la foi sacrée dans la sincérité et dans la vérité (1). »

Neuvième siècle.

Commençons par les *Capitulaires* de Charlemagne. Ce grand prince y défend aux ecclésiastiques d'aller à la guerre et de porter les armes ; il veut toutefois, ainsi que le règle le premier concile de Germanie, qu'un ou deux évêques y

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CIII, le Ier des œuvres d'Alcuin, col. 338 et 339.

accompagnent le prince et que chaque préfet ait avec lui un prêtre pour entendre les confessions (1).

Le vingt-septième de ces *Capitulaires* recommande de s'informer s'il est vrai, comme on le dit, que des prêtres chargés de recevoir les confessions des fidèles découvrent, pour de l'argent, les péchés de ceux qui se sont confessés à eux.

Dans le 16e canon du concile de Reims de 813, il est prescrit aux évêques et aux prêtres d'examiner sérieusement comment ils jugent les personnes qui leur confessent leurs péchés (2).

Le 22e canon du troisième concile de Tours, tenu aussi en 813, ordonne la même chose, et, comme dès-lors il existait plusieurs livres traitant des cas de conscience et des peines canoniques, ce qui donnait lieu à beaucoup de confusion, les Pères du concile veulent qu'on règle lequel des livres pénitentiaux composés par les anciens il faut principalement suivre (3).

Le sixième concile de Paris réunissait, en 829, les évêques de quatre provinces. Le 46e canon de ce concile défend aux prêtres de fréquenter les maisons des religieuses sans une nécessité inévitable. Il leur permet cependant d'y aller pour entendre les confessions ; ce qui prouve que la confession était alors considérée comme indispensable (4). Le même concile, dans le 29e canon, défend aux évêques de donner aux curés des commissions qui les obligent de s'absenter de leurs églises. Il y fait remarquer que, par cette absence,

(1) Migne, *Cours de Patrologie*, t. XCVII, col. 122 et 123. — — *Capitulare generale*, an. 769-771, n° 1 et col. 220. — *Capit. aquisq.*, an. 801, n°. 17.

(2) Labbe, *Collection des conciles*, t. VII, col. 1256.

(3) Id., *ibid.*, col. 1264.

(4) Id., *ibid.*, col. 1627.

les personnes soumises à leur conduite mourraient quelquefois sans avoir pu se confesser, et les enfants sans avoir été régénérés par le baptême (1).

D'après un concile de Pavie tenu en 850 (can. 6), les personnes qui ont péché secrètement doivent se confesser aux prêtres que les évêques et les archiprêtres ont choisis comme des médecins propres à guérir les blessures secrètes (2).

Théodulphe, évêque d'Orléans, vivait sous le règne de Charlemagne. Il a fait d'importants réglements qui portent aussi le nom de *Capitulaires*. Après avoir montré, au trentième capitulaire, qu'il est de notre devoir de nous confesser tous les jours à Dieu, en faisant notre examen de conscience et en nous excitant au regret de nos fautes, il déclare qu'il faut faire aux prêtres la confession de tous les péchés que l'on a commis ou par l'action ou par la pensée. Il indique quels sont les principaux vices d'où naissent tous les autres. Il veut que le confesseur interroge le pénitent pour savoir comment et à quelle occasion il a péché (3). Enfin, au trente-sixième capitulaire, Théodulphe désigne la semaine qui précède le Carême comme le temps principalement destiné pour les confessions (4).

Jonas, successeur de Téodulphe sur le siége épiscopal d'Orléans, parle plusieurs fois de la nécessité de la confession dans l'ouvrage qui a pour titre : *De l'Institution des laïques*. Il assure en particulier, au chapitre XIV du IIIe livre, que les péchés ne sont pas remis sans la confession qui les corrige (5).

Un statut d'Hérard, archevêque de Tours, veut qu'on se

(1) Labbe, *Collection des conciles*, t. VII, col. 1619.
(2) Id., *ibid.*, t. VIII, col. 63.
(3) Migne, *Cours de Patrologie latine*, t. CV, col. 200.
(4) Id., *ibid.*, col. 203.
(5) Id., *ibid.*, t. CVI, col. 264.

prépare à la confirmation en se confessant auparavant, afin qu'ainsi purifié, on puisse recevoir le don du Saint-Esprit (1).

Nous ne terminerions pas si nous voulions citer ici tous les réglements des conciles provinciaux, toutes les ordonnances épiscopales touchant la confession. Des faits nombreux pourraient y être ajoutés et serviraient encore à prouver que, dans ce siècle, on croyait généralement à la nécessité de faire aux prêtres l'aveu de ses fautes, pour en obtenir le pardon. Nous n'en rapporterons qu'un seul.

L'auteur, qui décrit la translation des corps de saint Sébastien et de saint Grégoire le Grand dans l'église de St-Médard de Soissons, rapporte que les plus sages de ceux qui allèrent rendre leurs devoirs à ces saintes reliques purifièrent auparavant leur conscience par la confession et la pénitence. Ceux qui ne le firent pas, ajoute-t-il, éprouvèrent plusieurs châtiments, et quelques-uns furent contraints, par une force secrète, de publier leurs péchés devant tout le monde. L'impératrice Judith, femme de l'empereur Louis le Débonnaire, à qui cela fut dit, ne pouvant, sans donner occasion de parler, se dispenser d'accompagner le prince, son époux, qui avait résolu d'aller nu-pieds dans l'église de St-Médard, se trouva fort embarrassée; mais enfin, elle prit la résolution de faire une confession secrète de ses péchés aux prêtres (2).

Saint Aldric, évêque du Mans, fut confesseur de Louis le Débonnaire, suivant les actes de ce saint, publiés par Baluze (3). Le même prince choisit aussi saint Ansuin de Camerino pour son père spirituel et son directeur, ainsi qu'on le lit

(1) Migne, *Cours de Patrologie*, t. CXXI, col. 769. *Capitula Heraldi*, n° 75.

(2) Bollandistes. Édition de Carnandet, t. IIe du mois de janvier, p. 656.

(3) Migne, *Cours complet de Patrologie latine*, t. CXV, col. 32.

dans la vie de ce saint qui se trouve dans la collection des Bollandistes au 13 mars (1). L'auteur de l'*Italia sacra* (t. XIII) assure qu'un évêque de Fésules fit encore les fonctions de confesseur, non-seulement auprès de Louis le Débonnaire, mais aussi auprès de Lothaire, son fils et son successeur à l'empire. Radulphe, disciple de Raban-Maur, était prédicateur et confesseur de Louis, roi d'Allemagne. C'est ainsi qu'il est désigné dans le titre d'une donation que le même roi fit à l'école de Fulde. *Clerico oratori et confessori nostro Radulfo videlicet monacho.*

Dixième siècle.

Réginon, abbé de Prom, au diocèse de Trèves, mourut en 910. Outre ses chroniques, il nous a laissé deux livres *De la Discipline ecclésiastique.* Ce fut par l'ordre de Ratbod, archevêque de Trèves, qu'il les composa, recueillant ce que les conciles et les Pères ont dit sur les matières qu'il avait à traiter.

Au Ier livre, dans l'examen que l'évêque doit faire de la conduite des prêtres ou des pasteurs, il est marqué, à l'article 57e, qu'il aura à s'informer s'ils exhortent à la confession, le mercredi avant le Carême, le peuple soumis à leur conduite, et s'ils imposent la pénitence selon la qualité des péchés, conformément aux pénitentiaux, et non selon leurs caprices (2).

Le canon 105 du même livre, tiré du deuxième concile de Nantes, ordonne que, lorsque le curé apprend la maladie d'un

(1) Bollandistes. Édition de Carnandet, IIe volume du mois de mars, p. 318.

(2) Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXII, col. 189, n° 57.

de ses paroissiens, il aille le voir aussitôt et le presse de se confesser, *ut peccata confiteatur* (1).

Le 106e canon, extrait du même concile, veut que le malade qui, à l'article de la mort, confesse ses péchés, soit réconcilié par le prêtre, sous la condition de faire pénitence, si Dieu lui rend la santé (2).

Suivant le canon 288, les prêtres doivent avertir ceux de leurs paroissiens qui se sentent blessés à mort par le péché d'avoir recours, le mercredi avant le Carême, à l'Église, leur mère, qui peut leur rendre la vie, et de confesser avec humilité tous leurs péchés. Non-seulement, y lit-on encore, celui qui a commis des fautes très-graves est obligé d'en faire l'aveu ; mais quiconque se sent coupable d'avoir souillé par le péché la robe sans tache de Jésus-Christ qu'il a reçue dans son baptême, doit s'empresser de venir à son propre pasteur et de lui confesser humblement toutes ses transgressions (3).

Au IIe livre, Réginon indiquant particulièrement ce dont l'évêque doit s'informer dans la visite des paroisses de son diocèse : « Il demandera, dit-il, s'il se trouve quelqu'un qui ne vienne pas faire sa confession, au moins une fois l'année, savoir au commencement du Carême (4). » D'où il faut conclure que, dès lors, il y avait dans l'Église une loi qui ordonnait aux fidèles de se confesser au moins une fois chaque année. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que Réginon met cette négligence de la confession au rang des plus grands désordres, qu'il veut que l'évêque punisse et corrige soigneusement.

Rathier, évêque de Vérone, vivait peu après Réginon ; il mourut en 973. Dans une instruction synodale, il recom-

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXII, col. 212.
(2) Id., *ibid.*, t. CXXXII, col. 212.
(3) Id., *ibid.*, col. 245.
(4) Id., *ibid.*, col. 285, n° 65.

mande aussi à tous les prêtres d'exhorter le peuple à se confesser le mercredi avant le Carême (1).

Après avoir rappelé, dans son *Itinéraire,* un décret du concile de Néo-Césarée, il déclare positivement aux prêtres que, selon la prescription de l'apôtre, s'ils sont coupables de quelques péchés graves, ils doivent nécessairement s'en confesser pour être sauvés (2).

Plusieurs des canons qui furent faits en Angleterre, sous le roi Edgard, en 967, sont relatifs à la confession ; nous nous contenterons de rapporter le premier :

« Lorsque quelqu'un veut faire la confession de ses péchés, qu'il s'arme de courage et qu'il ne rougisse point de découvrir ses chutes..., parce que, sans la confession, il n'y a nul pardon à espérer. C'est la confession qui guérit, c'est la confession qui justifie (3). »

Nous indiquerons encore pour ce siècle les confesseurs de quelques illustres personnages.

Mathilde, femme de l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, prit pour le sien Guillaume, archevêque de Mayence, et elle lui fit une confession générale de tous ses péchés peu avant sa mort. Voici les paroles qu'elle lui adressa alors : « Avant toutes choses, entendez ma confession et donnez-moi l'absolution par la puissance qui vous a été accordée de Dieu et par saint Pierre, prince des Apôtres (4). »

Saint Udalric, évêque d'Augsbourg, était confesseur de l'empereur Othon Ier, selon Ditmare, au livre IIe de ses chroniques ; l'illustre Odelric, celui du duc Conrad, comme le rapporte la chronique de Magdebourg, à l'année 955.

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXVI, col. 562, n° 10.

(2) Id., *ibid.*, col. 595.

(3) Labbe, *Collection des conciles*, t. IX, col. 687.

(4) Bollandistes. Édition de Carnandet. Paris, 1865, t. VIII, le IIe du mois de mars, p. 363.

Didacus Fernandus est désigné avec la qualité de confesseur du roi, dans une charte donnée par Ordonic II, roi d'Espagne, et datée de l'an de Jésus-Christ 985 (1).

Onzième siècle.

Nous avons à citer, pour le XI[e] siècle, le cardinal Pierre Damien, Lanfranc, saint Anselme, Yves de Chartres.

Dans son cinquante-huitième sermon, le deuxième sur saint André, le bienheureux Pierre Damien s'exprime ainsi: « Puisque l'occasion de la confession se présente, il faut que je m'acquitte maintenant de ce que j'ai promis ailleurs, et que je vous dise tout ce que je pense de cette sainte action.... La voie que je vais vous montrer est celle sans laquelle personne n'arrive au Père céleste, et quiconque l'a perdue a perdu Dieu. » Plus loin, après avoir distingué plusieurs degrés de pénitence: « Le quatrième degré, dit-il, c'est la confession de la bouche. On doit la faire purement et sincèrement. Il ne suffit pas, en effet, de dire une partie de ses péchés en cachant le reste. Il ne faut pas confesser les fautes légères et nier les plus grandes. » « La raison, ajoute le savant docteur, nous montre qu'il faut nous confesser; *Dieu nous y oblige* (2). » Pierre Damien met le sceau à tout ce qu'il a dit dans ce discours, par ces dernières paroles: « J'ai discouru du sacrement de la confession autant que je l'ai pu, non pas autant que je l'aurais voulu (3). »

Lanfranc, élevé sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry après avoir été abbé de St-Étienne de Caen, a composé un

(1) Apud Yepez, *In chronico ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 450.

(2) Migne, *Cours de Patrologie latine*, t. CXLIV, le II[e] des œuvres de Pierre Damien, col. 830.

(3) Id., *ibid.*, col. 834.

traité sur l'obligation de ne pas dévoiler la confession. Il y parle de ceux qui accusent les autres lorsqu'ils doivent seulement s'accuser eux-mêmes, et il les blâme vivement; mais il condamne bien davantage les pasteurs qui ne garderaient pas le secret de la confession. Il permet dans ce cas de s'adresser à d'autres. Il déclare en outre que, si absolument on ne trouvait personne à qui on pût se confesser, on ne devrait ni se décourager, ni se désespérer, parce qu'alors on pourrait se confesser à Dieu seulement et compter sur sa miséricorde (1).

Nous pouvons encore mieux connaître la doctrine de Lanfranc par celle de saint Anselme, son plus illustre disciple et son successeur à l'archevêché de Cantorbéry.

Entre plusieurs endroits où saint Anselme parle de la confession, nous remarquerons celui-ci :

Dans l'homélie XIIIe sur les dix lépreux, il dit : « Découvrez fidèlement aux prêtres, par une humble confession, toutes les taches de votre lèpre intérieure, afin d'en être purifiés (2). »

Yves de Chartres exhorte en ces termes les fidèles à la confession, dans un sermon qu'il fit au commencement du Carême, temps fixé pour cette importante action, comme nous l'ont appris tant d'auteurs que nous avons précédemment cités : « Il faut que tout ce que vous avez commis ou par une suggestion secrète du démon ou par quelque autre, il faut que tout cela soit tellement déclaré dans la confession que vous le poussiez ainsi hors du cœur, parce que tous les péchés sont lavés par une semblable confession (3). »

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CL, col. 628 et suivantes.
(2) Id., *ibid.*, t. CLVIII, col. 662.
(3) Id., *ibid.*, t. CLXII, col. 580.

Douzième siècle.

Les preuves surabondent pour ce siècle; nous n'avons que l'embarras du choix.

Geoffroy, abbé de Vendôme et cardinal, si estimé pour sa science comme pour ses vertus, s'adresse ainsi, dans une de ses épîtres où il traite spécialement de la confession, à Guillaume, son ancien maître, qui paraissait en nier jusqu'à un certain point la nécessité: « C'est à nous, qui passons pour vivre dans une foi exempte de fiction, à travailler ensemble, dans toutes les occasions, pour affermir la vérité de notre foi, bien loin de la détruire; c'est pourquoi je prends la liberté de vous montrer la voie assurée qu'il faut tenir, *pour vivre sans s'écarter de la foi véritable*..... Suivant vous, il n'y aurait que quatre péchés qui auraient besoin de la confession, tandis que les autres seraient guéris par Notre-Seigneur, sans qu'on s'en confesse; et vous dites que vous avez trouvé cette doctrine dans l'*Exposition* de Bède *sur l'Evangile*... Ces quatre grands péchés: l'erreur des Gentils, le schisme qui nous sépare de nos frères, l'hérésie, le judaïsme salissent la pureté de l'Église universelle, comme surpassant tous les autres péchés. C'est pourquoi il est nécessaire que tous ceux qui sont souillés de tous ces péchés ou de l'un d'eux seulement, ne se contentent pas d'en faire la déclaration à un seul prêtre, comme on fait pour toutes les autres fautes; ils doivent se confesser à toute l'Église et rentrer ainsi dans l'union de celle dont ils combattaient auparavant la foi. Pour ce qui est des autres péchés, il est vrai, comme vous le dites, que le Seigneur les corrige et les guérit par lui-même..... mais les péchés qu'on dit qu'il corrige et qu'il guérit par lui-même, ce sont ceux qu'on lui révèle en confession; ceux, dis-je, qu'on lui révèle, parce qu'on les déclare et qu'on les

confesse à celui qui tient sa place. C'est donc une chose certaine que tous les péchés et tous les crimes ont besoin de la confession et de la pénitence pour être expiés (1). »

Radulphe Ardent était prédicateur de Guillaume IV, duc de Guyenne. Dans son premier sermon sur les grandes litanies, il demande à qui doit être faite la confession, et il répond qu'il faut faire celle des péchés mortels au prêtre, qui a seul le pouvoir de lier et de délier. Il dit que l'on peut faire l'aveu des fautes vénielles à d'autres, mais qu'alors on n'est purifié que par l'humilité et la prière de ses frères. C'est pourquoi, ajoute-t-il, lorsque l'on reçoit de semblables confessions, on ne dit pas : *Je vous remets vos péchés,* mais l'on dit par forme de prière : que Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde (2).

Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, dans ses *Livres des miracles*, rapporte plusieurs prodiges au sujet de la confession. Ces récits prouvent encore que l'on admettait alors comme un point incontestable la nécessité, pour être sauvé, de faire au prêtre l'aveu des fautes dont on pouvait être coupable (3).

Saint Bernard, dont on apprécie, avec raison, la doctrine si sûre, si solide, dont on admire la douce éloquence, n'a pas seulement soutenu la nécessité de la confession par des paroles, il l'a démontrée par des faits.

Il dit, dans son premier sermon sur la fête de tous les Saints, que le remède de la confession a été établi pour éloigner le remords du péché, et que tous les péchés sont lavés par la confession (4). Dans son exhortation aux chevaliers du Temple (chap. XII), il insiste sur la nécessité d'ouvrir les

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CLVII, col. 199.

(2) Id., *ibid.*, t. CLV, col. 1900 (homélie LXIV).

(3) Id., *ibid.*, t. CLXXXIX, col. 855 et suiv. (*Miracul.*, lib. I, cap. III, IV, V, VI).

(4) Id., *ibid.*, t. CLXXXIII, le IIe de S. Bernard, col. 460.

lèvres pour dissiper cette honte coupable qui pourrait empêcher de faire une confession nécessaire. « Si on a honte de se confesser, poursuit-il, cette honte même fait commettre un péché (1).

C'est en faveur de la confession que ce saint abbé a fait son premier miracle. Il était déjà, depuis plusieurs années, à Clairvaux, lorsqu'un gentilhomme de ses parents, voisin de son monastère, nommé Josbert de La Ferté, tomba dans une maladie très-grave. Elle fit de si rapides progrès, qu'en peu de temps il perdit la connaissance et la parole. Son fils et ses amis étaient vivement affligés en voyant qu'il allait mourir sans se confesser et sans recevoir le viatique. On ne trouva pas de meilleur remède, dans cette extrémité, que d'aller chercher saint Bernard. Il vint, et, plein de confiance en la miséricorde divine, il tint ce discours aux assistants : « Cet homme, vous ne l'ignorez pas, a fait des vexations à l'Église, il a opprimé les pauvres et s'est rendu gravement coupable envers Dieu. Si vous voulez suivre mon avis, rendez aux églises ce qui leur a été ravi, abolissez les usages qui ont contribué à l'oppression des pauvres, le malade parlera et fera la confession de ses péchés. » Le fils de Josbert promit ce que l'homme de Dieu avait ordonné et en exécuta une partie au même instant. Saint Bernard se mit en prières et alla célébrer le saint sacrifice. Avant qu'il l'eût fini, on lui vint dire que Josbert parlait avec facilité et qu'il le priait instamment de venir le trouver. Il y accourut, après avoir dit la sainte messe. Le malade lui confessa ses péchés avec beaucoup de soupirs et de larmes ; il reçut les divins sacrements, et ayant survécu deux ou trois jours encore, il commanda

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CLXXXII, le Ier des œuvres de saint Bernard, col. 936.

qu'on exécutât fidèlement tout ce que le saint abbé avait ordonné (1).

Thibaut d'Étampes, dans une lettre qu'il écrit à l'évêque de Lincoln, reprend ceux qui soutiennent qu'on ne peut être *absolument* sauvé que par la confession de bouche; « parce que si, *par quelque accident*, on est dans *l'impuissance* de se confesser, Dieu voit la préparation du cœur et entend ses gémissements (2). » Mais cela même nous prouve que, hors de ces accidents qui rendent la confession de bouche impossible, il la croit rigoureusement nécessaire.

« Quiconque, dit Robert Pullus, cardinal anglais, au LIe chapitre de la sixième partie de ses sentences, quiconque ne veut pas découvrir aux prêtres ses méchantes actions, frappé d'une mauvaise crainte du monde ou retenu par la honte, à cause des choses déshonnêtes qu'il a commises, il n'obtiendra pardon en aucune manière (3). »

Pierre de Blois a écrit un livre sur la confession sacramentelle, dans lequel il en montre la nécessité. « Que personne, écrit-il, ne dise en soi-même : je me confesse en secret, je fais pénitence devant Dieu. Car, si cette confession suffit, il faudra dire que les clefs ont été données à saint Pierre sans aucun sujet... Si la honte s'oppose à votre confession, souvenez-vous que les livres des consciences seront ouverts devant tous au jour du jugement (4). »

Nous nous arrêterons ici. Il ne nous paraît pas nécessaire pour les siècles suivants d'invoquer encore le témoignage des auteurs ecclésiastiques, de citer les décisions des conciles provinciaux ou diocésains. C'est au commencement du XIIIe

(1) *Œuvres de saint Bernard*, édition de Jacques Merlo Horstius. Lyon, 1678, t. Ier, p. 12. — *Vie de saint Bernard*, ch. XI.

(2) Migne, *Patrologie*, t. CLXIII, col. 761.

(3) Id., *ibid.*, t. CLXXXVI, col. 896.

(4) Id., *ibid.*, t. CCVII, col. 1080.

siècle, sous Innocent III, que se tint le quatrième concile général de Latran. On connaît le célèbre décret qu'il porta relativement à la confession et qui devint une loi invariable dans l'Église. Les Pères du concile n'y définissent pas le précepte divin de la confession, ils le regardent comme une vérité qui avait toujours été reconnue; mais ils se prononcent d'une manière précise et rigoureuse sur la nécessité de se confesser *au moins une fois chaque année*, et ils imposent l'obligation de faire cette confession annuelle à son propre pasteur, ce qui avait déjà été recommandé par un grand nombre de prélats et de théologiens. Voici du reste l'abrégé du décret :

« Que tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe, aussitôt qu'ils auront atteint l'âge de discrétion, confessent fidèlement tous leurs péchés en particulier à leur propre prêtre, au moins une fois chaque année, s'appliquant à accomplir, autant que leurs forces le permettent, la pénitence qui leur est enjointe, et recevant avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, s'ils ne s'en abstiennent, pour quelque cause convenable, de l'avis de leur propre prêtre (1). »

CHAPITRE II.

MANIÈRE DE SE CONFESSER AVANT L'USAGE DU CONFESSIONNAL. — POSTURE DU PRÊTRE ET DU PÉNITENT DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CET ACTE RELIGIEUX.

Les auteurs anciens nous ont donné des détails circonstanciés sur la manière dont se pratiquait dans l'Église la

(1) Labbe, *Collection des Conciles*, t. XI, col. 172, cap. XXI.

confession publique, à l'époque où elle était en vigueur. Il serait hors de notre but de les rappeler ici. Nous nous bornerons à dire que le pénitent qui faisait publiquement l'aveu de ses fautes, ou parce qu'elles étaient généralement connues et avaient gravement scandalisé les fidèles, ou parce que, dans un sentiment profond d'humilité, il voulait découvrir ses faiblesses, se tenait à genoux ou prosterné à terre, revêtu d'un cilice et couvert de cendre devant l'évêque et les différents membres du clergé, souvent même en présence du peuple aux prières duquel il se recommandait. Quant à la confession secrète ou auriculaire qui doit nous occuper uniquement, un grand nombre de *Rituels* et de *Pénitentiaux*, nous l'avouerons, se bornent à indiquer les interrogations que le prêtre devait faire aux pénitents, les œuvres satisfactoires qu'il avait à leur imposer, selon le nombre et la gravité de leurs fautes, les avertissements qu'il était convenable qu'il leur adressât et les prières qu'il avait à réciter pour eux. S'ils se taisent sur les autres choses, c'est qu'elles étaient connues de tous et qu'on les pratiquait généralement. Cependant, dans plusieurs livres liturgiques et dans un certain nombre d'ouvrages traitant plus ou moins directement des rites de l'Église, on trouve des documents précieux qui nous font connaître, d'une manière précise, la posture dans laquelle le prêtre et le pénitent devaient se tenir pendant la confession et le lieu où s'accomplissait cette sainte action.

Pénitentiel d'Egbert. — Le Père Morin, dans l'appendice de son *Commentaire historique sur le sacrement de Pénitence*, a reproduit presque entièrement, d'après un manuscrit du XIe siècle, appartenant à Hilarion, abbé de Ste-Croix de Jérusalem, à Rome, un Pénitentiel composé par Egbert, qui fut archevêque d'York en 735. Ce livre a pour titre : *Excerptum de canonibus catholicorum Patrum vel pœni-*

tentiæ ad remedium animarum, *Egberti Eburacæ civitatis archiepiscopi*. Voici comment la manière de se confesser y est indiquée :

« Quand vous voudrez vous confesser, prenez courage, fortifiez-vous dans le Seigneur et n'ayez point de honte. Puisque c'est de là que vient le pardon, lorsque vous aurez fait l'aveu de vos fautes avec humilité et avec une grande confiance en la miséricorde divine, elles vous seront remises, car sans confession il n'y a pas de rémission. »

« D'abord prosternez-vous humblement par terre pour prier et conjurer la Sainte-Vierge d'intercéder pour vous avec tous les saints, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les vierges, afin que le Dieu tout-puissant daigne vous donner une sagesse parfaite, une véritable intelligence et une grande force d'âme, pour confesser en toute vérité et du fond de votre cœur tous vos péchés. Ensuite levez-vous et dites avec simplicité à celui à qui vous voulez vous confesser : « Par ma faute, j'ai péché beaucoup en pensée, en parole et en action. »

Vient alors une énumération détaillée des fautes qui peuvent être la matière de la confession et les différentes manières d'en faire la déclaration.

Après cela sont indiquées les questions que le prêtre doit faire au pénitent pour constater qu'il est instruit des vérités de la religion, qu'il sait l'*Oraison Dominicale* et le *Symbole des Apôtres*. On trouve aussi les interrogations à faire pour assurer l'intégrité de la confession.

L'accusation entièrement terminée, le prêtre et le pénitent doivent se prosterner à terre. Le pénitent dit que c'est par sa faute qu'il a péché et le prêtre lui demande de nouveau s'il se reconnaît coupable de ses péchés et s'il promet à Dieu de s'en corriger. Lorsqu'il a fait cette promesse, le prêtre récite pour lui des prières assez nombreuses. La pénitence

terminée, il l'absout en prononçant les formules prescrites (1).

Traité des divins offices attribué à Alcuin. — Le *Traité des divins offices*, attribué à Alcuin, contient un chapitre qui a pour titre : *In capite jejunii,* « sur le commencement du jeûne quadragésimal. » Là se trouvent plusieurs détails intéressants sur la confession qui se faisait particulièrement à cette époque. On ne sait pas exactement quand a été composé ce traité, mais une grande partie a été tirée des œuvres d'Alcuin même. Si le chapitre relatif à la confession du commencement

(1) Quando volueris confessionem facere peccatorum tuorum, viriliter age et confortare in Domino et noli erubescere ; et quia inde venit indulgentia, cum in spe misericordiæ Dei confessus fueris peccata tua et reliqueris ea, quia sine confessione non est indulgentia. In primis prosterne te humiliter in conspectu Dei in terra ad orationem et roga beatam Mariam... et postea surge et cum fiducia et vera credulitate dic ei cui confiteri vis peccata tua : mea culpa, quia nimis cogitationibus, locutione et opere peccavi. Confiteor coram Deo omnipotente creatore cœli et terræ et coram hoc altario sancto... Confiteor quia peccavi nimis in sermonibus vanis et immundis... Post hæc, interroget eum episcopus aut sacerdos : credis in Deum Patrem omnipotentem et Filium et Spiritum sanctum ?... Post hoc dictum, interroga eum : Dic opera quæ fecisti et cogitasti. Peccasti in verbo aut in cogitatione vel opere ? Jurasti super evangelium aut super altare ?... Postquam de istis confessus fuerit, projicite ambo pariter in terra ; dic ei ut ipse dicat : mea culpa peccavi, Domine. Iterum interroga eum : Recognoscis te esse culpabilem de omni peccato quod post baptismum commiseras ?... Iterum dic ei : Promittis de præteritis culpis emendare ? ℟ Promitto. Dic ei : Dominus sit tibi adjutor... tunc expleta pœnitentia, si homo intelligibilis est, veniat ad sacerdotem et reconciliet eum. Si vero simplicem et brutum eum intellexeris statim reconcilia eum ita dicendo : Præsta, etc. — *J. Morini commentarius historicus de sacramento pœnitentiæ.* Venise, 1702, p. 570 et suiv. — Grancolas, *Les anciennes liturgies*, Paris, 1704, t. III, p. 226.

du Carême est de lui, comme le pensent un grand nombre d'auteurs, il nous ferait connaître ce qui se pratiquait dans plusieurs églises, au VIII[e] siècle.

« Le pénitent, est-il dit dans ce chapitre, doit s'approcher du prêtre avec modestie, humilité, componction ; déposer son bâton et ses armes, s'il en a. Lorsqu'il arrive auprès du ministre de la réconciliation, il s'incline profondément. Celui-ci récite la prière *Domine propitius esto mihi peccatori ut condigne possim tibi gratias agere,* etc. Il fait asseoir le pénitent à côté de lui et entend sa confession. L'accusation des fautes achevée, le prêtre donne au pénitent les avertissements dont il a besoin et l'interroge sur les principaux articles du symbole, pour s'assurer qu'il est suffisamment instruit et lui faire faire sa profession de foi. Après cela, le pénitent à genoux, mais le corps droit, exprime au confesseur, par son extérieur comme par ses paroles, toute sa douleur, tout son repentir, et le conjure d'intercéder pour lui auprès du Dieu des miséricordes. Il se prosterne ensuite contre terre et s'excite de nouveau au regret de ses fautes. Le voyant pénétré de componction, le prêtre lui ordonne de se lever et lui prescrit alors les œuvres satisfactoires qu'il doit accomplir pour expier ses péchés. Le pénitent se prosterne de nouveau, priant le confesseur de demander à Dieu pour lui le courage d'accomplir fidèlement la pénitence qui lui est imposée ; celui-ci dit des prières déterminées. Étant enfin rentrés l'un et l'autre dans l'église, ils récitent, à genoux ou appuyés sur les coudes, lorsque le temps le permet, plusieurs prières et plusieurs psaumes marqués encore en détail (1). »

(1) Denique sacerdos hac auctoritate imbutus sive compunctus, suscipiens pœnitentem, si laïcus est, dimisso baculo; quisque vero ille est, sive laïcus, sive clericus, sive monachus suppliciter se inclinet ante sacerdotem. Tunc sacerdos dicit hanc orationem : *Domine, Deus omnipotens, propitius esto mihi peccatori ut condigne possim tibi gratias agere,*

Règle de saint Chrodegant. — On sait que saint Chrodegant, évêque de Metz, mort en 766, rédigea une règle pour la communauté des clercs réguliers, qu'il institua dans sa cathédrale. Un anonyme, dans le courant du IX[e] siècle, voulant la rendre commune à tous les chanoines, en retrancha tout ce qu'elle avait de particulier à l'église de Metz et y ajouta beaucoup de statuts, tirés principalement du concile d'Aix-la-

et reliqua. Deinde *jubeat eum sacerdos sedere contra se* et colloqui cum eo de supradictis vitiis sive exhortationibus divinis, ne forte, pro verecundia, aut ignavia, sive oblivione aliquid putridum in corde remaneat, per quod iterum diabolus eum ad vomitum peccati reducat. Consideret etiam sexum, ætatem, conditionem, statum, personam, et secundum hoc; ut sibi visum fuerit, singula quæque dijudicet, id est, aliquos a cibis abstinendo, alios eleemosynam dando... Post ista omnia scrutata et pœnitentem corroboratum, interroget eum sacerdos dicens: Credis in Deum Patrem et Filium et Spiritum Sanctum ?... Vis dimittere illis qui in te peccaverunt omnia ?... Si vult dimittere suscipias ejus confessionem et indices ei pœnitentiam... Quo facto, fixis genibus in terram et super ipsa innixus stans, suppliciter tensis manibus blando et flebili vultu respiciens sacerdotem dicat his verbis... Consilium imo judicium tuum, qui sequester ac medius inter Deum et peccatorem hominem ordinatus es, supplex deprecor et ut eisdem peccatis meis intercessor existas humiliter imploro. Quo perdicto totum se in terram prosternat... Sacerdos vero patiatur eum aliquantisper jacere prostratum... Deinde jubeat eum surgere, et cum steterit super pedes suos, cum tremore et humilitate præstoletur judicium sacerdotis et indicat ei sacerdos abstinentiam... Percepta autem sententia sacerdotis, iterum prosternet se sacerdotis pedibus, ejus petens pro se orationem fieri ut suggerat ei divina visitatio virtutem constanter observandi quæ illi injuncta sunt... Quibus dictis jubeat sacerdos pœnitentem surgere de terra; sed et ipse surgat de sedili suo, et, si loco vel tempori congruit, ingressi ecclesiam super genua vel cubitos uterque innixus decantent psalmos *Domine ne in furore*, etc.—Vulgatus Alcuinus, *De divinis officiis,* cap. XIII, ordo ad pœnitentiam dandam; apud. Migne, *Cours complet de Patrologie*, t. CI, le II[e] de l'auteur, col. 1192 ; et Grandcolas, *Les anciennes liturgies*, t. III, p. 228.

Chapelle. Il mit toutefois encore ce recueil sous le nom du premier auteur de la règle des chanoines; on le trouve à la page 1468 du tome VII[e] de la *Collection des Conciles*, publiée par Labbe. D. Luc Dachery l'a inséré dans le I[er] volume de son *Spécilége*. Le chapitre XXXII[e] donne les indications suivantes pour la confession des laïques :

« C'est l'usage que les chrétiens se confessent trois fois chaque année, c'est-à-dire aux trois carêmes, et l'on fait bien de s'en approcher plus souvent, à l'exemple des moines, qui se confessent tous les samedis. Mais, quand vous serez disposé à le faire, il ne faut pas que vous ayez honte de déclarer tous vos péchés, parce que c'est de là que vient le pardon et qu'on ne peut l'obtenir sans se confesser. Prosternez-vous d'abord en présence de Dieu et priez la Sainte-Vierge et tous les saints, les apôtres, les martyrs et les confesseurs d'intercéder pour vous auprès du Seigneur..... Puis levez-vous avec confiance et simplicité. Le prêtre dira alors : Serviteur de Dieu, croyez-vous en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ?... Croyez-vous au Père, au Fils et au Saint-Esprit ?... Voulez-vous pardonner à ceux qui vous ont offensé, afin que Dieu vous remette également vos fautes ? Le confesseur demandera ensuite au pénitent s'il a à se reprocher des fautes qui séparent l'homme du royaume de Dieu, comme sont les mauvaises pensées, les mauvais discours, l'oisivité, la haine... Après qu'il aura déclaré qu'il est coupable de plusieurs de ces fautes et qu'il est dans la ferme résolution de ne plus y retomber, le prêtre lui imposera la pénitence. Il refusera de la lui assigner s'il ne veut pas se corriger, parce qu'alors il ne le peut pas. Lors donc que le pénitent veut quitter ses péchés et qu'il s'en est entièrement confessé, il recevra une pénitence, et cette pénitence devra être selon les canons. Il faut, en effet, ne pas confondre, dans l'application des œuvres satisfactoires, ceux qui sont coupables de péchés

graves avec ceux qui n'en ont que de légers. Le remède doit être en rapport avec la maladie (1). »

Manuscrits de saint Gatien de Tours, datant du X[e] siècle. — « Quand le pénitent s'approche du confesseur, est-il dit dans deux manuscrits de saint Gatien de Tours, écrits l'un et l'autre au X[e] siècle, il quitte son bâton, s'il est laïque, et, qu'il soit laïque, clerc ou moine, il s'incline profondément comme un suppliant. Le prêtre le fait asseoir ensuite près de lui et l'interroge ainsi : Croyez-vous en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.. Il lui demande ensuite s'il veut pardonner à ceux qui ont mal agi à son égard ; et si la réponse est affirmative, il reçoit sa confession. L'accusation terminée, le pénitent se met à genoux, puis se prosterne en terre, et le prêtre le fait relever pour lui imposer les œuvres satisfactoires

(1) Quando volueris confessionem facere peccatorum tuorum, viriliter age et noli erubescere, quia inde venit indulgentia et sine confessione non est indulgentia. In primis prosterne te humiliter in conspectu Dei, in terra ad orationem... et postea surge cum fiducia et vera credulitate. Et dic illi : serve Dei, credis in Patrem... Vis dimittere omnia mala illis omnibus, qui in te peccaverunt ut Deus dimittat tibi omnia peccata tua.

Et postea require eum si sint secum quæ separent hominem, ut ait apostolus, a regno Dei. Hæc sunt, mala cogitatio..., etc.

Et posquam confessus fuerit sua peccata, si vult dimittere ea, da ei pœnitentiam, et si non vult non da ei pœnitentiam quia non potes. Et si vult dimittere ipsa peccata, fac ei confiteri ea et ad ultimum dicere : multa sunt peccata mea in factis, in verbis, in cogitationibus : tunc da illi pœnitentiam canonice mensuratam. Et postea effunde super eum orationes et preces. Carendum est utique ne hi qui in gravia peccata incidunt et hi qui in levioribus quibusdam delinquunt æqualiter judicentur ; sed secundum morbum adhibenda est medicina.—Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VII, p. 1468. — D. Luc Dachery, *Spécilége*, t. I[er], p. 228. — Morin, *Commentaire historique du sacrement de Pénitence*, p. 591. — Grandcolas, *Les anciennes liturgies*, t. III, p. 230.

qu'il doit accomplir. Le pénitent se prosterne de nouveau et le prêtre récite pour lui plusieurs oraisons, et, si le temps et le lieu le permettent, ils rentrent l'un et l'autre dans l'église pour réciter encore des psaumes et des prières (1). »

Pénitentiel d'Angers. — Le Père Morin a publié, sous le nom de *Pénitentiaux d'Angers*, parce qu'ils lui avaient été procurés par un Angevin, nommé Layaute, avocat au Parlement de Paris, trois livres contenant des règles à suivre pour l'administration de la confession. Le second paraît avoir été écrit vers la fin du XI[e] siècle. D'après ce pénitentiel, le prêtre, après avoir récité une prière commençant par ces mots : *Domine Jesu Christe Fili Dei vivi, qui es verus sacerdos et verus pontifex*, dit au pénitent de se lever et le fait asseoir, avec lui, dans un lieu retiré. Il l'interroge sur les péchés qu'il peut avoir commis, et lui impose les pénitences fixées par les canons. Enfin, s'étant assuré qu'il est instruit des vérités de la foi et qu'il veut pardonner à ses ennemis, il lui enjoint de se prosterner et récite pour lui une prière qui commence encore par ces mots : *Domine Jesu Christe* (2).

(1) Cum autem accesserit ad sacerdotem pœnitens, si laïcus est, dimisso baculo; quisque vero ille est, sive laïcus, sive clericus, sive monachus, suppliciter se inclinet ante sacerdotem. Deinde jubeat eum sacerdos sedere contra se et interroget eum ita dicens : Credis in Patrem... Vis dimittere his qui in te peccaverunt... volens dimittere his qui in se peccaverunt, confiteatur omnia peccata sua quæ recordari potest. Quo facto, flexis genibus in terra et super ipsis innixus stans suppliciter, tensis manibus... dicat his verbis : consilium immo judicium tuum humiliter imploro... Quo audito, totum se in terra prosternat... Deinde jubeat eum sacerdos surgere, etc., etc. — Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. Rotomagi, 1700, lib. I, part. 2[e], cap. VI, art. 8, ord. IV, t. II, p. 58.

(2) Domine Jesu Christe, qui es verus sacerdos et verus pontifex, qui

Nous aurions pu reproduire plusieurs autres monuments du même genre ; nous nous en sommes abstenus dans la crainte de fatiguer nos lecteurs par de trop nombreuses redites.

Les pénitentiaux dont nous avons donné le résumé ont entre eux des rapports très-frappants. Quelques-uns, tout en différant des autres pour les prières à réciter ou les interrogations à faire, leur ressemblent cependant encore, quant aux règles principales qu'il fallait observer.

Ces monuments nous démontrent clairement que le pénitent se mettait à genoux ou qu'il se prosternait en terre avant de commencer l'accusation de ses fautes, mais qu'il se tenait ordinairement assis pendant la confession elle-même.

A la vérité, le pénitentiel d'Egbert, ainsi que ceux de Chrodegant et de Burchard de Wormes, après avoir ordonné au pénitent de se mettre à genoux, aux pieds du prêtre, pour lui demander d'être admis à la confession, veut qu'il se lève ensuite, sans dire qu'il doive ou puisse s'asseoir pour accuser ses fautes ; mais cette position est formellement indiquée dans le *Traité* d'Alcuin : *Jubeat eum sacerdos sedere contra se ;* dans le *Manuscrit de saint Gatien de Tours*, qui

apostolis tuis et post apostolos nobis ministerium ligandi atque solvendi pontificium tradidisti, etc.

Tunc jubeat eum surgere et sedeant pariter in secreto loco et interroget eum de peccatis suis : de invidia, de ira..... et secundum constitutionem canonum judica eum.

Credis in Deum Patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ ? Credo... Credis in Jesum Christum Filium ejus unicum?.. vis dimittere omnibus qui in te peccaverunt ut Deus dimittat tibi omnia peccata tua ? Volo. Postea dicat sacerdos hanc orationem, homine prostrato : Domine Jesu Christe, etc. — Morin, *Commentarius historicus de sacramento pœnitentiæ*. Venetiis, 1702, p. 587.

contient les mêmes paroles ; dans le *Pénitentiel d'Angers*, de la fin du XI[e] siècle : *Jubeat eum surgere et sedeant pariter in secreto loco.*

Les religieux eux-mêmes se confessaient assis. Les anciennes coutumes de Cluny, qu'Udalric a recueillies vers l'an 1086, indiquent ainsi la manière dont les religieux de cette abbaye et de toutes les maisons qui en dépendaient allaient recevoir le sacrement de la réconciliation : « Si un religieux a besoin de se confesser de quelque faute, il va avertir le prêtre auquel il veut faire son accusation, et, se tenant debout devant lui, il tire sa main droite de sa manche. Par ce signal, il fait connaître quelle est son intention. Le prêtre se lève aussitôt et s'en va au chapitre ; le religieux le suit et, se prosternant devant lui, il lui demande le pardon de ses fautes. Le prêtre le fait lever et lui dit ensuite de s'asseoir, et c'est alors qu'il fait la déclaration de ses fautes. Udalric, lib. II, cap. XII. — Les *Coutumes* de saint Bénigne de Dijon, cap. XXXI, s'expriment de la même manière. — Au ch. LXX de la I[re] partie des *Us* de Cîteaux, on lit : « Quand quelqu'un se confesse, il ne doit rester dans le chapitre que ceux qui doivent en faire autant. Car on peut se confesser là pendant tout le temps de la lecture. Cela ne doit avoir lieu, toutefois, qu'avant le dîner et dans le temps qui précède Prime. Lors donc qu'ils *seront assis*, le prieur dira *Benedicite*, et le religieux répondra *Dominus*. Le prieur ajoutera *Deus sit nobiscum* ; et le religieux, après avoir dit *amen*, accusera brièvement les péchés dont il désire être absous, puis il ajoutera : je m'accuse de ces péchés et de tous ceux dont je puis être coupable, et j'en demande le pardon. Le prieur lui donnera l'absolution et lui enjoindra la pénitence qu'il doit faire (1). »

(1) Quamdiu tamen aliquis confitetur, nullus ibi remaneat nisi qui

Il résulte de ces citations que, chez les Cisterciens, les religieux de Cluny et ceux de saint Bénigne de Dijon, c'était bien dans la posture que nous avons indiquée que l'on se tenait, en faisant l'accusation de ses péchés pour en recevoir le pardon dans le sacrement de pénitence.

Cependant, dans ces monastères et dans d'autres, les enfants se confessaient debout. Les coutumes de Dijon le disent formellement : *Stando confitentur, bisque, in hebdomada ad confessiones veniunt.* On le voit également dans les *Coutumes* du monastère de Farfa, en Italie. Elles contiennent les règles suivantes : « Lorsque les enfants doivent se confesser, si l'abbé est présent, le maître les lui conduit. Dès qu'il se lève, le maître s'assied à l'entrée du chapitre. C'est dans le lieu qui sert de chapitre aux enfants qu'ils doivent faire leur confession. Le premier enfant se présente et se confesse, *en se tenant debout ;* le suivant va s'asseoir sur un siége du côté du midi. Le maître les reprend après la confession, etc.

Les Chartreux et les moines de Grandmont font exception à ce qui vient d'être avancé. Il est certain qu'ils se sont confessés à genoux avant le XIII[e] siècle. On lit dans les *Anciens statuts des Chartreux* (II[e] partie, chapitre II[e]), que le religieux de cet ordre doit être prosterné à terre et avoir la tête couverte, quand il se confesse. *Prostratus esse debet ac detecto capite quando confitetur.* Pour ce qui est des religieux

simili occupatur opere ; nam omni tempore lectionis, non tamen nisi ante prædium et etiam intervallo ante Primam possunt ibi confiteri.

Postquam autem resederint, dicat Prior : *Benedicite*, et responso : *Dominus,* subsequatur Prior : *Deus sit nobiscum.* Et responso : *Amen*, confiteatur breviter culpas pro quibus veniam petiit. Quibus dictis, statim subsequatur : De his et omnibus aliis meis peccatis me reum confiteor et veniam deprecor. Tunc Prior, facta super ipsum absolutione, injungat pœnitentiam. — *Usus ordinis cisterciensis*, part. I, cap. LXX. Dans le *Monasticon cisterciense.* Paris, 1670, p. 169.

de Grandmont, on peut citer le passage suivant du chapitre IIIe d'un livre écrit pour l'instruction des novices de leurs monastères : « Lorsque vous aurez fait l'examen de votre conscience et que vous vous serez rappelé vos péchés, allez trouver le prêtre, et, après avoir baissé votre capuce, mettez-vous humblement à genoux, et, les mains jointes, dites : Je me confesse à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie, aux anges de Dieu, à saint Étienne, confesseur, à tous les saints et à vous mon père, *et, restant dans la même position*, commencez à faire l'aveu des fautes dont vous vous êtes rappelé le souvenir. Lorsque vous les aurez dites, vous ajouterez : Je m'accuse de ces péchés et de tous les péchés mortels ou véniels que j'ai déjà accusés ou que j'ai oubliés ; c'est ma faute. C'est pourquoi je supplie, etc. »

C'est au commencement du XIIIe siècle que les séculiers prirent cette posture. Quoique les confessions fussent aussi précises, aussi détaillées que précédemment, elles n'exigeaient pas autant de temps. Elles étaient, en effet, devenues plus fréquentes, et d'ailleurs les examens et les discussions qui auparavant étaient nécessaires pour l'application à chaque faute des peines canoniques n'avaient plus lieu, parce que toute la pénitence s'imposait au même moment. L'accusation durant moins longtemps, il devenait plus facile au pénitent de se tenir à genoux pendant qu'il la faisait.

Un fait rapporté dans la vie de Joachim, abbé de Flore, par Luc, archevêque de Cozence, prouve bien que la pratique de se confesser assis n'était pas encore abolie à la fin du XIIe siècle.

« J'étais, dit l'auteur, un vendredi, assis avec lui dans le cloître du Saint-Esprit de Palerme, quand il fut appelé au palais par l'impératrice Constance, qui voulait se confesser à lui. Il y alla et la trouva dans l'église, assise sur son siége ordinaire ; elle le pria de s'asseoir sur un petit siége, auprès

51

d'elle, ce qu'il fit ; mais, lorsque l'impératrice lui eut dit qu'elle voulait se confesser, il l'arrêta et lui dit avec autorité : Je tiens ici la place de Jésus-Christ et vous de Madeleine, pénitente ; descendez, asseyez-vous en terre et confessez-vous, autrement je ne vous écouterai pas. Aussitôt, l'impératrice fit ce qui lui était ordonné par l'abbé. » (Apud Bolland, 2 mai.)

Quant au prêtre, il a généralement dû, dans l'église latine, rester assis en entendant les confessions. Le *Traité* d'Alcuin indique clairement cette position : *Jubeat eum sacerdos sedere contra se.* Dans l'ancien Pénitentiel d'Angers, du XIe siècle, nous avons trouvé cette prescription : « Alors le prêtre le fera lever, ils s'assiéront l'un et l'autre et le prêtre l'interrogera sur ses péchés, *Tunc jubeat eum surgere et sedeant pariter in secreto loco, et interroget eum de peccatis suis.* »

Réginon dit aussi que le prêtre doit, pour réciter les prières après la confession, se lever : ce qui indique qu'il était précédemment assis, *Deinde sacerdos surgat et prosternat se in terra, psalmum dicens.* Enfin, cette même position est ordonnée dans le concile de Cologne de l'an 1280 : *Ad confessiones audiendas ante solis occasum non sedeant.*

Le *Pénitentiel* d'Alcuin et plusieurs autres que nous avons cités, donneraient à penser, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que les confessions étaient entendues, ou dans le narthex, ou dans une sacristie, ou dans quelque autre dépendance de l'église. Il est pourtant incontestable que, généralement, c'était dans l'église même, et devant l'autel, en présence de témoins se tenant à certaine distance, que ce saint ministère était exercé. Le concile de Paris de l'an 829, partie Ire, chapitre XLVI, le prescrit positivement pour les religieuses : « Lorsque les religieuses voudront se confesser

aux prêtres, cela n'aura lieu que dans l'église, en présence du saint autel, et devant des témoins qui ne seront pas trop éloignés, *Porro si sacerdotibus moniales confiteri voluerint, id non nisi in ecclesia, coram sancto altari, adstantibus haud procul testibus* (1). » La formule de confession que contient le *Pénitentiel* d'Egbert, archevêque d'York, commence ainsi : « Je confesse devant Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, en présence de ce saint autel et en présence des précieuses reliques qui se trouvent dans ce lieu saint, et devant vous, prêtre du Seigneur, que j'ai péché par de mauvaises pensées, etc., *Confiteor coram Deo omnipotente, creatore cœli et terræ, et coram hoc altario sancto et sanctis reliquiis quæ in hoc loco sancto sunt et coram te sacerdote, quia nimis peccavi in cogitationibus nefandissimis,* etc. (2). »

On trouve la même formule dans l'un des manuscrits de saint Gatien de Tours, datant de la fin du IX[e] ou du commencement du X[e] siècle (3). Saint Pierre Damien, dans son cinquante-sixième *Opuscule*, dit avoir entendu la confession de l'impératrice Agnès, sous la confession secrète de saint Pierre, devant le saint autel, *sub arcana B. Petri confessione, ante sanctum altare.* Bertholde, abbé de Gars, de l'ordre de Cîteaux, avait aussi coutume d'entendre les confessions devant l'autel de saint Pierre, comme on le voit dans sa vie (caput XXII, apud surium, 27 julii). Le concile de Reading, petite ville d'Angleterre sur la Tamise, tenu en 1279, déclare nulles et de nul effet les confessions faites ailleurs que dans l'église. « Relativement aux confessions, y

(1) Labbe, *Sacrosancta concilia,* t. VII, col. 1627.

(2) Morin, *Commentarius historicus de sacramento pœnitentiæ*, p. 570.

(3) Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. VI, art. 7, ord. 3, t. II, p. 50.

est-il dit, nous avons cru devoir ordonner qu'elles ne se fassent que dans un lieu public exposé à la vue de tous les passants et devant l'autel. L'absolution donnée ailleurs serait invalide. *Circa confessiones taliter duximus ordinandum ut in loco tantum fiant publico, coram altare, exposito transeuntibus universis; nec valeat absolutio secus facta.* » Le concile de Cologne, de 1280, défend aux prêtres d'entendre en confession une femme qui serait seule *dans l'église*. Il veut aussi qu'ils ne confessent pas avant l'aurore ni après le coucher du soleil, sans une grande nécessité, « *Ne sacerdos mulierem quæ sola est in ecclesia confitentem audiat.—Sacerdotes ante solis ortum et post solis occasum nullatenus ad confessiones audiendas sedeant.* »

Les Grecs, dans les temps les plus anciens, faisaient l'accusation de leurs fautes en se tenant debout et ils ne s'asseyaient auprès du confesseur que pour recevoir de lui des remèdes convenables, c'est-à-dire les pénitences qu'ils devaient accomplir pour satisfaire à la justice de Dieu. Le *Pénitentiel* de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople en 582, l'indique clairement et on le trouve également dans un discours du même patriarche qui est comme l'abrégé du *Pénitentiel*. Le Père Morin a fait imprimer l'un et l'autre, à la fin de son *Commentaire sur le sacrement de Pénitence* (1). Voici ce que le discours contient en substance:

Le pénitent doit faire d'abord trois inclinations à l'entrée de l'autel et dire trois fois : Je vous confesse, Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, tout ce qui est caché dans mon cœur.. Après cela il doit se lever et se tenir debout en se confessant. Le prêtre étant aussi debout de son côté doit l'interroger avec un visage serein et des manières agréables, jusqu'à lui baiser

(1) J. Morini. *Commentarius historicus de sacramento Pœnitentiæ*, p. 616 et 626.

les mains, surtout s'il le voit pénétré de honte et de confusion. Il lui fait ainsi diverses questions sur les espèces de péchés dans lesquels il a pu tomber, et cela pour l'aider à s'en souvenir. Après que le pénitent a répondu à ces questions, le prêtre lui ordonne de se découvrir, à moins que ce ne soit une femme, eût-il la tête couverte d'un diadème. Alors le pénitent se met à genoux ou se prosterne en terre. Le confesseur, ayant prononcé sur lui des oraisons par lesquelles il demande la rémission des péchés dont il vient de s'accuser, le fait relever de terre, se couvrir et s'asseoir auprès de lui. Il lui demande quelle pénitence il peut accomplir, et applique à chacune de ses fautes, suivant sa force et sa condition, suivant le temps et les circonstances, les peines marquées dans les livres pénitentiaux (1).

Un moine grec, nommé également Jean et qualifié, mais à tort, disciple de saint Basile, traite de l'ordre de la confession comme le patriarche de Constantinople, et il est encore plus explicite sur la posture dans laquelle on devait se tenir. Après avoir indiqué de quelle manière le prêtre doit recevoir le pénitent, les exhortations qu'il doit lui faire pour l'encourager à ne rien omettre dans sa confession, il ajoute : « Ils ne s'assiéront l'un et l'autre que lorsque le pénitent aura tout confessé avec une rigoureuse exactitude, et qu'ayant été interrogé sur toutes les espèces de péchés, il aura témoigné qu'il ne lui reste plus rien à dire. Cela fini, le pénitent, suivant le même auteur, se prosterne en terre, et le prêtre ayant prononcé sur lui plusieurs oraisons, lui ordonne de se lever, l'embrasse, le fait asseoir près de lui pour examiner quelles peines il peut et doit lui imposer (2). »

(1) J. Morini, *Commentarius historicus de sacramento Pœnitentiæ*, p. 626.

(2) *Joannis monachi canonarium*, apud Morin; *Commentarius historicus de sacramento Pœnitentiæ*, p. 463.

Dans la suite on trouva trop fatigant, tant pour le prêtre que pour celui dont il entendait la confession, de rester debout pendant l'accusation des péchés, et il leur fut permis de s'asseoir l'un et l'autre. Cela se pratiquait à la fin du XIV[e] siècle, comme nous l'apprenons de Siméon de Thessalonique, qui mourut en 1425.

« Il faut, dit-il, que celui qui entend les confessions soit assis loin du tumulte, dans un lieu respectable et sacré, avec crainte et révérence, ayant le visage serein et faisant voir la charité dont il est pénétré par ses gestes et toute l'attitude de son corps. Il faut de même que le pénitent s'asseye avec confiance et crainte de Dieu, avec révérence et piété, en présence du confesseur, ou plutôt de Jésus-Christ à qui il se confesse en la personne du prêtre. Le confesseur doit aussi l'exhorter à dire tout sans hésiter et sans rien cacher (1). »

Les Grecs n'ont pas abandonné, depuis, l'usage de s'asseoir en se confessant, ainsi que Léon Allatius l'écrivait au Père Morin, en 1643. « Celui qui veut se confesser, dit-il, va trouver le prêtre à l'église ou à la maison. Le prêtre, revêtu de l'étole, s'assied sur un banc et le pénitent s'assied auprès de lui, la tête découverte et avec l'expression du respect. Le prêtre récite pour lui quelques prières et ce sont celles qu'on trouve dans les *Pénitentiaux* anciens et modernes. Après quoi il l'exhorte à confesser sincèrement tous ses péchés. La confession terminée, le prêtre interroge le pénitent pour le faire souvenir des fautes qu'il pourrait avoir oubliées et récite sur lui les oraisons indiquées comme devant être dites après la confession ; il lui impose la pénitence, lui donne sa bénédiction et le congédie. Si la péni-

(1) *Simeonis Thessalonicensis dialog. de sacramento Pœnitentiæ*, apud Morin; *Commentarius historicus de sacramento Pœnitentiæ*, p. 474.

tence est légère et que le pénitent puisse l'avoir accomplie le même jour, il communie aussitôt. Si elle ne peut être accomplie qu'après quelques jours, il communie cependant et l'achève ensuite, à moins que le confesseur ne l'eût exclu de la participation des sacrements pour un temps plus ou moins considérable. Ainsi, les Grecs donnent communément l'absolution après la confession, mais sans permettre la communion, si ce n'est à ceux qui sont exempts des péchés pour lesquels il faut accomplir une grave et sérieuse pénitence (1).

La discipline des Maronites et des autres Orientaux, relativement à la confession, diffère peu de celle des Grecs proprement dits; mais ils ne gardent pas tous la même posture en se confessant (2).

Abraham Echellensis écrit au Père Morin que chez eux quelques-uns se confessent assis, d'autres debout, d'autres à genoux. On impose une pénitence secrète pour les péchés secrets, et elle consiste le plus souvent en génuflexions, pélerinages, prières, aumônes, etc.; pour les péchés publics on en impose une publique (3).

Aux documents que les écrivains ecclésiastiques et les livres liturgiques nous ont offerts, nous ajouterons la description de quelques monuments peints ou sculptés. Ils leur serviront en quelque sorte de complément.

Une crypte faisant partie de la catacombe de Ste-Agnès, à Rome, et découverte, en 1842, par le Père Marchi, se compose de deux salles. La principale a, dans le fond, un *arco-*

(1) Renaudot, *Perpétuité de la Foi sur les Sacrements*, liv. IIIe, chap. IX. Paris, 1711, t. V, page 251, et col. 853 du t. IIIe de l'édition de M. Migne.

(2) Id., *ibid.*, liv. III, ch. IX, p. 252.

(3) Id., *ibid.*

solium avec une sépulture *retro sanctos*, et, aux angles les plus rapprochés de l'autel, deux siéges disposés de telle sorte que ceux qui s'y asseyaient ne se trouvaient pas tournés vers l'assemblée, mais étaient placés en face l'un de l'autre. La seconde salle a un *arcosolium* dans le fond et un siége à l'angle de l'autel, du côté de l'Évangile.

Les siéges sont taillés dans le tuf et affectent la forme d'un fauteuil à haut dossier. La partie inférieure est tout-à-fait massive, le dossier s'arrondit à son sommet. La position de ces siéges a donné lieu à bien des conjectures. D'après le Père Marchi, ils auraient servi pour les confessions. Une chapelle, découverte en 1842 par le même Père, dans le même cimetière, renferme deux autres siéges qui auraient eu la même destination (1).



Pour le XIIe ou le XIIIe siècle, nous pouvons citer un groupe de statues. Ce groupe, qu'a bien voulu nous faire connaître l'un des auteurs du magnifique ouvrage sur les vitraux de Bourges, le Révérend Père Arthur Martin, beaucoup trop tôt enlevé aux sciences et aux arts, existe à Ratisbonne. Il se compose de deux statues. Le pénitent, qui commence sans doute sa confes-

(1) Perret, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. XIII, XIV et XV, et pour les descriptions, t. VI, p. 66.

sion, est à genoux à côté du prêtre. Rien n'est interposé entre ces deux personnages.

Giotto a exécuté, à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], de très-belles fresques, dans l'église de *Sancta Maria incoronata*, à Naples, et il y a représenté les sept sacrements. Dans la partie relative au sacrement de Pénitence, on voit, sous le porche d'une église, un prêtre assis sur une chaise à dossier élevé. Il est penché de côté et écoute attentivement une femme qui se tient à genoux près de lui, vêtue d'un long manteau, dont la partie supérieure lui couvre la tête. Près de là, on remarque plusieurs hommes qui se livrent à des actes de mortification. Ils sont couverts de vêtements semblables à ceux qu'on porte dans les confréries de pénitents. Les fresques de *Sancta Maria incoronata* ont été publiées et expliquées par M. Stanislas Aloë, dans un beau volume in-4°, imprimé à Berlin en 1843. On trouve le dessin dont il est ici particulièrement question, ainsi que les autres, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale de Paris.



Dans un ouvrage ayant pour titre : *Origines et raison de la liturgie catholique*, ouvrage que contient le tome VIII[e] de l'*Encyclopédie théologique* de M. Migne, M. l'abbé J.-B.-E. Pascal dit avoir vu une naïve miniature du XV[e] siècle représentant un prêtre disposé à entendre la confession. Ce prêtre est assis sur un petit banc ; vis-à-vis de lui est un pénitent poussé par son ange gardien (1).

(1) M. l'abbé Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*,

Un tableau du musée d'Anvers peint par R. Vander Weyden, mort en 1464, représente encore les sept Sacrements. Voici comment celui de la pénitence a été figuré par le peintre. Le pénitent est agenouillé devant le confesseur qui lui pose une main sur la tête. Celui-ci porte un ample surplis sur une longue robe sans ornement et a l'aumusse sur la tête. Il est assis sur un fauteuil en bois plein, de forme carrée, denué de toute espèce de décoration. Sous ses pieds est une estrade peu élevée qui sert aussi au pénitent. Une bonne femme agenouillée non loin de là attend son tour.

M. Ed. Didron a été assez bon pour nous donner ces indications. Nous lui sommes redevables encore de précieux détails sur un magnifique rétable existant dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Hal, en Belgique. Ce rétable est du XVI[e] siècle et en albâtre doré par places. Les sept Sacrements y sont figurés. Pour celui de la pénitence, un prêtre, assis sur un siége peu apparent, pose la main sur la tête d'un pénitent à genoux près de lui. Deux femmes, l'une à la droite, l'autre à la gauche du groupe, enveloppées toutes deux d'un voile et d'un manteau, représentent la Confession et la Contrition. La Contrition touche aussi la tête du pénitent pour indiquer les sentiments d'humilité et de repentir dont il doit être animé. La Confession tient en main un rouleau où doivent sans doute être écrites les fautes du pécheur repentant.

Jérôme Cock, né en 1510 à Anvers et mort dans la même ville en 1570, a gravé, d'après Pierre Breugel, de curieuses compositions représentant les Vertus théologales et les Vertus cardinales. Nous avons eu sous les yeux plusieurs de ces gravures. Sur celle qui est relative à la Foi se voit, au milieu,

formant le tome VIII de l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, col. 424, au mot Confessionnal.

une grande croix couverte, à l'intersection des branches, par un voile marqué d'une sainte face. Au bas est un tombeau ouvert ; les instruments de la Passion ont été placés à l'entour. Contre la croix se tient debout une femme couverte d'un manteau et d'un voile. Elle a en main un livre sur lequel repose une colombe, image du Saint-Esprit ; les Tables de la loi s'élèvent au-dessus de sa tête. A gauche de la même croix, un prédicateur, du haut d'une chaire, annonce la parole divine à un nombreux auditoire. L'autre côté est consacré à l'administration de plusieurs sacrements, en particulier du Baptême, de l'Eucharistie, du Mariage et de la Pénitence. La Pénitence occupe la partie la plus reculée du tableau. Le groupe qui la désigne se compose seulement de deux personnages, du prêtre et du pénitent. Le prêtre, vêtu d'un surplus à larges manches, est assis ; le pénitent se tient à genoux près de lui. A l'expression de son visage, on comprend qu'il est animé de sentiments de respect et de componction ; rien ne le sépare du confesseur.

Au bas de la gravure on lit le mot FIDES et l'inscription suivante :

FIDES MAXIME A NOBIS CONSERVANDA EST PRAECIPUE IN RELIGIONEM QVIA DEVS PRIOR ET POTENTIOR EST QVAM HOMO.

Et aux coins inférieurs : *Cock exc. . . . . . Brugel inv.*

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE

SUR

QUELQUES ALCHIMISTES NORMANDS

Par M. Alfred DE CAIX,

Membre de la Société française d'archéologie.

Le *Journal des Savants*, dans son numéro de décembre 1867, contient un article du célèbre chimiste, M. Chevreul, sur le traité alchimique d'Artefius, intitulé : *Clavis majoris sapientiæ.*

L'ouvrage d'Artefius, alchimiste arabe, que l'on fait vivre au XII[e] siècle, a été le point de mire des divers adeptes de la science hermétique, qui l'ont copié et traduit à différentes époques, de sorte que ces traductions ont passé pour des œuvres originales attribuées à leurs auteurs.

Le seul point que je veuille mettre en lumière du travail du savant professeur, c'est ce fait intéressant pour la Normandie, et en particulier pour la ville de Flers, qu'une des traductions du *Traité* est due à un gentilhomme normand, seigneur et baron de Flers au XVI[e] siècle, Nicolas de Grosparmy, et a passé pour une œuvre originale.

Le seigneur de Flers ne se livrait pas seul à la pratique du grand-œuvre; il avait deux associés : l'un était un autre gentilhomme bien connu dans les annales de la ville de Caen, il se nommait Nicolas Le Valois; les documents que

je vais citer disent de Valois, évidemment dans le but de donner un cachet plus nobiliaire à ce nom déjà fort noble. Le second était un prêtre du nom de Vicot, qui s'intitule le serviteur de ses deux associés.

M. Chevreul est possesseur de plusieurs manuscrits dont il a fait l'analyse : l'un est attribué par lui à de Grosparmy, les autres contiennent les élucubrations des deux associés. Il est prouvé par le travail du savant chimiste que ces œuvres ne sont que des traductions plus ou moins libres du *Clavis majoris sapientiæ.*

Le manuscrit du seigneur de Flers porte au titre :

GROSPARMY SEIGNEUR DE FLERS.

« Ensuit la copie d'un manuscrit fait par M. de Gros Parmy « *(sic)*, seigneur et baron de Flers, et ayant acquis la dite ba- « ronnie et fait construire le chasteau du dit lieu.

« Lequel manuscrit contient théorie et pratique, et en « dit autant que tous les autres livres; néanmoins qu'il soit « bien couvert, toutte l'œuvre y est contenue; estant bien « entendu; ce qui se peut faire par le moien des autres « livres cités au présent.

« Au nom du grand Dieu Trin, un qui a créé toutes « choses de rien, qui vit et règne sans commancement et « sans fin. . . . . . .

« A tous féaus disciples de philosophie naturelle

« Salut et dilection.

CHAPITRE 1er.

« Sçachant tous que je Nicolas Grosparmy, natif du pays « de Normandie, par la volonté de Dieu, allant par le « monde de région en région, depuis l'aage de douze ans « jusques à l'aage de vingt-huict ans : cherchant et désirant « sçavoir l'art d'alchymie qui est la plus subtille partie de « philosophie naturelle qui traitte et enseigne de la très- « parfaite transmutation des métaux et des pierres pré-

« cieuses; et comme tout corps malade peut être ramené et « réduit en santé. Le dit temps durant, ay enquis comme « l'un des métaux se peut transmuer en l'espèce de l'autre, « et en ce faisant, ay soutenu moult de peines et de dé-« pences, injures et reproches; et en ay abandonné la com-« munication du monde et la plus part de ceux qui se « disoient mes meilleurs amis, pour ce qu'ils m'avoient en « dédain, moy estant en nécessité, en me voulant détourner « de l'inquisition du dit art pour ce qu'il leur sembloit que « je m'y occupois, et que je détournois de mes autres « affaires, et pour a celle chose parvenir, ay quis et esté « avec maint compagnon cherchant le dit art comme je « faisois, cuidant le trouver par leur moien; et pour avoir « amitié et entrée avec eux, me suis fait leur serviteur, et « ay soutenu la plus part de la peine de leurs ouvrages et « ay veu et estudié plusieurs livres auxquels la science « est contenue en deux manières, l'une fauce, l'autre « vraie....... »

De Grosparmy dit qu'il termina son écrit le 29 de décembre 1539.

L'auteur des *Remarques*, qui commentent un autre manuscrit attribué à Nicolas Le Valois, l'associé du seigneur de Flers, parlant de celui-ci, dit : « Que Grosparmy fit la « maison des comtes de Flers, en Basse-Normandie, très « illustre et très riche, et que l'original de tous ses écrits est « entre les mains du comte de Flers, lesquels il tient si « chers, et avec raison, qu'il se les cache à luy mesme. »

Dans un autre passage il ajoute : « Ils étaient trois, qui « ont possédé l'œuvre, M. de Grosparmy, trisaïeul de M. le « comte de Flers, Nicolas Valois, son amy, Pierre Vitcoq « ou Vicot, son chaplain. »

Le comte de Flers dont il est ici question, comme arrière-petit-fils de Nicolas de Grosparmy, était Louis de Pellevé,

qui après avoir eu une superbe position, mourut dans la détresse en 1660 (1), sans doute toujours en possession du précieux manuscrit, qui ne lui apprit point à faire l'or dont il avait grand besoin.

D'après le document qui précède, la terre de Flers aurait été acquise de Nicolas de Grosparmy; mais l'auteur des *Remarques* est ici en contradiction avec M. de La Ferrière, qui cite à la date de 1404 un Raoul de Grosparmy comme seigneur du lieu (2). La baronnie de Flers avait été érigée en comté en faveur de Henri de Pellevé, père du possesseur du manuscrit.

Il paraît incontesté que notre alchimiste fut le constructeur du château de Flers, dans sa partie principale qui fait face à la ville. La portion qui fait retour est évidemment plus moderne. L'auteur de l'*Histoire de Flers* nous cite plusieurs incendies qui ont dû occasionner des changements.

Les grandes ressources dont a disposé le gentilhomme alchimiste pour cette construction importante, bien qu'il ait été accusé à cause de l'œuvre de négliger ses affaires, ont dû confirmer ses contemporains dans la vertu de sa merveilleuse science occulte et faire courir bien des bruits mystérieux sur cette demeure, si bien gardée contre les indiscrets par ses immenses fossés.

Le château, que nous admirons encore, accuse bien un travail du XVI[e] siècle.

L'associé de Grosparmy, Nicolas Le Valois, seigneur d'Écoville, écrivant sur la science hermétique, a raconté également ses peines et ses déceptions, et comment, avec ses compagnons, après avoir renoncé à tout commerce avec les alchimistes, ils se recueillirent dans la solitude, méditant et lisant

(1) *Histoire de Flers*, par M. le comte Hector de La Ferrière, page 107.

(2) *Ibid.*, page 38.

de bons livres, comme ceux d'Arnaud, de Raymond Lulle, etc. « Mais (ajoute-t-il), un de nous, tellement porté aux parti- « culiers sophistiques, pour voir tous les jours nouvelles « choses qui lui éblouissaient les yeux, ne les voulut quitter « (les alchimistes). Or, j'avais bien 45 ans quand cela arriva « en 1520 (il était donc né en 1475), et au bout de 20 mois, « nous vismes ce grand Roy assis sur son trône royal, fai- « sant une première projection sur le blanc, puis sur le rouge.

« Comptant le temps que j'étais en chemin, que j'ai laissé « par écrit jusqu'à la *perfection de l'œuvre,* il ne fallut plus « que 18 mois, auquel temps ledit œuvre fut accompli, en- « core qu'il eût manqué une fois. »

L'auteur des *Remarques*, qui accompagnent le manuscrit du sieur Le Valois, donne les détails suivants sur ce personnage :

« M. de Valois, de la maison d'Escoville, a composé cinq « livres reliés en un même volume, où il y a au commence- « ment une grande figure ronde enluminée, et deux four- « neaux admirables, de M. de Grosparmy, par le moien des « registres duquel on peut éclore les œufs et fondre l'or, « lequel livre il faisoit en forme de testament à son fils, le « petit chevalier..... »

Et plus loin : « Nicolas de Valois, second amy et compa- « gnon de science et de possession de l'élixir, a basti une « maison très-splendide à Caen et a laissé quatre terres nobles « à ses successeurs, dont l'aîné porte le nom de sieur d'Esco- « ville-Valois, grand seigneur en Normandie, près la ville de « Caen..... »

« Les quatre terres que M. de Valois avait acquises, il les « a basties magnifiquement ; chaque bastiment ne se feroit « pas pour cinquante mille escus ; dans l'une, il y a une « chapelle, où tous les hiéroglyphes de l'œuvre sont repré- « sentés. Il avait épousé, en premières noces, une dame

« Hennequin, qui, par son contract de mariage, ne devoit rem-
« porter de douaire que quinze cents livres ; mais le douaire
« de la seconde femme a esté de plus de vingt mille livres..... »

« Il a de plus composé un livre très-excellent et très-rare,
« traittant de la philosophie hermétique, tout plein de figures
« hiéroglyphiques, lequel est intitulé : *Hebdomas hebdoma-*
« *dum cabalistarum magorum bracmanorum antiquorum-*
« *que omnium philosophorum impteriæ continens.....* »

L'auteur des *Remarques* ajoute : « M. de Valois mourut
« malheureusement suffoqué d'une huître qu'il avait avallée
« entière. »

Ce personnage a justement acquis une grande célébrité dans la ville de Caen, par la construction de l'hôtel situé place St-Pierre, qui fait encore l'ornement de la cité ; cet édifice, après avoir passé par succession à la famille de Touchet, qui le tenait du poète latin Moysant de Brieux, fut acheté par la ville, en 1733, pour en faire un hôtel-de-ville, et, de nos jours, devint l'hôtel de la Bourse (1).

Tous les auteurs qui ont écrit sur Caen ont célébré cette somptueuse demeure. De Bras nous apprend quelques particularités sur sa construction.

Il raconte que, vers l'an 1537, alors que les imaginations étaient encore fort excitées par la quantité de métaux précieux apportés à la suite de la découverte du Nouveau-Monde :
« Aucuns Allemans minéraux passèrent par Caen et se trans-
« portèrent en un village appelé Tracy, distant de quatre
« lieues de cette ville. Là est une montaigne d'or, si clair et
« si luisant que tout ce qu'on en tire semble vray or.....
« Comme ces Allemans s'acheminaient à ceste montaigne,
« l'on commençait ce plaisant et superbe bastiment, que fai-
« sait feu Nicolas Le Valois, sieur d'Escoville, près le carre-

(1) *Essais sur la ville de Caen*, par l'abbé De La Rue, t. I, p. 125.

« four St-Pierre, et comme l'on y fouissait à l'endroit de la « maison de feu Jean de La Bigne, sieur du Londel, pour y « asseoir les fondements, l'on aperçut une bonne quantité « de vif-argent, dont il en fut recueilly presque un pot d'es-« tain. Ces Allemans vouloyent qu'on se désistast de faire les « fondements à cest endroit là, et disoyent que c'estait une « vaine de vif-argent. Aucuns autres qui désiroyent l'advan-« cement de cest édifice faysoient entendre qu'un apotiquaire « avoit demeuré auprès, sans en désiner le temps, et qu'il « pouvoit estre coullé de son vif-argent, pourquoy ledit sieur « d'Escoville se voulut désister de faire bastir à l'endroit où « coulloit ceste liqueur, près le cours d'Oudon, au grand « desplaisir des dicts Allemans et de plusieurs marchands qui « asseuroient que c'estoit une vaine de vif-argent, et que « tous les apotiquaires de plusieurs villes n'en pourroient « avoir fourny une si grande quantité qu'on avoit déjà re-« cueilly, et qui en distilloit (1). »

De Bras raconte ainsi la fin tragique du sieur d'Escoville, inaugurant son hôtel :

« Le vendredy, jour et feste des Roys, mil cinq cens qua-« rante et un, Nicolas Le Valois, sieur d'Escoville, Fontaines, « Ménilguillaume, et Manneville, le plus opulent de la ville « lors, ainsy qu'il se devoit asseoir à table, à la salle du pa-« villon de ce beau et superbe logis, près le carrefour St-« Pierre, qu'il avait fait bastir l'an précédent, en mangeant « une huître à l'escalle, luy aagé de viron quarante sept « ans (2), tomba mort subitement d'une apoplexie qui le « suffoqua. »

(1) *Recherches et antiquités*, par Charles de Bourgueville, p. 44, édit. 1833, Caen.

(2) S'il faut s'en rapporter au passage du manuscrit cité plus haut, et qui fixe la date de la naissance de Valois à 1475, il aurait eu 66 ans et non 47, que lui donne de Bras.

Le sieur d'Escoville, dont les armes se voient encore sur son hôtel, les avait aussi fait sculpter sur une clef de voûte de l'église de St-Jacques de Lisieux, comme ayant sans doute contribué à la construction de cet édifice, qui se faisait de son temps (1). Sa terre de Ménilguillaume était voisine de la ville.

Huet, dans ses *Origines de la ville de Caen*, cite le logis de Nicolas Le Valois, qu'on nommait de son temps l'hôtel du *Grand-Cheval*, « à cause (dit-il) de l'image de pierre en « bas-relief qui est au-dessus de la porte, représentant le « fidèle de l'Apocalypse, monté sur un cheval. Nicolas Le « Valois, ajoute-t-il, le fit bastir en l'année 1540. »

La décoration du portail a été mutilée à la Révolution.

Cet édifice, construit dans le style de la Renaissance, si fleuri, si orné d'emblêmes et de figures allégoriques, fait contraste avec le noir et sévère château de Flers, son contemporain. Les villes, en même temps qu'elles voyaient s'ouvrir une ère artistique, jouissaient déjà d'une sécurité que ne connaissaient pas encore les campagnes.

Si nos alchimistes ne trouvèrent que déceptions dans la recherche du grand œuvre, ils furent singulièrement favorisés de la fortune, et ils durent passer pour bien habiles.

M. Le Valois avait adressé ses cinq livres à son fils, qu'il nomme *le petit chevalier*, lequel était encore bien jeune ; à la mort de son père, il étudiait en philosophie. Celui-ci lui légua ses livres hermétiques et recommanda au prêtre Vicot, son serviteur, son collaborateur et son ami, d'initier son fils à la science alchimique.

(1) Les armes de Le Valois sont : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, posés deux en chef, et un à la pointe de l'écu ; et un chef d'argent chargé de trois roses de gueules. Bulletin monumental*, année 1847, p. 438. — *Études héraldiques sur les monuments de la ville de Caen,* par MM. R. Bordeaux et G. Bouet.

C'est pour remplir ces dernières intentions que Vicot adressa son *Traité*, composé de trois livres, au petit chevalier.

Le livre de Vicot contient une très-curieuse appréciation de l'emploi des métaux en médecine. Il s'exprime ainsi : « *Ces asnes* de médecins mettent dans leurs restaurans et « confections des fragments d'or et de perles, ne jugeant « pas qu'en tel estat que l'homme prend l'or, il le rend au « mesme estat, en quoy ces *pendarts* font bien voir qu'ils ont « connaissance que dans l'or, il y a une grande vertu, mais « jamais ne profitera rien tant qu'elle sera attachée à son « corps, duquel elle ne pourra jamais être séparée par autre « voie que celle de nostre philosophie, et ces *méchants*, qui « ne connoissent point cette science admirable, jettent des « blasphèmes contre elle..... »

Les matières précieuses, pour avoir leurs vertus curatives, devaient, suivant les adeptes, avoir été rendues *vives*, et c'était là le grand secret de l'œuvre.

Pour terminer sur ce personnage, je cite encore un passage des *Remarques* qui résume le but désintéressé vers lequel tendaient les trois philosophes :

« Ces trois associés, d'une même union, amitié, fidélité « et concorde, firent le sacré magistère, et leurs livres, « pour leurs successeurs, afin de laisser à la postérité « lumière entière de cette science, qui y est plus clairement « enseignée que partout ailleurs dans les autres livres. »

A un siècle et demi de distance, un autre gentilhomme dont la demeure était située non loin de Flers, messire Jean Vauquelin, seigneur des Yveteaux et le dernier du nom qui ait possédé cette terre, connut les œuvres de nos alchimistes et marcha lui-même à la recherche de la pierre philosophale.

M. Chevreul cite un écrit de ce personnage, intercalé dans le volume manuscrit attribué à Nicolas de Grosparmy, in-

titulé : « Recueil par extrait de quelques philosophes adeptes, « par ordre alphabétique, où sont reportez (sic) quelques-« uns de leurs passages, avec quelques traits de leur vie, « par messire Jean Vauquelin, chevalier seigneur et patron « des Yveteaux (1700). » Personne ne pouvait être plus à même de connaître les particularités historiques sur les associés que ce normand,

M. des Yveteaux, à l'article *Valois*, dit que : « Celui-ci « acheva le grand œuvre en la ville de Caen, où les hiéro-« glyphes de la maison qu'il y fit bâtir et que l'on y voit « encore en la place St-Pierre, vis-à-vis de la grande église « de ce nom, font foy de sa science (1). » On se rappelle que ce personnage avait fait graver les hiéroglyphes de l'œuvre dans une chapelle de l'une de ses terres.

M. Choisy, dans sa charmante description du château et des jardins des Yveteaux, lue à la session de 1864 de l'Association normande, tenue à Falaise, dit de Jean Vauquelin : « C'était un homme d'étude. Il avait, dans son château, un « vaste et riche laboratoire de chimie, science sur laquelle il « aurait composé quelques ouvrages. A certaines expressions « grosses de mystères, et en grand honneur chez les alchi-« mistes, il est de plus fort à croire qu'il a été un adepte « des passionnantes chimères du grand œuvre. »

J'ai été à même d'acquérir la certitude de ces allégations.

A la mort de l'avant-dernier propriétaire du domaine des Yveteaux, un gros manuscrit in-folio me fut confié pendant deux ou trois jours seulement ; je ne sais où il a passé. Ce manuscrit fut rédigé, en l'année 1700, par un personnage resté inconnu, lequel se rendant de Paris à Brest, par le mes-

(1) On ne voit présentement aucune trace de ces hiéroglyphes dans l'hôtel de la place St-Pierre. Une des façades intérieures est ornée des figures de David et de Judith se faisant pendant.

sager de Rennes, se trouva incommodé à Argentan ; néanmoins, il poussa encore jusqu'à Fromentel, où le messager dîna (il n'y avait pas alors de gare de chemin de fer). Le voyageur le laissa continuer sa route, se trouvant incapable d'aller plus loin. Quelques jours de repos le rétablirent ; le dimanche suivant, il se rendit à pied à la messe, dans l'église des Yveteaux, où le seigneur du lieu qui y assistait, l'ayant aperçu, lui offrit une place dans son banc, le conduisit à son château, dans son carrosse, et lui donna l'hospitalité, dont celui-ci profita pendant un an, entre ce seigneur et sa charmante fille unique, qui épousa plus tard Mr Carel, conseiller au Parlement de Paris, qui devint ainsi possesseur du domaine des Yveteaux.

L'étranger paya l'hospitalité qui lui était donnée par de nombreux travaux sur le grand œuvre, dont le souvenir fut conservé dans le volumineux manuscrit, dont la lecture me parut alors très-fastidieuse, m'attachant particulièrement aux recherches historiques sur les Vauquelin, dont l'étranger avait fait aussi son occupation, trouvant un moyen délicat d'acquitter sa dette de reconnaissance.

Il est triste pour l'humanité de voir des hommes instruits et intelligents s'attarder ainsi à la suite de l'alchimiste arabe et s'approprier ses doctrines, résumant toutes les erreurs qui eurent cours en plein moyen-âge, relatives à l'influence des astres sur les êtres vivants et sur les matières inertes.

Je dois renouveler, en terminant ces détails curieux, eu égard aux lieux et aux noms propres qui sont nommés, que je les ai empruntés à l'excellent article du savant académicien, qui en a tiré des déductions extrêmement intéressantes pour la science.

MÉMOIRE

SUR

UN VASE DE PLOMB

TROUVÉ

DANS LA RÉGENCE DE TUNIS,

PAR M. LE COMMANDEUR DE ROSSI, DE ROME;

TRADUIT DE L'ITALIEN PAR M. A. CAMPION,

De la Société française d'archéologie.

A l'Exposition universelle de Paris, mes regards furent attirés par un objet curieux placé parmi les monuments antiques de toute espèce de la région Tunisienne. C'est un vase de plomb, dont l'usage est indiqué par l'inscription ANTΛHCATE ΥΔΩΡ ΜΕΤ ΕΥΦΡΟϹΥΝΗϹ (*prenez l'eau avec joie*), et dont le caractère chrétien est attesté par les images symboliques qui le décorent. La destination du vase et son ornementation symbolique forment un sujet digne d'une étude spéciale, qui doit jeter de nouvelles lumières sur les antiquités chrétiennes. M. le comte de Richemont, qui a un goût très-vif pour l'archéologie, a voulu, à la suite d'un entretien que j'ai eu avec lui, faire reproduire par la photographie, dans les dimensions de l'original, toutes les faces du seau tunisien, et cette reproduction, il l'a mise gracieusement à ma disposition. Les dessins ci-après présentent le vase réduit à la moitié de sa grandeur. Je commencerai par en donner une description; j'essaierai ensuite d'en expliquer l'usage et les figures et d'en déterminer l'âge.

§ Ier.

DESCRIPTION DU MONUMENT.

Le vase est profond ; il n'a ni couvercle ni anse ; il est plutôt elliptique que rond, c'est-à-dire un peu aplati. Cette forme procède du mode de fabrication de l'objet : les figures



VUE D'UN DES CÔTÉS DU VASE.

et les lettres ont été imprimées en relief sur une longue lame de plomb, qui a été ensuite enroulée et soudée sur un épais parement de même métal. Pour ne pas gâter les empreintes, on n'a pas voulu battre la lame autant qu'il aurait fallu le faire pour lui donner la forme parfaitement circulaire. Les

bords du vase sont repliés en dehors; on ne voit pas la moindre trace de la soudure des oreilles auxquelles aurait été attachée une anse mobile, si cet ustensile avait servi à puiser de l'eau de puits. Il paraît donc avoir été exclusivement destiné à recevoir de l'eau à la fontaine ou à conserver l'eau obtenue au moyen d'un autre vase. Ces détails si minutieux ne sont pas sans utilité pour l'explication de l'usage de l'objet intéressant qui nous occupe.



VUE DE L'AUTRE CÔTÉ.

L'inscription grecque, composée de bons caractères anciens, est tracée sur une bande qui se termine en queue d'hirondelle, forme très-usitée dans les cartouches des inscriptions existant sur les monuments de l'ère impériale

romaine. Je parlerai plus tard du texte de cette inscription. A chaque extrémité se voit une empreinte en forme de carré long. Dans la première est représenté le groupe des paons, qui approchent leurs becs du col d'un vase, groupe que l'on rencontre si souvent dans les œuvres d'art de toute espèce, surtout dans les monuments de l'art chrétien du IVe siècle et des suivants. Dans l'autre, se voit le remarquable type classique, ou plutôt profane, d'une Néréide assise sur le dos d'un hippocampe, auquel elle présente à boire. Près de la queue de l'hippocampe nage un dauphin, devant la tête duquel se dresse une conque de l'espèce des trompettes, limite de la course de ces monstres marins fantastiques.

Aux deux côtés et sur le rebord inférieur du vase s'étend une bande ornée de la branche de vigne, qui, dans ses ondulations symétriques, présente alternativement des pampres et des grappes. Dans la même corniche sont disposés deux ordres de figures. Sur le premier plan, deux groupes sont placés vis-à-vis l'un de l'autre dans les faces principales du vase. A droite, le bon pasteur est debout entre le palmier et un gladiateur, dont la main montre, en l'élevant, la couronne du vainqueur qu'il a prise sur une colonne. A gauche, se voit la femme en prière entre le palmier et la victoire sous la forme ordinaire d'une femme ailée qui, d'une main, tient la couronne triomphale, et, de l'autre, la branche de palmier. Sur le plan inférieur, des deux côtés du vase, se trouve répétée la scène bien connue du rocher d'où s'échappent les quatre fleuves et sur lequel est plantée la croix; à terre, un cerf et une brebis viennent se désaltérer dans les eaux mystiques.

Pour séparer ces groupes, on a garni la partie plus convexe du vase de quatre empreintes affectant également la forme du carré long, qui représentent des combats d'animaux.

Le dessin ne reproduit rien de ces empreintes ; la partie du vase qu'elles occupent n'a pas été présentée de face, parce qu'elle est fruste et qu'il est difficile d'en donner, surtout par la photographie, une image un peu nette.

Par les figures sacrées et profanes qui s'y trouvent entremêlées, le vase qui fait l'objet de cet article est un monument très-rare et même unique en partie. Mais avant d'aborder les explications auxquelles il donne lieu, je dois rechercher à quel usage il était consacré.

§ II.

SYMBOLISME CHRÉTIEN DE L'EAU DES PUITS ET DES FONTAINES.

Le bon pasteur, la croix et les autres emblêmes du culte chrétien figurés sur le seau, semblent caractériser un meuble sacré et invitent les archéologues à en rechercher l'usage liturgique. Mais ces seules images ne forment pas une preuve suffisante de la destination plutôt sacrée que domestique du vase. Les anciens fidèles, pour que leur esprit fût constamment occupé d'idées religieuses, en multipliaient les symboles et les signes, même dans l'intérieur de leurs habitations. Tous leurs meubles particuliers en étaient revêtus ; leurs habits présentaient même, dans le tissu dont ils étaient formés ou dans leurs empreintes, des images semblables à celles que l'on voit dans les mosaïques et dans les sculptures des tombeaux et des églises. Je ne cite pas d'exemples à l'appui de cette assertion, parce que l'occasion se présentera de traiter ce sujet dans le *Bulletin* avec tous les développements qu'il comporte. Indépendamment des figures symboliques dont les meubles étaient décorés, l'ornementation

analogue des ustensiles de ménage d'un usage quotidien, comme les lampes, les fontaines, les citernes, etc., donnait occasion aux premiers chrétiens de se rappeler les préceptes de l'Évangile, et vivifiait leur foi en Jésus-Christ. J'ai déjà entretenu les lecteurs du *Bulletin* (n° de janvier, page 14) des pensées symboliques suggérées aux chrétiens par l'usage des lampes nocturnes. Je dois dire encore que la parabole évangélique des lampes que tenaient devant elles les vierges sages en allant à la rencontre de leurs époux, a fait naître l'inscription *Parabo lucernam Christo meo*, gravée sur le chandelier d'or que Galla Placidia, qui l'avait commandé, avait offert à l'église de Ravenne au lieu de le conserver dans son palais (1). Maintenant je vais parler des inscriptions relatives au sens mystique de l'eau, qu'on trouve sur les puits et les fontaines.

La signification symbolique des sources, des puits et des fontaines est si répandue et si palpable dans l'ancien et le nouveau Testament, que je ne crois pas nécessaire d'en entretenir mes lecteurs. Origène a fait un éloquent et complet résumé de tous les passages des écritures où les puits et les citernes donnent lieu à des interprétations symboliques et spirituelles, et le brillant enseignement du docteur d'Alexandrie explique aussi clairement que possible le sens mystique d'une scène représentée sur l'un des plus anciens tombeaux du cimetière de Calliste. On y voit un homme tirant d'un puits un seau qui est vide, tandis que, sur un plan plus élevé, un docteur assis tient un livre ouvert (2). Ce livre est celui de la divine parole, dont le Christ disait près du puits de la Samaritaine : *Qui biberit ex aqua, quam ego dabo, non sitiet in æternum* (Joann., IV, 13). Isaïe com-

(1) Agnelli, *Vitæ pontif. Ravenn.*, et Bacchini, p. 233.
(2) V. *Roma sott.*, t. II, p. 345, 346.

mençait son chapitre LV, où sa voix prophétique convoquait les peuples à l'église, par ces mots : *Omnes sitientes venite ad aquas ;* et le dernier verset de l'ancien Testament, dans l'Apocalypse, contient l'invitation suivante : *Qui sitit veniat et qui vult accipiat aquam vitæ gratis* (Apoc., XXII, 17). Les paroles sacrées des oracles divins que je viens de citer rendent bien faciles à comprendre les allusions spirituelles et symboliques des appels adressés aux mortels altérés dans les inscriptions qui se rencontrent sur les putéaux. L'avant-dernier vers du poème attribué à saint Jérôme sur le psautier de David : *Quisque sitit veniat cupiens haurire fluenta*, fut gravé sur les épistyles de la citerne établie dans le vestibule du monastère de *Pammachio in Porto* (1) et sur les bords d'un putéal vu à Rome par Sarazani, qui le fait remonter au temps du pape Damase (2). Crescimbeni a lu sur le couvercle d'un puits situé près de l'église St-Jean-Porte-Latine, à l'est de cet édifice, les paroles d'Isaïe en caractères qui lui ont paru très-anciens (3) : *Omnes sitientes venite ad aquas.* Ces paroles me paraissent appartenir à un putéal du X[e] siècle que l'on conserve toujours devant l'église St-Jean. On voit encore à Marino, sur l'ancien piédestal d'un vase, ces mots : *Sitientes venite ad aquas* (4) ; et dans la villa Altoviti, sur la rive droite du Tibre, le propriétaire actuel (S. Exc. Mgr de Mérode), m'a montré, avec sa courtoisie habituelle, un putéal portant cette inscription en caractères du VIII[e] ou du IX[e] siècle : *De donis Dei et sancti Marci Johannes presbyter fie(ri) rogabit. Omnes sitiente(s) venite, benite, ad aqua(s) et si quis*

(1) V. *Bull.* 1866, p. 50, 51.
(2) V. *l. c.*, p. cit.
(3) *Histoire de l'église de St-Jean-Porte-Latine*, p. 94.
(4) Lucidi, *Storia dell' Ariccia*, p. 228.

de ista aqua pretio tulerit anathema sit (1). Cette inscription fut trouvée par Doni, au XVIIe siècle, dans le vignoble de M. Antonio Toscanella, en face de S. Rocco, c'est-à-dire sur l'emplacement même de la villa Albani. Marini l'a relevée sur les manuscrits de Doni, et Mai l'a publiée (*Script. veter.*, t. V, p. 191, 2); mais la première copie n'étant pas fidèle, la reproduction est très-défectueuse. L'anathème prononcé contre celui qui voulait exiger un prix de l'eau, quand on devait en laisser l'usage gratuit à tous, fait allusion aux paroles de l'Apocalypse : *Qui sitit veniat.... accipiat aquam vitae gratis*. Ces inscriptions du moyen-âge sont un écho de celle des temps Damasiens : *Quisque sitit veniat cupiens haurire fluenta*, qui est à son tour un écho de l'enseignement antique sur le sens symbolique et spirituel des puits attesté par les peintures Callistiennes, ainsi que des leçons du docteur d'Alexandrie et de plusieurs autres interprètes des saintes Écritures.

Il est, par suite, tout naturel que les seaux des puits et d'autres vases servant à puiser ou à conserver l'eau soient revêtus d'images sacrées (surtout si ces images font allusion à la parole divine et à ses effets). Aussi les fontaines publiques de Constantinople furent ornées de scènes bibliques par ordre de Constantin (2). Ce genre de décorations a dû d'autant plus être appliqué aux fontaines, qu'il en a existé au milieu des *atria* des basiliques jusqu'au IVe siècle. Comme ces *atria* étaient pourvus parfois non-seulement de fontaines d'eau vive, mais aussi de puits et de citernes (3), les seaux

(1) Le mot *pretio* devant être rapporté au vendeur plutôt qu'à l'acheteur a été mis ici, suivant le langage vulgaire, au lieu de *pretium*.

(2) Euseb., *De vita Constantini*, lib. III, cap. XLIX.

(3) V. Suicer, v. Λουτήρ.

et autres vases analogues, ornés d'images sacrées, devaient faire partie du mobilier des églises, aussi bien que des mobiliers domestiques. Le musée du Vatican en renferme un échantillon resté inédit : c'est un seau de bronze avec anse, sur le pourtour duquel est gravée l'image du Sauveur au milieu des douze apôtres, désignés chacun par son nom en caractères grecs. Ce seau, dit-on, a été retrouvé, dans les premières années du siècle actuel, au milieu de la place St-Marc. Si le fait est vrai, on peut croire que le vase dépendait du puits établi dans l'*atrium* de la basilique (1). Du reste, les seaux de bronze furent décorés aussi d'images profanes. Ainsi, à Rome, la galerie Doria présente un seau trouvé à Césarée, en Palestine, sur lequel la gravure a reproduit des scènes homériques. Cette œuvre date, suivant l'avis du ch. Brunn que je partage, du IV[e] siècle.

§ III.

DES VASES A EAU BÉNITE.

L'usage de l'eau bénite dans l'église est incontestablement très-ancien. Sans répéter ce qui a été écrit par d'autres sur ce sujet (2), il suffit de rappeler que la formule à prononcer

(1) C'est à ce puits qu'appartenait également le putéal avec l'inscription : *De donis Dei et sancti Marci*, etc. Il faut déduire de cette inscription que le lieu où elle se trouvait dépendait d'une église dédiée à saint Marc ; or, je ne sache pas qu'il ait jamais existé aucune église sous l'invocation de ce saint sur l'emplacement de la villa Altoviti ou dans le voisinage. Il se peut donc que cette terre ait appartenu en propriété à la basilique de St-Marc.

(2) V. Paciaudi, *De sacris antiquor. balneis*, p. 160 et suiv. ; Pelliccia, *De eccles. polit.*, t. I, liv. III, sect. 2, ch. III ; et Martigny, *Dict.*, art. EAU BÉNITE.

par l'évêque pour bénir l'eau que lui présentaient les fidèles est consignée dans les constitutions apostoliques. L'éminent cardinal Pitra a démontré que cette formule est due, non à Mathieu, comme on l'avait cru vulgairement, mais à Mathias, l'élu au sort à la place de Judas (1). Il faut donc tenir pour certain que, vers la fin du III[e] siècle, sinon auparavant, la bénédiction et l'usage liturgique de l'eau faisaient partie des solennités de l'église, et qu'on les regardait comme étant d'institution apostolique. Ceci posé, le seau tunisien qui est sans anse et ne pouvait servir à tirer de l'eau d'un puits, me paraît rentrer dans la classe des vases à eau bénite. L'inscription ΑΝΤΛΗϹΑΤΕ ΥΔΩΡ ΜΕΤ ΕΥΦΡΟϹΥΝΗϹ, qu'il présente sur sa surface convexe, près du bord supérieur, fait allusion, comme celles des putéaux latins, à quelque parole d'Isaïe; par exemple, au verset 8 du chap. XII, que nous empruntons à la Vulgate catholique : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* Cette inscription, à l'époque byzantine, fut conservée sur les vases d'eau bénite. En effet, sur l'urne de marbre de Paros, que les Vénitiens rapportèrent de Constantinople à Murano, on lit (2) : + ΑΝΤΛΗϹΑΤΑΙ ΥΔΩΡ ΜΕΤΑ ΕΥΦΡΟϹΥΝΗϹ ΟΤΙ ΦΩΝΗ ΚΥ ΕΠΙ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ (*haurite aquam cum gaudio, quoniam vox Domini super aquas*). La seconde partie de l'inscription est reproduite sur un seau de bronze destiné à recevoir de l'eau bénite, venu on ne sait d'où au musée Gaddi de Florence (3) : + ΦΩΝΗ ΚΥ ΕΠΙ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ ΘΕΟϹ ΤΗϹ ΔΟΞΗϹ ΕΒΡΟΝΤΗϹΕ Ρ (*vox Domini super aquas; Deus gloriæ intonuit*). Ces inscriptions, tirées du verset 3 du psaume XXVIII, font allusion à la voix de Dieu, qui s'est fait en-

(1) Pitra, *Juris eccl. Græc. histor. et monum.*, t. I[er], p. 62.
(2) Paciandi, *loc. cit.*, tabl. IV.
(3) Gori, *Inscr. Etrur.*, t. III app., p. 12, n° 12.

tendre sur les eaux du Jourdain lors du baptême du Christ. Aussi chez les Grecs c'est un usage solennel de bénir l'eau à l'Épiphanie en mémoire de ce mystère. Les caractères tracés sur le seau tunisien doivent le faire ranger dans la classe des vases byzantins à eau bénite. Les figures dont il est orné en attestent la haute antiquité; il est de beaucoup plus ancien que les vases du même genre connus jusqu'à présent; c'est sans aucun doute, de tous les échantillons que nous possédons de cette espèce de curiosités de l'art chrétien, celui qui date du temps le plus reculé.

Puisque j'ai parlé des inscriptions byzantines des vases à eau bénite, je ne terminerai pas ce paragraphe sans faire mention de celle qui, dans les siècles suivants, est devenue très-usitée et a supplanté, en quelque sorte, les anciennes inscriptions composées avec les paroles d'Isaïe et du Psalmiste. Le vers ΝΙΨΟΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ (lave tes péchés et non pas seulement ton visage), est un jeu d'esprit byzantin consistant à arranger les mots d'une sentence de manière à ce qu'elle puisse être lue aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite. Le ch. Kirchhoff, dans son *Corpus inscr. græc.*, n° 8940, a parlé de l'auteur de ce vers et de beaucoup d'autres niaiseries semblables de la littérature byzantine corrompue, qui ont été recueillies dans l'Anthologie Planudéenne. Kirchhoff connaît trois exemples du vers gravé sur les vases à eau bénite, outre celui qui a été publié par Grutero (1) et par Rosweido (2) : deux en lettres d'or sur les vases de la basilique de Ste-Sophie à Constantinople, et un sur la fontaine du monastère grec de Mauromolos, dans le Bosphore de Thrace (3). Il faut ajouter à ces exemples le

(1) *Inscript.*, p. 1047, 9.

(2) V. Paulini opp., édit. Véron, p. 882.

(3) Chishull, *Voyages*, p. 42; Grelot, *Relation d'un voyage de Constantinople*, p. 161; Clark, *Voyages*, II, 3, p. 509.

vase récemment découvert à Autun (1), qui a dû être rapporté des régions de l'empire byzantin. La fréquence de l'inscription que je viens de rappeler porte à croire que, dans les siècles suivants, elle est devenue assez commune sur les vases à eau bénite, et qu'elle a disputé la place aux formules bibliques prescrites par l'antique tradition monumentale.

§ IV.

DE LA COMPOSITION GÉNÉRALE DES GROUPES D'IMAGES RETRACÉS SUR LE SEAU TUNISIEN.

Les images principales sont divisées en deux plans et elles ont, dans le choix et la disposition des groupes, une analogie manifeste avec celles des absides des basiliques. Dans les absides comme dans notre seau, le long de la bande inférieure de la face semi-circulaire, les quatre fleuves s'échappant de la montagne arrosent la plaine où les cerfs et les brebis courent se désaltérer, tandis que dans la voûte de l'abside se dresse l'image du Christ trônant au milieu des saints dans le Paradis, qui se reconnaît par les palmiers sur lesquels est souvent perché le phénix, symbole de la résurrection (2). Cette composition symbolise les deux états de l'Église : celui des fidèles errant dans le désert, ayant soif de l'eau de vie éternelle qui sort de la montagne mystique et coule aux pieds de l'agneau divin ou de la croix ; et celui des fidèles arrivés à la vie promise et triomphant avec Jésus-Christ. Ainsi, dans le seau, ces deux états de l'Église sont symbolisés, et l'espace le plus saillant est occupé par deux groupes où le palmier

(1) Martigny, *Dict.*, art. EAU BÉNITE, p. 222.
(2) V. le Bull. de cette année, p. 59.

désigne le Paradis. Le Sauveur se présente ici sous la figure du pasteur de l'Évangile et non avec l'extérieur majestueux qui lui est attribué dans les mosaïques des basiliques ; il n'est pas accompagné des apôtres et des saints, mais d'un gladiateur victorieux ; et dans le groupe qui fait face à celui-ci, se voit une femme en prière ayant à côté d'elle la personnification de la victoire. Cette nouvelle et étrange manière de représenter l'Église triomphante a besoin d'être expliquée ; la conception est évidemment la même que celle de l'ornementation des absides des basiliques. Le cadre est formé par une bande ornée de pampres et de grappes de raisin. La parabole évangélique de la vigne est très-connue ; et pour faire comprendre la convenance d'une pareille décoration autour de la scène du champ arrosé par les eaux vivifiantes, je citerai la collecte de la messe métrique écrite vers le V[e] siècle, qui a été découverte récemment par le ch. Mone (1) :

Summe sator rerum, qui spinis cultor ademptis
Catholicæ ecclesiæ plantaria fida locasti,
Flecte oculos ad vota pius, age mente serena
Hæc ut apostolico fodiatur vinea rastro,
Adridens foliis, vivaci palmite vernans,
Roscida fonte tuo, nullo cruciata vapore,
Nutriat æternos felici germine fructus,
Fertilis et placeat largo vindemia partu.

La convenance des luttes d'animaux mêlés aux principaux groupes symboliques n'est pas aussi aisée à expliquer. Bien qu'il ne soit pas difficile de trouver un sens allégorique à de semblables représentations, je ne suis pas bien certain que

(1) *Lateinische und Griechische Messen*, p. 31. L'orthographe est conforme à la prononciation française du latin du V[e] siècle ; je l'ai remplacée par l'orthographe ordinaire pour la commodité du lecteur.

l'artiste ait voulu attacher à tous les détails de son œuvre une signification symbolique et spirituelle. Un fait connu des archéologues, c'est qu'Olympiodore consulta saint Nilus, disciple de Chrysostôme, sur le point de savoir s'il convenait de décorer les murs des basiliques des images de divers animaux, de chasses et de pêches, et que le saint répondit en blâmant cette ornementation, qu'il qualifia de puérile et qui usurpait une place destinée exclusivement à la représentation de scènes de l'histoire sacrée (1). Si l'usage de couvrir les murs des églises d'images d'animaux, qui n'avaient aucun sens symbolique ni instructif, était répandu au V[e] siècle, je crois à plus forte raison que le fabricateur de notre vase a usé du même procédé. Les figures en relief dont il l'a décoré ne sont pas le produit de son ciseau ; elles ont été obtenues au moyen de coins distincts et indépendants les uns des autres. L'artiste a donc pu employer des empreintes de types sacrés pour les images principales, et des types indifférents ou tolérés dans l'ornementation des édifices et des meubles religieux pour remplir les espaces vides, parce qu'il n'avait pas une quantité suffisante de coins retraçant des figures propres à l'ère chrétienne.

Ces observations s'appliquent surtout à la Néréide assise sur un hippocampe, qui est représentée à l'extrémité du cartouche de l'inscription. Il est vrai que les anciens chrétiens eurent du goût pour les images du genre maritime ; leurs peintres les employèrent souvent dans la partie décorative et dans les accessoires de leurs tableaux ; ils adoptèrent quelquefois le type profane de la tête de l'Océan pour symboliser l'eau spirituelle ; on en voit la preuve dans le tome II de la *Rome souterraine*, p. 357 et suiv., et l'on peut prendre

(1) V. Boldetti, *Observ. sur les cimet.*, p. 25, 26 ; Borgia, *De cruce velit.*, p. CXXII et suiv. ; Martigny, *Diction.*, art. ANIMAUX.

pour point de comparaison une mosaïque découverte à St-Dié, en France, dont il a été parlé dans le *Bulletin*. Mais je ne me souviens pas d'avoir vu dans une œuvre quelconque de l'art chrétien les Néréides jouer un rôle principal ou accessoire. Il n'y a pas lieu de m'opposer la cassette d'argent décrite par Ennio Quirino Visconti (1) ; si la dédicace aux deux époux est une inscription chrétienne, l'artiste (on ne sait s'il était païen ou chrétien) qui a ciselé cette cassette, n'a travaillé en aucune façon sous l'inspiration de l'idée chrétienne, et je crois qu'il a exécuté tout simplement un meuble de boudoir, orné d'images toutes profanes. Le seau de Tunis nous offre donc un exemple peut-être unique jusqu'à présent de la licence prise par un artiste de mettre dans un angle de la corniche présentant des types du symbolisme chrétien l'image d'une Néréide. Cette licence cependant n'est pas absolument arbitraire et injustifiable. La tête de l'Océan et les figures mythologiques des monstres marins furent tolérées dans l'ornementation des tombeaux et dans les sculptures empruntées par les premiers fidèles aux ateliers païens. Ces images fantastiques, dans les œuvres du paganisme, étaient ordinairement accompagnées de Tritons et de Néréides, personnifications appartenant plutôt au cycle cosmique qu'au cycle idolâtrique. Aussi, bien que les anciens chrétiens, dans leurs peintures et leurs sculptures, eussent généralement évité ces exhibitions de dieux marins, les images de l'Océan, des hippocampes et du reste du cortége de Neptune leur étaient trop familières pour que leurs artistes n'eussent pas été portés facilement à en user. En fait, les Tritons se voient très-rarement dans les sarcophages chrétiens ; cependant ils y apparaissent quelquefois dans les parties accessoires (2) ; et

(1) Visconti, *Opere varie*, t. Ier, p. 216.
(2) V. Piper, *Mythologie und Symbolik*, t. I, p. 224.

voilà qu'aujourd'hui nous découvrons une Néréide sur un vase chrétien, imprimée à l'aide d'un coin qui était fait certainement pour des œuvres d'art profane.

Le groupe qui orne l'autre extrémité du cartouche de l'inscription est si connu et se rencontre si souvent, qu'il peut paraître presque inutile de l'expliquer. Cependant, la multiplicité des significations mystiques de cette composition exige que je lui consacre au moins quelques lignes. Les paons approchant leurs becs du col d'un vase, furent ajoutés bien avant le IVe siècle aux emblèmes du cycle symbolique chrétien; pour le prouver, il suffit de citer la très-belle pierre sépulcrale qui a été découverte en ma présence dans le cimetière de Pretestato, au milieu des tombeaux du IIe siècle ou du commencement du IIIe, qui sont maintenant exposés dans le musée de Latran. Aux deux extrémités de cette pierre on voit un dauphin qui nage et dont la tête s'élève vers l'ancre, symbole de la foi. Au milieu est le groupe des deux paons avec le vase à anse, sur l'orifice duquel sont disposés les pains en forme de bourrelets ou de couronnes, comme on les trouve souvent représentés dans les peintures et les sculptures païennes et chrétiennes. Ces bourrelets ou couronnes sont l'image des *coronæ consecratæ*, sur lesquelles il faut consulter le texte historique de la vie de Zéphyrin, dans le *Bulletin* de 1866, p. 20; l'allusion eucharistique du vase est évidente. Avec le temps, le sens mystique de cette allusion s'est peut être affaibli. La vigne sortant du vase à anse et becquetée par les oiseaux, dont un échantillon du Ve ou du VIe siècle a été découvert à Rimini (1), et dont je connais plusieurs autres échantillons de la même époque, paraît
la persistance de la signification eucharistique du groupe formé par ce vase et des oiseaux d'espèces quelconques. Cette

(1) V. *Bull.* 1864, p. 15.

opinion est confirmée par d'autres indices et d'autres arguments ; je ne voudrais pas cependant affirmer que le sens dont je viens de parler soit général et dominant dans toutes les œuvres où des oiseaux et surtout des paons sont groupés auprès d'un vase. Ils peuvent souvent, en effet, ne symboliser que les âmes arrivées à la possession paisible de la vie éternelle ; ce qui exclut toute allusion, au moins particulière et directe, à l'Eucharistie. J'en ai trop dit pour l'objet qui m'occupe, et trop peu eu égard à l'ampleur du sujet, qui mériterait un traité complet. Sur les vases, surtout les vases d'argile, symboles des fidèles et de leurs corps mortels, il faut consulter le t. II de la *Rome souterraine*, p. 324-326.

Nous avons maintenant à examiner les deux scènes principales très-curieuses, qui doivent faire l'objet d'une explication détaillée : celles du pasteur avec le gladiateur, et de la femme en prière avec la Victoire.

§ V.

EXPLICATION DU GROUPE DU BON PASTEUR ET DU GLADIATEUR.

L'homme qui, debout à la droite du Bon Pasteur, saisit une couronne, est sans aucun doute un gladiateur. On le reconnaît au premier abord, quand on est un peu familiarisé avec les productions de la ciselure romaine, et dans les paragraphes où je rechercherai l'âge du monument, j'expliquerai quelle sorte de gladiateur y est représenté. Il est également certain que la couronne avait été, dans le principe, déposée sur la colonne érigée à côté du vainqueur. Les couronnes et les palmes, souvent en argent, étaient les prix offerts aux combattants dans les spectacles (1). Mais pourquoi

(1) V. Marini, Arvali, p. 285.

accompagner l'image aussi précieuse celle du Bon Pasteur? Et quelle peut être la signification précise d'un groupe aussi étrange et qui ne s'est jamais vu ailleurs? La réponse se dégagera peu à peu des difficultés qui l'embarrassent. Les métaphores empruntées au palestre ainsi qu'aux luttes et aux courses du stade, de l'amphithéâtre, du cirque, furent plus d'une fois employées par les Apôtres et par les Pères des premiers siècles de l'Église. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens (IX, 24, 25), écrivait: *Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis. Omnis autem qui in agone contendit ab omnibus se abstinet; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.* Et dans la seconde, à Timothée: *Bonum certamen certavi, cursum consummavi* (IV, 7), *fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiae, quam reddet mihi Dominus* (IV, 8). Ces passages de l'Apôtre ont inspiré les derniers vers du bel éloge de la martyre [illegible], publié dans le *Bulletin* de 1866, p. [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Dans l'Apocalypse, on parle toujours des vainqueurs, de leurs couronnes et d'autres récompenses qui leur étaient décernées, parmi lesquelles figure la tessère blanche, en étant marquée d'un nom étrange et mystérieux (II, 17). Cette tessère fait allusion certainement, ou aux tessères des spectacles et des [illegible], qui portaient une inscription [illegible], ou à celle des gladiateurs vainqueurs, qui étaient en ivoire et

rappelaient le nom du vainqueur et la date du spectacle (1).

En se faisant l'écho du langage des apôtres, les Pères des premiers siècles de l'Église amplifièrent ces métaphores agonistiques, et il serait trop long de rapporter les passages qu'ils y consacrèrent. Je rappellerai seulement que la comparaison entre les luttes des martyrs et celles des spectacles publics fut éloquemment traitée par Tertullien dans les livres *De spectaculis* et *Ad martyres*. Le second renferme ce passage remarquable et bien connu : *Bonum agonem subituri estis* (*o martyres*) *in quo agonothetes Deus vivus est*, *xystarches Spiritus Sanctus*, *corona æternitatis brabium* ..... *Epistates vester Christus Jesus* (cap. III). L'agonothète présidait au spectacle et distribuait les prix aux vainqueurs ; le xystarque exerçait les athlètes ; l'épistate réglait les conditions du combat. Des chrétiens du IIIe siècle voulurent induire de ces métaphores qu'il était permis aux fidèles de prendre part aux spectacles des Gentils : *Cur homini christiano fideli*, disaient-ils, *non liceat spectare*, *quod licuit divinis litteris scribere?* A laquelle interrogation Cyprien répond avec le livre *De spectaculis*, en déplorant que *verba et exempla quæ ad exhortationem evangelicæ virtutis posita sunt, ad vitiorum patrocinia transferuntur* (2). Cyprien, cependant, n'usa pas moins que les autres des figures empruntées par saint Paul aux luttes et victoires agonistiques ; il les célébra, surtout dans l'épître VIII, en glorifiant la sublime réponse faite aux menaces du proconsul par le martyr Mappalicus : *Cras videbis agonem.* Cyprien ajoutait : *Quod ille virtutis ac fidei testimonio dixit, Dominus implevit. Agon cælestis exhibitus et Dei servus in*

(1) V. sur les tessères gladiatoriennes le récent discours du ch. Huebner, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, nov. 1867, p. 747-771.

(2) Cyprien, *De spectac.*, c. 2.

agonis promissi certamine coronatus est : et il commentait ensuite les passages des divines écritures, qui font spécialement mention de l'agone et de la couronne.

Les citations qui précèdent démontrent que les couronnes figurées dans les monuments chrétiens, qu'elles soient isolées ou suspendues sur la tête des saints par la main divine sortant de la nue, ou placées dans leurs mains, sont un symbole de la béatitude promise, inspiré par les comparaisons dont nous avons parlé entre les luttes agonistiques et amphithéâtrales et les luttes spirituelles. Dans l'épitaphe d'un *Surus*, trouvée dans le cimetière de Cyriaque et qui fait partie de la classe XV du musée de Latran, la couronne avec les palmes a exactement la forme de celles qui se voient dans les médailles, les bas-reliefs, les mosaïques représentant lés prix des jeux Pythiques, Olympiques, Capitolins et autres semblables. Boldetti l'a publiée à la page 368, et, à la page 365, il en a reproduit une autre qui s'applique très-bien à notre sujet. Sous le nom ΚΥΡΙΑΚΟϹ est tracée l'image grossière d'un lutteur entre deux palmiers; le lutteur prend d'une main, la couronne, et, de l'autre, la grappe de raisin, qui lui sont présentées par deux oiseaux. La signification symbolique de la récompense décernée à l'athlète est ici évidente, les oiseaux qui la lui présentent étant les emblèmes très-connus des esprits bienheureux dans le ciel. Cavedoni a cru qu'on avait voulu figurer et symboliser le stade sur une pierre tumulaire publiée également par Boldetti à la p. 402, et par Lupi dans l'*Epist. s. Severæ*, p. 64 (1). Mais il est vraiment très-difficile de reconnaître le stade dans les traits de dessin auxquels ce savant fait allusion, et l'on ne peut attacher aucune valeur à un exemple isolé et incertain. Il faut plutôt tenir compte du cheval de course qui arrive à la

(1) *Mém. relig. de Modène*, sér. 2, t. IX, 1. 436.

palme ou au but : c'est un symbole qui se rencontre rarement dans les épitaphes, mais dont nous avons des exemples très-certains (1). La signification est sans doute identique à celle des métaphores agonistiques employées par l'apôtre. Ce qui le confirme, c'est l'épitaphe d'un homme qui avait été courrier de profession, et dont on faisait l'éloge en ces termes : *Qui cucurrit opere maxime.* Le sens chrétien des mots *operari*, *operarius* a déjà été expliqué dans le *Bulletin* de 1865, p. 52, 53, et les mots *cucurrit opere maxime* signifient que ce chrétien avait couru allègrement dans la voie des bonnes œuvres et des préceptes divins. C'est ainsi que saint Paul, dans son épître aux Galates, a écrit : *In fide quæ per charitatem operatur currebatis bene* (V, 6, 7). Enfin, je ne dois pas négliger de rappeler que quelquefois sur les tombeaux des chrétiens on représentait des combats de coqs. L'inscription publiée par Paolo Maffei, dans les *Gemme antiche*, P. II, p. 217, a été trouvée dans le cimetière de Cyriaque, et elle appartenait certainement à un tombeau de cette sainte nécropole. On y voit dessinés deux coqs qui se battent. Il existe, à ma connaissance, quelques autres exemples semblables dans les monuments chrétiens, et le coq en belle mosaïque, la tête inclinée, qui est conservé dans la salle des sarcophages du musée de Latran, forme la moitié d'un groupe pareil découvert dans un de nos cimetières souterrains. Les combats de coqs furent très-usités dans les jeux palestriques des Grecs et des Romains (2). Ainsi, sur un vase païen trouvé dans les hypogées sacrées de l'Appia ou

(1) V. Lebas, *Monum. d'antiq. figur. recueillis en Grèce*, p. 223 ; Le Blant, *Inscript.*, t. Ier, p. 402 ; Martigny, *Diction.*, art. CHEVAL.

(2) V. Paolo Maffei, *loc. cit.* ; Roulez, *Mélanges de philol., d'hist. et d'antiq.*, fasc. III, 1 ; Jahn, *Archäol. Beiträge*, p. 437 et suiv. ; Minervini, *Bull. arch. nap.*, sér. 2, t. II, p. 87, 88 ; *Bull. arch. ital.*, t. I, p. 2.

de l'Ardeatina, où un de ces combats est représenté, on voit y assister deux génies du gymnase (1). La même scène se rencontre dans les sculptures d'un sarcophage chrétien découvert près de St-Agnès *extra muros* (2). Ces scènes entrent sans effort dans le cycle des allégories agonistiques. Considérées dans leur ensemble, elles nous apprennent que les réminiscences des courses, des luttes et des prix qui tenaient une si grande place dans les spectacles des Grecs et des Romains, concoururent jusqu'à un certain point à la formation du langage artistique et du système des signes idéographiques des anciens chrétiens.

Ce que je viens de dire explique le sens de l'image d'un gladiateur victorieux placé à la droite du Bon Pasteur dans le Paradis. Cette image personnifie l'âme du chrétien qui, après avoir combattu victorieusement, a obtenu la couronne immortelle des élus. Mais on n'en est pas moins surpris de voir un saint représenté dans le ciel à la droite du Christ d'une manière aussi éloignée des formes hiératiques et aussi peu convenable. Est-ce une licence hardie de l'artiste qui, pour décorer son œuvre, y a mêlé des empreintes de types sacrés et de types profanes ; ou bien, ce genre d'ornementation a-t-il une raison d'être toute particulière, et ne serait-il pas une imitation d'autres compositions authentiques ? La contrée d'où le monument est venu m'a suggéré une explication du gladiateur associé au Bon Pasteur. Le seau vient de l'Afrique. Perpétue, célèbre martyre, une des gloires de l'église africaine, écrivit de sa main les visions qu'elle eut dans sa prison, prophétisant dans un langage allégorique son prochain supplice et la récompense qui lui était réservée. Il lui semblait qu'elle était changée en athlète, qu'elle com-

(1) Garrucci, Vetri, 2e édit., p. 212.

(2) Bosio, R. S., p. 431 ; Bottari, R. S., t. III, p. 44.

battait dans l'amphithéâtre contre un affreux Éthiopien, qu'elle le renversait et le foulait aux pieds ; l'agonothète lui donnait le prix annoncé. Dans une autre extase, Perpétue était réunie au Pasteur divin dans le Jardin céleste (1). Le mélange de ces visions allégoriques a fait imaginer le groupe du gladiateur et du Bon Pasteur près de l'arbre de vie. Il est vrai que la martyre s'était vue changée en athlète et non en gladiateur ; mais cela ne modifie pas l'idée et l'essence de l'image métaphorique, et peut-être la décence a-t-elle fait préférer le gladiateur équipé à l'athlète qui se présentait nu dans l'arène. Perpétue elle-même, bien qu'elle ne décrivît pas un combat de gladiateurs, mais bien une lutte pancratiastique, disait que le prix lui avait été décerné par le *Lanista*, nom sous lequel on désignait le maître des gladiateurs.

Après avoir expliqué le singulier groupe où le Pasteur divin est le personnage dominant, je vais m'occuper de celui qui est composé de la femme en prière et de la Victoire.

§ VI.

DE LA FEMME EN PRIÈRE AVEC LA VICTOIRE.

La dissertation précédente paraît rendre simple et facile l'explication du groupe composé de la Victoire ailée et de la femme en prière près du palmier. Celle-ci serait la martyre Perpétue ; quant à la personnification de la Victoire, elle est évidemment une variante du symbole palestrique et triomphal du gladiateur, imaginée pour satisfaire à la décence. Bien que la femme en prière placée vis-à-vis du Pasteur divin soit un des types les plus antiques, les plus solennels et les plus abstraits du cycle symbolique chrétien, l'exemple actuel où

(1) V. Ruinart, *Acta Mart. sincera*, p. 87.

la compagne du Pasteur semble une personne concrète et historique, mérite une attention et un examen spécial. La Victoire, représentée sous une forme humaine et réunie à la femme en prière, est aussi elle-même une singularité non moins étrange et nouvelle que le groupe du Pasteur et du gladiateur. Je parlerai d'abord de la Victoire, qui est une figure secondaire et déterminative du sens de l'image principale, et ensuite de cette dernière.

La Victoire divinisée eut un autel, des sacrifices et des honneurs dans l'enceinte du sénat romain. Les empereurs expulsèrent sa statue et son culte de ce lieu auguste, et la lutte extérieure et politique entre le christianisme et le paganisme, dans sa dernière phase, se concentra tout entière sur l'autel de la Victoire, que les membres païens du Sénat s'efforçaient à tout prix de conserver, et que les membres chrétiens et les princes voulaient détruire, ce qu'ils réussirent à faire. Malgré cela, la Victoire ailée fut imprimée sur les monnaies des mêmes empereurs, qui en abolirent le culte; elle fut mêlée à la croix et au nom du Christ. Aussi, dans les diptyques consulaires et impériaux des siècles chrétiens, les victoires ailées ne sont pas rares; et dans le livre chronographique de l'an 354, orné de dessins à la plume par Furius Dionisius Filocatus, le calligraphe du pape Damase, l'empereur Constance, qui avait confirmé le décret de son frère Constant contre la statue et l'autel de la Victoire, est représenté avec cette statue dans la main droite, comme les anciens empereurs, et il tient dans la même main une femme assise coiffée d'un casque, qui personnifie Rome; et une Victoire écrit sur le bouclier l'épigraphe *Salvis Augustis Felix Valentinus*, qui fait allusion à un magistrat chrétien auquel le calligraphe de Damase dédia son œuvre. La contradiction apparente qui existe entre la proscription du culte et de l'image de la déesse et la conservation et la reproduction

de cette image dans les monnaies, les diptyques et d'autres monuments disparaît devant les remarquables explications de Piper (1). Ce savant a démontré qu'il faut distinguer la divinité idolâtrique de la personnification allégorique, qui ne répugne pas à l'esprit chrétien. Ainsi, saint Augustin disait des Hébreux : *Sine Victoria quidem non vicerunt, non eam tamen Deam, sed Dei sui munus habuerunt* (2). Un marbre trouvé en Afrique, à Cirta, nous révèle le sens chrétien de la Victoire ailée tenant, de la main droite, la couronne et, de la gauche, la palme. Elle a ici pour accompagnement trois croix gravées, deux de chaque côté de la tête, et la troisième sous le bras droit où est, en outre, tracée cette inscription : *A Deo datur Victoria* (3). Ainsi la Victoire, personnification abstraite d'un *munus Dei*, suivant l'expression de saint Augustin, peut être représentée avec une signification soit militaire, soit morale ou spirituelle dans les monuments chrétiens, et son image appartenait à la langue artistique, et non au cycle idolâtrique. Cependant on ne la voit pas ordinairement dans les monuments sacrés des trois premiers siècles, et même, autant que ma mémoire me permet de l'affirmer, on ne l'y rencontre nulle part. La raison en est peut-être dans le culte divin que les païens lui rendirent. Il est vrai qu'une porte monumentale de la *via Salaria nuova*, peinte à fresques, dont Raoul Rochette fait grand cas, est ornée partout de victoires ailées, de Pégases et d'auriges victorieux sur leurs chars (4) ; mais Piper s'est aperçu que ces fresques ne sont pas chrétiennes (5) ; et cela m'est parfaitement démontré par l'examen de la porte même et

(1) *Mythologie und symbolik*, t. I, p. 171 et suiv.
(2) *De civitate Dei*, IV, 34.
(3) Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 4237.
(4) V. Bottari, R. S., t. III, tav. CLX.
(5) L. c., p. 203, 204.

des monuments contemporains. Il suit de là que la Vierge représentée sur le vase [illegible] auprès de la Femme en prière dans le Paradis, bien qu'elle soit évidemment le symbole du triomphe [illegible] et de la couronne céleste, s'applique, comme le reste de la composition, à l'art des empereurs chrétiens, de leurs monnaies et des diptyques, et non à celui de la plupart des peintures sépulcrales.

L'image de la Vierge expliquée, occupons-nous de celle de la Femme en prière. La femme, placée vis-à-vis du Pasteur, est un des types les plus antiques et les plus solennels de l'art chrétien. J'en ai cherché dans le tome Ier de la *Roma sotterranea* le vrai sens symbolique; la comparaison des monuments et les doctrines des Pères m'ont conduit à penser que cette femme est la personnification de l'église vierge et mère, épouse du Christ, symbolisée dans la vraie vierge et mère de l'Évangile, Marie. Cette opinion a été à peu près partagée, quoique d'une manière assez vague et incertaine, par Grimouard de Saint-Laurent, dans sa notice sur le groupe d'images dont je rends compte (1). Le professeur C.-P. Bock l'a confirmée aussi récemment (2) par un témoignage explicite du poète Sedulio, qui a célébré, dans les vers suivants, l'Eglise, épouse du Christ, personnifiée dans la Vierge-Marie (v. 356-359) :

> Ecclesiam Christus pulchro sibi junxit amore.
> Hæc est conspicuo radians in honore Mariæ,
> Quæ cum clarifico semper sit nomine mater,
> Semper virgo manet.

Quand donc la compagne du Pasteur est représentée dans

(1) *La Prière de Marie et le Bon Pasteur*, Paris, 1862. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

(2) *Die Darstellungen der Himmelfahrt Christi*, p. 7 (*aus dem Archiv für die Geschichte der Erzdiocese Freiburg*, II Band.).

les scènes du Paradis et du séjour céleste, elle personnifie dans Marie l'Église des saints triomphants et priant pour leurs frères, qui combattent toujours dans l'arène et courent dans le stade de la vie terrestre.

Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas reconnaître dans la femme en prière du seau tunisien la martyre Perpétue, dont les visions sont représentées dans le groupe qui est parallèle à celui que nous avons déjà décrit? Il est incontestable que souvent la femme en prière dans le Paradis est un symbole, non de l'Église des saints en général et de Marie, mais d'une personne déterminée, d'une âme sainte. C'est ce qui se voit dans les verrières et d'autres monuments, dans les fresques des tombeaux, dans les sculptures des sarcophages, dans les gravures des pierres funéraires, où le nom de la figure qui prie est ordinairement inscrit sur la tête ou aux pieds. Du reste, les femmes en prière se rencontrent en beaucoup plus grand nombre que les hommes et les enfants; il faut admettre, je crois, que cette figure symbolisait souvent l'âme sainte sans distinction de sexe. Ainsi, dans la curieuse médaille qui retrace le martyre de saint Laurent, on voit sur le corps du patient étendu sur le gril une jeune fille s'élevant vers le ciel, dont la tête est couronnée par la main divine qui sort des nuages (1). Ici, il est évident que l'âme du saint est personnifiée par une jeune fille dans l'attitude de la prière (2). On en trouve une éclatante confirmation dans les *Actes* du martyre de sainte Cécile, où nous lisons qu'à peine Valérien et Tiburce eurent été décapités que le greffier Maxime *vidit egredientes animas eorum de corporibus, quasi virgines de thalamo.* Mais pour que le symbole de la femme en prière, surtout quand elle est la

(1) Lupi, *Opere postume*, t. I, p. 197 et suiv.

(2) V. Martigny, *Dictionnaire*, art. Ame, Paradis.

compagne du Pasteur, s'applique à une personne connue, quelque indice est nécessaire; autrement l'image reste, de sa nature, indéterminée, pour ne pas dire inintelligible, ce qu'il ne faut pas supposer dans l'art antique. Les signes décisifs sont l'inscription et le rapport de l'image avec un sépulcre ou un monument spécial et déterminé. Tel ne paraît pas être le cas de notre seau. Ici les symboles de la lutte et de la victoire spirituelle font allusion aux visions de la martyre Perpétue, mais d'une manière assez générique et assez arbitraire, qui ne me semble pas suffisante pour définir et circonscrire cette signification de la Femme en prière. Ce que je viens de dire s'applique au seau tunisien considéré isolément; mais je ne serais pas surpris qu'il se découvrît d'autres monuments qui démontreraient que les groupes allégoriques imprimés sur ce vase ont eu en Afrique un sens particulier et conventionnel relatif à la célèbre martyre et équivalant à l'inscription de son nom sur la tête de la Femme en prière. Attendons d'une collection plus abondante de monuments de l'illustre Église d'Afrique la solution définitive de ce problème.

§ VII.

DU LIEU ET DU TEMPS AUXQUELS ON DOIT RAPPORTER LA FABRICATION DU SEAU CI-DESSUS DÉCRIT ET EXPLIQUÉ.

La question proposée dans le titre de ce paragraphe : à quel lieu doit être rapportée la fabrication du seau tunisien? semblera étrange et superflue à beaucoup de lecteurs. Ce vase vient de la régence de Tunis, qui est formée du territoire de l'antique province romaine appelée Afrique, et porte des images inspirées par les visions de la célèbre martyre de l'Église africaine; comment donc en rechercher la provenance

ailleurs qu'en Afrique même? Cependant l'origine du seau tunisien me paraît présenter une grave difficulté qu'il est nécessaire d'examiner et d'expliquer. L'inscription grecque est vraiment embarrassante. L'Église africaine avait un caractère tout latin et sa langue était toute latine. C'est en Afrique, plutôt qu'en Italie et à Rome, que la langue latine ecclésiastique naquit et se développa. Les inscriptions chrétiennes de cette contrée sont toutes en latin. Parmi celles de l'Algérie, recueillies par M. Léon Renier, on n'en trouve que trois écrites en grec, et ces exceptions sont évidemment l'œuvre de Byzantins. L'une est une inscription biglotte placée par Salomon, préfet d'Afrique, en l'honneur de l'empereur Justinien (1); une autre est l'épitaphe d'une Ulpia Constance, née à Byzance (2); la troisième, l'épitaphe d'un Frédéric, en partie illisible, que sa formule initiale (+ ΕΝΘΑΔΕ ΚΑΤΑΚΕΙΤΑΙ) doit faire classer au nombre des inscriptions de style byzantin du V[e] siècle et des suivants. Aucune des inscriptions chrétiennes de la régence de Tunis recueillies dans les manuscrits de Borgia (3) et de celles que Maffei, Caronni, Jannsen, Renier, Le Blant, Guérin (4) et autres ont publiées, n'est en langue grecque. Le pays voisin de Tripoli nous en présente une (5); c'est

(1) Renier, *Inscr. de l'Alg.*, n° 2923.

(2) *Loc. cit.*, n° 2146.

(3) A présent dans le musée de Leyde. (V. Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. XIV, p. 497 et suiv.

(4) Maffei, *Mus. Ver.*, p. 464. — Caronni, *Ragguaglio d'un viaggio*, etc., p. 135. — Iannsen, *Inscr. mus. Lugd. Batav.*, pl. XXIV, XXV. — Renier, *Bull. des Soc. sav.* (juillet 1855). — Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 28, 117. — Guérin, *Voyage en Tunisie*, t. I et II *passim*.

(5) V. Amati, *Giorn. arc.*, t. XXIV, p. 95; *Corp. inscr. græc.*, n° 9137.

l'épitaphe d'un Elladius, qui est certainement l'œuvre d'un étranger, attendu que la date est marquée ΚΑΤΑ ΤΟΥΣ ΑΦΣΥΣ, *selon les Africains*, formule qui indique que l'auteur n'appartenait pas à l'Afrique. Les monuments indigènes de l'Afrique chrétienne eurent donc tous le caractère latin, comme sa littérature, sa liturgie, sa vulgate, en un mot sa langue ecclésiastique.

Ceci posé, l'inscription ΑΝΤΛΗCΑΤΕ ΥΔΩΡ ΜΕΤ ΕΥΦΡΟCΥΝΗC sur un meuble de fabrique africaine doit paraître assez étrange. Je ne puis vraiment expliquer cette énigme autrement qu'en supposant que le vase a été fait dans un atelier de la Cyrénaïque, province de caractère et de langue grecque, mais voisine de l'Afrique latine avec laquelle elle avait, par conséquent, de fréquentes communications et des relations ecclésiastiques très-suivies. La forme des lettres grecques est excellente et n'indique en aucune façon une époque postérieure au IVe ou au Ve siècle.

Ce qui prouve que le seau n'est pas antérieur au IVe siècle, c'est la scène des quatre fleuves s'échappant de la montagne sainte où est plantée la croix orientale et au pied de laquelle le cerf et l'agneau se désaltèrent à la fontaine. On ne connaît aucun exemple de ce groupe symbolique qui puisse être reporté au IIIe siècle (1); il domine dans les absides des basiliques construites depuis la paix Constantinienne, et la place même qu'il occupe dans notre monument lui a été assignée en conformité du type des grandes compositions des absides (2). Un des termes chronologiques du vase est donc bien connu ; l'âge le plus ancien que nous

(1) V. *Bull.*, 1865, p. 11, 12.

(2) V. ci-dessus la page où j'ai parlé de la mosaïque de l'abside de Santa Pudenziana et des types du même genre imaginés dans le IVe siècle.

pourrions lui attribuer serait le IVe siècle. Reste à chercher l'autre terme et à fixer, en la restreignant et en la précisant le plus possible, la période pendant laquelle ce vase a été exécuté. La forme des lettres et le caractère des images qui rappellent l'art classique de l'ère chrétienne et du paganisme nous portent à nous arrêter au Ve siècle. Cette époque est la moins ancienne à laquelle il y ait lieu raisonnablement de remonter; l'image du gladiateur en fait foi. Pour éclaircir complétement cette question, je parlerai, dans le dernier paragraphe de ma notice, des combats de gladiateurs sous les empereurs chrétiens et de leur abolition; puis je comparerai l'image du gladiateur imprimée sur le seau tunisien à celles d'autres monuments se rapportant aux spectacles de l'amphithéâtre.

§ VIII.

DES DERNIERS TEMPS DES SPECTACLES DES GLADIATEURS.

L'image offerte par notre monument n'est pas une vague réminiscence, mais une représentation exacte et vraie du costume et de l'armement d'un gladiateur. Pour en acquérir une entière certitude, il suffit de comparer le vase avec de nombreux monuments, découverts à des époques plus ou moins reculées et dans ces derniers temps, sur lesquels sont reproduites des scènes gladiatoriennes. Je citerai seulement les travaux les plus récents qui peuvent être consultés sur ce sujet : la *Dissertation* couronnée de Henzen (1), et les savants articles du P. Garucci (2), de Longpérier, de Chabouillet, de Leemans,

(1) Tome XII des *Actes de l'Acad. pontif. d'arch.*

(2) *Bull. arch. nap.*, 2e série, t. Ier, pl. VII.

de [illegible] [illegible] [1]. Quelque abondants que soient les monuments et les peintures de [illegible], il n'est pas [illegible] facile de déterminer la [illegible] de gladiateurs à laquelle appartient le personnage qui nous occupe. Celui-ci étant représenté sans casque, sans bouclier et sans armes offensives, comme un vainqueur qui s'en est débarrassé, les signes distinctifs les plus ordinaires pour désigner l'espèce de gladiateur font ici défaut. Peut-être cependant sa main gauche tient-elle un petit glaive recourbé ou un poignard; mais l'altération du dessin et l'imperfection de la photographie ne permettent pas de le distinguer. On ne distingue pas non plus ce qui couvre la poitrine du gladiateur sur le [illegible]. [illegible] dessin n'est peut-être pas exact en ce qu'il représente [illegible] [illegible] [illegible] au-dessus du genou; en observant attentivement la photographie, il me semble voir [illegible] [illegible] [illegible] que des ligatures. Cette circonstance me donne à penser que l'image représente un Thrace et non un rétiaire, dont l'armure [illegible] comportait ces [illegible] [illegible]. Quoi qu'il en soit, que notre personnage doive être considéré comme un Thrace ou comme un rétiaire, il est certain que c'est une image du vrai gladiateur, dont l'exemplaire [illegible] doit remonter au temps où les spectacles gladiatoriens étaient encore en usage. Cherchons donc l'époque où ces spectacles ont été supprimés.

Les Chrétiens eurent toujours en horreur les luttes barbares et homicides de l'amphithéâtre, et l'on sait que Constantin [illegible] de les abolir dans l'année même de la tenue du concile de Nicée [2]. On conjecture aussi que c'est vers le même temps qu'a été décrétée la prohibition des exercices

1. Revue arch., [illegible] [illegible] octobre 1851, [illegible] 1852, octobre 18[illegible].
2. Cod. Theod. XV, 12, 1. — V. le Commentaire de Godefroy sur la loi citée.

du pugilat (1). Mais ces jeux sauvages avaient poussé de trop profondes racines dans le monde romain; les gladiateurs et les athlètes continuèrent encore longtemps à donner le spectacle de leurs luttes dans les amphithéâtres. Quant aux athlètes, il y en avait à Rome un collége (συνοδος) institué à la fin du règne d'Adrien, dans les thermes de Trajan, sur l'Esquilin, où ont été retrouvées un grand nombre d'inscriptions grecques qui en expliquent les fastes et l'histoire (2). Ce synode athlétique subsista et conserva son organisation primitive sous Constantin, comme l'atteste l'inscription grecque du musée Kirchérien, récemment découverte par le savant Kiessling (3). De leur côté, les empereurs Valentinien, Valens et Gratien, *filumenum in omni athletico certamine victorem locatione statuæ in athletarum curia dignum judicaverunt* (4); et un athlète appelé Jean, dont le nom semble indiquer une extraction juive ou chrétienne, eut dans l'aréopage athlétique des Thermes l'honneur d'une statue décernée par Valentin, Théodose et Arcade, entre l'année 384 et l'année 392, *ob fortitudinis merita et virtutis cumulum et excellens artis robur* (5); c'est à lui que semble consacré le médaillon avec l'épigraphe *Joannes Nicas* (6). Il est à croire, en vérité, que si les empereurs chrétiens honorèrent ainsi les lutteurs, leur art ne devait pas

(1) V. Henzen, Diss. cit. dans les *Actes de l'Acad. pontif. d'arch.* t. XII, p. 84.

(2) V. *Corp. inscr. græc.* n° 5906 et s. — L'endroit de la découverte de ces inscriptions est indiqué dans le *Codice chigiano* I. VI 205 p. 6 : « In horto patrum S. Petri ad vincula in ruinis thermarum Titi « anno MDCLX. »

(3) *Bull. dell' Ist. di corrisp. arch.* 1862, p. 156, 157.

(4) Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 100, n° 226.

(5) *Corp. inscr. græc.*, n° 5924.

(6) Eckhel, *Doctr. numm.*, t. VIII, p. 293.

être en horreur comme celui des gladiateurs qui fut qualifié de *détestable* dans les décrets impériaux; et peut-être les exercices du pugilat furent-ils réglementés par des dispositions particulières pour qu'ils ne dégénérassent pas en luttes homicides.

Il est certain que tout le zèle des Chrétiens se porta contre les combats de gladiateurs, qui, nonobstant la loi de 325, furent depuis tolérés par Constantin lui-même. Je ne mettrai pas l'histoire à contribution pour établir ce point généralement admis et incontesté, que les exhibitions gladiatoriennes ont existé pendant le IV[e] siècle et dans les premières années du V[e]. Il me suffira de signaler des monuments qui en ont conservé la mémoire. La célèbre mosaïque où sont représentés des combats de ce genre, accompagnés d'inscriptions démontrant que c'est un des Symmaques qui en a fait les frais (1), doit être une œuvre du IV[e] siècle; c'est à cette époque que les Symmaques parcoururent la route des honneurs et donnèrent de somptueux spectacles gladiatoriens. De même la mosaïque Borghésienne décrite par Henzen me semble, en raison de la grossièreté de l'art, du style des vêtements, du caractère des noms et de la forme des lettres, devoir être attribuée à un artiste du IV[e] siècle et considérée comme un monument des derniers temps de ces luttes barbares. La passion du peuple pour ces spectacles sanguinaires était si grande que Théodose, après avoir triomphé deux fois de la faction païenne et porté les derniers coups à l'idolâtrie, n'osa pas cependant faire revivre la loi décrétée par Constantin en 325. Le décret de Valentinien-le-Vieux, qui menaçait des peines les plus sévères les magistrats qui condamneraient, pour un délit quelconque, un chrétien à combattre comme

(1) Marini, Arvali, p. 165.

gladiateur, resta seul en vigueur (1). Le poète Prudentius se fit l'organe éloquent des vœux unanimes des fidèles pour qu'Honorius complétât l'œuvre de son auguste père Théodose et abolît les combats de gladiateurs (2). Mais le souverain ferma l'oreille à de si légitimes instances, jusqu'au moment où l'acte magnanime du moine Télémaque, qui s'élança au milieu de l'amphithéâtre pour séparer les gladiateurs et fut lapidé par la plèbe furieuse, enhardit ce prince timoré à proscrire dans l'Empire romain d'aussi affreuses boucheries. C'est en 404 que cette prohibition fut édictée (3).

Depuis lors, on vit encore dans le cirque des hommes lutter contre des bêtes féroces, et peut-être aussi le pugilat continua de faire partie des jeux publics ; mais les gladiateurs ne reparurent point, au moins on n'en rencontre plus aucune trace (4). Par conséquent, le seau de Tunis ne doit pas être de beaucoup postérieur au temps des combats de gladiateurs, et il est certainement un des monuments les moins anciens, s'il n'est pas le moins ancien entre tous, des souvenirs de ces luttes amphithéâtrales. Cette donnée historique nous reporte au IVe siècle ou aux premières années du Ve, c'est-à-dire à la date que les autres indices concourent à assigner au rare et remarquable vase dont j'ai essayé de donner une explication complète.

(1) Cod. Théod. IX, 11, 8.

(2) *Contra Symm.*, lib. XI, vers. 1109 et suiv.

(3) V. Tillemont, *Hist. des Emp.*, t. V, p. 533, 534.

(4) V. l'abrégé d'une dissertation de Bock, dans l'*Archaologische Anzeiger* de Gherhard, an. 1849, p. 22 et suiv., qui, à ma connaissance, n'a pas été imprimée depuis.

CHRONIQUE.

Seconde session du Congrès archéologique international. — J'avais l'année dernière pris part, avec la Société française d'archéologie, à l'organisation du Congrès archéologique international (1re session). Cette année, la 2e session a eu lieu à Bonn, d'après la décision prise l'année dernière, et je m'y suis rendu avec empressement, sachant bien que je trouverais là des hommes savants des différentes villes de l'Allemagne et des autres contrées de l'Europe, notamment M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments de Prusse; MM. Dognée de Villers, de Liege; M. Zesterman, de Leipsick; M. Forster, de Munich, et l'infatigable explorateur de la Rome antique, M. Parker, d'Oxford.

Je suis donc parti avec M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, et nous sommes venus de Paris à Aix-la-Chapelle, après avoir fait une petite station à Namur, où nous avons rencontré M. R. Bordeaux, d'Évreux. Nous avons profité des deux heures passées dans cette ville pour visiter le musée, très-bien classé et très-riche en objets mérovingiens et en objets romains: le catalogue n'est pas encore imprimé, mais rien n'empêche de le faire paraître quand tout est en si bon ordre: il y a donc lieu de supposer que cette utile publication ne se fera pas attendre.

La cathédrale moderne, avec un dôme sur le transept, est assez belle pour être citée parmi les édifices religieux de la période moderne. Elle possède un trésor remarquable que nous n'avons pu examiner, mais qui est bien connu.

A Aix-la-Chapelle, nous avons trouvé M. Bouet occupé à dessiner, pour M. Parker, une des tours d'enceinte très-bien conservée et qui se voit près de la gare du chemin de fer;

M. Parker en fera l'objet d'une publication. Nous lui devons déjà une notice très-intéressante sur la cathédrale, sur les restes de murs que l'on suppose avoir fait partie du palais de Charlemagne (tour dite de Granus), sur l'Hôtel-de-Ville (1380), sur les fortifications qui datent aussi du XIVe siècle (commencées en 1357). M. Parker a décrit et figuré la ruine qui attire toujours les regards et qui porte cette inscription :

URBS AQUENSIS — URBS REGALIS
REGNI SEDES PRINCIPALIS, PRIMA
REGUM CURIA. HOC OPUS FECIT MAGISTER HENRICUS
REGNANTE REGE RICARDO.

Cette inscription indique ainsi la date de l'édifice. Le roi Richard, comte de Cornouailles, a dû le faire bâtir de 1257 à 1272; la partie basse des murs paraîtrait cependant plus ancienne.

On doit encore à M. Parker une notice sur la couronne de lumière de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, que nous pourrons traduire et reproduire plus tard dans le *Bulletin monumental;* il a analysé ce que le savant abbé Bock a écrit sur ce monument célèbre que j'avais étudié dès l'année 1836, accompagné de M. Dawson Turner, et dont j'avais donné, il y a plus de trente ans, une description sommaire dans le VIe volume de mon *Cours d'antiquités monumentales.*

Après avoir consacré la plus grande partie de la journée à revoir les monuments d'Aix, nous sommes allés coucher à Bonn, où déjà beaucoup de membres du Congrès étaient réunis. L'Assemblée se composait de près de 300 membres, la plupart appartenant à diverses contrées de l'Allemagne.

Parmi les membres de la Société française d'archéologie, nous citerons : M. l'abbé Le Petit, secrétaire de la Société ; M. R. Bordeaux, d'Évreux ; M. de Marsy, de Compiègne ; M. G. Bouet, de Caen; M. Le Proux, de St-Quentin; M. de Saint, de St-Quentin; M. de Linas, d'Arras; M. Zesterman, de Leipsick ; M. Parker, d'Oxford ; MM. Dognée de Villers, de Liége; M. de Noue, de

Malmedy ; M. Lucas, architecte, à Paris ; M. Wagner, de Gand, un des secrétaires de la 1re session ; M. Forster, de Munich. Parmi les Français qui assistaient au Congrès, nous citerons encore M. le conservateur du musée lorrain, de Nancy, et M. Müntz, de Paris.

Le Congrès s'est ouvert le 14, à 10 heures du matin, dans la belle salle de l'Université. Le prince royal était attendu : une dépêche télégraphique a annoncé que S. A. se trouvait dans l'impossibilité de se rendre à Bonn, à son grand regret. M. Noeggerath, le président de la Société des Antiquaires rhénans et le doyen des minéralogistes de la contrée, a présidé la séance avec une vigueur et un talent remarquables.

Les trois sections se sont ensuite constituées ; je me suis fait inscrire dans la deuxième, présidée par M. Pinder, directeur-général des beaux-arts et de l'instruction publique à Berlin, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'Aigle-Rouge de Prusse.

A 3 heures, un banquet splendide a réuni, sur une terrasse dominant le Rhin, les membres du Congrès ; le dîner a été très-animé. Au dessert, le comte de Quast s'est levé et a porté en allemand la santé du roi de Prusse. Après cette santé, un seul toast a été porté par moi en français en ces termes :

« A l'archéologie ! aux arts, amis de la paix !

« A la paix, sans laquelle les arts, les sciences, les lettres ne peuvent prospérer, ni remplir leur but moralisateur !

« A l'union des peuples civilisés ! Que surtout les eaux de ce beau fleuve qui étale si majestueusement devant nous sa merveilleuse écharpe d'azur, ne soient jamais tachées de sang ; qu'elles ne soient point une cause de discorde, mais qu'elles servent, au contraire, de trait-d'union entre les peuples de l'Est et de l'Occident de l'Europe.

« *A l'archéologie, aux arts, à la paix !* »

Après le dîner, le Congrès s'est transporté sur la rive droite du Rhin, pour y visiter la belle église romane de Schwarzheindorf. C'est une église de la deuxième moitié du XIIe siècle, à deux étages, comme quelques églises de l'Allemagne, et

qui avait été entièrement couverte de fresques. Ces fresques, retrouvées sous un badigeon qui les avait recouvertes, ont été restaurées avec beaucoup de prudence. Cette église est un bon type de l'architecture romane germanique; elle est entourée extérieurement d'une galerie avec colonnettes en marbre noir, qui permet d'en faire le tour.

Le 15, les sections ont fonctionné de 9 heures à 2 heures; des communications ont été faites sur les voies romaines et sur le caractère distinctif des voies établies par les Barbares au-delà du Rhin. Parmi les Français et les Belges, M. Dognée et moi nous avons fait des communications à l'occasion des questions du programme. La discussion a été entamée dans la troisième section sur les moyens de conserver les anciens édifices, que les architectes, en Allemagne comme en France, ne respectent pas assez.

A 3 heures 1/2, on est parti pour la délicieuse bourgade de *Godesberg*, le Tivoli des habitants de Bonn et de Cologne, où l'on voit un nombre considérable de villas charmantes, avec leurs jardins, leurs pelouses, leurs corbeilles de fleurs. Au-dessus s'élève une éminence conique qui, comme les sept montagnes qui se dressent sur la rive droite, appartient aux terrains volcaniques. C'est au sommet de cette éminence qu'une belle tour cylindrique se détache sur le ciel au milieu des pans de murs qui formaient son enceinte (V. la page suivante).

La partie inférieure de ce donjon cylindrique peut appartenir au XIIIe siècle; il y a lieu de penser que la partie supérieure est moins ancienne.

Un dîner avait été préparé pour le Congrès, auquel s'étaient jointes quelques dames de Bonn. Le soir, on rentrait à 8 heures à la ville.

Le 16, la Société française d'archéologie a tenu une séance administrative à 9 heures. M. Le Proux a été proclamé inspecteur du département de l'Aisne. Les membres dont les noms suivent ont été admis à l'unanimité : MM. Noeggerath, un des présidents du Congrès; Pinder, directeur général des beaux-arts et de l'instruction publique, à Berlin; Ad. Pinder, conservateur des archives, à Cassel; comte de Ravestein,



VUE DES RUINES DU CHATEAU DE GODESBERG.

ancien ministre plénipotentiaire de Belgique, à Rome, grand officier de l'ordre de Léopold, au château de Ravestein, près Malines ; comte BOTHO DE STOLBERG-VERNIGEROD, à Ilsenbourg, près Halberstadt; le professeur AUS'M WERTH, un des secrétaires-généraux du Congrès, à Bonn ; Alph. STAMBACH, à Malmédy; Arth. BLOMME, docteur en droit, secrétaire de la Société archéologique de Termonde ; Karl GROOSMANN, superintendant, à Grima (Saxe) ; DE SAUVAGE, à Liége ; Joseph D'OUTREPONT, à Malmédy; le docteur F.-Xavier KRAUS, à Pyrnel (Trèves) ; Ed. STENGEL, docteur en philosophie, à Halle ; UNGER, professeur d'archéologie, à Guettingue; comte HUBER SALADIN, colonel fédéral, à Genève ; DE VÉRICOURT, professeur, à Dublin ; le baron BLUCHER, archéologue et minéralogiste, à Mecklembourg ; MUNTZ, rue de Sevigné, 36, à Paris ; CÆHAUSEN, colonel du génie, à Berlin ; le docteur RAUCH, à Oberbronn (Bas-Rhin) ; Mgr LAUSANA, évêque de Bielle (Piémont) ; MM. Georges EBERS, professeur d'archéologie à l'Université d'Iéna ; GIELEN, à Linbourg.

Après les séances tenues le matin par les sections, de 10 heures à 1 heure, le Congrès est parti par chemin de fer pour Heisterbach, sur la rive droite du Rhin, où un dîner était préparé dans le parc de l'ancienne abbaye ; il ne reste plus de l'église que le chevet et le bas-côté qui l'entoure. C'est un morceau très-remarquable de l'architecture rhénane du XIII[e] siècle; toutes les courbes des arcs sont extrêmement gracieuses et les colonnes en laves analogues à celles de Volvic, sont souvent d'un seul morceau. M. Bouet les a dessinées.

Le chemin de fer transportait gratuitement le Congrès, et 400 habitants et dames de Bonn, aux ruines de Heisterbach. Il fallait faire une lieue à pied après avoir quitté le chemin de fer ; c'est alors que le défilé le plus pittoresque s'est opéré. En tête, les dames et les hommes à cheval, précédés de l'excellente musique de Bonn ; puis au moins 50 voitures, les plus riches livrées auprès des plus modestes véhicules, et enfin les piétons. Ce convoi a fait son entrée musique en tête dans l'enceinte de l'abbaye ruinée. Des tables bien servies étaient dressées sous des

arbres séculaires, et l'on a fait honneur au dîner offert généreusement par les Antiquaires du Rhin et la ville de Bonn.

A 8 heures, admirable illumination des ruines, puis retour à la gare, chacun tenant à la main, au bout d'un bâton, une lanterne vénitienne. Rien de plus pittoresque que ce retour précédé de la musique, dont les échos des sept montagnes répétaient les fanfares.

Le 17 a eu lieu une séance générale des trois sections, sous la présidence de M. le comte de Quast. Les présidents ont présenté le résumé succinct de ce qui avait été fait jusqu'alors dans leurs sections respectives. Plusieurs ouvrages ont été présentés, notamment la *Statistique monumentale du Calvados*, dont M. Dognée a fait connaître l'importance. Deux médailles d'argent ont été décernées par la Société française d'archéologie: l'une à M. Noeggerath, président général du Congrès et de la Société des Antiquaires rhénans, en témoignage de satisfaction pour l'impulsion donnée par la Société aux grandes publications archéologiques; la seconde à M. le professeur Aus'm Weerth, pour la belle exposition d'objets anciens organisée par ses soins à l'occasion du Congrès.

De midi à 1 heure les sections ont fonctionné, et à 4 heures a eu lieu la visite officielle de l'exposition. M. le professeur Aus'm Weerth a fait une conférence sur l'histoire de l'émaillerie et de l'orfévrerie en Allemagne, en expliquant particulièrement les pièces d'orfévrerie les plus importantes de l'exposition. M. de Linas, d'Arras, a été ensuite entendu sur quelques émaux des XI[e] et XII[e] siècles.

Le 18 a eu lieu l'excursion à Cologne.

Le Congrès a d'abord été reçu par le Bourgmestre, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, restauré nouvellement dans le style gothique avec un grand luxe de peintures, de dorures et de vitraux peints; puis il a fait la visite des principaux monuments de la ville.

L'église S[te]-Marie-du-Capitole est bientôt entièrement peinte à l'intérieur, complétement grattée à l'extérieur. La crypte s'accède par deux escaliers qui partent du centre des transepts ar-

rondis. Il n'y a rien d'antérieur au XIe siècle à Ste-Marie-du-Capitole.

St-Géréon a été ensuite visité. Les restes de l'église, du XIe siècle, ne se voient plus que dans la partie comprise entre le vestibule ou nef arrondie qui offre trois étages sur un plan octogone, édifice intéressant du XIIIe siècle, et l'abside avec ses tours élevées au XIIe siècle. L'église primitive se reconnaît aussi dans la crypte à la différence des colonnes monocylindriques et de leurs chapiteaux. M. de Quast a nettement délimité les constructions du XIe siècle et les a fait voir à l'assemblée. On a examiné avec intérêt les restes d'une mosaïque du XIIe siècle ou du XIe, dont les débris ont été replacés dans le pavé des chapelles du transept de l'abside : on a pu recomposer au moyen de calques le tableau dont les personnages, de grandeur presque naturelle, avaient fait partie du pavé primitif.

La tour mérovingienne qu'on voit encore à un des angles de l'enceinte antique de la ville est toujours conservée ; elle a seulement été surmontée de deux étages habités ; cette tour a donné lieu à quelques discussions. Nous ne pouvons que renvoyer à la planche que j'en ai donnée, en 1836, dans le IIIe volume du *Bulletin monumental.*

L'église de Ste-Ursule, où l'on va voir les nombreux ossements du charnier annexé à la nef, près de la porte d'entrée, renferme douze ou quinze grands sarcophages de l'époque mérovingienne ou carlovingienne, avec leurs couvercles ornés de ces stries que nous avons souvent signalées ailleurs sur les tombeaux mérovingiens.

La cathédrale puis le musée ont été visités. M. Bouet a été prié de dessiner quelques-unes des stèles romaines qui offrent un intérêt particulier, et que j'avais signalées il y a plusieurs années.

Ce musée, qui est fort riche en toutes choses, renferme, comme celui de Bonn, bon nombre d'autels dédiés aux déesses-mères.

On y voit une magnifique mosaïque, des sarcophages mérovingiens simplement ornés de stries. Nous avons été surpris de n'y pas trouver un seul de ces sarcophages en marbre avec sculptures bibliques, si répandus encore dans le midi de la France; ils deviennent rares à partir de Lyon, et les musées de Bonn, de Mayence et de Cologne n'en possèdent pas, ce qui étonne quand on songe que le Rhin pouvait fournir un moyen facile de transport.

Après une journée bien employée, le Congrès est allé dîner à Flora, magnifique établissement avec jardins, jets d'eau, cascades, etc., etc., au milieu desquels s'élève un palais de cristal où plus de 2,000 convives peuvent prendre place.

Le 19, les sections ont fonctionné le matin. M. Parker a fait diverses communications importantes. M. Aus'm Weerth a offert un lunch à la Compagnie, à 2 kilomètres de la ville, et le soir la ville donnait un grand concert à la salle de spectacle.

Le dimanche 20, une partie du Congrès s'est transportée à Andernach et à l'abbaye de Leach; l'autre est restée à la ville pour étudier les musées. Le musée lapidaire de Bonn est d'un haut intérêt; il renferme une très-grande quantité d'autels romains dont les inscriptions ont été, pour la plupart, publiées. On a imprimé le catalogue en 1851, et on peut encore se le procurer chez M. Conen, libraire, grande place du Marché; mais il faut aller l'y chercher, car le concierge du musée ne le vend pas.

Parmi les pièces les plus curieuses, on doit citer le tombeau que j'ai publié précédemment d'un tribun tué dans la déroute de Varus (V. page suiv.), et ceux de trois soldats dont les costumes remarquables offrent les mêmes particularités que celui dont je donne la figure page 812, et dont le moulage se voit à Paris, au Musée d'artillerie.

Les autels des déesses-mères méritent une attention particulière. J'ai remarqué que celle qui occupe le centre est toujours moins chevelue que les deux autres; celles-ci, dans quelques

bas-reliefs, ont une auréole de cheveux d'un diamètre démesuré, relativement à la grandeur de la tête.



Voici quelques-unes des inscriptions de ces autels :


ANNAIVS·PRAVAI·F·DAVERZVS
MILEXCOH·IIII·DELMATARVM
ANN XXXVI·STIPEND·XV
H·S·E·H·P
A. THIOLLET.

MATRONIS ETTRIAHENIS ET GESAHENIS, MARCUS JULIUS AMANDUS.

MATRONIS VETERANEHIS CAIUS PRIMINIUS.

MATRONIS AVFANIS LENTINIUS MESSALA EX IMPERIO IPSARUM.

MATRONIS VETERANEHABUS VITELLIUS CARINUS PRO SE ET SVIS DE IMPERIO IPSARUM VOTVM SOLVIT LVBENS MERITO.

On voit par ces dernières inscriptions et par d'autres, que les déesses-mères apparaissaient en songe aux soldats romains et leur donnaient ordre de leur élever des autels. Dans le moyen-âge, certaines églises ont été bâties de même par suite de révélations.

Le musée renferme beaucoup d'objets antiques en bronze, des médailles, etc. Le moyen-âge y est aussi représenté par quelques morceaux intéressants.

Le 21, la clôture du Congrès a eu lieu à 10 heures : déjà beaucoup de membres étaient partis. Cependant cent cinquante membres environ y assistaient. Il a été décidé que la troisième session du Congrès archéologique international se tiendrait à Bâle (Suisse), en 1869.

Le Congrès est ensuite allé à *Rolandseck*, à 8 lieues au sud de Bonn, pour jouir du magnifique panorama qui s'y déroule et pour assister au banquet final. Ce banquet avait été préparé dans le vaste salon de la gare du chemin de fer, et, comme toujours, un certain nombre de dames allemandes étaient venues y prendre part.

Au dessert, M. le colonel suisse Hubert-Saladin, allié à la famille de M. le marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères, à la demande duquel la ville de Bâle avait été choisie, le matin, pour siége du Congrès de 1869, a porté le toast suivant :

« Messieurs, chers et savants collègues,

« Devant le rocher des légendes de Roland, dans cette belle vallée rhénane, unissez-vous à moi pour porter un toast au

Rhin ; au Rhin de la civilisation pacifique universelle ; au grand fleuve, artère de vie intellectuelle européenne, emblême du lien international entre les peuples ; au Rhin, sur le rivage hospitalier de Bonn, ce foyer lumineux de la savante Allemagne.

« On vous a proposé Bâle pour la prochaine réunion de ce Congrès. Bâle, elle aussi, est traversée par le Rhin, comme une partie de la Suisse orientale. C'est des hautes cimes de nos Alpes que le grand fleuve descend dans vos plaines ; elles sont le berceau du Géant. Si ses eaux calmes et majestueuses baignent le pied de tant de ruines historiques et réveillent les échos de leurs poétiques légendes ; si de riches cités, des monuments célèbres, tant de palais, de châteaux, de cathédrales sont la gloire de ses rives, c'est dans l'air libre et pur de nos montagnes qu'il prend naissance.

« Au milieu des plus grandes merveilles de la création, c'est dans les hautes régions, qui n'ont jamais été foulées par le pied de l'homme, que ces sources jaillissent du sein virginal des neiges éternelles, ces marche-pieds du ciel.

« Si j'étais dans un congrès de diplomates représentant de grands empires, dans un congrès de généraux représentant de grandes armées, je garderais un modeste silence. Je me prévaudrais pour mon petit pays du privilége des peuples heureux, celui de se faire oublier. Mais, Messieurs, si la neutralité permanente, exception que la Suisse partage avec la Belgique ; si cette neutralité d'ordre européen, que la confédération helvétique est en mesure aujourd'hui de faire énergiquement respecter ; si cette neutralité a sa part dans le choix de Bâle pour votre prochaine réunion, permettez-moi de faire valoir un autre titre de mon pays à la décision que vous avez prise.

« Ce n'est pas sur la carte, où les montagnes, les vallées, les rivières et les forteresses tracent les frontières des États, que la Suisse prétend occuper une place assez grande pour être remarquée ; mais sur la carte, où les sciences, les lettres, les arts et le véritable progrès civilisateur ne fixent aucun horizon. Sur cette carte de l'intelligence humaine, tel petit canton de la Suisse, par ses illustrations historiques et savantes, tient au-

tant d'espace que tels grands états — jeunes, il est vrai — qui touchent, sur la surface du globe, aux glaces du pôle et presque jusqu'aux océans du sud.

« Je puis donc vous le dire, Messieurs, sans fausse modestie : si le congrès de 1869 se réunit à Bâle, l'accueil helvétique cordial que vous y trouverez ne sera celui d'aucune infériorité scientifique dans le passé ni le présent.

« Messieurs ! Un toast à S. A. le prince royal de Prusse, notre bienveillant président honoraire ; au Rhin de la paix et des nations internationales. Un toast à notre vénérable président, M le professeur Nocggerath, dont les quatre-vingt-quatre ans et la virile jeunesse donnent un si vaillant exemple à la jeunesse studieuse.

« Au nom des étrangers ici présents, de chaleureux remercîments aux autorités de la ville de Bonn, à la société d'archéologie rhénane, au comité du congrès, aux organisateurs de l'exposition et à ceux des belles fêtes qui ont fait le charme moins sérieux de cette réunion internationale. Ce que la science y aura gagné, les rapports des différentes sections sur vos travaux nous l'apprendront ; mais chacun sait dès à présent ce que doivent à ce congrès les rapprochements personnels et les relations amicales. A l'honneur de l'humanité, les hommes et les nations gagnent toujours, en réciproque estime, à se rapprocher et à se mieux connaître.

« Buvons donc, Messieurs, à la solidité croissante du lien civilisateur, et au nom des petits états, qui comptent ici de nombreux représentants, à l'égalité des nations, aussi bien devant le juge suprême de leurs destinées que devant la science, les lettres, les arts et les saines lumières. »

(Applaudissements prolongés.)

Après le dîner, les membres du Congrès se sont promenés dans les allées qui garnissent les pittoresques coteaux de la rive gauche du fleuve.

Quand l'express allant à Bengen et à Sarrebruck est arrivé, le Congrès tout entier s'est rangé sur le quai et a poussé trois

hourras en l'honneur de la Société française d'archéologie, au moment où M. l'abbé Le Petit et moi nous sommes montés dans le train. Cette petite ovation a fait croire à quelques voyageurs étonnés, et qui ignoraient la présence du Congrès à Rollandseck, que le roi de Prusse était là ; mais il ne s'agissait que d'un modeste curé de canton et d'un simple habitant de la bonne ville de Caen, qui devaient cet honneur à leur qualité de délégués de la Société française d'archéologie.

Les autres membres du Congrès ont repris le train de Cologne pour rentrer dans leurs foyers respectifs.

Ainsi s'est terminée la deuxième session du Congrès international d'archéologie. L'accueil fait aux étrangers a été cordial, les fêtes splendides ; la voix éloquente et toujours très-sympathique de M. Dognée a souvent été applaudie ; les excellentes et savantes communications de M. de Quast ont prouvé de plus en plus toute l'étendue de ses connaissances archéologiques : le vénérable M. Noeggerath a toujours habilement dirigé le Congrès et égayé les excursions par ses spirituelles improvisations. Le travail aurait pu tenir un peu plus de place, mais nous avons vu par les Congrès scientifiques auxquels nous avons assisté plusieurs fois en Allemagne, que l'on consacre l'après-midi à des courses et à des excursions, tandis qu'en France les sections fonctionnent de 8 heures du matin à 5 heures du soir. En somme, chacun a été satisfait, et la magnifique exposition d'objets d'art formée pour le Congrès a donné un intérêt immense à cette session, qui laissera des souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui ont eu, comme moi, l'avantage d'y assister.

DE CAUMONT.

Travaux des moines italiens de La Cava.—Dans la 3e section du Congrès, M. le colonel fédéral suisse, Hüber-Saladin, a fait une communication sur le projet de publication des Archives du monastère bénédictin de La Cava, dans la province de Salerne. Le Rév. P. Morcaldi, surintendant du monastère conservé par le Gouvernement italien, et ses collaborateurs bénédictins ont activement travaillé au classement, au choix

éclairé et au catalogue des documents, dont le plus ancien est de 793. Les richesses de ces archives, connues par d'anciens catalogues plus ou moins complets, jettent un jour nouveau particulièrement sur l'époque lombarde-normande de l'Italie méridionale. Leur publication remplirait une lacune par un *Codex diplomaticus cavensis* dont la place est en quelque sorte marquée d'avance au milieu des publications similaires faites en Italie. Selon les encouragements qui seraient donnés à l'entreprise, elle s'enrichirait des reproductions de fac-simile de sceaux, d'alphabets, blasons, lettres majuscules des bibles des VIIIe, XVe et XVIe siècles, à l'époque d'Angelico et de Claudio. La publication entière durerait 8 à 10 années, en mettant au jour, par an, 1 vol. in-4e de 500 à 1,000 pages. Les bénédictins trouveraient des moyens matériels suffisants à Naples ou à Rome. Les éventualités d'éditeur, de souscripteurs et d'acheteurs ne peuvent être appréciées que par l'accueil qui sera fait au projet par le monde savant. On peut faire valoir pour l'urgence le danger de détérioration qui se manifeste sur les documents les plus anciens et les plus précieux. Le Congrès international de Bonn a paru à M. le colonel Hûber-Saladin, qui a visité récemment le monastère de La Cava, une circonstance favorable et un heureux moyen de publicité pour attirer l'attention des hommes de science de tous les pays sur cette œuvre importante, ainsi que sur le dévouement scientifique du Rev. P. Morcaldi et de ses collaborateurs, fidèles aux traditions d'un Ordre qui a rendu de si grands services aux lettres et aux sciences. L'abbé LE PETIT.

Nouvelles archéologiques et publications. — Les dernières nouvelles archéologiques ne sont pas bonnes. Partout on démolit pour reconstruire; les archéologues et les hommes raisonnables sont vaincus partout par les rêveurs d'embellissements à la mode de Paris, d'églises en style du XIIIe siècle, de peintures, de vitraux éclatants, et de toutes les inventions nouvelles, parmi lesquelles il ne faut pas oublier les pommes de cristal dont se moquait si agréablement, il y a quelques années, M. Viollet-le-Duc.

Notre correspondance nous annonce une foule de travaux regrettables dans plus de 30 départements.

Pour ne citer que quelques faits, M. le marquis de Castelnau-d'Essenault nous écrit :

« Vous ne devez pas ignorer qu'à Bordeaux, suivant l'exemple
« de Paris, on démolit, on saccage, on bouleverse tout ce que
« nous possédons encore d'intéressant, sous prétexte de nou-
« velles rues à ouvrir, d'établissements nouveaux à fonder.
« C'en est fait, à l'heure qu'il est, des restes si précieux de
« l'enceinte gallo-romaine, dont on pouvait voir des portions
« encore bien conservées derrière une rangée de maisons. Tout
« est rasé aujourd'hui : le cloître de la cathédrale a disparu,
« lui aussi, et sur son emplacement M. Abbadie élève une
« sacristie. Des anciennes maisons du chapitre et de ce cloître,
« il ne reste plus miette. Puis, comme la Commission dépar-
« tementale des monuments historiques avait cru parfois devoir
« protester contre cette monomanie de destruction, le préfet,
« sous le prétexte de nous reconstituer et d'élargir nos attri-
« butions, nous a adjoint une foule de nouveaux membres, qua-
« lifiés d'ingénieurs, architectes, etc., et ne nous a plus con-
« voqués depuis un an. »

Mieux vaudrait mille fois qu'il n'existât pas de commissions départementales pour la conservation des monuments que d'en avoir qui se donnent pour mission de tout détruire ; que d'en avoir, comme elles le sont presque partout, composées de personnes, dont l'intérêt est de démolir. Aussi, sont-elles beaucoup plus nuisibles qu'utiles, comme on l'a dit, l'an dernier, au Congrès archéologique international d'Anvers, et il n'est pas surprenant qu'on assiste à une St-Barthélemy des monuments historiques, suivie d'une *orgie architectonique.* Cette dénomination convient bien effectivement à ces constructions luxueuses, inutiles et bizarres, dont on couvre nos villes à grands renforts d'emprunts et de centimes additionnels.

Ma correspondance est si pleine de faits relatifs à tous ces genres de vandalisme que je n'ai qu'à choisir parmi ceux dont chaque courrier m'apporte la relation. Il s'agit main-

tenant de la destruction d'un magnifique sépulcre, un de ces monuments que le clergé devrait respecter, à cause du sujet d'abord, et parce que ce sont bien souvent des chefs-d'œuvre de sculpture qui valent celui de St-Mihiel, si réputé et si souvent cité.

« Je me contenterai pour aujourd'hui, m'écrivait dernièrement « un homme éminent par son caractère, sa science et son talent « d'artiste, M. le baron Jules de Verneilh, de vous signaler (si « M. l'abbé Arbellot ne l'a pas déjà fait) un acte incroyable, qui « remonte déjà à plusieurs années, mais que je n'ai connu que « ces jours derniers : il existe, dans notre département de la « Dordogne, près du château historique de la Vauguyon, une « belle église romane, celle des Salles-la-Vauguyon. J'y avais « vu, il y a douze ans, un très-bel ensevelissement, composé « d'une dizaine de statues de grandeur naturelle, fort bien exé- « cutées sous François Ier ou Louis XII, et anciennement peintes. « Comme toujours, le Christ était étendu sur le tombeau, soutenu « par Joseph d'Arimathie et par Nicodème, et entouré des saintes « femmes et de saint Jean. C'était tout-à-fait analogue, autant « qu'il m'en souvient, car je n'avais pas eu le temps de le des- « siner, au magnifique sépulcre de la chapelle de Biron. Ce « monument artistique était en grande vénération auprès des « paysans ; seulement, ils avaient le tort de râper le corps de « Notre-Seigneur et de le boire en infusions ; et, comme ils « s'adressaient à la partie correspondante à leur maladie, et que « les dyssenteries sont fréquentes dans le pays, il en résultait « que le ventre de la statue divine était aux trois quarts rongé. « — Je reconnais que c'était un abus. M. le curé, désespérant « de le faire disparaître, prit un parti énergique. Un autre à sa « place, les exhortations restant sans effet, aurait protégé le « sépulcre avec une grille ou l'aurait placé dans un lieu inac- « cessible aux pieux visiteurs qui y venaient chercher des re- « mèdes. Il prit un parti plus héroïque, et, sans plus de façons, « malgré les cris de ses paroissiens, il fit tailler toutes les sta- « tues en pavés et en raccommoda le dallage de son église. C'est « à n'y pas croire ; mais c'est de la dernière exactitude. J'ai vu

« la place vide, j'ai vu les pavés calcaires qui font tache parmi « les carreaux de granit, j'ai entendu les explications et les re- « grets du sacristain : il n'y a pas à douter de cet *attentat*, dont « l'auteur a quitté, du reste, la cure des Salles-la-Vauguyon. »

Dans une lettre toute récente, M. le baron de Verneilh, qui se trouve momentanément aux environs de Bazas, m'écrit ce qui suit :

« Je suis dans un pays où fleurit la flèche à bon marché ; vous savez que le Bordelais en est littéralement hérissé. A chaque nouveau voyage, j'aperçois des pointes blanches qui ont poussé comme des asperges. Il est vrai qu'à force de les faire légères, pour les rendre moins coûteuses et à la portée des plus pauvres paroisses, on leur enlève toute chance de durée et on crée pour le vent des proies faciles. On vient de m'apprendre à l'instant qu'un de ces clochers du voisinage avait été transporté, par les autans, à une centaine de mètres ; et à chaque tempête, on signale de pareilles aventures. En somme, elles ne sont pas très-regrettables ; car ces miniatures de flèches sont généralement fort laides, et elles sont faites pour déconsidérer le retour aux anciennes formes d'architecture, de même que toutes ces marbreries en prétendu style du XIIIe siècle, qui sont aujourd'hui si recherchées des curés.

« Par exemple, le donjon et le château de Roquetaillade, restaurés à grands frais par M. Viollet-le-Duc, résisteront aux ouragans. J'ai été visiter cette belle demeure, dont les intérieurs sont peints comme la Ste-Chapelle. »

— Les découvertes se succèdent. — Dans une propriété située sur les confins de l'Indre et de la Creuse, près d'Aiguerande, on a trouvé huit pierres ovoïdes placées les unes à côté des autres d'une manière symétrique, et autour un fossé circulaire rempli de pierres brutes qui semblait protéger l'enceinte. La charrue avait renversé presque toutes les pierres ovoïdes et les urnes étaient brisées; une seule était restée entière et telle qu'elle avait été faite; elle contenait à sa base une urne en verre d'une parfaite conservation ainsi que son contenu. C'étaient

des cendres et des restes d'ossements calcinés. L'urne, d'un verre foncé et épais, avait des anses ; la pierre ovoïde surmontait une autre pierre dans laquelle l'urne était engagée.

J'ai signalé, il y a longtemps, cette forme de tombeau comme étant assez ordinaire dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne à l'époque de l'incinération, et j'ai figuré une de celles qui existait au musée de Guéret. On en a trouvé de tout-à-fait semblables à la souterraine, dont des spécimens ont été offerts au musée de Cluny.

Publications.—Des publications importantes sont en voie d'exécution dans la Sarthe. Le second volume des *Mémoires* de l'Institut des provinces, 2e série, qui avait été commencé, il y a vingt ans, aux frais du Conseil général de ce département, sous la direction de M. le chanoine Lottin, était resté inachevé faute de fonds et aussi par suite de la maladie de M. Lottin. A la mort de ce dernier, M. le préfet de la Sarthe, d'une part, et le bureau de l'Institut des provinces, de l'autre, ont avisé aux moyens de terminer l'ouvrage. M. Malhère a obtenu du Conseil général un dernier crédit: l'Institut des provinces verra donc sous peu paraître ce volume très-intéressant pour l'histoire du Maine, puisqu'il reproduit avec des notes nombreuses et substantielles le texte du livre-blanc de l'évêché du Mans, cartulaire des plus précieux pour l'histoire locale.

Après la publication de ce volume (grand in-4°), dont l'impression a été faite au Mans chez M. Monnoyer, on mettra sous presse, à Caen, le 2e volume de l'Institut (classe des sciences physiques et naturelles).

— M. Hucher a commencé l'impression du catalogue illustré du musée d'antiquités du Mans, et les feuilles que nous avons sous les yeux nous permettent d'apprécier toute l'importance qu'offrira ce volume ; on y trouvera les figures des objets les plus remarquables et des explications étendues auxquelles la science de M. Hucher saura donner un intérêt tout particulier.

— Nous pouvons annoncer que les vingt dernières planches

et les huit feuilles de texte de l'*Art gaulois* vont très-incessamment paraître ; l'épreuve de la dernière feuille qui a passé sous nos yeux renferme quelques observations de M. Hucher sur la manière dont il faut étudier et interpréter les types gaulois, et sur les erreurs auxquelles on s'expose en négligeant de recourir aux monuments originaux et de contrôler les assertions des archéologues qui ont écrit sur la matière.

— M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Sceaux, membre de la Société française d'archéologie, a fait paraître tout récemment un beau volume sous le titre de *Personnel administratif sous l'ancien régime.* L'étude approfondie que notre savant confrère a faite du gouvernement des généralités sous les intendants et les importantes publications qu'on lui doit sur ce sujet l'ont naturellement conduit à nous donner ce nouvel ouvrage que nous allons faire connaître en citant quelques pages de l'Introduction.

« La période administrative débute avec éclat sous le ministère de Colbert et se prolonge jusqu'au règne de Louis XVI. Les intendants cherchent à organiser la province et à la rattacher à la royauté par les intérêts ; l'assiette des impôts d'après des bases équitables, la surveillance des administrations financières, le développement des aptitudes provinciales, la liquidation des dettes communales, la répression du vagabondage et de la mendicité, l'approvisionnement des places fortes et des armées, la conversion des Protestants constituent les grandes affaires du moment ; on cite parmi les premiers intendants de cette époque : Colbert de Croissy, Barillon, de Bouville, les d'Ormesson, les Chauvelin, d'Aguesseau, Ferrand, Miromesnil, Bouchu, Le Tonnelier de Breteuil, Foucault, Boucherat, Feydeau de Brou, de la Bourdonnaye, Barentin, de la Briffe.

« La période philanthropique et libérale se développe pendant le règne de Louis XVI. C'est le moment où les intendants, presque tous fervents disciples de l'école des physiocrates, se livrent avec passion à l'étude des problèmes politiques et économiques, en cherchent le côté praticable, et inaugurent dans leurs Généralités des institutions philanthropiques en

même temps qu'ils donnent une vive impulsion aux travaux publics ; ils se font honneur de provoquer les réformes libérales et de marcher à la tête du progrès. Turgot, qui avait débuté par l'Intendance de Limoges, avait de nombreux émules, tels que de la Galaizière, Maynon d'Invau, d'Agay, de Tourny, Dupré de Saint-Maur, Joly de Fleury, Moreau de Beaumont, Bertrand de Molleville, de la Michodière, Montyon, etc.

« La nomenclature générale des intendants ne se trouve nulle part ; quelques Généralités seulement ont conservé le nom des administrateurs qui, pendant cent cinquante ans, ont exercé une influence décisive sur les destinées provinciales.

« Pour arriver à reconstituer le personnel administratif de l'ancien régime, il fallait réunir les documents les plus divers, disséminés dans toutes les parties de la France ; il fallait chercher avec la passion et avec la constance qu'inspire la piété professionnelle les traces de ces hommes déjà oubliés, et qui, cependant, ont organisé la plupart de nos institutions publiques, ont fait édifier les principaux monuments et tracer nos grands chemins ; de ces hommes d'initiative et de persévérance qui ont encouragé le commerce et l'industrie, patronné les sciences et les arts, non d'une manière banale et superficielle, mais souvent en donnant l'exemple et en prenant une part active aux travaux des sociétés scientifiques et artistiques de leur province. »

C'est ce travail que M. de Sainte-Suzanne vient de livrer à la publicité, avec l'espoir qu'il fera naître le désir d'écrire l'histoire des intendants de chaque Généralité. Une pareille étude est digne d'exciter l'ambition des savants de la province, où les recherches historiques sont parvenues à un si haut degré de sincérité, et nous sommes heureux de pouvoir remercier publiquement l'auteur de son beau travail et de l'impulsion qu'il a donnée à ces recherches si intéressantes pour nos provinces.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Hiver, conseiller à la Cour impériale de Bourges.* — M. Hiver, conseiller à la Cour im-

périale de Bourges, président de la Société des Antiquaires du Centre, est mort à l'âge de 67 ans.

Magistrat distingué, M. Hiver se faisait remarquer dans le monde par une conversation d'un tour vif et original. C'était un bibliophile érudit très-connu et très-apprécié.

Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, un seul appartient à l'archéologie proprement dite. Il est intitulé : *Le bas-relief de la chambre du trésor de l'hôtel Jacques-Cœur, à Bourges.*

M. Hiver avait assisté aux réunions de la Société française d'archéologie qui eurent lieu à Bourges à diverses époques, notamment au mois de mars dernier ; il avait pris une large part à la discussion de plusieurs questions du programme, et il y avait donné lecture d'un travail intéressant sur l'enseignement juridique d'Alciat et de Duaren.

De Beaurepaire.



NOTICE

SUR

LES CONFESSIONNAUX

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

(Suite et fin).

CHAPITRE III.

ÉPOQUE A LAQUELLE ON A COMMENCÉ A FAIRE USAGE DES CONFESSIONNAUX.

M. Didron aîné a rencontré, en 1843, dans l'église de Notre-Dame de Nuremberg, deux confessionnaux auxquels il a assigné pour date le XIV[e] siècle ou le commencement du XV[e]. D'abord, il s'était persuadé qu'ils étaient de fabrication nouvelle, qu'on les avait exécutés tout récemment en style archaïque. La comparaison qu'il en fit avec les bancs et les stalles de l'église remontant évidemment, suivant lui, à l'époque indiquée, lui firent changer d'opinion. L'état, la couleur et l'âge du bois, et surtout la forme générale, les moulures et tous les détails lui parurent propres à dissiper

les moindres doutes. Si ces confessionnaux ont tout-à-fait la disposition adoptée actuellement, comme cela paraît résulter des indications du savant directeur des *Annales archéologiques*, il nous paraît assez difficile d'admettre qu'ils soient aussi anciens. Nous avons cru, toutefois, devoir en faire mention sur l'autorité d'un archéologue aussi distingué (1).

Malgré cet exemple et tous ceux que l'on a cités de confessionnaux antérieurs au XVI[e] siècle, exemples, du reste, fort peu nombreux, et relativement auxquels on peut élever des doutes sérieux, pour ne pas dire plus, il est au moins incontestable que ce genre de meuble n'est devenu d'un usage assez général et n'a été rigoureusement prescrit que dans la dernière moitié, nous pouvons même dire dans le dernier tiers de ce même siècle.

Jusque-là les conciles et les évêques, dans leurs constitutions, se bornent à donner des règles de prudence, à recommander, comme nous l'avons vu, d'entendre les confessions des femmes dans un lieu ouvert, où le confesseur et les pénitentes puissent être facilement aperçus de tout le monde.

Le concile provincial de Milan, tenu en 1565 et présidé par saint Charles Borromée, est un des premiers qui ait demandé la séparation entre le confesseur et la pénitente ; et tout ce qu'il exige, c'est que cette séparation soit établie par une simple tablette en bois. Voici ce qu'on lit au chapitre VI[e] de la II[e] partie des *Actes* de ce concile : « Que les prêtres n'entendent pas les femmes en confession, soit avant, soit après le coucher du soleil ; qu'ils ne le fassent pas dans des appartements particuliers, mais publiquement, dans l'église, et sur des siéges disposés pour cela, et auxquels sera jointe une tablette destinée à séparer le confesseur de la pénitente.

(1) M. Didron aîné, *Annales archéologiques*, t. I, p. 464. Paris, 1844.

On aura soin de faire placer, par ceux que cela regarde, de ces siéges dans les églises (1). » Ces dernières paroles prouvent bien que, dans la province de Milan, l'usage d'établir une séparation entre les prêtres et les femmes dont ils entendaient la confession était récent, qu'il n'avait pas encore été établi dans beaucoup d'églises, si même il l'avait déjà été dans quelques-unes.

Dans le quatrième concile de la même province, tenu en 1576, la prescription est renouvelée; le nom de confessionnal est donné au tribunal sacré, et l'on demande qu'il ait une forme déterminée, « que l'église paroissiale et son annexe, dans laquelle on a coutume d'entendre les confessions, aient un confessionnal, dans la forme indiquée dans le livre des Instructions (2). »

Les instructions, rédigées par saint Charles, pour les fabriques, entrent dans de très-longs détails sur la manière de construire les confessionnaux ; nous les reproduirons dans le chapitre suivant. Qu'il nous suffise d'indiquer ici ce que ces instructions contiennent sur les églises qui devaient être pourvues de confessionnaux et sur le nombre de ceux qu'il fallait y placer.

« L'église paroissiale et l'annexe, où l'on a coutume d'en-

(1) Sacerdotes, nisi ex causa necessaria, mulieres ante solis ortum vel post ejus occasum, confitentes ne audiant, neve in cellis, sed publice, in ecclesia, in sedibus in quibus tabella omnino inter confitentem et confessorem interjecta sit. Hujus modi autem sedes, in ecclesia, ab iis, ad quos pertinet, construendas episcopi quam primum curabant. *Concilium mediolanense I provinciale, quod Carolus Borromeus habuit anno* 1565; *constitutionum*, pars II, cap. VI, apud Labbe; *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 262.

(2) Ecclesia parochialis eique etiam annexa, in qua confessiones audiri aliquando solent, confessionale unum habeat, forma in instructionum libro demonstrata constructum. *Concilium mediolanense IV provinciale*, apud Labbe; *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 456.

tendre quelquefois les confessions, doivent avoir un confessionnal construit dans la forme indiquée au livre des Instructions. On en placera deux, ayant la même forme et les mêmes dispositions, dans les églises paroissiales qui comptent cinq cents âmes et plus. Quant aux églises où confessent un certain nombre de prêtres, que ce soit la cathédrale, des collégiales ou des paroisses, elles auront autant de confessionnaux qu'il y aura de confesseurs.

« D'abord, dans l'église cathédrale, on construira autant de confessionnaux qu'il sera jugé utile et opportun d'y établir de confesseurs dans les temps de jubilé et d'indulgences publiques ainsi que pour les grandes solennités.

« De même, dans les collégiales, soit séculières, soit régulières, le nombre en sera en rapport avec celui des prêtres qui devront être employés pour entendre les confessions, aux époques où le concours des fidèles y est plus considérable.

« Il est d'ailleurs convenable que, dans chaque église paroissiale, il y ait deux confessionnaux, afin que les hommes, ce qui ne saurait guère avoir lieu sans quelque irrévérence pour le lieu sacré et la sainte action, sans quelque scandale pour les personnes pieuses, ne soient pas confondus avec les femmes, et afin aussi qu'il n'y ait pas un trop grand encombrement, dans les circonstances où il se présente une multitude de fidèles. Les femmes seront donc séparées des hommes pour la confession, comme elles le sont, dans beaucoup d'églises de la province, pour l'assistance aux offices. Elles se confesseront dans l'un des confessionnaux et les hommes dans l'autre. Si cette séparation des hommes d'avec les femmes n'est pas prescrite par un décret provincial, l'un des confessionnaux pourra, du moins, servir au curé et l'autre à un autre confesseur, pour le cas où le curé, avec le consentement de l'évêque, s'en adjoindrait un, à cause du très-grand nombre de confessions à entendre.

« Dans les églises paroissiales, où il y a plusieurs prêtres exerçant les fonctions de confesseurs, qu'ils soient curés, bénéficiers ou vicaires, il y aura tout autant de confessionnaux.

« Ce que nous avons dit des confessionnaux, que l'on doit en général placer dans les églises paroissiales, s'observera dans les églises qui, quoique non paroissiales, sont soumises, annexées ou réunies à la paroisse, ou placées dans sa circonscription, lorsqu'un prêtre y réside, avec la faculté de confesser, ou que le curé, pour quelque raison que ce soit, y exerce lui-même ce ministère.

« De même, dans les églises non paroissiales où est établie une école de la doctrine chrétienne, on devra placer un confessionnal, et même deux, lorsque des individus des deux sexes s'y réunissent. On en mettra un plus grand nombre si, conformément aux prescriptions du concile provincial, un plus grand nombre de prêtres sont employés pendant le temps des réunions à entendre les confessions (1). »

On trouve, au titre XII[e] du synode d'Aix en Provence, de 1585, des ordonnances semblables à celles qui furent faites dans le quatrième concile de Milan. Elles sont à peu près formulées dans les mêmes termes et reproduisent quelques-unes des dispositions contenues dans les instructions de saint Charles pour les fabriques. L'usage des confessionnaux y est prescrit sous des peines très-sévères; il paraît toutefois résulter des indications qui sont données, que c'était une règle nouvelle et que, dans la cathédrale même, il n'y avait pas encore de confessionnaux, qu'il n'y en avait pas, du moins, de semblables à ceux que l'on commande de placer dans toutes les autres églises où l'on entendait les confessions.

(1) *Acta ecclesiæ mediolanensis sive Caroli Borromæi, instructiones et decreta.* Parisiis, 1645, lib. II, cap. XVI; *De confessionali,* n[os] 1-5, p. 82.

« Que chaque église paroissiale, ainsi que chaque annexe, où l'on a coutume d'entendre les confessions, ait un confessionnal fait en planches et ayant la forme *de celui que l'évêque fera construire, le plus tôt possible, dans la cathédrale.* L'on en placera deux de la même forme là où il y aura cinq cents âmes et plus.

« L'église, qui compte plusieurs confesseurs, aura autant de confessionnaux que de confesseurs, qu'elle soit paroisse, collégiale ou cathédrale. Là où, dans six mois, l'on n'aura pas établi de confessionnaux, les recteurs pourront être punis selon que les évêques le jugeront à propos. Cela n'empêchera pas d'en construire aux frais de ceux que cela regarde.

« Les prêtres, quels qu'ils soient, séculiers ou réguliers, qui, après le laps de temps fixé, entendront les confessions des femmes hors des confessionnaux ou dans des confessionnaux qui n'auraient pas la forme prescrite, dans lesquels il n'y aurait pas, entre le confesseur et la pénitente, des planches et une lame métallique les séparant parfaitement, seront privés de la faculté d'entendre les confessions; ils pourront même, si l'évêque le juge opportun, être suspendus de l'exercice des fonctions de leur ordre (1). »

Le concile de Toulouse de 1590 veut, comme les précédents, que l'on établisse, dans les églises, des siéges nouveaux pour entendre les confessions. Il ne leur donne pas, à la vérité, le nom de confessionnal; mais il est facile de reconnaître qu'ils devaient être faits sur le modèle de ceux que saint Charles a si parfaitement décrits. « Dans chaque paroisse, chaque cathédrale et chaque collégiale, on établira, pour recevoir les confessions, autant de siéges qu'il y aura de confesseurs. Si les curés s'y refusent, et qu'ils n'en aient pas

(1) *Concilium Aquense anni* 1585, tit. XII, apud Labbe; *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 1135.

fait placer dans l'espace de six mois, l'évêque sera libre de les punir comme il le jugera convenable.

« Le siége des confessions sera placé dans un lieu élevé et où le confesseur et le pénitent pourront être vus de tous. Il n'est permis à aucun prêtre de confesser ailleurs, surtout les femmes.

« Dans la partie de ce siége où s'assiéra le confesseur, on attachera la liste des cas réservés au souverain pontife et à l'évêque, ainsi que la formule d'absolution ; du côté du pénitent sera placée une image de Jésus en croix (1). »

Si, dans la province de Rheims, les confessionnaux ont été adoptés à la même époque qu'à Milan, à Aix et à Toulouse, l'usage n'en a pas été prescrit alors, pour les diocèses qui la composent, d'une manière aussi positive et aussi rigoureuse. Plusieurs rituels appartenant à ces diocèses, et d'une époque postérieure, semblent même laisser une certaine liberté aux confesseurs à ce sujet.

On lit dans celui de Beauvais, publié, en 1637, par les ordres d'Augustin Potier :

« Le prêtre entendra les confessions dans l'église ; il sera revêtu du surplis et même de l'étole, si c'est l'usage du lieu. Il devra être assis comme juge et non point se tenir debout

(1) In parœciis singulis, cathedralibus etiam et collegiatis ecclesiis, ad confessorum ordinariorum numerum tot exstructæ sedes erunt accommodandæ. Renuentibus parochis, et intra semestre non parentibus pœna, nutu episcopi, infligenda.

Celso apertoque loco, quo pœnitens confessorque omnibus sint conspicui, confessionum sedes erigentur, extra quas nullus sacerdotum confessiones quasvis, sed præcipue fœminarum, audire poterit.

Qua sedis parte sedebit confessarius, casus summo pontifici et episcopo reservati absolutionisque formula appensæ tabulæ descripta legentur. Pœnitentium pars altera depictam crucifixi habebit imaginem. *Concil. Tolos. anni* 1590, pars II, caput IV, n° 6, apud Labbe; *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 1394.

ou à genoux, ne point s'appuyer sur l'autel... Il ne confessera dans les maisons qu'autant qu'il y aura pour le faire de graves raisons. Lorsqu'il en existera de semblables, il aura soin que le lieu soit décent et ouvert, qu'il y ait, si c'est la nuit, de la lumière, surtout lorsque les personnes qu'il a à confesser sont des femmes.

« Il doit y avoir dans l'église, pour entendre les confessions, un siége destiné à cet usage, et même plusieurs, si cela est nécessaire. Ce siége sera placé dans un lieu convenable et ouvert, où l'on puisse facilement être vu de tout le monde, et non dans les coins des chapelles, ni dans la clôture du maître-autel. On ne le fixera pas non plus contre les autres autels. LA OU CELA POURRA SE FAIRE COMMODÉMENT, *une tablette en planche sera dressée auprès du siége, de manière que le confesseur soit séparé du pénitent.* On pratiquera une ouverture dans cette tablette, afin qu'ils puissent s'entendre, et on y adaptera soit un treillis, soit des petits barreaux de bois ou de fer (1). »

Le *Rituel* de Senlis, que fit imprimer Jean-Armand de Roquelaure, quoiqu'il ne date que de 1764, diffère peu, dans les règles qu'il trace pour l'audition des confessions, de celui d'Augustin Potier. Comme celui-ci, il n'exige l'usage du confessionnal « qu'autant que cela peut se faire commo-

(1) Habeat in ecclesia sua sedem confessionalem, aut plures si sit opus, in qua sacras confessiones excipiat ; quæ sedes patenti, conspicuo et apto ecclesiæ loco posita sit, non in capellarum angulis, non intra septa majoris altaris, aut aliis altaribus adhærens, eaque, *ubi commode fieri poterit*, interjecto assere, pœnitentem a sacerdote dirimat, aperta in medio fenestella ad transmittendam vocem, quæ crate perforata, seu cancellis ligneis ferreisve sit obsepta. *Manuale Belloracense reverendi in Christo patris Domini D. Augustini Potier episcopi et comitis Belvacensis ac Franciæ Paris auctoritate restitutum.* Bellovaci, 1637, pages 76 et 77.

dément; *Ubi commode fieri poterit.* » Voici, du reste, le passage qui concerne l'administration du sacrement de Pénitence :

« Que le prêtre entende les confessions dans l'église et non dans des édifices privés; qu'il ait, pour cela, un siége particulier, placé dans un lieu visible pour tout le monde et éloigné de l'autel; que, *là où cela pourra se pratiquer commodément*, une séparation en planches soit établie entre le confesseur et le pénitent; qu'une ouverture soit pratiquée au milieu, afin que la voix puisse être facilement transmise de l'un à l'autre; et qu'à cette ouverture soient fixés des barreaux, soit en bois, soit en fer, ou un treillis.

« Le prêtre devra être dans un extérieur décent, revêtu de la soutane et du surplis. Il sera assis dans le confessionnal et aura la tête couverte, quelle que soit la condition ou la dignité du pénitent, fût-il même prince ou prélat; la grandeur et la sainteté du sacrement dans lequel il exerce la puissance judiciaire le réclament.

« Le pénitent se tiendra à genoux, à côté du confesseur, dans un extérieur simple et modeste. Il devra avoir la tête nue, si c'est un homme; dans le cas où il porterait une épée, il la déposerait; il quittera également ses gants ou le manchon qui envelopperait ses mains, lesquelles il devra joindre devant sa poitrine (1). »

(1) In ecclesia autem, non in privatis ædibus, confessiones audiat, nisi ex rationabili causa. Ad id, habeat sedem confessionalem, quæ conspicuo et ab altari remoto loco posita sit; et, *ubi commode fieri poterit*, interjecto assere, qui pœnitentem a sacerdote separet; aperta in medio fenestella, ad vocem facilius transmittendam, quæ crate perforata, seu cancellis ligneis ferreisve obsepta sit.

Sit autem sacerdos in habitu decenti, etc. *Rituale ad usum diœcesis Silvanectensis, auctoritate illustrissimi ac reverendissimi D. D. Joannis Armandi de Roquelaure* episcopi Silvanectensis editum. Silvanecti, 1764. *Ordo administrandi sacramentum pœnitentiæ*, p. 150.

CHAPITRE IV.

FORME ET ORNEMENTS DES CONFESSIONNAUX.

Le premier concile provincial de Milan, tenu en 1565, n'exigeait pour l'audition des confessions, ainsi que nous l'avons vu précédemment, qu'une simple tablette en bois, dressée contre le siége, entre le confesseur et le pénitent.

Plus tard, saint Charles, afin que la séparation fût encore mieux établie et que le tribunal sacré eût quelque chose de plus apparent, voulut que ce fût un véritable meuble ou, si je puis m'exprimer ainsi, une loge d'une certaine hauteur, fermée par derrière comme sur les côtés, et ouverte seulement par devant. Le confesseur devait s'y asseoir et s'y enfermer pour entendre les confessions. Une petite fenêtre, pratiquée dans l'une des parois latérales et fermée par une lame de fer, percée de petits trous, lui permettait d'entendre, sans les voir, les pénitents se tenant à genoux contre cette paroi. Le saint archevêque, dans ses instructions aux fabriques, entre dans les plus minutieux détails sur la manière dont devaient être construits ces confessionnaux, sur les différentes parties qui devaient les composer. Un architecte ne saurait être plus précis, plus explicite. Ces détails sont trop intéressants pour ne pas trouver place ici.

« Voici, dit saint Charles, la forme que l'on devra donner au confessionnal ; nous voulons qu'il n'y soit rien changé. Il sera, toutefois, permis d'ajouter quelques ornements, comme une corniche à la partie antérieure ou d'autres décorations du même genre.

« D'abord, le confessionnal sera entièrement fait en planches, soit de noyer, soit de tout autre bois. Elles le fermeront

par derrière comme des deux côtés et en couvriront le dessus. La partie antérieure devra être ouverte et non close.

« Cependant, on fera bien, surtout dans les églises très-fréquentées, d'y placer une porte fermée avec un treillis ou des barreaux de bois, distants l'un de l'autre d'environ quatre onces, et à laquelle on mettra une serrure avec une clef; autrement, il pourrait arriver, pendant que le confesseur n'y est pas, qu'il s'y passât des choses contraires au respect dû au saint ministère ; que des laïques, des vagabonds, des hommes grossiers vinssent s'y asseoir et y dormir.

« La base du confessionnal, sur laquelle posent les pieds du confesseur et ceux du pénitent, sera élevée de huit onces, au moins, au-dessus du sol; elle aura deux coudées de large et quatre coudées de long.

« Il y aura, dans le confessionnal, un siége qui aura de haut, à partir de la base, environ une coudée et trois onces. Les dimensions, d'un côté à l'autre, seront d'une coudée et demie, et de devant en arrière d'une seule coudée.

« L'élévation totale de ce confessionnal, depuis la base jusqu'au sommet, sera de quatre coudées.

« A la partie intérieure de la cloison séparant le confesseur du pénitent, on placera une planchette sur laquelle le prêtre puisse appuyer le bras. Elle sera disposée comme certaines barres de bois destinées à serrer les portes; on pourra la baisser ou la relever à volonté.

« A l'extérieur sera placé, sur la base du confessionnal, l'escabeau ou le prie-dieu du pénitent. Il aura quatorze onces de large dans le bas et sera fixé à la cloison intermédiaire ; il s'élèvera avec une certaine pente. Sa hauteur, à partir de la base, sera d'une coudée et vingt onces ; il supportera une petite planchette, légèrement inclinée, sur laquelle le pénitent, qui doit être à genoux, puisse appuyer ses mains, qu'il tiendra jointes ensemble, comme il convient à un suppliant.

Cette planchette mesurera en longueur douze onces, et en largeur une coudée et demie.

« Au prie-dieu sera fixé, dans le bas, un degré sur lequel s'agenouillera le pénitent. Il s'élèvera, au-dessus de la base, de huit onces; il en aura treize en largeur, sa longueur sera celle du prie-dieu.

« On percera, au milieu de la cloison séparant le confesseur du pénitent, une petite fenêtre, dont le bas sera d'une coudée et huit onces au-dessus du siége du confesseur; elle aura seize onces de haut et douze onces de large. Deux supports ou colonnes, réservés dans la boiserie, la diviseront en trois compartiments égaux.

« A la petite fenêtre, du côté du pénitent, sera fixée une lame de fer, percée de petits trous, n'ayant pas un plus grand diamètre qu'un pois.

« Du côté du confesseur, on attachera, à la même fenêtre, un morceau de saie (serge) très-légère ou un morceau de l'étoffe connue sous le nom de bure.

« Du côté du pénitent, à l'extérieur, sera placée, au-dessus de cette fenêtre, une pieuse image représentant Jésus-Christ en croix. »

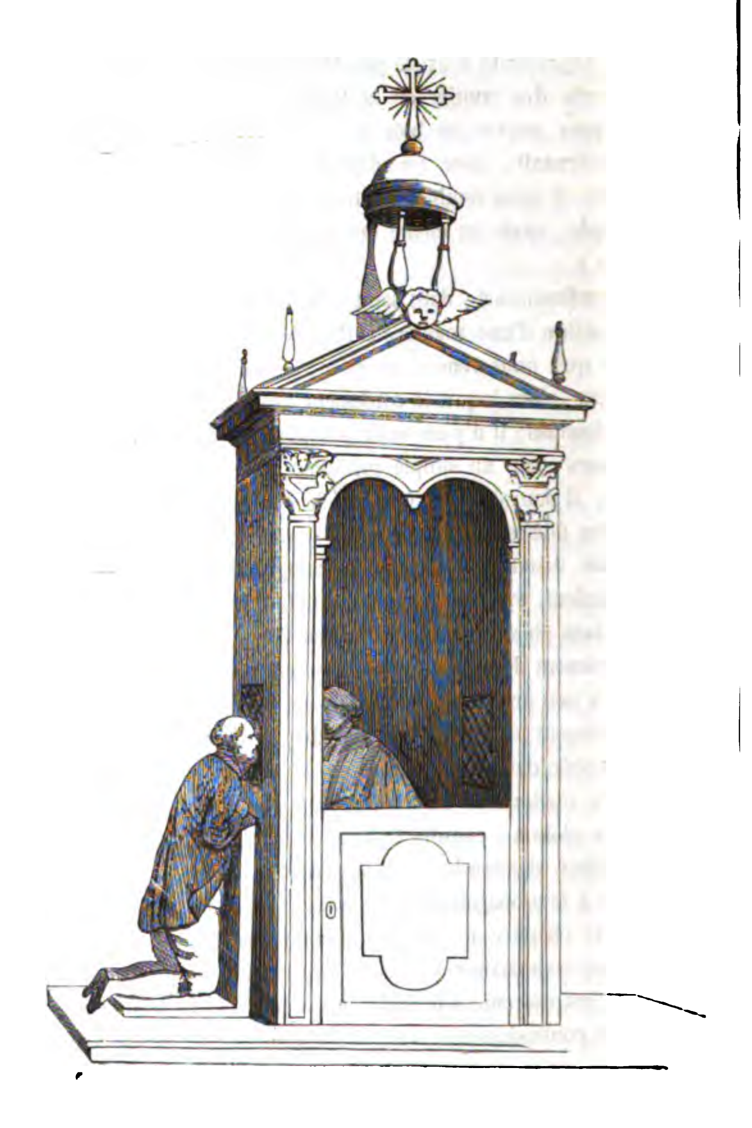
Saint Charles veut, en outre, que l'on applique dans l'intérieur du confessionnal des feuilles ou des cartons, sur lesquels auront été imprimés: la bulle *in cœna Domini*, la liste des cas que l'évêque s'est spécialement réservés et de tous ceux que le souverain pontife et lui ont seuls le droit d'absoudre, les canons pénitentiaux, la formule de l'absolution et les prières préparatoires pour entendre les confessions. Il indique la place que ces placards devront occuper.

Le dessin placé ici, et qu'a bien voulu tracer pour nous, avec une extrême obligeance, un savant distingué de notre ville, M. Eugène Bouly de Lesdain, reproduit, à peu près, la forme que l'on devait adopter d'après les précédentes in-

structions du saint archevêque de Milan. Le confessionnal qui y est représenté n'existe pas dans la réalité. Le dessin a été fait d'après des motifs de la Renaissance qu'offre l'une des magnifiques portes en bois de la cathédrale de Beauvais, et si on l'exécutait, avec les additions maintenant nécessaires, on aurait, il nous semble, un tribunal sacré d'une disposition fort simple, mais en même temps fort gracieuse. (Voir page suivante.)

Le confessionnal, dont saint Charles indique la forme et la disposition d'une manière si détaillée et si précise, dans le passage que nous venons de citer, n'avait qu'un seul compartiment, dans lequel le confesseur s'asseyait pour entendre les confessions; il n'y en avait pas pour le pénitent. Placé, en dehors, sur un simple prie-dieu, vis-à-vis de la petite fenêtre, il pouvait, sans être vu du confesseur, l'être facilement des fidèles qui se trouvaient dans l'église et quelquefois à peu de distance. Cela, on le comprend, n'était pas sans inconvénient. Pour ménager sa timidité et sa pieuse confusion, dans plusieurs pays et particulièrement en France, au compartiment destiné au prêtre, on en ajouta, pour lui, un second à peu près semblable, mais un peu moins profond. Ce compartiment renfermait le prie-dieu, disposé, du reste, comme précédemment, contre la cloison intermédiaire; on y adapta quelquefois un rideau pour en fermer l'entrée. La nouvelle cloison, comme le rideau, avait encore pour but d'empêcher d'entendre les accusations, en opposant un obstacle à la propagation de la voix.

Au IIIe chapitre du titre V^e^ du concile de Malines de 1607, le second compartiment, dans lequel devait se placer le pénitent, est clairement indiqué. « Là où l'on n'a pas encore élevé de confessionnaux ayant une cloison, munie d'une grille pour séparer le confesseur du pénitent, et *une autre cloison pour séparer celui-ci de ceux qui doivent se présenter après*



lui, on devra en établir un, dans l'espace de trois mois, à partir de la publication des décrets de ce concile. Ceux qui, après ce laps de temps, entendront les confessions des femmes hors de ces confessionnaux, si ce n'est dans le cas de nécessité ou avec une permission spéciale, pourront être soumis à des peines plus ou moins rigoureuses (1).

Ce sont ces confessionnaux à deux compartiments que Catalan, dans son *Commentaire* sur le rituel romain, désigne sous le nom de *sedes bimembris* (2).

Pour des raisons de commodité, et aussi pour donner plus de régularité au confessionnal, on a fini par élever, de l'autre côté, un troisième compartiment où un pénitent peut venir attendre son tour pendant qu'un autre se confesse. Par suite de cette disposition, le confesseur n'est pas obligé de rester incliné ou courbé de la même manière pendant un temps plus ou moins considérable, ce qui ne laisse pas que d'être fatigant. Après avoir entendu une confession à droite, il peut se tourner vers la gauche pour entendre la suivante, et ainsi de suite. Afin que le confesseur et le pénitent qui se confesse ne soient pas entendus du pénitent qui attend, on a mis derrière les fenêtres, percées dans les cloisons, des volets qui peuvent être fermés à volonté. C'est ainsi que sont faits maintenant, en France, la plupart des confessionnaux.

(1) Ubi erecta necdum confessionalia quæ confessarium a pœnitente asserculo concellato, ac pœnitentem a sequentibus alio asserculo disjungunt ; intra tres menses a publicatione decretorum hujus concilii, sumptibus fabricarum erigantur. Et ab eo tempore, nemo sine licentia ordinarii, extra ejusmodi confessionalia, fœminarum confessiones audire præsumat, nisi in casu necessitatis, sub pœna arbitraria. *Concile de Malines de* 1607, tit. Ier, ch. III.

(2) *Rituale Romanum Benedicti papæ XIV jussu editum, cum commentariis Catalani*, tit. III, ch. I, § 8, p. 197 de l'édition in-folio. Padoue, 1760.

Dans plusieurs églises de Rome et d'autres villes d'Italie, on s'en tient encore aux règles tracées par saint Charles, si ce n'est qu'assez souvent il y a une petite fenêtre dans chacune des cloisons latérales de l'unique compartiment où le prêtre est assis ; mais un assez grand nombre d'églises de ces mêmes contrées, ainsi que le font remarquer Catalan (1) et M. l'abbé Pierret (2), ont adopté les confessionnaux à trois compartiments. Dans les confessionnaux imités de ceux de saint Charles, le pénitent n'est pas ordinairement placé parallèlement au confesseur, mais il a le visage entièrement tourné vers lui. Les plaques qui ferment les petites ouvertures des cloisons sont en cuivre et percées de petits trous reproduisant différents dessins, des croix, des cœurs ou le saint nom de Jésus. On a repris dernièrement, à Paris, pour la nouvelle église de la Trinité, ce genre de confessionnaux. Il y a tout lieu de croire qu'ils ne conviendront pas plus aux prêtres qu'aux fidèles. Nous sommes bien peu partisans de ces changements qui nous font rétrograder et qui, sans avoir de sérieux avantages, présentent d'assez graves inconvénients.

Dans nos confessionnaux français, la porte qui ferme le compartiment du prêtre en a toute la hauteur ; elle se divise en deux étages, l'un inférieur formé par un panneau entièrement plein, l'autre supérieur, qui consiste en un encadrement dont l'intérieur est garni d'un treillis, d'une grille ou de barreaux en bois assez rapprochés les uns des autres. On met ordinairement un rideau plus ou moins épais derrière ce grillage, de manière que le confesseur ne peut être aperçu. A Rome, au contraire, et dans d'autres endroits, la porte du

(1) *Rituale Romanum, cum commentariis Catalani*, tit. III, ch. I, § 8, p. 198.

(2) M. l'abbé Pierret, *Manuel d'archéologie pratique*, VI[e] lettre, n° 284, p. 161. Paris, 1864.

confessionnal est peu élevée et permet de voir le prêtre. Il y a des confessionnaux dans lesquels sont adaptés, à la partie supérieure, des volets qui peuvent être ouverts ou fermés à volonté.

Comme nous l'avons dit en commençant, les confessionnaux, chez nous, sont généralement très-simples, très-peu ornés; mais dans certaines contrées ils se font remarquer par une riche décoration dans laquelle entrent quelquefois des statues symboliques et des bas-reliefs, représentant des scènes en rapport avec le sacrement de pénitence.

Un des confessionnaux les plus curieux et les plus ornés que nous puissions citer provient du cabinet de S.-F. Verlinde Muller, de Gand. Il a été lithographié en 1840 par F. et E. Gyselinck, lithographes dans la même ville. M. Peigné-Delacourt a bien voulu en faire faire pour moi une photographie. Ce confessionnal offre les caractères du XVI[e] siècle. Il se compose, comme la plupart des nôtres, de trois compartiments. Ceux des côtés n'ont pas de plafond, mais ils sont seulement surmontés de légers festons en accolades sur les cloisons qui les ferment. Ces cloisons se composent de quatre panneaux. Les panneaux du bas sont chargés de cette espèce de dessin auquel on a donné le nom de nappe ou de serviette; dans ceux du haut, de petits caissons à peu près ovales sont dessinés par des baguettes ondulées, et ils renferment les uns des fleurons, les autres les armes du donateur ou de l'évêque du lieu, sommées et coupées par une crosse. Le compartiment du prêtre est bien autrement riche. Un magnifique dais, supporté par deux groupes de colonnes, le surmonte. Il consiste en une arcade ogivale, qu'orne en dessous une légère guirlande, et au-dessus de laquelle s'élèvent des panneaux découpés, de manière à présenter la disposition des fenêtres de l'époque. Au haut du couronnement, sur lequel règne une ligne de festons semblables à ceux des autres com-

partiments, se dressent trois statues portées par des culs-de-lampe. Celle du milieu paraît représenter le Sauveur tenant le globe du monde de la main gauche, et les deux autres des évangélistes ou des docteurs ; d'autres statues debout posent sur d'autres culs-de-lampe, disposés, pour cela, à la naissance de l'ogive. Le fond de ce compartiment est formé des mêmes panneaux que les cloisons des deux autres. On remarque latéralement les petites fenêtres, à légères découpures, pratiquées pour que le prêtre puisse entendre le pénitent. La porte qui se trouve en avant est très-basse ; elle ne peut guère atteindre que les genoux du prêtre. Elle est formée de deux battants, enrichis de fort belles sculptures. Sur l'un des deux battants se voient Adam et Ève tentés par le serpent infernal et mangeant du fruit défendu ; l'autre battant les montre chassés honteusement l'un et l'autre du paradis terrestre, par suite de leur désobéissance. Le pénitent, lorsqu'il se préparait à se confesser, se rappelait naturellement, en considérant ces tableaux, de sérieuses pensées et se sentait porté à détester ses fautes, dont les conséquences devaient être si funestes pour lui.

Un des plus anciens confessionnaux du diocèse de Beauvais est celui de Hermes (canton de Noailles) ; il paraît dater du règne de Louis XIII. Il se compose de trois compartiments à peu près d'égales dimensions. Les trois entrées sont absolument sur le même plan ; chacune d'elles est arquée en plein-cintre à sa partie supérieure. Les archivoltes qui ornent les arcades ont pour ornement, dans le haut, un petit claveau cubique et saillant. Elles reposent sur des colonnes semi-cylindriques avec bases et chapiteaux. Au-dessus de l'archivolte du milieu règne un entablement qui comprend deux petits panneaux placés horizontalement. Leur forme est celle d'un rectangle, terminé à chaque extrémité par un demi-cercle n'en ayant pas toute la longueur. Une console renversée

surmonte les deux autres archivoltes et se rattache à l'entablement dont il vient d'être question. Les cloisons extérieures sont formées de huit panneaux disposés sur trois rangs : trois au premier, trois au second et deux au troisième. Les panneaux du troisième rang ressemblent à ceux de l'entablement et sont de même placés horizontalement ; sur chacun des deux autres rangs, on en remarque qui ont encore la même forme, mais qui se dressent verticalement ; les autres ont leurs quatre côtés entièrement droits. Les encadrements de tous les panneaux affectent indistinctement une forme rectangulaire ; leurs moulures sont fort simples. L'entrée principale du confessionnal n'a pas de porte, elle est simplement fermée par un rideau.

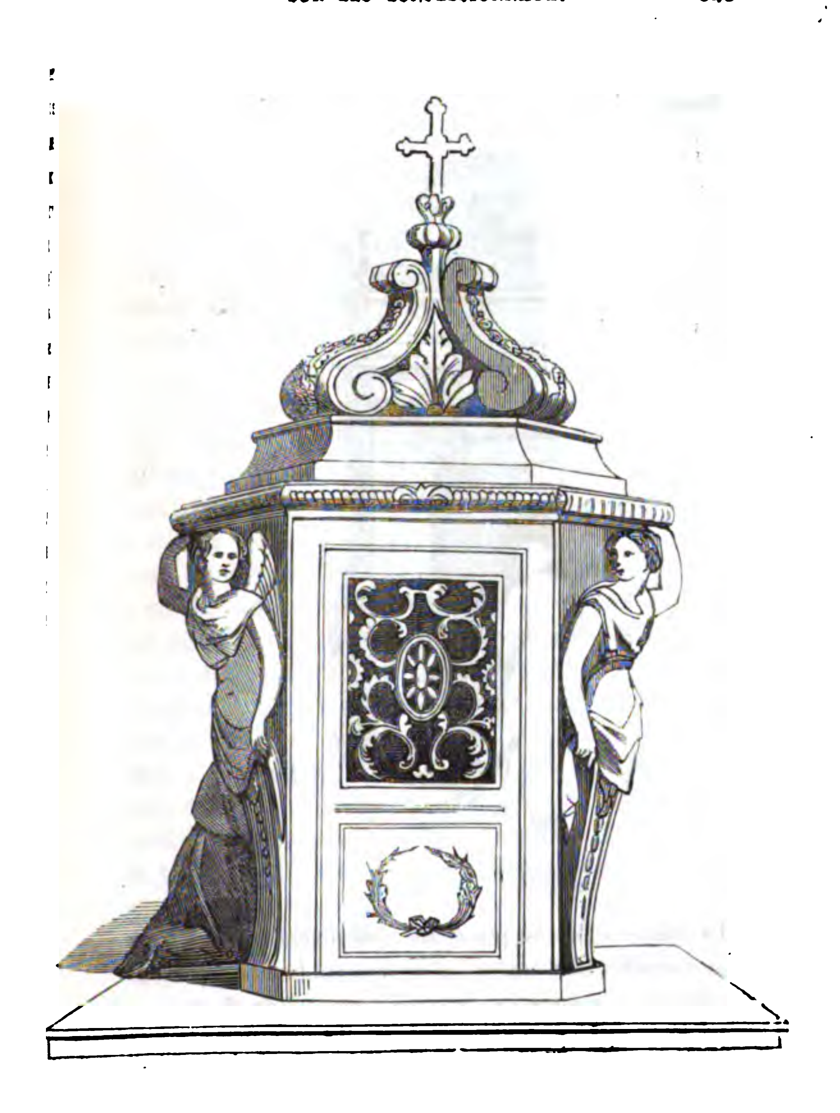
Il existe à Paris, dans l'église de St-Étienne-du-Mont, un confessionnal d'une époque peu postérieure à celle du précédent, mais d'une ornementation beaucoup plus soignée, quoique assez simple encore. Chacun des compartiments est flanqué de colonnes ioniques à fût cannelé. Un panneau rectangulaire constitue l'étage inférieur de la porte ; la grille qui le surmonte consiste en un treillis à mailles en losange. Le fond des cases latérales présente trois panneaux inégaux, mais encore rectangulaires. Un gracieux entablement qui, au-dessus de chaque compartiment, se courbe de manière à former un fronton en cintre surbaissé, règne sur tout le confessionnal ; une tête d'ange ailée occupe le tympan des frontons. Au-dessus de l'entablement s'élève une espèce d'attique, dont les angles supportent des vases à parfums et qui se termine par un dôme enrichi, à sa partie supérieure, de larges cannelures et surmonté d'une croix ; d'élégants rinceaux ornent la base du dôme, et contre chacun des angles s'appuient, en guise de contreforts, des consoles renversées, garnies de guirlandes sur les tranches.

Pierre Mariette, vers le milieu du XVIII[e] siècle, fit un

grand nombre de gravures, où l'on trouve de curieux spécimens de décoration intérieure d'édifices publics et particuliers ; elles étaient probablement faites pour des artistes. Sur deux d'entre elles sont représentés des confessionnaux d'une ornementation très-riche, mais en même temps assez recherchée et d'une construction un peu lourde. Ils n'ont l'un et l'autre qu'un seul compartiment. Ont-ils été exécutés ? Nous l'ignorons ; mais ils sont incontestablement semblables à ceux que l'on construisait à cette époque pour de grandes églises.

Le couronnement de l'un d'eux est soutenu par deux cariatides figurant des anges. Ce couronnement se compose de plusieurs larges moulures et d'une espèce de pyramide surmontée d'une croix. La moulure inférieure est couverte d'ornements sculptés, les autres sont unis. Des consoles renversées et ornées de feuillages sur les tranches constituent en partie la pyramide. La porte a deux panneaux superposés. L'inférieur est plein, une couronne seulement y a été sculptée ; le panneau supérieur contient une grille à nombreux enroulements. (V. la page suivante.)

Le second confessionnal, tout aussi riche que le premier, est peut-être d'une construction plus massive encore. On y distingue trois parties différentes : la partie inférieure ou le corps même du confessionnal, une galerie à jour placée au-dessus et un dôme presque hémisphérique. La partie inférieure a quatre faces. Aux deux côtés de la porte qui se présente en avant se dressent non des caryatides, mais des contreforts, dont le bas ressemble au piédestal d'une colonne corinthienne, et qui s'élèvent ensuite comme une console renversée ; des feuillages les recouvrent en cet endroit. La grille de la porte offre encore des ornements enroulés. Sur la face latérale apparente se voit la grille séparant le confesseur du pénitent ; elle est contenue dans un encadrement ovale, entouré de fort belles sculptures. Un homme est age-



nouillé devant la grille pour faire l'aveu de ses fautes. Au haut de cette partie se festonnent de fort belles guirlandes de fleurs.



La galerie à jour est peu élevée, elle repose sur une assez large corniche ; aux angles qui en séparent les côtés s'élèvent des acrotères, qui portent des vases contenant des fleurs.

Le dôme, quoique à peu près hémisphérique, a cependant quatre côtés distincts, comme les autres parties, et ces côtés sont couverts d'écailles ; un léger couronnement carré le surmonte.

Nous ne terminerons pas sans examiner une question d'un assez haut intérêt, au point de vue pratique. Il s'agit des nouveaux confessionnaux à placer dans les églises. Quel style doit-on adopter pour leur construction ? Faut-il leur donner exclusivement le caractère des édifices du XIIIe siècle, la plus brillante époque du moyen-âge ? Des considérations d'unité porteront-elles à les mettre en harmonie avec l'architecture de l'église, à leur donner un cachet roman, si elle date du XIe ou du XIIe siècle ; à les orner selon le goût de l'architecture ogivale ou secondaire, quand elle est du XIIIe ou du XIVe siècle ; à adopter une décoration flamboyante, prismatique pour ceux que l'on placera dans les temples de style ogival tertiaire ou quaternaire ; enfin à suivre les mêmes données pour les temps modernes ? Les archéologues sont très-partagés à ce sujet. Pour nous, nous exclurons sans hésitation tous les genres qui indiqueraient une époque antérieure à celle où l'on a commencé à faire usage des confessionnaux. Adopter un de ces styles, ce serait faire un anachronisme qui ne saurait être suffisamment justifié par le besoin de l'unité. Quant aux formes et aux décorations postérieures, nous les adopterons toutes, pourvu qu'elles n'aient rien de choquant ou d'irrégulier, qu'elles soient d'un bon effet, d'un bon goût, conformes aux véritables règles de l'art. Dans les églises du dernier siècle, on pourrait prendre pour modèles des confessionnaux faits sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI ; mais, à notre avis, il n'y aurait aucun inconvénient à en placer même dans ces églises qui rappelassent la dernière époque du style ogival ou la Renaissance. On a, en effet, assez souvent conservé, dans un nouvel édifice religieux, des objets ayant appartenu à celui qu'il remplaçait. Dans combien de temples chrétiens du XIIIe siècle ne trouve-t-on pas des autels, des fonts baptismaux du XIe, du XIIe siècle, et même de temps plus reculés encore ?

UN MOT

SUR LES

VILLES DE TRÈVES ET DE NANCY.

PAR M. DE CAUMONT.

Quand nous quittâmes, à Rolandseck, cette localité si pittoresque des bords du Rhin, les membres du Congrès archéologique international, en compagnie desquels nous avions passé, M. l'abbé Le Petit et moi, une semaine si agréable (voir la chronique du précédent numéro, p. 802), nous allâmes coucher à Bingen pour prendre, le lendemain matin, le train de Sarrebruck qui devait nous conduire à Trèves.

Bingen était, à ce qu'il paraît, le point où se bifurquaient les voies romaines de Trèves et de Cologne. Quelques châteaux ruinés nous montrèrent, à peu de distance de la ligne de fer, leurs tours cylindriques entourées de pans de murs ayant appartenu aux appartements qui formaient l'enceinte au pied du donjon, à peu près comme à Godesberg, dont nous avions fait l'examen quelques jours avant. Ces châteaux ne nous paraissent pas bien anciens et doivent, comme ceux

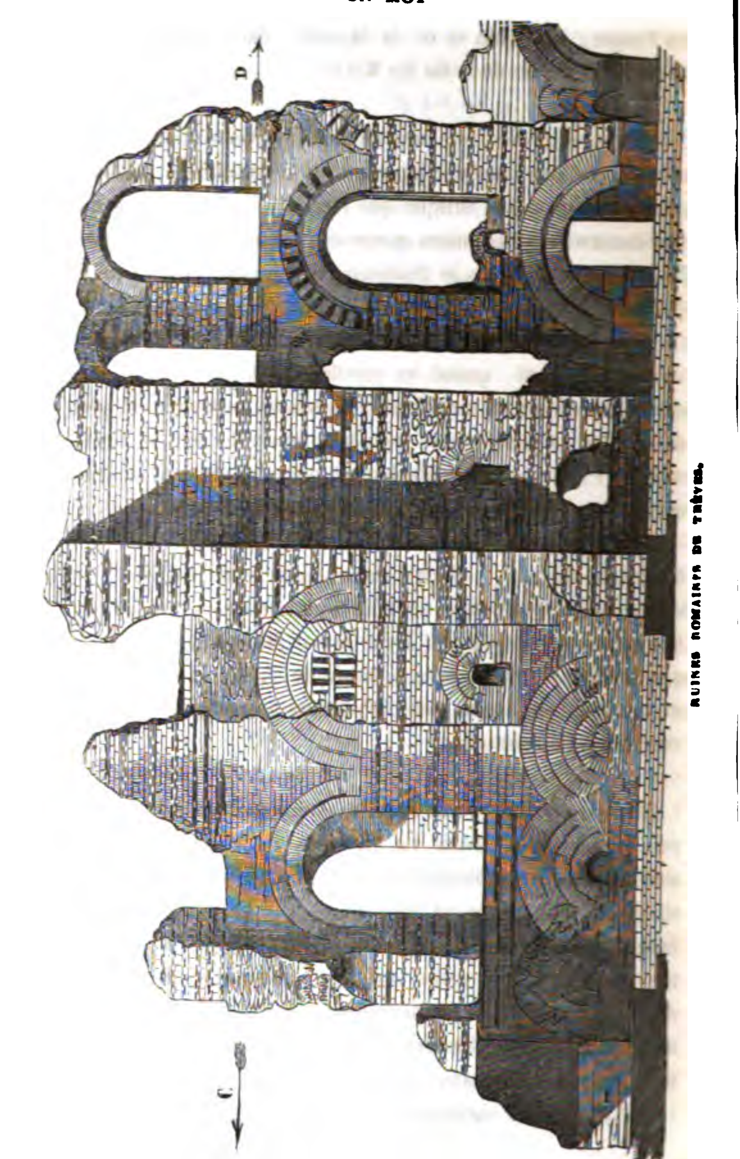
des Vosges, du Rhin et de la Moselle, dater presque tous du XIV[e] siècle ou de la fin du XIII[e].

TRÈVES.—Trèves, que nous n'avions pas visité depuis 1846, nous a paru peu changé : pourtant on a continué à déblayer cette partie du palais antique que l'on appelle les *bains* et qui offre encore les belles ruines que nous avons décrites et figurées, il y a longtemps, dans le *Bulletin monumental* et dans notre *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine (V. la page suiv.). On a trouvé en contre-bas, en allant du sud au nord, diverses pièces qui, quand les fouilles auront été plus vivement poursuivies et terminées, viendront compléter le plan de l'édifice et fournir des lumières nouvelles sur sa destination. Il faudra vraisemblablement attendre encore quelques années pour que le plan puisse être terminé.

Un des appartements voûtés qui se trouve près du grand hémicycle du sud, a reçu, depuis notre visite de 1846, un certain nombre d'autels, de débris antiques et d'inscriptions, trouvés dans les environs. J'y ai remarqué un sarcophage en grès bigarré du pays, avec la figure de l'ascia et du niveau, et un autre avec l'ascia seule. Plusieurs autres morceaux mériteraient d'être étudiés.

Musées.—Le musée de la Porte-Noire existe toujours à peu près tel que nous l'avons vu en 1846. Le gymnase renferme aussi, près de la bibliothèque, un musée où l'on trouve des sculptures sur ivoire et sur bois, etc. La collection de la Société des recherches utiles se trouve également au gymnase : elle comprend une riche série de médailles bien classées, des vases romains, des mosaïques, des débris de statues, un certain nombre d'inscriptions, des tuyaux en plomb, des fragments de chapiteaux en marbre.

On y voit un sarcophage en grès rouge du pays, sur



RUINES ROMAINES DE TRÈVES.

lequel on a sculpté des sujets analogues à ceux des tombeaux chrétiens en marbre du midi de la France et de l'Italie, notamment l'arche de Noé. Ce sarcophage, qui est avec raison regardé comme n'étant pas antérieur au Vᵉ siècle, est le seul exemple que l'on cite de sarcophages avec sujets bibliques. Le gymnase était en vacances, et il m'a été impossible pendant le peu de temps que j'ai passé à Trèves de me faire ouvrir la salle pour examiner ce sarcophage et pour le décrire.

Basilique. — La basilique n'est plus dans l'état où nous l'avons vue en 1846 ; on l'a restaurée pour en faire le temple protestant. Il a fallu pour cela couronner les murs d'une corniche, retoucher les fenêtres et les diviser par des meneaux de pierre pour y poser des vitres. Je regrette ces restaurations : rien ne prouve que l'entablement actuel soit conforme à l'ancien ; il faut espérer que ce beau reste du palais, basilique ou non, ne subira plus d'autres modifications et sera maintenu dans son état actuel. La façade rectangulaire qui se trouve au sud était, dit-on, terminée par une abside semblable à celle qui existe au nord. Une partie de l'édifice est encore, de ce côté, engagée dans le palais moderne qui sert à présent de caserne.

Amphithéâtre. — L'amphithéâtre est resté dans l'état où nous l'avions vu en 1846; conséquemment je n'ai rien de plus à en dire que ce qui a été consigné dans mes Rapports et dans le *Cours d'antiquités* et l'*Abécédaire d'archéologie* (partie romaine). On a discuté sur l'âge de l'édifice sans pouvoir donner une date précise; mais l'inscription d'un autel trouvé en 1780 et dédié à Jupiter et à Junon pour le salut de l'empereur Trajan (98-119 de l'ère chrétienne), fait penser que l'amphithéâtre existait déjà

alors (1). *Ce fut dans l'arène de cet amphithéâtre que Constantin fit déchirer, en 306, par des bêtes féroces, les prisonniers qu'il avait faits sur les Francs. Plus tard, en 313, les prisonniers Bructères subirent le même sort. Lors de la grande irruption des Barbares, en 407, les habitants se réfugièrent dans l'amphithéâtre et s'y fortifièrent. En 1211, l'archevêque Jean Ier donna les ruines de l'amphithéâtre au couvent d'Hemmerod; elles étaient alors très-considérables. « *Considérant*, dit l'archevêque, *qu'à l'avenir ces murs n'auront pas d'utilité pour le public et qu'ils n'ont servi à rien depuis des siècles*, nous faisons don de ces ruines et murailles pour qu'elles puissent servir au susdit couvent, à tel usage que l'on trouvera convenable. » Les religieux ne se firent pas faute de profiter de la permission; mais ils se contentèrent probablement des meilleurs matériaux et laissèrent encore en place quelques parties de l'édifice. En 1674, les Français qui s'y fortifièrent le déformèrent encore davantage.

Le gouvernement prussien a fait depuis longtemps déblayer l'arène autour de laquelle on voit, comme à Arles, une rigole creusée dans le roc, aboutissant à un aqueduc pour l'écoulement des eaux.

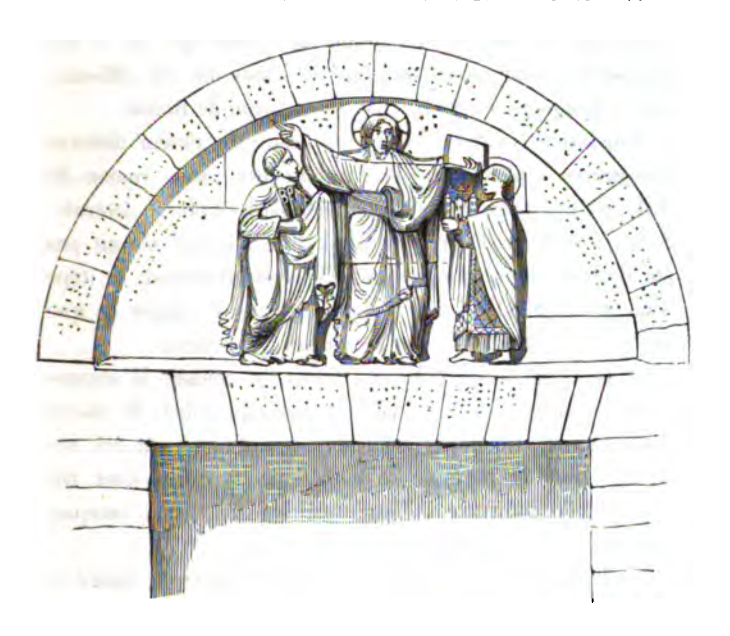
Grande place. — La grande place a conservé sa physionomie; les maisons ont peu changé depuis dix ans.

(1) Voici cette inscription :

I · O · M ·
ET · IVNONI · REGINAE ·
PRO · SALVTE · IMPERATORIS ·
TRAIANI · AVG ·
LICINIVS · M. · LEG · VI · TRAIANI ·
EX · VOTO · POSVIT ·

La belle Porte-Neuve existe toujours intacte avec son bas-relief qui portait l'inscription latine suivante :

TREVERICAM PLEBEM DOMINUS BENEDICAT ET URBEM.



Cathédrale. — Des travaux ont été exécutés à la cathédrale, mais avec sagesse, et rien ne m'a paru altéré ; on a, au contraire, laissé voir plusieurs parties des arcades à claveaux de briques existant dans la maçonnerie et qui étaient auparavant cachées sous les enduits. Ces arcades montrent quelques-unes des dispositions de l'édifice gallo-romain, dont quatre chapiteaux corinthiens, et des portions d'entablement étaient depuis longtemps restées visibles au milieu de la maçonnerie du chœur et de la nef. Nous ne pouvons assez louer la bonne idée que l'on a eue de laisser sans enduit ces arcades retrouvées, afin qu'elles demeurent

visibles à tous. On sait que ces parties romaines n'occupent que la nef et une partie du chœur et qu'elles se trouvent ainsi enchâssées entre deux constructions postérieures, savoir : l'hémicycle occidental que l'on attribue à l'évêque Popo, au XIe siècle, et l'abside du chœur qui est d'une époque beaucoup moins ancienne. Ces faits ont été suffisamment expliqués, en 1846, par M. le baron de Roisin.

Nous avons revu avec intérêt la clôture du chœur décorée d'arcatures à plein-cintre et à colonnettes (style roman du XIIe siècle), avec restes d'une belle porte d'entrée latérale. Si la partie de la clôture qui faisait face à la nef n'avait pas été détruite depuis longtemps, elle nous donnerait le type d'un jubé du XIIe siècle; mais on peut se figurer ce que devait être cette clôture par les parties qui restent.

M. le chanoine de Wilmoski, dont on connaît la science et les nombreux services, a fait disposer au milieu du cloître deux fûts de colonnes romaines en granit, qui ont été retrouvés sous le pavé de la cathédrale et qui avaient fait partie de l'ordonnance indiquée par les chapiteaux antiques incrustés dans les murs de la grande nef.

Le lampadaire du cloître (1480) a été, je crois, figuré et publié par M. Parker. Les tombeaux sont toujours à leur place et nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit en 1846.

Église Notre-Dame. — L'église Notre-Dame est en restauration : on gratte les murs et les colonnes. On a doré les chapiteaux du chœur et on fera probablement la même chose dans le reste de l'église. Je ne vois jamais sans regret ces entraînements vers le grattage et le luxe de la dorure. Les voûtes ont reçu des peintures représentant des végétaux. Pourquoi ne pas se borner à peindre les arceaux? En couvrant ainsi de peintures verdâtres les intervalles compris entre les croisements des

arcs on a nui à l'effet architectonique, et je suis étonné qu'en Allemagne on imite ainsi les Italiens.

NANCY. — Nous n'avons fait qu'un court séjour à Nancy; nous y avons été assez longtemps, toutefois, pour voir le musée et les églises nouvellement construites. Le musée Lorrain est remarquable sous plusieurs rapports : il a été établi dans l'ancienne partie du palais des ducs de Lorraine, appelée *Galerie des Cerfs*. Je suis heureux de signaler le Catalogue de ce musée comme étant excellent et pouvant servir de modèle. La 4ᵉ édition, que j'ai achetée, date de 1863. Cet intéressant petit livre commence par un précis sur l'histoire du château des ducs de Lorraine, par M. Henri Lepage, archiviste bien connu par de nombreux travaux et dont nous allons reproduire textuellement quelques passages :

« Ce fut, dit M. Lepage, au mois de mars 1502 que fut « commencée la noble Mason au lieu de Nancey, par l'or- « donnance du bon et vaillant roy René. »

Ce fut, ajoute un autre historien (Nicolas Remy), pour soulager son peuple pendant la famine, qui s'était déjà fait sentir l'année précédente, que René II, au retour de son expédition contre les Messins, fit entreprendre les travaux du nouveau Palais ducal.

Les prédécesseurs de ce prince possédaient déjà, sur une partie de l'emplacement de ce palais, à peu près à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le jardin du Gouvernement, un château qui devait avoir l'apparence d'une forteresse féodale; il se rattachait à l'enceinte du vieux Nancy, et ses murailles et ses tours contribuaient à la défense de la ville. C'était le duc Ferry III (1251-1303) qui en avait jeté les fondements; Thiébaut II, Ferry IV et Raoul l'avaient achevé (1303-1346), et ce dernier avait fait construire, contiguë à cet édifice, la collégiale St-Georges, où fut inhumé plus tard Charles le Téméraire.

René se contenta, très-vraisemblablement, d'ajouter au château primitif l'aile qui longe la Grande-Rue, la seule qui subsiste encore. Le plan et la direction des travaux furent confiés à un nommé Jacot de Vaucouleurs, architecte ou, comme on disait alors, « maître des œuvres » du duché de Lorraine.

On ignore jusqu'à quel point furent poussés les ouvrages de 1502 à 1508, époque de la mort de René II ; ce qu'on croit généralement, c'est que toute l'aile dont il vient d'être parlé fut à peu près terminée sous le règne de ce prince.

Son successeur, le duc Antoine (1508-1544), fit faire la splendide Porterie qui a conservé son nom, et décora le Palais, à l'extérieur, des gargouilles qui garnissaient la toiture, de la corniche en forme de câble tordu, et des magnifiques balcons que l'on admire encore aujourd'hui.

L'artiste qui exécuta ces travaux fut un nommé Mansuy Gauvain, l'élève peut-être, mais à coup sûr le digne émule du célèbre Ligier Richier, de St-Mihiel. Ce fut lui qui tailla, dans un bloc de pierre de Savonnières, la statue équestre d'Antoine, placée dans sa niche en 1512, et qui fit également, pour l'église de Bon-Secours, alors la chapelle des Bourguignons, la statue de la Sainte-Vierge qui orne le fond du sanctuaire.

Léopold trouva que le palais avait une forme trop irrégulière, et il conçut la pensée d'élever sur son emplacement un édifice plus magnifique. Sans respecter même l'église princière de St-Georges, ce vieux monument national, où s'élevait le mausolée du duc de Bourgogne ; on se mit à exécuter le projet gigantesque conçu par le célèbre architecte Boffrand.

Mais les travaux restèrent inachevés. En 1745, ce qui avait été fait fut démoli, et, en 1751, Stanislas fit construire, d'après les plans d'Emmanuel Heré, l'hôtel que nous

voyons aujourd'hui. Ce dernier subit, quant à sa destination, les mêmes transformations que la Lorraine elle-même, avant et depuis sa réunion à la France. *Intendance* d'abord, puis *gouvernement*, abandonné ensuite à l'administration de la guerre, plus tard à la *préfecture*, il devait reprendre, de nos jours, une de ses anciennes dénominations et redevenir le siége d'un commandement militaire plus considérable que celui des gouverneurs généraux des duchés de Lorraine et de Bar.

Une portion du vieux palais avait heureusement été dédaignée dans les projets de Léopold et de Stanislas, et elle avait échappé ainsi à la destruction, moins par respect pour elle-même ou pour les souvenirs qu'elle rappelait, que par son inutilité dans l'ensemble des constructions nouvelles. C'est à cette circonstance seule que Nancy doit de posséder encore le monument qui renferme le musée.

Au premier étage de l'aile encore debout du vieux palais des ducs, règne une vaste salle qui embrasse toute la partie de l'édifice comprise entre deux riches balcons, dont l'un fait face à la rue St-Michel, dont l'autre s'élève à droite de la splendide Porterie d'Antoine. On l'appelait la *Salle* ou la *Galerie des Cerfs*, parce que les ducs y suspendaient, comme autant de pacifiques trophées, les massacres des cerfs qu'ils avaient tués à la chasse.

Presque toutes les anciennes habitations princières renfermaient un appartement qui portait le même nom et avait la même destination ; mais la galerie du palais de Nancy a le privilége d'être à elle seule tout un monument : elle a ses souvenirs, elle a son histoire.

On croit que la Salle des Cerfs était à peu près terminée à la fin du règne de René II. S'il faut, en effet, ajouter foi aux assertions de plusieurs historiens, ce fut dans cette galerie, qualifiée de Grande Salle du Palais, qu'eut lieu, le 13 février 1509, sous la présidence de la duchesse douairière

Philippe de Gueldres, la réunion des États, convoqués pour statuer sur l'émancipation du duc Antoine.

C'est de 1849 seulement que datent les premiers efforts sérieux faits pour la restauration du Palais ducal. A cette époque, le vestibule d'entrée, coupé en deux par un mur, servait, d'un côté, de lieux d'aisances à la préfecture; de l'autre côté, de magasin à la ville. La belle galerie sur la cour était affectée à des écuries pour les chevaux des gendarmes, dont le fourrage et l'avoine étaient placés dans la Galerie des Cerfs, transformée depuis longtemps en grenier.

Le Comité du Musée lorrain, institué au mois de mai 1850, a dû conquérir tous ces locaux, l'un après l'autre, puis les faire successivement restaurer. Il y est heureusement parvenu, soit à l'aide d'une souscription nationale, encore ouverte aujourd'hui, soit à l'aide des allocations que lui ont accordées le gouvernement, le département et la ville de Nancy. Il a dû, en outre, rassembler les objets qui forment déjà sa collection.

Le Musée a été inauguré le 10 septembre 1850, en présence du Congrès scientifique de France, tenant à Nancy sa XVIIe session, et la première salle a pu être ouverte au public le 25 août 1851. L'inauguration solennelle de la Galerie des Cerfs a eu lieu, le 20 mai 1862, en présence des principales autorités de la ville et du département, et d'un foule immense de personnes, jalouses de témoigner leurs sympathies pour l'entreprise à laquelle s'est dévoué le Comité du Musée lorrain, et qu'il a poursuivie sans relâche jusqu'à ce jour (1).

Plusieurs morceaux du musée lapidaire méritent d'être dessinés et publiés. J'ai regretté de ne pouvoir en faire photographier quelques-uns; mais il m'eût fallu pour cela rester au moins deux jours à Nancy.

(1) Notice de M. Le Page, en tête du catalogue du Musée lorrain.

Je me bornerai à citer quelques-uns de ces objets pour donner une idée de l'intérêt qu'offre le musée et des richesses qu'on a pu y réunir en quelques années seulement.

Autel gallo-romain trouvé, en 1843, près de Lorquin (Meurthe). — Sur la face antérieure est sculptée une Cérès, au manteau long, fort bien drapé. Cet autel, trouvé debout au milieu de débris de tuiles romaines et de morceaux de ciment formé de chaux et de briques concassées, était à 2 mètres de profondeur, dans une enceinte carrée et murée, où l'on descendait par plusieurs marches.

Petit autel consacré à la Fortune domestique, trouvé à Grand (Vosges).

Petit autel offrant l'effigie de Mercure, trouvé à Scarpone (Meurthe).

Autel païen, trouvé près du hameau de Blanzey (Meurthe), à côté de fûts de colonnes et de chapiteaux. — On y voit le bassin qui recevait le sang des victimes et des enroulements simulant les draperies qui recouvraient l'autel. Il est absolument semblable à ceux que l'on remarque sur des centaines de médailles de Haut et de Bas-Empire.

Apollon. Bas-relief en grès, trouvé près de Sarrebourg (Meurthe). — Le dieu a la main gauche appuyée sur sa lyre, tandis que de la droite il tient le *plectrum*. On remarque derrière la tête le nimbe ou disque lumineux, attribut des dieux et des héros. Un cygne est à ses pieds. A la gauche du dieu, s'élève un laurier surmonté de l'épervier qui lui était consacré. Travail barbare.

Mercure. Bas-relief en grès rouge, trouvé près de Giriviller (Meurthe).

Mercure. Bas-relief en grès rouge. Même provenance. — Ces deux bas-reliefs étaient encastrés dans l'une des parois des murailles d'une chambre de 3 mètres 50 centimètres en carré sur 2 mètres de hauteur, dont on a pu reconnaître

l'existence par la découverte, à 1 mètre de profondeur, de murs en pierres de taille appareillées avec beaucoup de soin. L'aire de cette salle était en ciment bien poli. Parmi les débris qui en furent extraits, on recueillit de nombreux fragments de poterie romaine et une douzaine de monnaies en grand bronze, sur quelques-unes desquelles on pouvait encore apercevoir l'effigie de Faustine jeune et de Septime-Sévère. (Voyez la dissertation de M. l'abbé Klein, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie*, t. I.)

Mercure. Bas-relief en grès rouge, trouvé sur la montagne qui avoisine Phalsbourg (Meurthe), près de Veischeim.

Mercure. Bas-relief en grès rouge. Même provenance.

Mercure. Bas-relief en grès rouge. La tête manque. Même provenance.

Mercure. Bas-relief en pierre, trouvé près de Laneuville-devant-Nancy.

Mercure. Deux fragments d'un bas-relief consacré à ce dieu, trouvés dans la forêt de Hommert (Meurthe).

Pierre tombale d'un *Evocatus* et de sa femme. Bas-relief en pierre, trouvé à Hérange (Meurthe). — On appelait *Evocatus* le vétéran qui, après avoir fait son temps, s'était enrôlé comme volontaire; l'*Evocatus* semble avoir fait l'office de centurion. Celui-ci est représenté en costume militaire, tenant de la main droite un cep de vigne et de la gauche une sorte de vase. La femme porte un manteau par dessus sa robe.

On voit par cette courte citation combien le musée de Nancy renferme d'intéressants débris de l'époque romaine. Le grand nombre d'effigies de Mercure montre, ce qui d'ailleurs était bien connu déjà, que le culte de ce dieu était très-populaire en Gaule.

La série des objets appartenant au moyen-âge est très-nombreuse et très-intéressante; mais il serait trop long d'en entamer l'examen et je ne peux que renvoyer au Catalogue.

NOTICES

ET OBSERVATIONS COMPARATIVES

SUR

LES ÉGLISES DES ENVIRONS DE PARIS,

Par M. Anthyme SAINT-PAUL,

Membre de la Société française d'archéologie.

Les environs de Paris me paraissent peu connus au point de vue archéologique; quelques églises grandes ont seules acquis une certaine célébrité ; mais les petits monuments encore conservés dans les campagnes sont à peu près oubliés. C'est pourtant dans les édifices ruraux que l'on peut apprécier le mieux l'architecture originale de chaque région. Qui ne sait que les cathédrales, au XIIIe siècle, étaient souvent construites par des architectes étrangers et par des ouvriers venus de tous les pays ? Un pauvre curé de village ou de petite ville, fût-il aidé par les dons de quelque riche abbaye, de quelque seigneur, ou par les aumônes des fidèles, était presque toujours réduit à se servir des bras de ses paroissiens ou des ouvriers du voisinage ; les petits édifices élevés ainsi étaient purs de toute influence étrangère. Qui ne connaît, d'un autre côté, l'importance de la région archéologique dont Paris semble être le centre ? Là, nous dit-on, est né le style ogival; car c'est bien dans l'Ile-de-France que cette ravissante ar-

[illegible] à enfanter ses premières merveilles. Je ne crois pas, cependant, que les architectes parisiens aient créé en une [illegible] de leur [illegible] tous les éléments du nouvel art; ceci dit en passant, avec intention de revenir là-dessus à l'occasion, je me laisse aller à penser que, dans la question des origines du style ogival, un examen un peu détaillé des petites églises de cette région, qui a vu les premières cathédrales gothiques, ne serait pas sans utilité. On pourrait examiner si les maçons des campagnes ont suivi le grand mouvement artistique de la fin du XIIe siècle, et s'ils ont adopté les premiers le style qui se développait chez eux et se répandait, avec une merveilleuse rapidité, dans tout le nord de la France.

Heureusement, les documents ne manquent pas; la plupart des églises anciennes des environs de Paris conservent des parties considérables des XIIe et XIIIe siècles; on peut y suivre la transition du plein-cintre à l'ogive, et, pour le dire dès maintenant, cette transition semble avoir été, dans les campagnes, presque aussi rapide que dans les grandes villes. L'ogive adoptée, le style ogival la suit presque immédiatement.

Je ne prétends nullement être le premier à reconnaître l'importance archéologique de la région parisienne ou à décrire les églises rurales qu'elle comprend. Plusieurs de ces églises sont décrites et figurées dans l'ouvrage de M. Baudot, intitulé : *Églises de bourgs et villages*, et souvent citées dans le *Dictionnaire raisonné* de M. Viollet-le-Duc; mais les auteurs n'ont eu nullement l'intention de les comparer entre elles et de déduire leurs caractères généraux. D'ailleurs, le *Bulletin monumental* a peu entretenu ses lecteurs de la région qui va m'occuper; les notices qui suivent auront donc pour eux l'attrait et l'intérêt de la nouveauté. Je regrette seulement que, parmi les savants archéologues qui habitent

Paris ou y séjournent souvent, aucun (à ma connaissance) n'ait pu profiter de ses promenades pour faire ce travail de descriptions et de comparaisons auquel je vais me livrer. Le lecteur y eût gagné, car mon inexpérience de la construction et mes yeux de Commingeois, habitués à voir des églises romanes et de petits donjons carrés, m'exposeront à des méprises. Je serai donc forcé, pour les éviter, de n'être pas toujours complet, et je serai le premier à désirer, si je n'ai pas été précédé, d'être bientôt suivi dans le travail que j'entreprends, de voir ce travail contrôlé, étendu, complètement refait par un des savants qui ont les connaissances nécessaires pour s'occuper avec fruit de la région parisienne. Si j'ai seulement concilié de l'intérêt et de l'affection à ces bonnes églises des environs de Paris, mon but sera atteint.

Mais leur importance archéologique n'est pas leur seul mérite. Il me semble qu'elles sont aussi d'excellents modèles à suivre dans la construction de nos églises de campagne, modèles ignorés et laissés de côté par tous les architectes. On nous bâtit des églises dans le style ogival de tous les pays, souvent dans un style *éclectique* n'appartenant à aucune région parce qu'il emprunte à toutes ; et je n'ai pas encore vu de nouvel édifice pour lequel on se soit inspiré de la région parisienne, où le style ogival est si pur, non-seulement dans les grands édifices, mais encore dans la moindre construction rurale.

Les amateurs du style grec vont l'étudier à Athènes, ceux du style romain vont l'étudier en Italie. Pourquoi donc le style roman ne serait-il pas étudié en Angoumois ou en Auvergne, par exemple, et le style ogival dans les environs de Paris? Le voyage à faire ne serait pas aussi long. Je suis loin d'admettre que toutes les régions de la France doivent adopter le style parisien, qui d'ailleurs n'est nullement propre à devenir universel ; mais pourquoi ne pas s'en inspirer dans

le pays même, où je n'ai guère vu jusqu'ici que de pâles contrefaçons des monuments de toutes les autres parties de la France ? Pourquoi ne pas s'inspirer partout sinon de ses formes, du moins de son esprit, des enseignements qu'il fournit ?

Je diviserai mon travail en cinq parties. Les quatre premières comprendront quatre régions se trouvant, par rapport à Paris, à l'ouest (j'ajouterai à la première partie tout le département de la Seine, pour ne pas être obligé de le fractionner), au nord, à l'est et au sud. Chacune sera une suite de notices particulières, dans lesquelles je suivrai les divisions administratives, en partant des cantons les plus rapprochés de Paris. Je ne fixerai pas d'avance les limites où s'arrête le style parisien : je marcherai toujours devant moi jusqu'à ce que je trouve un autre style. Comme les limites de la région parisienne ont dû changer selon que l'influence architecturale des provinces voisines était plus ou moins prononcée, je prendrai pour base les édifices des XIIe et XIIIe siècles ; à ces époques, l'école parisienne est plus nettement tranchée, plus influente, plus intéressante.

Dès à présent, cependant, je crois pouvoir dire que cette école des XIIe et XIIIe siècles ne me paraît pas dépasser : à l'ouest, Mantes et Rambouillet (dans cette région de l'ouest, le style est souvent imprégné par une influence étrangère qui a pénétré presque jusqu'aux portes de Paris) ; au nord, Pontoise et Senlis ; à l'est, la limite orientale du département de Seine-et-Marne ; au sud, Nemours, Malesherbes, Étampes. Mais qu'on veuille bien ne considérer ces limites que comme provisoires.

Dans la cinquième partie, je me livrerai à des travaux de comparaison fournis par les descriptions précédentes ou par des notes que je n'aurai pu encore utiliser. Mon but n'est pas de dire un dernier mot, mais de faire une ébauche : je

serai trop heureux si cette ébauche est bonne à quelque chose et mérite ensuite de devenir, en d'autres mains, une œuvre plus complète.

Si l'on veut déjà se faire une idée des richesses archéologiques des pays voisins de Paris, ou bien en visiter quelques monuments, on trouvera des notices brèves, mais exactes et presque toujours inédites, dans l'excellent guide des *Environs de Paris illustrés*, par M. Ad. Joanne, membre de la Société française d'archéologie. La seconde édition de ce livre, qui vient de paraître à la librairie Hachette (prix 8 fr.) a été considérablement améliorée sous rapport archéologique; tous les édifices anciens, jusqu'à la moindre église de village, y sont ou décrits ou simplement signalés.

I.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET RÉGION DE L'OUEST.

A. — Seine.

CANTON DE COURBEVOIE.

Ce canton est l'un des moins riches des environs de Paris en églises du moyen-âge. L'église du chef-lieu est un temple rond fort disgracieux du siècle dernier. Celle d'*Asnières*, de la même époque, est aussi peu intéressante. Celle de *Gennevilliers*, de la fin du XVIe siècle, est conçue, malgré son style, d'après les traditions gothiques; d'ailleurs les dispositions qui avaient prévalu au XVe siècle se sont assez bien conservées jusqu'à nos jours dans beaucoup d'édifices religieux des campagnes.

Église de Colombes. — Trois nefs des XVIe et XVIIe siècles. Le nombre des arcades de la nef n'est pas le même

dans les deux collatéraux, couverts, ainsi que la nef, par des charpentes apparentes. Deux travées voûtées en nervures prismatiques forment le chœur. A droite, la seconde travée du collatéral se termine par un mur droit (disposition commune dès le XIIIe siècle), à la naissance de l'abside à pans qui forme le sanctuaire. Cette abside donne les cinq côtés d'un octogone à quatre grands côtés et à quatre petits côtés. A gauche, les deux travées sont romanes de transition et constituent la partie la plus intéressante de l'église. La première, sur plan un peu barlong, soutient, sur des colonnes monocylindriques à chapiteaux romans et sur des arcades en ogive de transition, un clocher roman ; la seconde forme une abside circulaire aussi du XIIe siècle.

Le clocher est percé, sur chaque face, à l'étage du beffroi, de deux longues baies en plein cintre séparées par une colonne qui monte jusqu'à la corniche. D'autres colonnes adoucissent les angles de la tour et remplacent les contreforts. Le clocher de Colombes n'est guère parisien par son ordonnance, mais sa position devant une abside latérale se retrouvera bien souvent. J'aurai plus tard l'occasion de m'étendre sur ce sujet.

Église de Nanterre. — Façade du XVIIIe siècle ; trois nefs non voûtées du XVe ou du XVIe, séparées par des piliers monocylindriques à chapiteaux nus. L'abside (à pans) et la travée qui la précède sont du XIVe siècle. La tour s'élève sur cette travée, et flanque l'abside à droite ; l'étage du beffroi, par une singularité unique (je crois) aux environs de Paris et rare partout ailleurs, est percé sur chaque face d'une seule baie (XIVe siècle) fort disgracieuse, et si large qu'elle a dû être divisée plus tard par un pilier qui monte jusqu'à la pointe de l'arc.

Église de Puteaux. — Abside à pans et nef unique voûtés

en bois, du XV[e] siècle. Contreforts intérieurs supportant les entraits; à l'extérieur, ils sont remplacés par des niches séparant les fenêtres. Fenêtres à trois divisions et réseau plus rayonnant que flamboyant.

Église de Suresnes. — XV[e] siècle. Nef unique et abside à pans irréguliers dont les fenêtres présentent ce meneau bifurqué si commun en Normandie. Clocher sur la façade, à droite, mais pris sur la largeur de la nef; l'étage supérieur est percé de deux baies jumelles moins grandes que de coutume.

CANTON DE NEUILLY.

Église de Boulogne. — Monument historique, remarquable, XIV[e] siècle. Il faut observer que les églises de la deuxième moitié du XIII[e] siècle, du XIV[e] et du commencement du XV[e] sont rares dans les environs de Paris : celle de Boulogne est donc précieuse, à cause de sa date, qui est, d'ailleurs, connue d'une manière précise. Nous savons qu'elle fut achevée en 1348 : elle avait été fondée en 1319, alors que le village actuel n'existait pas encore, par des habitants de Paris et des environs revenus d'un pèlerinage à Boulogne-sur-Mer. Une inscription encore conservée nous donne le nom d'un des fondateurs :

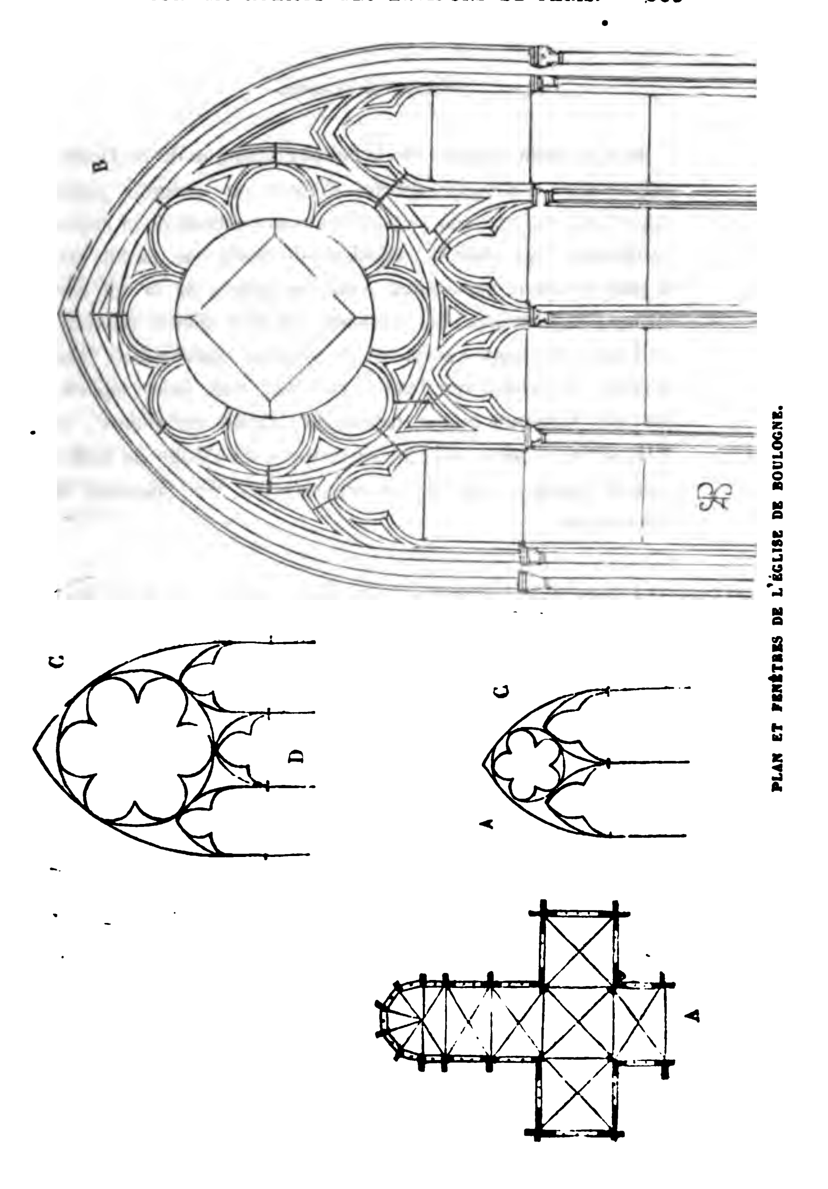
Cy devant gist soubz cette lame
Nicolas Mygette dont lame
Veille dieu mettre en paradis
Et est ung des premiers jadis
Fondateur de ceste chapelle
Du nom de la vierge puscelle
Qui trespassa semedittan
Mil trois cens trente sept et ung

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Le plan figuratif A de la plus grande partie de l'église, que je donne page suivante, me dispensera d'une longue description. Les transepts sont modernes et conformes au projet primitif. La porte occidentale est fort gracieuse. Elle se compose d'une baie carrée encadrée de moulures, d'une arcade ogivale surélevée, à une seule voussure et laissant au-dessus du linteau un tympan orné d'enroulements et de roses, occupé, à sa partie supérieure, par un quatre-feuilles dans lequel est sculptée la Vierge Mère, assise sur un navire et entourée de deux anges qui sonnent de la trompette. Au-dessus de la porte, large fenêtre dont voici le dessin B (page suivante). Des fenêtres semblables se trouvent au mur terminal de chaque croisillon. Les autres fenêtres sont à deux ou à trois divisions. Les esquisses en *silhouettes* suivantes C (page suivante), donneront une idée de leurs réseaux. Le réseau D se trouve dans plusieurs églises de la ville de Paris, et il paraît avoir été fort usité dans tout le nord de la France pour les fenêtres à trois divisions.

Le chœur est la partie la plus ancienne de l'église : les profils de la nef se rapprochent des formes prismatiques, et les faisceaux de colonnettes y sont déjà privés de chapiteaux.

Une balustrade formée de triangles curvilignes subtrilobés fait le tour de l'édifice à la naissance des toits et des pignons. Une jolie flèche ogivale moderne, en charpente, surmonte l'intertransept.



PLAN ET FENÊTRES DE L'ÉGLISE DE BOULOGNE.

Philippe de Gueldres, la réunion des États, convoqués pour statuer sur l'émancipation du duc Antoine.

C'est de 1849 seulement que datent les premiers efforts sérieux faits pour la restauration du Palais ducal. A cette époque, le vestibule d'entrée, coupé en deux par un mur, servait, d'un côté, de lieux d'aisances à la préfecture; de l'autre côté, de magasin à la ville. La belle galerie sur la cour était affectée à des écuries pour les chevaux des gendarmes, dont le fourrage et l'avoine étaient placés dans la Galerie des Cerfs, transformée depuis longtemps en grenier.

Le Comité du Musée lorrain, institué au mois de mai 1850, a dû conquérir tous ces locaux, l'un après l'autre, puis les faire successivement restaurer. Il y est heureusement parvenu, soit à l'aide d'une souscription nationale, encore ouverte aujourd'hui, soit à l'aide des allocations que lui ont accordées le gouvernement, le département et la ville de Nancy. Il a dû, en outre, rassembler les objets qui forment déjà sa collection.

Le Musée a été inauguré le 10 septembre 1850, en présence du Congrès scientifique de France, tenant à Nancy sa XVII[e] session, et la première salle a pu être ouverte au public le 25 août 1851. L'inauguration solennelle de la Galerie des Cerfs a eu lieu, le 20 mai 1862, en présence des principales autorités de la ville et du département, et d'un foule immense de personnes, jalouses de témoigner leurs sympathies pour l'entreprise à laquelle s'est dévoué le Comité du Musée lorrain, et qu'il a poursuivie sans relâche jusqu'à ce jour (1).

Plusieurs morceaux du musée lapidaire méritent d'être dessinés et publiés. J'ai regretté de ne pouvoir en faire photographier quelques-uns; mais il m'eût fallu pour cela rester au moins deux jours à Nancy.

(1) Notice de M. Le Page, en tête du catalogue du Musée lorrain.

Je me bornerai à citer quelques-uns de ces objets pour donner une idée de l'intérêt qu'offre le musée et des richesses qu'on a pu y réunir en quelques années seulement

Autel gallo-romain trouvé, en 1843, près de Lorquin (Meurthe). — Sur la face antérieure est sculptée une Cérès, au manteau long, fort bien drapé. Cet autel, trouvé debout au milieu de débris de tuiles romaines et de morceaux de ciment formé de chaux et de briques concassées, était à 2 mètres de profondeur, dans une enceinte carrée et murée, où l'on descendait par plusieurs marches.

Petit autel consacré à la Fortune domestique, trouvé à Grand (Vosges).

Petit autel offrant l'effigie de Mercure, trouvé à Scarpone (Meurthe).

Autel païen, trouvé près du hameau de Blanzey (Meurthe), à côté de fûts de colonnes et de chapiteaux. — On y voit le bassin qui recevait le sang des victimes et des enroulements simulant les draperies qui recouvraient l'autel. Il est absolument semblable à ceux que l'on remarque sur des centaines de médailles de Haut et de Bas-Empire.

Apollon. Bas-relief en grès, trouvé près de Sarrebourg (Meurthe). — Le dieu a la main gauche appuyée sur sa lyre, tandis que de la droite il tient le *plectrum*. On remarque derrière la tête le nimbe ou disque lumineux, attribut des dieux et des héros. Un cygne est à ses pieds. A la gauche du dieu, s'élève un laurier surmonté de l'épervier qui lui était consacré. Travail barbare.

Mercure. Bas-relief en grès rouge, trouvé près de Giriviller (Meurthe).

Mercure. Bas-relief en grès rouge. Même provenance. — Ces deux bas-reliefs étaient encastrés dans l'une des parois des murailles d'une chambre de 3 mètres 50 centimètres en carré sur 2 mètres de hauteur, dont on a pu reconnaître

autres églises de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe. La grande voûte n'a donc que deux compartiments. Les arcades de la nef et toute l'ordonnance supérieure reposent sur de grêles colonnes monocylindriques dont les chapiteaux, vigoureusement sculptés, ont des tailloirs carrés. Le trifo-ium comprend, à chaque travée, trois arcades encadrées par une grande ogive : l'arcade du centre est un peu plus haute que s s sœurs. Au-dessus s'ouvre un œil-de-bœuf, formant le clérestory. Les nervures des grandes voûtes reposent sur des faisceaux de trois colonnettes reposant sur les tailloirs des colonnes monocylindriques. Arcs-boutants à l'extérieur du chœur.

Le clocher, du XIVe siècle, s'écarte beaucoup du type habituel. A l'étage supérieur, il est percé de deux longues baies surmontées d'un quatre-feuilles à jour et encadrés par une grande ogive. Le meneau central a été remplacé, au XVIe siècle, par une colonne qui paraît trop grosse.

CANTON DE CHARENTON.

Bonneuil. — Église sans intérêt ; la dernière travée du chœur, seule partie ancienne, date du XIIIe siècle ; elle est élevée sur plan carré, sans bas-côtés, et voûtée en arêtes.

Champigny-sur-Marne. — Monument historique fort intéressant. Trois nefs ; la nef principale a quatre travées comprenant chacune deux travées de bas-côtés. Les collatéraux se terminent par un mur droit, et la grande nef par une petite abside semi-circulaire. Tout l'édifice paraît dater des premières années du XIIIe siècle.

La porte occidentale, en plein-cintre, est entourée d'un simple tore qui descend le long des jambages sur une base fort simple. Au-dessus s'ouvrent deux courtes et larges baies

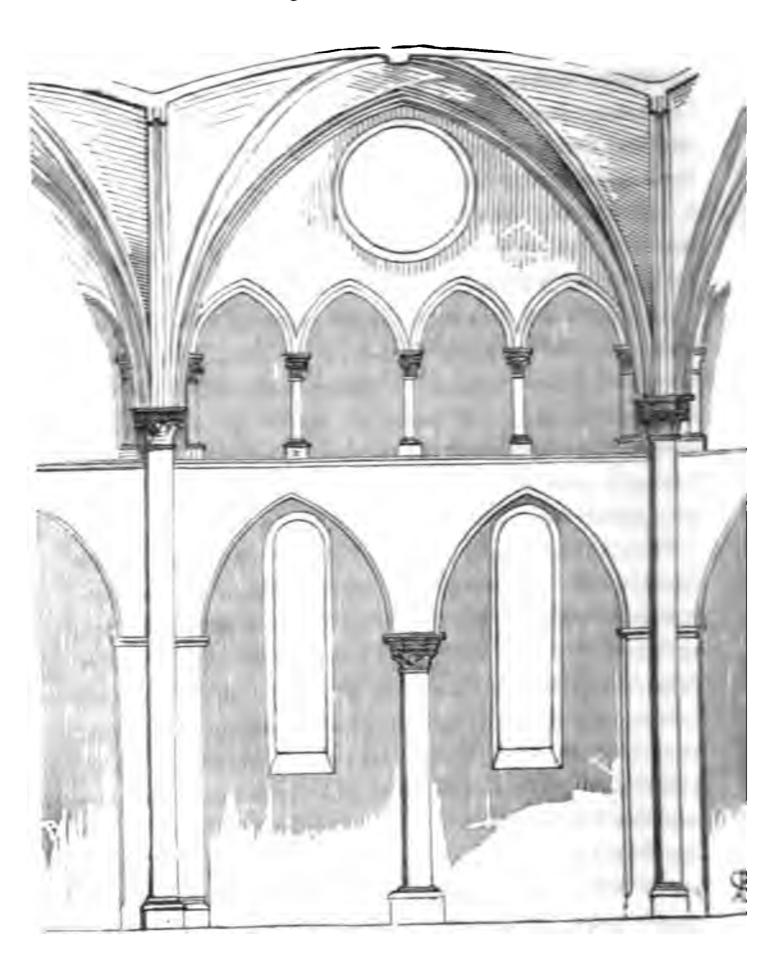
ogivales surmontées d'un oculus ; ces trois ouvertures sont encadrées par une grande ogive correspondant au formeret de la grande voûte.

Les fenêtres et les voûtes des bas-côtés sont en plein-cintre; les arcades donnant sur la grande nef sont seules en ogive. Les voûtes basses sont dépourvues de nervures, si ce n'est aux deux dernières travées. Les arcades de la nef reposent alternativement sur une colonne cylindrique et sur un pilier à angles droits flanqué d'une colonne. A l'extérieur des bas-côtés, les contreforts n'existent qu'au droit des arcs-doubleaux de la grande voûte.

Au-dessus des arcades de la nef règne un triforium, qui laisse voir la charpente du toit des bas-côtés. Cette galerie comprend quatre arcatures à chaque double travée; immédiatement au-dessus est percé un oculus qui constitue le clérestory. Le formeret vient encadrer et triforium et oculus; il perce le mur et apparaît à l'extérieur, encadrant l'oculus, qui apparaît seul au-dessus du toit des bas-côtés.

Voici le dessin d'une travée de l'église de Champigny, vue à l'intérieur (V. la page suiv.); il mettra le lecteur en état d'apprécier l'intelligence avec laquelle les maîtres maçons des environs de Paris, au XIIIe siècle, ont su construire de petites églises complètes, avec bas-côtés, galeries et ouvertures supérieures, sans donner à la nef principale beaucoup de hauteur, sans percer de larges fenêtres, et souvent sans établir d'arcs-boutants. A Montreuil, nous avons déjà vu des œils-de-bœuf tenant lieu des hautes fenêtres; mais le triforium et l'oculus, au lieu de se resserrer l'un contre l'autre et de se laisser encadrer par le formeret, sont séparés par une arcade ogivale, et la grande voûte, prenant naissance au-dessus du triforium, atteint une assez grande élévation. A Champigny, l'économie sur la hauteur est plus complète, et l'élégance de l'édifice n'est pas moins grande, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

C'est sur le type de l'église de Champigny que sont construites beaucoup d'églises parisiennes de la fin du XII[e]



siècle et du commencement du XIII[e]. Après cette époque, on se passa de triforium et de clérestory ; ou bien il n'y eut

plus que de véritables fenêtres supérieures, et seulement dans les églises quelque peu importantes. Nous avons vu, à Nogent, et nous verrons ailleurs que, même au XIIIe siècle, on ne profitait pas toujours du moyen si simple employé à Champigny pour avoir des jours sous les grandes voûtes.

Dès le XIII[e] siècle, le clocher de l'église de Champigny s'élevait sur l'avant-dernière travée du collatéral de gauche. Il a été refait depuis le XVII[e] siècle ; mais l'étage du beffroi est percé, sur chaque face, de deux longues fenêtres surmontées d'un oculus, disposition imitée, sans doute, du clocher de Créteil, qui date du XII[e] siècle.

Les bas-côtés ont été complètement restaurés il y a peu de temps ; la forme en plein-cintre de leurs arcades aurait pu me rendre cette restauration suspecte, si la porte d'entrée, qui n'a pas été retouchée, n'était elle-même en plein-cintre, et surtout si, dans un grand nombre d'églises, je n'avais vu le plein-cintre employé concurremment avec des ogives, des chapiteaux et des profils déjà gothiques. Beaucoup de clochers sont un exemple frappant de cette singularité : complètement romans, ils sont assis sur des arcades ogivales reposant elles-mêmes sur des chapiteaux à crochets. Je ne citerai que le clocher de Notre-Dame d'Étampes, fort connu, et qui appartient à la région parisienne.

Créteil. — Monument historique ; commencement du XIII[e] siècle. Trois nefs, six travées, pas d'absides. Arcades de la nef reposant sur des colonnes monocylindriques dont les tailloirs ont la forme d'un octogone à quatre grands côtés. Sur les arcades, triforium s'ouvrant par trois ouvertures dont les ogives reposent sur des trumeaux biseautés avec bases et impostes. La voûte principale est en bois et en berceau pour les quatre premières travées ; les deux dernières travées sont éclairées chacune par deux petites fenêtres jumelles de chaque

côté ; elles sont voûtées à nervures ; des arcs-boutants soutiennent, à l'extérieur, les arcs-doubleaux.

Les bas-côtés sont aussi voûtés en arête. Le mur du chevet est percé de trois longues fenêtres de même largeur, celle du centre étant toutefois un peu plus élevée.

Façade masquée par un porche roman voûté en berceau. Ce porche, en assez mauvais état, a été décrit et figuré par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire* (t. VII, p. 288). Les chapiteaux, d'ailleurs assez intéressants, de ce porche, n'offrent aucun caractère particulier aux environs de Paris. Il en existe d'absolument semblables dans les Pyrénées.

Sur le porche, clocher roman : au premier étage, une petite fenêtre ; au deuxième, une fenêtre à plein-cintre fort longue ; au troisième, deux longues fenêtres en ogive, dont un cordon à pointes de diamant contourne les arcs. Au milieu de chaque face, entre ces longues baies jumelles, oculus simplement biseauté. La tour est terminée par un toit postérieur à double égout.

A l'extérieur de l'église et de la tour, plusieurs corniches à pointe de diamant.

Maisons-Alfort. — XIII[e] siècle ; six travées ; un seul bas-côté à gauche de la grande nef. Toutes les voûtes sont à nervures, excepté à la base du clocher. Piliers formés, comme d'habitude, de colonnes monocylindriques, à tailloirs octogonaux ; sur les tailloirs reposent trois colonnettes en faisceaux à tailloirs carrés. Les socles des colonnettes latérales présentent leur face antérieure suivant la direction des arcs-ogives ; mais les tailloirs sont perpendiculaires ou parallèles aux arcs-doubleaux. Pas de triforium : les fenêtres supérieures sont remplacées par des œils-de-bœuf, sur lesquels ne se dessinent pas les formerets à l'extérieur. Ces œils-de-bœuf sont reproduits au mur de droite, au-dessus des

fenêtres inférieures. De ce côté, les faisceaux de trois colonnettes qui supportent les nervures sont suspendus en encorbellement sur des culs-de-lampe.

Les deux dernières travées ne suivent pas la disposition ci-dessus indiquée. Elles ont plus de portée que les quatre autres dans le sens de la longueur de l'église ; mais elles sont un peu plus basses et sans ouvertures supérieures. Leurs arcs-doubleaux s'appuient sur des pilastres biseautés couronnés de chapiteaux. A gauche, sur l'avant-dernière travée du collatéral, qu'il n'occupe pas tout entière (puisque cette travée est très-barlongue), s'élève une tour romane percée, au deuxième étage, d'une fenêtre simple, et à l'étage du beffroi, de deux fenêtres jumelles dont les cintres reposent sur des jambages cannelés. La flèche, en pierre, est d'époque incertaine ; elle est entourée, à sa base, de quatre pyramidions pleins, plus trapus que ceux de Nogent, et élevés, comme ces derniers, sur un plan en triangle rectangle isocèle.

Toute l'église de Maisons a été restaurée. La façade paraît dater du dernier siècle.

St-Maur-les-Fossés. — Nef sans intérêt, chœur à trois travées et chevet droit, du milieu du XIIIe siècle. Un seul bas-côté, situé à droite. Les grandes voûtes du chœur reposent sur des faisceaux de trois colonnettes qui, à gauche, partent du pavé, et retombent, à droite, sur des piliers dont l'un est formé d'un groupe de colonnettes ; les deux autres consistent en une grosse colonne cantonnée de quatre autres plus minces. La colonne qui fait face à la grande nef n'a pas de chapiteau ; elle est contournée, à la base des trois colonnettes qui soutiennent la grande voûte, par le tailloir commun ; les trois autres colonnes flanquantes ont un chapiteau dont la corbeille n'a que la moitié de la hauteur de la corbeille centrale. Leurs abaques sont carrés, celui de la grosse colonne est cylindrique.

Pas de triforium ; les deux dernières travées sont éclairées, à droite seulement, par des fenêtres fort courtes à meneau, et réseau formé d'une large rose. Les arcs secondaires et la rose sont dépourvus de redents. Le chevet est percé d'une fenêtre à trois divisions.

Les fenêtres des bas-côtés sont flanquées de colonnettes.

Les profils des nervures des voûtes donneraient lieu à quelques observations : je crois devoir les renvoyer à la Ve section.

Le clocher, placé sur le bas-côté, à la première travée du chœur, et reposant en partie sur les piliers gothiques, remonte au moins à la fin du XIIe siècle. Au deuxième étage, fenêtres jumelles reposant sur des colonnes, et de médiocre grandeur. Même ordonnance à l'étage du beffroi sur une échelle un peu plus grande. Toit en bâtière postérieur. Des corniches à modillons ou à pointes de diamant séparent les étages. Les contreforts s'arrêtent au-dessous du deuxième étage, ce qui enlève au clocher la plus grande partie de sa physionomie parisienne.

La date du chœur de St-Maur est à remarquer : parmi les églises du style ogival primitif, bien peu, dans les environs de Paris, sont postérieures aux premières années du XIIIe siècle.

Nogent-sur-Marne. — Église du commencement du XIIIe siècle, à trois nefs ; chevet droit percé d'un triplet semblable à celui de Créteil ; pas de triforium ni de clérestory. Les premières travées ont été remaniées à la fin du XVe siècle ; la plupart des piliers sont monocylindriques et surmontés de faisceaux de trois colonnettes forts courts, puisque la grande voûte prend naissance à une faible hauteur.

Trois de ces faisceaux descendent jusqu'au pavé et s'appuyent sur des piliers rectangulaires, ce qui n'était pas d'usage fréquent.

Le clocher, plus ancien, s'élève à gauche, sur la travée qui, en venant du chevet, est la troisième. Le dessin suivant



montre assez bien son ordonnance. La flèche, en pierre, paraît remonter au XIII[e] siècle.

(La suite à un autre numéro).

LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A FLERS
EN 1868;

Par M. G. BOUET,

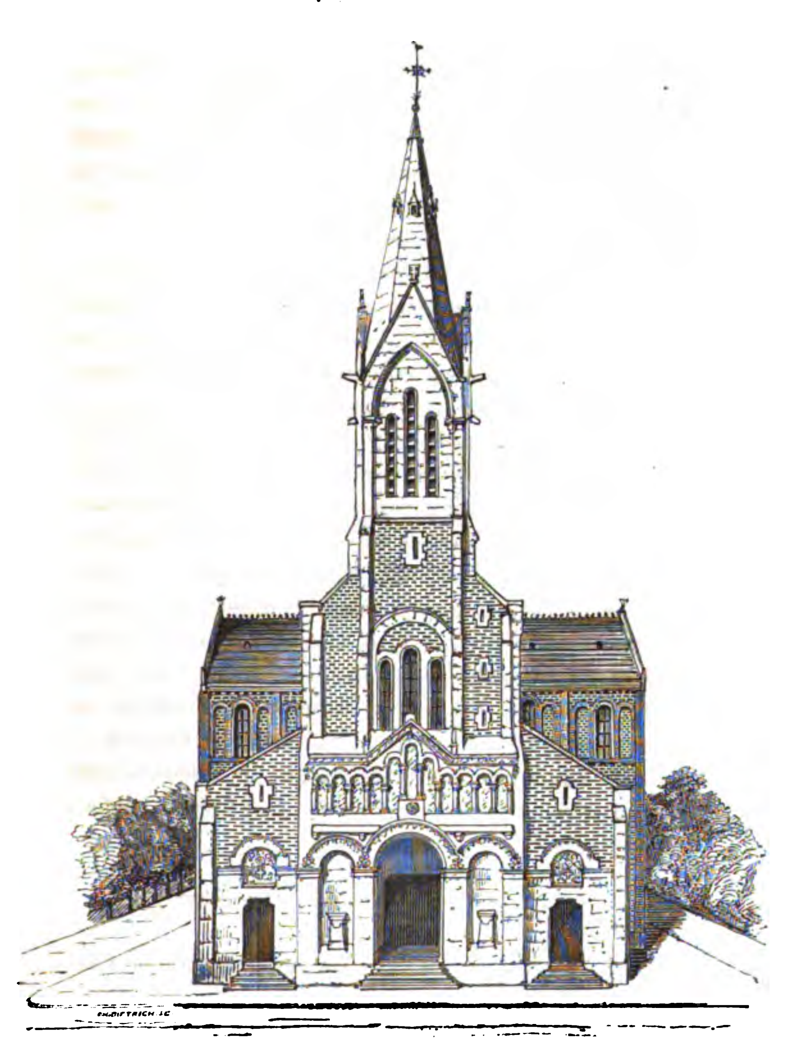
Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Rien n'est plus intéressant que de revenir au bout de vingt années visiter un pays que l'on avait exploré un quart de siècle auparavant. Sous ce rapport, la Société française d'archéologie rend de grands services en se réunissant partout où le Congrès provincial de l'Association normande tient ses assises, pour constater les changements et trop souvent les destructions qui ont eu lieu dans la dernière période écoulée.

C'était à Flers que l'Association était en session en juillet 1868, et les excursions de la Société française d'archéologie pendant le congrès ont été d'un haut intérêt. M. R. Bordeaux, M. Ch. Vasseur, M. de Glanville, M. Cattois et bien d'autres avaient trop d'observations neuves et judicieuses à faire pour qu'il pût en être autrement.

LA NOUVELLE ÉGLISE DE FLERS.

La ville de Flers a fait construire récemment une vaste église, dont les plans ont été donnés par M. Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement, connu par d'importants travaux. Nous croyons devoir reproduire la façade de cet édifice remarquable d'après une photographie que nous devons à M. Canivet, de Chamboy, inspecteur de l'Associa-



FAÇADE DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE FLERS.
(D'après une photographie de M. Canivet.)

tion normande et membre de la Société française d'archéologie (Voir page précédente). M. de Glanville, de Rouen, a visité avec attention et intérêt l'église nouvelle, et, dans la séance publique qui s'est tenue le 11 juillet, a résumé les opinions de ses collègues et les siennes dans une improvisation qui a d'autant plus intéressé les auditeurs qu'il s'agissait du monument le plus important de la cité.

M. de Glanville, après avoir rendu justice à l'ensemble, a présenté quelques observations critiques sur les détails. M. Cattois a, de son côté, formulé quelques *desiderata* au point de vue liturgique. Il reconnaît toutefois que cette œuvre est meilleure que beaucoup d'autres, en ce que, malgré sa prétention à l'originalité, elle est plus archéologique. Plusieurs membres ont demandé pourquoi l'architecte avait établi un clocher franchement gothique sur une façade franchement romane. Les deux bases de statues des deux côtés du portail ont aussi été critiquées, car elles appartiennent à un style étranger au moyen-âge. En somme, l'église de Flers est un monument important, et M. de La Sicotière, répondant aux divers reproches articulés dans la discussion, a réclamé pour l'art religieux du XIXe siècle la liberté et l'initiative qui pourra le conduire, selon lui, à des résultats satisfaisants, en donnant satisfaction aux habitudes que les mœurs actuelles ont introduites dans le temple comme dans l'édifice public et dans la maison privée.

EXCURSION A L'ABBAYE DE BELLE-ÉTOILE.

Plusieurs membres ont visité, pendant le Congrès de Flers, les ruines de l'abbaye de Belle-Étoile.

Nous allons rappeler, en quelques mots, les principaux faits qui concernent cet établissement religieux.

« *L'abbaye de Belle-Étoile*, dit Hermant dans son His-

TOIRE MANUSCRITE DU DIOCÈSE DE BAYEUX, *est sitvée dans vn fond au pied d'vne petite montagne, dans la paroisse de St-Jean de Cerisy. Il y avait en ce liev vn petit hermitage où vn solitaire faisait sa demeure, que Henry de Beaufou, officier de considération, érigea en abbaye. On doit compter povr le premier abbé de cette abbaye cet homme qui habitait le petit désert. Il s'appelait Jean et fut élu abbé de Belle Étoile le 21 octobre de l'an* 1218. » L'ermitage de St-Jacques de Cerisy était d'abord sous la juridiction de l'abbaye de Lonlay qui, peu auparavant, en 1213, avait exempté les ermites, à condition toutefois de ne pas entrer dans l'ordre de Cîtaux. Ils purent donc prendre l'habit blanc des religieux de St-Norbert, que leur offrait Henri de Beaufou. Celui-ci, dit M. Hurel, régent du collége de Falaise, dans un article publié dans l'*Orne pittoresque*, « *avait résolu de bâtir une abbaye, mais ne savait où l'asseoir, quand le ciel fixa ses intentions en laissant apercevoir au milieu du jour une étoile que son épouse aperçut dans une fontaine du voisinage.* » Les religieux descendirent donc dans la vallée, et l'abbé Jean commença à construire une église. « *Joannes prius Heremita postea canonicus et inceptor hujus ecclesiæ* », dit le *Neustria pia*. Henri de Beaufou étant mort vers ce temps, sa veuve Édicia, qui mourut en 1234, termina les constructions : *abbatiam perfecit;* mais il semble qu'ici, comme dans beaucoup d'autres abbayes, la première église n'était que provisoire. En effet, nous lisons dans le même ouvrage : *Horum primogenitus donationem fecit in fundamento majoris ecclesiæ quam extruxit anno* 1238 (1) »

(1) M. Hurel fait remarquer qu'il n'a pas rencontré de trace de cette légende avant le XVIII[e] siècle.

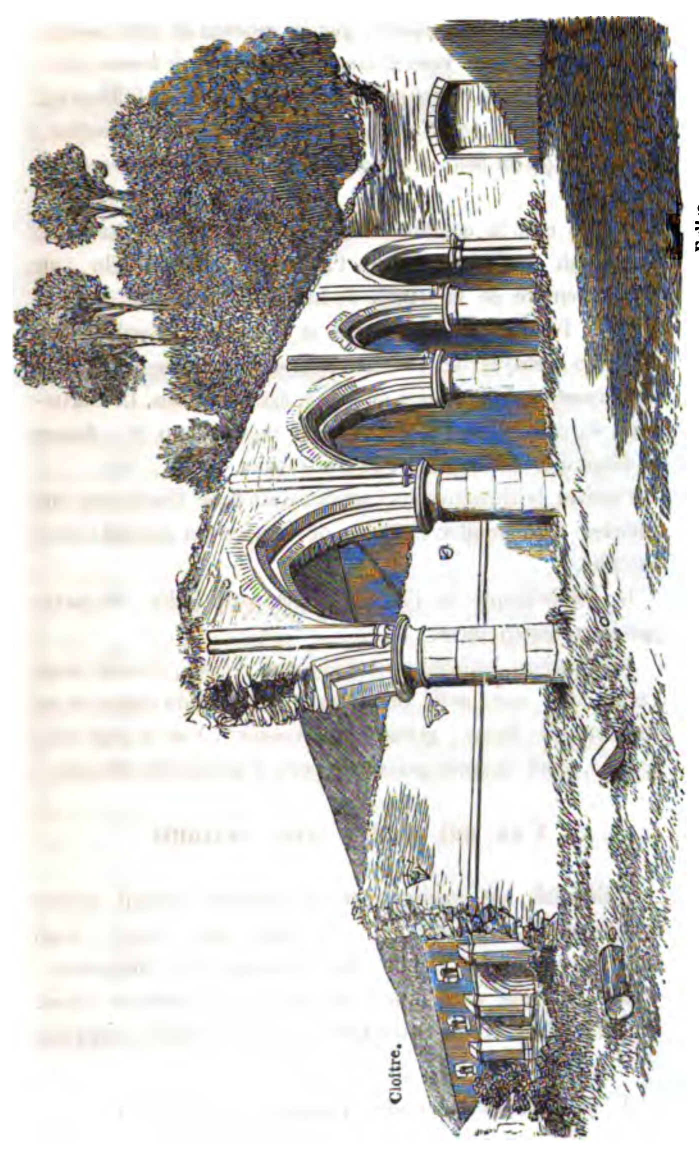
C'est de la nef de cette église que la Société a visité les restes (Voir la planche).

L'histoire de cette abbaye se borne à une liste d'abbés, à partir de cette époque jusqu'aux temps des guerres des Anglais. Les monts de Cerisy (*Mons argenteus*, disent les anciennes cartes du dioc. de Bayeux) attirèrent l'attention du roi d'Angleterre, qui les fit sonder, espérant y trouver des mines d'argent.

L'abbaye avait probablement, comme l'abbaye voisine de Lonlay, eu beaucoup à souffrir dans cette époque de guerres; car, en 1496, l'abbé Le Gallier commença la reconstruction du cloître; les travaux furent continués par ses successeurs. De ces cloîtres, il reste le côté occidental, qui se compose d'une galerie surmontée d'un étage qui, probablement, servait de dortoir (Voir B, page suivante). Ce cloître n'est pas voûté, mais les poutres en sont ornées de belles moulures et de quelques feuillages habilement taillés au milieu de la poutre, dans une position peu habituelle. Mais à peine les ravages de la guerre étrangère étaient-ils réparés, que de nouveaux désastres vinrent fondre sur l'abbaye. Le capitaine Saint-Sauveur, avec une bande de Calvinistes, la pilla. La conversion de Henri IV semblait devoir être pour l'abbaye une garantie de tranquillité. Mais l'abbé avait fait partie de la Ligue. Henri IV confisca les biens de l'abbaye, les donna, en 1589, à un calviniste, le baron de Larchamp, Antoine de La Croix; puis remplaça l'abbé disgracié par un homme sans énergie qui laissa dilapider son abbaye.

Le fougueux baron, dit M. Hurel, auquel nous faisons de nombreux emprunts, *se cantonna dans l'abbaye avec ses femmes et ses varlets, après avoir forcé les religieux à se retirer dans leur oratoire. Le Parlement, informé de l'état de Belle-Étoile, y envoya un de ses conseillers, M. Turgot* (1),

(1) Le même conseiller avait aussi été chargé, la même année, d'une mission semblable à l'abbaye de St-Étienne de Caen.



RUINES DE L'ÉGLISE ET DU CLOITRE DE L'ABBAYE DE BELLE-ÉTOILE.

et statua, sur son rapport, que les revenus de cette maison seraient employés à relever ses ruines, et que le baron calviniste serait forcé de déguerpir, sous peine de 3,000 escus. Malgré cet arrêt, de Croix continua de jouir de ce bénéfice; ce ne fut qu'au bout de vingt-cinq ans que l'on parvint à le chasser.

Tandis que la conduite du calviniste Antoine de La Croix entretenait le désordre dans l'abbaye de Belle-Étoile, un autre membre de la famille de Larchamp, religieux de cette abbaye, l'édifiait par ses vertus et rétablissait l'ordre dans plusieurs abbayes de Prémontrés, entre autres à l'abbaye d'Ardennes, où il mourut en 1654, âgé de 84 ans. Le Cartulaire de cette abbaye, cité par M. de Caumont (1), donne le détail de ses réformes et de ses travaux.

Pendant la Révolution, l'administration de Tinchebray fut autorisée à dépouiller l'abbaye de tout ce qui pouvait servir au culte.

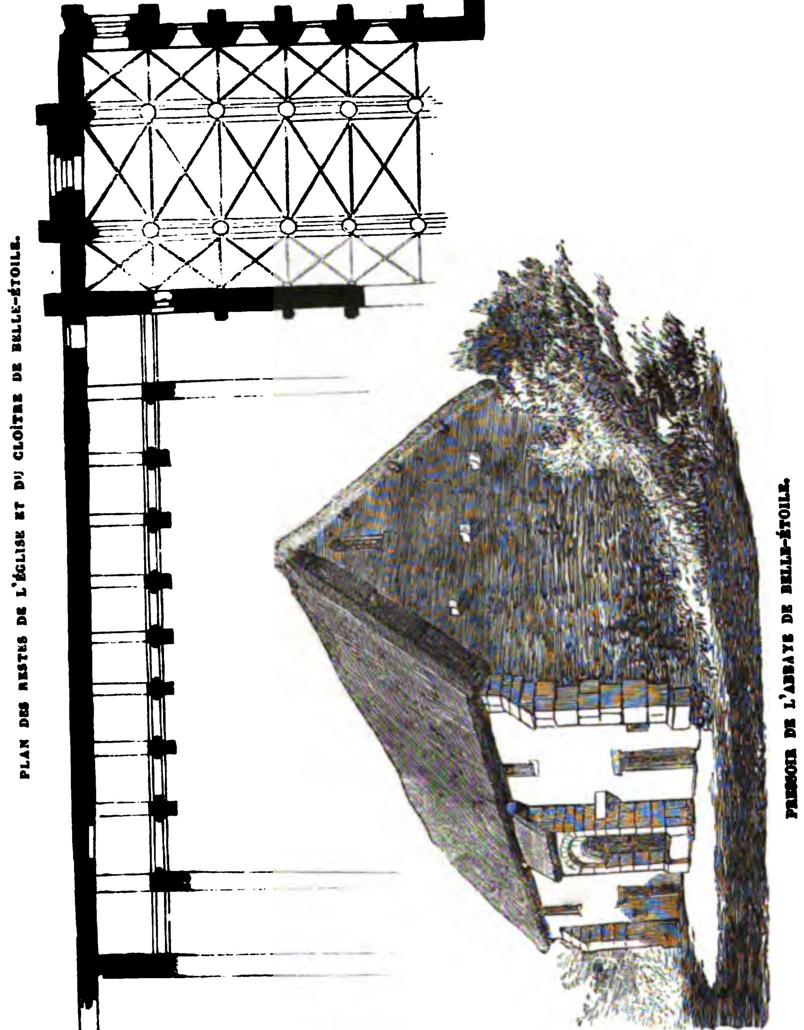
La bibliothèque de l'abbaye fut en partie pillée, en partie portée au département.

Des anciens bâtiments de l'abbaye, il reste, comme nous l'avons dit, une partie de la nef, un côté du cloître et un bâtiment de ferme, grange ou pressoir (Voir la page suivante), dont la porte principale porte l'inscription suivante :

L'an mil quatre cents soixante

L'abbatiale est moderne et ne présente aucun intérêt architectural. On avait, il y a vingt ans, essayé, mais sans succès, d'y établir des fabriques de couperose, d'alun, d'acide vitriolique, de savon et de tissus de coton. Quant à l'ermitage de St-Jacques, un riche anglais, dans son

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, p. 80 et 81.



PLAN DES RESTES DE L'ÉGLISE ET DU CLOÎTRE DE BELLE-ÉTOILE.

PRESSOIR DE L'ABBAYE DE BELLE-ÉTOILE.



IF DE LA LANDE-PATRY.

admiration pour la belle vue dont on jouit du sommet de cette hauteur isolée, y vient de faire bâtir un château considérable.

L'abbaye s'était élevée, comme nous l'avons dit, sur la paroisse de St-Jean-de-Cerisy, qui dépendait de l'abbaye de Lonlay. L'église St-Jean a été en grande partie reconstruite et est fort laide, comme la plupart des églises modernes de cette contrée; la partie la plus ancienne est son clocher qui, sauf l'étage supérieur et le bas de la façade, paraît remonter au XI[e] siècle.

Sur la route de Flers à l'abbaye de Belle-Étoile, on passe par La Lande-Patry. Cette localité est ancienne, car son château, dont il reste peu de chose, passe pour avoir reçu Harold. Il est fâcheux que les murs de ce château, qui subsistaient encore il y a peu de temps, ayent été démolis et convertis en balast pour le chemin de fer; ils offraient, comme ceux du donjon de Gisors et comme quelques autres, des cavités intérieures résultant de la décomposition des pièces de bois qui avaient dans l'origine formé des enchaînements à l'intérieur pour les garantir de l'écartement qui aurait pu s'y produire. L'intérieur de l'église de La Lande-Patry est plus remarquable que l'extérieur ne le ferait supposer; les deux ifs énormes qui l'accompagnent (Voir page précédente) attirent surtout l'attention; ils sont presque de grosseur égale, d'environ 12 pieds de diamètre; un des deux, qui est creux, peut, dit-on, contenir douze personnes assises.

L'ANCIENNE

CATHÉDRALE SAINT-NAZAIRE,

A BÉZIERS;

Par M. le baron J. DE V[illegible],

Inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A M. DE CAUMONT.

Vous avez désiré que je vous rendisse compte de nos communes impressions en visitant la cathédrale de Béziers. Je devais les communiquer à la réunion qui s'est tenue dans cette ville, le soir même où je l'ai quittée et où j'ai pris congé de vous et des excellents collègues qui nous ont si bien accueillis aux diverses stations du Congrès. Cette note vient donc un peu tard; je me risque cependant à vous l'adresser pour le *Bulletin*, en désirant qu'elle soit lue par les personnes intéressées avec une bienveillance égale à celle qu'elles ont bien voulu avoir pour vos observations verbales et pour les miennes.

Je n'ai point à vous parler du plaisir que j'ai eu à réaliser un rêve formé depuis longtemps et à voir de près une cité historique, dont je n'avais fait jusque-là qu'entrevoir du chemin de fer la merveilleuse situation et la pittoresque silhouette. Ce que je dois vous dire, c'est que je n'ai rien à rabattre de la bonne opinion que j'en avais conçue en

passant, et que j'ai été charmé doublement et des vieilleries qui ont le privilége de nous attirer particulièrement et des embellissements nouveaux dont Béziers a été l'objet. Pour être archéologue, on n'est pas insensible aux belles rues nivelées et plantées d'arbres, aux larges boulevards, aux squares fleuris, aux eaux jaillissantes; et si nous déplorons parfois les percements pratiqués aujourd'hui sur une si vaste échelle, c'est seulement lorsqu'ils se font au préjudice de monuments regrettables. Il nous a semblé qu'à Béziers le moderne n'avait fait aucun tort à l'ancien, pas plus que son dramatique passé n'avait empêché le développement actuel de sa richesse agricole et industrielle, et nous avons pu admirer sans regrets les quartiers neufs bordés de maisons monumentales, la statue de Riquet élevée au centre par la reconnaissance publique, et le jardin, à peine achevé, dont les perspectives s'ouvrent sur le plus splendide horizon que puissent former la vallée de l'Orb, les plaines immenses du Languedoc, les Pyrénées et la mer.

Vous savez, Monsieur, que nous avions peu de temps. Nous en avons consacré la meilleure part à visiter la cathédrale de St-Nazaire; car les arènes, presque détruites et vues en courant, ne doivent figurer ici que pour mémoire et comme un certificat authentique de l'illustre origine de la capitale des *Biterrois*. Vous n'attendez pas de moi une description de cette belle église; des tourelles fortifiées et des créneaux qui lui donnent une tournure presque guerrière et couronnent si agréablement la colline escarpée qui lui sert de piédestal; de sa nef élégante et harmonieuse, malgré les différences de style, puisque les deux premières travées occidentales et le chœur sont du XIVe siècle, alors que les transepts et le reste du vaisseau datent du XIIIe et appartiennent, par la sculpture des chapiteaux et le profil des moulures, à la meilleure période de l'art ogival. Je n'ai pas à m'occuper

non plus du beau cloître qui s'étend sur la façade du midi, et où l'on a déposé quelques débris intéressants de sculptures anciennes, premier noyau d'un musée qui promet de devenir bientôt plus important, ni de la grande chapelle qui s'ouvre sur le transept du nord et servait de paroisse avant la suppression de l'évêché. Toutes ces choses ont été déjà décrites ou le seront plus exactement que je ne saurais le faire après un si court examen. Je me contenterai de constater leur bon état apparent, l'aplomb des piliers et des murailles qui nous a semblé irréprochable ainsi que la conservation des voûtes, et de regretter que le cloître ait perdu les colonnettes et les meneaux de ses arcades, ce qui compromet sa solidité et nécessite une intelligente restauration.

Ce qui doit faire l'objet de cette lettre, ce sont les décorations que St-Nazaire a vu élever au commencement du siècle dernier par des artistes Génois et qu'il est question de détruire. Le chœur fut, à cette époque, entièrement remanié en style *rococo*. Les fenêtres ogivales qui l'éclairaient à profusion, dépouillées de leurs meneaux, diminuées de hauteur, se terminaient en cintres surbaissés, surmontés par des œils-de-bœuf ovales, et on les vitra avec des grisailles où furent utilisés les restes des anciennes verrières. Une colonnade de marbre rouge s'appliqua contre les faces du sanctuaire et ménagea entre les colonnes des niches garnies de statues. Au milieu, un maître-autel de marbres variés, très-riche de matière et de travail, montra au-dessus de son tabernacle un de ces amoncellements de nuages si répandus au XVIIIe siècle, parmi lesquels se jouent des anges très-pareils, j'en conviens, à des amours, mais très-jolis et largement modelés. Enfin, la balustrade de communion fut refaite ainsi que les stalles, et l'évêque qui avait ordonné ces importants travaux fut enseveli près de l'autel, sous une dalle datée, si mes souvenirs sont fidèles, de 1715. C'est

vers ce temps et par les mêmes artistes, je pense, que fut arrangée la chapelle des fonts où s'arrondit, autour de la cuve baptismale, un élégant hémicycle formé par des colonnes de ce beau marbre de Languedoc dont les carrières sont presque épuisées, et où sont jetés un peu partout, même sur les corniches, des anges auxquels, comme à ceux du maître-autel, il ne manque que des carquois pour ressembler à des échappés de l'Olympe plutôt qu'à des hôtes du Paradis.

Certes, le prélat qui présida à ces magnificences ne mérite pas les éloges de la postérité, bien que l'exemple constant de ses contemporains et le sans-façon dont ils accommodaient leurs cathédrales au goût du jour, lui puisse servir d'excuse, et nous sommes les premiers à reconnaître qu'il eût mieux fait de laisser les choses dans l'état ancien, quelque délabré qu'il pût être. On aurait tort de croire cependant que ces remaniements sont sans mérite, et qu'ils font mauvais effet; il n'en est rien. Dessinés par un homme habile, exécutés avec talent, ils ont, dans leur grâce maniérée et mondaine, le rare mérite de s'arranger parfaitement avec les lignes sévères de l'édifice et d'introduire dans sa blanche nudité un élément de richesse et de pompe qui plaît aux imaginations méridionales s'il choque parfois les instincts des antiquaires. D'ailleurs, ces colonnades de marbre, ces guirlandes touffues, ces moulures tourmentées, cette prodigalité d'ornements et de statues meilleures en général que celles qu'on nous fait aujourd'hui à si grands frais; tout cet art original et luxuriant des XVIIe et XVIIIe siècles qui a bâti la chapelle de Versailles, le dôme des Invalides, Saint-Sulpice et tant d'églises splendides, qui a sculpté ces baldaquins et ces rétables dont le Languedoc et le Roussillon offrent de si triomphants modèles, qui a eu pour apôtres, sans parler des grands maîtres italiens, des hommes comme Mansard, Perrault, Le Pautre, Gabriel, Servandoni et tant d'autres, cet art là n'appartient-il pas déjà à l'archéologie

et ne mérite-t-il pas les égards des archéologues? Devons-nous en un mot, le consultant et l'employant chaque jour dans nos constructions civiles, le proscrire impitoyablement des édifices religieux?

Sans doute, il y a 25 ans, aux beaux temps de la ferveur ogivale, nous tenions cela pour du fatras, nous prêchions l'enlèvement de ces ornementations bonnes tout au plus, disions-nous, pour des boudoirs, et indignes de la majesté de notre vieille architecture nationale, déshonorée par ces malencontreuses machines ajoutées après coup; nous voulions, rêve impossible! ramener les monuments à l'unité de style, et à peine nous arrêtions-nous dans nos indignations, aux œuvres du gothique flamboyant..... On nous prit au mot, et Dieu sait combien ont disparu de belles choses sous le marteau vengeur des architectes officiels ou non, nos alliés d'alors et maintenant nos adversaires. Les cathédrales donnèrent le branle sous l'impulsion d'artistes convaincus et instruits, et à leur suite les plus humbles paroisses se mirent en frais et aspirèrent, comme hélas! elles aspirent encore, à des restaurations que rien ne nécessitait. Ce qui a été démoli, gratté, bouleversé, refait sans utilité; les perturbations apportées au culte par des travaux légèrement entrepris il y a vingt ans et interrompus faute d'argent; ce qui a été jeté bas de colonnes torses garnies de feuillages, de baldaquins, de boiseries dorées, de marbres, de bronzes, de ferronneries, de vitraux, de frontons, de statues et de tableaux! le compte en serait long et souvent douloureux; mais ce qui le serait bien davantage, ce serait la liste de ce qui les a remplacés. C'est bientôt fait de critiquer et de détruire, mais comment a-t-on rempli la seconde partie du programme qui consistait à réédifier, et quelles pauvretés d'inventions, quels aveux d'impuissance n'avons-nous pas eu à constater en gémissant?

Nous avons vu à côté de quelques travaux irréprochables, traités avec amour et respect, comme la Ste-Chapelle ou St-Nazaire de Carcassonne, des restaurations d'une témérité et d'une laideur rares. Les autels gothiques, même ceux que les plus habiles avaient composés, nous ont étonné par la maigreur de leur ordonnance et de leur sculpture. Vainement a-t-on, dans de stériles aspirations à la magnificence, estampé de minces feuilles de cuivre doré ou d'argent, et y a-t-on enchâssé toutes sortes de verroteries en cabochons ou d'émaux; vainement a-t-on, sur l'emplacement des boiseries et des colonnes disparues, forgé des grilles à enroulements infinis, sculpté des stalles, ou figuré en une peinture naïvement prétentieuse des draperies, des fleurons, de faux appareils d'ocre rouge ou des rinceaux d'un XIIIe siècle douteux: rien n'y a fait. Les yeux, accoutumés aux rétables pompeux, se sont trouvés tout dépaysés ; il leur a semblé que les sanctuaires étaient comme démeublés, et les ennemis les plus acharnés du *rococo* se sont pris à regretter ces œuvres dites de mauvais goût en contemplant celles d'un goût pire qui les ont détrônées. C'est que ces architectes de Louis XIV et de Louis XV, secondés par d'excellents sculpteurs, pratiquaient un art qui régnait sans partage et qui leur était familier, tandis que leurs successeurs, dessinant à merveille, fort instruits assurément, mais instruits de trop de choses et appelés sans cesse, suivant les lieux et les circonstances, à appliquer des styles différents, ne sont à vrai dire pénétrés de l'esprit d'aucun, et font du gothique à la façon de ces professeurs, ingénieux et doctes commentateurs de Cicéron et de Virgile, que les hasards des distributions de prix obligent parfois à composer des discours latins et qui y introduisent, s'il en faut croire les mauvaises langues, de notables solécismes.

Rien n'est incertain, après tout, comme l'état primitif des

chœurs de cathédrales et des anciens autels. Où en reste-t-il d'intacts, et qui peut se flatter de les reconstruire selon les convenances liturgiques et la pensée première qui les conçut? Quelques vignettes de manuscrits contemporains ou plus récents, quelques rares débris mutilés sont-ils des indications suffisantes, et ne laissent-ils pas une trop grande place à l'imagination plus ou moins ingénieuse ou risquée des restaurateurs? Ah! lorsqu'on bâtit des églises neuves, qu'on choisisse pour type la bonne époque ogivale et qu'on s'efforce d'y tout ramener, ameublement et décoration, rien de mieux; les erreurs auront en ce cas de moins fâcheuses conséquences et, pastiches pour pastiches, nous préférons naturellement ceux du XIIIe siècle. Mais nous demanderons plus de réserve lorsqu'il s'agira de monuments anciens; et de même qu'il n'est encore venu à la pensée de personne de proposer l'enlèvement des admirables menuiseries sculptées des chœurs d'Amiens, d'Auch, de St-Bertrand de Comminges qui sont, elles aussi, malgré leur beauté, des superfétations et des ajoutés nuisibles à l'unité de style, de même sommes-nous en droit de réclamer la conservation des rétables des XVIIe et XVIIIe siècles, lorsqu'ils se recommandent, comme ceux de Béziers, par un incontestable mérite et par des souvenirs vieux déjà de près de deux cents ans.

Nous engageons donc de toutes nos forces, et je ne fais ici qu'interpréter l'unanime sentiment du Congrès, partagé, autant que j'ai pu en juger, par nos hôtes Biterrois; nous engageons, dis-je, l'église de St-Nazaire à refuser les changements radicaux qu'on lui propose. Qu'elle garde ses colonnades de marbre et ses anges de stuc, qu'elle évite de toucher à ce buffet d'orgue monumental si solidement campé sur les robustes épaules des caryatides de pierre, et qui mérite, au même titre que le reste, les proscriptions des

puristes ; qu'elle respecte, en un mot, des œuvres élevées à grands frais, d'un effet décoratif évident, et ne masquant en somme rien d'essentiel, ni les fenêtres du chœur, ni la rose occidentale, elle aura bien mérité des savants et des touristes, elle aura secondé les vœux de la grande majorité des habitants de Béziers, et, considération qui n'est pas sans mérite, elle épargnera à son budget de très-lourds sacrifices.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. A. DE BLOIS, de Quimper; l'abbé PICHON, de l'Isère;
BLANCHETIÈRE, de l'Orne.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN.

Des travaux de rectification entrepris à l'extrémité est de la ville de Carhaix, sur la route départementale de Callac, ont fait rencontrer dans une surface de 8 à 10 ares, un nombre considérable d'urnes cinéraires qui sont malheureusement pour la plupart sorties brisées des mains des terrassiers.

M. Boby de La Chapelle, préfet du Finistère, s'est empressé de donner des ordres pour que l'on recueillît celles qui pourraient être sauvées. On en a conservé ainsi une douzaine. Quelques autres ont été acquises par M. le docteur Bernard, de Carhaix, pour prendre place avec les précédentes dans la collection départementale.

Les quatre urnes en verre de cette provenance sont des flacons cubiques semblables à ceux décrits par M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités monumentales* (t. II, ère gallo-romaine), et figurées au n° 11 de la planche XXIX ; il y en a une toutefois qui en diffère en ce qu'elle est munie d'une anse.

Les urnes en terre sont en poterie grise ou brune, d'une

facture plus ou moins ovale comme celles figurées aux n°s 2, 3 et 4 de la même planche.

Les cendres ou débris d'ossements n'occupent que le fond des vases dont le reste a été rempli de terre. Aucune pièce de monnaie n'aurait été trouvée dans les vases brisés. Aucune trace d'inhumation ne s'est offerte dans la partie ainsi déblayée de ce champ des morts.

La route de Carhaix à Callac, sur les bords de laquelle il était placé, est une ancienne voie qui s'embranche à l'entrée de la même ville avec la route de Rostrenen, d'origine également romaine. Le coteau sur lequel il s'étendait se trouvait par suite entre deux voies publiques.

Cette localité de Carhaix qui a été jusqu'au Xe siècle la capitale d'un comté, alors réuni au duché de Bretagne, n'est plus à présent qu'un chef-lieu de canton. Son importance sous la domination romaine attestée par les restes d'un aqueduc, par d'autres vestiges d'antiquité et par le nombre des voies anciennes qui y aboutissent, était encore plus considérable. La ville de Carhaix s'élève en effet sur l'emplacement de la cité des Ossismiens, *Vorganium*, qui garda ses prérogatives jusqu'à l'époque où son territoire fut divisé pour former les deux nouvelles cités de *Ossismium* et *Corisopitum*, dénommées dans la notice des cités qui ont formé plus tard les diocèses de Léon et de Quimper ou Cornouailles, comme l'ont remarqué Danville et M. Guérard.

A. DE BLOIS,
De l'Institut des provinces, ancien représentant du Finistère.



NOUVELLES FOUILLES FAITES A SERMÉRIEU (ISÈRE).

Des fouilles nouvelles ont eu lieu dans la partie H du plan de l'hypocauste dont la notice a paru dans le n° 8 du *Bulletin monumental*, année 1866.

Nous avons trouvé dans le milieu d'un mur, d'environ un mètre d'épaisseur, un conduit d'une hauteur de 40 centimètres dont le fond était formé par des tuiles en argile rouge de 52 centimètres de long sur 33 de large, ayant sur les côtés une bande en relief de 5 millimètres 1/2 d'épaisseur et de même hauteur, laissant par conséquent 30 centimètres à l'intérieur du côté le plus large et finissant à 26 centimètres, formant ainsi un carré long plus retréci à l'une de ses extrémités. Ces tuiles du côté le plus étroit avaient un retrait à l'extrémité de la bande extérieure par côté de 1 centimètre de profondeur sur 4 de long, et au côté le plus large, aussi à l'extrémité, la bande en relief se terminait par un quart de rond. Dans le conduit ces tuiles étaient placées sur un lit de mortier très-dur, les unes à la suite des autres se touchant par l'endroit le plus large de deux en deux, de sorte que les deux quarts de rond se touchaient et les deux retraits étaient accolés. Leur emploi et leur pose dans cette circonstance me paraît assez singulière. Je comprendrais mieux leur utilité comme toiture ; mais les Romains se sont souvent servis des matériaux qu'ils avaient sous la main, et les tuiles si communes partout pour la couverture des édifices ont été employées à divers usages, comme on l'a souvent remarqué ailleurs.

Nous avons aussi mis à jour plusieurs tombes formées de pierres plates juxtà-posées, d'une épaisseur de 3 centimètres environ, renfermant des ossements ; la direction de ces

tombes était du nord au midi ; nous en avons cependant trouvé une perpendiculaire aux autres dont la direction était du couchant au levant. Au-dessus de ces tombes qui étaient à plus de 2 mètres au-dessous du sol, nous avons trouvé un *cippe* sans aucune inscription : sa hauteur est d'environ 70 centimètres, la base, formant une espèce de socle, a 32 centimètres de large face antérieure, 27 sur les côtés et 26 de haut, le fût a 25 centimètres carrés, le chapiteau avec le boudin qui le couronne sur deux faces est de 17 centimètres de haut sur 32 de large face antérieure, laquelle est surmontée d'un demi-rond s'élargissant à la base de la même hauteur que les boudins dont il est séparé par une espèce de gorge.

Au milieu du *cippe* sur le chapiteau se trouve un creux rond de 20 centimètres de diamètre à l'extérieur, de 16 à l'intérieur et d'une profondeur seulement de 4 centimètres.

L'abbé PICHON,
De la Société française d'archéologie.

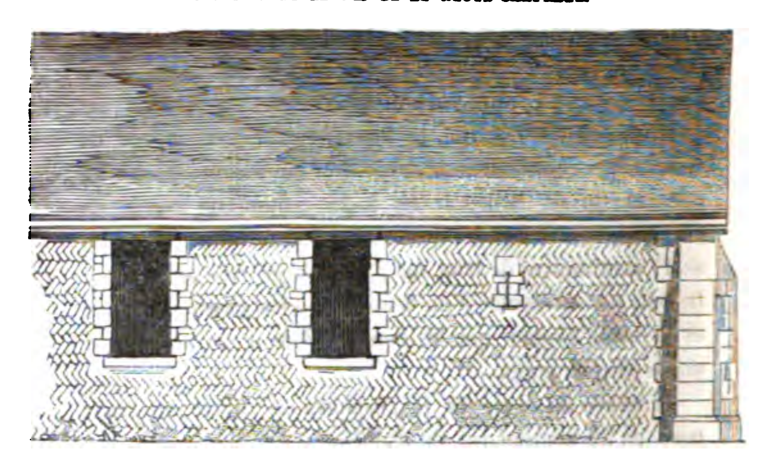


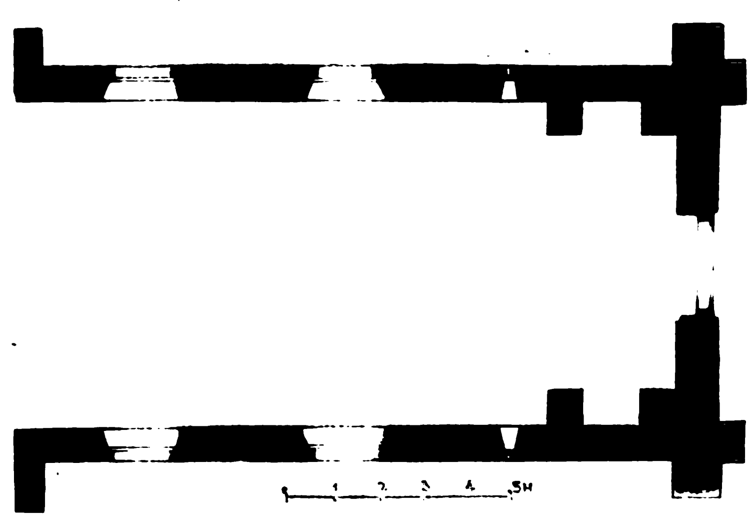
ENCORE LES EMBELLISSEMENTS D'ÉGLISES !!!

Malgré les progrès de l'archéologie et la faveur dont elle est aujourd'hui l'objet de la part d'un public déjà nombreux, le temps continue d'être aux démolitions.

La commune de La Haute-Chapelle (canton de Domfront) détruit en ce moment la nef de son église. Cette nef, construite en *opus spicatum*, était éclairée par de petites fenêtres cintrées de 0m 11 de largeur et 0m 80 de hauteur, dont le cintre était taillé dans une pierre unique. Elle était ainsi un des rares débris de l'architecture romane primitive :

ÉLÉVATION DE LA NEF DE LA HAUTE-CHAPELLE.





PLAN DE LA NEF DE LA HAUTE-CHAPELLE.

c'était peut-être la seule partie d'église antérieure au XI[e] siècle qui fût dans cet arrondissement.

L'étendue totale de l'édifice primitif ne devait pas excéder la grandeur de cette nef. Un ermite, un chapelain ou un prieur occupait sans doute ce lieu dès le X[e] siècle.

Cette modeste chapelle, sous l'invocation de saint Cénery, située non loin du sommet d'une colline assez élevée au-dessus de la vallée de l'Égrenne, a donné son nom (*Haute-Chapelle*) à la commune.

Devenue église paroissiale, la chapelle fut allongée vers l'Orient. Le pignon formant chevet est couronné par un rampant en saillie peu correct, qui doit être postérieur au XII[e] siècle. Ceci est corroboré par l'assise de granite en forme de congé qui couronne en guise de sablière les murs latéraux du chœur. A la faveur des principes architectoniques répandus au moyen-âge, les notions de l'art décoratif de l'époque étaient donc venues jusqu'en ce coin du territoire normand combattre la résistance opposée au ciseau par des matériaux rebelles aux formes décoratives.

Le portail occidental dut être reconstruit à l'époque même qui vit édifier le chœur ; mais l'intégrité de la petite nef, déjà ancienne alors, fut respectée.

Depuis ce temps, l'église de La Haute-Chapelle n'a reçu que des traitements barbares, infligés sans souci pour sa stabilité, sans respect pour l'art et le goût, sans égard pour tout ce qu'ont de vénérable et de profondément religieux, les temples empreints des couleurs que donne la main du temps et où les générations passées sont venues prier. Les principales mutilations dont elle porte les traces ineffaçables sont les suivantes :

1° Percement de la nef romane par de larges ouvertures rectangulaires. Ces croisées dignes d'éclairer une boutique, un cabaret ou une échoppe quelconque, furent ouvertes en

remplacement des petites fenêtres naïves chargées primitivement de mesurer aux fidèles cette lumière mystique essentiellement religieuse qui fut l'apanage de nos églises de campagne jusqu'au XIVe siècle. Deux seulement de ces petites fenêtres cintrées avaient survécu jusqu'ici, une de chaque côté : elles vont disparaître ;

2° Destruction des ogives qui éclairaient le chœur pour y substituer ces mêmes vulgaires et triviales croisées carrées ;

3° Suppression des entraits et poinçons apparents dans toute la longueur comprise entre l'origine du transept et le chevet. Ces pièces essentielles avaient pour mission de retenir les murs en assurant la rigidité de la charpente ;

4° En 1828, construction d'une paire de chapelles de transept, sans art, sans aucune grâce ni proportion, comme sans rapport avec le reste du monument. Ces chapelles de nulle valeur vont justement être conservées, dit-on !..

Malgré ces mutilations et en dépit de ces tristes embellissements, l'ancienne nef défigurée avait tenu bon jusqu'à ce jour, prouvant par là qu'elle était solidement assise. Mais il faut croire que la maçonnerie en épi aura décidément déplu à quelqu'un. Point de grâce : elle est proscrite.

Les murs, dit-on, étaient tombants de vétusté... Les a-t-on bien examinés ? Pour moi, en les étudiant attentivement, j'ai bien vu que, depuis des siècles, ils étaient surplombés à l'extérieur ; mais que, depuis longtemps aussi, l'effet s'était arrêté. Je n'ai pu y trouver ni lézarde ni aucun nouveau symptôme de ruine. On pouvait à l'aide de quelques minimes travaux de consolidation, faits au niveau du sol, laisser leur vénérable structure sous les yeux de la génération qui nous suit. Je crois que la Religion, qui vit des souvenirs respectables du passé, n'avait rien à y perdre, et que la commune (qui n'est pas riche) avait quelque chose à y gagner.

BLANCHETIÈRE,

De l'Institut des provinces.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France. — La XXXV[e] session du Congrès scientifique de France, habilement préparée à Montpellier par MM. Fonssagrive, Planchon, Ricard, et les autres membres de la Commission centrale, a réuni 600 adhésions, et près de 500 membres ont pris part aux travaux.

M. le baron THÉNARD, de l'Institut de France, a été élu président général.

MM. DE LA FAYETTE, du Puy; DE RIBBE, d'Aix; MATHERON, sous-directeur de l'Institut des provinces pour le sud-est à Marseille, et le contre-amiral EXCELMANS ont été élus vice-présidents généraux.

Le directeur de l'Institut des provinces, le Préfet, l'Évêque et le Général de division étaient présidents d'honneur.

Les sections avaient pour présidents :

La 1[re], M. le comte *de Saporta*; la 2[e], M. *Pagézy*; la 3[e], M. *Bouisson*, doyen de la Faculté de médecine; la 4[e], M. *Aurès*, ingénieur en chef, à Nîmes; la 5[e], M. *de Larcy*, ancien député; et pour vice-présidents : MM. *Albert du Boys*, de Grenoble, et *d'Estaintot*, de Rouen.

Le compte-rendu que MM. les secrétaires-généraux vont immédiatement publier montrera combien d'intéressantes communications ont été faites.

L'Institut des provinces comptait au Congrès, outre les présidents et vice-présidents, un assez bon nombre de membres, notamment MM. *de La Baume*, ancien premier président de la Cour de Nîmes; l'abbé *Vinas*, président des assises scientifiques de la Narbonnaise; *de Bonnefoy*, de Perpignan; *Cattois*, de Paris; *de Rostan*, du Var; *Gaugain*, de Caen; *Bouet*, id.; le comte *de Soultrait*, de Lyon; *de Surigny*, de Mâcon.

Parmi les membres de la Société française d'archéologie qui

assistaient au Congrès, nous citerons : MM. *Dusan*, de Toulouse ; le vicomte *de Pignerolles*, *de Fabrège*, *de Laurière*, *Alègre*, de Bagnols (Gard) ; *Jules de Marichard*, de l'Ardèche ; *de Roumejoux*, inspecteur du Lot ; *de Saint-Andéols*, de l'Isère.

Le Congrès a consacré une journée à une excursion à Maguelone, ancienne cathédrale située au milieu des marais et des étangs salés. M. de Fabrège, qui la possède et qui la répare, a reçu le Congrès avec une amabilité charmante et lui a donné une hospitalité splendide.

La Société française d'archéologie avait une dette à acquitter vis-à-vis du propriétaire conservateur et ami des arts qui possède Maguelone. Aussi lui a-t-elle décerné, aux applaudissements du Congrès, une médaille d'honneur. M. de Fabrège rend aussi de grands services à l'agriculture : il met en valeur des terrains considérables qui étaient incultes ; il assainit la contrée dont il est ainsi le bienfaiteur.

La Société française d'archéologie a tenu deux séances pendant le Congrès, dans lesquelles elle a voté quelques allocations, nommé de nouveaux membres et entendu des communications très-intéressantes. M. l'abbé Vinas, M. le comte de Soultrait et M. de Bonnefoy avaient été désignés pour présider ces séances.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Dusan pour encourager le recueil intéressant qu'il publie sous le titre de *Revue archéologique du midi de la France*. Les revues, a dit à cette occasion M. de Caumont, sont plus utiles que les mémoires des sociétés, en ce qu'elles s'adressent à un public illimité, qu'elles font circuler les idées d'art et d'archéologie dans un monde différent ; elles participent en ce sens de l'action de la presse. Voilà pourquoi la Société française d'archéologie encourage la revue de M. Dusan, qui n'a publié que des articles intéressants et originaux.

Sur le rapport de M. de Caumont, l'Institut des provinces a choisi Chartres pour siége de la XXXVI[e] session du Congrès scientifique de France et l'a chargé de l'organisation.

Excursion à Arles. — La ville d'Arles avait invité le Congrès

scientifique de France à venir passer un jour dans ses murs après la clôture de la session. Soixante membres environ, ayant en tête le président général, M. le baron Thénard, ont répondu à l'invitation de la ville d'Arles et ont visité Aigues-Mortes chemin faisant. Une séance a été tenue, le soir aux flambeaux, à l'Hôtel-de-Ville, et le lendemain les monuments d'Arles ont été visités. M. Revoil, architecte ; M. Clerc, membre du Conseil général, et M. le Maire d'Arles conduisaient le Congrès. J'ai pu rejoindre ces Messieurs au moment où ils partaient pour l'abbaye de Montmajour, que j'avais visitée en 1844 en compagnie de M. Lambron de Lignim. J'ai été bien aise de revoir l'église Ste-Croix, que l'on regarde comme datant du commencement du XI[e] siècle, et qui présente un carré avec une abside répondant à chaque face. Le portail est ajusté sur une des absides. Les frontons qui couronnent les côtés du carré central au-dessus des absides et le fronton de la façade sont garnis d'une corniche très-élégante, dessinée avec soin par M. Revoil dans son grand ouvrage sur le Midi. La partie centrale de la pyramide en pierre qui forme la toiture a dû être percée pour donner passage à une lampe qu'on allumait vraisemblablement autrefois dans la lanterne qui forme le couronnement de l'édifice. Cette chapelle, au milieu de tombes nombreuses creusées dans le roc, devait effectivement être une chapelle funéraire avec son fanal, comme celle de Fontevrault figurée page 557 de mon *Abécédaire d'archéologie*.

M. le Maire d'Arles m'a témoigné, d'accord avec M. Revoil, le désir de voir le Congrès archéologique siéger à Arles en 1870. Tout porte à croire que rien ne s'opposera à ce que ce désir se réalise. J'ai quitté Arles le même jour et les membres ont dû tous se disperser à peu près en même temps. M. Calemard de La Fayette prépare le programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes de la rue Bonaparte. Plusieurs questions ont été choisies pendant notre séjour à Montpellier, et la session qu'il va diriger sera intéressante et très-suivie : c'est là que l'on s'est donné rendez-vous en se quittant pour le 5 avril 1869. DE CAUMONT.

Congrès archéologique de France. Session de 1868. — Le 20 novembre avait été choisi, cette année, pour l'ouverture du Congrès archéologique dans la ville de Carcassonne, et je me suis mis en route dès le 15, afin de pouvoir m'arrêter dans quelques-unes des villes du parcours.

A Limoges, je suis entré dans la cathédrale que l'on continue de peindre et de garnir de vitraux de couleur. J'ai vainement cherché dans la chapelle appliquée sur le transept nord, près de la porte d'entrée, une table d'autel en marbre avec rebord saillant que j'y avais trouvée autrefois sous les nappes qui la cachaient et dont j'avais recommandé la conservation en 1850. L'autel ancien n'a pas paru digne d'être maintenu, on fera un autel gothique. Quant à la table, voici comment on la conserve; le sacristain s'empressa de m'apprendre qu'elle n'était pas perdue, *mais enterrée sous le pavé, à 40 centimètres de profondeur :* on pourra toujours *la trouver là*, disait-il, elle est intacte; mais comme c'est une table d'autel très-ancienne, et très-sainte, on l'a enterrée avec soin, de peur qu'elle ne fût pas assez respectée du public; il convint seulement avec moi qu'on aurait pu la fixer sur les murs intérieurs de la cathédrale, et qu'elle aurait trouvé sa place *en face même de la chapelle.* Ceci peut donner une idée de la manière dont on entend la conservation à Limoges.

Le catalogue du musée archéologique n'est pas imprimé. La Société française d'archéologie avait pourtant réclamé l'impression de ce catalogue en 1859 : on ne comprend guère comment la Société du Limousin ne l'a pas fait paraître. Je ne parle d'ailleurs que du musée d'antiquités, le musée des tableaux devrait avoir son catalogue à part.

La collection céramique s'est beaucoup accrue depuis quelques années et ne peut rester dans le local exigu où elle se trouve; j'ai appris avec plaisir qu'elle sera prochainement transférée ailleurs. On se rappelle que nous avons, depuis trente ans, recommandé les musées industriels appropriés à l'industrie de chaque région : une collection céramique sera pour Limoges une chose très-utile. Seulement il faut que ce musée renferme la

collection des produits de la fabrique de Limoges depuis son origine jusqu'au temps actuel, et j'ai trouvé beaucoup moins de ces produits que je ne m'y attendais. Quand je demandais au concierge pourquoi on n'avait pas donné plus d'extension à cette partie, il paraissait tout étonné et me disait d'un air triomphant : Voilà du *Sèvres* ! Je crois même qu'il a cru me satisfaire mieux encore en me disant : Monsieur, voilà du *musée Campana* !! Hélas ! il se trompait fort.

Quant à la collection lapidaire, elle m'a paru négligée ; on a empilé, avec ceux qui se trouvaient déjà dans le petit salon, quelques objets qui étaient autrefois dans le grand, afin de gagner un peu de place pour la céramique. Peu de choses nouvelles me paraissent d'ailleurs avoir été ajoutées à ce qui existait en 1859.

Périgueux méritait une halte.—La cathédrale St-Front est toujours en reconstruction; les trois coupoles du transept ont été refaites. D'après le projet de l'architecte, celle du chœur va être reconstruite et le chœur lui-même est démoli. J'ignore s'il entre dans ses projets de démolir aussi la nef et sa coupole, cela est probable. Quant à présent, on entre par le transept nord. Le grand autel se trouve au fond du transept sud ; des murs interceptent la communication avec la nef et avec le chœur en reconstruction, de sorte que les transepts forment aujourd'hui la totalité de l'espace consacré au culte.

La ville est percée de plusieurs rues nouvelles qui déjà l'ont transformée.

Après avoir fait une visite au musée des tableaux pour y voir le buste de notre savant et bien aimé confrère M. Félix de Verneilh, dont j'ai contemplé les traits avec une émotion bien naturelle, je suis entré au musée d'antiquités, j'ai vu avec une peine extrême que l'humidité a couvert d'une teinte noire ou verdâtre des inscriptions et des sculptures gallo-romaines. Il est vraiment honteux pour une ville, qui dépense tant d'argent en embellissements, de laisser ainsi se détériorer les précieux débris qui attestent son ancienne importance. Mais il paraît que sous ce rapport la ville de Périgueux n'a pas plus le sentiment

de la conservation de ses titres, que Dax qui s'acharne à détruire ses murailles romaines, et que tant d'autres villes où l'on ne rêve que l'effacement de tout ce qui a précédé l'ère du XIXe siècle — M. Galy voudrait, dit-on, transférer ce musée dans l'ancienne prison où il trouverait une place meilleure et assez spacieuse : mais la ville ne paraît pas, dit-on encore, disposée à le seconder.

On a fait, depuis la session de la Société française à Périgueux (1858), une allée de jardin anglais au milieu des arènes. Quant à la belle porte romaine de la cité, entre ses deux tours ornées de pilastres et que des fouilles pratiquées par MM. F. de Verneilh et Galy avaient fait voir complète, elle a été masquée par des maisons nouvellement construites.

Je suis entré dans l'église St-Étienne. L'arcade figurée p. 375 de mon *Abécédaire d'archéologie*, 5e édition, n'est pas à la place qu'elle occupait dans l'origine, mais au bas de la nef où elle accompagne les fonts baptismaux.

Toulouse. — J'ai revu Turenne, Najac, et fait un point d'arrêt à Toulouse.

M. Jules de Verneilh a visité Toulouse à peu près en même temps que moi : il dira tôt ou tard aux lecteurs du *Bulletin monumental* ce qu'il pense des restaurations de St-Sernin et des autres travaux entrepris depuis quelques années.

Les constructions dites de St-Rémond, près de St-Sernin, sont destinées au presbytère et ont été bien restaurées. Le dessin qu'en a fait M. Victor Petit, en 1852, pourra être comparé à l'édifice quand les travaux seront terminés. Il doit rester peu de chose à faire à l'heure qu'il est. (Voir la page suiv.)

Le musée d'antiquités est rangé avec soin. Un excellent catalogue des objets qui le composent a été imprimé en 1865. L'auteur, M. Ernest Roschach, mérite des félicitations pour l'exactitude de ses descriptions et pour l'esprit excellent, les vues élevées et justes qui l'ont constamment guidé dans ce travail difficile. « C'est, dit-il, le sens historique par-dessus tout « que nous avons cherché à dégager dans notre catalogue, « peu soucieux d'étaler devant le public un luxe facile de



ÉDIFICE DE SAINT-RÉMOND, A TOULOUSE.

« généralités verbeuses, mais attentif à ne négliger aucun ren-
« seignement précis, aucun détail offrant quelque utilité pour
« l'histoire des monuments. Cette tâche nous eût été moins pé-
« nible si de regrettables négligences et une extrême pé-
« nurie de renseignements ne nous avaient suscité à chaque
« pas des obstacles inattendus . . . . Le respect du fonds
« et des provenances a été le principe générateur de notre
« classement. Il y a dans l'ensemble des monuments d'une
« même station romaine, dans la série des fragments arrachés
« à une même église, un lien qu'il ne faut pas sacrifier à des
« classifications banales, toujours plus ou moins artificielles. »

Voilà des principes dont tous ceux qui font des catalogues de musées doivent se pénétrer.

Grâce au catalogue de M. Roschach, j'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt la collection lapidaire du musée, et j'ai constaté qu'il renferme une douzaine environ de sarcophages mérovingiens entiers ou en fragments.

On se rappelle que la cathédrale se compose d'une nef romane à laquelle succède, mais avec un axe différent, un chœur du XVe siècle. Il a été question de supprimer la nef et de la reconstruire dans l'axe du chœur, en style ogival. On a fait pour cela des loteries ; j'ignore où en sont tous ces projets.

Le 19, j'arrivais à Carcassonne où je trouvais : M. de Bonnefoy, secrétaire-général du Congrès archéologique ; M. Tournal, inspecteur des monuments de l'Aude ; M. le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire ; M. Mahul, inspecteur du département ; M. Parker, d'Oxford ; M. Bouet ; M. de Clausade ; M. l'abbé Pottier, inspecteur de Tarn-et-Garonne ; M. Gaugain ; M. de Surigny, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon ; M. Jules de Verneilh, inspecteur divisionnaire ; M. le marquis de Castelnau-d'Essenault ; M. Ricard, secrétaire-général du Congrès archéologique de France ; MM. Cattois et de Laurière, de l'Institut des provinces ; M. le comte de Toulouse-Lautrec ; M. Dusan et M. de Cardaillac, de Toulouse. Les séances ont été continuées régulièrement le matin et l'après-midi. Le soir, la séance était publique et aux lumières : 400 personnes au moins s'y rendaient

avec empressement. M. le marquis de Jonquières, préfet de l'Aude, neveu et héritier de M. Dureau de La Malle, a présidé une de ces séances ; une autre a été présidée par M. Mahul et une autre par M. le Président de la Société académique de Carcassonne. Une médaille a été décernée à M. André, conseiller à la Cour de Rennes, pour son excellent catalogue raisonné du musée archéologique de cette ville.

Les monuments de Carcassonne ont été soigneusement examinés. Un rapport sur la visite faite à la cité a été lu en séance publique par M. J. de Verneilh. M. Cattois a été entendu avec intérêt sur le même sujet.

Perpignan. — Trois jours francs ont été bien employés à Perpignan. M. de Bonnefoy connaît si bien son pays, il a fait avec tant de bonté et d'empressement les honneurs de sa ville, que ce n'est pas sans regret qu'on l'a quittée. La cathédrale a d'abord été soigneusement étudiée. M. de Surigny, M. Bouet et M. de Verneilh ont dessiné les détails les plus intéressants et relevé des inscriptions.

A Elne, où on est allé le second jour, la population tout entière était sur pied à l'arrivée du Congrès. Le cloître et l'église ont été, pendant trois heures, l'objet de l'examen le plus attentif. MM. de Castelnau, de Saint-Andéols, de Verneilh, le comte de Toulouse, de Bonnefoy, de Laurière, Dusan et Bouet ont discuté les faits relatifs à ces constructions.

L'autel a présenté une chose très-curieuse, c'est-à-dire l'emploi d'une belle table en marbre blanc à peu près semblable à celle que nous avons signalée à Rhodez, et qui est reproduite p. 99 de l'*Abécédaire* (5e édition). Cette table a été placée comme devant d'autel, elle a malheureusement été engagée et recouverte par le dernier gradin ; mais elle existe entière. La Compagnie l'a vue avec le plus vif intérêt. M. le curé d'Elne est un homme distingué qui saura la conserver intacte. Il existe une crypte sous le sanctuaire. Le Congrès a voté 100 fr. pour aider à la déblayer. Il a mis aussi une autre allocation à la disposition de M. de Bonnefoy pour faire transporter dans le cloître un sarcophage mérovingien en marbre qui existe dans la campagne voisine.

De retour à Perpignan, la séance publique a été pleine d'intérêt. Le lendemain a été consacré à la visite du palais des rois de Mayorque dans la citadelle : c'est un édifice civil du plus haut intérêt dont on a pris des vues et qui a été décrit par le rapporteur. Les maisons anciennes, la bibliothèque, le musée ont été visités.

Une médaille grand module a été décernée à M. Alart, archiviste du département, pour ses recherches consciencieuses sur l'histoire des communes des Pyrénées-Orientales, et une médaille de bronze au bibliothécaire de la ville, pour le catalogue de la bibliothèque qu'il a rédigé et qui a été récemment publié.

Narbonne.—Le Congrès, à son arrivée, a tenu séance et visité le magnifique musée de Narbonne, dû en grande partie au dévouement et au zèle infatigable de M. Tournal : ces magnifiques salles ne le cèdent guère à celles du musée de Paris et du musée Napoléon à Amiens.

Le soir a eu lieu aux lumières une séance publique, dans laquelle une médaille d'honneur a été décernée à M. Tournal, pour les services qu'il a rendus et pour le catalogue du musée qu'il a publié.

Le lendemain, le Congrès a fait le tour des murailles de la ville, murailles à peu près complètement construites au XVI[e] siècle avec des débris des monuments de la ville romaine (notamment de l'amphithéâtre), avec des stèles, des tombeaux, des débris romains, etc., etc. Aussi voit-on dans tout le pourtour de l'enceinte des bas-reliefs et des inscriptions du plus haut intérêt : c'est un musée à plein vent tellement riche que plusieurs centaines d'inscriptions peuvent être lues facilement : bien d'autres inscriptions et sculptures existent dans l'intérieur de ces murs de guerre.

La ville a été déclassée : les murs appartiennent à présent à la municipalité : MM. de Caumont, de Verneilh et le Congrès tout entier ont demandé qu'on laissât debout une grande partie des murailles, après y avoir pratiqué les trouées absolument nécessaires. Les monuments romains resteraient ainsi en place et donneraient un grand intérêt à la promenade qu'on veut

établir dans les fossés; d'autre part ces murs garantiraient les rues du vent qui, dans certains temps, est si redouté des habitants: le Congrès s'est préoccupé de la conservation des nombreux débris que va mettre au jour la démolition des parties des murailles dont la destruction est arrêtée en principe. M. le Maire a promis de les faire abriter sous des hangars, car, malgré son ampleur, l'hôtel-de-ville ne peut offrir l'espace qui serait nécessaire.

La cathédrale St-Just et son trésor, les autres églises de la ville ont été vues. Le Congrès a remarqué quelques débris de sarcophages des premiers siècles dans l'église St-Paul, qui a succédé à la plus ancienne église chrétienne. L'église actuelle appartient au XIIIe siècle, pour l'abside.

C'est à Béziers qu'à eu lieu la clôture du congrès, le 28, à trois heures du soir. En arrivant, le Congrès, conduit par les membres de la Société de Béziers et son président M. Caron, a visité successivement St-Nazaire, l'ancienne cathédrale, dont l'effet est remarquable dans le panorama de la ville, vu de la gare. La nef appartient en grande partie au XIIIe siècle; le chœur a été, au XVIIIe siècle, décoré intérieurement avec beaucoup de goût, et M. Jules de Verneilh a, d'accord avec le Congrès tout entier, demandé la conservation complète de la décoration intérieure, bien qu'elle appartienne au style du XVIIIe siècle : il paraît qu'un devis de 500,000 francs avait été fait pour rétablir l'unité de style!!! Heureusement on a été arrêté par ce chiffre élevé.

L'église St-Jacques a une abside romane ancienne; les moulures de l'entablement sont en surplomb les unes sur les autres et seront photographiées par les soins de M. le vicaire de la paroisse.

L'église de St-Aphrodise est la plus ancienne église chrétienne de la ville. La façade occidentale est couronnée d'un fronton qui rappelle la disposition antique, mais elle a été retouchée et refaite en partie; on y a trouvé des tombeaux intéressants sous une belle arcature.

Plusieurs communications importantes ont été faites pendant la séance tenue à l'hôtel-de-ville.

Excursion à Hyères. — Hyères est une des résidences d'hiver les plus recherchées : elle pourra l'être plus encore quand les travaux considérables qu'on y a faits, les nombreuses villas qu'on y construit seront terminés (1). Un magnifique boulevard planté de palmiers vient d'être établi, un *casino* spacieux, une église anglaise, à peine terminée, mais qu'un coup-d'œil fait reconnaître pour l'œuvre d'un architecte d'Outre-Manche, ornent ce beau boulevard. L'église dont je parle est dans le style anglais du XIIIe siècle.

Parmi les beautés d'Hyères, il faut citer le jardin créé sur le coteau qui domine l'hôtel des Iles-d'Or par M. Godilleau, entrepreneur des fêtes publiques à Paris. La vue est vraiment délicieuse du point où le châlet suédois de l'Exposition de 1867 a été placé : au sud, la mer et les îles, des autres côtés des montagnes encadrant la fertile plaine d'Hyères. L'hôtel des Iles-d'Or appartient aussi à M. Godilleau.

La *villa* du duc de Luynes est toujours admirablement tenue et couverte de roses et de fleurs, bien que son ancien propriétaire, hélas ! manque à la ville d'Hyères qui le regrette sincèrement.

Je suis entré dans les églises : la plus grande et la plus fréquentée est l'église St-Louis, sur la place : je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit M. Joanne dans son *Guide*, sinon qu'on y a fait des autels en marbre blanc. Ce que j'ai vu de plus laid et de plus ridicule en ce genre, ce sont certainement les autels de l'église St-Louis ; mais il faut excepter de ce jugement l'autel de la Vierge, composé dans le dernier style ogival et qui paraît l'œuvre d'un architecte, au lieu que les autres doivent être l'œuvre d'un fabricant de cheminées et de tombeaux. L'autre église, dans la partie haute de la ville, renferme une cuve baptismale

(1) Les palmiers que l'on plante partout l'*Eucaliptus*), arbre de la Nouvelle-Hollande qui végète avec une rapidité remarquable, et qui est déjà aussi commun dans ces parages que l'est chez nous le peuplier, ne tarderont pas, avec les orangers, à donner un aspect tout nouveau à Hyères : encore vingt ans, et les jardins, promenades, etc., auront acquis tout leur effet de végétation exotique.

en granit d'une dimension considérable (au moins 1ᵐ 1/2 de diamètre); elle est reléguée dans un coin de la nef près de la porte d'entrée. Un petit font pédiculé et moderne sert aujourd'hui pour l'administration du baptême.

Je n'ai pas monté à la tour pour voir la cloche, dont la forme m'a paru allongée, ce qui annoncerait une certaine ancienneté.

Une excursion faite à Carqueranne, chez M. le comte de Semainville, m'a permis d'examiner, chemin faisant, les ruines romaines signalées il y a longtemps et en partie déblayées par M. Denys; la route les traverse et il en reste encore une partie inexplorée. Ce qui est visible du côté gauche de la route sur le bord de la mer et dans la mer même ressemble assez à une *villa* qui aurait été ainsi placée pour recevoir les brises de la mer et jouir de la vue des îles voisines et des montagnes qui encadrent la baie. Un plan a été fait, mais il n'a pas été publié, et ces ruines, comme d'autres encore du même quartier que je n'ai pas visitées, pourront, je l'espère, exciter un jour l'intérêt d'un antiquaire qui, passant à Hyères la saison thermale, sera heureux de trouver sous sa main le sujet d'un bon mémoire. Dans le coup-d'œil que j'ai pu jeter sur l'ensemble, j'ai remarqué un bassin bien bétonné, dans lequel on descendait par des marches.

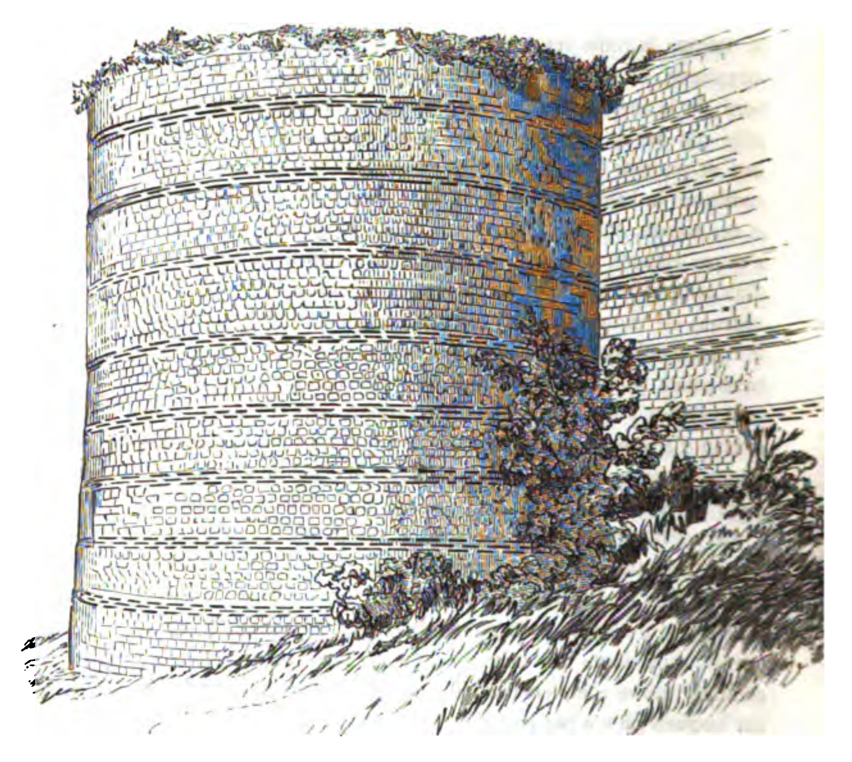
M. Falson, dans sa Notice intéressante sur la géologie du canton d'Hyères, publiée en 1863, dit que les Romains conduisaient,au moyen d'un aqueduc, les eaux du çanal du Cerf jusqu'à leurs villas du bord de la mer (environ une lieue de parcours).

J'ai quitté Hyères pour me rendre à Menton et à Nice. Des assises scientifiques doivent avoir lieu prochainement dans cette ville au nom de l'Institut des provinces. M. le colonel Saladin, M. Herpin, de Metz, M. Carlonne, M. l'abbé Tisserand, M. Brun auront sans doute des communications à faire, et le personnel étranger qui se complète chaque jour fournira des collaborateurs sur lesquels on n'a pas compté.

A. DE CAUMONT.

Les murs romains de Dax et les nécessités du suffrage universel. — Les murs de Dax vont être rasés, ainsi l'exige le

suffrage universel, qui trop souvent donne raison aux masses aveugles, ignorantes et avinées, contre les gens éclairés, patriotiques et sobres. Nous en avons bien trop d'exemples déjà : la ville de Dax en va fournir un dernier, car le Conseil municipal, qui provient du suffrage universel et qui respecte cette puissance, vient d'arrêter que les *murs romains de Dax* seront détruits, et l'administration supérieure ne s'est pas crue assez forte pour s'opposer à cette décision vandale : tant elle a de



UNE DES TOURS DES MURS ROMAINS, A DAX.

respect pour la volonté des masses, au moment surtout où les élections approchent.

On sait que depuis douze ans la Société française d'archéologie a réclamé avec instance la conservation de ces murs. Un savant anglais, M. Roach Smith, obtint une audience de l'Empereur pour les défendre, et n'a cessé d'exprimer son étonnement de ce qu'une ville, qui *n'a rien de curieux que ces murs et sa source d'eau bouillante*, voulût absolument les faire disparaître. (*M. R. Smith est anglais, on lui pardonnera de n'avoir pas compris la manière française d'appliquer le suffrage universel.*)

Cette énergique réclamation a eu seulement pour résultat d'entraver momentanément le mouvement de démolition. A la mauvaise foi évidente signalée par M. de Caumont, il y avait lieu de prévoir ce qui arrive. On demandait, effectivement, quelques ouvertures dans les murailles; mais chacun voulait la sienne, et l'autorité d'alors ne se défendait guère. Aujourd'hui on a démasqué les batteries, il faut la destruction totale des murs romains de Dax : *Ces sombres témoins*, dit le journal de Dax, *des dissensions, des haines et des luttes d'un autre siècle, jalons gigantesques qui marquaient les étapes de cette pensée de conquête, d'envahissement et de domination qui courait le monde, s'écrouleront enfin ensevelis sous leurs décombres. L'heure de l'ordre et du travail, l'heure du progrès était venue, la paix répondait à la guerre, l'avenir au passé.*

Voilà l'éloquence banale, les lieux communs, les mots ronflants, *mais vides de sens*, avec lesquels on agit sur les masses. Cela ne suffisait pas, et l'on ajoute : *Au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, les travaux de démolition proposés ne peuvent que donner les résultats les plus satisfaisants.* Quel est le préfet qui pourrait résister à cette dernière considération? Reste à savoir si l'assertion est fondée, si une ville *ouverte à tous les vents* est plus saine qu'une ville un *peu abritée.* Nous aurions des exemples nombreux à citer si nous voulions répondre; mais un journal doit toujours avoir raison lors même qu'il a tort; jamais il ne faut discuter avec la presse. Nous terminerons en déclarant que détruire les murs de Dax est un acte de

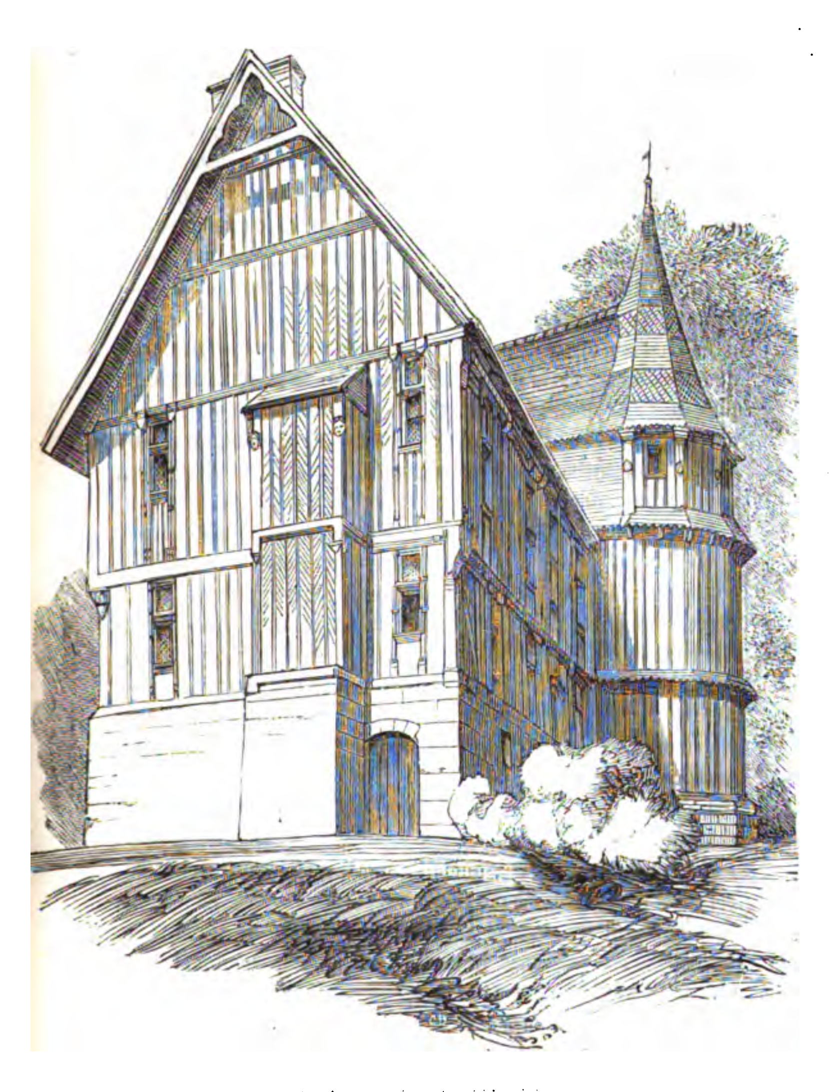
[illegible]

L. M. S.

[illegible] du château de [illegible], à [illegible]. — Nous apprenons avec un vif regret la démolition prochaine du château de [illegible], dans le canton de [illegible]. Ce château, construit en bois avec remplis de briques, est peut-être le plus complet qui nous reste de ce système de construction. J'en ai dit quelques mots dans ma *Statistique monumentale*; mais il faudrait une monographie spéciale pour décrire toutes les sculptures qui le décorent à l'extérieur et aussi à l'intérieur. (V. la page suivante.)

Le plan que j'ai donné dans ma *Statistique*, tome [illegible], montre la disposition générale de l'édifice. Du côté du sud, une belle façade avec porte en bois [illegible], accompagnée de pilastres à pinacles, selon le style de la fin du XVe siècle : premier et second étage, éclairés par trois fenêtres et trois belles lucarnes avec toit élevé et rampants encadrant une ogive festonnée. Les entablements, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, entre le premier étage et les greniers ou mansardes, formés de magnifiques poutres complètement sculptées, montrent des [illegible] ou autres sujets dont chacun est divisé par des têtes de [illegible] qui se regardent et semblent sculptées pour former un encadrement aux personnages.

Du côté du nord, même ordonnance : mais au centre se trouve la tour de l'escalier (voir la planche suiv.) qui donne un certain mouvement à l'élévation et qui ne pouvait, du reste, nuire à l'influence bienfaisante de la lumière. J'ai remarqué presque



VUE DU CHATEAU DE BELLEAU.

toujours que cette tour-escalier était soigneusement placée du côté opposé au soleil : qu'elle était au nord, quand la maison avait une de ses faces au midi ; à l'ouest, quand une des faces était au levant.

Nous retrouvons cette disposition dans le manoir du bout des prés, dans la même vallée, c'est-à-dire une façade avec un premier surmonté de trois belles lucarnes, et, du côté opposé, la tour-escalier tenant la place de la lucarne centrale et des fenêtres qui se trouvaient au-dessous ; elle me paraît avoir été très-usitée dans la contrée, au XVIe siècle et à la fin du XVe, pour les châteaux ordinaires.

Le château de Belleau, qui va probablement disparaître dans quelques mois, est d'une extrême solidité ; il pourrait subsister plus de trois siècles encore. Ce n'est pas là ce qui le fait condamner, c'est la difficulté d'y établir des distributions intérieures qui satisfassent la propriétaire, M. de Lyée de Belleau, membre du Conseil général.

Nous avions espéré que, tout en construisant un château neuf à quelque distance de l'ancien, le propriétaire pourrait le conserver : il y eût eu de magnifiques greniers pour les fourrages, abondants dans cette vallée ; il eût pu transformer le rez-de-chaussée en magasins, toujours utiles dans un pays boisé ; conserver même, s'il en était besoin, quelques chambres pour des domestiques. Il suffirait d'entretenir les toits en tuiles dont les charpentes superbes et intactes ne demandent aucune réparation importante.

L'architecte et le propriétaire en ont décidé autrement, et celui-ci a eu la bonté d'offrir à la Société française d'archéologie, pour son musée, quelques-unes des sculptures qui décorent presque sans lacune toutes les parties visibles. La Société, tout en étant très-touchée de l'offre généreuse de M. de Lyée de Belleau, n'aime pas le morcellement ; elle voudrait plutôt que cette façade entière fût achetée par un homme de goût pour être replacée sur la façade d'une habitation qui serait construite dans les mêmes dimensions. Le château de Belleau n'est pas énorme : on en élève tous les jours de plus considérables.

Chacun des côtés pourrait donc fournir des décorations pour un château particulier. Quelques parcelles des sculptures qui ne pourraient être utilisées dans les nouvelles constructions, suffiraient pour le musée de la Compagnie; mais l'ensemble du château, surtout, offre un grand intérêt, et les débris de ce bel ensemble en auront infiniment moins, excepté pour les amateurs de bric-à-brac. Il faut donc faire ses efforts pour que l'édifice soit replacé quelque part; malheureusement la Société ne possède pas de local assez considérable pour cela.

On dit dans le pays que le manoir de Cintré, décrit dans ma *Statistique monumentale* et dont MM. Ch. Vasseur et Bouet apprécient fort les ornements, est l'œuvre du même artiste, maître charpentier, architecte ou huchier de l'époque.

Nous avons un vœu à émettre en finissant cette note destinée à annoncer la fâcheuse nouvelle de la destruction de Belleau, c'est que les archéologues et les photographes profitent des deux mois qui s'écouleront encore avant la démolition, pour prendre des vues nombreuses et pour décrire les sculptures du château de Belleau. DE CAUMONT.

Sépultures des anciens abbés de Nieuil-sur-l'Autise (Vendée). — Cinq des abbés qui ont gouverné le monastère de Nieuil-sur-l'Autise au XIIIe siècle ont été enterrés dans la partie septentrionale du cloître, bâti au XIIe. Des arcades, appliquées après coup à l'extérieur du mur de l'église du lieu, formant le fond de cette galerie du cloître, surmontent leurs sépultures. Des blasons et des bas-reliefs, aujourd'hui effacés ou rongés par le salpêtre, servaient autrefois à désigner chacun des défunts, dont les noms sont, pour la plupart, inconnus maintenant. M. Auguste Martineau, propriétaire actuel de l'abbaye, et M. de Pongerville, son gendre, guidés par ces indices, ont procédé, le 2 de ce mois, en présence de plusieurs membres de leur famille et de quelques amis, à une première fouille dans l'un des tombeaux, que signalait une image de la Vierge incrustée dans la muraille. Deux vases funéraires en terre commune, l'un rempli de charbon, l'autre jadis plein

d'eau bénite, et une superbe crosse émaillée, furent extraits de l'auge de pierre où reposait le squelette. Encouragés par cet heureux début, ces Messieurs ont continué le lendemain leur exploration. Un second tombeau fut ouvert, et cette fois un abbé, revêtu encore de ses habits sacerdotaux, la tête penchée, les bras en croix, apparut aux yeux des spectateurs privilégiés admis à cette intéressante recherche. La chape était d'une étoffe de laine d'un tissu assez fin et de couleur bleue, formant de larges plis; un galon de soie, mélangé de fils de métal, partait des épaules, se réunissait sur la poitrine à un galon semblable, qui descendait jusqu'au bas du vêtement et affectait ainsi la forme d'un Y. De grands houseaux, d'un cuir jaunâtre, chaussaient les pieds et dépassaient les genoux. A la crosse de cuivre doré et émaillé pendait, attaché par un bout autour du nœud, le petit voile de crêpe qui sert à distinguer les abbés des évêques.

Cette seconde séance terminée, on s'est donné rendez-vous au 20 octobre pour terminer la fouille. Ce jour-là, les trois dernières sépultures ont été explorées, mais une seule contenait une crosse de métal moins riche que celles déjà mises au jour; les religieux renfermés dans les autres, plus humbles que leurs confrères, s'étaient contentés sans doute du bâton pastoral de bois. L'un d'eux avait seulement été enterré avec un vase à col étroit plein d'eau bénite. Quant au pot à encens, on l'avait placé hors de l'auge de pierre, dans une cavité ménagée en refaisant le revêtement du mur.

Les crosses, qui donnent à cette découverte un intérêt sérieux, sont d'un travail fort remarquable et datent de la première moitié du XIIIe siècle. Elles sortent toutes les trois des ateliers limousins, alors les plus célèbres du monde. La première trouvée, de beaucoup la plus belle assurément, a sa volute couverte d'écailles de serpent, terminée par une fleur épanouie. Le nœud, découpé à jour, est orné de dragons enlacés. Sur la douille courent des rinceaux et des fleurons agencés avec le goût le plus délicat. Des émaux sur fond champlevé, où dominent le rouge et le bleu, et une dorure

intense donnent à l'ensemble un éclat exceptionnel. Cette crosse rappelle, en un mot, quelque peu celle de la même époque déposée par M. de Bonald au trésor archiépiscopal de Lyon. Sur les autres, le centre de la volute est occupé par les deux personnages de l'*Annonciation*. L'une d'elles seulement est décorée d'émaux sur fond champlevé, tandis que la dernière trouvée est couverte de rinceaux gravés à la pointe et d'une simple dorure. Elle n'a pas non plus de nœud, et elle s'adaptait à la hampe à l'aide d'une pointe de cuivre.

Ces trois crosses, surtout celles qui sont émaillées, sont dans un état de conservation tout-à-fait exceptionnel.

Le tombeau d'un abbé du XIVe siècle, placé dans la galerie orientale du cloître, a également été ouvert; mais on a reconnu qu'il avait déjà été fouillé.

Il est à croire que d'autres recherches dans le cloître de Nieuil, conduites avec la même intelligence, produiraient des résultats non moins importants. Benjamin Fillon.

Nouvelles découvertes et publications. — Ce n'est pas en voyage qu'on peut être au courant des publications archéologiques, la vie s'y passe si vite qu'on oublie presque tout-à-fait ce qui fait le but des préoccupations habituelles. Cette chronique sera donc bien courte et de peu d'importance; nous aurons toutefois à annoncer l'achèvement très-prochain de l'ouvrage de M. Revoil sur l'architecture romane du midi de la France, et bientôt nous pourrons entretenir nos lecteurs d'un système nouveau de classification pour les monuments du Midi, dont quelques-uns remonteraient, d'après l'habile architecte, à des temps plus anciens que les dates qu'on leur avait assignées.

— Après cet ouvrage capital, dont les planches sont gravées avec un soin extrême, nous n'avons pour aujourd'hui à signaler que des brochures : et d'abord le compte-rendu de l'inauguration de la Bibliothèque et du Musée de Bagnols (Gard), le 14 septembre dernier; il y a eu d'excellentes pensées exprimées à cette occasion par M. Alègre, membre de la Société française d'archéologie, auquel on doit ces créations utiles et par le

maire de Bagnols. Cette inauguration a été faite par la Ville, et on le comprend, M. Alègre a fait une description sommaire de son musée; tout le monde en a compris l'opportunité.

— M. Léotard, sous-bibliothécaire, membre de la Société de l'histoire de France, vient de publier une intéressante notice sur la *Bibliothèque du musée Fabre*, à Montpellier. Ces richesses sont considérables, mais bien peu les connaissent. C'est un véritable service que rend M. Léotard aux amis des fortes études en leur donnant sur la bibliothèque tout à la fois des renseignements pratiques et une foule de détails curieux et inédits. Bien que dans un cadre fort restreint, il nous fait tout connaître : fondateur et donateurs, éditions rares, objets précieux, installation, etc. Il n'a oublié qu'une seule chose, son inépuisable complaisance et l'érudition modeste et de bon goût qu'il met au service des nombreux lecteurs qui le consultent.

— La ville de Montpellier a deux bibliothèques, celle du Musée-Fabre et celle de la Faculté de médecine. La première est la seule reconnue comme propriété de la ville. Elle date de l'an III et a été formée, comme un grand nombre de dépôts publics des départements, avec les richesses provenant des communautés religieuses : ce n'est qu'en 1806 qu'elle devint propriété de la commune. En 1825, François-Xavier-Pascal Fabre, peintre d'histoire fort estimé, élève de David, ami de la célèbre comtesse d'Albany, qui le fit son légataire universel, revint de Rome à Montpellier, rapportant une superbe collection de tableaux et d'objets d'art. Il tint à honneur d'enrichir le musée de sa ville natale et lui légua les trésors qui composaient son cabinet. De là le nom de *Musée-Fabre* par lequel on désigne parfois la bibliothèque publique de Montpellier. Fabre, créé baron par Charles X, mourut le 16 mars 1837, à l'âge de 71 ans. M. Léotard rappelle que la bibliothèque s'augmenta encore des legs de M. Auguste de Saint-Hilaire, naturaliste distingué, membre de l'Institut, mort en 1853, et de l'abbé Flottes, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, mort en 1864.

La Bibliothèque possède actuellement 60,000 volumes, des

manuscrits, des objets d'art, des médailles et 10,000 estampes. Le fonds Alfieri se compose de classiques grecs et latins et d'ouvrages italiens. Tous les volumes portent la signature de leurs possesseurs ; beaucoup sont annotés de leur main, ce qui leur donne une grande valeur. Non loin d'eux,—et c'était justice,—on trouve les livres provenant de la comtesse d'Albany. M. Léotard fait remarquer avec raison un La Bruyère, commenté par cette femme d'esprit et de cœur. Il cite ensuite les principaux ouvrages que possède la bibliothèque, mentionne quelques manuscrits et bon nombre d'autographes.

— L'Académie du Gard a fait paraître en 1868 un très-bon volume dans lequel nous avons surtout remarqué une *Étude sur Octavie, sœur d'Auguste*, par M. Léonce Maurin ; les *Rosiers dans l'antiquité*, par le même; *Note sur le pied gaulois,* par M. Aurès ; *Concordance des vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes*, par le même ; *Mémoire sur des sépultures gallo-romaines trouvées à Nîmes dans les fouilles de l'église Ste-Baudille*, par M. Revoil ; *Étude géographique et philosophique sur Alexandrie*, par M. Viguier ; *Constantin et Constantinople*, par le même ; *Pierre Puget*, par M. Meynier ; *L'art moderne en Allemagne*, par M. Thurn. Je laisse de côté ce qui n'a pas trait à l'archéologie ou aux arts; mais on voit par ces citations que l'Académie du Gard est une de celles dont les travaux ont le plus d'importance et d'intérêt, et l'Institut des provinces signalera ce volume comme un des meilleurs qui aient été publiés récemment par nos académies.

— M. Ch. de Tourtoulon, de Montpellier, l'auteur de deux beaux volumes sur l'histoire de Jacques Ier, roi d'Aragon, dit le Conquérant (1238-1276), a fait paraître une brochure de 76 pages sur les Français qui ont pris part aux expéditions de Majorque et de Valence (1219-1238). Jacques Ier, roi d'Aragon, issu des comtes de Barcelone, anciens vassaux des rois de France, maître de Montpellier, héritier des droits de ses ancêtres sur Nîmes, Béziers, Narbonne, Carcassonne, le comté de Foix et une partie du Rouergue, après avoir reconquis son trône

sur les factions, appela à la conquête de Majorque tous les hommes qui voudraient suivre sa bannière. Ce sont les Français qui répondirent à cet appel, que M. de Tourtoulon a signalés d'après des documents authentiques.

Nous terminerons cette note par l'annonce d'une bonne nouvelle, la publication d'une édition française du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossy. M. l'abbé Martigny, chanoine de Belley, bien connu par d'importants ouvrages, s'est chargé de cette publication, et le premier numéro vient de paraître.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. d'Espaulard.* — M. Hucher nous annonce la mort de M. d'Espaulard, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie au Mans. M. d'Espaulard avait pris part, depuis trente ans, à un grand nombre de réunions de la Société française d'archéologie dont il était un des membres les plus anciens, et aussi aux réunions de l'Institut des provinces et des Congrès. M. d'Espaulard avait formé une magnifique collection d'émaux et d'objets anciens qui fut vendue plus de 100,000 fr. au prince de Soltikof; connaisseur, homme de goût, il était en même temps littérateur et écrivain élégant. M. d'Espaulard avait rempli pendant longtemps les fonctions d'adjoint au maire dans sa ville natale.

Mort de M. Bourquelot, de Provins. — M. Bourquelot, professeur à l'École des Chartes, membre de la plupart des Sociétés d'archéologie de l'Empire, auteur d'un grand nombre d'excellents ouvrages, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir dans un âge peu avancé. La place de M. Bourquelot était marquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit par ses travaux épigraphiques, soit par ses autres publications qui, toutes, sont estimées et intéressantes. Il y a trente ans bientôt que nous avions fait connaissance avec M. Bourquelot, à Provins même, en visitant les maisons anciennes de cette ville curieuse dont il a été l'historien et dont son père était maire à cette époque.

A. DE CAUMONT.

TABLE DES MATIÈRES.



Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.
(SESSION DE 1869.)

Le Congrès s'ouvrira à Loches le 1er juin 1869.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1849 — Bourges.	1861 — Reims.
1835 — Douai.	1850 — Auxerre.	1862 { Saumur. Lyon.
1836 — Blois.	1851 — Nevers.	
1837 — Le Mans.	1852 — Dijon.	1863 { Rodez. Albi.
1838 — Tours.	1853 — Troyes.	
1839 — Amiens.	1854 — Moulins.	1864 — Fontenay.
1840 — Niort.	1855 — Châlons	1865 { Montauban. Cahors, Guéret.
1841 — Angers.	1856 — Nantes.	
1842 — Bordeaux.	1857 { Mende. Valence.	1866 { Senlis, Aix, Nice.
1843 — Poitiers.		
1844 — Saintes.	1858 { Périgueux. Cambrai.	1867 — Paris.
1845 — Lille.		1868 { Carcassonne. Perpignan. Narbonne.
1846 — Metz.	1859 — Strasbourg	
1847 — Sens.	1860 — Dunkerque	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse* à *La Rochelle*, à *Grenoble*, à *St-Étienne* et au *Mans*.

Archéologie des Ecoles primaires, par M. de Caumont : 1 vol. in-18 de 350 p., illustré d'un grand nombre de vignettes. Prix: 4 fr.

Ce Manuel est un résumé succinct des trois *Abécédaires* d'archéologie de M. de Caumont : 1° Architecture religieuse; 2° Architecture civile et militaire ; 3° Architecture gallo-romaine.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05524 4639

